

ŒUVRES

DE

*M*R. *DE VOLTAIRE.*

TOME VINGT-QUATRIÈME.

ANNALES
DE
L'EMPIRE
DEPUIS
CHARLEMAGNE,

FRAGMENS SUR QUELQUES RÉVOLUTIONS DANS L'INDE,

FRAGMENS SUR L'HISTOIRE GÉNÉRALE,

ET

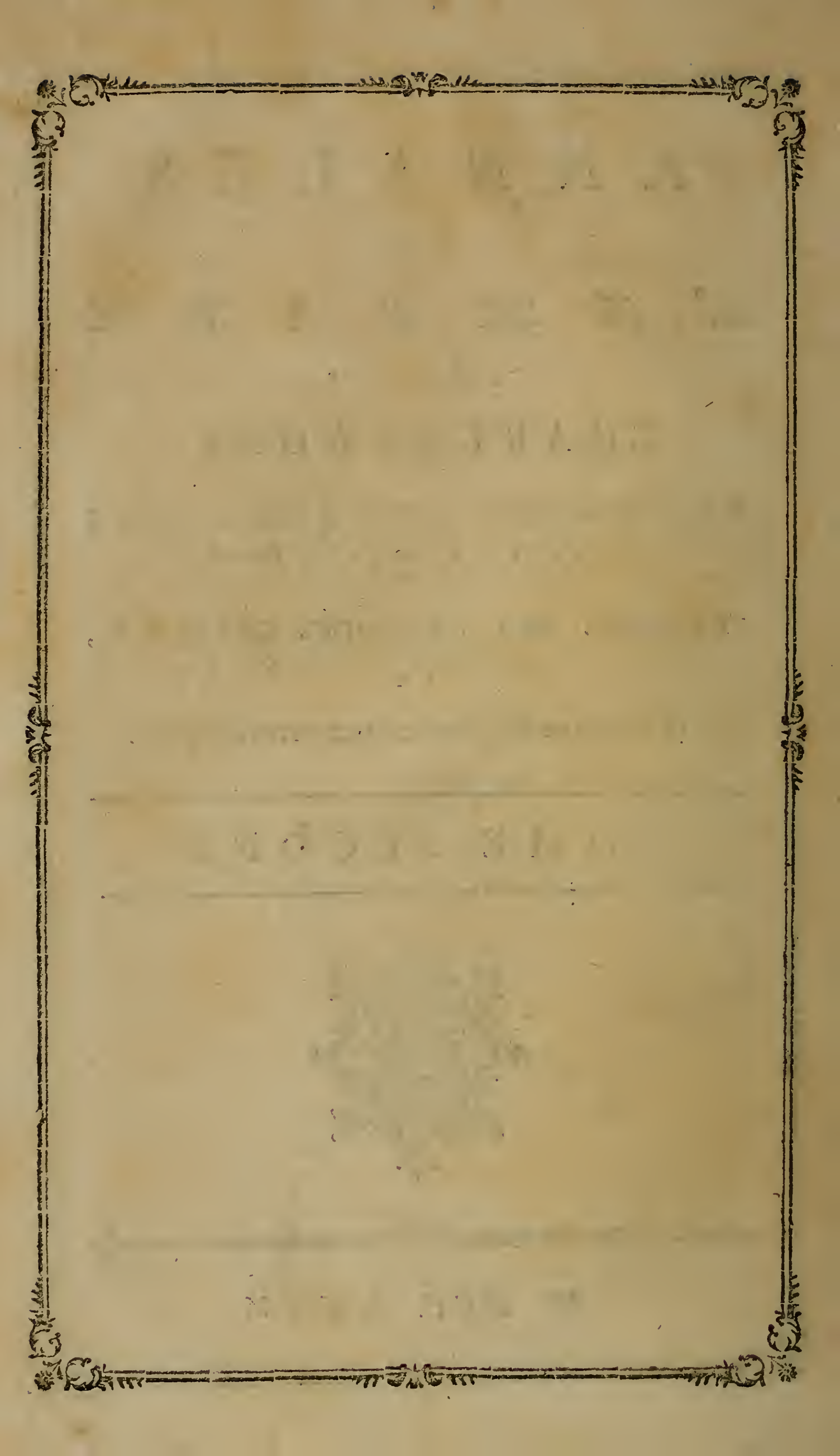
DIVERS AUTRES MORCEAUX HISTORIQUES.

TOME SECOND.





M. DCC. LXXV.



ANNALES DE L'EMPIRE DEPUIS CHARLEMAGNE.

SECONDE PARTIE.

FERDINAND I,

QUARANTE-DEUXIÈME EMPEREUR.

1557.

L'ABDICATION de Charles-Quint laiſſe la puiſſance des puiſſances d'Allemagne affermie. La maiſon d'Autriche diviſée en deux branches eſt ce qu'il y a de plus conſidérable dans l'Europe : mais la branche eſpagnole très-ſupérieure à l'autre, toute occupées d'intérêt ſéparés de l'empire, ne fait plus ſervir les troupes eſpagnoles, italiennes, flamandes à la grandeur impériale.

Ferdinand I a de grands états en Allemagne ; mais la haute Hongrie qu'il poſsède, ne lui rapporte pas à beaucoup près de quoi entretenir aſſez de troupes pour faire tête aux Turcs. La Bohême ſemble porter le joug à

regret, & Ferdinand ne peut être puiſſant, que quand l'empire ſe joint à lui.

La première année de ſon règne eſt remarquable, par la diète de Ratisbonne, qui confirme la paix de la religion, par l'accommodement de la maiſon de Heſſe, & de celle de Naſſau.

L'électeur Palatin, celui de Saxe, & le duc de Clèves choiſis pour auſtrègues, adjugent le comté de Darmſtadt à Philippe landgrave de Heſſe, & le comté de Dietz à Guillaume de Naſſau.

Cette année eſt encore marquée par une petite guerre, qu'un archevêque de Brême, de la maiſon de Brunſwick, fait à la Friſe. On vit alors de quelle utilité pouvait être la ſage inſtitution des cercles & des directeurs des cercles par Fréderic III & Maximilien. L'aſſemblée du cercle de la baſſe Saxe rétablit la paix.

Enfin le 28 Février les électeurs confirment à Francfort l'abdication de Charles, & le règne de ſon frère. On envoie une ambaſſade au pape qui ne veut pas la recevoir, & qui prétend toujours que Ferdinand n'eſt pas empereur. Les ambaſſadeurs font leur proteſtation & ſe retirent de Rome. Ferdinand n'en eſt pas moins reconnu en Allemagne. Quelle étrange idée dans un prêtre élu évêque de Rome, de prétendre qu'on ne peut être empereur ſans ſa permiſſion !

Le duché de Sleſwich eſt encore reconnu indépendant de l'empire.

1558.

Le plus grand événement de cette année eſt la mort de Charles-Quint, le 21 Septembre 1558. On ſait que par une dévotion bizarre, il avait fait célébrer ſes obsèques avant ſa dernière maladie, qu'il y avait aſſiſté lui-même en habit de deuil, & s'était mis dans la bière au milieu de l'égliſe de St. Juſt, tandis qu'on lui chantait un *de profundis.* Il ſembla dans les dernières ac-

tions de ſa vie, tenir un peu de Jeanne ſa mère, lui qui n'avait ſur le trône agi qu'en politique, en héros & en homme ſenſible aux plaiſirs. Son eſprit raſſemblait tant de contraſtes, qu'avec cette dévotion plus que monacale, il fut ſoupçonné de mourir attaché à plus d'un dogme de Luther. Juſqu'où va la faibleſſe & la bizarrerie humaine! Maximilien voulut être pape. Charles-Quint meurt moine, & meurt ſoupçonné d'héréſie.

Depuis les funérailles d'Alexandre, rien de plus ſuperbe que les obsèques de Charles-Quint dans toutes les principales villes de ſes états. Il en coûta ſoixante & dix mille ducats à Bruxelles, dépenſes nobles, qui en illuſtrant la mémoire d'un grand-homme, emploient & encouragent les arts. Il vaudrait mieux encore élever des monumens durables. Une oſtentation paſſagère eſt trop peu de choſe. Il faut, autant qu'on le peut, agir pour l'immortalité.

1559.

Ferdinand tient une diète à Augsbourg, dans laquelle les ambaſſadeurs du roi de France Henri II ſont introduits. La France venait de faire la paix avec Philippe II roi d'Eſpagne à Cateau-Cambreſis. Les Français par cette paix ne gardaient plus dans l'Italie que Turin & quelques villes, qu'ils rendirent enſuite; mais ils gardaient Metz, Toul & Verdun, que l'empire pouvait redemander. A peine en parle-t-on à la diète. On dit ſeulement aux ambaſſadeurs qu'il ſera difficile que la bonne intelligence ſubſiſte entre la France & l'Allemagne tant que ces trois villes reſteront à la France.

Le nouveau pape Pie IV n'eſt pas ſi difficile que Paul IV, & reconnaît ſans difficulté Ferdinand pour empereur.

1560.

Le concile de Trente ſi long-tems ſuſpendu, eſt enfin

rétabli par une bulle de Pie IV du 29 Novembre. Il indique la tenue du concile à tous les princes ; il la signifie même aux princes protestans d'Allemagne ; mais comme l'adresse des lettres portait, *à nos très-chers fils*, ces princes qui ne veulent point être enfans du pape, renvoient la lettre sans l'ouvrir.

1561.

La Livonie qui avait jusques-là appartenu à l'empire, en est détachée. Elle se donne à la Pologne. Les chevaliers de Livonie, branche des chevaliers teutoniques, s'étaient depuis long-tems emparés de cette province, sous la protection de l'empire : mais ces chevaliers ne pouvant point résister aux Russes, & n'étant point secourus des Allemands, cèdent cette province à la Pologne. Le roi des Polonais Sigismond donne le duché de Courlande à Godar Ketler, & le fait vice-roi de la Livonie.

On recommence à tenir des séances à Trente.

1562.

L'ambassadeur de Bavière conteste dans le concile la préséance à l'ambassadeur de Venise. Les Vénitiens sont maintenus dans la possession de leur rang. Une des premières choses qu'on discute dans le concile, est la communion sous les deux espèces. Le concile ne la permet, ni ne la défend aux séculiers. Son décret porte seulement, que l'église a eu de justes causes de la prohiber ; & les pères s'en rapportèrent pour la décision au jugement seul du pape.

Le 24 Novembre les électeurs à Francfort déclarent unanimément Maximilien fils de Ferdinand, roi des Romains. Tous les électeurs font en personne à cette

cérémonie les fonctions de leurs charges, selon la teneur de la bulle d'or. Un ambassadeur de Soliman assiste à cette solemnité, & la rend plus glorieuse, en signant entre les deux empires une paix par laquelle les limites de la Hongrie autrichienne & de la Hongrie ottomane étaient réglées. Solimam vieillissait & n'était plus si terrible. Cependant cette paix ne fut pas de longue durée, mais le corps de l'empire fut alors tranquille.

1563.

L'année 1563 est mémorable par la clôture du concile de Trente. Ce concile si long, le dernier des écuméniques, qui ne servit ni à ramener les ennemis de l'église romaine, ni à les subjuguer. Il fit des décrets sur la discipline, qui ne furent admis chez presque aucune nation catholique, & il ne produisit nul grand événement. Celui de Bâle avait déchiré l'église, & fait un antipape. Celui de Constance alluma à la lueur des bûchers, l'incendie de trente ans de guerre. Celui de Lyon déposa un empereur, & attira ses vengeances. Celui de Latran dépouilla le comte Raimond de ses états de Toulouse. Grégoire VII mit tout en feu au huitième concile de Rome en excommuniant l'empereur Henri IV. Le quatrième de Constantinople contre Pothius, du tems de Charles *le chauve*, fut le champ des divisions. Le second de Nicée sous Irène fut encore plus tumultueux, & plus troublé pour la querelle des images. Les disputes des monothélites furent sur le point d'ensanglanter le troisième de Constantinople. On sait que les orages agitèrent les conciles tenus au sujet d'Arius. Le concile de Trente fut presque le seul tranquille.

1564.

Ferdinand meurt le 25 Juillet. Un testament qu'il avait fait vingt ans auparavant en 1543, & auquel il ne dé-

rogea point par ſes dernières volontés, jetta de loin la ſemence de la guerre qui a troublé l'Europe deux cents ans après.

Ce fameux teſtament de 1543 ordonnait qu'en cas que la poſtérité mâle de Ferdinand & de Charles-Quint s'éteignît, les états autrichiens reviendraient à ſa fille Anne, ſeconde fille de Ferdinand, épouſe d'Albert ſecond duc de Bavière, & à ſes enfans. L'événement prévu eſt arrivé de nos jours, & a ébranlé l'Europe. Si le teſtament de Ferdinand, auſſi-bien que le contrat de mariage de ſa fille, avaient été énoncés en termes plus clairs, il eût prévenu des événemens funeſtes.

On peut remarquer que cette ducheſſe de Bavière Anne avait pris, ainſi que toutes ſes ſœurs, le titre de reine de Hongrie dans ſon contrat de mariage. On peut en effet s'intituler reine ſans l'être, comme on ſe nomme archi-ducheſſe ſans poſſéder l'archiduché : mais cet uſage n'a pas été ſuivi.

Au reſte Ferdinand laiſſa par ſon teſtament à Maximilien ſon fils roi des Romains, la Hongrie, la Bohême, la haute & baſſe Autriche.

A ſon ſecond fils Ferdinand, le Tirol, & l'Autriche antérieure.

A Charles, la Stirie, la Carinthie, la Carniole, & ce qu'il poſſédait en Iſtrie.

Alors tous les domaines autrichiens furent diviſés; mais l'empire, qui reſta toujours dans la maiſon, fut l'étendart auquel ſe réuniſſaient tous les princes de cette race.

Ferdinand ne fut couronné ni à Rome ni en Lombardie. On s'appercevait enfin de l'inutilité de ces cérémonies, & il était bien plus eſſentiel que les deux branches principales de la maiſon impériale, c'eſt-à-dire, l'eſpagnole, & l'autrichienne, fuſſent toujours d'intelli-

gence. C'était-là ce qui rendait l'Italie ſoumiſe, & mettait le St. Siège dans la dépendance de cette maiſon.

MAXIMILIEN II.

QUARANTE-TROISIÈME EMPEREUR.

1564.

L'Empire, comme on le voit, était devenu héréditaire ſans ceſſer d'être électif. Les empereurs depuis Charles-Quint ne paſſait plus les Alpes pour aller chercher une couronne de fer, & une couronne d'or. La puiſſance prépondérante en Italie était Philippe ſecond, qui vaſſal à la fois de l'Empire & du St. Siège, dominait dans l'Italie & dans Rome par ſa politique, & par les richeſſes du nouveau monde dont ſon père n'avait eu que les prémices, & dont il recueillait la moiſon.

L'Empire ſous Maximilien ſecond, comme ſous Ferdinand premier, était donc en effet l'Allemagne ſuzeraine de la Lombardie; mais cette Lombardie étant entre les mains de Philippe II, appartenait plutôt à un allié qu'à un vaſſal. La Hongrie devenait le domaine de la maiſon d'Autriche, domaine qu'elle diſputait ſans ceſſe contre les Turcs, & qui était l'avant-mur de l'Allemagne.

Maximilien dès la première année de ſon règne eſt obligé, comme ſon père & ſon aïeul, de ſoutenir la guerre contre les armées de Soliman.

Ce ſultan qui avait laſſé les généraux de Charles-Quint & de Ferdinand, fait encore la guerre par ſes lieutenans dans ces dernières années de ſa vie. La Tranſilvanie en était le prétexte; il y voulait toujours nommer un vaivode tributaire: & Jean-Sigiſmond fils de cette reine de

Hongrie qui avait cédé ses droits pour quelques villes en Silésie, était revenu mettre son héritage sous la protection du sultan, aimant mieux être souverain tributaire des Turcs que simple seigneur. La guerre se faisant donc en Hongrie. Les généraux de Maximilien prennent Tokai au mois de Janvier. L'électeur de Saxe Auguste était le seul prince qui secourût l'empereur dans cette guerre. Les princes catholiques & protestans songeaient tous à s'affermir. La religion occupait plus alors les peuples qu'elle ne les divisait. La plupart des catholiques en Bavière, en Autriche, en Hongrie, en Bohême, en acceptant le concile de Trente, voulaient seulement qu'on leur permît de communier avec du pain & du vin. Les prêtres à qui l'usage avait permis de se marier avant la clôture du concile de Trente, demandaient à garder leurs femmes. Maximilien II demande au pape ces deux points; Pie IV à qui le concile avait adandonné la décision du calice, le permet aux laïques Allemands & refuse les femmes aux prêtres; mais ensuite on a ôté le calice aux séculiers.

1565.

On fait une trêve avec les Turcs qui restent toujours maîtres de Bude: & le prince de Transilvanie demeure sous leur protection.

Soliman envoie le bacha Mustapha assiéger Malthe. Rien n'est plus connu que ce siège où la fortune de Soliman échoua.

1566.

Malgré l'affaiblissement de pouvoir impérial depuis le traité de Passau, l'autorité législative résidait toujours dans l'empereur, & cette autorité était en vigueur, quand il n'avait pas à faire à des princes trop puissans.

Maximilien II déploie cette autorité contre le duc de Meckelbourg Jean-Albert, & son frère Ulric. Ils prétendaient tous deux les mêmes droits sur la ville de Rostock. Les habitans prouvaient qu'ils étaient exempts de ces droits. Les deux frères se faisaient la guerre entr'eux, & s'accordaient seulement à dépouiller les citoyens.

L'empereur a le crédit de terminer cette petite guerre civile par une commission impériale qui achève de ruiner la ville.

La flotte de Soliman prend la ville de Chio sur les Vénitiens. Maximilien en prend occasion de demander dans la diète d'Augsbourg plus de secours qu'on n'en avait accordés à Charles-Quint, lorsque Soliman était devant Vienne. La diète ordonne une levée de soldats, & accorde des mois romains pour trois ans, ce qu'on n'avait point fait encore.

Soliman qui touchait à sa fin, n'en faisait pas moins la guerre. Il se fait porter à la tête de cent mille hommes, & vient assiéger la ville de Zigeth. Il meurt devant cette place; ses janissaires y entrent le sabre à la main deux jours après sa mort.

Ce comte de Serin qui commandait dans Zigeth, est tué en se défendant, après avoir mis lui-même la ville en flammes. Le grand-visir envoie la tête de Serin à Maximilien, & lui fait dire que lui-même aurait dû hasarder la sienne, pour venir défendre sa ville, puisqu'il était à la tête de près de cent vingt mille hommes.

L'armée de Maximilien, la mort de Soliman, & l'approche de l'hiver, servent au moins à arrêter les progrès des Turcs.

Les états de l'Autriche & de la Bohême profitent du mauvais succès de la campagne de l'empereur, pour lui demander le libre exercice de la confession d'Augsbourg.

Les troubles des Pays-Bas commencaient en même

tems, & tout était déjà en feu en France au ſujet du calviniſme; mais Maximilien fut plus heureux que Philippe II & que le roi de France. Il refuſa la liberté de conſcience à ſes ſujets, & ſon armée qui avait peu ſervi contre les Turcs, mit chez lui la tranquillité.

1567.

Cette année fut le comble des malheurs pour l'ancienne branche de la maiſon électorale de Saxe, dépouillée de ſon électorat par Charles-Quint.

L'électorat donné, comme on a vu, à la branche cadette, devait être l'objet des regrets de l'aînée. Un gentilhomme nommé Groumbach proſcrit avec pluſieurs de ſes complices pour quelques crimes, s'était retiré à Gotha chez Jean-Fréderic, fils de ce Jean-Fréderic, à qui la bataille de Mulberg avait fait perdre le duché & l'électorat de Saxe.

Groumbach avait principalement en vue de ſe venger de l'électeur de Saxe Auguſte, chargé de faire exécuter contre lui l'arrêt de ſa proſcription. Il était aſſocié avec pluſieurs brigands qui avaient vécu avec lui de rapines & de pillage. Il forme avec eux une conſpiration pour aſſaſſiner l'électeur. Un des conjurés pris à Dreſde avoua le complot. L'électeur Auguſte avec une commiſſion de l'empereur, fit marcher ſes troupes à Gotha. Groumbach que le duc de Gotha ſoutenait, était dans la ville avec pluſieurs ſoldats déterminés attachés à ſa fortune. Les troupes du duc & les bourgeois défendirent la ville; mais enfin il fallut ſe rendre. Le duc Jean-Fréderic auſſi malheureux que ſon père, eſt arrêté, conduit à Vienne dans une charette, avec un bonnet de paille attaché ſur ſa tête, enſuite à Naples; & ſes états ſont donnés à Jean-Guillaume ſon frère. Pour Groumbach & ſes complices ils furent tous exécutés à mort.

1568.

Les troubles des Pays-Bas augmentaient. Le prince d'Orange Guillaume le *taciturne*, déjà chef de parti, qui fonda la république des Provinces-Unies, s'adresse à l'empereur, comme au premier souverain des Pays-Bas, toujours regardés comme appartenans à l'Empire : & en effet l'empereur envoie en Espagne son frère Charles d'Autriche archiduc de Gratz pour adoucir l'esprit de Philippe II : mais il ne put ni fléchir le roi d'Espagne, ni empêcher que la plupart des princes protestans d'Allemagne n'envoyassent du secours au prince d'Orange.

Le duc d'Albe gouverneur sanguinaire des Pays-Bas, presse l'empereur de lui livrer le prince d'Orange qui alors levait des troupes en Allemagne. Maximilien répond que l'empire ayant la jurisdiction suprême sur les Pays-Bas, c'est à la diète impériale qu'il faut s'adresser. Une telle réponse montre assez que le prince d'Orange n'était pas un homme qu'on pût arrêter.

L'empereur laisse le prince d'Orange faire la guerre dans les Pays-Bas à la tête des troupes allemandes contre d'autres troupes allemandes, sans se mêler de la querelle. Il était pourtant naturel qu'il assistât Philippe II son cousin dans cette affaire importante : d'autant plus que cette année-là même il fit la paix avec Selim II successeur du grand Soliman. Délivré du Turc, il semblait que son intérêt fût d'affermir la religion caholique. Mais apparemment qu'après cette paix on ne lui payait plus de mois romains.

Loin d'aider le roi d'Espagne à soumettre ses sujets des Pays-Bas, qui demandaient la liberté de conscience, il parut désaprouver la conduite de Philippe, en accordant bientôt dans l'Autriche la permission de suivre la confession d'Ausbourg. Il promit après au pape de révoquer cette permission. Tout cela découvre un gouverne-

ment gêné, faible, inconſtant. On eût dit que Maximilien craignait la puiſſance des ennemis de ſa communion, & en effet toute la maiſon de Brandebourg était proteſtante. Un fils de l'électeur Jean-George, élu archevêque de Magdebourg, profeſſait publiquement le proteſtantiſme ; un évêque de Verden en faiſait autant ; le duc de Brunſvick Jules embraſſait cette religion qui était déjà celle de ſes ſujets ; l'électeur Palatin & preſque tout ſon pays était calviniſte. Le catholiciſme ne ſubſiſtait plus guère en Allemagne, que chez les électeurs eccléſiaſtiques, dans les états des évêques & des abbés, dans quelques commanderies de l'ordre teutonique, dans les domaines héréditaires de la maiſon d'Autriche & dans Bavière, & encore y avait-il beaucoup de proteſtans dans tous ces pays ; ils faiſaient même en Bohême le plus grand nombre. Tout cela autoriſait la liberté que Maximilien donnait en Autriche à la religion proteſtante; mais une autre raiſon plus forte s'y joignait ; c'eſt que les états d'Autriche avaient promis à ce prix des ſubſides conſidérables. Tout ſe faiſait pour de l'argent dans l'Empire, qui dans ce tems-là n'en avait guère.

1569.

Au milieu de tant de guerres de religion & de politique, voici une diſpute de vanité. Le duc de Florence Coſme II, & le duc de Ferrare Alphonſe, ſe diſputaient la préſéance. Les rangs étaient réglés dans les diètes en Allemagne : mais en Italie il n'y avait point de diète ; & ces querelles de rang étaient indéciſes. Les deux ducs tenaient tous deux à l'empereur. François prince héréditaire de Florence, & le duc de Ferrare, avaient épouſé les ſœurs de Maximilien. Les deux ducs remettent leur différend à ſon arbitrage. Mais le pape Pie V qui regardait le duc de Ferrare comme ſon feudataire, le duc de

Florence comme ſon allié, & toutes les dignités de ce monde comme des conceſſions du St. Siége, ſe hâte de donner un titre nouveau à Coſme ; il lui confère la dignité de grand-duc avec beaucoup de cérémonie; comme ſi le mot de *grand* ajoutait quelque choſe à la puiſſance. Maximilien eſt irrité que le pape s'arroge le droit de donner des titres aux feudataires de l'empire, & de prévenir ſon jugement. Le duc de Florence prétend qu'il n'eſt point feudataire. Le pape ſoutient qu'il a non-ſeulement la prérogative de faire des grands-ducs, mais des rois. La diſpute s'aigrit. Mais enfin le grand-duc qui était très-riche, fut reconnu par l'empereur.

1570.

Diète de Spire, dans laquelle on rend preſque tous les états à un frère du malheureux duc de Gotha qui reſte confiné à Naples. On y conclut une paix entre l'empereur & Jean-Sigiſmond prince de Tranſilvanie, qui eſt reconnu ſouverain de cette province, & renonce au titre de roi de Hongrie, titre d'ailleurs très-vain, puiſque l'empereur avait une partie de ce royaume & les Turcs l'autre.

On y termine de très-grands différends qui avaient longtems troublé le nord au ſujet de la Livonie. La Suède, le Dannemarck, la Pologne, la Ruſſie s'étaient diſputé cette province que l'on regardait encore en Allemagne comme province de l'empire. Le roi de Suède Sigiſmond cède à Maximilien ce qu'il a dans la Livonie. Le reſte eſt mis ſous la protection du Dannemarck; on convient d'empêcher que les Moſcovites ne s'en emparent. La ville de Lubeck eſt compriſe dans cette paix comme partie principale. Tous les privilèges de ſon commerce ſont confirmés avec la Suède & le Dannemarck. Elle était encore puiſſante.

Les Véniticns à qui les Turcs enlevaient toujours

quelque poſſeſſion, avaient fait une ligue avec le pape & le roi d'Eſpagne. L'empereur refuſait d'y entrer dans la crainte d'attirer encore en Hongrie les forces de l'empire Ottoman. Philippe II n'y entrait que pour la forme.

Le gouverneur du Milanais leva des troupes ; mais ce fut pour envahir le marquiſat de Final appartenant à la maiſon de Caretto. Les Génois avaient des vues ſur ce coin de terre, & inquiétaient le poſſeſſeur. La France pouvait les aider. Le marquis de Caretto était à Vienne où il demandait juſtice en qualité de vaſſal de l'empire ; & pendant ce tems-là Philippe II s'emparait de ſon pays, & trouvait aiſément le moyen d'avoir raiſon dans le conſeil de l'empereur.

1572.

Après la mort de Sigiſmond II, roi de Pologne, dernier roi de la race des Jagellons, Maximilien brigue ſous main ce trône, & ſe flatte que la république de Pologne le lui offrira par une ambaſſade.

La république croit que ſon trône vaut bien la peine d'être demandé, elle n'envoie point d'ambaſſade ; & les brigues ſecrètes de Maximilien ſont inutiles.

1573.

Le duc d'Anjou l'un de ſes compétiteurs, eſt élu le 1 Mai, au grand mécontentement des princes proteſtans d'Allemagne, qui virent paſſer chez eux avec horreur ce prince teint du ſang répandu à la journée de la St. Barthelemi.

1574.

Le prince d'Orange, qui ſe ſoutenait dans les Pays-Bas par ſa valeur & par ſon crédit contre toute la puiſſance de Philippe II, tient à Dordrecht une aſſem-

blée de tous les ſeigneurs & de tous les députés des villes de ſon parti. Maximilien y envoie un commiſſaire impérial pour ſoutenir en apparence la majeſté de l'empire, & pour ménager un accommodement entre Philippe & les confédérés.

1575.

Maximilien II fait élire ſon fils aîné Rodolphe roi des Romains dans la diète de Ratisbonne. La poſſeſſion du trône impérial dans la maiſon d'Autriche devenait néceſſaire par le long uſage, par la crainte des Turcs, & par la convenance d'avoir un chef capable de ſoutenir par lui-même la dignité impériale.

Les princes de l'empire n'en jouiſſaient pas moins de leurs droits. L'électeur Palatin fourniſſait des troupes aux calviniſtes de France, & d'autres princes en fourniſſaient toujours aux calviniſtes du Pays-Bas.

Le duc d'Anjou roi de Pologne, devenu roi de France par la mort de Charles IX, ayant quitté la Pologne comme on ſe ſauve d'une priſon, & le trône ayant été déclaré vacant, Maximilien a enfin le crédit de ſe faire élire roi de Pologne le 15 Décembre.

Mais une faction oppoſée fait un ſanglant affront à Maximilien. Elle proclame Etienne Battori, vaivode de Tranſilvanie, vaſſal du ſultan, & qui n'était régardé à la cour de Vienne que comme un rebelle & un uſurpateur. Les Polonais lui font épouſer la ſœur de Sigiſmond-Auguſte, reſte du ſang des Jagellons.

Le czar, ou tſar de Ruſſie, Jean, offre d'appuyer le parti de Maximilien, eſpérant qu'il pourra regagner la Livonie. La cour de Moſcou, toute groſſière qu'elle était alors, avait déjà les mêmes vues qui ſe ſont manifeſtées de nos jours avec tant d'éclat.

La porte Ottomane de ſon côté menaçait de prendre le

parti d'Etienne Battori contre l'empereur. C'était encore la même politique qu'aujourd'hui.

Maximilien essayait d'engager tout l'empire dans sa querelle ; mais les protestans au-lieu de l'aider à devenir plus puissant, se contentèrent de demander la libre profession de la confession d'Augsbourg pour la noblesse protestante qui habitait les pays ecclésiastiques.

1576.

Maximilien très-incertain de pouvoir soutenir son élection à la couronne de Pologne, meurt à l'âge de 49 ans le 12 Octobre.

RODOLPHE II,

QUARANTE-QUATRIÈME EMPEREUR.

1577.

Rodolphe couronné roi des Romains du vivant de son père, prend les rênes de l'empire qu'il tient d'une main faible. Il n'y avait point d'autre capitulation que celle de Charles-Quint. Tout se faisait à l'ordinaire dans les diètes ; même forme de gouvernement, mêmes intérêts, mêmes mœurs. Rodolphe promet seulement à la première diète tenue à Francfort de se conformer aux réglemens des diètes précédentes. Il est remarquable que les princes d'Allemagne proposent dans cette diète d'appaiser les troubles des Pays-Bas en diminuant l'autorité ainsi que la sévérité de Philippe II ; par-là ils faisaient sentir que les intérêts des princes & des seigneurs Flamands leur étaient chers, & qu'ils ne voulaient point que la branche

branche aînée de la maison Autrichienne, en écrasant ses vassaux, apprît à la branche cadette à abaisser les siens.

Tel était l'esprit du corps germanique ; & il parut bien que l'empereur Rodolphe n'était pas plus absolu que Maximilien, puisqu'il ne put empêcher son frère l'archiduc Mathias d'accepter le gouvernement des Pays-Bas de la part des confédérés qui étaient en armes contre Philippe II ; de sorte qu'on voyait d'un côté dom Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, gouverneur au nom de Philippe II en Flandre, & de l'autre son neveu Mathias à la tête des rebelles, l'empereur neutre, & l'Allemagne vendant des soldats aux deux partis.

Rodolphe ne se remuait pas davantage pour l'irruption que les Russes faisaient alors en Livonie.

1578.

Les Pays-Bas devenaient le théatre de la confusion, de la guerre, de la politique ; & Philippe II n'ayant point pris le parti de venir de bonne heure y remettre l'ordre, comme avait fait Charles-Quint, jamais cette faute ne fut réparée. L'archiduc Mathias ne contribuant que de son nom à la cause des confédérés, avait moins de pouvoir que le prince d'Orange ; & le prince d'Orange n'en avait pas assez pour se passer de secours. Le prince Palatin Camisir, tuteur du jeune électeur Fréderic IV, qui avait marché en France avec une petite armée au secours des protestans, venait avec les débris de cette armée & de nouvelles troupes soutenir la cause des protestans & des mécontens dans les Pays-Bas. Le frère du roi de France Henri III, qui portait le titre de duc d'Anjou, était aussi déjà appellé par les confédérés, tout catholique qu'il était. Il y avait ainsi quatre puissances qui cherchaient à profiter de ces troubles, l'archiduc, le prince

Casimir, le duc d'Anjou & le prince d'Orange, tous quatre désunis ; & dom Juan d'Autriche, célèbre par la bataille de Lépante, seul contr'eux. On prétendait que ce même dom Juan aspirait aussi à se faire souverain. Tant de troubles étaient la suite de l'abus que Philippe second avait fait de son autorité, & de ce qu'il n'avait pas soutenu cet abus par sa présence.

Dom Juan d'Autriche meurt le 1 Octobre, & on accuse Philippe II son frère de sa mort, sans autre preuve que l'envie de le rendre odieu.

1579.

Pendant que la désolation est dans le Pays-Bas, & que le grand capitaine Alexandre Farnèse, prince de Parme, successeur de dom Juan, soutient la cause de Philippe II & de la religion catholique par les armes, Rodolphe fait l'office de médiateur ainsi que son père. La reine d'Angleterre Elizabeth, & la France, secouraient les confédérés d'hommes & d'argent, & l'empereur ne donne à Philippe II que de bons offices qui furent inutiles. Rodolphe était peu agissant par son caractère, & peu puissant par la forme que l'empire avait prise. Sa médiation est éludée par les deux partis. L'inflexible Philippe II ne voulaint point accorder la liberté de conscience ; & le prince d'Orange ne voulait point d'une paix qui l'eût réduit à l'état d'un homme privé. Il établit la liberté des Provinces-Unies à Utrecht dans cette année mémorable.

1580.

Le prince d'Orange avait trouvé le secret de résister aux succès de Farnèse, & de se débarrasser de l'archiduc Mathias : cet archiduc se démit de son gouvernement équivoque, & demanda aux états une pension, qu'on lui assigna sur les revenus de l'évêché d'Utrecht.

1581.

Mathias se retire des Pays-Bas, n'y ayant rien fait que de stipuler sa pension, dont on lui retranche la moitié, comme à un officier inutile. Les états généraux se soustraient juridiquement par un édit le 26 Juillet, à la domination du roi d'Espagne; mais ils ne renoncent point à être état de l'empire. Leur situation avec l'Allemagne reste indécise. Et le duc d'Anjou qu'on venait d'élire duc de Brabant, ayant depuis voulu asservir la nation qu'il venait défendre, fut obligé de s'en retourner en 1583, & d'y laisser le prince d'Orange plus puissant que jamais.

1582.

Grégoire XIII ayant signalé son pontificat par la réforme du calendrier, les protestans d'Allemagne ainsi que tous les autres de l'Europe, s'opposent à la réception de cette réforme nécessaire. Ils n'avaient d'autre raison, sinon que c'était un service que Rome rendait aux nations. Ils craignaient que cette cour ne parût trop faire pour instruire, & que les peuples en recevant des loix dans l'astronomie, n'en reçussent dans la religion. L'empereur dans une diète à Augsbourg est obligé d'ordonner que la chambre impériale conservera l'ancien style de Jules-César, qui était bon du tems de César, mais que le tems avait rendu mauvais.

Un événement tout nouveau inquiète cette année l'Empire. Gebhard de Truchsès archevêque de Cologne, qui n'était pas prêtre, avait embrassé la confession d'Augsbourg, & s'était marié secrètement dans Bonn avec Agnès de Mansfeld religieuse du monastère de Guerichen. Ce n'était pas une chose bien extraordinaire, qu'un évêque marié; mais cet évêque était électeur: il voulait épouser sa femme publiquement, & garder son électorat. Un

électorat eſt inconteſtablement une dignité ſéculière. Les archevêques de Mayence, de Trèves, de Cologne, ne furent point originairement électeurs parce qu'ils étaient prêtres, mais parce qu'ils étaient chanceliers. Il pouvait arriver très-aiſément que l'électorat de Cologne fût ſéparé de l'archevêché, ou que le prélat fût à la fois évêque luthérien, & électeur. Alors il n'y aurait eu d'électeur catholique, que le roi de Bohême, & les archevêques de Mayence & de Trèves. L'empire ſerait bientôt tombé dans les mains d'un proteſtant, & cela ſeul pouvait donner à l'Europe une face nouvelle.

Gebhard de Truchsès eſſayait de rendre Cologne luthérienne. Il n'y réuſſit pas. Le chapitre & le ſénat étaient d'autant plus attachés à la religion catholique, qu'ils partageaient en beaucoup de choſes la ſouveraineté avec l'électeur, & qu'ils craignaient de la perdre. En effet l'électeur, quoique ſouverain, était bien loin d'être abſolu. Cologne eſt une ville libre impériale, qui ſe gouverne par ſes magiſtrats. On leva des ſoldats de part & d'autre, & l'archevêque fit d'abord la guerre avec ſuccès pour ſa maîtreſſe.

1583.

Les princes proteſtans prirent le parti de l'électeur de Cologne. L'électeur Palatin, ceux de Saxe & de Brandebourg écrivirent en ſa faveur à l'empereur, au chapitre, au ſénat de Cologne, mais ils s'en tinrent là; & comme ils n'avaient point un intérêt perſonnel & préſent à faire la guerre pour le mariage d'une religieuſe, ils ne la firent point.

Truchsès ne fut ſecouru que par des princes peu puiſſans. L'archevêque de Brême, marié comme lui, amena de la cavalerie à ſon ſecours. Le comte de Solms, & quelques gentilshommes luthériens de Veſtphalie, donnèrent des troupes dans la première chaleur de l'événement. Le prince de Parme d'un autre côté en envoyait

au chapitre. Un chanoine de l'ancienne maison de Saxe, qui est la même que celle de Brunswick, commandait l'armée du chapitre, & prétendait que c'était une guerre sainte.

L'électeur de Cologne n'ayant plus rien à ménager, célébra publiquement son mariage à Rosendal au milieu de cette petite guerre.

L'empereur Rodolphe ne s'en mêle qu'en exhortant l'archevêque à quitter son église & son électorat, s'il veut garder sa nouvelle religion & sa religieuse.

Le pape Grégoire XIII l'excommunie comme un *membre pourri*, & ordonne qu'on élise un nouvel archevêque. Cette bulle du pape révolte les princes protestans, mais ils ne font que des instances. Ernest de Bavière, Evêque de Liège, de Freisingen & d'Hidesheim, est élu électeur de Cologne, & soutient son droit par la voie des armes. Il n'y eut alors que le prince Palatin Casimir, qui secourut l'électeur dépossédé, mais ce fut pour très-peu de tems. Il ne resta bientôt plus à Truchsès que la ville de Bonn. Les troupes envoyées par le duc de Parme, jointes à celles de son compétiteur, en firent le siège, & Bonn se rendit bientôt.

1584.

L'ancien électeur luttait encore contre sa mauvaise fortune. Il lui restait quelques troupes qui furent défaites; & enfin n'ayant pu être ni assez habile, ni assez heureux pour armer de grands princes en sa faveur, il n'eut d'autre ressource que d'aller vivre à la Haye avec sa femme, dans un état au-dessous de la médiocrité, sous la protection du prince d'Orange.

L'intérieur de l'Empire resta paisible. Le nouveau calendrier romain fut reçu par les catholiques. La trêve avec les Turcs fut prolongée. C'était à la vérité à la

charge d'un tribut ; & Rodolphe ſe croyait encore trop heureux d'acheter la paix d'Amurath III.

1585.

L'exemple de Gebhard de Truchsès engage deux évêques à quitter leurs évêchés. L'un eſt un fils de Guillaume duc de Clèves, qui renonce à l'évêché de Munſter pour ſe marier ; l'autre eſt un évêque de Minden, de la maiſon de Brunſwik.

1586.

Le fanatiſme délivre Philippe II du prince d'Orange, ce que dix ans de guerre n'avaient pu faire. Cet illuſtre fondateur de la liberté des Provinces-Unies eſt aſſaſſiné par Balthaſard Gerar, Franc-Comtois ; il l'avait déjà été auparavant par un nommé Jaurigni, Biſcayen, mais il était guéri de ſa bleſſure. Salcède avait conſpiré contre ſa vie, & on obſerva que Jaurigni & Gerard avaient communié pour ſe préparer à cette action. Philippe II annoblit tous les deſcendans de la famille de l'aſſaſſin. Singulière nobleſſe ! l'intendant de la Franche-Comté, Mr. de Vanolles, les a remis à la taille.

Maurice ſon ſecond fils ſuccède à l'âge de dix-huit ans à Guillaume le taciturne. C'eſt lui qui devint le plus célèbre général de l'Europe. Les princes proteſtans d'Allemagne ne le ſecoururent pas, quoique ce fût l'intérêt de leur religion, mais ils envoyèrent des troupes en France au roi de Navarre, qui fut depuis Henri IV. C'eſt que le parti des calviniſtes de France était aſſez riche pour ſoudoyer ſes troupes, & que Maurice ne l'était pas.

1587.

Le prince Maurice continue toujours la guerre dans les Pays-Bas contre Alexandre Farnèſe. Il fait quelques le-

vées aux dépens des états chez les proteſtans d'Allemagne : c'eſt tout le ſecours qu'il en tire.

Un nouveau trône s'offrit alors à la maiſon d'Autriche, mais cet honneur ne devint qu'une nouvelle preuve du peu de crédit de Rodolphe.

Le roi de Pologne Etienne Battori, vaivode de Tranſilvanie, étant mort le 13 Décembre 1586, le czar de Ruſſie Fœdor ſe met ſur les rangs, mais il eſt unanimement refuſé. Une faction élit Sigiſmond roi de Suède, fils de Jean III & d'une princeſſe du ſang des Jagellons. Une autre faction proclame Maximilien, frère de l'empereur. Tous deux ſe rendent en Pologne à la tête de quelques troupes. Maximilien eſt défait, il ſe retire en Siléſie, & ſon compétiteur eſt couronné.

1588.

Maximilien eſt vaincu une ſeconde fois par le général de la Pologne Zamoski. Il eſt enfermé dans un château auprès de Lublin ; & tout ce que fait en ſa faveur l'empereur Rodolphe ſon frère, c'eſt de prier Philippe II d'engager le pape Sixte V à écrire en faveur du priſonnier.

1589.

Maximilien eſt enfin élargi après avoir renoncé au royaume de Pologne. Il voit le roi Sigiſmond avant de partir. On remarque qu'il ne lui donna point le titre de *majeſté*, parce qu'en Allemagne on ne le donnait qu'à l'empereur.

1590.

Le ſeul événement qui peut regarder l'Empire, c'eſt la guerre des Pays-Bas, qui déſole les frontières du côté du Rhin & de la Veſtphalie. Les cercles de ces provinces ſe

contentent de s'en plaindre aux deux partis. L'Allemagne était alors dans une langueur que le chef avait communiquée aux membres.

1591.

Henri IV qui avait fon royaume de France à conquérir, envoie le viconte de Turenne en Allemagne négocier des troupes avec les princes proteftans. L'empereur s'y oppofe en vain ; l'électeur de Saxe Chriftiern excité par le vicomte de Turenne, prêta de l'argent & des troupes, mais il mourut lorfque cette armée était en chemin, & il n'en arriva en France qu'une petite partie. C'eft tout ce qui fe paffait alors de confidérable en Allemagne.

1592.

La nomination à l'évêché de Strasbourg caufe une guerre civile, comme à Cologne, mais pour un autre fujet. La ville de Strasbourg était proteftante. L'évêque catholique réfidant à Saverne, était mort. Les proteftans élifent Jean-George de Brandebourg, luthérien; les catholiques nomment le cardinal de Lorraine. L'empereur Rodolphe donne en vain l'adminiftration à l'archiduc Ferdinand l'un de fes frères, avec une commiffion pour appaifer ce différend. Ni les catholiques, ni les proteftans ne le reçoivent. Le cardinal de Lorraine foutient fon droit avec dix mille hommes. Les cantons de Berne, de Zurich & de Bâle donnent des troupes à l'évêque proteftant ; elles font jointes par un prince d'Anhalt, qui revenait de France, où il avait fervi inutilement Henri IV. Ce prince d'Anhalt défait le cardinal de Lorraine. Cette affaire eft mife en arbitrage l'année fuivante ; & il fut enfin convenu en 1603, que le cardinal de Lorraine refte-

rait évêque de Strasbourg, mais en payant cent trente mille écus d'or au prince de Brandebourg Jean-George. On ne peut guère acheter un évêché plus cher.

1593.

Une affaire plus considérable réveillait l'indifférence de Rodolphe. Amurath III rompait la trêve, & les Turcs ravageaient déjà la haute Hongrie. Il n'y eut que le duc de Bavière, & l'archevêque de Saltzbourg, qui fournirent d'abord des secours. Ils joignirent leurs troupes à celles des états héréditaires de l'empereur.

Ferdinand frère de Rodolphe avait un fils nommé Charles d'Autriche, qu'il avait eu d'un premier mariage avec la fille d'un sénateur d'Augsbourg. Ce fils n'était point reconnu prince, mais il méritait de l'être. Il commandait un corps considérable. Un comte Montécuculi en commandait un autre; ceux qui ont porté ce nom, ont été destinés à combattre heureusement pour la maison d'Autriche. Les Serin, les Nadasti, les Palfi, étaient à la tête des milices hongroises. Les Turcs furent vaincus dans plusieurs combats; la haute Hongrie fut en sûreté, mais Bude resta toujours aux Ottomans.

1594.

Les Turcs étaient en campagne, & Rodolphe tenait une diète à Augsbourg au mois de Juin, pour s'opposer à eux. Croirait-on qu'il fut ordonné de mettre un tronc à la porte de toutes les églises d'Allemagne, pour recevoir des contributions volontaires? C'est la première fois qu'on a demandé l'aumône pour faire la guerre. Cependant les troupes impériales & hongroises, quoique mal payées, combattirent toujours avec courage. L'archiduc Mathias voulut commander l'armée, & la commanda. L'archiduc Maximilien qui gouvernait la Carinthie & la

Croatie au nom de l'empereur ſon frère, ſe joint à lui : mais ils ne peuvent empêcher les Turcs de prendre la ville de Javarin.

1595.

Par bonheur pour les impériaux, Sigiſmond Battori vaivode de Tranſilvanie, ſecoue le joug des Ottomans pour prendre celui de Vienne. On voit ſouvent ces princes paſſer tour-à-tour d'un parti à l'autre ; deſtinée des faibles obligés de choiſir entre deux protecteurs trop puiſſans. Battori s'engage à prêter foi & hommage à l'empereur pour la Tranſilvanie, & pour quelques places de Hongrie, dont il était en poſſeſſion. Il ſtipule que s'il meurt ſans enfans mâles, l'empereur comme roi de Hongrie, ſe mettra en poſſeſſion de ſon état, & on lui promet en récompenſe, Chriſtine fille de l'archiduc Charles, le titre d *illuſtriſſimus*, & l'ordre de la toiſon d'or.

La campagne fut heureuſe, mais les troncs établis à la porte des égliſes pour payer l'armée, n'étant pas aſſez remplis, les troupes impériales ſe révoltèrent & pillèrent une partie du pays qu'ils étaient venus défendre.

1596.

L'archiduc Maximilien commande cette année contre les Turcs. Mahomet III nouveau ſultan vient en perſonne dans la Hongrie. Il aſſiége Agria qui ſe rend à compoſition, mais la garniſon eſt maſſacrée en ſortant de la ville. Mahomet indigné contre l'aga des janiſſaires, qui avait permis cette perfidie, lui fait trancher la tête.

Mahomet défait Maximilien dans une bataille le 26 Octobre.

Pendant que l'empereur Rodolphe reſte dans Vienne, s'occupe à diſtiller, à tourner, à chercher la pierre philoſophale, que Maximilien ſon frère eſt battu par les Turcs, que Mathias ſonge déjà à profiter de l'inaction de Rodolphe pour s'élever ; Albert l'un de ſes frères qui était

cardinal, & dont on n'avait point entendu parler encore, était depuis peu gouverneur de la partie des Pays-Bas restée à Philippe II. Il avait succédé dans ce gouvernement à un autre de ses frères l'archiduc. Ernest, qui venait de mourir après l'avoir possédé deux années sans avoir rien fait de mémorable. Il n'en fut pas de même du cardinal Albert d'Autriche. Il faisait la guerre à Henri IV, que Philippe II avait toujours inquiété depuis la mort de Henri III. Il prit Calais & Ardres.

Henri IV à peine vainqueur de la ligue, demande du secours aux princes protestans; il n'en obtient pas, & se défend lui-même.

1597.

Les Turcs sont toujours dans la Hongrie. Les paysans de l'Autriche foulés par les troupes impériales, se soulèvent, & mettent eux-mêmes le comble à la désolation de ce pays. On est obligé d'envoyer contr'eux une partie de l'armée. C'était une bien favorable occasion pour les Turcs; mais par une fatalité singulière, la haute Hongrie a presque toujours été le terme de leurs progrès, & cette année les révoltes des janissaires firent le salut de l'armée impériale.

1598.

Le comté de Simeren retombe par la mort du dernier comte, à l'électeur Palatin.

Le roi d'Espagne Philippe II meurt à 72 ans, après quarante-deux de règne. Il avait troublé une partie de l'Europe, sans que jamais ni son oncle Ferdinand ni son cousin Maximilien, ni son neveu Rodolphe eussent servi à ses desseins, ni qu'il eût contribué à leur grandeur. Il avait donné avant sa mort les Pays-Bas à l'infante Isabelle sa fille; ce fut sa dot en épousant le cardinal archiduc Albert. C'était priver son fils Philippe III & la

couronne d'Espagne, d'une belle province; mais les troubles qui la déchiraient, la rendaient onéreuse à l'Espagne; & ce pays devait revenir à la couronne espagnole, en cas que l'archiduc Albert n'eût point d'enfans mâles, ce qui arriva en effet.

Il s'agissait de chasser les Turcs de la haute Hongrie. La diète accorde vingt mois romains pendant trois ans pour cette guerre.

Le même Sigismond Battori qui avait quitté les Turcs, & fait hommage de la Transilvanie à l'empereur, se repent de ses deux démarches. On lui avait donné en échange de sa souveraineté & de la Valachie les mêmes terres qu'à la reine mère d'Etienne Jean-Sigismond, c'est-à-dire, Opelen & Ratibor en Silésie. Il ne fut pas plus content de son marché que cette reine. Il quitte la Silésie, il rentre dans ses états. Mais toujours inconstant & faible, il les cède à un cardinal son cousin. Ce cardinal André Battori se met aussi-tôt sous la protection des Turcs, reçoit du Sultan une veste, comme un gage de la faveur qu'il demande. Semblable à Martinusius, il se met comme lui à la tête d'une armée, mais il est tué en combattant contre les impériaux.

1599.

Par la mort du cardinal Battori, & par la fuite de Sigismond, la Transilvanie reste à l'empereur; mais la Hongrie ne cesse d'être dévastée par les Turcs. Ceux qui s'étonnent aujourd'hui que ce pays si fertile soit si dépeuplé, en trouveront aisément la raison dans le nombre d'esclaves des deux sexes, que les Turcs ont si souvent enlevés.

L'empereur dans cette année se résolut à affranchir enfin le Virtemberg de l'inféodation de l'Autriche. Le Virtemberg ne releva plus que de l'empire, mais il doit toujours revenir à la maison d'Autriche au défaut d'héritiers.

1600.

Les Turcs s'avancent jufqu'à Canife fur la Drave, vers la Stirie. Le duc de Mercœur, célèbre prince de la maifon de Lorraine, ne peut empêcher la prife de cette forte place. Alors les peuples de Tranfilvanie & de Valachie refufent de reconnaître l'empereur.

1601.

La fortune de Sigifmond Battori eft auffi inconftante que lui-même : il rentre en Tranfilvanie, mais il y eft défait par le parti des impériaux. Ce ne font que des révolutions continuelles dans ces provinces. Heureufement ce même duc de Mercœur, qui n'avait pu ni défendre ni reprendre Canife, prend fur les Turcs Albe-Royale.

1602.

Enfin l'archiduc Mathias plus agiffant que fon frère, & fecondé du duc de Mercœur, pénétré jufqu'à Bude, mais il l'affiége inutilement. Tout cela ne fait qu'une guerre ruineufe, à charge à l'empereur & à l'Empire.

Sigifmond Battori beaucoup plus malheureux, & méprifé par les Turcs qui ne le fecouraient pas, va fe rendre enfin aux troupes impériales fans aucune condition; & ce prince qui devait époufer une archiducheffe, eft alors trop heureux d'être baron en Bohême avec une penfion très-modique.

1603.

Il y a toujours une fatalité qui arrête les conquêtes des Turcs. Mahomet III qui menaçait de venir commander en perfonne une armée formidable, meurt à la fleur de

ſon âge. Il laiſſe ſur le trône des Ottomans ſon fils Achmet âgé de treize ans. Les factions troublent le ſerrail, & la guerre de Hongrie languit.

La diète de Ratisbonne promet cette fois quatre-vingts mois romains. Jamais l'empire n'avait encore donné un ſi puiſſant ſecours, mais il ne fut guère fourni qu'en paroles.

Dans cette année Lubeck, Dantzick, Cologne, Hambourg & Brême, villes de l'ancienne hanſe d'Allemagne, obtiennent en France des privilèges que ces villes prétendaient avoir eus, & que le tems avoit abolis. Les négocians de ces villes furent exemptés du droit d'aubaine, & le ſont encore. Ce ne ſont pas là des événemens d'éclat, mais ils contribuent au bien public, & preſque tous ceux qu'on a vu le détruiſent.

1604.

L'empereur eſt ſur le point de perdre la partie de la haute Hongrie qui lui reſtait. Les exactions d'un gouverneur de Caſſovie en ſont cauſe. Ce gouverneur ayant exigé de l'argent d'un ſeigneur Hongrois nommé Botskai, ce Hongrois ſe ſoulève, fait révolter une partie de l'armée, & ſe déclare ſeigneur de la haute Hongrie, ſans oſer prendre le titre de roi.

1605.

Il ne reſte à l'empereur en Hongrie que Presbourg. Les Turcs, & le révolté Botskai avaient le reſte. L'archiduc Mathias était dans Presbourg avec une armée, mais le grand-viſir était dans la ville de Peſt. Botskai ſe fait proclamer prince de Tranſilvanie, & reçoit ſolemnellement dans Peſt la couronne de Hongrie par les mains du grand-viſir. L'archiduc Mathias eſt obligé de s'accommoder avec les ſeigneurs Hongrois, pour conſerver ce qui

reſte de ce pays. Il fut ſtipulé que dans la ſuite les états de Hongrie, qui avaient toujours élu leur roi, éliraient eux-mêmes leur gouverneur au nom de leur roi. La nomination aux évêchés était un droit de la couronne, mais les états exigèrent qu'on ne nommérait jamais que des Hongrois, & que les évêques nommés par l'empereur n'auraient point de part au gouvernement du royaume. Moyennant ces conceſſions & quelques autres, l'archiduc Mathias obtint que Botskai céderait la Tranſilvanie & qu'il ne garderait de la Hongrie que la couronne d'or qu'il avait reçue du grand - viſir. Les Hongrois ſtipulèrent expreſſément que les religions luthérienne & calviniſte ſeraient autoriſées.

Sous ce gouvernement faible de Rodolphe, l'Allemagne n'était pourtant pas troublée. Il n'y avait alors que de très-petites guerres inteſtines, comme celle du duc de Brunſwick qui voulait ſoumettre la ville de Brunſwick, & du duc de Bavière qui vouloit ſubjuguer Donavert. Le duc de Bavière riche & puiſſant vint à bout de Donavert, mais le duc de Brunſwick ne put prévaloir contre Brunſwick, qui reſta long-tems encore libre & impériale. Elle était ſoutenue par la hanſe teutonique. Les grandes villes commerçantes pouvaient alors ſe défendre aiſément contre les princes. On ne levait, comme on fait, de troupes qu'en cas de guerre. Ces milices nouvelles des princes & des villes étaient également mauvaiſes. Mais depuis que les princes ſe ſont appliqués à tenir en tout tems des troupes diſciplinées, les choſes ont bien changé.

L'Allemagne d'ailleurs fut tranquille malgré trois religions oppoſées l'une à l'autre, malgré les guerres des Pays-Bas, qui inquiétaient ſans ceſſe les frontières, malgré les troubles de la Hongrie & de la Tranſilvanie. La faibleſſe de Rodolphe en Allemagne n'eut pas le même ſort que celle de Henri III en France. Tous les ſeigneurs ſous Henri III voulurent devenir indépendans & puiſſans;

ils troublèrent tout. Mais les ſeigneurs allemands étaient ce que les ſeigneurs français voulaient être.

1606.

L'archiduc Mathias traite avec les Turcs, mais ſans effet. Tant de traités avec les Turcs, avec les Hongrois, avec les Tranſilvains, ne ſont que de nouvelles ſemences de troubles. Les Tranſilvains après la mort de Botskai éliſent Sigiſmond Ragotski pour vaivode, malgré les traités faits avec l'empereur ; & l'empereur le ſouffre.

1607. 1608.

Rodolphe qui achetait ſi chérement la paix chez lui, négocie pour l'établir enfin dans les Pays-Bas ; on ne pouvait l'avoir qu'aux dépens de la branche d'Autriche eſpagnole, comme il l'avait à ſes dépens en Hongrie. La fameuſe union d'Utrecht de 1579 était trop puiſſante pour céder. Il fallait reconnaître les états généraux des ſept Provinces Unies, libres & indépendans. C'était principalement de l'Eſpagne que les ſept provinces exigeaient cette reconnaiſſance authentique. Rodolphe leur écrit : *Vous êtes des états mouvans de l'Empire ; votre conſtitution ne peut changer ſans le conſentement de l'empereur votre chef.* Les états généraux ne firent pas ſeulement de réponſe à cette lettre. Ils continuent à traiter avec l'Eſpagne, qui reconnut enfin en 1609 leur indépendance.

Cependant cette philoſophie tranquille & indifférente de Rodolphe, plus convenable à un homme privé qu'à un empereur, enhardit enfin l'ambition de l'archiduc Mathias ſon frère ; il ſonge à ne lui laiſſer que le titre d'empereur, & à ſe faire ſouverain de la Hongrie, de l'Autriche, de la Bohême, dont Rodolphe négligeait le gouvernement. La Hongrie était envahie preſque toute entière par les Turcs, & déchirée

par

par ſes factions ; l'Autriche expoſée ; la Bohême mécontente. L'inconſtant Battori par une nouvelle viciſſitude de ſa fortune venait encore d'être rétabli en Tranſilvanie par les ſuffrages de la nation, & par la protection du ſultan. Mathias négociait avec Battori, avec les Turcs, avec les mécontens de la Hongrie. Les états d'Autriche lui avaient fourni beaucoup d'argent. Il était à la tête d'une armée ; il prenait ſur lui tous les ſoins, & voulait en recueillir le fruit.

L'empereur retiré dans Prague apprend les deſſeins de ſon frère, il craint pour ſa ſûreté. Il ordonne quelques levées à la hâte. Mathias ſon frère lève le maſque, il marche vers Prague. Les proteſtans de la Bohême prennent ce tems de criſe pour demander de nouveaux priviléges à Rodolphe qu'ils menacent d'abandonner. Ils obtiennent que le clergé catholique ne ſe mêlera plus des affaires civiles, qu'il ne fera aucune acquiſition de terres ſans le conſentement des états, que les proteſtans ſeront admis à toutes les charges. Cette condeſcendance de l'empereur irrite les catholiques ; il ſe voit réduit à recevoir la loi de ſon frère.

Il lui cède le 11 Mai la Hongrie, l'Autriche, la Moravie, & il ſe réſerve ſeulement dans ce triſte accord l'uſufruit de la Bohême, & la ſuzeraineté de la Siléſie. Il ſe dépouillait de ce qu'il avait gouverné avec faibleſſe, & qu'il ne pouvait plus garder. Son frère n'acquérait d'abord en effet que de nouveaux embarras. Il avait à ſe concilier les proteſtans de l'Autriche, qui demandaient, les armes à la main, à leur nouveau maître l'exercice libre de leur religion, & auxquels il fallut l'accorder, du moins hors des villes. Il avait à ménager les Hongrois, qui ne voulaient pas qu'aucun Allemand eût chez eux de charge publique. Mathias fut obligé d'ôter aux Allemands leurs emplois en Hongrie. Voilà comme il tâchait de s'affermir pour être en état de réſiſter enfin à la puiſſance Ottomane.

1 6 0 9.

Plus la religion proteſtante gagnait de terrain dans les domaines autrichiens, plus elle devenait puiſſante en Allemagne. La ſucceſſion de Clèves & de Juliers mit aux mains les deux partis qui s'étaient long-tems ménagés depuis la paix de Paſſau. Elle fit renaître une ligue proteſtante plus dangereuſe que celle de Smalcade, & produiſit une ligue catholique. Ces deux factions furent prêtes de ruiner l'empire.

Les maiſons de Brandebourg, de Neubourg, de Deux-Ponts, de Saxe, & enfin Charles d'Autriche marquis de Burgau, ſe diſputaient l'héritage de Jean-Guillaume dernier duc de Clèves, Berg, & Juliers, mort ſans enfans.

L'empereur crut mettre la paix entre les prétendans, en ſéqueſtrant les états que l'on diſputait. Il envoie l'archiduc Léopold ſon couſin prendre poſſeſſion du duché de Clèves; mais d'abord l'électeur de Brandebourg Jean-Sigiſmond, s'accorde avec le duc de Neubourg ſon compétiteur pour s'y oppoſer. L'affaire devient bientôt une querelle des princes proteſtans avec la maiſon d'Autriche. Les princes de Brandebourg déjà en poſſeſſion & unis par le danger en attendant que l'intérêt les diviſât, ſoutenus de l'électeur Palatin Fréderic IV, implorent le ſecours de Henri IV roi de France.

Alors ſe formèrent les deux ligues oppoſées; La proteſtante qui ſoutenait les maiſons de Brandebourg & de Neubourg; la catholique qui prenait le parti de la maiſon d'Autriche. L'électeur Palatin Fréderic IV, quoique calviniſte, était à la tête de tous les confédérés de la confeſſion d'Augsbourg; c'était le duc de Virtemberg, le landgrave de Heſſe-Caſſel, le margrave d'Anſpach, le margrave de Bade-Dourlach, le prince d'Anhalt, pluſieurs villes impériales. Ce parti prit le nom d'*Union évangélique*.

Les chefs de la ligue catholique oppoſée, étaient Ma-

ximilien duc de Bavière, les électeurs catholiques, & tous les princes de cette communion. L'électeur de Saxe même se mit dans ce parti tout luthérien qu'il était, dans l'espérance de l'investiture des duchés de Clèves & de Juliers. Le landgrave de Hesse-Darmstadt protestant était aussi de la ligue catholique. Il n'y avait aucune raison qui pût faire de cette querelle une querelle de religion : mais les deux partis se servaient de ce nom pour animer les peuples. La ligue catholique mit le pape Paul V & le roi d'Espagne Philippe III dans son parti. *L'union évangélique* mit Henri IV dans le sien. Mais le pape & le roi d'Espagne ne donnaient que leur nom & Henri IV allait marcher en Allemagne à la tête d'une armée disciplinée & victorieuse, avec laquelle il avait déjà détruit une ligue catholique.

1610.

Ces mots de ralliement *catholique évangélique*, ce nom du *pape* dans une querelle toute profane, furent la véritable & unique cause de l'assassinat du grand Henri IV tué, comme on sait, le 14 Mai au milieu de Paris par un fanatique imbécille & furieux. On ne peut en douter; l'interrogatoire de Ravaillac ci-devant moine, porte qu'il assassina Henri IV parce qu'on disait partout *qu'il allait faire la guerre au pape*, & que c'était la faire à DIEU.

Les grands desseins de Henri IV périrent avec lui. Cependant il resta encore quelque ressort de cette grande machine qu'il avait mise en mouvement. La ligue protestante ne fut pas détruite. Quelques troupes françaises sous le commandement du maréchal de la Châtre, soutinrent le parti de Brandebourg & de Neubourg.

En vain l'empereur adjuge Clèves & Juliers par provision à l'électeur de Saxe, à condition qu'il prouvera son droit. Le maréchal de la Châtre n'en prend pas moins Juliers, & n'en chasse pas moins les troupes de l'archi-

duc Léopold. Juliers reste en commun pour quelque tems à Brandebourg & à Neubourg.

1611.

L'extrême confusion où était alors l'Allemagne, montre ce que Henri IV aurait fait s'il eût vécu. Rodolphe philosophait & s'occupait à fixer le mercure dans Prague. L'archiduc Léopold chassé de Juliers avec son armée mal payée, va en Bohême la faire subsister de pillage. Il y usurpe toute l'autorité de l'empereur, qui se voit dépouillé de tous côtés par les princes de son sang. Mathias qui avait déjà forcé son frère à lui céder tant d'états, ne veut pas qu'un autre que lui dépouille le chef de la maison. Il vient à Prague avec des troupes, & y force son frère à prier les états de le couronner *par excès d'affection fraternelle.*

Mathias est sacré roi de Bohême le 21 Mai ; il ne reste à Rodolphe que le titre de roi, aussi vain pour lui que celui d'empereur.

1612.

Rodolphe meurt le 20 Janvier, à compter selon le nouveau calendrier. Il n'avait jamais voulu se marier. Sa maison, dont on avait tant craint la vaste puissance, n'eut presque aucune considération de son tems en Europe depuis le commencement du dix-septième siècle. Sa nonchalance & la faiblesse de Philippe III en Espagne en furent la cause. Rodolphe avait perdu ses états, & conservé de l'argent comptant. On prétend qu'on trouva dans son épargne quatorze millions d'écus. Cela découvre une ame petite. Avec ces quatorze millions & du courage il eût pu reprendre Bude sur les Turcs, & rendre l'empire respectable. Mais son caractère le fit vivre en homme privé sur le trône, & il fut plus heureux que ceux qui le dépouillèrent & le méprisèrent.

MATHIAS,

QUARANTE-CINQUIÉME EMPEREUR.

1612.

Mathias frère de Rodolphe eſt élu unanimement, & cette unanimité ſurprend l'Europe. Mais les tréſors de ſon frère l'avaient enrichi, & le voiſinage des Turcs rendait néceſſaire l'élection d'un prince de la maiſon d'Autriche, roi de Hongrie.

La capitulation de Charles-Quint n'avait point juſques-là été augmentée. Elle le fut de quelques articles pour Mathias, dont l'ambition s'était aſſez manifeſtée.

La Hongrie & la Tranſilvanie étaient toujours dans le même état. L'empereur avait peu de terrain par-delà Presbourg ; & le nouveau prince de Tranſilvanie Gabriel Battori était vaſſal du ſultan.

1613.

Ces deux grandes ligues, la proteſtante & la catholique qui avaient menacé l'Allemagne d'une guerre civile, s'étaient comme diſſipées elles-mêmes après la mort de Henri IV. Les proteſtans ſe contentaient ſeulement de refuſer de l'argent à l'empereur dans les diètes. La querelle ſur la ſucceſſion de Juliers qu'on croyait qui embraſerait l'Europe, ne devint plus qu'une de ces petites guerres particulières, qui ont troublé de tout tems quelques cantons d'Allemagne ſans diſſoudre le corps germanique.

Le duc de Neubourg, & l'électeur de Brandebourg s'étant mis en poſſeſſion de Clèves & de Juliers, devaient

être néceſſairement brouillés pour le partage. Un ſoufflet donné par l'électeur de Brandebourg au duc de Neubourg, ne pacifia pas le différend. Les deux princes ſe firent la guerre. Le duc de Neubourg ſe fit catholique pour avoir la protection de l'empereur & du roi d'Eſpagne. L'électeur de Brandebourg introduiſit le calviniſme dans le pays pour animer la ligue proteſtante en ſa faveur.

Cependant les autres princes demeuraient dans l'inaction; & l'électeur de Saxe lui-même, malgré le jugement impérial rendu en ſa faveur, ne remuait pas. Les Pays-Bas eſpagnols & hollandais ſe mêlaient de la querelle. Deux grands généraux, le marquis de Spinola de la part de l'Eſpagne ſecourait Neubourg; le comte Maurice de la part des états-généraux était armé pour Brandebourg. C'eſt une ſuite de la conſtitution de l'Allemagne, que des puiſſances étrangères puſſent prendre plus de part à ces querelles inteſtines, que l'Allemagne même. L'intérieur du corps germanique n'en était point ébranlé. Cette paix intérieure était ſouvent troublée par les fréquens démêlés d'une ville avec une autre, des princes avec les villes, des princes avec les princes. Mais le corps germanique ſubſiſtait par ces diviſions mêmes, qui mettaient une balance à-peu-près égale entre ſes membres.

1614.

Il n'en était pas de même en Hongrie & en Tranſilvanie. L'empereur Mathias ſe préparait contre le Turc. Le vaivode de Tranſilvanie Gabriel Battori ſe ménageait entre l'empereur chrétien, & l'empereur muſulman. Les Turcs pourſuivent Battori. Il eſt abandonné de ſes ſujets; l'empereur ne peut le ſecourir; Battori ſe fait donner la mort par un de ſes ſoldats. Exemple unique parmi les princes modernes.

Un pacha inveſtit Bethlem-Gabor de la Tranſilvanie. Cette province ſemblait à jamais perdue pour la maiſon

d'Autriche. Le nouveau ſultan Achmet, maître d'une ſi grande partie de la Hongrie, jeune & ambitieux, faiſait craindre que Presbourg ou Vienne ne fît les limites des deux empires. On avait été toujours dans ces alarmes ſur la fin du règne de Rodolphe ; mais la vaſte étendue de l'empire ottoman, qui depuis ſi long-tems inquiétait les chrétiens, fut ce qui les ſauva. Les Turcs étaient ſouvent en guerre avec les Perſans. Leurs frontières du côté de la mer Noire ſouffraient beaucoup des révoltes des Géorgiens, & des Mingreliens. On contenait difficilement les Arabes ; & il arrivait ſouvent que dans le tems même qu'on craignait en Hongrie & en Italie une nouvelle inondation des Turcs, ils étaient obligés de faire une paix même déſavantageuſe pour la défenſe de leur propre pays.

1615.

L'empereur Mathias a le bonheur de conclure avec le ſultan Achmet un traité plus favorable que la guerre n'eût pu l'être. Il ſtipule, ſans tirer l'épée, la reſtitution d'Agria, de Caniſe, d'Albe-Royale, de Peſt, & même de Bude : ainſi il eſt en poſſeſſion de preſque toute la Hongrie, en laiſſant toujours la Tranſilvanie & Bethlem-Gabor ſous la protection des Ottomans. Ce traité augmente la puiſſance de Mathias. L'affaire de la ſucceſſion de Juliers eſt preſque la ſeule choſe qui inquiète l'intérieur de l'Empire ; mais Mathias ménage les princes proteſtans, en laiſſant toujours ce pays partagé entre la maiſon Palatine de Neubourg, & celle de Brandebourg. Il avait beſoin de ces ménagemens pour perpétuer l'Empire dans la maiſon d'Autriche.

1616.

Cette année & les ſuivantes ſont remplies de négociations & d'intrigues. Mathias était ſans enfans, & avait perdu ſa ſanté & ſon activité. Il fallait pour aſſurer l'Em-

pire à sa maison commencer par lui assurer la Bohême & la Hongrie. Les conjonctures étaient délicates ; les états de ces deux royaumes étaient jaloux du droit d'élection ; l'esprit de parti y régnait ; & l'esprit d'indépendance encore plus, la différence des religions y nourrissait la discorde : mais les protestans & les catholiques aimaient également leurs privilèges. Les princes d'Allemagne paraissaient encore moins disposés à choisir un empereur Autrichien, & l'union évangélique toujours subsistante laissait peu d'espérance à cette maison.

Il lui faut donc commencer par assurer la succession de la Bohême & de la Hongrie. Il avait ravi ces états à son frère, il n'en fait point passer l'héritage aux frères qui lui restent, Maximilien & Albert. Il n'y a guère d'apparence qu'ils y aient tous deux renoncé de bon gré. Albert surtout, à qui le roi d'Espagne avait laissé les Pays-Bas, aurait été plus qu'un autre en état de soutenir la dignité impériale s'il eût régné sur la Hongrie & sur la Bohême. C'est sur un cousin, sur Ferdinand de Gratz duc de Stirie que Mathias veut faire tomber ces couronnes. Le droit du sang fut donc peu consulté.

1617.

Ferdinand est élu & reconnu successeur au royaume de Bohême par les états, & couronné en cette qualité le 29 Juin. L'union évangélique commence à s'effaroucher de voir ces premiers pas de Ferdinand de Gratz vers l'Empire. Mathias & Ferdinand ménagent plus que jamais l'électeur de Saxe, qui n'est point de l'union évangélique, & qui dans l'espérance d'avoir Clèves, Berg & Juliers, embrasse toujours le parti de la maison d'Autriche. La maison Palatine ayant des intérêts tout contraires, est toujours à la tête des protestans. Et c'est-là l'origine de la funeste guerre entre Ferdinand & la maison Palatine : c'est celle de

la guerre de trente ans qui désola tant de provinces, qui fit venir les Suédois au milieu de l'Allemagne, & qui produisit enfin le traité de Vestphalie, & donna une nouvelle face à l'Empire.

Mathias engage la branche d'autriche espagnole à céder les prétentions qu'elle peut avoir sur la Hongrie & sur la Bohême. Philippe III, roi d'Espagne, abandonne ses droits sur ces royaumes à Ferdinand, à condition qu'au défaut de la postérité mâle de Ferdinand, la Hongrie & la Bohême appartiendront aux fils de Philippe III, ou à ses filles, & aux enfans de ses filles, selon l'ordre de la primogéniture. Par ce pacte de famille ces états pouvaient aisément tomber à la maison de France : car si une fille héritière de Philippe III épousait un roi de France, le fils aîné de ce roi acquérait un droit à la Hongrie & à la Bohême.

Ce pacte de famille était évidemment contraire au testament de l'empereur Ferdinand I. Les dispositions des hommes pour établir la paix dans l'avenir, préparent presque toujours la division. Enfin ce nouveau traité révoltait les Hongrois & les Bohémiens, qui voyaient qu'on disposait d'eux sans les consulter. Les protestans de Bohême commencent par se confédérer à l'exemple de l'union évangélique. Bientôt ils entraînent les catholiques dans leur parti, parce qu'il s'agit des droits de l'état & non de la religion. La Silésie, ce grand fief de la Bohême, se joint à elle. La guerre civile est allumée. Un comte de Turm, ou de la Tour, homme de génie, est à la tête des confédérés ; il fait la guerre réguliérement & avec avantage ; ses partis vont jusqu'aux portes de Vienne.

1619.

L'empereur Mathias meurt au mois de Mars, au milieu de cette révolution subite, sans pouvoir prévoir quel sera le destin de sa maison.

Son cousin Ferdinand de Gratz est assez heureux d'abord pour ne point éprouver de grandes contradictions en Hongrie, dont il avait chassé les Turcs par un traité qui le rendait agréable au royaume ; mais il voit la Bohême, la Silésie, la Moravie, la Lusace liguées contre lui, les protestans de l'Autriche prêts à éclater, & ceux de l'Allemagne peu disposés à l'élever à l'empire. La maison d'Autriche n'avait point encore eu de moment plus critique. D'un côté quatre électeurs offrent la couronne impériale à Maximilien duc de Bavière, de l'autre la Bohême offre sa souveraineté d'abord au duc de Savoie, trop éloigné pour l'accepter, & ensuite à l'électeur Palatin Fréderic V, qui l'obtint pour son malheur. Cependant on s'assemble à Francfort pour élire un roi des Romains, un roi d'Allemagne, un empereur. Presque toutes les cours de l'Europe sont en mouvement pour cette grande affaire ; les états de la Bohême députent à Francfort pour faire exclure Ferdinand du droit de suffrage. Ils ne le reconnaissaient pas pour roi ; conséquemment ils ne voulaient pas qu'il eût de voix. Non-seulement il était menacé de n'être pas empereur, mais même de n'être pas électeur. Il fut l'un & l'autre. Il se donna sa voix pour l'empire, il eut celles des catholiques & même des protestans. Chaque électeur fut tellement menagé, que chacun crut voir son intérêt particulier dans l'élévation de Ferdinand de Gratz. L'électeur Palatin lui-même, à qui la Bohême déférait sa couronne, fut obligé de donner sa voix, dont le refus aurait été inutile. Cette élection fut faite le 19 Août 1619 ; il est couronné à Aix-la-Chapelle le 9 Septembre ; il signe auparavant une capitulation un peu plus étendue que celle de ses prédécesseurs.



FERDINAND II,

QUARANTE-SIXIÈME EMPEREUR.

1619.

Dans le tems même que Ferdinand II eſt couronné empereur, les états de Bohême nomment pour roi l'électeur Palatin. Cet honneur était devenu plus dangereux qu'auparavant par la nomination de Ferdinand à l'empire. C'était le tems d'une grande criſe pour le parti proteſtant. Si Fréderic eût été ſecouru par ſon beau-père Jacques roi d'Angleterre, le ſuccès paraiſſait aſſuré. Mais Jacques ne lui donna que des conſeils, & ces conſeils furent de refuſer. Il ne les crut pas, & s'abandonna à la fortune.

Il eſt ſolemnellement couronné dans Prague le 4 Novembre, avec l'électrice princeſſe d'Angleterre; mais il eſt couronné par l'adminiſtrateur des Huſſites, non par l'archevêque de Prague.

Cela ſeul annonçait une guerre de religion, auſſi-bien que de politique. Tous les princes proteſtans, hors l'électeur de Saxe, étaient pour lui. Il avait dans ſon armée quelques troupes anglaiſes, que des ſeigneurs d'Angleterre lui avaient amenées par amitié pour lui & par haine pour la religion catholique, & par la gloire de faire ce que ſon beau-père Jacques I ne faiſait pas. Il était ſecondé par le vaivode de Tranſilvanie Bethlem-Gabor, qui attaquait le même ennemi en Hongrie. Gabor pénétra même juſqu'aux portes de Vienne, & delà il retourna ſur ſes pas prendre Presbourg. La Siléſie était toute ſoulevée contre l'empereur; le comte de Mansfeld ſoutenait en Bohême le parti du Palatin; les proteſtans même de l'Autriche inquiétaient l'empereur. Si

la maison Bavaroise avait été réunie comme celle d'Autriche le fut toujours, le parti du nouveau roi de Bohême aurait été le plus fort : mais le duc de Bavière, riche & puissant, était loin de contribuer à la grandeur de la branche aînée de sa maison. La jalousie, l'ambition, la religion le jetèrent dans le parti de l'empereur ; de sorte qu'il arriva à la maison Bavaroise sous Ferdinand de Gratz, ce qui était arrivé à la maison de Saxe sous Charles-Quint.

La ligue protestante & la ligue catholique étaient à-peu-près également puissantes dans l'Allemagne, mais l'Espagne & l'Italie appuyaient Ferdinand. Elles lui fournissaient de l'argent levé sur le clergé, & des troupes. La France qui n'était pas encore gouvernée par le cardinal de Richelieu, oubliait ses anciens intérêts La cour de Louis XIII, faible & orageuse, semblait avoir des vues (supposé qu'elle en eût) toutes contraires aux desseins du grand Henri IV.

1620.

Louis XIII envoie en Allemagne le duc d'Angoulême à la tête d'une ambassade solemnelle, pour offrir ses bons offices, au-lieu d'y marcher avec une armée. Les princes, assemblés à Ulm, écoutent le duc d'Angoulême & ne concluent rien. La guerre en Bohême continue. Bethlem-Gabor se fait reconnaître roi en Hongrie, comme le palatin Fréderic V en Bohême. Un ambassadeur de la Porte & un de Venise favorisent cette révolution des états de Hongrie dans la ville de Neuhausel. On n'était pas accoutumé à voir ainsi les Turcs & les Vénitiens réunis ; mais Venise avait tant de démêlés avec la branche d'Autriche espagnole, qu'elle déclarait ouvertement ses sentimens contre toute la maison.

Toute l'Europe était partagée dans cette querelle, mais plutôt par des vœux que par des effets. Et l'empereur

était bien mieux ſecondé en Allemagne que l'électeur palatin.

D'un côté l'électeur de Saxe déclaré pour l'empereur, entre dans la Luſace : de l'autre le duc de Bavière pénètre en Bohême avec une puiſſante armée ; tandis que les armes de l'empereur réſiſtent, au moins en Hongrie, contre Bethlem-Gabor.

Le Palatin eſt attaqué à la fois & dans ſon nouveau royaume de Bohême, & dans ſon Electorat. Henri-Fréderic de Naſſau, frère, & depuis ſucceſſeur de Maurice le ſtadhouder des Provinces-Unies, y combattait pour lui. Il y avait encore des Anglais. Mais contre lui était le célèbre Spinola, avec l'élite des troupes des Pays-Bas eſpagnols. Le Palatinat eſt ravagé. Une bataille décide en Bohême du ſort de la maiſon d'Autriche & de la maiſon Palatine.

Fréderic eſt entiérement défait le 19 Novembre auprès de Prague, par ſon parent Maximilien de Bavière ; il fuit d'abord en Siléſie avec ſa femme & deux de ſes enfans, & perd en un jour les états de ſes aïeux & ceux qu'il avait acquis.

1621.

Le roi d'Angleterre Jacques négocie en faveur de ſon malheureux gendre auſſi infructueuſement qu'il s'était conduit faiblement.

L'empereur met l'électeur Palatin au ban de l'Empire par un arrêt de ſon conſeil aulique le 20 Janvier. Il proſcrit le duc de Jagendorff en Siléſie, le prince d'Anhalt, les comtes de Hoenlo, de Mansfeld, de la Tour, tous ceux qui ont pris les armes pour Fréderic.

Ce prince vaincu n'a pour lui que des intercesſeurs & point de vengeur. Le roi de Dannemarck preſſe l'empereur d'uſer de clémence. Ferdinand n'en fait pas moins paſſer par la main du bourreau un grand nombre de gentilshommes bohémiens.



Un de ses généraux, le comte de Buquoy, achève de soumettre ce qui reste de rebelles en Bohême, & delà il court assurer la haute Hongrie contre Bethlem-Gabor. Buquoy est tué dans cette campagne ; & Ferdinand s'accommode bientôt avec le Transilvain, auquel il cède un grand terrain pour être plus sûr du reste.

Cependant l'électeur Palatin se refugie de Siléfie en Dannemarck, & de Dannemarck en Hollande. Le duc de Bavière s'empare du Haut-Palatinat ; tandis que le marquis de Spinola répand dans le Palatinat les troupes espagnoles, fournies par l'archiduc gouverneur des Pays-Bas.

Le Palatin n'avait pu obtenir de son beau-père le roi Jacques & du roi de Dannemarck que de bons offices & des ambassades inutiles à Vienne. Il n'obtenait rien de la France, dont l'intérêt était de prendre son parti. Ses seules ressources étaient alors dans deux hommes qui devaient naturellement l'abandonner. C'était le duc de Jagendorff en Siléfie, & le comte de Mansfeld dans le Palatinat, tous deux proscrits par l'empereur & pouvant mériter leur grace en quittant le parti du Palatin. Ils firent pour lui des efforts incroyables. Mansfeld surtout fut toujours à la tête d'une petite armée, qu'il conserva malgré la puissance autrichienne. Elle n'avait pour toute solde que l'art de Mansfeld, de faire la guerre en partisan habile, art assez en usage alors dans un tems où l'on ne connaissait pas ces grandes armées toujours subsistantes, & où un chef résolu pouvait se maintenir quelque tems à la faveur des troubles. Mansfeld réveillait & encourageait les princes protestans voisins.

Christiern surtout, prince de Brunswick, administrateur, ce qui au fond ne veut dire qu'usurpateur de l'évêché d'Halberstadt, se joignit à Mansfeld. Ce Christiern s'intitulait, *ami de* DIEU *& ennemi des prêtres* ; il n'était pas moins ennemi des peuples dont il ravageait le territoire. Mansfeld & lui firent beaucoup de mal au pays sans faire du bien à l'électeur Palatin.

Les princes d'Orange & les Provinces-Unies qui faiſaient la guerre contre les Eſpagnols au Pays-Bas, étaient obligés d'y employer toutes leurs forces, & n'étaient pas en état de donner au Palatin des ſecours efficaces. Son parti était accablé, mais il ne laiſſait pas de donner de tems en tems de violentes ſecouſſes : & à la moindre occaſion il ſe trouvait quelque prince proteſtant qui armait en ſa faveur. Le landgrave de Heſſe-Caſſel diſputait quelques terres au landgrave de Darmſtadt. Piqué contre l'empereur qui favoriſait ſon compétiteur ; il ſoutenait autant qu'il le pouvait le parti de l'électeur Palatin. Le margrave de Bade-Dourlach s'uniſſait avec Mansfeld ; & en général tous les princes proteſtans craignant de ſe voir bientôt forcés de reſtituer les biens eccléſiaſtiques, paraiſſaient diſpoſés à prendre les armes dès qu'ils feraient ſecondés de quelques puiſſances.

1622.

C'eſt toujours le duc de Bavière qui fait le bonheur de Ferdinand. Ce ſont ſes généraux & ſes troupes qui achèvent de ruiner le parti du Palatin ſon parent. Tilli général Bavarois, qui depuis fut un des plus grands généraux de l'empereur, défait entièrement auprès d'Aſchaſſembourg ce prince de Brunſwick, ſurnommé à bon droit *l'ennemi des prêtres*, puiſqu'il venait de piller l'abbaye de Fulde, & toutes les terres eccléſiaſtiques de cette partie de l'Allemagne.

Il ne reſtait plus que Mansfeld qui pût défendre encore le Palatinat, & il en était capable, étant à la tête d'une petite armée qui avec les débris de celle de Brunſwick, allait juſqu'à dix mille hommes. Mansfeld était un homme extraordinaire, bâtard d'un comte de ce nom, n'ayant de fortune que ſon courage & ſon habileté ; ſecouru en ſecret des princes d'Orange, & des autres proteſtans, il ſe

trouvait général d'une armée qui n'appartenait qu'à lui.
Le malheureux Fréderic fut aſſez mal conſeillé pour renoncer à ce ſecours, dans l'eſpérance qu'il obtiendrait de l'empereur des conditions favorables qu'il ne pouvait obtenir que par la force. Il preſſa lui-même Brunſwick & Mansfeld de l'abandonner. Ces deux chefs errans paſſent en Lorraine & en Alſace, & cherchent de nouveaux pays à ravager.

Alors Ferdinand II, pour tout accommodement avec l'électeur Palatin, envoie Tilli victorieux prendre Heidelberg, Manheim & le reſte du pays; tout ce qui appartenait à l'électeur fut regardé comme le bien d'un proſcrit. Il avait la plus nombreuſe & la plus belle bibliothèque d'Allemagne, ſurtout en manuſcrits : elle fut tranſportée chez le duc de Bavière qui l'envoya par eau à Rome. Plus du tiers fut perdu par un naufrage, & le reſte eſt conſervé encore dans le vatican.

La religion & l'amour de la liberté excitent toujours quelques troubles en Bohême. Mais ce ne ſont plus que des ſéditions qui finiſſent par des ſupplices. L'empereur fait ſortir de Prague tous les miniſtres luthériens, & fait fermer leurs temples. Il donne aux jéſuites l'adminiſtration de l'univerſité de Prague. Il n'y avait plus alors que la Hongrie qui pût inquiéter la proſpérité de l'empereur. Il achève de s'aſſurer la paix avec Bethlem-Gabor, en le reconnaiſſant ſouverain de la Tranſilvanie, & en lui cédant ſur les frontières de ſon état ſept comtés qui compoſent cinquante lieues de pays. Le reſte de la Hongrie, théatre éternel de la guerre, ravagé depuis long-tems ſans interruption, n'était encore à la maiſon d'Autriche d'aucune reſſource, mais c'était toujours un boulevard des états autrichiens.

1623.

L'empereur affermi en Allemagne aſſemble une diète

à Ratisbonne, dans laquelle il déclare « que l'électeur » Palatin s'étant rendu criminel de lèze-majesté, ses états, » ses biens & ses dignités sont dévolues au domaine im- » périal ; mais que ne voulant pas diminuer le nombre » des électeurs, il veut, commande, & ordonne que » Maximilien duc de Bavière soit investi dans cette diète » de l'électorat Palatin. » C'était parler en maître. Les princes catholiques accédèrent tous à la volonté de l'empereur. Les protestans firent quelques remontrances publiques. L'électeur de Brandebourg, les ducs de Brunswick, de Holstein, de Meckelbourg, les villes de Brême, de Hambourg, de Lubeck, & d'autres renouvellèrent la ligue évangélique. Le roi de Dannemarck se joignit à eux ; mais cette ligue n'étant que défensive, laissa l'empereur en pleine liberté d'agir.

Le 25 Février Ferdinand sur son trône, investit le duc de Bavière de l'électorat Palatin. Le vice-chancelier dit expressément, que *l'empereur lui confère cette dignité de sa pleine puissance.*

On ne donna point par cette investiture les terres du Palatinat au duc de Bavière ; c'était un article important qui faisait encore de grandes difficultés.

Jean-George de Hohenzollern, l'aîné de la maison de Brandebourg, est fait prince de l'empire à cette diète.

Brunswick *l'ennemi des prêtres*, & le fameux général Mansfeld, toujours secrétement appuyés par les princes protestans, reparaissent dans l'Allemagne. Brunswick s'établit d'abord dans la Basse-Saxe, & ensuite dans la Vestphalie. Le comte de Tilli défait son armée & la disperse. Mansfeld demeure toujours inébranlable, & invincible. C'était le seul appui qu'eût alors le Palatin ; & cet appui ne suffisait pas pour lui faire rendre ses domaines.

1624.

La ligue protestante couvait toujours un feu prêt à

éclater contre l'empereur. Le roi d'Angleterre Jacques I n'ayant pu rien obtenir en faveur du Palatin son gendre par les négociations, s'unit enfin avec la ligue de la Basse-Saxe, & le roi de Dannemarck Christiern IV est déclaré chef de la ligue; mais ce n'était pas encore là le chef qu'il fallait pour tenir tête à la fortune de Ferdinand II.

Le roi d'Angleterre fournit de l'argent, le roi de Dannemarck Christiern IV amène des troupes. Le fameux Mansfeld grossit sa petite armée, & on se prépare à la guerre.

1625.

A peine le roi d'Angleterre a-t-il pris enfin la résolution de secourir efficacement son gendre, & de se déclarer contre la maison d'Autriche, qu'il meurt au mois de Mars, & laisse les confédérés privés de leur plus puissans secours.

Ce n'était qu'une partie de l'union évangélique qui avait levé l'étendart. La Basse-Saxe était le théatre de la guerre.

1626.

Les deux grands généraux de l'empereur, Tilli & Valstein, arrêtent les progrès du roi de Dannemarck, & des confédérés. Tilli défait le roi de Dannemarck en bataille rangée près de Northeim dans le pays de Brunswick. Cette victoire paraît laisser le Palatin sans ressources. Mansfeld qui ne perdait jamais courage, transporte ailleurs le théatre de la guerre, & va par le Brandebourg, la Silésie, la Moravie attaquer en Hongrie l'empereur. Bethlem-Gabor avec qui l'empereur n'avait pas tenu tous ses engagemens, reprend les armes, se joint à Mansfeld & lui amène dix mille hommes. Il arme les Turcs qui étaient toujours maîtres de Bude; mais ce projet si grand & si hardi avorte sans qu'il en coûte de

peine à Ferdinand. Les maladies détruisent l'armée de Mansfeld. Il meurt de la contagion à la fleur de son âge, en exhortant ce qui lui reste de soldats à sacrifier leur vie pour la liberté germanique.

Le prince de Brunswick, cet autre soutien de l'électeur Palatin, était mort quelque tems auparavant. La fortune ôtait au Palatin tous les secours, & favorisait en tout Ferdinand : cet empereur venait de faire élire son fils Ferdinand-Ernest roi de Hongrie. Bethlem-Gabor veut en vain soutenir ses droits sur ce royaume ; les Turcs dans la minorité du sultan Amurath IV ne peuvent le secourir ; il désole à la vérité la Stirie, mais Valstein le repousse comme il a repoussé les Danois ; enfin l'empereur heureux par ses ministres comme par ses généraux, contient Bethlem-Gabor par un traité qui en lui laissant la Transilvanie, & les sept comtés adjacens, assure le tout à l'Autriche après la mort de Gabor.

1627.

Tout réussit à Ferdinand sans qu'il ait d'autre soin que de souhaiter & d'ordonner. Le comte de Tilli poursuit le roi de Dannemarck & les confédérés. Le roi se retire dans ses états. Les ducs de Holstein & de Brunswick désarment presque aussi-tôt qu'ils ont armé. L'électeur de Brandebourg qui avait seulement permis que ses sujets s'enrôlassent au service du Dannemarck, les rappelle, & rompt toute association. Le comte de Tilli, & Valstein devenu duc de Friedland, font vivre partout à discrétion leurs troupes victorieuses.

Ferdinand joignant les intérêts de la religion à ceux de sa politique, veut retirer l'évêché de Halberstadt des mains de la maison de Brunswick, & les archevêchés de Magdebourg & de Brême des mains de la maison de Saxe pour les donner à un de ses fils avec plusieurs abbayes.

Il avait fait élire ſon fils Ferdinand-Erneſt roi de Hongrie : il le fait couronner roi de Bohême ſans élection ; car les Hongrois voiſins des Turcs & de Bethlem-Gabor, devaient être ménagés. Mais la Bohême était regardée comme aſſervie.

1628.

Ferdinand jouit alors de l'autorité abſolue.

Les princes proteſtans & le roi de Dannemarck Chriſtiern IV s'adreſſent ſecrétement au miniſtère de France, que le cardinal de Richelieu commençait à rendre reſpectable dans l'Europe. Ils ſe flattaient avec raiſon que ce cardinal qui voulait écraſer les proteſtans de France, ſoutiendrait ceux d'Allemagne. Le cardinal de Richelieu fait donner de l'argent au roi de Dannemarck, & encourage les princes proteſtans. Les Danois marchent vers l'Elbe. Mais la ligue proteſtante effrayée n'oſe ſe déclarer ouvertement pour lui, & le bonheur de l'empereur n'eſt point encore interrompu. Il proſcrit le duc de Meckelbourg, que les Danois avaient forcé à ſe déclarer pour eux. Il donne ſon duché à Valſtein.

1629.

Le roi de Dannemarck toujours malheureux eſt obligé de faire ſa paix avec l'empereur au mois de Juin. Jamais Ferdinand n'eut plus de puiſſance & ne la fit plus valoir.

Chriſtiern IV qui avait des démêlés avec le duc de Holſtein, ravageait le duché de Sleſvich avec ſes troupes qui ne ſervaient plus contre Ferdinand. La cour de Vienne lui envoie des lettres monitoriales comme à un membre de l'Empire, & lui enjoint d'évacuer les terres de Sleſvich. Le roi de Dannemarck répond que jamais ce duché n'a été un fief impérial comme celui de Holſtein ; la cour de Vienne replique, que le royaume de Danne-

marck lui-même eſt un fief de l'Empire. Le roi eſt enfin obligé de ſe conformer à la volonté de l'empereur. On ne pouvait guère ſoutenir les prétentions de l'Empire du coté du Nord avec plus de grandeur.

Juſques-là l'empire avait paru comme entiérement détaché de l'Italie depuis Charles-Quint. La mort d'un duc de Mantoue marquis de Monferrat, fit revivre ces anciens droits qu'on avait été hors de portée d'exercer. Ce duc de Mantoue, Vincent II, était mort ſans enfans. Son gendre Charles de Gonzague, duc de Nevers, prétendait la ſucceſſion en vertu de ſes conventions matrimoniales. Son parent Céſar Gonzague, duc de Guaſtalle, avait reçu de l'empereur l'inveſtiture éventuelle.

Le duc de Savoie, troiſième prétendant, voulait exclure les deux autres, & le roi d'Eſpagne voulait les exclure tous trois. Le duc de Nevers avait déjà pris poſſeſſion & ſe faiſait reconnaître duc de Mantoue : mais le roi d'Eſpagne & le duc de Savoie s'uniſſent enſemble pour s'emparer dans le Montferrat de ce qui peut leur convenir.

L'empereur exerce alors pour la première fois ſon autorité en Italie. Il envoie le comte de Naſſau en qualité de commiſſaire impérial, pour mettre en ſequeſtre le Mantouan & le Montferrat juſqu'à ce que le procès ſoit jugé à Vienne.

Ces procédures étaient inouies en Italie depuis ſoixante ans. Il était viſible que l'empereur voulait à la fois ſoutenir les anciens droits de l'empire & enrichir la branche d'Autriche eſpagnole de ces dépouilles.

Le miniſtère de France qui épiait toutes les occaſions de mettre une digue à la puiſſance autrichienne, ſecourt le duc de Mantoue. Elle s'était déjà mêlée des affaires de la Valteline, elle avait empêché la branche d'Autriche eſpagnole de s'emparer de ce pays, qui eût ouvert une communication du Milanais au Tirol, & qui eût rejoint les deux branches d'Autriche par les Alpes, comme elles l'étaient vers le Rhin, par les Pays-Bas. Le cardinal de

Richelieu prend donc dans cet eſprit le parti du duc de Mantoue.

Les Vénitiens plus voiſins & plus expoſés, envoient dans le Mantouan une armée de quinze mille hommes. L'empereur déclare rebelles tous les vaſſaux de l'empire en Italie qui prendront parti pour le duc. Le pape Urbain VIII eſt obligé de favoriſer ces décrets.

Le pontificat alors était dépendant de la maiſon d'Autriche; & Ferdinand qui ſe voyait à la tête de cette maiſon par ſa dignité impériale, était regardé comme le plus puiſſant prince de l'Europe.

Les troupes allemandes avec quelques régimens eſpagnols prennent Mantoue d'aſſaut, & la ville eſt livrée au pillage.

Ferdinand, heureux partout, croit enfin que le tems eſt venu de rendre la puiſſance impériale déſpotique, & la religion catholique entiérement dominante. Par un édit de ſon conſeil, il ordonne que les proteſtans reſtituent tous les biens eccléſiaſtiques dont ils s'étaient emparés depuis le traité de Paſſau ſigné par Charles-Quint. C'était porter le plus grand coup au parti proteſtant. Il fallait rendre les archevêchés de Magdebourg & de Brême, les évêchés de Brandebourg, de Lebus, de Camin, d'Havelberg, de Lubeck, de Miſnie, de Naumbourg, de Merſebourg, de Schverin, de Minden, de Verden, de Halberſtadt, une foule de bénéfices. Il n'y avait point de prince ſoit luthérien, ſoit calviniſte qui n'eût des biens de l'égliſe.

Alors les proteſtans n'ont plus de meſures à garder. L'électeur de Saxe que l'eſpérance d'avoir Clèves & Juliers avait long-tems retenu, éclate enfin : cette eſpérance s'affaibliſſait d'autant plus que l'électeur de Brandebourg & le duc de Neubourg s'étaient accordés : le premier jouiſſait de Clèves paiſiblement, & le ſecond de Juliers, ſans que l'empereur les inquiétât. Ainſi le duc de

Saxe voyait ces provinces lui échapper, & allait perdre Magdebourg & le revenu de plusieurs évêchés.

L'empereur alors avait près de cent cinquante mille hommes en armes. La ligue catholique en avait environ trente mille. Les deux maisons d'Autriche étaient intimement unies. Le pape & toutes les églises catholiques encourageaient l'empereur dans son projet : la France ne pouvait encore s'y opposer ouvertement : & il ne paraissait pas qu'aucune puissance de l'Europe fût en état de le traverser. Le duc de Valstein à la tête d'une puissante armée, commença par faire exécuter l'édit de l'empereur dans la Suabe, & dans le duché de Virtemberg. Mais les églises catholiques gagnaient peu à ces restitutions : on prenait beaucoup aux protestans, les officiers de Valstein s'enrichissaient, & ses troupes vivaient aux dépens des deux partis qui se plaignirent également.

1630.

Ferdinand se voyait précisément dans le cas de Charles-Quint au tems de la ligue de Smalcade. Il fallait ou que tous les princes de l'Empire fussent entiérement soumis, ou qu'il succombât. C'était la lutte du pouvoir impérial despotique contre le gouvernement féodal ; & les peuples pressés par ces deux colosses étaient écrasés. L'électeur de Saxe se repentait alors d'avoir aidé à accabler le Palatin, & ce fut lui qui de concert avec les autres princes protestans engagea secrétement Gustave-Adolphe roi de Suède à venir en Allemagne, au-lieu du roi de Dannemarck dont le secours avait été si inutile.

L'électeur de Bavière n'était guère plus attaché alors à l'empereur. Il aurait voulu toujours commander les armées de l'empire, & par-là tenir Ferdinand lui-même dans la dépendance. Enfin il aspirait à se faire élire un jour roi des Romains, & négociait en secret avec la

France, tandis que les proteſtans appellaient le roi de Suède.

Ferdinand aſſemble une diète à Ratisbonne. Son deſſein était de faire élire roi des Romains Ferdinand-Erneſt ſon fils ; il voulait engager l'Empire à le ſeconder contre Guſtave-Adolphe, ſi ce roi venait en Allemagne ; & contre la France en cas qu'elle continuât à protéger contre lui le duc de Mantoue : mais malgré ſa puiſſance, il trouve ſi peu de bonne volonté dans l'eſprit des électeurs, qu'il n'oſe pas même propoſer l'élection de ſon fils.

Les électeurs de Saxe & de Brandebourg n'étant point venus à cette aſſemblée, y expoſent leurs griefs par des députés. L'électeur de Bavière même eſt le premier à dire, *qu'on ne peut délibérer librement dans les diètes tant que l'empereur aura cent cinquante mille hommes.* Les électeurs eccléſiaſtiques, & les évêques qui ſont à la diète, preſſent la reſtitution des biens de l'égliſe. Ce projet ne peut ſe conſommer qu'en conſervant l'armée ; & l'armée ne peut ſe conſerver qu'aux dépens de l'Empire qui eſt en allarmes. L'électeur de Bavière qui veut la commander, exige de Ferdinand la dépoſition du duc de Valſtein. Ferdinand pouvait commander lui-même, & ôter ainſi tout prétexte à l'électeur de Bavière. Il ne prit point ce parti glorieux. Il ôta le commandement à Valſtein, & le donna à Tilli. Par-là il acheva d'aliéner le Bavarois ; il eut des ſoldats & n'eut plus d'amis.

La puiſſance de Ferdinand II, qui faiſait craindre aux états d'Allemagne leur perte prochaine, inquiétait en même tems la France, Veniſe, & juſqu'au pape. Le cardinal de Richelieu négociait alors avec l'empereur au ſujet de Mantou ; mais il rompt le traité, dès qu'il apprend que Guſtave-Adolphe ſe prépare à entrer en Allemagne. Il traite alors avec ce monarque. L'Angleterre & les Provinees-Unies en font autant. L'électeur palatin

qui était un moment auparavant abandonné de tout le monde, ſe trouve tout-d'un-coup prêt d'être ſecouru par toutes ces puiſſances. Le roi de Dannemarck affaibli par ſes pertes précédentes, & jaloux du roi de Suède, reſte dans l'inaction.

Guſtave part enfin de Suède le 23 Juin, s'embarque avec treize mille hommes, & aborde en Poméranie. Il prétendait déjà cette province en tout ou en partie pour le fruit de ſes expéditions. Le dernier duc de Poméranie qui régnait alors, n'avait point d'enfans. Ses états, par des actes de confraternité, devaient revenir à l'électeur de Brandebourg. Guſtave ſtipula qu'au cas de la mort du dernier duc, il garderait la Poméranie en ſequeſtre juſqu'au rembourſement des frais de la guerre. Or ſequeſtrer une province & l'uſurper, c'eſt à-peu-près la même choſe.

1631.

Le cardinal de Richelieu ne conſomme l'alliance de la France avec Guſtave, que lorſque ce roi eſt en Poméranie. Il n'en coûte à la France que trois cent mille livres une fois payées, & douze cent mille par an. Ce traité eſt un des plus habiles qu'on ait jamais faits. On y ſtipule la neutralité pour l'électeur de Bavière qui pouvait être le plus grand ſupport de l'empereur. On y ſtipule celle de tous les états de la ligue catholique, qui n'aideront pas l'empereur contre les Suédois; & on a ſoin de faire promettre en même tems à Guſtave de conſerver tous les droits de l'égliſe romaine dans tous les lieux où elle ſubſiſte. Par-là on évite de faire de cette guerre, une guerre de religion; & on donne un prétexte ſpécieux aux catholiques mêmes d'Allemagne de ne pas ſecourir l'empereur. Cette ligue eſt ſignée le 23 Janvier dans le Brandebourg. Ce traité eſt regardé comme le triomphe

de la politique du cardinal de Richelieu & du grand Gustave.

Les états protestans encouragés s'assemblent à Léipsick. Ils y résolvent de faire de très-humbles remontrances à Ferdinand, & d'appuyer leur requête de quarante mille hommes pour rétablir la paix dans l'Empire. Gustave avance en augmentant toujours son armée. Il est à Francfort-sur-l'Oder : il ne peut de-là empêcher le général Tilli de prendre Magdebourg d'assaut le 20 Mai. La ville est réduite en cendres. Les habitans périssent par le fer & par les flammes : événement horrible, mais confondu aujourd'hui dans la foule des calamités de ce tems-là. Tilli maître de l'Elbe, comptait empêcher le roi de Suède de pénétrer plus avant.

L'empereur après s'être accommodé enfin avec la France au sujet du duc de Mantoue, rappellait toutes ses troupes d'Italie. La supériorité était encore toute entière de son côté. L'électeur de Saxe qui le premier avait appellé Gustave-Adolphe, est alors très-embarrassé ; & l'électeur de Brandebourg se trouvant précisément entre les armées impériale & Suédoise, est très-irrésolu.

Dans cette prise Gustave force, les armes à la main, l'électeur de Brandebourg à se joindre à lui. L'électeur George-Guillaume lui livre la forteresse de Spandau pour tout le tems de la guerre, lui assure tous les passages, ne laissant recruter dans le Brandebourg, & se ménageant auprès de l'empereur la ressource de s'excuser sur la contrainte.

L'électeur de Saxe donne à Gustave ses propres troupes à commander. Le roi de Suède s'avance à Leipsick. Tilli marche au-devant de lui & de l'électeur de Saxe à une lieue de la ville. Les deux armées étaient chacune d'environ trente mille combattans. Les troupes de Saxe nouvellement levées, ne font aucune résistance, & l'élec-

teur de Saxe eſt entraîné dans leur fuite. La diſcipline ſuédoiſe répara ce malheur. Guſtave commençait à faire de la guerre un art nouveau. Il avait accoutumé ſon armée à un ordre, & à des manœuvres qui n'étaient point connus ailleurs ; & quoique Tilli fût regardé comme un des meilleurs généraux de l'Europe, il fut vaincu d'une manière complette ; cette bataille ſe donna le 17 Septembre.

Le vainqueur pourſuit les impériaux dans la Franconie ; tout ſe ſoumet à lui depuis l'Elbe juſqu'au Rhin. Toutes les places lui ouvrent leurs portes, pendant que l'électeur de Saxe va juſques dans la Bohême, & dans la Siléſie. Guſtave rétablit tout-d'un-coup le duc de Meckelbourg dans ſes états à un bout de l'Allemagne, & il eſt déjà à l'autre bout dans le Palatinat après avoir pris Mayence.

L'électeur Palatin dépoſſédé vient l'y trouver, pour combattre avec ſon protecteur. Les Suédois vont juſqu'en Alſace. L'électeur de Saxe de ſon côté ſe rend maître de la capitale de la Bohême, & fait la conquête de la Luſace. Tout le parti proteſtant eſt en armes dans l'Allemagne, & profite des victoires de Guſtave. Le comte de Tilli fuyait dans la Veſtphalie avec les débris de ſon armée, renforcée des troupes que le duc de Lorraine lui amenait ; mais il ne faiſait aucun mouvement pour s'oppoſer à tant de progrès rapides.

L'empereur tombé en moins d'une année de ce haut degré de grandeur qui avait paru ſi redoutable, eut enfin recours à ce duc de Valſtein, qu'il avait privé du généralat, & lui remit le commandement de ſes troupes avec le pouvoir le plus abſolu qu'on ait jamais donné à un général. Valſtein accepta le commandement, & on ne laiſſa à Tilli que quelques troupes pour ſe tenir au moins ſur la défenſive. La protection que le roi de Suède donnait à

l'électeur Palatin, rendait à la vérité l'électeur de Bavière à l'empereur; mais le Bavarois ne se rapprocha de Ferdinand dans ces premiers tems critiques, que comme un principe qui le ménageait, & non comme un ami qui le défendait.

L'empereur n'avait plus de quoi entretenir ses nombreuses armées, qui l'avaient rendu si formidable; elles avaient subsisté aux dépens des états catholiques & protestans avant la bataille de Leipsick ; mais depuis ce tems il n'avait plus les mêmes ressources. C'était à Valstein à former, à recruter, & à conserver son armée comme il pouvait.

Ferdinand fut réduit alors à demander au pape Urbain VIII de l'argent & des troupes. On lui refusa l'un & l'autre. Il voulut engager la cour de Rome à publier une croisade contre Gustave ; le St. père promit un jubilé au-lieu de croisade.

1632.

Cependant le roi de Suède repasse des bords du Rhin vers la Franconie. Nuremberg lui ouvre ses portes; il marche à Donavert vers le Danube ; il rend à la ville son ancienne liberté & la soustrait au domaine du duc de Bavière. Il met à contribution dans la Suabe tout ce qui appartient aux maisons d'Autriche & de Bavière. Il force le passage du Leck malgré Tilli qui est blessé à mort dans la retraite. Il entre dans Augsbourg en vainqueur, & y rétablit la religion protestante. On ne peut guère pousser plus loin les droits de la victoire. Les magistrats d'Augsbourg lui prêtèrent serment de fidélité. Le duc de Bavière qui alors était comme neutre, & qui n'était armé ni pour l'empereur ni pour lui-même, est obligé de quitter Munich, qui se rend au conquérant le 7 Mai , & qui lui paie trois cents mille risdales pour

ſe racheter du pillage. Le Palatin eut du moins la conſolation d'entrer avec Guſtave dans le palais de celui qui l'avait dépoſſédé.

Les affaires de l'empereur & de l'Allemagne ſemblaient déſeſpérées. Tilli grand général, qui n'avait été malheureux que contre Guſtave, était mort. Le duc de Bavière mécontent de l'empereur, était ſa victime, & ſe voyait chaſſé de ſa capitale. Valſtein créé duc de Friedland, plus mécontent encore du duc électeur de Bavière Maximilien, ſon rival déclaré, avait refuſé de marcher à ſon ſecours : & l'empereur Ferdinand qui n'avait jamais voulu paraître en campagne, attendait ſa deſtinée de ce Valſtein qu'il n'aimait pas, & dont il était en défiance. Valſtein s'occupait alors à reprendre la Bohême ſur l'électeur de Saxe, & il avait autant d'avantage ſur les Saxons, que Guſtave en avait ſur les impériaux.

Enfin l'électeur de Bavière obtient avec peine que Valſtein ſe joigne à lui. L'armée bavaroiſe levée en partie aux dépens de l'électeur, & en partie aux dépens de la ligue catholique, était d'environ vingt-cinq mille hommes. Celle de Valſtein était de près de trente mille vieux ſoldats. Le roi de Suède n'en avait pas vingt mille, mais on lui amène des renforts de tous côtés. Le landgrave de Heſſe-Caſſel, Guillaume, & Bernard de Saxe-Viemar, le prince palatin de Birckenfeld ſe joignent à lui. Son général Banier lui amène de nouvelles troupes. Il marche auprès de Nuremberg avec plus de cinquante mille combattans au camp retranché des ducs de Bavière & de Valſtein. Ils donnent une bataille qui n'eſt point déciſive. Guſtave reporte la guerre dans la Bavière : Valſtein la raporte dans la Saxe, & tous ces différens mouvemens achèvent la ravage de ces provinces.

Guſtave revole vers la Saxe en laiſſant douze mille hommes dans la Bavière. Il arrive près de Leipſick par

des marches précipitées, & ſe trouve devant Valſtein qui ne s'y attendait pas. A peine eſt-il arrivé qu'il ſe prépare à donner bataille.

Il la donne dans la grande plaine de Lutzen le 15 Novembre. La victoire eſt long-tems diſputée. Les Suédois la remportent, mais ils perdent leur roi, dont le corps fut trouvé parmi les morts, percé de deux balles & de deux coups d'épée. Le duc Bernard de Saxe-Viemar acheva la victoire que Guſtave avait commencée avant d'être tué. Que n'a-t-on pas écrit ſur la mort de ce grand homme? on accuſa un prince de l'Empire, qui ſervait dans ſon armée, de l'avoir aſſaſſiné. On imputa ſa mort au cardinal de Richelieu qui avait beſoin de ſa vie. N'eſt-il donc pas naturel qu'un roi qui s'expoſait en ſoldat, ſoit mort en ſoldat?

Cette perte fut fatale au Palatin, qui attendait de Guſtave ſon rétabliſſement. Il était malade alors à Mayence. Cette nouvelle augmenta ſa maladie, dont il mourut le 19 Novembre.

Valſtein après la journée de Lutzen ſe retire dans la Bohême. On s'attendait dans l'Europe que les Suédois n'ayant plus Guſtave à leur tête, ſortiraient bientôt de l'Allemagne; mais le général Banier les conduiſit en Bohême. Il faiſait porter au milieu d'eux le corps de leur roi pour les exciter à le venger.

1633.

Guſtave laiſſait ſur le trône de Suède une fille âgée de ſix ans, & par conſéquent des diviſions dans le gouvernement. La même diviſion ſe trouvait dans la ligue proteſtante par la mort de celui qui en avait été le chef & le ſoutien. Tout le fruit de tant de victoires devait être

perdu, & ne le fut pourtant pas. La véritable raiſon peut-être d'un événement ſi extraordinaire, c'eſt que l'empereur n'agiſſait que de ſon cabinet, dans le tems qu'il eût dû faire les derniers efforts à la tête de ſes armées. Le ſénat de Suède chargea le chancelier Oxenſtiern de ſuivre en Allemagne les vues du grand Guſtave, & lui donna un pouvoir abſolu. Oxenſtiern alors joua le plus beau rôle que jamais particulier ait eu en Europe. Il ſe trouva à la tête de tous les princes proteſtans d'Allemagne.

Ces princes s'aſſemblent à Heilbron le 19 Mars. Les ambaſſadeurs de France, d'Angleterre, des états généraux, ſe rendent à l'aſſemblée. Oxenſtiern en fait l'ouverture dans ſa maiſon, & il ſe ſignale d'abord en faiſant reſtituer le haut & le bas Palatinat à Charles-Louis, fils du Palatin dépoſſédé. Le prince Charles-Louis parut comme électeur dans une des aſſemblées; mais cette cérémonie ne lui rendait pas ſes états.

Oxenſtiern renouvelle avec le cardinal de Richelieu le traité de Guſtave-Adolphe; mais on ne lui donne qu'un million de ſubſides par an, au-lieu de douze cent mille livres qu'on avait données à ſon maître. Il ſemble petit & honteux que le cardinal de Richelieu marchande & diſpute ſur le prix de la deſtinée de l'Empire; mais la France n'était pas riche : & il fallait ſoudoyer le Nord.

Ferdinand négocie avec chaque prince proteſtant. Il veut les diviſer, il ne réuſſit pas. La guerre continue toujours avec des ſuccès balancés dans l'Allemagne déſolée. L'autriche eſt le ſeul pays qui n'en fût pas le théâtre, ſoit du tems de Guſtave, ſoit après lui. La branche d'Autriche eſpagnole n'avait encore ſecouru que faiblement la branche impériale : elle fait enfin un effort; elle envoie le duc de Feria d'Italie en Allemagne avec

environ vingt mille hommes, mais il perd une grande partie de ſon armée dans ſes marches & dans ſes manœuvres.

L'électeur de Trèves, évêque de Spire, avait bâti & fortifié Philipsbourg. Les troupes impériales s'en étaient emparées malgré lui. Oxenſtiern la fait rendre à l'électeur par les armes des Suédois, malgré le duc de Feria qui veut en vain faire lever le ſiége. Cette ſage politique tendait à faire voir à l'Europe que ce n'était pas à la religion catholique qu'on en voulait, & que la Suède toujours victorieuſe, même après la mort de ſon roi, protégeait également les proteſtans & les catholiques; conduite qui mettait encore plus le pape en droit de refuſer à l'empereur des troupes, de l'argent & une croiſade.

1634.

La France n'était encore qu'une partie ſecrète dans ce grand démêlée : il ne lui en coûtait qu'un ſubſide médiocre pour voir le trône de Ferdinand ébranlé par les armes ſuédoiſes : mais le cardinal de Richelieu ſongeait déjà à profiter de leurs conquêtes. Il avait voulu en vain voir Philipsbourg en ſequeſtre ; mais à chaque occaſion qui ſe préſentait, la France ſe rendait maîtreſſe de quelques villes en Alſace, comme de Haguenau, de Saverne, qu'elle force le comte de Salms adminiſtrateur de Strasbourg à lui céder par un traité. Louis XIII qui ne déclarait point la guerre à la maiſon d'Autriche, la déclarait au duc de Lorraine Charles, parce qu'il était partiſan de cette maiſon. Le miniſtère de France n'oſait pas encore attaquer ouvertement l'empereur & l'Eſpagne qui pouvaient ſe défendre, & tombait ſur la faible Lorraine. Le duc dépoſſédé était Charles IV, prince célèbre par ſes bizarreries, ſes amours, ſes mariages & ſes infortunes.

Les

Les Français avaient une armée dans la Lorraine & des troupes dans l'Alſace, prêtes d'agir ouvertement contre l'empereur, & de ſe joindre aux Suédois à la première occaſion qui pourrait juſtifier cette conduite.

Le duc de Feria pourſuivi par les Suédois juſqu'en Bavière, était mort après la diſperſion preſque entière de ſon armée.

Le duc de Valſtein, au milieu de ces troubles & de ces malheurs, s'occupait du projet de faire ſervir l'armée qu'il commandait dans la Bohême à ſa propre grandeur, & à ſe rendre indépendant d'un empereur qui ſemblait ne ſe pas aſſez ſecourir lui-même, & qui était toujours en défiance de ſes généraux. On prétend que Valſtein négociait avec les princes proteſtans, & même avec la Suède & la France. Mais ces intrigues dont on l'accuſa, ne furent jamais manifeſtées. La conſpiration de Valſtein eſt au rang des hiſtoires reçues ; & on ignore abſolument quelle était cette conſpiration. On devinait ſes projets. Son véritable crime était d'attacher ſon armée à ſa perſonne, & de vouloir s'en rendre le maître abſolu. Le tems & les occaſions euſſent fait le reſte. Il ſe fit prêter ſerment par les principaux officiers de cette armée qui lui étaient le plus dévoués : Ce ſerment conſiſtait à promettre *de défendre ſa perſonne, & de s'attacher à ſa fortune.* Quoique cette démarche pût ſe juſtifier par les amples pouvoirs que l'empereur avait donnés à Valſtein, elle devait alarmer le conſeil de Vienne. Valſtein avait contre lui, dans cette cour, le parti d'Eſpagne & le parti Bavarois. Ferdinand prend la réſolution de faire aſſaſſiner Valſtein, & ſes principaux amis. On charge de cet aſſaſſinat Butler, Irlandais, à qui Valſtein avait donné un régiment de dragons, un écoſſais nommé Leſcy qui était capitaine de ces gardes, & un autre écoſſais nommé Gordon. Ces trois étrangers ayant reçu leur commiſſion dans Egra, où Valſtein ſe trouvait pour lors, font égor-

ger d'abord dans un souper quatre officiers qui étaient les principaux amis du duc, & vont ensuite l'assassiner lui-même dans le château le 15 Février. Si Ferdinand II fut obligé d'en venir à cette extrêmité odieuse, il faut la compter parmi ses plus grands malheurs.

Tout le fruit de cet assassinat fut d'aigrir tous les esprits en Bohême & en Silésie. La Bohême ne remua pas, parce qu'on sut la contenir par l'armée ; mais les Silésiens se révoltèrent & s'unirent aux Suédois.

Les armées de Suède tenaient toute l'Allemagne en échec comme du tems de leur roi : le général Bannier dominait sur tout le cours de l'Oder, le maréchal de Horn vers le Rhin, le duc Bernard de Veimar vers le Danube, l'électeur de Saxe dans la Bohême & dans Lusace. L'empereur restait toujours dans Vienne. Son bonheur voulut que les Turcs ne l'attaquassent pas dans ces funestes conjonctures. Amurath IV était occupé contre les Persans, & Bethlem-Gabor était mort.

Ferdinand assuré de ce côté, tirait toujours des secours de l'Autriche, de la Carinthie, de la Carniole, du Tirol. Le roi d'Espagne lui fournissait quelque argent ; la ligue catholique quelques troupes ; & enfin l'électeur de Bavière à qui les Suédois ôtaient le Palatinat, était dans la nécessité de prendre le parti du chef de l'Empire. Les Autrichiens, les Bavarois réunis, soutenaient la fortune de l'Allemagne vers le Danube. Ferdinand-Ernest roi de Hongrie, fils de l'empereur, ranimait les Autrichiens en se mettant à leur tête. Il prend Ratisbonne à la vue du duc de Saxe-Veimar. Ce prince & le maréchel de Horn qui le joint alors, font ferme à l'entré de la Suabe, & ils livrent aux impériaux la bataille mémorable de Norlingue le 5 Septembre. Le roi de Hongrie commandait l'armée ; l'électeur de Bavière était à la tête de ses troupes ; le cardinal infant, gouverneur des Pays-

Bas, conduisait quelques régimens espagnols. Le duc de Lorraine Charles IV dépouillé de ses états par la France, y commandait sa petite armée de dix à douze mille hommes, qu'il menait servir tantôt l'empereur, tantôt les Espagnols, & qu'il faisait subsister aux dépens des amis & des ennemis. Il y avait de grands généraux dans cette armée combinée, tels que Picolomini & Jean de Vert. La bataille dura tout le jour & le lendemain encore jusqu'à midi. Ce fut une des plus sanglantes ; presque toute l'armée de Veimar fut détruite ; & les impériaux soumirent la Suabe & la Franconie, où ils vécurent à discrétion.

Ce malheur commun à la Suède, aux protestans d'Allemagne, & à la France, fut précisément ce qui donna la supériorité au roi très-chrétien, & qui lui valut enfin la possession de l'Alsace. Le chancelier Oxenstiern n'avait point voulu jusques-là que la France s'agrandît trop dans ces pays ; il voulait que tout le fruit de la guerre fût pour les Suédois qui en avaient tout le fardeau. Aussi Louis XIII ne s'était point déclaré ouvertement contre l'empereur. Mais après la bataille de Norlingue, il fallut que les Suédois priassent le ministère de France de vouloir bien se mettre en possession de l'Alsace, sous le nom de protecteur, à condition que les princes & les états protestans ne feraient ni paix, ni trêve avec l'empereur, que du consentement de la France & de la Suède. Ce traité est signé à Paris le 1 Novembre.

1635.

En conséquence le roi de France envoie une armée en Alsace, met garnison dans toutes les villes, excepté dans Strasbourg, qui fait le personnage d'un allié considérable. L'électeur de Trèves était sous la protection de la France. L'empereur le fit enlever : ce fut une raison de

déclarer enfin la guerre à l'empereur. Cet électeur était en prison à Bruxelles, sous la garde du cardinal infant : & ce fut encore un prétexte de déclarer la guerre à la branche Autrichienne espagnole.

La France n'unit donc ses armes à celles des Suédois, que quand les Suédois furent malheureux, & lorsque la victoire de Norlingue relevait le parti impérial. Le cardinal de Richelieu partageait déjà en idée la conquête des Pays-Bas espagnols avec les Hollandais : il comptait alors y aller commander lui-même, & avoir un prince d'Orange (Fréderic-Henri) sous ses ordres. Il avait en Allemagne vers le Rhin, Bernard de Veimar à sa solde : l'armée de Veimar, qu'on appellait les troupes Veimariennes, était devenue comme celle de Charles IV de Lorraine, & celle de Mansfeld, une armée isolée, indépendante, appartenante à son chef : on la fit passer pour l'armée des cercles de Suabe, de Franconie, du haut & bas Rhin, quoique ces cercles ne l'entretinssent pas & que la France la payât.

C'est-là le fort de la guerre de trente ans. On voit d'un côté toute la maison d'Autriche, la Bavière, la ligue catholique, & de l'autre la France, la Suède, la Hollande & la ligue protestante.

L'empereur ne pouvait pas négliger de désunir cette ligue protestante après la victoire de Norlingue : & il y a grande apparence que la France s'y prit trop tard pour déclarer la guerre. Si elle l'eût faite dans le tems que Gustave-Adolphe débarquait en Allemagne, les troupes françaises entraient alors sans résistance dans un pays mécontent & effarouché de la domination de Ferdinand ; mais après la mort de Gustave, après Norlingue, elles venaient dans un tems où l'Allemagne était lasse des dévastations des Suédois, & où le parti impérial reprenait la supériorité.

Dans le tems même que la France se déclarait, l'em-

pereur ne manquait pas de faire avec la plupart des princes proteſtans un accommodement néceſſaire. L'électeur de Saxe, celui-là même qui avait appellé le premier les Suédois, fut le premier à les abandonner par ce traité, qui s'appelle la paix de Prague. Peu de traité font mieux voir combien la religion ſert de prétexte aux politiques, comme on s'en joue, & comme on la ſacrifie dans le beſoin.

L'empereur avait mis l'Allemagne en feu pour la reſtitution des bénéfices; & dans la paix de Prague il commence par abandonner l'archevêché de Magdebourg, & tous les biens eccléſiaſtiques à l'électeur de Saxe luthérien, moyennant une penſion qu'on paiera ſur ces mêmes bénéfices à l'électeur de Brandebourg calviniſte. Les intérêts de la maiſon Palatine qui avaient allumé cette longue guerre, furent le moindre objet de ce traité. L'électeur de Bavière devait ſeulement donner une ſubſiſtance à la veuve de celui qui avait été roi de Bohême, & au Palatin ſon fils quand il ſe ſerait ſoumis à l'autorité impériale.

L'empereur s'engageait d'ailleurs à rendre tout ce qu'il avait pris ſur les confédérés de la ligue proteſtante qui accéderaient à ce traité; & ceux-ci devaient rendre tout ce qu'ils avaient pris ſur la maiſon d'Autriche; ce qui était peu de choſe, puiſque les terres de la maiſon impériale, excepté l'Autriche antérieure, n'avaient jamais été expoſées dans cette guerre.

Une partie de la maiſon de Brunſwick, le duc de Meckelbourg, la maiſon d'Anhalt, la branche de Saxe établie à Gotha, & le propre frère du duc Bernard de Saxe-Veimar, ſignent le traité ainſi que pluſieurs villes impériales; les autres négocient encore, & attendent les plus grands avantages.

Le fardeau de la guerre que les Français avaient laiſſé porter tout entier à Guſtave-Adolphe, retomba donc ſur

eux en 1635 ; & cette guerre qui s'était faite des bords de la mer Baltique jufqu'au fond de la Suabe, fut portée en Alface, en Lorraine, en Franche-Comté, fur les frontières de la France. Louis XIII qui n'avait payé que douze cent mille francs de fubfides à Guftave-Adolphe, donnait quatre millions à Bernard de Veimar pour entretenir les troupes Veimariennes : & encore le miniftère français cède-t-il à ce duc toutes fes prétentions fur l'Alface, & on lui promet qu'à la paix on le fera déclarer landgrave de cette province.

Il faut avouer que fi ce n'était pas le cardinal de Richelieu qui eût fait ce traité, on le trouverait bien étrange. Comment donnait-il à un jeune prince Allemand qui pouvait avoir des enfans, cette province d'Alface qui était fi fort à la bienféance de la France, & dont elle poffédait déjà quelques villes ? il eft bien probable que le cardinal de Richelieu n'avait point compté d'abord garder l'Alface. Il n'efpérait pas non plus annexer à la France la Lorraine, fur laquelle on n'avait aucun droit, & qu'il fallait bien rendre à la paix. La conquête de la Franche-Comté paraiffait plus naturelle, mais on ne fit de ce côté que de faibles efforts. L'efpérance de partager les Pays-Bas avec les Hollandais, était le principal objet du cardinal de Richelieu ; & c'était-là ce qu'il avait tellement à cœur, qu'il avait réfolu, fi fa fanté & les affaires le lui euffent permis, d'y aller commander en perfonne. Cependant l'objet des Pays-Bas fut celui dans lequel il fut le plus malheureux ; & l'Alface qu'il donnait fi libéralement à Bernard de Veimar, fut après la mort de ce cardinal le partage de la France. Voilà comme les événemens trompent prefque toujours les politiques ; à moins qu'on ne dife que l'intention du miniftère de France était de garder l'Alface fous le nom du duc de Veimar, comme elle avait une armée fous le nom de ce grand capitaine.

1636.

L'Italie entrait encore dans cette grande querelle, mais non pas comme du tems des maisons impériales de Saxe & de Suabe, pour défendre sa liberté contre les armes allemandes. C'était à la branche autrichienne d'Espagne, dominante dans l'Italie, qu'on voulait disputer en delà des Alpes cette même supériorité qu'on disputait à l'autre branche en-deçà du Rhin. Le ministère de France avait alors pour lui la Savoie, il venait de chasser les Espagnols de la Valteline : on attaquait de tous côtés ces deux vastes corps autrichiens.

La France seule envoyait à la fois cinq armées, & attaquait ou se soutenait vers le Piémont, vers le Rhin, sur les frontières de la Flandre, sur celles de la Franche-Comté & sur celles d'Espagne. François I avait fait autrefois un pareil effort : & la France n'avait jamais montré depuis tant de ressources.

Au milieu de tous ces orages, dans cette confusion de puissances qui se choquent de tous les côtés, tandis que l'électeur de Saxe après avoir appellé les Suédois en Allemagne, mène contr'eux les troupes impériales, & qu'il est défait dans la Vestphalie par le général Bannier, que tout est ravagé dans la Hesse, dans la Saxe, & dans cette Vestphalie; Ferdinand toujours uniquement occupé de sa politique, fait enfin déclarer son fils Ferdinand-Ernest roi des Romains, dans la diète de Ratisbonne, le 12 Décembre. Ce prince est couronné le 20. Tous les ennemis de l'Autriche crient que cette élection est nulle. L'électeur de Trèves, disent-ils, était prisonnier : Charles-Louis, fils du palatin roi de Bohême Fréderic, n'est point rentré dans les droits de son Palatinat : les électeurs de Mayence & de Cologne sont pensionnaires de l'empereur : tout cela, disait-on, est

contre la bulle d'or. Il eſt pourtant vrai que la bulle d'or n'avait ſpécifié aucun de ces cas, & que l'élection de Ferdinand III, faite à la pluralité des voix, était auſſi légitime qu'aucune autre élection d'un roi des Romains faite du vivant d'un empereur, eſpèce dont la bulle d'or ne parle point du tout.

1637.

Ferdinand II meurt le 15 février à cinquante-neuf ans, après dix-huit ans de règne, toujours troublé par des guerres inteſtines & étrangères, n'ayant jamais combattu que de ſon cabinet. Il fut très-malheureux, puiſque dans ſes ſuccès il ſe crut obligé d'être ſanguinaire, & qu'il fallut ſoutenir enſuite de grands revers. L'Allemagne était plus malheureuſe que lui; ravagée tour-à-tour par elle-même, par les Suédois & par les Français, éprouvant la famine, la diſette, & plongée dans la barbarie, ſuite inévitable d'une guerre ſi longue & ſi malheureuſe.

FERDINAND III,

QUARANTE-SEPTIÈME EMPEREUR.

1637.

Ferdinand III monta ſur le trône de l'Allemagne dans un tems où les peuples fatigués commençaient à eſpérer quelque repos. Mais ils s'en flattaient bien vainement. On avait indiqué un congrès à Cologne & à Hambourg pour donner au moins au public les apparences de la réconciliation prochaine. Mais ni le conſeil autrichien, ni le cardinal de Richelieu ne voulaient la paix. Chaque

parti espérait des avantages qui le mettraient en état de donner la loi.

Cette longue & funeste guerre fondée sur tant d'intérêts divers, se continuait donc parce qu'elle était entreprise. Le général Suédois, Bannier, désolait la haute Saxe, le duc Bernard de Veimar, les bord du Rhin; les Espagnols étaient entrés dans le Languedoc; après avoir pris auparavant les isles Ste. Marguerite : & ils avaient pénétré par les Pays-Bas jusqu'a Pontoise. Le vicomte de Turenne se signalait déjà dans les Pays-Bas contre le cardinal infant gouverneur de Flandres. Tant de dévastations n'avaient plus le même objet que dans le commencement des troubles. Les ligues catholique & protestante, & la cause de l'électeur Palatin les avaient excités. Mais alors l'objet était la supériorité que la France voulait arracher à la maison d'Autriche : & le but des Suédois était de conserver une partie de leurs conquêtes en Allemagne. On négociait & on était en armes dans ces deux vues.

1638.

Le duc Bernard de Veimar devient un ennemi aussi dangereux pour Ferdinand III que Gustave-Adolphe l'avait été pour Ferdinand II. Il donne deux batailles en quinze jours auprès de Rheinfeld, l'une des quatre villes forestières dont il se rend maître; & à la seconde bataille il détruit toute l'armée de Jean de Vert célèbre général de l'empereur; il le fait prisonnier avec tous les officiers généraux. Jean de Vert est envoyé à Paris. Veimar assiége Brisac; il gagne une troisième bataille, aidé du maréchal de Guébriant & du vicomte de Turenne, contre le génétal Gœurs. Il en gagne une quatrième contre le duc de Lorraine Charles IV, qui, comme Veimar, n'avait pour tout état que son armée.

Après avoir remporté quatre victoires en moins de quatre mois, il prend le 18 Décembre la forteresse de Brisac, regardée alors comme la clef de l'Alsace.

Le comte palatin Charles-Louis qui avait enfin rassemblé quelques troupes, & qui brûlait de devoir son rétablissement à son épée, n'est pas si heureux en Vestphalie, où les impériaux défont sa faible armée. Mais les Suédois sous le général Bannier font de nouvelles conquêtes en Poméranie. La première année du règne de Ferdinand III n'est presque célèbre que par des disgraces.

1639.

La fortune de la maison d'Autriche la délivre de Bernard de Veimar, comme elle l'avait délivrée de Gustave-Adolphe. Il meurt de maladie à la fleur de son âge le 18 Juillet. Il n'était âgé que de trente-cinq ans.

Il laissait pour héritage son armée & ses conquêtes. Cette armée était à la vérité soudoyée secrétement par la France; mais elle appartenait à Veimar : elle n'avait fait serment qu'à lui. Il faut négocier avec cette armée pour qu'elle passe au service de la France & non à celui de la Suède. La laisser aux Suédois, c'était dépendre de son allié. Le maréchal de Guébriant achète le serment de ces troupes. Et Louis XIII est le maître de cette armée Veimarienne, de l'Alsace & du Brisgau, à peu de chose près.

Les traités & l'argent faisaient tout pour lui. Il disposait de la Hesse entière, province qui fournit de bons soldats. La célèbre Amélie de Hanau landgrave douairière, l'héroïne de son tems, entretenait, à l'aide de quelques subsides de la France, une armée de dix mille hommes dans ce pays ruiné qu'elle avait rétabli; jouissant à la fois de cette considération que donnent toutes les vertus de son sexe, & de la gloire d'être un chef de parti redoutable.

La Hollande à la vérité était neutre dans la querelle de l'empereur ; mais elle occupait toujours l'Espagne dans les Pays-Bas, & par-là opérait une diversion considérable.

Le général Bannier était vainqueur dans tous les combats qu'il donnait ; il soumettait la Thuringe & la Saxe, après s'être assuré de toute la Poméranie.

Mais le principal objet de tant de troubles, le rétablissement de la maison Palatine, était ce qu'il y avait de plus négligé ; & par une fatalité singulière, ce prince fut mis en prison par les Français même, qui depuis si long-tems semblaient vouloir le placer sur le siége électoral. Le comte Palatin à la mort du duc de Veimar avait conçu un dessein très-beau & très-raisonnable, c'était de rentrer dans ses états avec l'armée Veimarienne, qu'il voulait acheter avec l'argent de l'Angleterre. Il passa en effet à Londres, il y obtint de l'argent; il retourna par la France ; mais le cardinal de Richelieu qui voulait bien le protéger, & non le voir indépendant, le fit arrêter ; & ne le relâcha que quand Brisac & les troupes Veimariennes furent assurées à la France. Alors il lui donna un appui, que ce prince fut contraint d'accepter.

1640.

Les progrès des Français & des Suédois continuent. Le duc de Longueville & le maréchal Guébriant, se joignent au général Bannier. Les troupes de Hesse & de Lunebourg augmentent encore cette armée.

Sans le général Picolomini on marchait à Vienne, mais il arrêta tant de progrès par des marches savantes. Il était d'ailleurs très-difficile à des armées nombreuses d'avancer en présence de l'ennemi, dans les pays ruinés depuis si long-tems, & où tout manquait aux soldats comme aux peuples.

La fin de cette année 1640 eſt encore très-fatale à la maiſon d'Autriche. La Catalogne ſe ſoulève & ſe donne à la France. Le Portugal qui depuis Philippe II n'était qu'une province d'Eſpagne appauvrie, chaſſe le gouvernement autrichien, & devient bientôt pour jamais un royaume ſéparé & floriſſant.

Ferdinand commence alors à vouloir traiter ſérieuſement de la paix, mais en même tems il demande à la diète de Ratisbonne une armée de quatre-vingt-dix mille hommes pour ſoutenir la guerre.

1641.

Tandis que l'empereur eſt à la diète de Ratisbonne, le général Bannier eſt ſur le point de l'enlever lui & tous les députés. Il marchait avec ſon armée ſur le Danube glacé : & ſans un dégel qui ſurvint, il prenait Ferdinand dans Ratisbonne qu'il foudroya de ſon canon.

La même fortune qui avait fait périr & Guſtave & Veimar au milieu de leurs conquêtes, délivre encore les impériaux de ce fameux général Bannier : il meurt dans le tems qu'il était le plus à craindre ; une maladie l'emporte le 20 Mai, à l'âge de quarante ans, dans Halberſtadt. Aucun des généraux Suédois n'eut une longue carrière.

On négociait toujours ; le cardinal de Richelieu pouvait donner la paix & ne le voulait pas : il ſentait trop les avantages de la France ; & il voulait ſe rendre néceſſaire pendant la vie & après la mort de Louis XIII, dont il prévoyait la fin prochaine. Il ne prévoyait pas que lui-même mourrait avant le roi. Il conclut donc avec la reine de Suède Chriſtine un nouveau traité d'alliance offenſive pour préliminaires de cette paix, dont on flattait les peuples oppreſſés. Et il augmenta le ſubſide de la Suède de deux cent mille livres.

Le comte de Torſtenſon ſuccède au général Bannier dans le commandement de l'armée ſuédoiſe, qui était en effet une armée d'Allemands. Preſque tous les Suédois qui avaient combattu ſous Guſtave & ſous Bannier étaient morts; & c'était ſous le nom de la Suède que les Allemands combattaient contre leur patrie. Torſtenſon élève du grand Guſtave, ſe montre d'abord digne d'un tel maître. Le maréchal de Guébriant & lui défont encore les impériaux près de Volfembutel.

Cependant, malgré tant de victoires, l'Autriche n'eſt jamais entamée. L'empereur réſiſte toujours. L'Allemagne depuis le Mein juſqu'à la mer Baltique était toute ruinée. On ne porta jamais la guerre dans l'Autriche. On n'avait donc pas aſſez de forces: ces victoires tant vantées n'étaient donc pas entiérement déciſives: on ne pouvait donc pourſuivre à la fois tant d'entrepriſes, & attaquer puiſſamment un côté ſans dégarnir l'autre.

1642.

Le nouvel électeur de Brandebourg, Fréderic-Guillaume, traite avec la France & avec la Suède dans l'eſpérance d'obtenir le duché de Jagendorff en Siléſie: duché donné autrefois par Ferdinand I à un prince de la maiſon de Brandebourg qui avait été ſon gouverneur, confiſqué depuis par Ferdinand II après la victoire de Prague & après le malheur de la maiſon Palatine. L'électeur de Brandebourg eſpérait de rentrer dans cette terre dont ſon grand-oncle avait été privé.

Le duc de Lorraine implore auſſi la faveur de la France pour rentrer dans ſes états. On les lui rend en retenant les villes de guerre; c'eſt encore un appui qu'on enlève à l'empereur.

Malgré tant de pertes, Ferdinand III réſiſte toujours:

La Saxe, la *Bavière* ſont toujours dans ſon parti : Les provinces héréditaires lui fourniſſent des ſoldats. Torſtenſon défait encore en Siléſie ſes troupes commandées par l'archiduc Léopold, par le duc de Saxe-Lavembourg, & Picolomini. Mais cette victoire n'a point de ſuite ; il repaſſe l'Elbe ; il rentre en Saxe, il aſſiège Leipſick. Il gagne encore une bataille ſignalée dans ce pays où les Suédois avaient toujours été vainqueurs. Léopold eſt vaincu dans les plaines de Breitenfelt le 2 Novembre. Torſtenſon entre dans Leipſick le 15 Décembre. Tout cela eſt funeſte à la vérité pour la Saxe, pour les provinces de l'Allemagne ; mais on ne pénètre jamais juſqu'au centre, juſqu'à l'empereur ; & après plus de vingt défaites il ſe ſoutient.

Le cardinal de Richelieu meurt le 4 Décembre ; ſa mort donne des eſpérances à la maiſon d'Autriche.

1643.

Les Suédois dans le cours de cette guerre étaient pluſieurs fois entrés en Bohême, en Siléſie, en Moravie, & en étaient ſortis pour ſe rejetter vers les provinces de l'Occident. Torſtenſon veut entrer en Bohême, & n'en peut venir à bout, malgré toutes ſes victoires.

On négocie toujours très-lentement à Hambourg pendant qu'on fait la guerre vivement. Louis XIII meurt le 14 Mai. L'empereur en eſt plus éloigné d'une paix générale. Il ſe flatte de détacher les Suédois de la France dans les troubles d'une minorité. Mais dans cette minorité de Louis XIV, quoique très-orageuſe, il arriva la même choſe que dans celle de Chriſtine : la guerre continua aux dépens de l'Allemagne.

D'abord le parti de l'empereur ſe fortifie du duc de

Lorraine, qui revient à lui après la mort de Louis XIII.

C'eſt encore une reſſource pour Ferdinand que la mort du maréchal de Guébriant, qui eſt tué en aſſiégeant Rothuel : c'eſt le quatrième grand général qui périt au milieu de ſes victoires contre les impériaux. Le bonheur de l'empereur veut encore que le maréchal de Rantzau, ſucceſſeur de Guébriant, ſoit défait à Dutlingen en Suabe par le général Mercy.

Ces viciſſitudes de la guerre retardent les conférences de la paix à Munſter & à Oſnabrug où le congrès était enfin fixé.

Ce qui contribue encore à faire reſpirer Ferdinand III, c'eſt que Suède & le Dannemarck ſe font la guerre pour quelques vaiſſeaux que les Danois avaient ſaiſis aux Suédois. Cet accident pouvait rendre la ſupériorité à l'empereur. Il montra quelles étaient ſes reſſources en faiſant marcher Galas à la tête d'un petit corps d'armée au ſecours du Dannemarck. Mais cette diverſion ne ſert qu'à ruiner le Holſtein, théâtre de cette guerre paſſagère ; & c'eſt dans l'Allemagne une provine des plus ravagée. Les hoſtilités entre la Suède & le Dannemarck ſurprirent d'autant plus l'Europe, que le Dannemarck s'était porté pour médiateur de la paix générale. Il fut exclus, & dès-lors Rome & Veniſe ont ſeules la médiation de cette paix encore très-éloignée.

Le premier pas que fait le comte d'Avaux, plénipotentiaire à Munſter pour cette paix, y met d'abord le plus grand obſtacle. Il écrit aux princes, aux états de l'Empire aſſemblés à Ratisbonne, pour les engager à ſoutenir leur prérogatives, à partager avec l'empereur & les électeurs le droit de la paix & de la guerre. C'était un droit toujours conteſté entre les électeurs & les autres états impériaux. Ces états inſiſtaient à la diète ſur leur droit d'être reçus aux conférences de la paix comme

parties contractantes : ils avaient en cela prévenu les miniſtres de France. Mais ces miniſtres ſe ſervirent dans leur lettre des termes injurieux à Ferdinand. Ils révoltèrent à la fois l'empereur & les électeurs ; ils les mirent en droit de ſe plaindre, & de faire retomber ſur la France le reproche de la continuation des troubles de l'Europe.

Heureuſement pour les plénipotentaires de France, on apprend dans le même tems que le duc d'Anguien (le grand-Condé) vient de remporter à Rocroi ſur l'armée d'Autriche eſpagnole la plus mémorable victoire, & qu'il a détruit dans cette journée la célèbre infanterie Caſtillane & Vallone, qui avait tant de réputation. Des plénipotentiaires ſoutenus par telles victoires peuvent écrire ce qu'ils veulent.

1644.

L'empereur pouvait au moins ſe flatter de voir le Dannemarck déclaré pour lui. On lui ôte encore cette reſſource. Le cardinal Mazarin, ſucceſſeur de Richelieu, ſe hâte de réunir le Dannemarck & la Suède. Ce n'eſt pas tout. Le roi de Dannemarck s'engage encore à ne ſecourir aucun des ennemis de la France.

Les négociations & la guerre ſont également malheureuſes pour les Autrichiens. Le duc d'Anguien qui avait vaincu les Eſpagnols l'année précédente, donne vers Fribourg trois combats de ſuite en quatre jour du cinq au neuvième Août, contre le général Mercy ; & vainqueur toutes les trois fois, il ſe rend maître de tout le pays, de Mayence juſqu'à Landau, pays dont Mercy s'était emparé.

Le cardinal Mazarin & le chancelier Oxenſtiern, pour ſe rendre plus maîtres des négociations, ſuſcitent encore un nouvel ennemi à Ferdinand III. Ils encouragent

gent Ragotsky (souverain de Transilvanie depuis 1626) à lever enfin l'étendart contre Ferdinand. Ils lui ménagent la protection de la Porte. Ragotsky ne manquait pas de prétextes ni même de raisons. Les protestans Hongrois persécutés, les privilèges des peuples méprisés, quelques infractions aux anciens traités forment la manifeste de Ragotsky, & l'argent de la France lui met les armes à la main.

Pendant ce tems-là même Torstenson poursuit les impériaux dans la Franconie : le général Galas fuit partout devant lui & devant le comte de Konigsmarck, qui marchait déjà sur les traces des grands capitaines Suédois.

1645.

Ferdinand & l'archiduc Léopold son parent étaient dans Prague. Torstenson victorieux entre dans la Bohême. L'empereur & l'archiduc se refugient à Vienne.

Torstenson poursuit l'armée impériale à Tabor. Cette armée était commandée par le général Gœuts, & par ce même Jean de Vert racheté de prison. Gœuts est tué, Jean de Vert fuit. C'est une défaite complette.

Le vainqueur marche à Brinn, l'assiége, & Vienne enfin est menacée.

Il y a toujours dans cette longue suite de désastres quelque circonstance qui sauve l'empereur. Le siége de Brinn traine en longueur; & au-lieu que les Français devoient alors marcher en vainqueurs vers le Danube, & aller donner la main aux Suédois, le vicomte de Turenne au commencement de sa route est battu par le général Mercy à Mariendal, & se retire dans la Hesse.

Le grand Condé accourt contre Mercy, & il a la

gloire de réparer la défaite de Turenne par une victoire ſignalée dans la même plaine de Norlingue où les Suédois avaient été vaincus après la mort de Guſtave. Turenne contribua autant que Condé au gain de cette bataille meurtrière. Mais plus elle eſt ſanglante des deux côtés, moins elle eſt déciſive. L'empereur retire en hâte ſes troupes de la Hongrie, & traite avec Ragotsky pour empêcher les Français d'aller à Vienne par la Bavière, tandis que les Suédois menaçaient d'y aller par la Moravie.

Il eſt à croire que dans ce torrent de proſpérités des armes françaiſes & ſuédoiſes, il y eut toujours un vice radical qui empêcha de recueillir tout le fruit de tant de progrès. La crainte mutuelle qu'un des deux alliés ne prît trop de ſupériorité ſur l'autre, le manque d'argent, le défaut de recrues, tout cela mettait un terme à chaque ſuccès.

Après la célèbre bataille de Norlingue on ne s'attendait pas que les Autrichiens & les Bavarois regagneraient tout-d'un-coup le pays perdu par cette bataille, & qu'il pourſuivraient juſqu'au Necker l'armée victorieuſe où Condé n'était plus, mais où était Turenne. De telles viciſſitudes ont été fréquentes dans cette guerre.

Cependant l'empereur fatigué de tant de ſecouſſes, penſe ſérieuſement à la paix. Il rend la liberté enfin à l'électeur de Trèves, dont la priſon avait ſervi de prétexte à la déclaration de guerre de la France. Mais ce ſont les Français qui rétabliſſent cet électeur dans ſa capitale. Turenne en chaſſe la garniſon impériale. Et l'électeur de Trèves s'unit à la France comme à ſa bienfaictrice. L'électeur Palatin eût pu lui avoir les mêmes obligations, mais la France ne faiſait encore rien pour lui de déciſif.

Ce qui avait fait principalement le ſalut de l'empe-

reur, c'était la Saxe & la Bavière, sur qui le fardeau de la guerre avait presque toujours porté. Mais enfin l'électeur de Saxe épuisé fait une trêve avec les Suédois.

Ferdinand n'a donc plus pour lui que la Bavière. Les Turcs menaçaient de venir en Hongrie. Tout eût été perdu. Il s'empresse de satisfaire Ragotsky pour ne se pas attirer les armes ottomanes. Il le reconnaît prince souverain de Transilvanie, prince de l'Empire, & lui rend tout ce qu'il avait donné à son prédécesseur Bethlem-Gabor. Il perd ainsi à tous les traités & presse la conclusion de la paix de Vestphalie, où il doit perdre davantage.

1646.

Le pape Innocent X était le premier médiateur de cette paix, dans laquelle les catholiques devaient faire de si grandes pertes. La république de Venise était la seconde médiatrice. Le cardinal Chigi, depuis le pape Alexandre VII, présidait dans Munster au nom du pape, Contarini au nom de Venise. Chaque puissance intéressée faisait des propositions selon ses espérances & ses craintes. Mais ce sont les victoires qui font les traités.

Pendant ces premières négociations le maréchal de Turenne, par une marche imprévue & hardie, se joint à l'armée suédoise vers le Necker à la vue de l'archiduc Leopold. Il s'avance jusqu'à Munich, & augmente les alarmes de l'Autriche. Un autre corps de Suédois va encore ravager la Silésie. Mais toutes ces expéditions ne sont que des courses. Si la guerre s'était faite pied-à-pied, sous un seul chef qui eût suivi toujours opiniâtrément le même dessein, l'empereur n'eût pas été en état dans ce tems-là même de faire couronner son fils aîné Ferdinand à Prague au mois d'Aoûr, & ensuite à Presbourg. Ce jeune roi mourut ensuite sans jouir de

ces états. D'ailleurs ſon père ne pouvait donner alors que des trônes bien chancelans.

1647.

L'empereur en voulant aſſurer des royaumes à ſon fils, paraît plus que jamais prêt de tout perdre. L'électeur de Saxe avait été forcé par les malheurs de la guerre, de l'abandonner. L'électeur Maximilien de Bavière ſon beau-frère eſt enfin obligé d'en faire autaut. L'électeur de Cologne ſuit cet exemple. Ils ſignent un traité de neutralité avec la France. Le maréchal de Turenne met auſſi l'électeur de Mayence dans la néceſſité de prendre ce parti. Le landgrave de Heſſe-Darmſtadt fait le même traité par la même crainte. L'empereur reſte ſeul, & aucun prince n'oſe prendre ſa querelle. Exemple unique juſques-là dans un guerre de l'Empire.

Alors un nouveau général Suédois, Vrangel, qui avait ſuccédé à Torſtenſon, prend Egra. La Bohême tant de fois ſaccagée l'eſt encore. Le danger parut ſi grand, que l'électeur de Bavière, malgré ſon grand âge, & le péril où il mettait ſes états, ne put laiſſer le chef de l'empire ſans ſecours, & rompit ſon traité avec la France. La guerre ſe faiſait toujours dans pluſieurs endroits à la fois, ſelon qu'on y pouvait ſubſiſter. Au moindre avantage qu'avait l'empereur, ſes miniſtres au congrès demandaient des conditions favorables; mais au moindre échec, il eſſuyaient des propoſitions plus dures.

1648.

Le retour du duc de Bavière à la maiſon d'Autriche n'eſt pas heureux. Turenne & Vrangel battent ſes troupes & les autrichiennes à Summerhauſen & à

Lavingen près du Danube, malgré la belle résistance d'un prince de Virtemberg, & de ce Montécuculi qui était déjà digne d'être opposé à Turenne. Le vainqueur s'empare de la Bavière; l'électeur se refugie à Saltzbourg.

En même tems le comte de Konigsmarck à la tête des Suédois, surprend en Bohême la ville de Prague. Ce fut le coup décisif. Il était tems enfin de faire la paix : Il fallait en recevoir les conditions, ou risquer l'Empire. Les Français & les Suédois n'avaient plus dans l'Allemagne d'autre ennemi que l'empereur. Tout le reste était allié ou soumis, & on attendait les loix que l'assemblée de Munster & d'Osnabruck donnerait à l'empire.

PAIX DE VESTPHALIE.

Cette paix de Vestphalie signée enfin à Munster & à Osnabruck le 14 Octobre 1648, fut convenue, donnée, & reçue *comme une loi fondamentale & perpétuelle* : ce sont les propres termes du traité. Elle doit servir de base aux capitulations impériales. C'est une loi aussi reçue, aussi sacrée jusqu'à présent que la bulle d'or ; & bien supérieure à cette bulle par le détail de tous les intérêts divers que ce traité embrasse, de tous les droits qu'il assure, & des changemens faits dans l'état civil & dans la religion.

On travaillait dans Munster & dans Osnabruck depuis six ans presque sans relâche à cet ouvrage. On avait d'abord perdu beaucoup de tems dans les disputes du cérémonial. L'empereur ne voulait point donner le titre de *Majesté* aux rois ses vainqueurs. Son ministre Lutzau dans le premier acte de 1641, qui établissait les saufs-conduit & les conférences, parle des préliminaires *entre sa sacrée majesté Césarienne, & le sérénissime roi très-chrétien.* Le roi de France de son côté refusait de reconnaître Ferdinand pour empereur ; & la cour de France avait

eu de la peine à donner le titre de *Majesté* au grand Gustave, qui croyait tous les rois égaux, & qui n'admettait de supériorité que celle de la victoire. Les ministres Suédois au congrès de Vestphalie affectaient l'égalité avec ceux de France. Les plénipotentiaires d'Espagne avaient voulu en vain qu'on nommât leur roi immédiatement après l'empereur. Le nouvel état des Provinces-Unies demandait à être traité comme les rois. Le terme d'*excellence* commençait à être en usage. Les ministres se l'attribuaient ; & il fallait de longues négociations pour savoir à qui on le donnerait.

Dans le fameux traité de Munster on nomme sa sacrée majesté impériale, sa sacrée majesté très-chrétienne, & sa sacrée majesté royale de Suède.

Le titre d'excellence ne fut donné dans le cours des conférences à aucun plénipotentiaire des électeurs. Les ambassadeurs de France ne cédaient pas même le pas aux électeurs chez ces princes ; & le comte d'Avaux écrivait à l'électeur de Brandebourg, *Monsieur, j'ai fait ce que j'ai pu pour vous servir.* On qualifiait d'ordinaire les états généraux des Provinces-Unies, *les sieurs états*, quand c'était le roi de France qui parlait ; & même quand le comte d'Avaux alla de Munster en Hollande en 1644, il ne les appella jamais que *messieurs.* Ils ne purent obtenir que leurs plénipotentiaires eussent le titre d'excellence. Le comte d'Avaux avait refusé même ce nouveau titre à un ambassadeur de Venise, & ne le donna à Contarini que parce qu'il était médiateur. Les affaires furent retardées par ces prétentions & ces refus que les Romains nommaient *gloriole*, que tout le monde condamne quand on est sans caractère, & sur lesquels on insiste dès qu'on en a un.

Ces usages, ces titres, ces cérémonies, les dessus des lettres, les subscriptions, les formules ont varié dans tous les tems. Souvent la négligence d'un secretaire suffit pour fonder un titre. Les langues dans lesquelles on écrit,

établiſſent des formules qui paſſent enſuite dans d'autres langues où elles prennent un air étranger. Les empereurs qui envoyaient avant Rodolphe I tous les mandats en latin, tutoyaient tous les princes dans cette langue qui admet cette grammaire. Ils ont continué à tutoyer les comtes de l'Empire dans la langue allemande qui réprouve ces expreſſions. On trouve partout de tels exemples, & ils ne tirent plus aujourd'hui à conſéquence.

Les miniſtres médiateurs furent plutôt témoins qu'arbitres, ſurtout le nonce Chigi qui ne fut là que pour voir l'égliſe ſacrifiée. Il vit donner à la Suède luthérienne les diocèſes de Brême & de Verden; ceux de Magdebourg, d'Halberſtadt, de Minden, de Camin à l'électeur de Brandebourg.

Les évêchés de Ratsbourg & de Schverin ne furent plus que des fiefs du duc de Meckelbourg.

Les évêchés d'Oſnabruck & de Lubeck ne furent pas à la vérité ſécularisés, mais alternativement deſtinés à un évêque luthérien & à un évêque catholique; réglement délicat qui n'aurait jamais pu avoir lieu dans les premiers troubles de religion, mais qui ne s'eſt pas démenti chez une nation naturellement tranquille, dans laquelle la fureur du fanatiſme était éteinte.

La liberté de conſcience fut établie dans toute l'Allemagne. Les ſujets luthériens de l'empereur en Siléſie eurent le droit de faire bâtir de nouvelles égliſes; & l'empereur fut obligé d'admettre des proteſtans dans ſon conſeil aulique.

Les commanderies de Malthe, les abbayes, les bénéfices dans les pays proteſtans furent donnés aux princes, aux ſeigneurs, qu'il fallait indemniſer des frais de la guerre.

Ces conceſſions étaient bien différentes de l'édit de

F iv



Ferdinand II, qui avait ordonné la reſtitution des biens eccléſiaſtiques dans le tems de ſes proſpérités. La néceſſité, le repos de l'Empire lui firent la loi. Le nonce proteſta, fulmina. On n'avait jamais vu encore de médiateur condamner le traité auquel il avait préſidé ; mais il ne lui ſiait pas de faire une autre démarche. Le pape par ſa bulle *caſſe de ſa pleine puiſſance*, *annulle tous les articles de la paix de Veſtphalie concernant la religion*; s'il avait été à la place de Ferdinand III, il eût ratifié le traité, qui ſubſiſta malgré les bulles du pape. Bulles autrefois ſi révérées, & aujourd'hui ſi mépriſées.

Cette révolution pacifique dans la religion était accompagnée d'une autre dans l'état. La Suède devenait membre de l'Empire. Elle eut toute la Poméranie citérieure, & la plus belle, la plus utile partie de l'autre, la principauté de Rugen, la ville de Viſmar, beaucoup de baillages voiſins, le duché de Brême & de Verden. Le duc de Holſtein y gagna auſſi quelques terres.

L'électeur de Brandebourg perdait à la vérité beaucoup dans la Poméranie citérieure, mais il acquérait le fertile pays de Magdebourg qui valait mieux que ſon margraviat. Il avait Camin, Halberſtadt, la principauté de Minden.

Le duc de Meckelbourg perdait Viſmar, mais il gagnait le territoire de Ratsbourg, & de Schverin.

Enfin on donnait aux Suédois cinq millions d'écus d'Allemagne que ſept cercles devaient payer. On donnait à la princeſſe landgrave de Heſſe ſix cent mille écus; & c'était ſur les biens des archevêchés de Mayence, de Cologne, de Paderborn, de Munſter, & de l'abbaye de Fulde que cette ſomme devait être payée. L'Allemagne s'appauvriſſant par cette paix, comme par la guerre, ne pouvait guère payer plus cher ſes protecteurs.

Ces plaies étaient adoucies par les réglemens utiles qu'on fit pour le commerce, & pour la juſtice, par les

ſoins qu'on prit de remédier aux griefs de toutes les villes, de tous les gentilshommes qui préſentèrent leurs droits au congrés comme à une cour ſuprême qui réglait le ſort de tout le monde. Le détail en fut prodigieux.

La France s'aſſura pour toujours la poſſeſſion des Trois-Evêchés, & l'acquiſition de l'Alſace, excepté Strasbourg. Mais au-lieu de recevoir de l'argent comme la Suède, elle en donna. Les archiducs de la branche du Tirol eurent trois millions de livres pour la ceſſion de leurs droits ſur l'Alſace, & ſur le Sundgau. La France paya la guerre & la paix, mais elle n'acheta pas cher une ſi belle province. Elle eut encore l'ancien Briſac & ſes dépendances, & le droit de mettre garniſon dans Philisbourg. Ces deux avantages ont été perdus depuis : mais l'Alſace eſt demeurée, & Strasbourg en ſe donnant à la France a achevé d'incorporer l'Alſace à ce royaume.

Il y a peu de publiciſtes qui ne condamnent l'énoncé de cette ceſſion de l'Alſace dans ce fameux traité de Munſter. Ils en trouvent les expreſſions équivoques. En effet céder *toute ſorte de juriſdiction & de ſouveraineté*, & céder *la préfecture de dix villes impériales*, ſont deux choſes différentes. Il y a grande apparence que les plénipotentiaires virent cette difficulté, & ne voulurent pas l'approfondir, ſachant bien qu'il a des choſes qu'il faut laiſſer derrière un voile que le tems & la puiſſance font tomber.

La maiſon Palatine fut enfin rétablie dans tous ſes droits, excepté dans le haut Palatinat qui demeura à la branche de Bavière. On créa un huitième électorat en faveur du Palatin. On entra avec tant d'attention dans tous les droits, & dans tous les griefs, qu'on alla juſqu'à ſtipuler vingt mille écus que l'empereur devait donner à la mère du comte Palatin Charles-Louis, & dix mille à chacune de ſes ſœurs. Le moindre gentilhomme fut bien

reçu à demander la restitution de quelques arpens de terre. Tout fut discuté & réglé. Il y eut cent quarante restitutions ordonnées. On remit à un arbitrage la restitution de la Lorraine, & l'affaire de Juliers. L'Allemagne eut la paix après trente ans de guerres, mais la France ne l'eut pas.

Les troubles de Paris vers l'an 1647 enhardirent l'Espagne à s'en prévaloir ; elle ne voulut plus entrer dans les négociations générales. Les états généraux qui devaient ainsi que l'Espagne traiter à Munster, firent une paix particulière avec l'Espagne, malgré toutes les obligations qu'ils avaient à la France, malgré les traités qui les liaient, & malgré les intérêts qui semblaient les attacher encore à leurs anciens protecteurs. Le ministère espagnol se servit d'une ruse singulière pour engager les états à ce manque de foi. Il leur persuada qu'il était prêt de donner l'infante à Louis XIV avec les Pays-Bas en dot. Les états tremblèrent, & se hâtèrent de signer. Cette ruse n'était qu'un mensonge, mais la politique est-elle autre chose que l'art de mentir à propos ? Louis XI n'avait-il pas raison quand son ambassadeur se plaignait que les ministres du duc de Bourgogne mentaient toujours, & qu'il lui répondait, *Eh ! bête, que ne mens-tu plus qu'eux ?*

Dans cet important traité de Vestphalie il ne fut presque point question de l'empire romain. La Suède n'avait d'intérêt à démêler qu'avec le roi d'Allemagne & non avec le suzerain d'Italie. Mais la France eut quelques points à régler, sur lesquels Ferdinand ne pouvait transiger que comme empereur. Il s'agissait de Pignerol, de la succession de Mantoue, & du Montferrat. Ce sont des fiefs de l'Empire. Il fut réglé que le roi de France paierait encore six cent mille livres *à monsieur le duc de Mantoue à la charge de monsieur le duc de Savoie*, moyennant quoi il garderait Pignerol

& Casal en pleine souveraineté indépendante de l'Empire. Ces possessions ont été perdues depuis pour la France, comme Brême, Verden, & une partie de la Poméranie ont été enlevés à la Suède. Mais le traité de Vestphalie, en ce qui concerne la législation de l'Allemagne, a toujours été réputé, & est toujours demeuré inviolable.

Tableau de l'Allemagne depuis la paix de Vestphalie jusqu'a la mort de Ferdinand III.

Ce chaos du gouvernement allemand ne fut donc bien dépouillé qu'après sept cents ans, à compter du règne de Henri *l'oiseleur*. Et avant le tems de Henri il n'avait pas été un gouvernement. Les prérogatives des rois d'Allemagne ne furent restraintes dans des bornes connues, la plupart des droits des électeurs, des princes, de la noblesse immédiate & des villes, ne furent fixés & incontestables que par les traités de Vestphalie. L'Allemagne fut une grande *aristocratie*, à la tête de laquelle était un roi, à-peu-près comme en Angleterre, en Suède, en Pologne, & comme anciennement tous les états fondés par les peuples venus du Nord & de l'Orient furent gouvernés. La diète tenait lieu de parlement. Les villes impériales y eurent droit de suffrage pour résoudre la paix & la guerre.

Ces villes impériales jouissent de tous les droits régaliens comme les princes d'Allemagne : elles sont états de l'Empire, & non de l'empereur; elles ne paient pas la moindre imposition, & ne contribuent aux besoins de l'Empire que dans les cas urgens. Leur taxe est réglée par la matricule générale. Si elles avaient le droit de juger en dernier ressort, qu'on appelle *de non appellando*, elles seraient des états absolument souverains. Cependant avec tant de droits elles ont très-peu de puissance, parce

qu'elles ſont entourées de princes qui en ont beaucoup. Les inconvéniens attachés à un gouvernement ſi mixte & ſi compliqué dans une ſi grande étendue de pays, ont ſubſiſté ; mais l'état auſſi. La multiplicité des ſouverainetés ſert à tenir la balance juſqu'à ce qu'il forme dans le ſein de l'Allemagne une puiſſance aſſez grande pour engloutir les autres.

Ce vaſte pays après la paix de Veſtphalie répara inſenſiblement ſes pertes. Les campagnes furent cultivées, les villes rebâties. Ce furent-là les plus grands événemens des années ſuivantes dans un corps percé & déchiré de toutes parts, qui ſe rétabliſſait des bleſſures que lui-même s'était faites pendant trente années.

Quand on dit que l'Allemagne fut libre alors, il faut l'entendre des princes & des villes impériales ; car pour les villes médiates, elles ſont ſujettes des grands vaſſaux auxquels elles appartiennent : & les habitans des campagnes forment un état mitoyen entre l'eſclave & le ſujet, mais plus approchant de l'eſclave, ſurtout en Suabe & en Bohême.

La Hongrie était comme l'Allemagne, reſpirant à peine après ſes guerres inteſtines & les invaſions fréquentes des Turcs, ayant beſoin d'être défendue, repeuplée, policée, mais toujours jalouſe de ſon droit d'élire ſon ſouverain, & de conſerver ſous lui ſes privilèges. Quand Ferdinand III fit élire en 1654 ſon fils Léopold âgé de 17 ans, roi de Hongrie, on fit ſigner à *ſa ſérénité* (car le mot de majeſté n'était pas donné par les Hongrois à qui n'était pas empereur ou roi des Romains), on lui fit ſigner, dis-je, une capitulation auſſi reſtreingante que celle des empereurs. Mais les ſeigneurs Hongrois n'étaient pas auſſi puiſſans que les princes d'Allemagne. Ils n'avaient point les Français & les Suédois pour garants de leurs privilèges. Ils étaient plutôt opprimés que ſoutenus par les Ottomans. C'eſt pourquoi la Hongrie a été enfin entiére-

ment ſoumiſe de nos jours après de nouvelles guerres inteſtines.

L'empereur après la paix de Veſtphalie ſe trouva paiſible poſſeſſeur de la Bohême devenue ſon patrimoine, de la Hongrie qu'il regardait auſſi comme un héritage, mais que les Hongrois regardaient comme un royaume électif, & de toutes ſes provinces juſqu'à l'extrêmité du Tirol. Il ne poſſédait aucun terrain en Italie.

Le nom de ſaint empire romain ſubſiſtait toujours. Il était difficile de définir ce que c'était que l'Allemagne, & ce que c'était que cet empire. Charles-Quint avait bien prévu que ſi ſon fils Philippe II n'était pas ſur le trône impérial, ſi la même tête ne portait pas les couronnes d'Eſpagne, d'Allemagne, de Naples, de Milan, il ne reſterait guère que ce nom d'empire. En effet, quand le grand fief de Milan fut auſſi-bien que Naples entre les mains de la branche eſpagnole, cette branche ſe trouva à la fois vaſſale titulaire de l'Empire & du pape, en protégeant l'un, & en donnant des loix à l'autre. La Toſcane, les principales villes d'Italie s'affermirent dans leur ancienne indépendance des empereurs. Un Céſar qui n'avait pas en Italie un ſeul domaine, & qui n'était en Allemagne que le chef d'une république de princes & de villes, ne pouvait pas ordonner comme un Charlemagne & un Othon.

On voit dans tout le cours de cette hiſtoire deux grands deſſeins ſoutenus pendant huit cents années, celui des papes d'empêcher les empereurs de régner dans Rome, & celui des ſeigneurs Allemands de conſerver & d'augmenter leurs privilèges.

Ce fut dans cet état que Ferdinand III laiſſa l'Empire à ſa mort en 1657, pendant que la maiſon d'Autriche eſpagnole ſoutenait encore contre la France cette longue

guerre qui finit par le traité des Pyrénées & par le mariage de l'infante Marie-Thérèse avec Louis XIV.

Tous ces événemens sont si récens, si connus, écrits par tant d'historiens, qu'on ne répétera pas ici ce qu'on trouve partout ailleurs. On finira par se retracer une idée générale de l'Empire depuis ce tems jusqu'à nos jours.

ETAT DE L'EMPIRE SOUS LÉOPOLD,

QUARANTE-HUITIÈME EMPEREUR.

On peut d'abord considérer qu'après la mort de Ferdinand III, l'empire fut prêt de sortir de la maison d'Autriche, mais que les électeurs se crurent enfin obligés de choisir en 1658 Léopold-Ignace, fils de Ferdinand; il n'avait que dix-huit ans. Mais le bien de l'état, le voisinage des Turcs, les jalousies particulières contribuèrent à l'élection d'un prince dont la maison était assez puissante pour soutenir l'Allemagne, & pas assez pour l'asservir. On avait autrefois élu Rodolphe de Habsbourg parce qu'il n'avait presque point de domaine. L'Empire était continué à sa race parce qu'elle en avait beaucoup.

Les Turcs toujours maîtres de Bude, les Français possesseurs de l'Alsace, les Suédois de la Poméranie & de Brême, rendaient nécessaire cette élection, tant l'idée de l'équilibre est naturelle chez les hommes. Dix empereurs de suite dans la maison de Léopold étaient encore en sa faveur autant de sollicitations qui sont toujours écoutées, quand on ne croit point la liberté publique en danger. C'est ainsi que le trône toujours électif en Pologne fut toujours héréditaire dans la race des Jagellons.

L'Italie ne pouvait être un objet pour le ministère

de Léopold ; il n'était plus queſtion de demander une couronne à Rome, encore moins de faire ſentir ſes droits de ſuzerain à la branche d'Autriche qui avait Naples & Milan. Mais la France, la Suède, la Turquie occupèrent toujours les Allemands ſous ce règne. Ces trois puiſſances furent l'une après l'autre, ou contenues ou repouſſées ou vaincues, ſans que Léopold tirât l'épée.

Ce prince le moins guerrier de ſon tems, attaqua toujours Louis XIV dans les tems les plus floriſſans de la France ; d'abord après l'invaſion de la Hollande, lorſqu'il donna aux Provinces-Unies un ſecours qu'il n'avait pas donné à ſa propre maiſon dans l'invaſion de la Flandre ; enſuite quelques années après la paix de Nimègue, lorſqu'il fit cette fameuſe ligue d'Augsbourg contre Louis XIV ; enfin à l'avénement étonnant du petit-fils du roi de France au trône d'Eſpagne.

Léopold ſut dans toutes ces guerres intéreſſer le corps de l'Allemagne, & les faire déclarer ce qu'on appelle guerres de l'empire. La première fut aſſez malheureuſe, & l'empereur reçut la loi à la paix de Nimègue. L'intérieur de l'Allemagne ne fut pas ſaccagé par ces guerres comme il l'avait été dans celle de trente ans. Mais les frontières du côté du Rhin furent maltraitées. Louis XIV eut toujours la ſupériorité ; cela ne pouvait arriver autrement : des miniſtres habiles, de très-grands généraux, un royaume dont toutes les parties étaient réunies & toutes les places fortifiées, des armées diſciplinées, une artillerie formidable, d'excellens ingénieurs devaient néceſſairement l'emporter ſur un pays à qui tout cela manquait. Il eſt même ſurprenant que la France ne remportât pas de plus grands avantages contre des armées levées à la hâte, ſouvent mal payées & mal pourvues, & ſurtout contre des corps de troupes commandés par des princes qui s'accordaient peu, & qui avaient des intérêts différens. La France dans cette guerre terminée

par la paix de Nimègue, triompha par la ſupériorité de ſon gouvernement, de l'Allemagne, de l'Eſpagne, de la Hollande réunies, mais mal réunies.

La fortune fut moins inégale dans la ſeconde guerre produite par la ligue d'Augsbourg. Louis XIV eut alors contre lui l'Angleterre jointe à l'Allemagne & à l'Eſpagne. Le duc de Savoie entra dans la ligue. La Suède ſi long-tems alliée de la France, l'abandonna, & fournit même des troupes contr'elle en qualité de membre de l'empire. Cependant tout ce que tant d'alliés purent faire, ce fut de ſe défendre. On ne put même à la paix de Riſvick arracher Strasbourg à Louis XIV.

La troiſième guerre fut la plus heureuſe pour Léopold & pour l'Allemagne, quand le roi de France était plus puiſſant que jamais, quand il gouvernait l'Eſpagne ſous le nom de ſon petit-fils, qu'il avait pour lui tous les Pays-Bas eſpagnols & la Bavière, que ſes armées étaient au milieu de l'Italie & de l'Allemagne. La mémorable bataille d'Hochſtet changea tout. Léopold mourut l'année ſuivante en 1705, avec l'idée que la France ſerait bientôt accablée & que l'Alſace ſerait réunie à l'Allemagne.

Ce qui ſervit le mieux Léopold dans tout le cours de ſon règne, ce fut la grandeur même de Louis XIV. Cette grandeur ſe produiſit avec tant de faſte, avec tant de fierté, qu'elle irrita tous ſes voiſins, ſurtout les Anglais, plus qu'elle ne les intimida.

On lui imputait l'idée de la monarchie univerſelle. Mais ſi Léopold avait eu la ſucceſſion de l'Autriche eſpagnole, comme il fut long-tems vraiſemblable qu'il l'aurait, alors c'était cet empereur, qui maître abſolu de la Hongrie dont les bornes étaient reculées, devenu preſque tout-puiſſant en Allemagne, poſſédant l'Eſpagne, le domaine direct de la moitié de l'Italie, ſouverain de la moitié du nouveau monde, & en état de faire valoir

de faire valoir les droits ou les prétentions de l'Empire, ſerait vu en effet aſſez près de cette monarchie univerſelle. On affecta de la craindre dans Louis XIV, lorſqu'il voulut après la paix de Nimégue faire dépendre des Trois-Evêchés quelques terres qui relevaient de l'Empire; & on ne le craignit ni dans Léopold ni dans ſes enfans, lorſqu'ils furent près de dominer ſur l'Allemagne, l'Eſpagne, & l'Italie. Louis XIV en effarouchant trop ſes voiſins, fit plus de bien à la maiſon d'autriche qu'il ne lui avait fait de mal par ſa puiſſance.

DE LA HONGRIE ET DES TURCS DU TEMS DE LÉOPOLD.

Dans les guerres que Léopold fit de ſon cabinet à Louis XIV, il ne riſqua jamais rien. l'Allemagne & ſes alliés portaient tout le fardeau & défendaient ſes pays héréditaires. Mais du côté de la Hongrie & des Turcs il n'y eut que du trouble & du danger. Les Hongrois étaient les reſtes d'une nation nombreuſe échappés aux guerres civiles & au ſabre des Ottomans; ils labouraient les armes à la main des campagnes arroſées du ſang de leurs pères. Les ſeigneurs de ces cantons malheureux voulaient à la fois défendre leurs privilèges contre l'autorité de leur roi, & leur liberté contre le Turc, qui protégeait la Hongrie & la dévaſtait. Le Turc faiſait préciſément en Hongrie ce que les Suédois & les Français avaient fait en Allemagne, mais il fut plus dangereux; & les Hongrois furent plus malheureux que les Allemands.

Cent mille Turcs marchent juſqu'à Neuhauſel en 1663. Il eſt vrai qu'ils ſont vaincus l'année d'après à St. Gothard ſur le Raab par le fameux Montécuculi. On vante beaucoup cette victoire; mais certainement elle ne fut pas déciſive. Quel fruit d'une victoire, qu'une

trêve honteuſe par la quelle on céde au ſultan la Tranſilvanie, avec tout le terrain de Neuhauſel & on raſe juſqu'aux fondemens les citadelles voiſines.

Le Turc donna ou plutôt confirma la Tranſilvanie à Abaffi & dévaſta toujours la Hongrie malgré la trêve.

Léopold n'avait alors d'enfans que l'archiducheſſe qui fut depuis électrice de Bavière. Les ſeigneurs Hongrois ſongent à ſe donner un roi de leur nation en cas que Léopold meure.

Leurs projets, leur fermeté à ſoutenir leurs droits, & enfin leurs complots coûtent la tête à Serini, à Frangipani, à Nadaſti, à Tattenback. Les impériaux s'emparent des châteaux de tous les amis de ces infortunés. On ſupprime les dignités de palatin de Hongrie, de juge du royaume, de ban de Croatie & le pillage eſt exercé avec les formes de la juſtice. Cet excès de ſévérité produit d'abord la conſternation & enſuite le déſeſpoir. Emerick Tekéli ſe met à la tête des mécontens, tout eſt en combuſtion dans la haute Hongrie.

Tekéli traite avec la Porte. Alors la cour de Vienne ménage les eſprits irrités. Elle rétablit la charge de palatin, elle confirme tous les privilèges pour leſquels on combattait, elle promet de rendre les biens confiſqués. Mais cette condeſcendance qui vient après tant de duretés, ne paraît qu'un piége. Tekéli croit plus gagner à la cour ottomane qu'à celle de Vienne. Il eſt fait prince de Hongrie par les Turcs, moyennant un tribut de quarante mille ſequins. Déja en 1682, Tekéli aidé des troupes du bacha de Bude, ravageait la Siléſie; & ce bacha prenait Tokai & Eperies, tandis que le ſultan Mahomet IV préparait l'armement le plus formidable que jamais l'empire ottoman ait deſtiné contre les chrétiens.

Si les Turcs euſſent pris ce parti avant la paix de Nimégue, on ne voit pas ce que l'empereur eût pu

leur oppofer; car après la paix de Nimégue même il oppofait peu de forces.

Le grand-vifir Kara Muftapha traverfe la Hongrie avec deux cent cinquante mille hommes d'infanterie, trente mille fpahis, une artillerie, un bagage proportionné à cette multitude. Il pouffe le duc de Lorraine Charles V devant lui. Il met le fiége fans réfiftance devant Vienne.

SIÉGE DE VIENNE EN 1683 ET SES SUITES.

Ce fiége de Vienne doit fixer les regards de la poftérité. La ville était devenue fous dix empereurs confécutifs de la maifon d'Autriche, la capitale de l'empire romain en quelque forte. Mais elle n'était ni forte ni grande. Cette capitale prife, il n'y avait jufqu'au Rhin aucune place capable de réfiftance.

Vienne & fes fauxbourgs contenaient environ cent mille citoyens, dont les deux tiers habitaient ces fauxbourgs fans défenfe. Kara Muftapha s'avançait fur la droite du Danube, fuivi des trois cent trente mille hommes en comptant tout ce qui fervait à cet armement formidable. On a prétendu que le deffein de ce grand-vifir était de prendre Vienne pour lui même, & d'en faire la capitale d'un nouveau royaume indépendant de fon maître. Tekéli avec fes mécontens de Hongrie était vers l'autre rive du Danube. Toute la Hongrie était perdue & Vienne menacée de tous côtés. Le duc Charles de Lorraine n'avait qu'environ vingt-quatre mille combattans à oppofer aux Turcs qui précipitaient leur marche. Un petit combat à Petronel non loin de Vienne venait encore de diminuer la faible armée de ce prince.

Le 7 Juillet l'empereur Léopold, l'impératrice fa belle-mère, l'impératrice fa femme, les archiducs, les archiducheffes, toute leur maifon abandonnent Vienne

& ſe retirent à Nintz. Les deux tiers des habitans ſuivent la cour en déſordre. On ne voit que des fugitifs, des équipages, des chariots chargés de meubles. Et les derniers tombèrent dans les mains des Tartares. La retraite de l'empereur ne porte à Nintz que la terreur & la déſolation. La cour ne s'y croit pas en sûreté. On ſe refugie de Nintz à Paſſau. La conſternation en augmente dans Vienne : il faut brûler les fauxbourgs, les maiſons de plaiſance, fortifier en hâte le corps de la place, y faire entrer des munitions de guerre & de bouche. On ne s'était préparé à rien, & les Turcs allaient ouvrir la tranchée. Elle fut en effet ouverte le ſeize Juillet au fauxbourg St. Ulric, à cinquante pas de la contreſcarpe.

Le comte de Staremberg gouverneur de la ville avait une garniſon dont le fonds était de ſeize mille hommes, mais qui n'en compoſait pas en effet plus de huit mille. On arma les bourgeois qui étaient reſtés dans Vienne : on arma juſqu'à l'univerſité. Les profeſſeurs, les écoliers montèrent la garde, & ils eurent un médecin pour major.

Pour comble de diſgrace l'argent manquait, & on eut de la peine à ramaſſer cent mille riſdales.

Le duc de Lorraine avait en vain tenté de conſerver une communication de ſa petite armée avec la ville, mais il n'avait pu que protéger la retraite de l'empereur. Forcé enfin de ſe retirer par les ponts qu'il avait jetés ſur le Danube, il était loin au ſeptentrion de la ville, tandis que les Turcs qui l'environnaient, avançaient leurs tranchées au midi. Il faiſait tête aux Hongrois de Tekéli & défendait la Moravie : mais la Moravie allait tomber avec Vienne au pouvoir des Ottomans. L'empereur preſſait les ſecours de Bavière, de Saxe & des cercles & ſurtout celui du roi de Pologne Jean Sobiesky, prince longtems la terreur des Turcs, tandis qu'il avait été général de la cou-

ronne, & qui devait son trône à ses victoires. Mais ces secours ne pouvaient arriver que lentement.

On était déjà au mois de Septembre, & il y avait enfin une brêche de six toises au corps de la place. La ville paraissait absolument sans ressource. Elle devait tomber sous les Turcs plus aisément que Constantinople; mais ce n'était pas un Mahomet second qui l'assiégeait. Le mépris brutal du grand-visir pour les chrétiens, son inactivité, sa mollesse firent languir le siége.

Son parc, c'est-à-dire l'enclos de ses tentes, était aussi grand que la ville assiégée. Il y avait des bains, des jardins, des fontaines; on y voyait partout l'excès du luxe avant-coureur de la ruine.

Enfin Jean Sobiesky ayant passé le Danube quelques lieues au-dessus de Vienne, les troupes de Saxe, de Bavière & des cercles étant arrivées, on fit du haut de la montagne de Calemberg des signaux aux assiégés. Tout commençait à leur manquer, & il ne leur restait que leur courage.

Les armées impériale & polonaise descendirent du haut de cette montagne de Calemberg, dont le grand-visir avait négligé de s'emparer; elles s'y étendirent en formant un vaste amphithéatre. Le roi de Pologne occupait la droite à la tête d'environ douze mille gens d'armes & de trois à quatre mille hommes de pied. Le prince Alexandre son fils était auprès de lui. L'infanterie de l'empereur & de l'électeur de Saxe marchait à la gauche. Le duc Charles de Lorraine commandait les impériaux. Les troupes de Bavière montaient à dix mille hommes; celles de Saxe à-peu-près au même nombre.

Jamais on ne vit plus de grands princes que dans cette journée. L'électeur de Saxe, Jean-George III, était à la tête de ses Saxons. Les Bavarois n'étaient point conduits par l'électeur Marie-Emmanuel leur duc. Ce jeune prince voulut servir comme volontaire auprès du duc de

Lorraine. Il avait reçu de l'empereur une épée enrichie de diamans ; & lorsque Léopold revint dans Vienne après sa délivrance, le jeune électeur le saluant avec cette même épée, lui fit voir à quel usage il employait ses présens. C'est le même électeur qui fut mis depuis au ban de l'Empire.

Le prince de Saxe-Lavembourg, de l'ancienne & malheureuse maison d'Ascanie, menait la cavalerie impériale; le prince Herman de Bade, l'infanterie; les troupes de Franconie, au nombre d'environ sept mille, marchaient sous le prince de Valdeck.

On distinguait parmi les volontaires trois princes de la maison d'Anhalt, deux de Hanovre, trois de la maison de Saxe, deux de Neubourg, deux de Virtemberg, tandis qu'un troisième se signalait dans la ville, deux de Holstein, un prince de Hesse-Cassel, un prince de Hohenzollern; il n'y manquait que l'empereur.

Cette armée montait à soixante-quatre mille combattans. Celle du grand-visir était supérieure de plus du double, ainsi cette bataille peut être comptée parmi celles qui font voir que le petit nombre l'a presque toujours emporté sur le grand, peut-être parce qu'il y a trop de confusions dans les armées immenses, & plus d'ordre dans les autres.

Ce fut le 12 Septembre que se donna cette bataille (si c'en est une) & que Vienne fut délivrée. Le grand-visir laissa vingt mille hommes dans les tranchées, & fit donner un assaut à la place dans le tems même qu'il marchait contre l'armée chrétienne. Ce dernier assaut pouvait réussir contre des assiégés qui commençaient à manquer de poudre, & dont les canons étaient démontés. Mais la vue du secours ranima leurs forces. Cependant le roi de Pologne ayant harangué ses troupes de rang en rang, marchait d'un côté contre l'armée ottomane, & le duc de Lorraine de l'autre. Jamais journée ne fut moins meurtrière & plus décisive. Deux postes pris sur les Turcs déci-

dèrent de la victoire. Les chrétiens ne perdirent pas plus de deux cents hommes. Les Ottomans en perdirent à peine mille. C'était sur la fin du jour. La terreur se mit pendant la nuit dans le camp du visir. Il se retira précipitamment avec toute son armée. Cet aveuglement qui succédait à une longue sécurité, fut si prodigieux, qu'ils abandonnèrent leurs tentes, leurs bagages & jusqu'au grand étendart de Mahomet. Il n'y eut dans cette grande journée de faute comparable à celle du visir, que celle de ne le point poursuivre.

Le roi de Pologne envoya l'étendart de Mahomet au pape. Les Allemands & les Polonais s'enrichirent des dépouilles des Turcs. Le roi de Pologne écrivit à la reine sa femme, qui était une Française, fille du marquis d'Arquien, que le grand-visir l'avait fait son héritier, & qu'il avait trouvé dans ses tentes la valeur de plusieurs millions de ducats. On connaît assez cette lettre, dans laquelle il lui dit : *Vous ne direz pas de moi ce que disent les femmes tartares quand elles voient rentrer leurs maris les mains vuides ; vous n'êtes pas un homme puisque vous revenez sans butin.*

Le lendemain 13 Septembre le roi Jean Sobieski fit chanter le *Te Deum* dans la cathédrale, & l'entonna lui-même. Cette cérémonie fut suivie d'un sermon, dont le prédicateur prit pour texte : *Il fut un homme envoyé de* DIEU, *nommé Jean.*

Toute la ville s'empressait de venir rendre grace à ce roi, & de baiser les mains de son libérateur, comme il le raconte lui-même. L'empereur arriva le 14 au milieu des acclamations qui n'étaient pas pour lui. Il vit le roi de Pologne hors des murs, & il y eut de la difficulté pour le cérémonial dans un tems où la reconnaissance devait l'emporter sur les formalités.

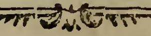
Cette gloire & ce bonheur de Jean Sobieski furent bientôt sur le point d'être éclipsés par un désastre qu'on ne devait pas attendre après une victoire si facile. Il s'a-

giſſait de ſoumettre la Hongrie & de marcher à Gran, qui eſt la même ville que Strigonie. Pour aller à Gran il fallait paſſer par Barcam, où un bacha avait un corps de troupes conſidérable. Le roi de Pologne s'avançait de ce côté avec ſes gens d'armes, & ne voulut point attendre le duc de Lorraine qui le ſuivait. Les Turcs tombent auprès de Barcam ſur les troupes polonaiſes, les chargent en flanc, leur tuent deux mille hommes, le vainqueur des Ottomans eſt obligé de fuir ; il eſt pourſuivi, il échappe à peine en laiſſant ſon manteau à un Turc qui l'avait déjà joint. Le duc Charles arriva enfin au ſecours des Polonais ; & après avoir eu la gloire de ſeconder Jean Sobiesky dans la délivrance de Vienne, il eut celle de le délivrer lui-même.

Bientôt la Hongrie, des deux côtés du Danube, juſqu'à Strigonie, retombe ſous le pouvoir de l'empereur. On prend Strigonie : elle avait appartenu aux Turcs près de cent cinquante années ; enfin on tente deux fois le ſiége de Bude, & on le prend d'aſſaut en 1686 : ce ne fut depuis qu'un enchaînement de victoires. Le duc de Lorraine défait avec l'électeur de Bavière les Ottomans dans les mêmes plaines de Mohats où Louis II roi de Hongrie avait péri, lorſqu'en 1526 Soliman II vainqueur des chrétiens couvrit ces plaines de vingt-cinq mille morts.

Les diviſions, les ſéditions de Conſtantinople, les révoltes des armées ottomanes combattaient encore pour l'heureux & tranquille Léopold. Le ſoulévement des janiſſaires, la dépoſition de Mahomet IV, l'imbécille Soliman placé ſur le trône après une priſon de quarante années, les troupes ottomanes mal payées, découragées fuyant devant un petit nombre d'Allemands, tout favoriſa Léopold. Un empereur guerrier ſecondé des Polonais victorieux, eût pu aller aſſiéger Conſtantinople après avoir été ſur le point de perdre Vienne.

Léopold jugea plus à propos de ſe venger ſur les Hon-



grois de la crainte que les Turcs lui avaient donnée. Ses miniſtres prétendaient qu'on ne pouvait contenir la puiſſance ottomane, ſi la Hongrie n'était pas réunie ſous un pouvoir abſolu. Cependant on avait chaſſé les Turcs devant Vienne avec les troupes de Saxe, de Bavière, de Lorraine & des autres princes Allemands qui n'étaient pas ſous un joug deſpotique ; on avait ſurtout vaincu avec les ſecours des Polonais alliés. Les Hongrois auraient donc pu ſervir l'empereur comme les Allemands le ſervaient, en demeurant libres comme les Allemands ; mais il y avait trop de factions en Hongrie, les Turcs n'étaient pas hommes à faire des traités de Weſtphalie en faveur de ce royaume, & n'étaient alors en état ni d'opprimer les Hongrois, ni de les ſecourir.

Il n'y eut d'autres congrès entre les mécontens de Hongrie & l'empereur qu'un échaffaut. On l'éleva dans la place publique d'Eperies au mois de Mars 1687, & il y reſta juſqu'à la fin de l'année.

Les bourreaux furent laſſés à immoler les victimes qu'on leur abandonnait ſans beaucoup de choix, ſi l'on en croit pluſieurs hiſtoriens contemporains. Il n'y a point d'exemple dans l'antiquité d'un maſſacre ſi long & ſi terrible. Il y a eu des ſévérités égales, mais aucune n'a duré ſi long-tems. L'humanité ne frémit pas du nombre d'hommes qui périſſent dans tant de batailles : on y eſt accoutumé ; ils meurent les armes à la main & vengés. Mais voir pendant neuf mois ſes compatriotes traînés juridiquement à une boucherie toujours ouverte, c'était un ſpectacle qui ſoulevait la nature, & dont l'atrocité remplit encore aujourd'hui les eſprits d'horreur.

Ce qu'il y a de plus affreux pour les peuples, c'eſt que quelquefois ces cruautés réuſſiſſent ; & le ſuccès encourage à traiter les hommes comme des bêtes farouches.

La Hongrie fut ſoumiſe, les Turcs deux fois repouſſés, la Tranſilvanie conquiſe, occupée par les impériaux. Enfin

tandis que l'échaffaut d'Eperies subsistait encore, on convoqua les principaux de la noblesse de Hongrie à Vienne, qui déclarèrent au nom de la nation la couronne héréditaire; ensuite les états assemblés à Presbourg en portèrent le décret, & on couronna Joseph à l'âge de neuf ans roi héréditaire de Hongrie.

Léopold alors fut le plus puissant empereur depuis Charles-Quint. Un concours de circonstances heureuses le met en état de soutenir à la fois la guerre contre la France jusqu'à la paix de Risvick, & contre la Turquie jusqu'à la paix de Carlovitz conclue en 1699. Ces deux paix lui furent avantageuses. Il négocia avec Louis XIV à Risvick sur un pied d'égalité qu'on n'attendait pas après la paix de Nimégue, & il traita avec le Turc en vainqueur. Ces succès donnèrent à Léopold dans les diètes d'Allemagne une supériorité qui n'ôta pas la liberté des suffrages, mais qui les rendit toujours dépendans de l'empereur.

DE L'EMPIRE ROMAIN SOUS LÉOPOLD.

Ce fut encore sous ce règne que l'Allemagne renoua la chaîne dont elle tenait autrefois l'Italie. Car dans la guerre terminée à Risvick, lorsque Léopold ligué avec le duc de Savoie ainsi qu'avec tant de princes contre la France, envoya des troupes vers le Pô, il exigea des contributions de tout ce qui n'appartenait pas à l'Espagne. Les états de Toscane, de Venise en terre ferme, de Gènes, du pape même, payèrent plus de trois cent mille pistoles. Quand il fallut au commencement du siècle disputer les provinces de la monarchie d'Espagne au petit-fils de Louis XIV, Léopold exerça l'autorité impériale, en proscrivant le duc de Mantoue, en donnant le Montferrat mantouan au duc de Savoie. Ce fut encore en qualité d'empereur romain qu'il donna le titre de roi à l'électeur de Brandebourg. Car les nations ne sont

pas convenues que le roi d'Allemagne faſſe des rois : mais un ancien uſage a voulu que des princes reçuſſent le titre de roi de celui que cet uſage même appellait le ſucceſſeur des Céſars.

Ainſi le chef de l'Allemagne ayant ce nom, donnait des noms ; & Léopold fit un roi ſans conſulter les trois collèges. Mais quand il créa un neuvième électorat en faveur du duc de Hanovre, il créa cette dignité allemande avec le ſuffrage de quatre électeurs, en qualité de chef de l'Allemagne. Encore ne put-il le faire admettre dans le collège des électeurs, où le duc de Hanovre n'obtint ſéance qu'après la mort de Léopold.

Il eſt vrai que dans toutes les capitulations on appelle l'Allemagne l'*Empire*. Mais c'eſt un abus des mots autoriſé dès long-tems. Les empereurs jurent dans leurs capitulations, *de ne faire entrer aucunes troupes dans l'Empire ſans le conſentement des électeurs, princes & états.* Mais il eſt clair qu'ils entendent alors par ce mot empire, l'Allemagne & non Milan & Mantoue. Car l'empereur envoie des troupes à Milan ſans conſulter perſonne. L'Allemagne eſt appellée l'Empire, comme ſiége de l'Empire romain : étrange révolution dont Auguſte ne ſe doutait pas. Un ſeigneur Italien s'adreſſe ſans difficulté à la diète de Ratisbonne ; il s'adreſſe aux électeurs de Saxe, de Bavière & du Palatinat pendant la vacance du trône ; il en obtient des titres & des terres quand perſonne ne s'y oppoſe. Le pape à la vérité ne demande point à la diète la confirmation de ſon élection, mais le duc de Mantoue lui préſenta requête quand Léopold l'eut mis au ban de l'Empire en 1700. Cet Empire eſt donc le droit du plus fort, le droit de l'opinion, fondé ſur les heureuſes incurſions que Charlemagne & Othon le grand firent dans l'Italie.

La diète de Ratisbonne eſt devenue perpétuelle ſous ce

même Léopold depuis 1664. Il ſemble qu'elle devrait en avoir plus de puiſſance, mais c'eſt préciſément ce qui l'a énervée. Les princes qui compoſaient autrefois ces célèbres aſſemblées, n'y viennent pas plus que les électeurs n'aſſiſtent au ſacre. Ils ont à la diète des députés ; & tel député agit pour deux ou trois princes. Les grandes affaires ou ne s'y traitent plus, ou languiſſent. Et l'Allemagne eſt en ſecret diviſée ſous l'apparence de l'union.

DE L'ALLEMAGNE DU TEMS DE JOSEPH ET DE CHARLES IV.

L'empereur Joſeph avait été élu roi des romains à l'âge de douze ans par tous les électeurs, en 1690 ; preuve évidente de l'autorité de Léopold ſon père, preuve de la ſécurité où les électeurs étaient ſur tous leurs droits, qu'ils n'auraient pas voulu ſacrifier ; preuve du concert de tous les états d'Allemagne avec ſon chef, que la puiſſance de Louis XIV réuniſſait plus que jamais.

Il ſigna dans ſa capitulation qu'il obſerverait les traités de Veſtphalie, *excepté dans ce qui concernait l'avantage de la France.*

Le règne de Joſeph fut encore plus heureux que celui de Léopold. L'argent des Anglais & des Hollandais, les victoires du prince Eugène & du duc de Malborough le rendirent partout victorieux, & ce bonheur le rendit preſque abſolu. Il commença en 1706 par mettre de ſon autorité au ban de l'Empire les électeurs de Bavière & de Cologne, partiſans de la France, & s'empara de leurs états. Voici la ſentence que porta la chambre impériale de Vienne au nom de l'empereur, malgré les loix de l'Empire.

« Nous déclarons que Maximilien, juſqu'à préſent

» électeur & duc de Bavière . . . a encouru de fait le ban » & le reban de Nous & du St. Empire Romain, ainsi » que toutes les peines qui sont attachées de droit & par » l'usage à de semblables déclarations & publications, » ou qui en sont la conséquence : Nous le déposons, » le déclarons & dénonçons déposé, privé & déchu des » graces, privilèges, droits régaliens, dignités, titres, » scels, propriétés, expectatives, états, possessions, » vassaux & sujets, quels qu'ils soient, qu'il tient de » Nous & de l'Empire : Nous abandonnons aussi le corps » dudit Maximilien, ci-devant électeur de Bavière, à » tous & à un chacun de manière qu'étant privé de » notre part & de celle de l'Empire, de toute paix & » de toute protection, & ayant été mis, ou plutôt » s'étant mis par son propre fait, dans un état où il » ne devait avoir ni paix ni sûreté, un chacun pourra » tout entreprendre contre lui, impunément & sans » forfaire.... Défendons aussi à tous & à un chacun » dans l'Empire, d'avoir avec lui aucun commerce, de » lui donner l'hospitalité, ni prêter secours ou protec- » tion, &c. »

Les électeurs réclamèrent contre cet acte de despotisme. On les appaisa en leur promettant de le faire ratifier à la diète de Ratisbonne : & leur haine contre Louis XIV l'emporta sur la considération de leurs propres intérêts. Joseph donna le haut Palatinat à la branche Palatine, qui l'avait perdu sous Ferdinand II, & qui le rendit ensuite à la branche de Bavière à la paix de Rastadt & de Bade.

Il agit véritablement en empereur Romain dans l'Italie Il confisqua tout le Mantouan à son profit, prit d'abord pour lui le Milanais, qu'il donna ensuite à son frère l'archiduc, mais dont il garda les places & les revenus, en démembrant de ce pays, Alexandrie, Valenza, la Lo-

meline en faveur du duc de Savoie, auquel il donna encore l'investiture de Montferrat pour le retenir dans ses intérêts. Il dépouilla le duc de la Mirandole, & fit présent de son état au duc de Modène ; Charles-Quint n'avait pas été plus souverain en Italie. Le pape Clément XI fut aussi alarmé que l'avait été Clément VII. Joseph allait lui ôter le duché de Ferrare, pour le rendre à la maison de Modène que les papes en avaient privée.

Ses armées maîtresses de Naples au nom de l'archiduc son frère, & maîtresses en son propre nom du Bolonais, du Ferrarais, d'une partie de la Romagne, menaçaient déjà Rome. C'était l'intérêt du pape qu'il y eût une balance en Italie ; mais la victoire avait brisé cette balance. On faisait sommer tous les princes, tous les possesseurs des fiefs de produire leurs titres.

On ne donna que quinze jours au duc de Parme, qui relevait alors du St. Siége, pour faire hommage à l'empereur. On distribuait dans Rome un manifeste qui attaquait la puissance temporelle du pape, & qui annullait toutes les donations des empereurs faites sans l'intervention de l'Empire. Il est vrai que si par ce manifeste on soumettait le pape à l'empereur, on y faisait dépendre aussi les décrets impériaux du corps germanique. Mais on se sert dans un tems des armes qu'on rejette dans un autre : & il ne s'agissait que de dominer en Italie à quelque titre & à quelque prix que ce fût.

Tous les princes étaient consternés. On ne se serait pas attendu que trente-quatre cardinaux eussent eu alors la hardiesse & la générosité de faire ce que ni Venise, ni Florence, ni Gènes, ni Parme n'osaient entreprendre. Ils levèrent une petite armée à leurs dépens ; l'un donna cent mille écus, l'autre quatre-vingt mille ; celui-ci cent chevaux, cet autre cinquante fantassins, les paysans furent armés. Mais tout le fruit de cette entreprise fut de

ſe ſoumettre, les armes à la main, aux conditions que preſcrivit Joſeph. Le pape fut obligé de congédier ſon armée, de ne conſerver que cinq mille hommes dans tout l'état eccléſiaſtique, de nourrir les troupes impériales, de leur abandonner Commachio, & de reconnaître l'archiduc Charles pour roi d'Eſpagne. Amis & ennemis, tout reſſentit le pouvoir de Joſeph; il ôte en 1709 le Vigevanaſque & les fiefs de Langues au duc de Savoie, & cependant ce prince n'oſe quitter ſon parti.

Joſeph meurt à trente-trois ans en 1711, dans le cours de ſes proſpérités.

Charles VI ſon frère ſe trouve maître de preſque toute la Hongrie ſoumiſe, des états héréditaires d'Allemagne floriſſans, du Milanais, du Mantouan, de Naples & Sicile, de neuf provinces des Pays-Bas; & ſi on avait écouté en 1709 les propoſitions de la France alors accablée, ce même Charles VI aurait eu encore l'Eſpagne & le nouveau monde. C'était alors qu'il n'y aurait point eu de balance en Europe. Les Anglais qui avaient combattu uniquement pour cette balance, murmurèrent contre la reine Anne, qui la rétablit par la paix d'Utrecht; tant la haine contre Louis XIV prévalait ſur les intérêts réels. Charles VI reſta encore le plus puiſſant prince de l'Europe après ſa paix particulière de Bade & de Raſtadt.

Mais quelque puiſſant qu'il fût quand il prit poſſeſſion de l'Empire, le corps germanique ſoutint plus que jamais ſes droits, il les augmenta même. La capitulation de Charles VI porte qu'aucun prince, aucun état de l'Allemagne ne pourra être mis au ban de l'Empire, que par un jugement des trois collèges, &c. On rappelle encore dans cette capitulation les traités de Veſtphalie, regardés toujours comme une loi fondamentale.

L'Allemagne fut tranquille & floriſſante ſous ce dernier empereur de la maiſon d'Autriche. Car la guerre de 1716 contre les Turcs, ne ſe fit que ſur les frontières de l'empire Ottoman, & rien ne fut plus glorieux.

Le prince Eugène y accrût encore cette grande réputation qu'il s'était acquiſe en Italie, en Flandre, en Allemagne. La victoire de Petervaradin, la priſe de Témeſvar ſignalèrent la campagne de 1716, & la ſuivante eut des ſuccès encore plus étonnans : car le prince Eugène en aſſiégeant Belgrade, ſe trouva lui-même aſſiégé dans ſon camp par cent cinquante mille Turcs. Il était dans la même ſituation où fut Céſar au ſiège d'Alexie, & où le czar Pierre s'était trouvé au bord du Pruth. Il n'imita point l'empereur Ruſſe qui mendia la paix. Il fit comme Céſar ; il battit ſes nombreux ennemis, & prit la ville. Couvert de gloire il retourna à Vienne où l'on parlait de lui faire ſon procès pour avoir haſardé l'état qu'il avait ſauvé, & dont il avait reculé les bornes. Une paix avantageuſe fut le fruit de ces victoires. Le ſyſtême de l'Allemagne ne fut dérangé ni par cette guerre, ni par cette paix qui augmentait les états de l'empereur, au contraire la conſtitution germanique s'affermiſſait. Les diſgraces du roi de Suède Charles XII, accrurent les domaines des électeurs de Brandebourg & de Hanovre. Le corps de l'Allemagne en devenait plus conſidérable.

Les traités de Veſtphalie reçurent à la vérité une atteinte dans ces acquiſitions ; mais on conſerva tous les droits acquis aux états de l'Allemagne par ces traités, en enlevant des provinces aux Suédois à qui on devait en partie ces droits mêmes dont on jouiſſait. Les trois religions établies dans l'Allemagne s'y maintinrent paiſiblement à l'ombre de leurs privilèges, & les petits

différends inévitables n'y causèrent point de troubles civils.

Il faut furtout obferver que l'Allemagne changea entiérement de face du tems de Léopold, de Jofeph, & de Charles VI. Les mœurs auparavant étaient rudes, la vie dure, les beaux-arts prefque ignorés, la magnificence commode inconnue, prefque pas une feule ville agréablement bâtie, aucune maifon d'une architecture régulière & noble, point de jardins, point de manufactures de chofes précieufes & de goût. Les provinces du Nord étaient entiérement agreftes. La guerre de trente ans les avait ruinées. L'Allemagne en foixante années de tems a été plus différente d'elle-même, qu'elle ne le fut depuis Othon jufqu'à Léopold.

Charles VI fut conftamment heureux jufqu'en 1734. Les célèbres victoires du prince Eugène fur les Turcs à Témefvar & à Belgrade avaient reculé les frontières de la Hongrie. L'empereur dominait dans l'Italie. Il y poffédait le domaine direct de Naples & Sicile, du Milanais, du Mantouan. Le domaine impérial & fuprême de la Tofcane, & de Parme & Plaifance fi long-tems contefté, lui était confirmé par l'inveftiture même qu'il donna de ces états à Dom Carlos, fils de Philippe V, qui par-là devenait fon vaffal. Les droits de l'Empire exercés en Italie par Léopold & par Jofeph étaient donc encore en vigueur; & certainement fi un empereur avait confervé en Italie tant d'états, tant de droits avec tant de prétentions, ce combat de fept cents années de la liberté italique contre la domination allemande, pouvait aifément finir par l'afferviffement.

Ces profpérités eurent un terme par l'exercice même que Charles VI fit de fon crédit dans l'Europe, en procurant conjointement avec la Ruffie le trône de Pologne à Augufte III, électeur de Saxe.

Ce fut une ſingulière révolution que celle qui lui fit perdre pour jamais Naples & Sicile, & qui enrichit encore le roi de Sardaigne à ſes dépens, pour avoir contribué à donner un roi aux Polonais. Rien ne montre mieux quelle fatalité enchaîne tous les événemens, & ſe joue de la prévoyance des hommes. Son bonheur l'avait deux fois rendu victorieux de cent cinquante mille Turcs; & Naples & Sicile lui furent enlevés par dix mille Eſpagnols en une ſeule campagne. Aurait-on imaginé en 1700, que Staniſlas, palatin de Poſnanie, ſerait fait roi de Pologne par Charles XII; qu'ayant perdu la Pologne il deviendrait duc de Lorraine, & que pour cette raiſon là même la maiſon de Lorraine aurait la Toſcane? ſi on réfléchit à tous les événemens qui ont troublé & changé les états, on trouvera que preſque rien n'eſt arrivé de ce que les peuples attendaient, & de ce que les politiques avaient préparé.

Les dernières années de Charles VI furent encore plus malheureuſes; il crut que le prince Eugène ayant défait les Turcs avec des armées allemandes inférieures, il les vaincrait à plus forte raiſon quand l'empire ottaman ſerait attaqué à la fois par les Allemands & par les Ruſſes. Mais il n'avait plus le prince Eugène; & tandis que les armées de la czarine Anne prenaient la Crimée, entraient dans la Valachie, & ſe propoſaient de pénétrer à Andrinople, les Allemands furent vaincus. Une paix dommageable ſuivit leur défaite. Belgrade, Témeſvar, Orſova, tout le pays entre le Danube & la Save demeura aux Ottomans, le fruit des conquêtes du prince Eugène fut perdu; & l'empereur n'eut que la reſſource cruelle de mettre en priſon les généraux malheureux, de faire couper la tête à des officiers qui avaient rendu des villes, & de punir ceux qui ſe hâtèrent de faire, ſuivant ſes ordres, une paix néceſſaire.

Il mourut bientôt après. Les révolutions qui ſuivi-

rent sa mort sont du ressort d'une autre histoire. Et ces plaies qui saignent encore, sont trop récentes pour les découvrir.

Un lecteur philosophe, après avoir parcouru cette longue suite d'empereurs, pourra faire réflexion qu'il n'y a eu que Fréderic III qui ait passé soixante & quinze ans, comme parmi les rois de France, il n'y a eu que le seul Louis XIV. On voit au contraire un très-grand nombre de papes dont la carrière a été au-delà de quatre-vingts années. Ce n'est pas qu'en général les loix de la nature accordent une vie plus longue en Italie qu'en Allemagne & en France, mais c'est qu'en général les pontifes ont mené une vie plus sobre que les rois, & qu'il y a plus de papes que d'empereurs & de rois de France.

La durée des règnes de tous les empereurs qui ont passé en revue, sert à confirmer la règle qu'a donnée Newton pour réformer l'ancienne chronologie. Il veut que les générations des anciens souverains se comptent à 21 ans environ l'une portant l'autre. En effet les cinquante empereurs depuis Charlemagne jusqu'à Charles VI, composent un période de près de mille années; ce qui donne à chacun d'eux vingt ans de règne. On peut même réduire encore beaucoup cette règle de Newton dans les états sujets à des révolutions fréquentes. Sans remonter plus haut que l'empire romain, on trouvera environ quatre-vingt-dix règnes, depuis César jusqu'à Augustule, dans l'espace de cinq cents années.

Une autre réflexion importante qui se présente, c'est que de tous ces empereurs on n'en voit presque pas un depuis Charlemagne dont on puisse dire qu'il a été heureux. Charles-Quint est celui dont l'éclat fait disparaître tous les autres devant lui; mais lassé des secousses continuelles de sa vie, & fatigué des tourmens d'une administration si épineuse, plus encore que détrompé du

néant des grandeurs, il alla cacher dans une retraite une vieilleſſe prématurée.

Nous avons vu depuis peu un empereur plein de qualités reſpectables, eſſuyer les plus violens revers de la fortune, tandis que la nature le conduiſait au tombeau par des maladies cruelles au milieu de ſa carrière.

Cette hiſtoire n'eſt donc preſque autre choſe qu'une vaſte ſcène de faibleſſes, de fautes, de crimes, d'infortunes, parmi leſquelles on voit quelques vertus & quelques ſuccès, comme on voit des vallées fertiles dans une longue chaîne de rochers & de précipices : & il en eſt ainſi des autres hiſtoires.





ROIS DE BOHÊME,

DEPUIS LA FIN DU TREIZIÈME SIÈCLE.

OTTOCARE fils du roi Venceſlas le borgne, tué en 1280 dans la bataille contre l'empereur Rodolphe.

VENCESLAS le vieux, eſt mis après la mort de ſon père ſous la tutelle d'Othon de Brandebourg en 1305.

VENCESLAS le jeune, mort de débauche un an après la mort de ſon père.

HENRI duc de Carinthie, comte de Tirol, beau-frère de Venceſlas le jeune, dépouillé deux fois de ſon royaume ; la première, par Rodolphe d'Autriche fils d'Albert I. La ſeconde par Jean de Luxembourg, fils de l'empereur Henri VII.

JEAN de Luxembourg, maître de la Bohême, de la Siléſie & de la Luſace, tué en France à la bataille de Creci en 1346.

L'empereur CHARLES IV.

L'empereur VENCESLAS.

L'empereur SIGISMOND.

L'empereur ALBERT d'Autriche.

LADISLAS le poſthume, fils de l'empereur Albert d'Autriche, mort en 1457, dans le tems que Madeleine fille du roi de France Charles VII paſſait en Allemagne pour l'épouſer.

GEORGE *Podibrad* vaincu par Mathias de Hongrie : mort en 1471.

LADISLAS *de Pologne*, roi de Bohême & de Hongrie : mort en 1516.

LOUIS fils de Ladiſlas, auſſi roi de Bohême & de Hongrie, tué à l'âge de 20 ans en combattant contre les Turcs.

L'empereur FERDINAND I, & depuis lui les empereurs de la maiſon d'Autriche.

ELECTEURS DE MAYENCE,

DEPUIS LA FIN DU TREIZIÈME SIÈCLE.

VERNIER comte de Falkenſtein, celui qui ſoutint le plus ſes prétentions ſur la ville d'Erfort : mort en 1284.

HENRI KENODERER moine franciſcain, confeſſeur de l'empereur Rodolphe : mort en 1288.

GERARD baron d'Eppenſtein qui combattit à la bataille où Adolphe de Naſſau fut tué : mort en 1305.

PIERRE AICHSPALT bourgeois de Trèves, médecin de Henri de Luxembourg, & qui guérit le pape Clément V d'une maladie jugée mortelle mort en 1320.

MATHIAS comte de Burgeck : mort en 1328.

BAUDOUIN frère de l'empereur Henri de Luxembourg, eut Trèves & Mayence pendant trois ans ; c'eſt un exemple unique.

Henri comte de Virnebourg, excommunié par Clément V, se soutient par la guerre : mort en 1353.

GERLACH de Nassau : mort en 1371.

JEAN de Luxembourg, comte de St. Paul : mort en 1373.

ADOLPHE de Nassau, à qui Charles IV donna la petite ville d'Hœhst : mort en 1390.

CONRAD de Vinsberg : il fit brûler des Vaudois : mort en 1396.

JEAN de Nassau; c'est celui qui déposa l'empereur Venceslas : mort en 1419.

CONRAD comte de Rens, battu par le landgrave de Hesse : mort en 1431.

THEODORE d'Urback ; il aurait dû contribuer à protéger l'imprimerie inventée de son tems à Mayence : mort en 1459.

DITRICH comte d'Isembourg, & un ADOLPHE de Nassau se disputent long-tems l'archevêché à main armée. Isembourg cède l'électorat à son compétiteur Nassau en 1463.

ADOLPHE de Nassau : mort en 1475.

DITRICH remonte sur le siége électoral, bâtit le château de Mayence : mort en 1482.

ALBERT de Saxe : mort en 1484.

BERTOLD de Henneberg principal auteur de la ligue de Suabe, grand réformateur des couvens de religieuses : mort en 1504. Gualtieri prétend faussement qu'il mourut d'une maladie peu convenable à un archevêque.

JACQUES de Libenſtein : mort en 1508.

URIEL de Gueminguen : mort en 1514.

ALBERT de Brandebourg, fils de l'électeur Jean, archevêque de Mayence, de Magdebourg & d'Halberſtadt à la fois, voulut bien encore être cardinal : mort en 1545.

SEBASTIEN de Hauenſtein, docteur ès loix. De ſon tems un prince de Brandebourg brûle Mayance : mort en 1555.

DANIEL BRENDEL de HOMBOURG. Il laiſſa de lui une mémoire chère & reſpectée : mort en 1582.

VOLFGANG de Dalbourg : il ſe priva de gibier, parce que la chaſſe faiſait tort aux campagnes de ſes ſujets : mort en 1601.

JEAN-ADAM de Bicken : il aſſiſta en France à la diſpute du cardinal du Perron & de Mornai : mort en 1604.

JEAN SCHVEIGHARD de Cronberg, long-tems perſécuté par le prince de Brunſwick, *l'ami de Dieu, & l'enneni des prêtres*, délivré par les armes de Tilli : mort en 1626.

GEORGE-FREDERIC de Greiffenclau, principal auteur du fameux édit de la reſtitution des bénéfices qui cauſa la guerre de trente ans : mort en 1629.

ANSELME-CASIMIR VAMBOLD d'Umſtadt, chaſſé par les Suédois : mort en 1647.

JEAN-PHILIPPE de Schœnborn, remit la ville d'Erfort ſous ſa puiſſance par le ſecours des armes françaiſes & des diplômes de l'empereur Léopold : mort en 1673.

LOTHAIRE-FREDERIC de Metternich, obligé de céder des terres à l'électeur Palatin : mort en 1675.

DAMIEN HARTARD von der Leien : il fit bâtir le palais de Mayence : mort en 1678.

CHARLES-HENRI de Metternich : mort en 1689.

ANSELME-FRANÇOIS d'Ingelheim. Les Français s'emparèrent de sa ville : mort en 1595.

LOTHAIRE-FRANÇOIS de Schœborn, coadjuteur en 1694, estimé de tous les contemporains : mort en 1729.

FRANÇOIS-LOUIS comte Palatin : mort en 1732.

PHILIPPE-CHARLES d'Eltz : mort en 1743.

JEAN-FREDERIC-CHARLES comte d'Ostein.

ELECTEUR DE COLOGNE.

ENGELBERT comte de Valckenstein, bon soldat & malheureux archevêque, pris en guerre par les habitans de Cologne : mort vers l'an 1274.

SIFROI comte de Vesterbuch, non moins soldat & plus malheureux que son prédécesseur, prisonnier de guerre pendant sept ans : mort en 1298.

VICKBOLD de Holt, autre guerrier, mais plus heureux : mort en 1305.

HENRI comte de Vinnanbuch, dispute l'électorat contre deux compétiteurs, & l'emporte : mort en 1338.

VALARME comte de Juliers, prince pacifique : mort en 1352.

GUILL de Geneppe, qui amaſſa & laiſſa de grands tréſors : mort en 1362.

JEAN de Virnenbourg, força le chapitre à l'élire, & diſſipa tout l'argent du prédéceſſeur : mort en 1363.

ADOLPHE comte de la Marche, réſigne l'archevêché en 1364, ſe fait comte de Clèves, & à des enfans.

ENGHELBERG comte de la Marche.

CONON de Falkeſtein, coadjuteur du précédent, & en même tems archevêque de Trèves, gouverne Cologne pendant trois ans, & eſt obligé de réſigner Cologne en 1370. On apporta à Cologne ſous ſon gouvernement le corps tous frais d'un des petits innocens qu'Hérode avait autrefois fait maſſacrer, comme on ſait ; ce qui donna un nouveau relief aux reliques conſervées dans la ville.

FREDERIC comte de Saverde, prince paiſible : mort en 1414.

THEODORE comte de Mœurs, diſpute l'archevêché à Guillaume de Ravensberg évêque de Paderborn ; mais cet evêque de Paderborn s'étant marié, le comte de Mœurs eut les deux diocèſes. Il eut encore Halberſtadt : mort en 1457.

ROBERT de Bavière ſe ſervit de Charles le *téméraire* duc de Bourgogne, pour aſſujettir Cologne, obligé enſuite de s'enfuir : mort en 1480.

HERMAN landgrave de Heſſe, qui gouverna quelques années, du tems de Robert de Bavière : mort en 1508.

PHILIPPE comte d'Oberſtein : mort en 1515.

HERMAN de Veda ou Neuvid, après 32 ans d'épiſcopat, embraſſa la religion luthérienne : mort en 1552 dans la retraite.

ADOLPHE de Schaumbourg, un des plus ſavans hommes de ſon tems, coadjuteur du précédent archevêque luthérien, & enſuite ſon ſucceſſeur : mort en 1556.

ANTOINE frère d'Adolphe, évêque de Liège & d'Utrecht : mort en 1558.

JEAN comte de Mansfeld, né luthérien : mort en 1562.

FREDERIC de Veda, abdique en 1568, ſe réſerve une penſion de trois mille florins d'or qu'on ne lui paie point, & meurt de misère.

SALENTIN comte d'Iſembourg, après avoir gouverné dix ans, aſſemble le chapitre & la nobleſſe, leur reproche les ſoins qu'il s'eſt donné pour eux, & l'ingratitude dont il a été payé, abdique l'archevêché & ſe marie à une comteſſe de la marche.

GHEBHARD Truchsès de Valbourg, quitta ſon archevêché pour la belle Agnès de Mansfeld, que le père Kolbs appelle ſa *ſacrilège épouſe*. Ce père Kolbs n'eſt pas poli : mort en 1583.

ERNEST de Bavière, au-lieu d'une femme, il eut les évêchés de Liège, Hildesheim, & Freiſingen. Il fit long-tems la guerre & agrandit Cologne : mort en 1612.

FERDINAND ; ſes états furent déſolés par le grand Guſtave : mort en 1650.

MAXIMILIEN-HENRI ; il recueillit le Cardinal Mazarin dans ſa retraite : mort en 1688.

JOSEPH-CLEMENT qui l'emporta ſur le cardinal de Furſtemberg : mort en 1723.

AUGUSTE-CLEMENT.

ELECTEURS DE TRÊVES.

HENRI de Veſtigen, ſubjugue Coblentz : mort en 1286.

BOEMOND de Vansberg, détruit des châteaux de barons voleurs : mort en 1299.

DITRICH de Naſſau, cité à Rome pour répondre aux plaintes de ſon clergé qui lui refuſa la ſépulture : mort en 1307.

BAUDOUIN de Luxembourg, qui prit le parti de Philippe de Valois contre Edouard III : mort en 1354.

BOHEMOND de Sarbruck, qui eut dans ſa vieilleſſe de grands démêlés avec le Palatinat : mort en 1368.

CONRAD de Falkeſtein ; il fit de grandes fondations, & réſigna l'électorat à ſon neveu malgré les chanoines, en 1388.

VERNIET de Kœnigſten, neveu du précédent, réduiſit Véſel avec l'artillerie, & fit preſque toujours la guerre : mort en 1418.

OTHON de Ziegenheym, battu par les Huſſites, & mort dans cette expédition, en 1430.

RABAN de Helmſtadt, en guerre avec ſes voiſins, engagea tout ce qu'il poſſédait, & mourut inſolvable : mort en 1439.

JACQUES de Sirck. L'électorat de Trèves ruiné ne ſuffiſait pas pour ſa ſubſiſtance. Il eut l'évêché de Metz : mort 1456.

JEAN de Bade. Ce fut lui qui conclut le mariage de Maximilien & de Marie de Bourgogne : mort en 1501.

JACQUES de Bade, arbitre entre Cologne & l'archevêque : mort en 1511.

RICHARD de Volfrat, qui tint long-tems le parti de François I dans la concurrence de ce roi & de Charles-Quint pour l'Empire : mort en 1531.

JEAN de Metzenhausen fit fleurir les arts, & cultivait les vertus de son état : mort en 1540.

JEAN-LOUIS de Hagen ou de la Haye : mort en 1547.

JEAN d'Isembourg. Sous lui Trèves souffrit beaucoup des armes luthériennes : mort en 1556.

JEAN de Leyen; il assiégea Trèves : mort en 1567.

JACQUES d'Els : il soumit Trèves : mort en 1581.

JEAN de Schœnberg. On trouve de son tems à Trèves la robe de JESUS-CHRIST, mais on ne sait pas précisément d'où cette robe est venue : mort en 1599.

LOTHAIRE de Metternich; il entra vivement dans la ligue catholique : mort en 1623.

PHILIPPE-CHRISTOPHE de Sotern; il fut pris par les Espagnols, & ce fut le prétexte pour lequel Louis XIII déclara la guerre à l'Espagne; rétabli dans son siége par les victoires de Condé, de Turenne : mort à 87 ans, en 1652.

CHARLES-GASPAR de Leyden, chassé de sa ville par les armes de France, y rentra par la défaite du maréchal de Créqui : mort en 1676.

JEAN-HUGUES d'Orsbeck; il vit Trèves presque détruite par les Français. La guerre lui fut toujours funeste : mort en 1711.

CHARLES-JOSEPH de Lorraine, coadjuteur en 1710, eut encore beaucoup à souffrir de la guerre : mort en 1715.

FRANÇOIS-LOUIS comte Palatin, évêque de Breslau, Vorms, & grand-maître de l'ordre teutonique : mort en 1729.

FRANÇOIS-GEORGE de Schœnborn.

ELECTEURS PALATINS,

DEPUIS LA FIN DU TREIZIÉME SIÈCLE.

LOUIS, mort en 1285. Son père Othon fut le premier comte Palatin de sa maison.

RODOLPHE fils de Louis & frère de l'empereur Louis de Bavière : mort en Angleterre en 1319.

ADOLPHE le simple : mort en 1327.

RODOLPHE II, frère d'Adolphe le simple & fils de Rodolphe I, beau-père de l'empereur Charles IV : mort en 1353.

ROBERT le roux : mort en 1390.

ROBERT le dur : mort en 1398.

ROBERT l'empereur.

LOUIS le barbu & le pieux : mort en 1436.

LOUIS le vertueux : mort en 1449.

FREDERIC le belliqueux, tuteur de Philippe & électeur, quoique son pupille vécût : mort en 1476.

PHILIPPE fils de Louis le vertueux : mort en 1508.

LOUIS fils de Philippe : mort en 1544.

FREDERIC le sage, frère de Louis : mort en 1556.

OTHON-HENRI petit-fils de Philippe : mort en 1559.

FREDERIC III, de la branche de Simmeren : mort en 1576.

LOUIS VI fils de Fréderic : mort en 1583.

FREDERIC IV du nom, petit-fils de Louis : mort en 1619.

FREDERIC V du nom, fils de Fréderic IV, gendre du roi d'Angleterre Jacques I, élu roi de Bohême, & dépossédé de ses états : mort en 1632.

CHARLES-LOUIS rétabli dans le Palatinat : mort en 1680.

CHARLES fils du précédent : mort en 1685, sans enfans.

PHILIPPE-GUILLAUME de la branche de Neubourg, beau-père de l'empereur Léopold, du roi d'Espagne, du roi de Portugal, &c. mort en 1690.

JEAN-GUILLAUME né en 1658, fils de Charles-Philippe. Son pays fut ruiné dans la guerre de 1689, & à la paix de Risvick, les terres que la maison d'Orléans lui disputait, furent adjugées à cet électeur par la sentence arbitrale du pape : mort en 1716.

CHARLES-PHILIPPE dernier électeur de la branche de Neubourg : mort en 1742.

CHRETIEN-PHILIPPE-THEODORE de Sultzbach.

ELECTEURS DE SAXE.

ALBERT II, arrière-petit-fils d'Albert l'ours de la maison d'Anhalt, succède à ses ancêtres en 1260, & gouverne la Saxe trente-sept ans : mort en 1297.

RODOLPHE I, fils de cet Albert : mort en 1356.

RODOLPHE II, fils de Rodolphe I : mort en 1370.

VENCESLAS, frère puîné de Rodolphe II : mort en 1388.

RODOLPHE III, fils de Venceſlas : mort en 1419.

ALBERT III, frère de Rodolphe III, dernier des électeurs de la maiſon d'Anhalt qui avait poſſédé la Saxe 227 ans : mort en 1422.

FREDERIC I, de la maiſon de Miſnie, ſurnommé le belliqueux : mort en 1428.

FREDERIC l'affable : mort en 1464.

ERNEST-FREDERIC le religieux : mort en 1486.

FREDERIC le ſage : mort en 1525. C'eſt lui qu'on dit avoir refuſé l'Empire.

JEAN ſurnommé le conſtant, frère du ſage : mort en 1532.

JEAN-FREDERIC le magnanime, mort en 1554, dépoſſédé de ſon électorat par Charles-Quint. Les branches de Gotha & de Veimar deſcendent de lui.

MAURICE couſin au cinquième degré de Jean-Fréderic, revêtu de l'électorat par Charles-Quint : mort en 1553.

AUGUSTE le pieux, frère de Maurice : mort en 1586.

CHRISTIAN fils d'Auguſte le pieux : mort en 1591.

FREDERIC-GUILLAUME, adminiſtrateur pendant dix ans : mort en 1602.

CHRISTIAN II, fils de Chriſtian I : mort en 1611.

JEAN-

JEAN-GEORGE frère de Chriſtian : mort en 1656.

JEAN-GEORGE II : mort en 1680.

JEAN-GEORGE III : mort en 1691.

JEAN GEORGE IV : mort en 1694.

AUGUSTE roi de Pologne, à qui les ſuccès de Charles XII ôtèrent le royaume, que les malheurs du même Charles XII lui rendirent : mort en 1733.

FREDERIC-AUGUSTE II, électeur & roi de Pologne.

ELECTEURS DE BRANDEBOURG.

APRÈS PLUSIEURS ELECTEURS DES MAISONS D'ASCANIE, DE BAVIÈRE ET DE LUXEMBOURG,

FREDERIC de Hohenzollern, burgrave de Nuremberg, achète cent mille florins d'or de l'empereur Sigiſmond, le marquiſat de Brandebourg, rachetable par le même empereur : mort en 1440.

JEAN I fils de Fréderic, abdique en faveur de ſon frère en 1464. Il n'eſt pas compté dans les mémoires de Brandebourg, ainſi on peut ne le pas regarder comme électeur.

FREDERIC aux dents de fers, frère du précédent : mort en 1471.

ALBERT l'Achille, frère des précédens. On prétend qu'il abdiqua en 1476, & qu'il mourut en 1486.

JEAN ſurnommé le Ciceron, fils d'Albert l'Achille : mort en 1499.

JOACHIM I, Neſtor, fils de Jean : mort en 1535.

JOACHIM II, Hector, fils de Joachim I : mort en 1571.

JEAN-GEORGE, fils de Joachim II : mort en 1598.

JOACHIM-FREDERIC, fils de Jean-George, adminiſtrateur de Magdebourg : mort en 1618.

JEAN-SIGISMOND fils de Joachim-Fréderic ; il partegea la ſucceſſion de Clèves & de Juliers avec la maiſon de Neubourg : mort en 1619.

GEORGE-GUILLAUME, dont le pays fut dévaſté dans la guerre de trente ans : mort en 1640.

FREDERIC-GUILLAUME qui rétablit ſon pays : mort en 1688.

FREDERIC qui fit ériger en royaume la partie de la province de Pruſſe dont il était duc, & qui relevait auparavant de la Pologne : mort en 1713.

FREDERIC-GUILLAUME II roi de Pruſſe, qui repeupla la Pruſſe entiérement dévaſtée : mort en 1740.

FREDERIC III roi de Pruſſe.

ELECTEURS DE BAVIÈRE.

MAXIMILIEN créé en 1623, & devenu alors le premier des électeurs après le roi de Bohême : mort en 1651.

FERDINAND-MARIE ſon fils : mort en 1679.

MAXIMILIEN-MARIE qui ſervit beaucoup à délivrer Vienne des Turcs, ſe ſignala aux ſiéges de Bude & de Belgrade, mis au ban de l'Empire par l'empe-

reur Joseph en 1706, rétabli à la paix de Bade : mort en 1726.

CHARLES-ALBERT son fils, empereur : mort en 1745.

CHARLES-MAXIMILIEN-JOSEPH, fils de Charles-Albert.

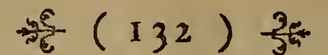
ELECTEUR DE HANOVRE.

ERNEST-AUGUSTE, duc de Brunswick, de Hanovre, &c. créé en 1692 par l'empereur Léopold, à condition de fournir six mille hommes contre les Turcs, & trois mille contre la France : mort en 1698.

GEORGE-LOUIS fils du précédent, admis dans le collège électoral à Ratisbonne en 1708, avec le titre d'archi-trésorier de l'Empire, roi d'Angleterre en 1714 : mort en 1727.

GEORGE son fils, aussi roi d'Angleterre.







LETTRE DE L'AUTEUR

A

S. A. S. M^e. L. D. D. S. G.

A Colmar 8 *Mars* 1754.

MADAME,

VOTRE augufte nom a orné le commencemeut de ces annales, permettez qu'il en couronne la fin ; ce petit abrégé fut commencé dans votre palais avec le fecours de l'ancien manufcrit de mon effai fur l'hiftoire univerfelle, qu'Elle pofsède depuis long-tems ; & quoique ce manufcrit ne foit qu'un recueil très-informe de matériaux, je ne laiffai pas de m'en fervir. J'avais déjà fait imprimer tout le premier volume des annales de l'Empire, lorfque j'appris que quelques cahiers de cet ancien manufcrit étaient tombés dans les mains d'un libraire de la Haye.

Ces cahiers fans ordre, fans fuite, tranfcrits fans doute par une main ignorante, défigurés & falfifiés, ont été à mon grand regret réimprimés plufieurs fois à Paris & ailleurs.

Votre alteffe féréniffime m'en a marqué fon indignation dans fes lettres. Elle fait à quel point le véritable

manuſcrit qui eſt en ſa poſſeſſion, diffère des fragmens qu'on a rendu publics. Je devais réprouver & condamner hautement un tel abus. Je m'acquittai de ce devoir il y a quatre mois dans la lettre à un profeſſeur d'hiſtoire, laquelle eſt au-devant des annales. Et je réitère aujourd'hui ſous vos auſpices, Madame, cette juſte proteſtation.

A l'égard de ce petit abrégé des annales de l'Empire, entrepris par les ordres de votre alteſſe ſéréniſſime, ces ordres mêmes, & l'envie de vous plaire m'auraient rendu la vérité encore plus chère & plus ſacrée, ſi elle ne devait l'être uniquement par elle ſeule.

Cette vérité à laquelle ſacrifia notre illuſtre *de Thou*, qui lui attira tant de chagrins, & qui rend ſa mémoire ſi précieuſe, pourrait-elle me nuire dans un ſiècle beaucoup plus éclairé que le ſien ?

Quel fanatiſme imbecille pourrait me reprocher d'avoir reſpecté les trois religions autoriſées dans l'Empire ? quel inſenſé voudrait que j'euſſe fait le controverſite au-lieu d'écrire en hiſtorien ? Je me ſuis borné aux fais. Ces faits ſont avérés, ſont authentiques. Mille plumes les ont écrits. Aucun homme juſte ne peut s'en plaindre. Une grande reine diſait à propos d'une hiſtorien : *En nous parlant des fautes de nos prédéceſſeurs, il nous montre nos devoirs. Ceux qui nous entourent nous cachent la vérité ; les ſeuls hiſtoriens nous la diſent.*

Il y a eu des empereurs injuſtes & cruels, des papes & des évêques indignes de l'être. Qui en doute ? la conſolation du genre humain eſt d'avoir des annales fidelles, qui en expoſant les crimes, excitent à la vertu. Qu'importe au ſage empereur qui règne de nos jours, que Henri V & Henri VI aient été cruels ? qu'importe au pontife éclairé, juſte, modéré qui occupe aujourd'hui le trône de Rome, qu'Alexandre VI ait laiſſé une mé-

moire odieuſe ? Les horreurs des ſiècles paſſés ſont l'éloge du ſiècle préſent. Malheur à ceux qui chargés de l'éducation des princes, leur cachent les antiques vérités ! ils les accoutument dès leur enfance à ne rien voir que de faux, & ils préparent dans les berceaux des maîtres du monde, le poiſon du menſonge dont ils doivent être abreuvés toute leur vie.

Vous, Madame, qui aimez la vérité & qui avez voulu que je la diſe, recevez ce nouvel hommage que je rends à vous & à elle.

Je ſuis avec le plus profond reſpect & l'attachement le plus inviolable,

MADAME,

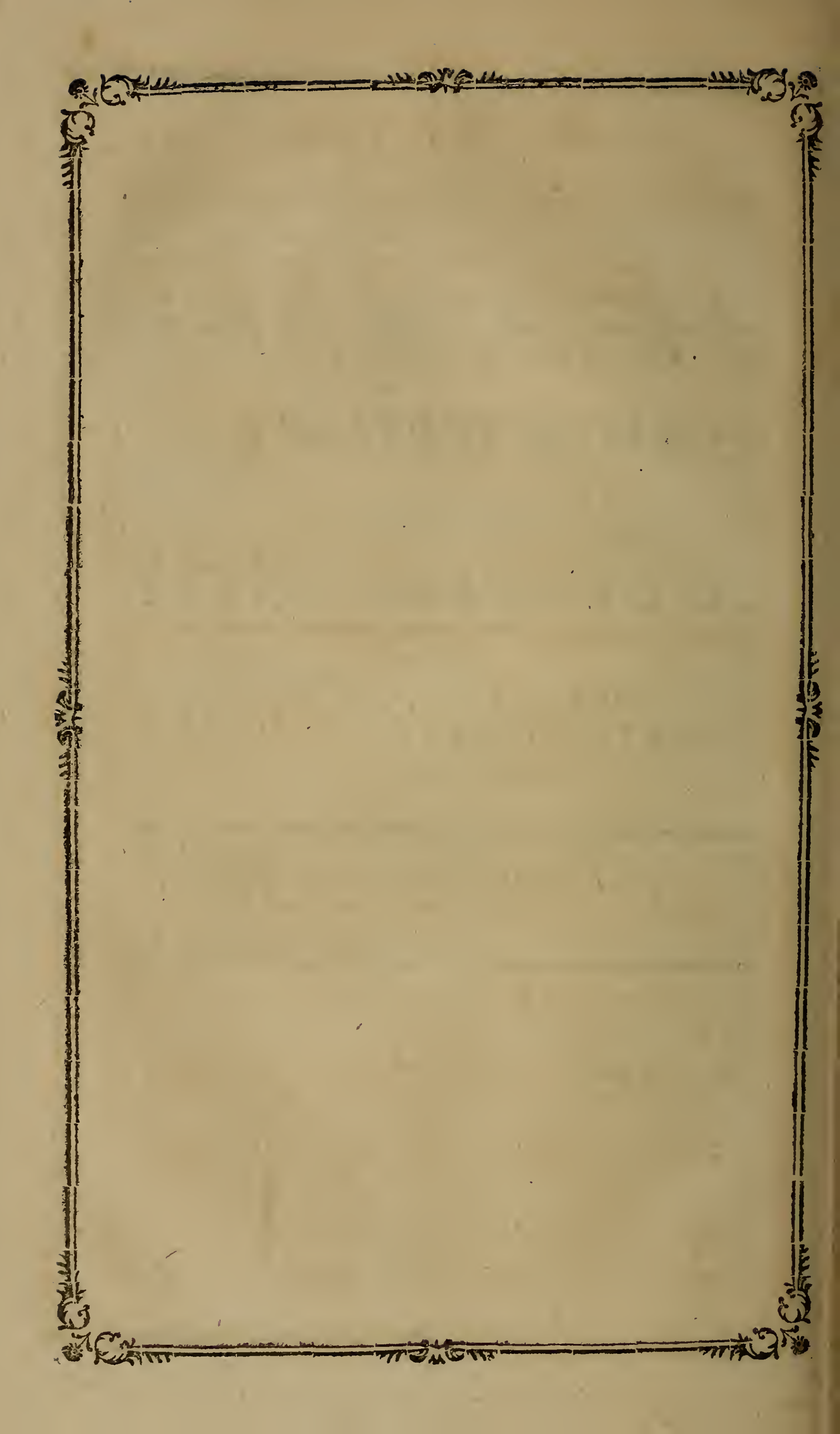
DE VOTRE ALTESSE SERENISSIME,

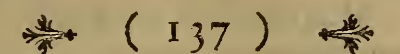
Le très-humble & très-obéiſſant ſerviteur

V.

FRAGMENS
SUR L'INDE,
SUR
LE GÉNÉRAL LALLI,
ET
SUR PLUSIEURS AUTRES SUJETS.

PREMIÉRE PARTIE.







FRAGMENS

SUR QUELQUES RÉVOLUTIONS DANS L'INDE, ET SUR LA MORT DU COMTE DE LALLI.

ARTICLE PREMIER.

Tableau hiſtorique du commerce de l'Inde.

Impiger extremos curris, mercator ad Indos,
Per mare, pauperiem fugiens, per ſaxa, per ignes.
Hor. Epiſt. Lib. I.

DES que l'Inde fut un peu connue des barbares de l'Occident & du Nord, elle fut l'objet de leur cupidité ; & le fut encore davantage, quand ces barbares, devenus policés & induſtrieux, ſe firent de nouveaux beſoins.

On ſait aſſez qu'à peine on eut paſſé les mers qui entourent le midi & l'orient de l'Afrique, on combattit vingt peuples de l'Inde, dont auparavant on ignorait

l'existence. Les Albuquerques & leurs successeurs ne purent parvenir à fournir du poivre & des toiles en Europe que par le carnage.

Nos peuples Européans ne découvrirent l'Amérique que pour la dévaster, & pour l'arroser de sang; moyennant quoi ils eurent du cacao, de l'indigo, du sucre, dont les cannes furent transportées d'Europe dans les climats chauds de ce nouveau monde; ils rapportèrent quelques autres denrées, & surtout le quinquina : mais ils y contractèrent une maladie aussi affreuse qu'elle est honteuse & universelle, & que cette écorce d'un arbre du Pérou ne guérissait pas.

A l'égard de l'or & de l'argent du Pérou & du Mexique, le public n'y gagna rien; puisqu'il est absolument égal de se procurer les mêmes nécessités avec cent marcs, ou avec un marc. Il serait même très-avantageux au genre humain d'avoir peu de métaux qui servent de gages d'échange, parce qu'alors le commerce est bien plus facile : cette vérité est démontrée en rigueur. Les premiers possesseurs des mines sont à la vérité réellement plus riches d'abord que les autres, ayant plus de gages d'échange dans leurs mains ; mais les autres peuples aussi-tôt leur vendent leurs denrées à proportion : en très-peu de tems l'égalité s'établit, & enfin le peuple le plus industrieux devient en effet le plus riche.

Personne n'ignore quel vaste & malheureux empire les rois d'Espagne acquirent aux deux extrémités du monde, sans sortir de leur palais, combien l'Espagne fit passer d'or, d'argent, de marchandises précieuses en Europe, sans en devenir plus opulente ; & à quel point elle étendit sa domination en se dépeuplant.

L'histoire des grands établissemens hollandais dans l'Inde est connue ; de même que celle des colonies anglaises qui s'étendent aujourd'hui de la Jamaïque à

la baye d'Hudſon ; c'eſt-à-dire, depuis le voiſinage du tropique juſqu'à celui du pôle.

Les Français qui ſont venus tard au partage des deux mondes, ont perdu à la guerre de 1756 & à la paix tout ce qu'ils avaient acquis dans la terre-ferme de l'Amérique ſeptentionale, où ils poſſédaient environ quinze cents lieues en longueur, & environ ſept à huit cents en largeur. Cet immenſe & miſérable pays était très-à charge à l'état, & ſa perte a été encore plus funeſte.

Preſque tous ces vaſtes domaines, ces établiſſemens diſpendieux, toutes ces guerres entrepriſes pour les maintenir, ont été le fruit de la molleſſe de nos villes & de l'avidité des marchands, encore plus que l'ambition des ſouverains.

C'eſt pour fournir aux tables des bourgeois de Paris, de Londres & des autres grandes villes, plus d'épiceries qu'on n'en conſommait autrefois aux tables des princes : c'eſt pour charger des ſimples citoyennes de plus de diamans que les reines n'en portaient à leur ſacre : c'eſt pour infecter continuellement ſes narrines d'une poudre dégoûtante, pour s'abreuver, par fantaiſie, de certaines liqueurs inutiles, inconnues à nos pères, qu'il s'eſt fait un commerce immenſe toujours déſavantageux aux trois quarts de l'Europe; & c'eſt pour ſoutenir ce commerce que les puiſſances ſe ſont fait des guerres, dans leſquelles le premier coup de canon tiré dans nos climats met le feu à toutes les batteries en Amérique & au fond de l'Aſie. On s'eſt toujours plaint des impôts, & ſouvent avec la plus juſte raiſon; mais nous n'avons jamais réfléchi que le plus grand & le plus rude des impôts eſt celui que nous impoſons ſur nous-mêmes par nos nouvelles délicateſſes qui ſont devenues nos beſoins, & qui ſont en effet un luxe ruineux, quoi qu'on ne leur ait point donné le nom de luxe.

Il eſt très-vrai que depuis *Vaſco de Gama*, qui

doubla le premier la pointe de la terre des Hottentots, ce sont des marchands qui ont changé la face du monde.

Les Japonois, ayant éprouvé l'inquiétude turbulente & avide de quelques-unes de nos nations européanes, ont été assez heureux & assez puissans pour leur fermer tous leurs ports, & pour n'admettre chaque année qu'un seul vaisseau d'un petit peuple, qu'ils traitent avec une rigueur & un mépris (*a*) que ce petit peuple seul est capable de supporter, quoiqu'il soit très-puissant dans l'Inde orientale.

Les habitans de la vaste presqu'isle de l'Inde n'ont eu ni ce pouvoir, ni le bonheur de se mettre, comme les Japonois, à l'abri des invasions étrangères. Leurs provinces maritimes sont, depuis plus de deux cents ans, le théatre de nos guerres.

Les successeurs des bracmanes, de ces inventeurs de tant d'arts, de ces amateurs & de ces arbitres de la paix, sont devenus nos facteurs, nos négociateurs mercénaires. Nous avons désolé leur pays, nous l'avons engraissé de notre sang. Nous avons montré combien nous les surpassons en courage & en méchanceté, & combien nous leur sommes inférieurs en sagesse. Nos nations d'Europe se sont détruites réciproquement dans cette même terre où nous n'allons chercher que de l'argent, & où les premiers Grecs ne voyageaient que pour s'instruire.

La compagnie des Indes hollandaise faisait déjà des progrès rapides, & celle d'Angleterre se formait, lorsqu'en 1604 le grand Henri accorda, malgré l'avis du duc de Sully, le privilège exclusif du commerce dans les Indes à une compagnie de marchands plus intéressés que riches, & nullement capables de se soutenir par eux-mêmes. On

(*a*) Il est très-vrai que dans le commencement de la révolution de 1638, on obligea les Hollandais comme les autres à marcher sur le crucifix.

ne leur donna qu'une lettre-patente, & ils reftèrent dans l'inaction.

Le cardinal de Richelieu créa en 1642 une efpèce de compagnie des Indes; mais elle fut ruinée en peu d'années. Ces tentatives femblèrent annoncer que le génie français n'était pas auffi propre à ces entreprifes que le génie attentif & économe des Hollandais, & que l'efprit hardi, entreprenant & opiniâtre des Anglais.

Louis XIV qui allait à la gloire & à l'avantage de fa nation par toutes les routes, fonda en 1664, par les foins de l'immortel Colbert, une compagnie des Indes puiffante : il lui accorda les privilèges les plus utiles, & l'aida de quatre millions tirés de fon épargne, lefquels en feraient environ huit d'aujourd'hui. Mais, d'année en année, le capital & le crédit de la compagnie dépérirent.

La mort de Colbert détruifit prefque tout. La ville de Pondicheri, fur la côte du Coromandel, fut prife par les Hollandais en 1693. Une colonie, établie à Madagafcar fut entiérement ruinée.

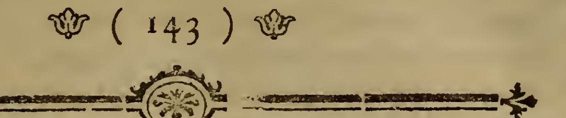
Ce qui avait été la principale caufe du dépériffement total de ce commerce, avant la perte même de Pondicheri, était, à ce qu'on a cru, l'avidité de quelques adminiftrateurs dans l'Inde, leurs jaloufies continuelles, l'intérêt particulier qui s'oppofe toujours au bien général, & la vanité qui préfère, comme on difait autrefois, le paraître à l'être; défaut qu'on a fouvent reproché à la nation.

Nous avons vu de nos yeux, en 1719, par quel étonnant preftige cette compagnie renaquit de fes cendres. Le fyftême chimérique de Lafs, qui bouleverfa toutes les fortunes, & qui expofait la France aux plus grands malheurs, ranima pourtant l'efprit de commerce. On rebâtit l'édifice de la compagnie des Indes avec les décombres de ce fyftême. Elle parut d'abord auffi flo-

riſſante que celle de Batavia ; mais elle ne le fut effectivement qu'en grands préparatifs, en magaſins, en fortifications, en dépenſes d'appareils, ſoit à Pondicheri, ſoit dans la ville & dans le port de l'Orient en Bretagne, que le miniſtère de France lui concéda, & qui correſpondait avec la capitale de l'Inde. Elle eut une apparence impoſante ; mais de profit réel, produit par le commerce, elle n'en fit jamais. Elle ne donna, pendant ſoixante ans, pas un ſeul dividende du débit de ſes marchandiſes. Elle ne paya ni les actionnaires, ni aucune de ſes dettes en France, que de neuf millions que le roi lui accordait par année ſur la ferme du tabac : de ſorte qu'en effet ce fut toujours le roi qui paya pour elle.

Il y eut quelques officiers militaires de cette compagnie, quelques facteurs induſtrieux qui acquirent des richeſſes dans l'Inde : mais la compagnie ſe ruinait avec éclat, pendant que ces particuliers accumulaient quelques tréſors. Il n'eſt guère dans la nature humaine de s'expatrier, de ſe tranſporter chez un peuple dont les mœurs contrediſent en tout les nôtres, dont il eſt très-difficile d'apprendre la langue, & impoſſible de la bien parler, d'expoſer ſa ſanté dans un climat pour lequel on n'eſt point né ; enfin de ſervir la fortune des marchands de la capitale, ſans avoir une forte envie de faire la ſienne. Telle a été la ſource de pluſieurs déſaſtres.





ARTICLE SECOND.

Commencement des premiers troubles de l'Inde, & des animosités entre les compagnies française & anglaise.

Le commerce, ce premier lien des hommes, étant devenu un objet de guerre, & un principe de dévastation, les premiers mandataires des compagnies anglaise & française, salariés par leurs commettans sous le nom de gouverneurs, furent bientôt des espèces de généraux d'armée : on les aurait pris dans l'Inde pour des princes; ils faisaient la guerre & la paix tantôt entr'eux, tantôt avec les souverains de ces contrées.

Quiconque est un peu instruit sait que le gouvernement du Mogol est, depuis Gengiskan & probablement long-tems auparavant, un gouvernement féodal; tel à-peu-près que celui d'Allemagne, tel qu'il fut établi long-tems chez les Lombards, chez les Espagnols & en Angleterre même comme en France, & dans presque tous les états de l'Europe : c'est l'ancienne administration de tous les conquérans Scythes & Tartares, qui ont vomi leurs inondations sur la terre. On ne conçoit pas comment l'auteur de l'Esprit des loix a pu dire *que la féodalité est un événement arrivé une fois dans le monde, & qui n'arrivera peut-être jamais.* La féodalité n'est point un événement : c'est une forme très-ancienne, qui subsiste dans les trois quarts de notre hémisphère avec des administrations différentes. Le grand-Mogol est semblable à l'empereur d'Allemagne. Les souba sont les princes de l'Empire, devenus souverains chacun dans ses provinces. Les nabab sont des possesseurs de grands arrière-fiefs. Ces souba & ces nabab sont d'origine tartare, & de la religion musulmane. Les

raïa, qui jouiffent auffi de grands fiefs, font pour la plupart d'origine indienne, & de l'ancienne religion des brames. Ces raïa pofsèdent des provinces moins confidérables, & ont bien moins de pouvoir que les nabab & les fouba. C'eft ce que nous confirment tous les mémoires venus de l'Inde.

Ces princes cherchaient à fe détruire les uns les autres, & tout était en combuftion dans ces pays, depuis l'année 1739 de notre ère, année mémorable dans laquelle le *Sha-Nadir* ayant d'abord protégé l'empereur de Perfe fon maître, & lui ayant enfuite arraché les yeux, vint ravager le nord de l'Inde, & fe faifir de la perfonne même du grand-Mogol. Nous parlerons en fon lieu de cette grande révolution. Alors ce fut à qui fe jeterait fur les provinces de ce vafte empire, qui fe démembraient d'elles-mêmes. Tous ces vice-rois, fouba, nabab fe difputaient ces ruines; & ces princes fi fiers qui dédaignaient auparavant d'admettre les négocians français en leur préfence eurent recours à eux. Les compagnies des Indes françaife & anglaife, ou plutôt leurs agens, furent tour-à-tour les alliés & les ennemis de ces princes. Les Français eurent d'abord de brillans avantages fous le gouverneur Dupleix; mais bientôt après les Anglais en eurent de plus folides. Les Français ne purent affermir leur profpérité; & les Anglais ont abufé enfin de la leur. Voici le précis de ces événemens.



ARTICLE

ARTICLE TROISIÈME.

Sommaire des actions de LA BOURDONNAYE *& de* DUPLEIX.

DAns la guerre de 1741 pour la fucceffion de la maifon d'Autriche, guerre femblable en quelque forte à celle de 1701 pour la fucceffion d'Efpagne, les Anglais prirent bientôt le parti de Marie-Thérèfe reine de Hongrie, depuis impératrice. Dès que la rupture entre la France & l'Angleterre éclata, il fallut fe battre dans l'Amérique & dans l'Inde, felon l'ufage.

Paris & Londres font rivaux en Europe, Madrafs & Pondicheri le font encore plus dans l'Afie; parce que ces deux villes marchandes font plus voifines, fituées toutes deux dans la même province, nommée Arcat ou Arcate, à quatre-vingt mille pas géométriques l'une de l'autre, faifant toutes deux le même commerce, divifées par la religion, par la jaloufie, par l'intérêt & par une antipathie naturelle. Cette cangrène, apportée d'Europe, s'augmente & fe fortifie fur les côtes de l'Inde.

Nos Européans, qui vont mutuellement fe détruire dans ces climats, ne le font jamais qu'avec de petits moyens. Leurs armées font rarement de quinze cents hommes effectifs venus de France ou d'Angleterre; le refte eft compofé d'Indiens qu'on appelle cépois ou cypais; & de noirs, anciens habitans des ifles, tranfplantés depuis un tems immémorial dans le continent, ou achetés depuis peu dans l'Afrique. Ce peu de reffources donne fouvent plus d'effor au génie. Des hommes entreprenans, qui auraient langui inconnus dans leur partie, fe placent & s'élèvent d'eux-mêmes dans ces pays lointains, où l'induftrie eft rare & néceffaire. Un de ces génies audacieux fut Mabé de la Bour-

donnaye, natif de St. Malo, le Duguétrouin de son têms, supérieur à Duguétrouin par l'intelligence, & égal en courage. Il avait été utile à la compagnie des Indes dans plus d'un voyage & encore plus à lui-même. Un des directeurs lui demandant comment il avait bien mieux fait ses affaires que celles de sa compagnie ? c'est, répondit-il, parce que j'ai suivi vos instructions dans tout ce qui vous regarde, & que je n'ai écouté que les miennes dans mes intérêts. Ayant été élu gouverneur de l'isle de Bourbon par le roi avec un plein pouvoir, quoiqu'au nom de la compagnie, il arma des vaisseaux à ses frais, forma des matelots, leva des soldats, les disciplina, fit un commerce avantageux à main armée : il créa en un mot l'isle de Bourbon. Il fit plus; il dispersa une escadre anglaise dans la mer de l'Inde; ce qui n'était jamais arrivé qu'à lui, & ce qu'on n'a pas revu depuis. Enfin il assiégea Madrass, & força cette ville importante à capituler.

Les ordres précis du ministère français étaient de ne garder aucune conquête en terre-ferme. Il obéit. Il permit aux vaincus de racheter leur ville pour environ neuf millions de France & servit ainsi le roi son maître & la compagnie. Rien ne fut jamais dans ces contrées ni plus utile, ni plus glorieux. On doit ajouter, pour l'honneur de la Bourdonnaye, que dans cette expédition, il se conduisit avec une politesse, une douceur, une magnanimité dont les Anglais firent l'éloge. Ils estimèrent, ils aimèrent leur vainqueur. Nous ne parlons que d'après des Anglais revenus de Madrass, qui n'avaient nul intérêt de nous déguiser la vérité. Quand les étrangers estiment un ennemi, il semble qu'ils avertissent ses compatriotes de lui rendre la justice.

Le gouverneur de Pondicheri, Dupleix, réprouva cette capitulation; il osa la faire casser par une délibé-

ration du conſeil de Pondicheri, & garda Madraſs, malgré la foi des traités & les loix de toutes les nations. Il accuſa la Bourdonnaye d'infidélité : il le peignit à la cour de France & aux directeurs de la compagnie, comme un prévaricateur qui avait exigé une rançon trop faible, & reçu de trop grands préſens. Des directeurs, des actionnaires joignirent leurs plaintes à ces accuſations. Les hommes en général reſſemblent aux chiens qui hurlent, quand ils entendent de loin d'autres chiens hurler.

Enfin les cris de Pondicheri ayant animé le miniſtère de Verſailles, le vainqueur de Madraſs, le ſeul qui avait ſoutenu l'honneur du pavillon français, fut enfermé à la Baſtille par lettre de cachet. Il languit dans cette priſon pendant trois ans & demi, ſans pouvoir jouir de la conſolation de voir ſa famille. Au bout de ce tems, les commiſſaires du conſeil qu'on lui donna pour juges, furent forcés par l'évidence de la vérité & par le reſpect pour ſes grandes actions, de le déclarer innocent. Mr. Bertin l'un de ſes juges, depuis miniſtre d'état fut principalement celui dont l'équité lui ſauva la vie. Quelques ennemis que ſa fortune, ſes exploits & ſon mérite lui ſuſcitaient encore, voulaient ſa mort. Ils furent bientôt ſatisfaits; il mourut au ſortir de ſa priſon d'une maladie cruelle que cette priſon lui avait cauſée. Ce fut la récompenſe du ſervice mémorable rendu à ſa patrie.

Le gouverneur Dupleix s'excuſa dans ſes mémoires ſur des ordres ſecrets du miniſtère. Mais il n'avait pu recevoir à ſix mille lieues des ordres concernant une conquête qu'on venait de faire, & que le miniſtère de France n'avait jamais pu prévoir. Si ces ordres funeſtes avaient été donnés par prévoyance, ils étaient formellement contradictoires avec ceux que la Bourdonnaye avait apportés. Le miniſtère aurait eu à ſe reprocher la perte de neuf millions dont on priva la France en

violant la capitulation, mais surtout le cruel traitement dont il paya le génie, la valeur & la magnanimité de la Bourdonnaye.

Mr. Dupleix répara depuis sa faute affreuse & ce malheur public, en défendant Pondicheri pendant quarante-deux jours de tranchée ouverte, contre deux amiraux Anglais soutenus des troupes d'un nabab du pays. Il servit de général, d'ingénieur, d'artilleur, de munitionnaire; ses soins, son activité, son industrie, & la valeur éclairée de Mr. Bussy, officier distingué, sauvèrent la ville pour cette fois. Mr. de Bussy servait alors dans la troupe de la compagnie qu'on nommait le bataillon de l'Inde. Il était venu de Paris chercher sur le rivage du Coromandel la gloire & la fortune. Il y trouva l'une & l'autre. La cour de France récompensa Dupleix en le décorant du grand cordon rouge & du titre de marquis.

La faction française & l'anglaise, l'une ayant conservé la capitale de son commerce, l'autre ayant perdu la sienne, s'attachaient plus que jamais à ces nabab, à ces souba dont nous avons parlé. Nous avons dit que l'Empire était devenu une anarchie. Ces princes étant toujours en guerre les uns contre les autres, se partageaient entre les Français & les Anglais; ce fut une suite des guerres civiles dans la presqu'isle.

Nous n'entrons point ici dans les détails de leurs entreprises; assez d'autres ont écrit les querelles, les perfidies des Nazerzingues, des Mouzaferzing, leurs intrigues, leurs combats, leurs assassinats. On a les journaux des siéges de vingt places inconnues en Europe, mal fortifiées, mal attaquées & mal défendues; ce n'est pas là notre objet. Mais nous ne pouvons passer sous silence l'action d'un officier Français nommé de La Touche, qui, avec trois cents soldats seulement, pénétra la nuit dans le camp d'un des plus grands princes de ces contrées, lui tua douze cents hommes sans perdre

plus de trois ſoldats, & diſperſa par ce ſuccès inoui une armée de près de ſoixante mille indiens, renforcés de quelques troupes anglaiſes. Uu tel événement fait voir que les habitans de l'Inde ne ſont guère plus difficiles à vaincre que l'étaient ceux du Mexique & du Pérou. Il nous montre combien la conquête de ce pays fut facile aux Tartares, & à ceux qui l'avaient ſubjugué auparavant.

Les mœurs, les uſages antiques ſe ſont conſervés dans ces contrées ainſi que les habillemens; tout y eſt le contraire de nous; la nature & l'art n'y ſont point les mêmes. Parmi nous, après une grande bataille, les ſoldats vainqueurs n'ont pas un denier d'agmentation de paye. Dans l'Inde, après un petit combat, les nabab donnaient des millions aux troupes d'Europe qui avaient pris leur parti. Chandazaëb, l'un des princes protégés par Mr Dupleix, fit préſent aux troupes d'environ deux cent mille francs, & d'une terre de neuf à dix mille livres de rente à leur commandant le comte d'Auteuil. Le ſouba Mouzaferzingue en une autre occaſion fit diſtribuer douze cent cinquante mille livres à la petite armée françaiſe, & en donna autant à la compagnie. Mr. Dupleix eut encore penſion de cent mille roupies, deux cent quarante mille livres de France, dont il ne jouit pas long-tems : un ouvrier gagne trois ſous par jour dans l'Inde : un grand a de quoi faire ces profuſions.

Enfin, le vice-gérent d'une compagnie marchande reçut du grand-mogol une patente de nabab. Les Anglais lui ont ſoutenu que cette patente était ſuppoſée, que c'était une fraude de la vanité pour en impoſer aux nations de l'Europe dans l'Inde. Si le gouverneur français avait uſé d'un tel artifice, il lui était commun avec plus d'un nabab & d'un ſouba. On achetait à la cour de Déli de ces faux diplômes, qu'on recevait enſuite en cérémonie par un homme apoſté ſoi-diſant commiſſaire

de l'empereur. Mais ſoit que le ſouba Mouzafezingue & le nabab Chandazaëb, protecteurs & protégés de la compagnie françaiſe, euſſent en effet obtenu pour le gouverneur de Pondicheri ce diplôme impérial, ſoit qu'il fût ſuppoſé, il en jouiſſait hautement. Voilà un agent d'une ſociété marchande devenu ſouverain, ayant des ſouverains à ſes ordres. Nous ſavons que ſouvent des Indiens le traitèrent de roi, & ſa femme de reine. Monſieur de Buſſy, qui s'était ſignalé à la défenſe de Pondicheri, avait une dignité qui ne ſe peut mieux exprimer que par le titre de général de la cavalerie du grand-mogol. Il faiſait la guerre & la paix avec les Marates, peuple guerrier que nous ferons connaître, qui vendait ſes ſervices tantôt aux Anglais, tantôt aux Français. Il affermiſſait ſur leurs trônes des princes que Mr. Dupleix avait créés.

La reconnaiſſance fut proportionnée aux ſervives. Les richeſſes ainſi que les honneurs en furent la récompenſe. Les plus grands ſeigneurs en Europe n'ont ni autant de pouvoir, ni autant de ſplendeur; mais cette fortune & cet éclat paſsèrent en peu de tems. Les Anglais & leurs alliés battirent les troupes françaiſes en plus d'une occaſion. Les ſommes immenſes données aux ſoldats par les ſouba & les nabab étaient en partie diſſipées par les débauches & en partie perdues dans les combats, la caiſſe, les munitions, les proviſions de Pondicheri épuiſées.

La petite armée qui reſtait à la France, était commandée par le major Laſs, neveu de ce fameux Laſs qui avait fait tant de mal au royaume, mais à qui l'on devait la compagnie des Indes. Ce jeune Ecoſſais combattit contre les Anglais en brave homme; mais privé de ſecours & de vivres, ſon courage était inutile. Il mena le nabab Chandazaëb dans une iſle formée par des rivières, nommée Cheringam, appartenante aux brames. Il eſt peut-être utile d'obſerver ici que les brames ſont les ſouverains de cette iſle. Nous avons beaucoup de pa-

reils exemples en Europe. On pourrait même assurer qu'il y en a eu dans toute la terre. Les bracmanes furent autrefois, dit-on, les premiers souverains de l'Inde. Les brames leurs successeurs ont conservé de bien faibles restes de leur ancienne puissance. Quoi qu'il en soit, la petite armée française, commandée par un Ecossais ; & logée dans un monastère indien, n'avait ni vivres, ni argent pour en acheter. Mr. Lass nous a conservé la lettre par laquelle Mr. Dupleix lui ordonnait de prendre de force tout ce qui lui conviendrait dans le couvent des brames. Il ne restait que deux ornemens réputés sacrés ; c'étaient deux chevaux sculptés, couverts de lames d'argent : on les prit, on les vendit, & les brames ne murmurèrent pas ; ils ne firent aucune représentation. Mais le produit de cette vente ne put empêcher la troupe française de se rendre prisonnière de guerre aux Anglais. Ils se saisirent de ce nabab Chandazaëb pour qui le major Lass combattait, & le nabab Anglais compétiteur de Chandazaëb lui fit trancher la tête. Mr. Dupleix accusa de cette barbarie le colonel Anglais Laurence, qui s'en défendit comme d'une imposture criante.

Pour le major Lass relâché sur sa parole, & revenu à Pondicheri, le gouverneur le mit en prison, parce qu'il avait été aussi malheureux que brave. Il osa même lui faire un procès criminel qu'il n'osa pas achever.

Pondicheri restait dans la disette, dans l'abattement & dans la crainte, tandis qu'on envoyait en France des médailles d'or frappées en l'honneur & au nom de son gouverneur. Il fut rappellé en 1753, partit en 1754, & vint à Paris désespéré. Il intenta un procès contre la compagnie. Il lui redemandait des millions qu'elle lui contestait ; & qu'elle n'aurait pu payer si elle en avait été débitrice. Nous avons de lui un mémoire dans lequel il exhalait son dépit contre son successeur Godeheu l'un des directeurs de la compagnie. Godeheu lui répondit non sans aigreur. Les factums de ces deux négocians titrés

ſont plus volumineux que l'hiſtoire d'Alexandre. Ces détails faſtidieux de la faibleſſe humaine ſont feuilletés pendant quelques jours par ceux qui s'y intéreſſent, & ſont oubliés bientôt pour de nouvelles querelles à leur tour effacées par d'autres. Enfin Dupleix mourut du chagrin que lui causèrent ſa grandeur & ſa chûte, & ſurtout la néceſſité douloureuſe de ſolliciter des juges, après avoir régné. Ainſi les deux grands rivaux, qui s'étaient ſignalés dans l'Inde, la Bourdonnaye & Dupleix, périrent l'un & l'autre à Paris par une mort triſte & prématurée.

Ceux qui étaient par leurs lumières en droit de décider de leur mérite, diſaient que la Bourdonnaye avait les qualités d'un marin & d'un guerrier, & Dupleix celles d'un prince entreprenant & politique. C'eſt ainſi qu'en parle un auteur anglais qui a écrit les guerres des deux compagnies jusqu'en 1755.

Mr. Godeheu était un négociant ſage & pacifique, autant que ſon prédéceſſeur avait été audacieux dans ſes projets, & brillant dans ſon adminiſtration. Le premier n'avait penſé qu'à s'agrandir par la guerre. Le ſecond avait ordre de ſe maintenir par la paix, & de revenir rendre compte de ſa geſtion à la cour, lorſqu'un troiſième gouverneur ſerait rétabli à Pondicheri.

Il fallait ſurtout ramener les eſprits des Indiens irrités par des cruautés exercées ſur quelques-uns de leurs compatriotes dépendans de la compagnie. Un Malabare, nommé Naina, banquier de la Bourdonnaye, avait été jeté dans un cachot, pour n'avoir pas dépoſé contre lui. Un autre ſe plaignait des exactions qu'il avait éprouvées. Les enfans d'un autre Indien, nommé de Mondamia, régiſſeur d'un canton voiſin, ne ceſsèrent de demander juſtice de la mort de leur père qu'on avait fait expirer dans les tortures, pour tirer de lui de l'argent. Mille plaintes de cette nature rendaient le nom français odieux. Le nouveau gouverneur traita les Indiens avec humanité, & ménagea un accommodement avec les Anglais.

Lui & Mr. Saunders alors gouverneur de Madrafs, établirent une trêve en 1755, & firent une paix conditionnelle. Le premier article était que l'un & l'autre comptoir renonceraient aux dignités indiennes ; les autres articles portaient des réglemens pour un commerce pacifique.

La trêve ne fut pas exactement obfervée. Il y a toujours des fubalternes qui veulent tout brouiller pour fe rendre néceffaires. D'ailleurs on prévoyait dès le commencement de 1756 une nouvelle guerre en Europe : il fallait s'y préparer. On a prétendu que, dans cet intervalle, l'avidité de quelques particuliers planait dans le champ du public, devenu ftérile pour la compagnie ; & que la colonie de Pondicheri reffemblait à un mourant dont on pille les meubles avant qu'il foit expiré.

ARTICLE QUATRIÈME.

Envoi du comte de LALLI *dans l'Inde. Quel était ce général ? Quels étaient fes fervices avant cette expédition ?*

POUR arrêter ces abus, & pour prévenir les entreprifes des Anglais encore plus à craindre, le roi de France envoya dans l'Inde de l'argent & des troupes. La France & l'Angleterre recommençaient alors cette guerre de 1756, dont le prétexte était un ancien traité de paix fort mal fait. Les miniftres avaient oublié dans ce traité de fpécifier les limites de l'Acadie, miférable pays glacé vers le Canada. Puifqu'on fe battait dans ces déferts feptentrionaux de l'Amérique, il fallait bien s'aller égorger auffi dans la zone torride en Afie. Le miniftère de France nomma pour cette entreprife le comte Lalli. C'était un

gentilhomme Irlandais dont les ancêtres ſuivirent en France la fortune des Stuarts, maiſon la plus malheureuſe de toutes celles qui ont porté une couronne. Cet officier était un des plus braves & des plus attachés que le roi de France eût à ſon ſervice. Il fit des actions de valeur dont ce monarque fut témoin à la bataille de Fontenoi. Il ſut qu'il portait une haine irréconciliable aux Anglais, qu'il avait dit aux ſoldats de ſon régiment : Marchez contre les ennemis de la France & les vôtres ; ne tirez que quand vous aurez la pointe de vos bayonnettes ſur leur ventre ; qu'il en avait bleſſé pluſieurs de ſa main, & que malgré cette haine il les avait tous ſecourus après l'action. Tant de courage & de généroſité touchèrent le roi ; il le fit brigadier ſur le champ de bataille. Lalli était déjà colonel d'un régiment de ſon nom.

Dans le tems même où Louis XV raſſurait ſa nation par cette victoire de Fontenoi, Charles-Edouard, petit-fils de Jacques II, tentait une entrepriſe inouie qu'il avait cachée à Louis XV lui-même. Il traverſait le canal de St. George avec ſept officiers ſeulement pour tout ſecours, quelques armes, & deux mille louis d'or empruntés, dans le deſſein d'aller ſoulever l'Ecoſſe en ſa faveur par ſa ſeule préſence, & de faire une nouvelle révolution dans la Grande-Bretagne. Il aborda au continent de l'Ecoſſe le 15 Juin 1745, environ un mois après la bataille de Fontenoi. Cette entrepriſe qui finit ſi malheureuſement, commença par des victoires ineſpérées. Le comte de Lalli fut le premier qui imagina de faire envoyer une armée de dix mille Français à ſon ſecours. Il communiqua ſon idée au marquis d'Argenſon miniſtre des affaires étrangères, qui la ſaiſit avidement. Le comte d'Argenſon frère du marquis, & miniſtre de la guerre, la combattit, mais bientôt y conſentit. Le duc de Richelieu fut nommé général de l'armée qui devait débarquer en Angleterre au commencement de l'année 1746. Les glaces retar-

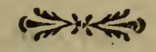
dèrent l'envoi des munitions & des canons qu'on tranſportait par les canaux de la Flandre françaiſe. L'entrepriſe échoua, mais le zèle de Lalli réuſſit beaucoup auprès du miniſtère; & ſon audace le fit juger capable d'exécuter de grandes entrepriſes. Celui qui écrit ces mémoires en parle avec connaiſſance de cauſe; il travailla avec lui pendant un mois par ordre du miniſtre; il lui trouva un courage d'eſprit opiniâtre, accompagné d'une douceur de mœurs que ſes malheurs altérèrent depuis, & changèrent en une violence funeſte.

Le comte Lalli était décoré du grand cordon de St. Louis, & lieutenant-général des armées, quand on l'envoya dans l'Inde. Les retardemens, qu'on éprouve toujours dans les plus petites entrepriſes comme dans les grandes, ne permirent pas que l'eſcadre du comte d'Aché, qui devait porter le général & les ſecours à Pondicheri, mît à la voile du port de Breſt avant le 20 Février 1757.

Au-lieu de trois millions que Mr. de Sechelles contrôleur-général des finances avait promis, Mr. de Moras ſon ſucceſſeur n'en put donner que deux; & c'était beaucoup dans la criſe où était alors la France.

De trois mille hommes qui devaient s'embarquer avec lui, on fut obligé d'en retrancher plus de mille; & le comte d'Aché n'eut dans ſon eſcadre que deux vaiſſeaux de guerre au-lieu de trois, & quelques vaiſſeaux de la compagnie des Indes.

Tandis que les deux généraux Lalli & d'Aché voguent vers le lieu de leur deſtination, il eſt néceſſaire de faire connaître aux lecteurs qui veulent s'inſtruire, l'état de l'Inde dans cette conjoncture, & quelles étaient les poſſeſſions des nations d'Europe dans ces contrées.



ARTICLE CINQUIÈME.

Etat de l'Inde lorſque le général LALLI *y fut envoyé.*

CE vaſte pays, au-deçà & au-delà du Gange, contient quarante degrés en latitude des iſles Moluques aux limites de Cachemire & de la grande Boukarie, & quatre-vingt-dix degrés en longitude, des confins du Sableſtan à ceux de la Chine : ce qui compoſe des états dont l'étendue entière ſurpaſſe dix fois celle de la France, & trente fois celle de l'Angleterre proprement dite. Mais cette Angleterre qui domine aujourd'hui dans tout le Bengale, qui étend ſes poſſeſſions en Amérique du quinzième degré juſques par-delà le cercle polaire, qui a produit Locke & Newton, & enfin, qui a conſervé les avantages de la liberté avec ceux de la royauté, eſt, malgré tous ſes abus, auſſi ſupérieure aux peuples de l'Inde que la Grèce fut ſupérieure à la Perſe du tems de Miltiade, d'Ariſtide & d'Alexandre. La partie ſur laquelle le grand-Mogol règne, ou plutôt ſemble régner, eſt ſans contredit la plus grande, la plus peuplée, la plus fertile & la plus riche. C'eſt dans la preſqu'iſle au-deçà du Gange que les Français & les Anglais ſe diſputaient des épices, des mouſſelines, des toiles peintes, des parfums, des diamans, des perles, & qu'ils avaient oſé faire la guerre aux ſouverains

Ces ſouverains qui ſont, comme nous l'avons déjà dit, les ſouba, premiers ſeigneurs féodaux de l'Empire, n'ont joui d'une autorité indépendante qu'à la mort d'Aurengzeb appellé le grand, qui fut en effet le plus grand tyran de tous les princes de ſon tems, empoiſonneur de ſon père, aſſaſſin de ſes frères, & pour comble d'horreur dévot ou hypocrite, ou perſuadé comme tant de pervers de tous les tems & de tous les lieux, qu'on peut commettre

impunément les plus grands crimes, en les expiant par les plus légères démonſtrations de pénitence & d'auſtérité.

Les provinces où règnent ces ſouba, & où les nabab règnent ſous eux dans leurs grands diſtricts, ſe gouvernent très-différemment des provinces ſeptentrionales plus voiſines de Déli, d'Agra & de Lahor, réſidences des empereurs.

Nous avouons à regret qu'en voulant connaître la véritable hiſtoire de cette nation, ſon gouvernement, ſa religion & ſes mœurs, nous n'avons trouvé aucun ſecours dans les compilations de nos auteurs français. Ni les écrivains qui ont tranſcrit des fables pour des libraires, ni nos miſſionnaires, ni nos voyageurs, ne nous ont preſque jamais appris la vérité. Il y a long-tems que nous oſâmes réfuter ces auteurs ſur le principal fondement du gouvernement de l'Inde. C'eſt un objet qui importe à toutes les nations de la terre. Ils ont cru que l'empereur était le maître des biens de tous ſes ſujets, & que nul homme depuis Cachemire juſqu'au cap de Comorin n'avait de propriété. Bernier, tout philoſophe qu'il était, l'écrivit au contrôleur-général Colbert. C'eût été une imprudence bien dangereuſe de parler ainſi à l'adminiſtrateur des finances d'un roi abſolu, ſi ce roi & ce miniſtre n'avaient pas été généreux & ſages. Bernier ſe trompait ainſi que l'anglais Thomas Roe. Tous deux éblouis de la pompe du grand-mogol & de ſon deſpotiſme, s'imaginèrent que toutes les terres lui appartenaient en propre, parce que ce ſultan donnait des fiefs à vie. C'eſt préciſément dire que le grand-maître de Malthe eſt propriétaire de toutes les commanderies auxquelles il nomme en Europe : c'eſt dire que les rois de France & d'Eſpagne ſont les propriétaires de toutes les terres dont ils donnent les gouvernemens, & que tous les bénéfices eccléſiaſtiques ſont leur domaine. Cette même erreur préjudiciable au genre humain, a été cent fois répétée ſur le gouvernement Turc, & a été puiſée

dans la même source. On a confondu des timars & des deszaïm, bénéfices militaires donnés & repris par le grand-seigneur, avec les biens de patrimoine. C'est assez qu'un moine grec l'ait dit le premier, pour que cent écrivains l'aient répété.

Dans notre desir sincère de trouver la vérité, & d'être un peu utiles, nous avons cru ne pouvoir mieux faire pour constater l'état présent de l'Inde, que de nous en rapporter à Mr. Holwell, qui a demeuré si long-tems dans le Bengale, & qui a non-seulement possédé la langue du pays, mais encore celle des anciens brames : de consulter Mr. Dow qui a écrit les révolutions dont il a été témoin ; & surtout d'en croire ce brave officier Mr. Scrafton, qui joint l'amour des lettres à la franchise, & qui a tant servi aux conquêtes du lord Clive.

Voici les propres paroles de ce digne citoyen : elles sont décisives.

« Je vois avec surprise tant d'auteurs assurer que des » possessions des terres ne sont point héréditaires dans ce » pays, & que l'empereur est l'héritier universel. Il est » vrai qu'il n'y a point d'actes de parlement dans l'Inde, » point de pouvoir intermédiaire qui retienne légalement » l'autorité impériale dans ses limites : mais l'usage con- » sacré & invariable de tous les tribunaux est que chacun » hérite de ses pères. Cette loi non écrite est plus cons- » tamment observée qu'en aucun état monarchique. »

Osons ajouter que si les peuples étaient esclaves d'un seul homme, (ce qu'on a prétendu, & ce qui est impossible) la terre du Mogol aurait été bientôt déserte. On y compte environ cent dix millions d'habitans. Les esclaves ne peuplent point ainsi. Voyez la Pologne. Les cultivateurs, la plupart des bourgeois ont été jusqu'ici serfs de glêbe, esclaves des nobles. Aussi il y a tel noble dont la terre est entiérement dépeuplée.

Il faut diſtinguer dans le Mogol le peuple conquérant & le peuple ſoumis, encore plus qu'on ne diſtingue les Tartares & les Chinois : car les Tartares qui ont conquis l'Inde juſqu'aux confins des royaumes d'Ava & du Pégu, ont conſervé la religion muſulmane ; au-lieu que les autres Tartares, qui ont ſubjugué la Chine, ont adopté les loix & les mœurs des Chinois.

Tous les anciens habitans de l'Inde ſont reſtés fidèles au culte & aux uſages des brames : uſages conſacrés par le tems, & qui ſont ſans contredit ce qu'on connaît de plus ancien ſur la terre.

Il reſte encore dans cette partie de l'Inde quelques-uns de ces antiques monumens, échappés aux ravages du tems & des révolutions ; ils exerceront encore long-tems la curieuſe ſagacité des philoſophes. La pagode de *Shalembroum* eſt de ce nombre ; elle eſt ſituée à deux lieues de la mer & à dix de Pondicheri ; on la croit antérieure aux pyramides d'Egypte ; les ſavans appuient cette opinion ſur ce que les inſcriptions de ce temple ſont dans une langue plus ancienne que le hanſcrit, qui aujourd'hui n'eſt preſque plus entendu : or les premiers livres écrits dans la langue ſacrée du hanſcrit ont environ cinq mille ans d'antiquité, ſelon Mr. Holwell ; donc, diſent-ils, le monument de *Shalembroum* eſt beaucoup plus ancien que ces livres.

Mais c'eſt à Bénarès ſur le Gange que ſont les ouvrages les plus anciens des hommes, ſi on en veut croire les brames qui exagèrent probablement. Les figures du *lingam* & la vénération qu'on a pour elles dans ces temples, ſont encore une preuve de l'antiquité la plus reculée. Ce *lingam* eſt l'origine du *phall*, ou *phallus* des Egyptiens, & du priape des Grecs.

On prétend que ce ſymbole de la réparation du genre humain ne put obtenir un culte que dans l'enfance d'un

monde nouveau, qui habitait en petit nombre les ruines de la terre. Il est probable qu'on ne put exposer ces figures aux yeux, & les révérer, que dans des tems d'une simplicité innocente, qui loin de rougir des bienfaits des dieux, osait les en remercier publiquement. Ce qui fut d'abord un sujet de culte devint ensuite un sujet de dérision quand les mœurs furent plus rafinées. Peut-être en respectant dans les temples ce qui donne la vie, était-on plus religieux que nous ne le sommes aujourd'hui, en entrant dans nos églises armés en pleine paix d'un fer qui n'est qu'un instrument d'homicide.

Le plus grand fruit qu'on peut retirer de ces longs & pénibles voyages, n'est ni d'aller tuer des Européans dans l'Inde, ni voler des raïas qui ont volé les peuples, & de s'en faire donner l'absolution par un capucin, transporté de Bayonne à la côte du Coromandel, c'est d'apprendre à ne pas juger du reste de la terre par son clocher.

Il y a encore une autre race de mahométans dans l'Inde; c'est celle des Arabes qui, environ deux cents ans après *Mahomet*, abordèrent à la côte du Malabar ; ils subjuguèrent avec facilité cette contrée, qui depuis Goa jusqu'au cap Comorin, est un jardin de délices, habité alors par un peuple pacifique & innocent, incapable également de nuire & de se défendre. Ils franchirent les montagnes qui séparent la région du Coromandel de celle du Malabar, & qui sont la cause des moussons. C'est cette chaîne de montagnes habitées aujourd'hui par les Marates.

Ces Arabes allèrent bientôt jusqu'à Déli, donnèrent une race de souverains à une grande partie de l'Inde. Cette race fut subjuguée par *Tamerlan*, ainsi que les naturels du pays. On croit qu'une partie de ces anciens Arabes s'établit alors dans la province du Candahar, & fut confondue avec les Tartares. Ce Candahar

har eſt l'ancien pays que les Grecs nommaient Parapomiſe, n'ayant jamais appellé aucun peuple par ſon nom. C'eſt par-là qu'Alexandre entra dans l'Inde. Les Orientaux prétendent qu'il fonda la ville de Candahar. Ils diſent que c'eſt une abréviation d'Alexandre qu'ils ont appellé Iſcandar. Nous obſervons toujours que cet homme unique fonda plus de villes en ſept ou huit ans que les autres conquérans n'en ont détruit, qu'il courait cependant de conquête en conquête, & qu'il était jeune.

C'eſt auſſi par Candahar que paſſa de nos jours ce Nadir, berger, natif du Coraſſan, devenu roi de Perſe, lorſqu'ayant ravagé ſa patrie il vint ravager le nord de l'Inde.

Ces Arabes dont nous parlons aujourd'hui ſont connus ſous le nom de Patanes, parce qu'ils fondèrent la ville de Patna vers le Bengale.

Nos marchands d'Europe, très-mal inſtruits, appellèrent indiſtinctement maures, tous ces peuples mahométans. Cette mépriſe vient de ce que les premiers que nous avions autrefois connus étaient ceux qui vinrent de Mauritanie conquérir l'Eſpagne, une partie des provinces méridionales de la France, & quelques contrées de l'Italie. Preſque tous les peuples depuis la Chine juſqu'à Rome, victorieux & vaincus, voleurs & volés, ſe ſont mêlés enſemble.

Nous appellons gentous les vrais Indiens, de l'ancien mot gentils, *gentes*, dont les premiers chrétiens déſignaient le reſte de l'univers qui n'était pas de leur religion ſecrète. C'eſt ainſi que tous les noms & toutes les choſes ont toujours changé. Les mœurs des conquérans ont changé de même. Le climat de l'Inde les a preſque tous énervés.



ARTICLE SIXIÈME.

Des Gentous, & de leurs coutumes les plus remarquables.

CES antiques Indiens que nous nommons Gentous font dans le Mogol au nombre d'environ cent millions, à ce que Mr. Scrafton nous assure. Cette multitude est une fatale preuve que le grand nombre est facilement subjugué par le petit. Ces innombrables troupeaux de Gentous pacifiques, qui cédèrent leur liberté à quelques hordes de brigands, ne cédèrent pas pourtant leur religion & leurs usages. Ils ont conservé le culte antique de Brama. C'est, dit-on, parce que les mahométans ne se sont jamais souciés de diriger leurs ames, & se sont contentés d'être leurs maîtres.

Leurs quatre anciennes castes subsistent encore dans toute la rigueur de la loi qui les sépare les unes des autres, & dans toute la force des premiers préjugés fortifiés par tant de siècles. On sait que la première est la caste des brames qui gouvernèrent autrefois l'empire; la seconde est des guerriers; la troisième est des agriculteurs: la quatrième des marchands; on ne compte point celle qu'on nomme des hallacores, ou des parias chargés des plus vils offices: ils sont regardés comme impurs; ils se regardent eux-mêmes comme tels, & n'oseraient jamais manger avec un homme d'une autre tribu, ni le toucher, ni même s'approcher de lui.

Il est probable que l'institution de ces quatre castes fut imitée par les Egyptiens; parce qu'il est en effet très-probable, ou plutôt certain que l'Egypte n'a pu être médiocrement peuplée & policée que long-tems après l'Inde. Il fallut des siècles pour dompter le Nil, pour le partager en canaux, pour élever des bâtimens au-dessus de ses inondations; tandis que la terre de l'Inde prodiguait à

l'homme tous les fecours néceffaires à la vie, ainfi que nous l'avons dit & prouvé ailleurs.

Les difputes élevées fur l'antiquité des peuples font nées pour la plupart de l'ignorance, de l'orgueil & de l'oifiveté. Nous nous moquerions des oifeaux s'ils prétendaient être formés avant les poiffons, nous ririons des chevaux qui fe vanteraient d'avoir inventé l'art de pâturer avant les bœufs.

Pour fentir tout le ridicule de nos querelles favantes fur les origines, remontons feulement aux conquêtes d'Alexandre, il n'y a pas loin ; cette époque eft d'hier en comparaifon des anciens tems. Suppofons que Callifthène eût dit aux bracmanes, les Darius & les Madiès font venus ravager votre beau pays, Alexandre n'eft venu que pour fe faire admirer, & moi je viens pour vous inftruire ; vos conquérans ôtèrent à quelques-uns de vos compatriotes une vie paffagère, & je vous donnerai une vie éternelle ; il s'agit que d'apprendre par cœur ce petit morceau d'hiftoire, fans laquelle il n'y a aucune vérité fur la terre.

« Or le roi Xiffutre était fils d'Ortiate, lequel fut » engendré par Anedaph, qui fut engendré par Evedor, » qui fut engendré par Megalar, qui fut engendré par » Ameno, & Ameno par Amilar, & Amilar par Alapar, » qui fut engendré par Alor qui ne fut engendré par » perfonne.

» Or le dieu Cron étant apparru à Xiffutre fils d'Or- » tiate, il lui dit, Xiffutre fils d'Ortiate, la terre va être » détruite par une inondation, écrivez l'hiftoire du » monde afin qu'elle ferve de témoignage quand il ne » fera plus, & vous cacherez fous terre votre hiftoire » dans Cipara la ville du foleil, après quoi vous conf- » truirez un vaiffeau de cinq ftades de longueur, & de » deux ftades de largeur, & vous y entrerez vous & » vos parens & tous les animaux, & Xiffutre obéit, & » il écrivit l'hiftoire, & il la cacha fous terre dans la ville

» de Cipara, & la terre, c'eſt-à-dire la Thrace, dont
» Xiſſutre était roi, fut ſubmergée.

» Et quand les eaux ſe furent retirées, Xiſſutre lâcha » deux colombes pour voir ſi les eaux étaient retirées; & » ſon vaiſſeau ſe repoſa ſur la montagne d'Ararat en » Arménie &c. »

Voilà pourtant ce que Béroſe le caldéen raconte au mépris de nos livres ſacrés, & en quoi il diffère abſolument de Sanchoniaton le Phénicien, qui diffère d'Orphée le Thracien, qui diffère d'Héſiode le Grec, qui diffère de tous les autres peuples.

C'eſt ainſi que la terre a été inondée de fables; mais au-lieu de ſe quereller, & même de s'égorger pour ces fables, il vaut mieux s'en tenir à celles d'Eſope, qui enſeignent une morale ſur laquelle il n'y eut jamais de diſpute.

La manie des chimères a été pouſſée juſqu'à faire ſemblant de croire que les Chinois ſont une colonie d'Egyptiens, quoi qu'en effet il n'y ait pas plus de rapport entre ces deux peuples qu'entre les Hottentots & les Lappons, entre les Allemands & les Hurons. Cette prétention ridicule a été entiérement confondue par le père Parennin, l'homme le plus ſavant & le plus ſage de tous ceux que la folie envoya à la Chine, & qui ayant demeuré trente ans à Pékin, était plus en état que perſonne de réfuter les nouvelles fables de notre Europe.

Cette puérile idée que les Egyptiens allèrent enſeigner aux Chinois à lire & à écrire vient de ſe renouveller encore; & par qui? par ce même jéſuite Néedham, qui croyait avoir fait des anguilles avec du jus de mouton & du ſeigle ergoté. Il induiſit en erreur de grands philoſophes, ceux-ci trouvèrent par leurs calculs que ſi de mauvais ſeigle produiſait des anguilles, de beau froment produirait infailliblement des hommes.

Le jéſuite Néedham qui connaît toutes les dialectes égyptiennes & chinoiſes, comme il connaît la nature,

vient de faire encore un petit livre, pour répéter que les Chinois descendent des Egyptiens, comme les Persans descendaient de Persée, les Français de Francus, & les Bretons de Britannicus.

Après tout, ces inepties qui dans notre siècle sont parvenues au dernier excès, ne font aucun mal à la société. DIEU nous garde des autres inepties pour lesquelles on se querelle, on s'injurie, on se calomnie, on arme les puissans & les sots qui sont si souvent de la même espèce, on s'attaque, on se tue; & les savans qui sont persuadés qu'il faut casser ses œufs par le gros bout, traînent aux échaffauts les savans qui cassent les œufs par le petit bout.

ARTICLE SEPTIÈME.

Des Brames.

TOUTE la grandeur & toute la misère de l'esprit humain s'est déployée dans les anciens bracmanes & dans les brames leurs successeurs. D'un côté, c'est la vertu persévérante, soutenue d'une abstinence rigoureuse; une philosophie sublime, quoique fantastique, voilée par d'ingénieuses allégories; l'horreur de l'effusion du sang; la charité constante envers les hommes & les animaux. De l'autre côté, c'est la superstition la plus méprisable. Ce fanatisme, quoique tranquille, les a portés, depuis des siècles innombrables, à encourager le meurtre volontaire de tant de jeunes veuves qui se sont jetées dans les bûchers enflammés de leurs époux. Cet horrible excès de religion & de grandeur d'ame subsiste encore avec la fameuse profession de foi des brames, *que* DIEU *ne veut de nous que la charité & les bonnes œuvres.* La terre entière est gouvernée par des contradictions.

Mr. Scrafton ajoute qu'ils ſont perſuadés que DIEU a voulu que les différentes nations euſſent des cultes différens. Cette perſuaſion pourrait conduire à l'indifférence ; cependant ils ont l'enthouſiaſme de leur religion, comme s'ils la croyaient la ſeule vraie, la ſeule donnée par DIEU même.

La plupart d'entr'eux vivent dans une molle apathie. Leur grande maxime, tirée de leurs anciens livres, eſt *qu'il vaut mieux s'aſſeoir que de marcher, ſe coucher que de s'aſſeoir, dormir que de veiller, & mourir que de vivre.* On en voit pourtant beaucoup ſur la côte du Coromandel, qui ſortent de cette léthargie, pour ſe jeter dans la vie active. Les uns prennent parti pour les Français, les autres pour les Anglais : ils apprennent les langues de ces étrangers, leur ſervent d'interprêtes & de courtiers. Il n'eſt guère de grand commerçant ſur cette côte qui n'ait ſon brame, comme on a ſon banquier. En général on les trouve fidèles, mais fins & ruſés. Ceux qui n'ont point eu de commerce avec les étrangers ont conſervé, dit-on, la vertu pure qu'on attribue à leurs ancêtres.

Mr. Scrafton & d'autres ont vu entre les mains de quelques brames, des éphémérides compoſés par eux-mêmes, dans leſquels les éclipſes ſont calculées pour pluſieurs milliers d'années.

Le ſavant & judicieux Mr. le Gentil dit qu'il a été étonné de la promptitude avec laquelle des brames faiſaient en ſa préſence les plus longs calculs aſtronomiques. Il avoue qu'ils connaiſſent la préceſſion des équinoxes de tems immémorial. Cependant il n'a vu que quelques brames du Tanjaour vers Pondicheri. Il n'a point pénétré, comme Mr. Holwell, juſqu'à Bénarès, l'ancienne école des bracmanes ; il n'a point vu ces anciens livres que les brames modernes cachent ſoigneuſement aux étrangers, & à quiconque n'eſt pas initié à leurs myſtères. Mr. le Gentil n'a levé qu'un coin du voile ſous

lequel les ſavans brames ſe dérobent à la curioſité inquiète des Européans, mais il en a vu aſſez pour être convaincu que les ſciences ſont beaucoup plus anciennes dans l'Inde qu'à la Chine même (*a*).

Ce ſavant homme ne croit point à leur généalogie ; il la trouve très-exagérée. La nôtre n'eſt-elle pas évidemment auſſi fautive, quoique plus récente ? nous avons ſoixante & dix ſyſtêmes ſur la ſupputation des tems ; donc il y a ſoixante & neuf ſyſtêmes erronés, ſans qu'on puiſſe deviner quel eſt le ſoixante - dixième véritable ; & ce ſoixante & dixième inconnu eſt peut-être auſſi faux que tous les autres.

Quoi qu'il en ſoit, il réſulte invinciblement que malgré le déteſtable gouvernement de l'Inde, malgré les irruptions de tant d'étrangers avides, les brames ont encore de bons mathématiciens, de ſavans aſtronomes ; mais en même tems ils ont tout le ridicule de l'aſtrologie judiciaire, & ils pouſſent cette extravagance auſſi loin que les Chinois & les Perſans. Celui qui écrit ces mémoires a envoyé à la bibliothèque du roi le *cormovédam*, ancien commentaire du veidam ; il eſt rempli de prédictions pour tous les jours de l'année, & des préceptes religieux pour toutes les heures. Ne nous en étonnons point : il n'y a pas deux cents ans que la même folie poſſédait tous nos princes, & que le même charlataniſme était affecté par nos aſtronomes. Il faut bien que les brames, poſſeſſeurs de ces éphémérides, ſoient très-inſtruits. Ils ſont philoſophes & prêtres, comme les anciens bracmanes ; ils diſent que le peuple a beſoin d'être trompé, & qu'il doit être ignorant. En conſéquence ils débitent que les nœuds de la lune dans leſquels ſe font les éclipſes, & que les premiers bracmes marquèrent par les hiéroglyphes de la tête & de la queue du dragon,

(*a*) Voyez les mémoires de la Chine, rédigés par du Halde. Il y eſt dit que dans le cabinet desantiques de l'empereur Camhi, les plus anciens monumens étaient indiens.

ſont en effet les efforts d'un dragon qui attaque la lune & le ſoleil. La même ineptie eſt adoptée à la Chine. On voit dans l'Inde des millions d'hommes & des femmes qui ſe plongent dans le Gange pendant la durée d'une éclipſe, & qui font un bruit prodigieux avec des inſtrumens de toute eſpèce pour faire lâcher priſe au dragon. C'eſt ainſi, à-peu-près, que la terre a été long-tems gouvernée en tout genre.

Au reſte, plus d'un brame a négocié avec des miſſionnaires pour les intérêts de la compagnie des Indes, mais il n'a jamais été queſtion entr'eux de religion.

D'autres miſſionnaires (il le faut répéter), ſe ſont hâtés en arrivant dans l'Inde, d'écrire que les brames adoraient le diable, mais que bientôt ils ſeraient tous convertis à la foi. On avoue que jamais ces moines d'Europe n'ont tenté ſeulement de convertir un ſeul brame, & que jamais aucun Indien n'adora le diable qu'ils ne connaiſſaient pas. Les brames rigides ont conçu une horreur inexprimable pour nos moines, quand ils les ont vus ſe nourrir de chair, boire du vin, & tenir à leurs genoux de jeunes filles dans la confeſſion. Nos uſages leur ont paru des crimes, ſi les leurs n'ont été regardés par nous que comme des idolâtries ridicules. (*a*)

Ce qui doit être plus étonnant pour nous, c'eſt que dans aucun livre des anciens bracmanes, non plus que

(*a*) Un des grands miſſionnaires jéſuites, nommé de Lalane a écrit en 1709. *On ne peut douter que les brames ne ſoient véritablement idolâtres, puiſqu'ils adorent des dieux étrangers.* (Tom. X, pag. 14 des lettres édifiantes.)

Et il dit (pag. 15) *voici une de leurs prières que j'ai traduit mot pour mot.*

« J'adore cet être qui n'eſt » ſujet ni au changement, ni à » l'inquiétude; cet être dont » la nature eſt indiviſible; cet » être dont la ſpiritualité n'ad- » met aucune compoſition de » qualités; cet être qui eſt » l'origine & la cauſe de tous » les êtres, & qui les ſurpaſſe » tous en excellence; cet être » qui eſt le ſoutien de l'univers, » & qui eſt la ſource de la triple » puiſſance. »

Voilà ce qu'un miſſionnaire appelle de l'idolâtrie.



dans ceux des Chinois, ni dans les fragmens de Sanchoniaton, ni dans ceux de Bérose, ni dans l'Egyptien Manéthon, ni chez les Grecs, ni chez les Toscans, on ne trouve la moindre trace de l'histoire sacrée judaïque qui est notre histoire sacrée. Pas un seul mot de Noé, que nous tenons pour le restaurateur du genre humain; pas un seul mot d'Adam qui en fut le père, rien de ses premiers descendans. Comment toutes les nations ont-elles perdu les titres de la grande famille? Comment personne n'avait-il transmis à la postérité une seule action, un seul nom de ses ancêtres? Pourquoi tant d'antiques nations les ont-elles ignorés, & pourquoi un petit peuple nouveau les a-t-il connus? Ce prodige mériterait quelque attention si on pouvait espérer de l'approfondir. L'Inde entière, la Chine, le Japon, la Tartarie, les trois quarts de l'Afrique ne se doutent pas encore qu'il ait existé un Caïn, un Caïnan, un Jared, un Mathusalem qui vécut près de mille ans. Et les autres nations ne se familiarisent avec ces noms que depuis Constantin. Mais ces questions, qui appartiennent à la philosophie, sont étrangères à l'histoire.

ARTICLE HUITIÈME.

Des guerriers de l'Inde, & des dernières révolutions.

LEs gentous en général ne paraissent pas plus faits pour la guerre, dans leur beau climat, & dans les principes de leur religion, que les Lappons dans leur zone glacée, & que les primitifs nommés quakres dans les principes qu'ils se sont faits. Nous avons vu que la race des vainqueurs mahométans n'a presque plus rien de tartare, & est devenue indienne avec le tems.

Ces descendans des conquérans de l'Inde avec une

armée innombrable n'ont pu réſiſter au Sha-Nadir, quand il eſt venu en 1739 attaquer, avec une armée de quarante mille brigands aguerris du Candahar & de Perſe, plus de ſix cent mille hommes que Mahmoud-Sha lui oppoſait. Mr. Cambrige nous apprend ce que c'était que ces ſix cent mille guerriers. Chaque cavalier, accompagné de deux valets, portait une robe légère & traînante de ſoie. Les éléphans étaient parés comme pour une fête. Un nombre prodigieux de femmes ſuivait l'armée. Il y avait dans le camp autant de boutiques & de marchandiſes de luxe que dans Déli. La ſeule vue de l'armée de Nadir diſperſa cette pompe ridicule. Nadir mit Déli à feu & à ſang : il emporta en Perſe tous les tréſors de ce puiſſant & miſérable empereur, & le mépriſa aſſez pour lui laiſſer ſa couronne.

Quelques relations nous diſent, & quelques compilateurs nous rediſent d'après ces relations, qu'un faquir arrêta le cheval de Nadir dans ſa marche à Déli, & qu'il cria au prince : Si tu es Dieu, prends nous pour victimes ; ſi tu es homme, épargne des hommes ; & que Nadir lui répondit, je ne ſuis point Dieu, mais celui que DIEU envoie pour châtier les nations de la terre. (*a*)

Le tréſor dont Nadir ſe contenta, & qui ne lui ſervit de rien, puiſqu'il fut aſſaſſiné quelque tems après par ſon neveu, ſe montait, à ce qu'on nous aſſure, à plus de

(*a*) Un conte ſemblable a été fait ſur Fernand Cortez, ſur Tamerlan, ſur Attila, qui ſe diſait le fléau de DIEU, ſelon les compilateurs. Perſonne ne s'aviſa jamais de s'appeller fléau. Les jéſuites appellaient Paſcal porte d'enfer ; mais Paſcal leur répond dans ſes provinciales, que ſon nom n'eſt pas porte d'enfer. La plupart de ces aventures & de ces réponſes attribuées d'âge en âge à tant d'hommes célèbres, ſortirent d'abord de l'imagination des auteurs qui voulurent égayer leurs romans, & ſont répétés encore aujourd'hui par ceux qui écrivent des hiſtoires ſur des collections de gazettes. Tous ces bons mots prétendus, tous ces apophtegmes groſſiſſent des ana. On peut s'en amuſer, & non les croire.

quinze cents millions monnoie de France, ſelon la valeur numéraire préſente de nos eſpèces. Que ſont devenues ces richeſſes immenſes ? En quelques mains que de nouvelles rapines en aient fait paſſer une partie ; & quelles que ſoient les cavernes où l'avarice & la crainte enfouiſſent l'autre, la Perſe & l'Inde ont été également les pays les plus malheureux de la terre; tant les hommes ſe ſont toujours efforcés de changer en calamités effroyables tous les biens que la nature leur a faits. La Perſe & l'Inde ne furent plus, depuis la victoire & la mort de Nadir, qu'une anarchie ſanglante. C'étaient les mêmes torrens de révolutions.

ARTICLE NEUVIÈME.

Suite des révolutions.

UN jeune valet perſan, qui avait ſervi en qualité de porte-maſſue dans la maiſon du Sha-Nadir, ſe fit voleur de grand chemin, comme l'avait été ſon maître. Il eut avis d'un convoi de trois mille chameaux chargés d'armes, de vivres, & d'une grande partie de l'or emporté de Déli par les Perſans. Il tua l'eſcorte, prit tout le convoi, leva des troupes & s'empara d'un royaume entier au nord-eſt de Déli (*a*). Ce royaume faiſait autrefois une partie de la Bactriane ; il confine d'un côté aux montagnes de la belle province de Cachemire, & de l'autre à Caboul.

Ce brigand, nommé Abdala, fut alors un grand prince, un héros ; il marcha vers Déli en 1746, & ne ſe promit

(*a*) Ce royaume s'appelle Ghiſni. Nous n'avons trouvé ce nom ni dans les cartes de Vaugondi, ni dans nos dictionnaires : cependant il a exiſté, & il eſt aujourd'hui démembré.

pas moins que de conquérir tout l'Indouſtan. C'était préciſément dans le tems que la Bourdonnaye prenait Madraſs.

Le vieux mogol Mahmoud, dont la deſtinée fut d'être opprimé par des voleurs, ſoit rois, ſoit voulant l'être, envoya d'abord contre celui-ci ſon grand viſir, ſous qui ſon petit-fils Sha-Agmed fit ſes premières armes. On livra bataille aux portes de Déli : la victoire fut indéciſe ; mais le grand viſir fut tué. On aſſure que les omras, commandans des troupes de l'empereur, étranglèrent leur maître, & firent courir le bruit qu'il s'était empoiſonné lui-même.

Son petit-fils Sha-Ahmed lui ſuccéda ſur ce trône ſi chancelant ; prince qu'on a peint brave, mais faible (*a*), voluptueux, indécis, inconſtant, défiant, deſtiné à être plus malheureux que ſon grand-père. Un raïa nommé Gaſi, qui tantôt le ſecourut, & tantôt le trahit, le prit priſonnier & lui fit arracher les yeux. L'empereur mourut des ſuites de ſon ſupplice. Le raïa Gaſi ne pouvant ſe faire empereur, mit en ſa place un deſcendant de Tamerlan : c'eſt Alumgir, qui n'a pas été plus heureux que les autres. Les omras ſemblables aux agas des janiſſaires, veulent que la race de Tamerlan ſoit ſur le trône, comme les Turcs ne veulent de ſultan que de la race ottomane : il ne leur importe qui règne, incapable ou

(*a*) Nous ne cherchons que le vrai, nous ne prétendons faire le portrait ni des princes, ni des hommes d'état qui ont vécu à ſix mille lieues de nous, comme on s'aviſe tous les jours de nous trace juſqu'aux plus petites nuances du caractère de quelques ſouverains qui régnaient il y a deux mille ans, & des miniſtres qui régnaient ſous eux ou ſur eux. Le charlataniſme qui s'étend partout varie ces tableaux en mille manières ; on fait dire à ces hommes qu'on connaît ſi peu ce qu'ils n'ont jamais dit, on leur attribue des harangues qu'ils n'ont jamais prononcées ainſi que des actions qu'ils n'ont jamais faites. Nous ſerions bien en peine de faire un vrai portrait des princes que nous avons vus de près, & on veut nous donner celui de Numa & de Tarqnin.

méchant, pourvu qu'il ſoit de la famille. Ils le dépoſent, ils lui arrachent les yeux, ils le tuent ſur un trône qu'ils tiennent ſacré. C'eſt ainſi qu'ils en uſent depuis Aurengzeb.

On peut juger ſi pendant ces orages les ſouba, les nabab, les raïa du midi de l'Inde ſe diſputèrent les provinces envahies par eux; & ſi les factions anglaiſes & françaiſes faiſaient leurs efforts pour partager la proie.

Nous avons fait voir comment un faible détachement d'Européans traînait au combat, ou diſſipait des armées de Gentous. Ces ſoldats de Viſapour, d'Arcate, de Tanjaour, de Golconde, d'Orixa, du Bengale, depuis le cap de Comorin juſqu'au promontoire de Palmiers & à l'embouchure du Gange, ſont de mauvais ſoldats ſans doute : point de diſcipline militaire, point de patience dans les travaux, nul attachement à leurs chefs, uniquement occupés de leur paye, qui eſt toujours fort au-deſſus du ſalaire des laboureurs & des ouvriers, par un uſage directement contraire à celui de toute l'Europe : ni eux, ni leurs officiers ne s'inquiètent jamais de l'intérêt du prince qu'ils ſervent ſeulement de la caiſſe de ſon tréſorier. Mais enfin, Indiens contre Indiens vont aux coups, & leur force ou leur faibleſſe eſt égale; leurs corps, qui ſoutiennent rarement la fatigue, affrontent la mort. Les cailles ſe combattent & ſe tuent auſſi-bien que les dogues.

Il faut excepter de ces faibles troupes les montagnards appellés Marates, qui tiennent un peu plus de la conſtitution robuſte de tous les habitans des lieux eſcarpés. Ils ont plus de dureté, plus de courage & plus d'amour de la liberté, que les habitans de la plaine. Ces Marates ſont préciſément ce que furent les Suiſſes dans les guerres de Charles VIII & de Louis XII : quiconque les pouvait ſoudoyer était sûr de la victoire, & on payait chèrement leurs ſervices. Ils ſe choiſiſſent un chef auquel ils n'obéiſſent que pendant la guerre. Et encore lui obéiſ-

ſent-ils très-mal ; les Européans ont appellé roi ce capitaine de brigands ; tant on prodigue ce nom. On les vit armés tantôt pour les empereurs, & tantôt contr'eux. Ils ont ſervi tour-à-tour nabab contre nabab, & Français contre Anglais.

Au reſte, on ne doit pas croire que ces Gentous Marates, quoique de la religion des brames, en obſervent les rites rigoureux : eux & preſque tous les ſoldats mangent de la viande & du poiſſon ; ils boivent même des liqueurs fortes, quand ils en trouvent. On accommode par tout pays ſa religion avec ſes paſſions.

Ces Marates empêchèrent Abdala de conquérir l'Inde. Il aurait été ſans eux un Tamerlan, un Alexandre. Nous venons de voir le petit-fils de Mahmoud livré à la mort par un de ſes ſujets. Son ſucceſſeur Alumgir éprouva les mêmes révolutions dans une courte vie, & finit par le même ſort. Les Marates déclarés contre lui entrèrent dans Déli, & la ſaccagèrent pendant ſept jours. Abdala revint encore augmenter la confuſion & le déſaſtre en 1757. L'empereur Alumgir tombé en démence, gouverné & mal traité par ſon viſir, implora la protection de cet Abdala même ; le viſir indigné mit en priſon ſon maître & bientôt après lui fit couper la tête. Cette dernière caſtatrophe arriva peu d'années après. Nos mémoires, qui s'accordent ſur le fond, ſe contrediſent ſur les dates : mais qu'importe pour nous en quel mois, en quel année on ait tué dans l'Inde un mogol efféminé, tandis qu'on aſſaſſinait tant de ſouverains en Europe ?

Cet amas de crimes & de malheurs qui ſe ſuivent ſans interruption, dégoûte enfin le lecteur : leur nombre & l'éloignement des lieux diminuent la pitié que les calamités inſpirent.

ARTICLE DIXIÈME.

Description sommaire des côtes de la presqu'isle, où les Français & les Anglais ont commercé & fait la guerre.

APRÈS avoir fait voir quels étaient les empereurs, les grands, les peuples, les soldats, les prêtres avec qui le général Lalli avait à combattre & à négocier, il faut montrer en quel état se trouvait la fortune des Anglais, auxquels on l'opposait, & commencer par donner quelque idée des établissemens formés par tant de nations d'Europe, sur les côtes occidentales & orientales de l'Inde.

Il est désagréable de ne point mettre ici une carte géographique sous les yeux du lecteur : nous n'en avons ni le tems ni la commodité ; mais quiconque voudra lire avec fruit ces mémoires, pourra aisément en consulter une. S'il n'en a point, qu'il se figure toutes les côtes de la presqu'isle de l'Inde couvertes d'établissemens de marchands d'Europe, fondés par les concessions des naturels du pays, ou les armes à la main. Commencez par le nord-ouest. Vous trouverez d'abord sur la côte la presqu'isle de Cambaye, où l'on a prétendu que les hommes vivaient communément deux cents années. Si cela était, elle aurait cette eau d'immortalité qui a fait le sujet des romans de l'Asie, ou cette fontaine de Jouvence connue dans les romans de l'Europe. Les Portugais y ont conservé *Diu* ou *Diou* une de leurs anciennes conquêtes.

Au fond du golfe de Cambaye est Surate, ville immédiatement gouvernée par le grand mogol, dans laquelle toutes les nations commerçantes de la terre avaient des comptoirs, & surtout les Arméniens qui sont les facteurs de la Turquie, de la Perse & de l'Inde.

La côte de Malabar proprement dite, commence par une petite iſle qui appartenait aux jéſuites : elle porte encore leur nom ; & par un ſingulier contraſte, l'iſle de Bombai qui ſuit, eſt aux Anglais. Cette iſle de Bombai eſt le ſéjour le plus mal ſain de l'Inde & le plus incommode. C'eſt pourtant pour la conſerver, que les Anglais ont eu une guerre avec le nabad de Décan, qui affecte la ſouveraineté de ces côtes. Il faut bien qu'ils trouvent leur profit à garder un établiſſement ſi triſte ; & nous verrons comment ce poſte a ſervi à une des plus étonnantes aventures qui aient jamais rendu le nom anglais reſpectable dans l'Inde.

Plus bas eſt la petite iſle de Goa. Tous les navigateurs diſent qu'il n'y a point de plus beau port au monde : ceux de Naples & de Liſbonne ne ſont ni plus grands ni plus commodes. La ville eſt encore un monument de la ſupériorité des Européens ſur les Indiens, ou plutôt du canon que ces peuples ne connaiſſaient pas. Goa eſt malheureuſement célèbre par ſon inquiſition, également contraire à l'humanité & au commerce. Les moines portugais firent accroire que le peuple adorait le diable, & ce ſont eux qui l'ont ſervi.

Deſcendez vers le ſud, vousrencontrez Cananor, que les Hollandais ont enlevé aux Portugais qui l'avaient ravi aux propriétaires.

On trouve après, cet ancien royaume de Calicut, qui coûta tant de ſang aux Portugais. Ce royaume eſt d'environ vingt de nos lieues en tout ſens. Le ſouverain de ce pays s'intitulait Zamorin, roi des rois ; & les rois ſes vaſſaux poſſédaient chacun environ cinq à ſix lieues. C'était l'étape du plus grand commerce ; ce ne l'eſt plus, les marchands ne fréquentent plus Calicut. Un Anglais, qui a long-tems voyagé ſur toutes ces côtes, nous a confirmé que ce terrain eſt le plus agréable de l'Aſie, & le climat le plus ſalubre ; que tous les arbres y conſervent un feuillage perpétuel ; que la terre y eſt en

tout

tout tems couverte de fleurs & de fruits. Mais l'avidité humaine n'envoie pas les marchands dans l'Inde pour respirer un air doux & pour cueillir des fleurs.

Un moine portugais écrivit autrefois que quand le roi de ce pays se marie, il prie d'abord les prêtres les plus jeunes de coucher avec sa femme; que toutes les dames & la reine elle-même peuvent avoir chacune sept maris? que les enfans n'héritent point, mais les neveux, & qu'enfin tous les habitans y font de pompeux sacrifices au diable. Ces absurdités ridicules sont répétées dans vingt histoires, dans vingt livres de géographie, dans la Martinière lui-même. On s'indigne contre cette foule de compilateurs qui transcrivent de sang froid tant d'inepties en tout genre, comme si ce n'était rien de tromper les hommes (*a*).

Nous regardons comme un devoir de redire ici que les premiers bracmanes, ayant inventé la sculpture, la pein-

(*a*) Le fameux jésuite Tachard conte qu'on lui a dit que les dames nobles de Calicut peuvent avoir jusqu'à dix maris à la fois (Tom. III des Lettres édifiantes, pag. 158.) Montesquieu cite cette niaiserie, comme s'il citait un article de la coutume de Paris; & ce qu'il y a de pis, c'est qu'il rend raison de cette loi.

L'auteur de ces fragmens, ayant avec quelques amis envoyé un vaisseau dans l'Inde, s'est informé soigneusement si cette loi étonnante existe dans le Calicut. On lui a répondu en haussant les épaules & en riant. En effet, comment imaginer que le peuple le plus policé de toute la côte du Malabar ait une coutume si contraire à celle de tous ses voisins, aux loix de sa religion & à la nature humaine! comment croire qu'un homme de qualité, un homme de guerre, puisse se résoudre à être le dixième favori de sa femme! à qui appartiendraient les enfans? quelle source abominable de querelles & de meurtres continuels! Il serait moins ridicule de dire qu'il y a une basse-cour où dix coqs se partagent tranquillement la jouissance d'une poule. Ce conte est aussi absurde que celui dont Hérodote amusait les Grecs quand il leur disait que toutes les dames de Babylone étaient obligées d'aller au temple vendre leurs faveurs au premier étranger qui voulait les acheter. Un suppôt de l'université de Paris a voulu justifier cette sottise: il n'y a pas réussi.

ture, les hiéroglyphes, ainſi que l'arithmétique & la géométrie, repréſentèrent la vertu ſous l'emblême d'une femme à laquelle ils donnaient dix bras pour combattre dix monſtres, qui ſont les dix péchés auxquels les hommes ſont le plus ſujets. Ce ſont ces figures allégoriques que des aumôniers de vaiſſeaux, ignorans, trompés & trompeurs, prenaient pour des ſtatues de Satan & de Belzébuth, anciens noms perſans qui jamais n'ont été connus dans la preſqu'iſle (*a*). Mais que diraient les deſcendans de ces bracmanes, premiers précepteurs du genre humain, s'ils avaient la curioſité de voir nos pays ſi longtems barbares, comme nous avons la rage d'aller chez eux par avarice.

Tanor qui ſuit eſt encore appellé royaume par nos géographes : c'eſt une petite terre de quatre lieues ſur deux, une maiſon de plaiſance, ſituée dans un lieu délicieux, où les voiſins vont acheter quelques denrées précieuſes.

Immédiatement après, eſt le royaume de Cranganor, à-peu-près de la même étendue. La plupart des relations peuplent cette côte d'autant de rois, que nous voyons en Italie & en France de marquis ſans marquiſat, de comtes ſans comté, & en Allemagne de barons ſans baronie.

Si Cranganor eſt un royaume, Coulan, qui eſt auprès, peut s'appeller un vaſte empire ; car il a environ douze lieues ſur près de trois en largeur. Les Hollandais, qui ont chaſſé les Portugais des capitales de ces états, ont établi dans Cranganor un comptoir dont ils ont fait une forteresſe imprenable à tous ces monarques réunis. Ils font un commerce immenſe à Cranganor, qui eſt, dit-on, un jardin de délices.

En allant toujours au midi ſur le rivage de cette pé-

(*a*) Voyez l'article Brames.

ninfule, qui fe refferre de plus en plus, les Hollandais ont encore pris aux Portugais la fortereffe qu'ils avaient dans le royaume de Cochin, petite province qui dépendait autrefois de ce roi des rois Zamorin de Calicut. Il y a près de trois fiècles que ces fouverains voient des marchands armés venus d'Europe s'établir dans leurs territoires, fe chaffer les uns les autres, & s'emparer tour-à-tour de tout le commerce du pays, fans que les habitans de trois cents lieues de côte aient jamais pu y mettre obftacle.

Travancor eft la dernière terre qui termine la prefqu'ifle. On eft furpris de la faibleffe des voyageurs & des miffionnaires qui ont titré de royaume le petit pays de Travancor, auffi-bien que tous ces autres affemblages de riches bourgades que nous venons de parcourir. Pour peu que ces royaumes euffent occupé chacun cinquante lieues feulement le long de la côte, il y aurait plus de douze cents lieues depuis Surate jufqu'au cap Comorin; & fi on avait converti la centième partie des Indiens, parmi lefquels ils n'y a pas un chrétien, il y en aurait plus d'un million (*a*).

(*a*) Un jéfuite nommé Martin, raconte dans le cinquième volume des lettres curieufes & édifiantes, que c'eft une coutume vers Travancor, de faire un fonds tous les ans pour le diftribuer par le fort. Un Indien, dit-il, fit vœu à St. François Xavier de donner une fomme aux jéfuites s'il gagnait à cette efpèce de loterie. Il eut le gros lot. Il fit encore un vœu & eut le fecond lot. Cependant, ajoute le jéfuite Martin, cet Indien, ainfi que tous fes compatriotes, conferva une horreur invincible pour la religion des Francs, qu'ils appellent le franguinifme. C'était un ingrat. Qu'on joigne à tous ces traits dont les lettres curieufes font remplies, les miracles attribués à St. François Xavier, fes fermons dans tous les idiomes de l'Inde & du Japon, dès qu'il débarquait dans ces pays, les neuf morts reffufcités par lui, les deux vaiffeaux dans lefquels il fe trouva en même tems à cent lieues l'un de l'autre, & qu'il préferva de la tempête, fon crucifix qui tomba dans la mer, & qui lui fut rapporté par un cancre; & qu'on juge fi une religion auffi fainte que la nôtre doit être

Avant de quitter le Malabar, quoiqu'il n'entre point du tout dans notre plan de faire l'hiſtoire naturelle de ce pays délicieux, qu'on nous permette ſeulement d'admirer les cocotiers & l'arbre ſenſitif. On ſait que les cocotiers fourniſſent à l'homme tout ce qui lui eſt néceſſaire, nourriture & boiſſon agréable, vêtement, logement & meubles. C'eſt le plus beau préſent de la nature. L'arbre ſenſitif, moins connu, produit des fruits qui s'enflent & qui bondiſſent ſous la main qui les touche. Notre herbe ſenſitive, auſſi inexplicable, a beaucoup moins de propriétés. Cet arbre, ſi nous en croyons quelques naturaliſtes, ſe reproduit de lui-même en quelque ſens qu'on le coupe. On ne l'a point pourtant mis au rang des animaux zoophites, comme Leuvenhœck y a mis ces petits joncs nommés polypes d'eau-douce qui croiſſent dans quelques marais, & ſur leſquels on a débité tant de fables trop légérement accréditées. On cherche du merveilleux, il eſt partout, puiſque les moindres ouvrages de la nature ſont incompréhenſibles. Il n'eſt pas beſoin d'ajouter des fables à ces myſtères réels qui frappent nos yeux & que nous foulons aux pieds.

continuellement mêlée de ſemblables contes.

Ce même Martin qui a pourtant demeuré long-tems dans l'Inde, oſe dire qu'il y a un petit peuple nommé les Coleries dont la loi eſt, que dans leurs querelles & dans leurs procès la partie adverſe eſt obligée de faire tout ce que fait l'autre. Celle-ci ſe crêve-t-elle un œil, celle-là eſt obligée de s'en arracher un. Si un Colerie égorge ſa femme & la mange, ſon adverſaire auſſitôt aſſaſſine & mange la ſienne. Mr. Orm ſavant Anglais qui a vu beaucoup de ces Coleries, aſſure en propres mots, que ces coutumes diaboliques ſont abſolument inconnues, & que le père Martin en a menti.



ARTICLE ONZIÈME.

Suite de la connaiſſance des côtes de l'Inde.

ENFIN, on double ce fameux cap de Comor, ou Comorin, connu des anciens Romains dès le tems d'Auguſte, & alors on eſt ſur cette côte des perles qu'on appelle la pêcherie. C'eſt delà que les plongeurs indiens fourniſſaient des perles à l'Orient & l'Occident. On en trouvait encore beaucoup lorſque les Portugais découvrirent & envahirent ce rivage dans notre ſeizième ſiècle. Depuis ce tems-là cette branche immenſe de commerce a diminué de jour en jour, ſoit que les mers plus orientales produiſent aujourd'hui des perles d'une plus belle eau, ſoit que la matière qui les forme ait changé ſur la plage de ce promontoire de l'Inde, comme tant de mines d'or, d'argent & de tous les métaux ſe ſont épuiſées dans tant de terres.

Vous allez alors un peu au nord du huitième degré de l'équateur où vous êtes, & vous voyez à votre droite la Trapobane ou Taprobane des anciens, nommée depuis par les Arabes l'iſle de Serindib & enfin Ceilan. C'eſt aſſez pour la faire connaître, de dire que le roi de Portugal Emmanuel demandait à un de ſes capitaines de vaiſſeaux qui en revenait, ſi elle méritait ſa réputation. Cet officier lui répondit : « J'y ai vu une mer ſemée de » perles, des rivages couverts d'ambre gris, des fo- » rêts d'ébenne & de cannelle, des montagnes de rubis, » des cavernes de cryſtal de roche, & je vous en » apporte dans mon vaiſſeau. » Quelle réponſe ! & il n'exagérait pas.

Les Hollandais n'ont pas manqué de chaſſer les Portugais de cette iſle des tréſors. Il ſemblait que le Portugal

n'eût entrepris tant de pénibles voyages, & conquis tant d'état au fond de l'Asie que pour les Hollandais. Ceux-ci s'étant rendus maîtres de toutes les côtes du Ceilan, en interdisent l'abord à tous les peuples. Ils ont fait souverain de l'isle leur tributaire ; & il n'est jamais tombé dans l'esprit des raïa, des nabab & des souba de l'Inde de tenter seulement de les en déposséder.

Vous remontez de la côte de Malabar que nous avons parcourue, à celles de Coromandel & de Bengale, théâtres des guerres entre les princes du pays, & entre la France & l'Angleterre.

Nous ne parlerons plus ici de monarques & de Zamorins rois des rois. Mais de souba, de nabab, de raïa. Cette côte de Coromandel est peuplée d'Européans comme celle de Malabar. Ce sont d'abord les Hollandais à Négapatam qu'ils ont encore enlevé au Portugal, & dont ils ont fait, dit-on, une ville assez florissante.

Plus haut c'est Tranquebar, petit terrain que les Danois ont acheté, & où ils ont fondé une ville plus belle que Négapatam. Près de Tranquebar, les Français avaient le comptoir & le fort de Karical. Les Anglais, au-dessus, celui de Goudelour & celui de St. David.

Tout près du fort St. David, dans une plaine aride & sans port, les Français ayant comme les autres acheté du souba de la province de Décan un petit territoire où il bâtirent une loge, ils firent avec le tems de cette loge une ville considérable. C'est Pondicheri dont nous avons déjà parlé. Ce n'était d'abord qu'un comptoir entouré d'une forte haie d'acacias, de palmiers, de cocotiers, d'aloës ; & on appellait cette place la haie des limites.

A trente lieues au nord est Madrass, comme nous

l'avons vu, ce chef-lieu du grand commerce des Anglais. La ville eſt bâtie en partie des ruines de Méliapour; & cet ancien Méliapour avait été changé par les Portugais en St. Thomé, en l'honneur de St. Thomas Dydime apôtre. On trouve encore dans ces quartiers des reſtes de Syriens nommés d'abord chrétiens de Thomas; parce qu'un Thomas marchand de Syrie & neſtorien était venu s'y établir avec ſes facteurs au ſixième ſiècle de notre ère. Bientôt après on ne douta pas que ce neſtorien n'eût été St. Thomas Dydime lui-même. On a vu partout des traditions des croyances publiques, des monumens, des uſages fondés ſur de telles équivoques. Les Portugais croyaient que St. Thomas était venu à pied de Jéruſalem à la côte de Coromandel, en qualité de charpentier, bâtir un palais magnifique pour le roi Gondafer. Le jéſuite Tachard a vu près de Madraſs l'ouverture que fit St. Thomas, au milieu d'une montagne, pour s'achapper par ce trou des mains d'un bracmane qui le pourſuivait à grands coups de lance, quoique les bracmanes n'aient jamais donné de coups de lance à perſonne. Les chrétiens Anglais, & les chrétiens Français ſe ſont détruits de nos jours, à coups de canon, ſur ce même terrain que la nature ne ſemblait pas avoir fait pour eux. Du moins les prétendus chrétiens de St. Thomas étaient des marchands paiſibles.

Plus loin eſt le petit fort de Paliacate appartenant aux Hollandais. C'eſt de-là qu'ils vont acheter des diamans dans la nababie de Golconde.

A cinquante lieues plus au nord, les Anglais & les Français ſe diſputaient Mazulipatan, où ſe fabriquent les plus belles toiles peintes, & où toutes les nations commerçaient. Mr. Dupleix obtint du nabab cet établiſſement entier. On voit que des étrangers ont partagé tout ce rivage, & que les Indiens n'ont rien gardé pour eux ſur leur propre territoire.

Quand on a franchi la côte de Coromandel, on eſt à la hauteur de la grande nababie de Golconde, où ſont les plus grands objets de l'avarice, les mines de diamans. Les nababs avaient long-tems empêché les nations étrangères de ſe faire des établiſſemens fixes dans cette province. Les facteurs Anglais & Hollandais y venaient d'abord acheter les diamans qu'ils vendaient en Europe.

Les Anglais poſſédaient au nord de Golconde, la petite ville de Calcuta bâtie par eux ſur le Gange dans le Bengale, province qui paſſe pour la plus belle, la plus riche, & la plus délicieuſe contrée de l'univers. Pour les Français, ils avaient Chandernagor & un autre petit comptoir ſur le Gange. C'eſt à Chandernagor que Mr. Dupleix commença ſa grande fortune, qu'il perdit depuis. Il y avait équipé pour ſon compte quinze vaiſſeaux qui allaient dans tous les ports de l'Aſie, avant qu'il fût nommé gouverneur de Pondicheri.

Les Hollandais ont la ville d'Ougli, entre Calcuta & Chandernagor. Il eſt bien à remarquer que dans toutes ces dernières guerres qui ont bouleverſé l'Inde, qui ont mis les Anglais ſur le penchant de leur ruine, & qui ont détruit les Français, jamais les Hollandais n'ont pris ouvertement de parti : ils ne ſe ſont point expoſés, ils ont joui tranquillement des avantages de leur commerce, ſans prétendre former des empires. Ils en poſſédent un aſſez beau à Batavia. On les vit agir en grands guerriers contre les Eſpagnols & les Portugais, mais dans ces dernières guerres ils ſe ſont conduits en négocians habiles.

Obſervons ſurtout que tant de peuples de l'Europe ayant de grands vaiſſeaux armés en guerre ſur tous les rivages de l'Inde, il n'y a que les Indiens qui n'en aient point eu, ſi nous exceptons un ſeul pirate. Eſt-ce faibleſſe & ignorance du gouvernement ? Eſt-ce molleſſe, eſt-ce confiance dans la bonté de leurs vaſtes & fertiles terres qui n'ont aucun beſoin de nos denrées ? c'eſt tout cela enſemble.

ARTICLE DOUZIÈME.

Ce qui se passait dans l'Inde avant l'arrivée du général Lalli. Histoire d'Angria, Anglais détruits dans le Bengale.

AYANT fait connaître autant que nous l'avons pu dans ce précis, les côtes de l'Inde qui intéressent les nations commerçantes de l'Europe & de l'Asie, commençons par rendre compte d'un service que les Anglais leur rendirent à toutes

Il y a cent ans qu'un marate nommé Conogé Angria, qui avait commandé quelques barques de sa nation contre les barques de l'empereur des Indes, se fit pirate; & s'étant retranché vers Bombai, il pilla indifféremment ses compatriotes, ses voisins & tous les commerçans qui navigeaient dans cette mer. Il s'était aisément emparé sur cette côte de quelques petites isles qui ne sont que des rochers inabordables. Il en fortifia une en creusant des fossés dans le roc. Ses bastions étaient soutenus par des murs épais de dix à douze pieds, & garnis de canons. C'était-là qu'il renfermait son butin. Son fils & son petit fils continuèrent le même métier & avec plus de succès. Une province entière derrière Bombai était soumise à ce dernier Angria. Mille vagabons marates, indiens, renégats chrétiens, nègres, étaient venus augmenter cette république de brigands, presque semblable à celle d'Alger. Les Angria faisaient bien voir que la terre & la mer appartiennent à qui sait s'en rendre maître. Nous voyons tour-à-tour deux voleurs se former de grandes dominations au nord & au sud de l'Inde. L'un est Abdala vers Caboul, l'autre Angria vers Bom-

bai. Et combien de grandes puiſſances n'ont pas eu d'autres commencemens!

Il fallut que l'Angleterre armât conſécutivement deux flottes contre ces nouveaux conquérans. L'amiral James en 1755 commença cette guerre, qui en effet en méritait le nom, & l'amiral Watſon l'acheva. Le capitaine Clive, depuis ſi célèbre, y ſignala ſes talens militaires. Toutes les retraites de ces illuſtres voleurs furent priſes l'une après l'autre. On trouva dans le rocher qui leur ſervait de capitale, des amas immenſes de marchandiſes, deux cents canons, des arſenaux d'armes de toute eſpèce, la valeur de cent cinquante millions monnoie de France, en or, en diamans, en perles, en aromates: ce qu'on raſſemblerait à peine dans toute la côte de Coromandel, & dans celle du Pérou, était caché dans ce rocher. Angria échappa. L'amiral Watſon prit ſa mère, ſa femme & ſes enfans priſonniers. Il les traita avec humanité, comme on peut bien le croire. Le plus jeune des enfans entendant dire qu'on n'avait pu trouver Angria, ſe jeta au cou de l'Amiral, & lui dit, *ce ſera donc vous qui me ſervira de père.* Mr. Wotſon ſe fit expliquer ces paroles par un interprête; elles l'attendrirent juſqu'aux larmes, & en effet il ſervit de père à toute la famille. Cette action & ce bonheur mémorable étaient compenſés dans le chef-lieu des établiſſemens anglais au Bengale par un déſaſtre plus ſenſible.

Il s'éleva une querelle entre leur comptoir de Calcuta ſur le Gange, & le ſouba du Bengale. Ce prince crut que les Anglais avaient à Calcuta une garniſon conſidérable puiſqu'ils l'avaient bravé. Cette ville ne renfermait pourtant qu'un conſeil de marchands, & environ trois cents ſoldats. Le plus grand prince de l'Inde marcha contr'eux avec ſoixante mille ſoldats, trois cents canons & trois cents éléphans

Le gouverneur de Calcuta nommé Drak était bien

différent du fameux amiral Drak. On a dit, on a écrit qu'il était de cette religion nazaréenne primitive, professée par ses respectables Pensilvaniens que nous connaissons sous le nom de quakres. Ces primitifs dont la patrie est Philadelphie dans le nouveau monde, & qui doivent faire rougir le nôtre, ont la même horreur du sang que les brames. Ils regardent la guerre comme un crime. Drak était un marchand très-habile & un honnête-homme. Il avait jusques-là caché sa religion; il se déclara; & le conseil le fit embarquer sur le Gange pour le mettre à couvert.

Qui croirait que les Mogols au premier assaut perdirent douze mille hommes? les relations l'ont assuré. Si le fait est vrai rien ne peut mieux confirmer ce que nous avons tant dit de la supériorité de l'Europe. Mais on ne pouvait résister long-tems : la ville fut prise; tout fut mis aux fers. Il y eut parmi les captifs, cent quarante-six Anglais, officiers & facteurs, conduits dans une prison qu'on appelle le Trou noir. Il firent une funeste expérience des effets de l'air enfermé & échauffé; ou plutôt, des vapeurs continuellement exhalées de tous les corps, & auxquelles on a donné le nom d'air & d'élément. Cent vingt-trois hommes en moururent en peu d'heures. Bourhave (*a*), dans sa chymie, rapporte un exemple plus singulier : c'est celui d'un homme qui tomba sur le champ en pourriture dans un rafinerie de sucre à l'instant qu'on en eut fermé la porte. Ce pouvoir des vapeurs fait voir la nécessité des ventilateurs, surtout dans les climats chauds, & les dangers mortels qui menacent les corps humains non-seulement dans

(*a*) Les Hollandais écrivent & impriment Bœr-have, œ chez eux se prononce ou. Mais nous devons écrire suivant notre prononciation. On imprime tous les jours Westphalie, Wittemberg, Wirsbourg; on ne sait pas que ce caractère w est l'v consonne des Allemands. Les Allemands prononcent Vestphalie, Virtemberg, Virsbourg.

les prisons, mais dans les spectacles où la foule est pressée, & surtout dans les églises où l'on a l'infame coutume d'enterrer les morts, & dont il s'exhale une odeur pestilentielle (*a*).

Monsieur Holwell, gouverneur en second de Calcuta, fut un de ceux qui échappèrent à cette contagion subite. On le mena lui & vingt-deux officiers de la factorie mourans, à Maxadabad, capitale du Bengale. Le souba eut pitié d'eux & leur fit ôter leurs fers. Holwell lui offrit une rançon. Le prince la refusa, en lui disant qu'il avait trop souffert, sans être encore obligé de payer sa liberté.

C'est ce même Holwell qui avait appris non-seulement la langue des brames modernes, mais encore celle des anciens bracmanes. C'est lui qui a écrit depuis des mémoires si précieux sur l'Inde, & qui a traduit des morceaux sublimes des premiers livres écrits dans la langue sacrée, plus anciens que ceux du Sanchoniaton de Phénicie, du mercure de l'Egypte, & des premiers législateurs de la Chine. Les savans brames de Bénarès attribuent à ces livres environ cinq mille ans d'antiquité.

Nous saisissons avec reconnaissance cette occasion de rendre ce que nous devons à un homme qui n'a voyagé que pour s'instruire. Il nous a dévoilé ce qui était caché depuis tant de siècles ; il a fait plus que les Pythagore & les Apollonius de Thiane. Nous exhortons quiconque

(*a*) A Saulieu en Bourgogne, au mois de Juin 1773, les enfans étant assemblés dans l'église au nombre de soixante pour faire leur première communion, on s'avisa de creuser une fosse dans cette église pour y enterrer le soir même un cadavre : il s'éleva de la fosse où étaient entassés d'anciens cadavres une exhalaison si maligne, que le curé, le vicaire, quarante enfans, & plusieurs paroissiens qui entraient alors, en moururent, si on en croit les papiers publics. Ce terrible avertissement de ne plus souiller les temples de corps morts sera-t-il encore inutile en France ? c'était autrefois un sacrilège : jusqu'à quand cette horreur sera-t-elle un acte de piété.

veut s'instruire comme lui à lire attentivement les anciennes fables allégoriques, sources primitives de toutes les fables qui ont depuis tenu lieu de vérités en Perse, en Caldée, en Egypte, en Grèce, & chez les plus petites & les plus méprisables hordes, comme chez les plus grandes & les plus florissantes nations. Ces objets sont plus dignes de l'étude du sage (*a*), que les querelles de quelques commis pour de la mousseline & des toiles peintes, dont nous serons obligés, malgré nous, de dire un mot dans le cours de cet ouvrage.

Pour revenir à cette révolution dans l'Inde, le souba, qui s'appellait Suraia-Doula, était un Tartare d'origine. On disait qu'à l'exemple d'Aurengzeb, son dessein était de s'emparer de l'Inde entière : on ne peut douter qu'il ne fût très-ambitieux, puis qu'il était à portée de l'être : on ajoute qu'il méprisait son empereur faible & dur, inappliqué & sans courage ; & qu'il haïssait également tous ces marchands étrangers qui venaient profiter des troubles de l'empire & les augmenter. Dès qu'il eut pris le fort des Anglais, il menaça ceux des Hollandais & des Français : ils se rachetèrent pour des sommes d'argent, très-modiques dans ce pays ; les Français, pour environ six cent mille livres ; les Hollandais, pour douze cent mille francs, parce qu'ils sont plus riches. Ce

(*a*) Ce n'est pas que nous ayons une foi aveugle pour tout ce que nous débite Mr. Holwel : il ne faut l'avoir pour personne ; mais enfin il nous a démontré que les Gangarides avaient écrit une mythologie bonne ou mauvaise il y a cinq mille ans, comme le savant & judicieux jésuite Parennin nous a démontré que les Chinois étaient réunis en corps de peuple vers ces tems-là. Et s'ils l'étaient alors, il fallait bien qu'ils le fussent auparavant : de grandes peuplades ne se forment pas en un jour. Ce n'est donc pas à nous, qui n'étions que des sauvages barbares, quand ces peuples étaient policés & savans, à leur contester leur antiquité. Il se peut que dans la foule des révolutions, qui ont dû tout changer sur la terre, l'Europe ait cultivé des arts & connu des sciences avant l'Asie ; mais il n'en reste aucun vestige ; & l'Asie est pleine d'anciens monumens.

prince ne s'occupa point alors à les détruire. Il avait dans ses armées un rival de son ambition, son parent & parent du grand-mogol, plus à craindre pour lui qu'une société de marchands. Suraia-Doula pensait d'ailleurs comme plus d'un visir Turc & plus d'un sultan de Constantinople, qui ont voulu chasser quelquefois tous les ambassadeurs des princes d'Europe & toutes leurs factories, mais qui leur ont fait payer chèrement le droit de résider en Turquie.

A peine eût-on reçu à Madrass la nouvelle du danger où les Anglais étaient sur le Gange, qu'on envoya par mer à leur secours tout ce qu'on put ramasser d'hommes portant les armes.

Mr. de Bussi, qui était dans ces quartiers avec quelques troupes, profita de cette conjoncture; lui & Mr. Lass s'emparèrent de tous les comptoirs anglais par-delà Mazulipatan, sur la côte de la grande province d'Orixa, entre celles de Golconde & de Bengale. Ce succès rendit quelques forces à la compagnie affaiblie, qui devait bientôt succomber.

Cependant l'amiral Watson & le colonel Clive, vainqueurs d'Angria, & libérateurs de toute la côte de Malabar, venaient aussi au Bengale par la mer de Coromandel. Ils apprirent dans leur route qu'il n'y avait plus de retour pour eux dans la ville de Calcuta, qu'en combattant; & ils firent forces de voiles. Ainsi la guerre fut partout, en peu de tems, depuis Surate jusqu'aux bouches du Gange, dans un contour d'environ mille lieues, comme elle l'est si souvent en Europe entre tant de princes chrétiens dont les intérêts se croisent & changent continuellement pour le malheur des hommes.

Quand l'amiral Watson & le colonel Clive arrivèrent à la rade de Calcuta, ils trouvèrent ce bon quakre gouverneur de la ville, & ceux qui s'étaient sauvés avec lui, retirés dans des barques délabrées sur le Gange: on ne

les avait point pourſuivis. Le ſouba avait cent mille ſoldats, des canons, des éléphans, mais point de bateaux. Les Anglais chaſſés de Calcuta, attendaient patiemment ſur le Gange, qu'on vînt de Madraſs à leur ſecours; l'amiral leur donna des vivres dont ils manquaient. Le colonel, aidé des officiers de la flotte & des matelots qui groſſiſſaient ſa petite armée, courut affronter toutes les forces du ſouba; mais il ne rencontra qu'un raïa, gouverneur de la ville, qui venait à lui à la tête d'un corps conſidérable; il le mit en fuite. Cet étrange gouverneur, au-lieu de ſe retirer dans ſa place, s'en alla porter l'alarme au camp de ſon prince, en lui diſant que les Anglais, qu'il avait rencontrés, étaient d'une eſpèce bien différente de ceux qui avaient été pris dans Calcuta.

Le colonel Clive confirma le prince dans cette idée, en lui écrivant ces propres mots, ſi nous en croyons les mémoires du tems & les papiers publics. « Un amiral » Anglais qui commande une flotte invincible, & un » ſoldat dont le nom eſt aſſez connu de vous, ſont venus » vous punir de vos cruautés. Il vaut mieux pour vous » nous faire ſatisfaction, que d'attendre notre vengeance ». Il pouvait haſarder ce ſtyle audacieux & oriental. Le ſouba ſavait bien que ſon compétiteur, dont nous avons parlé, raïa très-puiſſant dans ſon armée, & qu'il n'oſait faire arrêter, négociait ſecrètement avec les Anglais. Il ne répondit à cette lettre qu'en livrant une bataille; elle fut indéciſe entre une armée d'environ quatre-vingt mille combattans, & une d'environ quatre mille, moitié Anglais, moitié Cipayes. Alors on négocia, & ce fut à qui ſerait le plus adroit. Le ſouba rendit Calcuta & les priſonniers; mais il traitait ſous main avec Mr. de Buſſy; & le colonel, ou plutôt le général Clive traitait ſourdement de ſon côté avec le rival du ſouba. Ce rival s'appellait Jaffer; il voulait perdre le ſouba ſon parent & le détrôner. Le ſouba voulait perdre les Anglais par les Français

ſes nouveaux amis, pour exterminer enſuite ſes amis mêmes. Voici les articles du traité ſingulier que le prince mogol Jaffer ſigna dans ſa tente.

« En préſence de DIEU & de ſon prophête, je jure » d'obſerver cette convention tant que je vivrai, moi » Jaffer, &c.

» Les ennemis des Anglais ſeront les miens, &c.

» Pour les indemniſer de la perte que Levia-Oda (*a*) » leur a fait ſouffrir, je donnerai cent laks, (c'eſt vingt- » quatre millions de nos livres.)

» Pour les ſimples habitans, cinquante autres laks, » (douze millions.)

» Pour les Maures & les Gentous au ſervice des » Anglais, vingt laks, (quatre millions huit cent » mille livres.)

» Pour les Arméniens qui trafiquent à Calcuta, ſept » laks, (ſeize cent quatre-vingt mille.) Le tout faiſant » environ quarante-deux millions, quatre cent quatre- » vingt mille.)

» Je paierai comptant ſans délai toutes ces ſommes dès » qu'on m'aura fait ſouba de ces provinces.

» L'amiral, le colonel & quatre autres officiers (qu'il » nomme) pourront diſpoſer de cet argent comme il » leur plaira ».

Cet article était ſtipulé pour les mettre à couvert de tout reproche.

Outre ces préſens, le ſouba, déſigné par le colonel Clive, étendait prodigieuſement les terres de la compagnie. Mr. Dupleix n'avait pas à beaucoup près obtenu les mêmes avantages, quand il créait des nabab.

On

(*a*) C'eſt le nom de ſon général qui prit Calcuta.

On ne voit pas que les officiers Anglais aient juré ce traité ſur l'évangile : peut-être ne s'en trouva-t-il point & d'ailleurs c'était plutôt un billet au porteur, qu'un traité.

Le ſouba Suraia-Doula de ſon côté envoyait des ſecours réels d'argent à MM. de Buſſy & Laſs, tandis que ſon rival ne donnait que des promeſſes. Il voulut faire tuer Jaffer ; mais ce prince ſe faiſait trop bien garder. L'un & l'autre, dans l'excès de leurs haines & de leurs défiances, ſe jurèrent ſur l'alcoran une amitié inviolable.

Le ſouba, trompé & voulant tromper, mena Jaffer contre la troupe anglaiſe, que nous n'oſons appeller une armée. Enfin, le 30 Juin, la bataille déciſive ſe donna entre lui & le colonel Clive. Le ſouba la perdit : on lui prit ſon canon, ſes éléphans, ſon bagage, ſon artillerie. Jaffer était à la tête d'un camp ſéparé ; il ne combattit point ; c'eſt la prudence des perfides : ſi le ſouba était vainqueur, il s'uniſſait à lui ; ſi les Anglais l'emportaient, il marchait avec eux. Les vainqueurs pourſuivirent le ſouba ; ils entrèrent après lui dans Maxadabad ſa capitale. Le ſouba s'enfuit, & fut errant miſérablement pendant quelques jours. Le colonel Clive ſalua Jaffer ſouba des trois provinces, Bengale, Golconde & Orixa, qui compoſaient un des plus beaux royaumes de la terre.

Suraia-Doula, ce prince détrôné, fuyait ſeul ſans ſecours, ſans eſpérance. Il apprit qu'il y avait une grotte où vivait un ſaint faquir (ce ſont des moines, des hermites mahométans). Doula ſe refugia dans la grotte de ce ſaint. Sa ſurpriſe fut extrême, quand il reconnut dans le faquir un fripon auquel il avait fait autrefois couper le nez & les deux oreilles. Le prince & le ſaint ſe réconcilièrent au moyen de quelque argent ; mais pour en avoir davantage, le faquir dénonça le fugitif à ſon vainqueur. Doula fut pris & condamné à la mort par

Jaffer ; ſes prières & ſes larmes ne le ſauvèrent pas ; il fut exécuté impitoyablement, après qu'on lui eut jeté de l'eau ſur la tête, par une cérémonie bizarre, établie de tems immémorial ſur le bord du Gange, dont les peuples ont attribué à l'eau de ſingulières propriétés. C'eſt une eſpèce de purification imitée depuis par les Egyptiens ; c'eſt l'origine de l'eau luſtrale chez les Grecs & chez les Romains, & d'une cérémonie pareille chez des peuples plus nouveaux. On trouva dans les papiers de ce malheureux prince toute ſa correſpondance avec MM. de Buſſy & Laſs.

C'eſt pendant le cours de cette expédition que le général Clive courut à la conquête de Chandernagor, le poſte alors le plus important que les Français euſſent dans l'Inde, rempli d'une quantité prodigieuſe de marchandiſes, & défendu par cent ſoixante piéces de canon, cinq cents ſoldats Français, & ſept cents noirs.

Clive & Watſon n'avaient que quatre cents hommes de plus; cependant au bout de cinq jours il fallut ſe rendre. La capitulation fut ſignée d'un côté par le général & l'amiral ; & de l'autre, par les prépoſés Fournier, Nicolas, la Potière & Caillot, le 23 Mars 1757. Ces commiſſaires demandèrent que le vainqueur laiſſât les jéſuites dans la ville. Clive répondit ; les jéſuites peuvent aller partout où ils voudront, hors chez nous.

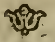
Les marchandiſes qu'on trouva dans les magaſins furent vendues cent vingt-cinq mille livres ſterling : (environ deux millions huit cent ſoixante mille francs.) Tous les ſuccès des Anglais dans cette partie de l'Inde furent dûs principalement aux ſoins de ce célèbre Clive. Son nom fut reſpecté à la cour du grand-mogol, qui lui envoya un éléphant chargé de préſens magnifiques, & une patente de raïa. Le roi d'Angleterre le créa pair en Irlande. C'eſt lui qui dans les derniers débats qui s'élevèrent au ſujet de la compagnie des Indes, répondit à ceux qui lui

demandaient compte des millions qu'il avait ajoutés à ſa gloire : j'en ai donné un à mon ſecretaire, deux à mes amis, & j'ai gardé le reſte pour moi.

Dans une autre ſéance il dit : nul n'attaquera mon honneur impunément : mes juges doivent garder le leur. Preſque tous les principaux agens de la compagnie angiaiſe en ont uſé de même. Leurs profuſions ont égalé leurs richeſſes. Les actionnaires y perdent, l'Angleterre y gagne ; puiſqu'au bout de quelques années chacun vient répandre dans ſa patrie ce qu'il a pu amaſſer ſur les bords du Gange & ſur les côtes du Coromandel & du Malabar : ainſi que les tréſors immenſes conquis par l'amiral Anſon en faiſant le tour du monde ; & ceux que tant d'autres amiraux acquirent par tant de priſes, augmentaient l'opulence de la nation.

Depuis les victoires du lord Clive, les Anglais ont régné dans le Bengale ; les nabab, qui ont voulu les attaquer, ont été repouſſés. Mais enfin, on a craint à Londres que la compagnie ne pérît par l'excès de ſon bonheur, comme la compagnie françaiſe a été détruite par la diſcorde, la diſette, la modicité des ſecours venus trop tard, les changemens continuels de miniſtres, qui ne pouvant avoir ſur l'Inde que des idées confuſes & fauſſes, changeaient au haſard des ordres donnés aveuglément par leurs prédéceſſeurs.

Tous les malheurs de la France retombaient néceſſairement ſur la compagnie. On ne pouvait la ſecourir efficacement, quand on était battu en Allemagne, qu'on perdait le Canada, la Martinique, la Guadaloupe en Amérique, la Gorée en Afrique, tous ſes établiſſemens ſur le Sénégal ; que tous les vaiſſeaux étaient pris, & qu'enfin le roi & les citoyens vendirent leur vaiſſelle pour payer des ſoldats ; faible reſſource dans de ſi grandes calamités.



ARTICLE TREIZIÈME.

Arrivée du général Lalli : ſes ſuccès, ſes traverſes. Conduite d'un jéſuite nommé Lavaur.

CE fut dans ces circonſtances que le général Lalli & le chef d'eſcadre d'Aché, après avoir ſéjourné quelque tems à l'iſle de Bourbon, entrèrent dans la rade de Pondicheri, le 28 Avril 1758. Le vaiſſeau, nommé le Comte de Provence, qui portait le général, fut ſalué de coups de canon à Boulets, dont il fut très-endommagé. Cette étrange mépriſe, ou cette méchanceté de quelques ſubalternes, fut d'un très-mauvais augure pour les matelots toujours ſuperſtitieux, & même pour Lalli qui ne l'était pas.

Ce commandant avait en perſpective le bâton de maréchal de France, qu'il croyait pouvoir obtenir, s'il opérait une grande révolution dans l'Inde, & s'il réparait l'honneur des armes françaiſes peu ſoutenu alors dans les autres parties du monde. Sa ſeconde paſſion était d'humilier la grandeur anglaiſe, dont il était l'ennemi implacable.

Dès qu'il fut arrivé, il aſſiégea trois places; l'une était Goudelour, petit fort à quatre lieues de Pondicheri : la ſeconde St. David, citadelle bien plus conſidérable; la troiſième Divicotey, qui ſe rendit à ſon approche. Il était flatteur pour lui d'avoir ſous ſes ordres, dans ſes premières expéditions, un comte d'Eſtaing, deſcendant de ce d'Eſtaing qui ſauva la vie à Philippe-Auguſte à la bataille de Bovines, & qui tranſmit à ſa maiſon les armoiries des rois de France : un Crillon arrière-petit-fils de ce Crillon ſurnommé le brave, digne d'être aimé du grand Henri IV : un Montmorenci : un

Conflans, dont la maiſon eſt ſi ancienne & ſi illuſtre : un la Fare, & pluſieurs autres officiers de la première qualité. Ce n'était pas l'uſage qu'on fît ſervir des jeunes gens d'un grand nom dans l'Inde. Il eſt vrai qu'il eût fallu avec eux plus de troupes & plus d'argent. Cependant le comte d'Eſtaing avait pris Goudelour en un jour ; & le lendemain le général, ſuivi de cette floriſſante jeuneſſe, était allé mettre le ſiége devant l'importante place de St. David.

Il n'y avait pas un moment de perdu chez les deux nations rivales pendant que le comte d'Eſtaing prenait Goudelour ; une flotte anglaiſe commandée par l'amiral Pocok, attaquait celle du comte d'Aché, à la rade de Pondicheri. Des hommes bleſſés ou tués, des mâts briſés, des voiles déchirées, des agrêts rompus furent tout l'effet de cette bataille indéciſe. Les deux flottes endommagées reſtèrent dans ces parages également hors d'état de ſe nuire. La françaiſe était la plus maltraitée : elle n'avait que quarante morts ; mais cinq cents hommes étaient bleſſés : le comte d'Aché & ſon capitaine l'étaient auſſi ; & après la bataille on eut encore le malheur de perdre un vaiſſeau de ſoixante & quatorze canons qui échoua ſur la côte. Mais une preuve évidente que l'amiral Français (*a*) partagea avec l'amiral Anglais l'honneur de la journée, c'eſt que l'Anglais ne tenta point de jeter du ſecours dans le fort Saint David aſſiégé.

Tout s'oppoſait dans Pondicheri à l'entrepriſe du général. Rien n'était prêt pour le ſeconder. Il demandait des bombes, des mortiers, des outils de toute eſpèce ; on n'en avait point. Le ſiége traînait en longueur ; on commençait à craindre l'affront de l'abandonner ; l'argent même manquait. Les deux millions apportés ſur la flotte, & remis au tréſor de la compagnie, étaient déjà conſommés ;

(*a*) Nous donnons le nom d'amiral au chef-d'œuvre, parce que c'eſt le titre des chefs d'eſcadre anglais. Le grand amiral eſt en Angleterre ce qu'eſt l'amiral en France.

le conseil marchand de Pondicheri avait cru nécessaire de payer des dettes pressantes pour ranimer un crédit expiré : il avait mandé à Paris que si on ne le secourait pas de dix millions, tout était perdu. Le gouverneur de Pondicheri, pour l'administration marchande, successeur de Godeheu, écrivait au général le 24 Mai ce billet qu'il reçut à la tranchée.

« Mes ressources sont épuisées, & nous n'avons plus » rien à attendre que d'un succès. Où en trouverais-» je de suffisantes dans un pays ruiné par quinze ans de » guerres, pour fournir aux dépenses de votre armée, & » aux besoins d'une escadre, par laquelle nous attendions » bien des espèces de secours, & qui se trouve au contrai-» re dénuée de tout ? »

Ce seul billet explique la cause de tous les désastres qu'on avait éprouvés, & de tous ceux qui suivirent. Plus la disette de toutes les choses nécessaires se faisait sentir dans la ville, plus on blâmait le général d'avoir entrepris le siége de St. David.

Malgré tant de traverses & tant d'obstacles, le général força le commandant Anglais à se rendre. On trouva dans Saint David cent quatre-vingts canons, des provisions de toute espèce, dont on manquait à Pondicheri, & de l'argent dont on manquait encore davantage. Il y avait trois cent mille livres en espèces, & autant en effets qui furent remis au trésorier de la compagnie. Nous ne spécifions ici que les faits dont tous les partis conviennent.

Le comte de Lalli fit démolir cette forteresse & toutes les métairies voisines. C'était un ordre du ministère : ordre dangereux qui attira bientôt des tristes représailles. Le fort Saint David pris, le général disposa tout sur le champ pour la conquête de Madrass. Il écrivit à Mr. de Bussy qui était alors au fond du Decan : « Dès que je serai maître de Mudrass, je me porte sur le Gange soit par terre » soit par mer. Ma politique est dans ces cinq mots : *plus » d'Anglais dans la péninsule* » Son ardeur ne put alors

être satisfaite ; la flotte n'était pas en état de le seconder. Elle venait d'essuyer un second combat naval, à la vue de Pondicheri, plus désavantageux encore que le premier. Le comte d'Aché y avait reçu deux blessures ; & dans ce combat meurtier, il avait soutenu avec cinq vaisseaux délabrés les efforts d'une armé navale deux fois plus forte que la sienne. Il demande après ce combat au conseil de la ville, mâttures, vivres, agrêts, ouvriers. Il n'obtient rien. Le général de mer n'est pas plus secouru par cette compagnie épuisée que le général de terre. Il va chercher à l'isle de France vis-à-vis des côtes d'Afrique ce qu'il ne peut trouver dans l'Asie.

A l'entrée de la côte de Coromandel est une assez belle province qu'on nomme Tanjaour. Le raïa de ce pays, à qui les Français & les Anglais donnaient le nom de roi, était un prince très-riche. La compagnie prétendait que ce prince lui devait environ treize millions de France.

Le gouverneur de Pondicheri pour la compagnie, exigea du général qu'il allât redemander cet argent, l'épée à la main. Un jésuite français, nommé Lavaur, supérieur de la mission des Indes, lui disait & lui écrivait *que la providence bénissait ce projet d'une manière sensible*. Nous serons obligés de parler encore de ce jésuite qui a joué un grand & funeste rôle dans toutes ces aventures. Il suffit de dire à présent que le général, dans sa route, passa sur les terres d'un autre petit prince, dont les neveux avaient offert depuis peu à la compagnie quatre laks de roupies, environ un million, pour avoir le petit pays de leur oncle, & le chasser du pays. Le jésuite exhorta vivement le comte de Lalli à cette bonne œuvre. Voici mot pour mot une de ses lettres. « La loi des successions dans » ce pays-ci est la loi du plus fort. Il ne faut pas regar- » der l'expulsion d'un prince sur le même pied qu'on la » regarderait en Europe ».

Il lui disait dans une autre lettre ; « il ne faut pas tra- » vailler pour la seule gloire des armes de sa majesté. A

» bon entendeur demi mot ». Ces traits font connaître l'esprit du pays & celui du jésuite.

Le prince de Tanjaour eut recours aux Anglais de Madrass. Ils se disposèrent à faire une diversion ; il eut le tems de faire entrer d'autres troupes auxiliaires dans sa ville capitale menacée d'un siége. La petite armée française ne reçut de Pondicheri ni les vivres, ni les munitions nécessaires ; on fut forcé d'abandonner cette entreprise ; la providence ne la bénissait pas autant que le jésuite le prétendait. La compagnie n'eut ni l'argent du prince, ni celui des deux neveux qui voulaient déposséder leur oncle.

Comme on préparait la retraite, un nègre du pays, commandant d'une troupe de cavaliers nègres dans le Tanjaour, vint se présenter à la garde avancée du camp des Français, suivi de cinquante cavaliers, il dit qu'il voulait parler au général & prendre parti à son service. Le comte qui était au lit, sortit de sa tente presque nud, tenant un bâton d'épine à la main. Le capitaine nègre lui porte sur le champ un coup de sabre qu'a peine il put parer, les autres cavaliers nègres fondent sur lui. La garde du général accourut dans l'instant même ; on tua presque tous ces assassins. Ce fut l'unique fruit de cette expédition du Tanjour.



ARTICLE QUATORZIÈME.

Le comte Lalli assiège Madrass. Commencement de ses malheurs.

ENFIN, après des courses & des tentatives inutiles dans cette partie de l'Inde, malgré l'éloignement de la flotte française, conduite par le comte d'Aché aux isles de Bourbon & de France, qu'on croyait menacées par les Anglais, le général reprit son projet favori d'assiéger Madrass.

Vous avez trop peu d'argent & de vivres, lui disait-on : il répondait, nous en prendrons dans la ville. Quelques membres du conseil de Pondicheri prêtèrent trente-quatre mille roupies, environ quatre-vingt-deux mille livres. Les fermiers des villages (*a*) ou aldées de la compagnie, avancèrent quelque argent. Le général y mit du sien. On fit des marches forcées ; on arriva devant cette ville qui ne s'y attendait pas.

Madrass, comme on sait, est partagée en deux parties fort différentes l'une de l'autre ; la première, où est le fort St. George, était très-bien fortifiée, depuis l'expédition de la Bourdonnaye. La seconde, beaucoup plus grande, est peuplée de négocians de toutes les nations. On l'appelle la ville-noire, parce qu'en effet les noirs y sont les plus nombreux. Le grand espace qu'elle occupe n'a pas permis qu'on la fortifiât ; une muraille & un fossé faisaient sa défense. Cette grande ville très-riche fut surprise & pillée.

(*a*) Aldée est un mot arabe conservé en Espagne. Les Arabes qui allèrent dans l'Inde y introduisirent plusieurs termes de leur langue. Une étymologie bien avérée sert quelquefois à prouver les émigrations des peuples.

On imagine assez tous les excès, toutes les barbaries où s'emporte alors le soldat, qui n'a plus de frein, & qui regarde comme son droit incontestable le meurtre, le viol, l'incendie, la rapine. Les officiers les continrent autant qu'ils le purent: mais ce qui arrêta le plus, c'est qu'à peine étaient-ils entrés dans cette ville basse qu'il fallut s'y défendre. La garnison de Madrass tomba sur eux; on se battit de rue en rue; maisons, jardins, temples chrétiens, indiens & maures, furent autant de champs de bataille, où les assaillans, chargés de butin, combattaient en désordre ceux qui venaient leur arracher leur proie. le comte d'Estaing accourut le premier contre une troupe anglaise qui marchait dans la grande rue. Le bataillon de Lorraine qu'il commandait, n'était pas encore rassemblé; il combattait presque seul, & fut fait prisonnier: malheur qui lui en attira de plus grands; car étant depuis pris par les Anglais sur mer, & transporté en Angleterre, il fut plongé à Portsmouth dans une prison affreuse: traitement indigne de son nom, de son courage, de nos mœurs, & de la générosité anglaise.

La prise du comte d'Estaing au commencement du combat, pouvait entraîner la perte de la petite armée, qui, après avoir surpris la ville-noire, était surprise à son tour. Le général accompagné de toute cette noblesse française dont nous avons parlé, rétablit l'ordre. On poussa les Anglais jusqu'à un pont établi entre le fort St. George & la ville-noire. Le chevalier de Crillon courut à ce pont, où il tua cinquante Anglais; on y fit trente-trois prisonniers; on resta maître de la ville.

L'espérance de prendre bientôt le fort St. George, ainsi que l'avait pris la Bourdonnaye, anima tous les officiers; & ce qui est singulier, cinq ou six mille habitans de Pondicheri accoururent à cette expédition par curiosité, comme on va à une fête. Les assiégeans n'étaient composés que de deux mille sept cents Européans d'infanterie, & de trois cents cavaliers. Ils n'avaient que dix mortiers &

vingt canons. La ville était défendue par seize cents Européans, & deux mille cinq cents Cipayes. Ainsi les assiégés étaient plus forts d'onze cents hommes. Il est reçu dans la tactique qu'il faut d'ordinaire cinq assiégeans contre un assiégé. Les exemples d'une prise de ville par un nombre égal au nombre qui la défend sont très-rares : réussir sans provisions est plus rare encore.

Ce qu'il y eut de plus triste, c'est que deux cents déserteurs Français passèrent dans le fort St. George. Il n'est point d'armées, où la désertion soit plus fréquente que dans les armées Françaises, soit inquiétude naturelle de la nation, soit espérance d'être mieux traité ailleurs. Ces déserteurs paraissaient quelquefois sur les remparts tenant une bouteille de vin dans une main, & une bourse dans l'autre ; ils exhortaient leurs compatriotes à les imiter. On voyait pour la première fois la dixième partie d'une armée assiégeante refugiée dans la ville assiégée.

Le siège de Madrass, entrepris avec allégresse, fut bientôt regardé comme impraticable par tout le monde. Mr. Pigot mandataire de la compagnie anglaise, & gouverneur de la ville, promit cinquante mille roupies à la garnison si elle se défendait bien, & il tint parole. Celui qui récompense ainsi, est mieux servi que celui qui n'a point d'argent. Le comte de Lalli n'eut d'autre ressource que de tenter un assaut. Mais, dans le tems même qu'on se préparait à une action si audacieuse, il parut dans le port de Madrass six vaisseaux de guerre, détachés de la flotte anglaise, qui était alors vers Bombay. Ces vaisseaux apportaient des renforts d'hommes & de munitions. A leur vue, l'officier, qui commandait la tranchée, la quitta. Il fallut lever le siège en hâte, & aller défendre Pondicheri, que les Anglais pouvaient attaquer plus aisément encore que l'on n'avait attaqué Madrass.

Il ne s'agissait plus alors d'aller faire des conquêtes auprès du Gange. Lalli ramena sa petite armée diminuée & découragée, dans Pondicheri plus découragé encore.

Il n'y trouva que des ennemis de sa personne qui lui firent plus de mal que les Anglais ne lui en pouvaient faire. Presque tout le conseil & tous les employés de la compagnie, irrités contre lui, insultaient à son malheur. Il s'était attiré leur haine par des reproches durs & violens, par des lettres injurieuses que lui dictait le dépit de n'être pas assez secondé dans ses entreprises. Ce n'est pas qu'il ne sût très-bien que tout commandant, qui n'a qu'une autorité limitée, doit ménager un conseil qui la partage; que s'il fait des actions de vigueur, il doit avoir des paroles de douceur. Mais les contradictions continuelles l'aigrissaient, & la place même qu'il occupait lui attirait la mauvaise volonté de presque toute une colonie, qu'il était venu défendre.

On est toujours ulcéré, sans même qu'on s'en apperçoive, de se voir sous les ordres d'un étranger. L'aliénation des esprits augmentait, par les instructions mêmes envoyées de la cour au général. Il avait ordre de veiller sur la conduite du conseil; les directeurs de la compagnie des Indes à Paris lui avaient donné des notes sur les abus inséparables d'une administration si éloignée. Eût-il été le plus doux des hommes, il aurait été haï. Sa lettre écrite le 14 Février à Mr. de Leirit gouverneur de Pondicheri avant la levée du siége, rendait cette haine implacable. La lettre finissait par ces mots: *J'irais plutôt commander les Caffres de Madagascar que de rester dans votre Sodome, qu'il n'est pas possible que le feu des Anglais ne détruise tôt ou tard au défaut de celui du ciel.*

Le mauvais succès de Madrass envenima toutes ces plaies. On ne lui pardonna point d'avoir été malheureux; & de son côté il ne pardonna point à ceux qui le haïssaient. Des officiers joignirent bientôt leurs voix à ce cri général; surtout ceux du bataillon de l'Inde, troupe appartenante à la compagnie, furent les plus aigris. Ils surent malheureusement ce que portait l'instruction du ministère. *Vous aurez l'attention de ne confier aucune*

expédition aux ſeules troupes de la compagnie. Il eſt à craindre que l'eſprit d'inſubordination, d'indiſcipline & de cupidité leur faſſe commettre des fautes, & il eſt de la ſageſſe de les prévenir pour n'avoir pas à les punir. Tout concourut donc à rendre le général odieux ſans le faire reſpecter.

Avant d'aller à Madraſs, toujours rempli du projet de chaſſer les Anglais de l'Inde, mais manquant de tout ce qui était néceſſaire pour de ſi grands efforts, il pria le brigadier de Buſſy de lui prêter cinq millions dont il ſerait la ſeule caution. Mr. de Buſſy en homme ſage ne jugea point à propos de haſarder une ſomme ſi forte, payable ſur des conquêtes ſi incertaines; il prévit qu'une lettre de change ſignée Lalli, rembourſable dans Madraſs ou dans Calcuta ne ſerait jamais acceptée par les Anglais. Il eſt des circonſtances où ſi vous prêtez votre argent vous vous faites un ennemi ſecret; refuſez-le, vous avez un ennemi ouvert. L'indiſcrétion de la demande, & la néceſſité du refus, firent naître entre le général & le brigadier une averſion qui dégénera en une haine irréconciliable, & qui ne ſervit pas à rétablir les affaires de la colonie. Pluſieurs autres officiers ſe plaignirent amèrement. On ſe déchaîna contre le général; on l'accabla de reproches, de lettres anonymes, de ſatyres. Il en tomba malade de chagrin : quelque tems après la fièvre & de fréquens tranſports au cerveau le troublèrent pendant quatre mois; & pour conſolation, on lui inſultait encore.



ARTICLE QUINZIÈME.

Malheurs nouveaux de la compagnie des Indes.

DANS cet état, non moins trifte que celui de Pondicheri, le général formait de nouveaux projets de campagne. Il envoya au fecours de l'établiffement très-confidérable de Mazulipatan à foixante lieues au nord de Madrafs, Mr. de Moracin, officier dans le civil & dans le militaire, homme de tête & de réfolution, capable d'affronter la flotte anglaife, maîtreffe de la mer, & de lui échapper. Moracin était un de fes ennemis les plus déclarés & les plus ardens. Le général était réduit à ne pouvoir guère en employer d'autres. Cet officier, membre du confeil, partit avec cinq cents hommes, tant cipayes que matelots; mais Mazulipatan était déjà pris (*a*). Moracin alla, quatre-vingts lieues plus loin, fur un vaiffeau qui lui appartenait, faire la guerre à un raïa qui devait de l'argent à la compagnie: il perdit quatre cents hommes & fon argent.

Quels étaient donc ces princes, à qui un particulier d'Europe venait redemander quelques milliers de roupies à main armée ?

Un autre exemple bien plus étrange du gouvernement indien mérite plus d'attention.

Pondicheri & Madrafs font, comme on l'a déjà dit, fur la côte de la grande nababie de Carnate, que les Européans appellent toujours un royaume. Le parti an-

(*a*) Nous nous gardons bien d'entrer dans tous les petits détails des querelles entre meffieurs de Lalli & de Moracin, entre meffieurs de Moracin & de Leirit, entre tant de plaintes réciproques. S'il fallait détailler toutes ces misères de tant d'Européans tranfplantés dans l'Inde, on ferait un livre beaucoup plus gros que l'encyclopédie. On ne faurait trop étendre les fciences, & refferrer le tableau des faibleffes humaines.

glais, avec cinq ou ſix cents hommes de ſa nation tout au plus; & le parti français avec le même nombre de la ſienne, protégeaient depuis long-tems chacun ſon nabab; & c'était toujours à qui ferait un ſouverain.

Le chevalier de Soupire, maréchal de camp, était depuis long-tems dans cette province d'Arcate avec quelques ſoldats français, quelques noirs & quelques cipayes mal armés & mal payés. Le chevalier de Soupire ſe plaignait auſſi qu'ils ne fuſſent point vêtus; mais ce n'eſt pas un grand mal dans la zone torride. Il y a dans cette province un poſte qu'on dit de la plus grande importance : c'eſt la forteresse de Vandavachi, qui couvrait les établiſſemens des Français. Vandavachi eſt ſitué dans une petite iſle formée par des rivières. La colonie françaiſe était encore maîtreſſe de cette place : les Anglais vinrent l'attaquer : le chevalier de Soupire les repouſſa dans un combat aſſez vif : c'était du moins éloigner la ruine prochaine.

Une choſe qu'on ne voit guères que dans ce pays-là, c'eſt que les deux nabab, pour leſquels on combattait, étaient chacun à cent lieues du champ de bataille. Pondicheri reſpirait un peu après ce petit ſuccès. Mais l'armée navale du comte d'Aché ayant reparu ſur la côte, elle fut encore attaquée par l'amiral Pocok & plus maltraitée dans cette troiſième bataille que dans les premières; car un de ſes grands vaiſſeaux de guerre prit feu & la mâture fut brûlée; quatre vaiſſeaux de la compagnie s'enfuirent. Cependant l'amiral Français échappa à l'amiral Anglais, qui, malgré la ſupériorité du nombre & de la marine, ne put prendre aucun de ſes vaiſſeaux.

Le comte d'Aché alors voulut repartir pour les iſles de Bourbon & de France qui étaient toujours menacées. Il fallait combattre ſur toutes les mers pour les intérêts du commerce. Le conſeil de Pondicheri proteſta contre le départ de l'amiral, & le rendit reſponſable de la ruine de la compagnie, comme ſi cet officier comman-

dait aux élémens & aux flottes anglaises. L'amiral laissa les marchands protester; il leur donna le peu d'argent qu'il avait apporté, & débarqua environ huit cents hommes? aussi-tôt il alla se radouber à l'isle de France. Pondicheri sans munitions, sans vivres, resta dans la discorde & dans la consternation. Le passé, le présent & l'avenir étaient effrayans.

Les troupes qui couvraient Pondicheri se révoltèrent. Ce ne fut point une de ces séditions tumultueuses qui commencent sans raison & qui finissent de même. La nécessité sembla les plonger dans ce parti, le seul qui leur restait pour être payés & pour avoir de quoi subsister. Donnez-nous, disaient-elles, du pain & notre solde, ou nous allons en demander aux Anglais. Les soldats en corps écrivirent au général qu'ils attendraient quatre jours; mais qu'au bout de ce tems, toutes leurs ressources étant épuisées, ils passeraient à Madrass.

On a prétendu que cette révolte avait été fomentée par un jésuite missionnaire nommé St. Estevan, jaloux de son supérieur le père Lavaur, qui de son côté trahissait le général autant que le missionnaire St. Estevan les trahissait tous deux. Cette conduite ne s'accorde pas avec ce zèle pur qui éclate dans les lettres édifiantes, & avec la foule de miracles dont le Seigneur a récompensé ce zèle.

Quoi qu'il en soit, il fallut trouver de l'argent: on n'appaise point les séditions dans l'Inde avec des paroles. Le directeur de la monnoie, nommé Boyelau, donna le peu qui lui restait de matière d'or & d'argent. Le chevalier de Crillon prêta quatre mille roupies, Mr. de Gadeville autant. Mr. de Lalli, qui avait heureusement cinquante mille francs chez lui, les donna, & engagea même le jésuite Lavaur, son ennemi secret, à prêter trente-six mille livres de l'argent qu'il réservait pour son usage, ou pour ses missions, le tout remboursable par la compagnie, si elle était en état de le faire. On devait

aux

aux troupes dix mois de paye, & cette paye était forte : elle montait à plus d'un écu par jour pour chaque cavalier, & à treize ſous pour les ſoldats. Nous ſavons combien ces détails ſont petits ; mais nous ſentons qu'ils ſont néceſſaires.

La révolte ne fut appaiſée qu'au bout de ſept jours ; la bonne volonté du ſoldat en fut affaiblie. Les Anglais revinrent à ce lieu fatal de Vandavachi : ils livrèrent dans cet endroit une ſeconde bataille qu'ils gagnèrent complétement. Mr. de Buſſy, l'homme le plus néceſſaire à la colonie & à l'armée, y fut fait priſonnier : tout fut déſeſpéré alors.

Après cette défaite, la cavalerie ſe révolta encore, & voulut paſſer aux Anglais, aimant mieux ſervir les vainqueurs, dont elle était ſûre d'être bien payée, que les vaincus qui lui devaient encore une grande partie de la ſolde. Le général la ramena une ſeconde fois avec ſon argent ; mais il ne put empêcher que pluſieurs cavaliers ne déſertaſſent. (*a*)

(*a*) Quelle eſt donc cette fureur de déſertion ? L'amour de la patrie ſe perd-il à meſure qu'on s'éloigne d'elle ? Le ſoldat, qui tirait hier ſur les ennemis, tire demain ſur ſes compatriotes. Il s'eſt fait un nouveau devoir de tuer d'autres hommes, ou d'être tué par eux. Mais pourquoi y avait-il tant de Suiſſes dans les troupes anglaiſes, & pas un dans les troupes de France ? pourquoi parmi ces Suiſſes, unis à la France par tant de traités, s'eſt-il trouvé tant d'officiers & de ſoldats qui ont ſervi les Anglais contre cette même France en Amérique & en Aſie ?

D'où vient enfin qu'en Europe, pendant la paix même, des milliers de Français ont quitté leurs drapeaux pour toucher la même paye de l'étranger? Les Allemands déſertent auſſi, les Eſpagnols rarement, les Anglais preſque jamais. Il eſt inouï qu'un Turc & un Ruſſe déſertent.

Dans la retraite des dix mille, au milieu des plus grands dangers & des fatigues les plus décourageantes, aucun Grec ne déſerta. Ils n'étaient pourtant que des mercenaires, officiers & ſoldats, qui s'étaient vendus pour un peu d'argent au jeune Cyrus, à un rebelle, à un uſurpateur. C'eſt au lecteur, & ſurtout au militaire éclairé, de trouver la cauſe & le remède de cette maladie contagieuſe,

Les déſaſtres ſe ſuivirent rapidement pendant une année entière. La colonie perdit tous ſes poſtes ; les troupes noires, les Cipayes, les Européans déſertaient en foule. On avait eu recours à ces Marates, que chaque parti emploie tour-à-tour dans tout le Mogol : nous les avons comparés aux Suiſſes ; mais s'ils vendent comme eux leurs ſervices, & s'ils ont quelque choſe de leur valeur, ils n'en ont pas la fidélité.

Les miſſionnaires ſe mêlent de tout dans cette partie de l'Inde : un d'eux, qui était Portugais & décoré du titre d'évêque d'Halicarnaſſe, avait amené deux mille Marates. Ils ne combattirent point à la journée de Vandavachi ; mais pour faire quelque exploit de guerre, ils pillèrent tous les villages appartenans encore à la France, & partagèrent le butin avec l'évêque. (*a*)

Nous ne prétendons pas faire un journal de toutes les minuties du brigandage, & détailler les malheurs particuliers qui précédèrent la priſe de Pondicheri & le malheur général. Quand une peſte a détruit une peuplade, à quoi bon fatiguer les vivans du récit de tous les ſymptômes qui ont emporté tant de morts ? il nous ſuffira de dire que le général Lalli ſe retira dans Pondicheri, & que les Anglais bloquèrent bientôt cette capitale.

plus commune aux Français qu'aux autres nations depuis pluſieurs années, en paix & en guerre.

(*a*) Un évêque latin de la ville grecque d'Halicarnaſſe qui appartient aux Turcs ! un évêque d'Halicarnaſſe qui prêche & qui pille ! & qu'on diſe, après cela, que ce monde ne ſe gouverne pas par des contradictions. Cet homme s'appellait Norogna, c'était un cordelier de Goa qui s'était enfui à Rome, où il avait obtenu un titre d'évêque miſſionnaire. Mr. de Lalli lui diſait quelquefois, *Mon cher prélat, comment as-tu fait pour n'être pas brûlé ou pendu ?*



ARTICLE SEIZIÈME.

Aventure extraordinaire dans Surate. Les Anglais y dominent.

PENDANT que la colonie françaiſe était dans le trouble & dans la détreſſe, les Anglais donnèrent dans l'Inde, à cinq cents lieues de Pondicheri, un exemple qui tint toute l'Aſie attentive.

Surate, ou Surat, au fond du golfe de Cambaye, était, depuis Tamerlan, le grand marché de l'Inde, de la Perſe, & de la Tartarie. Les Chinois même y avaient envoyé ſouvent des marchandiſes. Elle conſervait encore un très-grand luſtre, habitée principalement par des Arméniens & par des Juifs, courtiers de toutes les nations; & chaque nation y avait ſon comptoir. C'était-là que ſe rendaient tous les ſujets mahométans du grand mogol qui voulaient faire le pélérinage de la Mecque. Un ſeul grand vaiſſeau que l'empereur entretenait à l'embouchure de la rivière qui paſſe à Surate, tranſportait delà les pélérins à la mer Rouge. Ce vaiſſeau & les autres petits navires indiens étaient ſous les ordres d'un Caffre, qui avait amené une colonie de Caffres à Surate.

Cet étranger mourut, & ſon fils obtint ſa place. Deux Caffres, amiraux du grand mogol l'un après l'autre, ſans qu'on ait pu ſavoir de quelle côte d'Afrique étaient ces hommes! rien ne démontre mieux combien le Mogol était mal gouverné, & par conſéquent malheureux. Le fils exerçait un empire tyrannique dans Surate. Le gouverneur ne pouvait lui réſiſter. Tous les marchands gémiſſaient ſous les redoublemens continuels de ſes extorſions. Il rançonnait tous les pélérins de la Mecque. Telle était la faibleſſe du grand mogol Alum-

gir dans toutes les parties de l'administration ; & c'est ainsi que les empires périssent.

Enfin les pélérins de la Mecque, les Arméniens, les Juifs, tous les habitans se réunirent pour demander aux Anglais leur protection contre un Caffre que le successeur de Tamerlan n'osait punir. L'amiral Pocok, qui était alors à Bombai, envoya deux vaisseaux de guerre à Surate. Ce secours suffit avec les troupes commandées par le capitaine Maitland, qui marcha à la tête de huit cents Anglais & de quinze cents Cipayes.

L'amiral & son parti se retranchèrent dans les jardins du comptoir français, au-delà d'une porte de la ville. Il était naturel que les Anglais le poursuivant, les Français lui donnassent un asyle.

On canona, on bombarda cette retraite. Il y avait plusieurs factions dans Surate ; & il était à craindre qu'une de ces factions n'appellât les Marates qui sont toujours prêts à profiter des divisions de l'empire. Enfin on s'accommoda, on se réunit avec les Anglais ; les portes du château leur furent ouvertes. Le comptoir de France dans la ville ne fut pas garanti du pillage, mais aucun des employés ne fut tué ; & la journée ne coûta la vie qu'à cent personnes du parti de l'amiral, & à vingt soldats du capitaine Maitland.

Les Caffres se retirèrent où ils purent. S'il était rare qu'un homme de cette nation eût été amiral de l'empire, il y eut une chose plus rare encore, c'est que l'empereur donna le titre & les appointemens d'amiral à la compagnie anglaise. Cette place valait trois laks de roupies & quelques droits. Le tout montait à huit cent mille francs par an. La facilité d'attirer à elle tout le commerce de Surate lui valait vingt fois davantage.

Cette aventure étrange semblait affermir la puissance & l'élévation des Anglais dans l'Inde, du moins pour un très-longtems ; & la compagnie de Pondicheri descendait à grands pas vers sa destruction.

ARTICLE DIX-SEPTIÈME.

Prise & destruction de Pondicheri.

PENDANT que l'armée anglaise s'avançait vers l'Occident, & qu'une nouvelle flotte menaçait la ville à l'Orient, le comte de Lalli avait peu de soldats. Il se servit d'une ruse assez ordinaire dans la guerre & dans la vie civile : c'est de paraître avoir plus qu'on n'a. Il commanda une parade, sous les murs de la ville du côté de la mer. Il ordonna que tous les employés de la compagnie y parussent comme soldats en uniforme, pour en imposer à la flotte ennemie, qui était à la rade.

Le conseil de Pondicheri & tous les employés vinrent lui declarer qu'ils ne pouvaient obéir à cet ordre. Les employés dirent qu'ils ne reconnaissaient pour leur commandant que le gouverneur établi par la compagnie. Tout bourgeois d'ordinaire se croit avili d'être soldat ; quoiqu'en effet ce soient les soldats qui donnent les empires. Mais la véritable raison est qu'on voulait contrarier en tout celui qui avait encouru la haine publique.

Ce fut la troisième révolte qu'il essuya en peu de jours. Il ne punit les chefs de la cabale qu'en les faisant sortir de la ville ; mais il les outragea par des paroles accablantes qui ne s'oublient jamais, & qui reviennent bien fortement au cœur, lorsqu'on peut s'en venger. De plus, le général défendit au conseil de s'assembler sans son ordre. L'animosité de cette compagnie fut aussi grande que celle des parlemens de France l'était alors contre les commandans qui leur apportaient des ordres

févères de la cour, & fouvent des ordres contradictoires. Il eut donc à combattre les citoyens & les ennemis.

La place manquait de vivre. Il fit rechercher dans toutes les maifons le peu de fuperflu qu'on y pourrait trouver pour fournir aux troupes une fubfiftance néceffaire. Ceux qui furent de ce trifte détail n'en usèrent pas avec affez de difcrétion chez des officiers principaux, dont le nom & la perfonne méritaient les plus grands ménagemens. Les cœurs, déjà trop irrités, furent ulcérés au dernier point : on criait à la tyrannie. Mr. Dubois intendant de l'armée, qui remplit ce devoir, devint l'objet de l'exécration publique. Quand des ennemis vainqueurs ordonnent une telle recherche, perfonne n'ofe murmurer ; mais lorfque le général l'ordonnait pour fauver la ville, tout s'élevait contre lui.

L'officier était réduit à une demi-livre de riz par jour, le foldat à quatre onces. La ville n'avait plus que trois cents foldats noirs & fept cents Français preffés par la faim, pour fe défendre contre quatre mille foldats d'Europe & dix mille noirs. Il fallait bien fe rendre. Lalli défefpéré, agité de convulfions, l'efprit accablé & égaré, voulut renoncer au commandement, & en charger le brigadier de Landivifiau, qui fe garda bien d'accepter un pofte fi délicat & fi funefte. Lalli fut réduit à ordonner le malheur & la honte de la colonie. Au milieu de toutes ces crifes, il recevait chaque jour des billets anonymes, qui le menaçaient du fer & du poifon. Il fe crut en effet empoifonné ; il tomba en épilepfie ; & le miffionnaire Lavour alla dire dans toute la ville qu'il fallait prier DIEU pour ce pauvre Irlandais qui était devenu fou.

Cependant le péril croiffait : les troupes anglaifes avaient abattu la malheureufe haie qui entourait la ville. Le général voulut affembler le confeil mixte du civil &

du militaire qui tâcherait d'obtenir une capitulation supportable pour la ville & pour la colonie. Le conseil de Pondicheri ne répondit que par un refus. *Vous nous avez cassés*, disait-il ; *nous ne sommes plus rien. Je ne vous ai point cassés*, répondait le général : *je vous ai défendu de vous assembler sans ma permission ; & je vous commande, au nom du roi, de vous assembler & de former un conseil mixte, qui cherche les moyens d'adoucir le sort de la colonie entière & le vôtre.* Le conseil repliqua par cette sommation qu'il lui fit signifier.

« Nous vous sommons, au nom de tous les ordres » religieux, de tous les habitans, & au nôtre de demander dans l'instant une suspension d'armes à Mr. » Cootes, (c'était le commandant anglais) & nous » vous rendons responsable envers le roi de tous les » malheurs que des délais hors de saison pourraient occasionner. »

Le général assembla alors un conseil de guerre, composé de tous les principaux officiers qui faisaient encore le service ; ils conclurent à se rendre ; mais ils différaient sur les conditions. Le comte de Lalli, outré contre les Anglais, qui avaient, disait-il, violé en plus d'une occasion le cartel établi entre les deux nations, fit une déclaration particulière, dans laquelle il leur reprochait leurs infractions aux traités. Ce n'était pas une politique prudente de parler de leurs torts à des vainqueurs, & d'aigrir ceux qu'il fallait fléchir ; mais tel était son caractère. Après leur avoir exposé ses plaintes, il demandait qu'on laissât un asyle à la mère & aux sœurs d'un raïa, qui s'étaient refugiées à Pondicheri, lorsque ce raïa eut été assassiné dans le camp des Anglais mêmes. Il leur reprochait vivement, selon sa coutume, d'avoir souffert cette barbarie. Le colonel Cootes ne fit aucune réponse à cette déclaration hardie. Le conseil de Pondicheri en-

voya de ſon côté au commandant anglais des articles de capitulation rédigés par le jéſuite Lavaur. Ce miſſionnaire les porta lui-même. Cette démarche aurait été bonne au Portugai, mais non pas avec un Anglais. Si Lalli les offenſait en les accuſant d'injuſtice & de cruauté, on les offenſait davantage en députant un jéſuite intrigant, pour négocier avec des guerriers victorieux. Le colonel ne daigna pas ſeulement lire les articles du jéſuite; mais il donna les ſiens. Les voici.

« Le colonel Cootes veut que les Français ſe ren-
» dent priſonniers de guerre, pour être traités comme
» il conviendra aux intérêts du roi ſon maître. Il aura
» pour eux toute l'indulgence qu'exige l'humanité.

» Il enverra demain matin, entre huit & neuf heures,
» les grenadiers de ſon régiment prendre poſſeſſion de la
» porte Vilnour.

» Après demain à la même heure, il prendra poſſeſſion
» de la porte St. Louis.

» La mère & les ſœurs du raïa ſeront eſcortées à Ma-
» draſs. On aura tout le ſoin poſſible d'elles, & on ne les
» livrera point à leurs ennemis. Fait à notre quartier
» général, près de Pondicheri, le 15 Janvier 1761. »

Il falut obéir aux ordres du colonel Cootes. Il entra dans la ville. La petite garniſon mit bas les armes. Le colonel ne dîna point avec le général, contre lequel il était piqué, mais chez le gouverneur de la compagnie, nommé Mr. Duval de Leirit, avec pluſieurs membres du conſeil.

Mr. Pigot, gouverneur de Madraſs pour la compagnie anglaiſe, réclama ſon droit ſur Pondicheri : on ne put le lui diſputer, parce que c'était lui qui payait les troupes. Ce fut lui qui régla tout, aprés la conquête. Le général Lalli était toujours très-malade; il demanda à ce gouverneur anglais la permiſſion de reſter encore quatre jours à Pondicheri; il fut refuſé; on lui ſignifia qu'il fallait partir le lendemain pour Madraſs.

Nous pouvons remarquer, comme une chose assez singulière, que Pigot était d'une origine française, comme Lalli d'une origine irlandaise : l'un & l'autre combattait contre son ancienne patrie.

Cette rigueur fut la plus légère que le général essuya. Les employés de la compagnie, les officiers de ses troupes, qu'il avait mortifiés sans ménagemens, se réunirent tous contre lui. Les employés surtout lui insultèrent jusqu'au moment de son départ, affichant contre lui des placards, jetant des pierres à ses fenêtres, l'appellant à grands cris traître & scélérat. La troupe grossissait par les indifférens qui s'y joignaient & qui étaient bientôt échauffés de la fureur des autres. On l'attendit à la place par laquelle on devait le transporter, couché sur un palanquin, suivi au loin de quinze houssards anglais nommés pour l'escorter pendant sa route jusqu'à Madrass. Le colonel Cootes lui avait permis de se faire accompagner de quatre de ses gardes jusqu'à la porte ; les séditieux environnèrent son lit en le chargeant d'injures, & en le menaçant de le tuer. On eût cru voir des esclaves qui voulaient assommer de leurs fers un de leurs compagnons. Il continua sa marche au milieu d'eux, tenant de ses mains affaiblies deux pistolets. Ses gardes & les houssards anglais lui sauvèrent la vie.

Les séditieux s'en prirent à Mr. Dubois, ancien & brave officier, âgé de soixante & dix ans, intendant de l'armée, qui passa un moment après. Cet intendant, l'homme du roi, fut assassiné ; on le vola ; on le dépouilla nud ; on l'enterra dans un jardin : ses papiers furent saisis sur le champ dans sa maison, & on ne les a jamais revus.

Pendant que le général Lalli était conduit à Madrass, des employés de la compagnie obtinrent à Pondicheri la permission d'ouvrir ses coffres, comptant y trouver ses trésors en or, en diamans, en lettres de change : ils n'y trouvèrent qu'un peu de vaisselle, des hardes,

des papiers inutiles, & ils n'en furent que plus acharnés.

Accablé de chagrins & de maladies, Lalli prifonnier dans Madrafs, demanda vainement qu'on différât fon tranfport en Angleterre : il ne put obtenir cette grace. On le mena de force à bord d'un vaiffeau marchand, dont le capitaine le traita inhumainement pendant toute la traverfée. On ne lui donnait pour tout foulagement que du bouillon de porc. Ce patron Anglais croyait devoir traiter ainfi un Irlandais au fervice de France. Bientôt les officiers, le confeil de Pondicheri & les principaux employés furent obligés de le fuivre ; mais avant d'être transférés, ils eurent la douleur de voir commencer la démolition de toutes les fortifications qu'ils avaient faites à leur ville, la deftruction de leurs immenfes magafins, de leur halles, de tout ce qui pouvait fervir au commerce, comme à la défenfe ; & jufqu'à leurs propres maifons.

Mr. Dupré, nommé gouverneur de Pondicheri par le confeil de Madrafs, preffait cette deftruction. C'était (à ce qu'on nous a mandé) le petit-fils d'un de ces Français que la rigueur de la révocation de l'édit de Nantes força de s'exiler de leur patrie & de fervir contr'elle. Louis XIV ne s'attendait pas qu'au bout d'environ quatre-vingts ans la capitale de fa compagnie des Indes ferait détruite par un Français.

Le jéfuite Lavaur eut beau lui écrire : » Monfieur, » êtes-vous également preffé de détruire la maifon où » nous avons un autel domeftique pour y continuer » en cachette l'exercice de notre religion « ? &c.

Dupré fe fouciait fort peu que Lavaur dît la meffe en cachette : il lui répondit que le général Lalli avait rafé St. David, & n'avait donné que trois jours aux habitans pour tranfporter leurs effets ; que le gouverneur de Madrafs avait accordé trois mois aux habitans de Pondicheri ; que les Anglais égalaient au moins les Fran-

çais en générofité ; mais qu'il fallait partir, & aller dire la meffe ailleurs. Alors la ville fut impitoyablement rafée, fans que les Français puffent avoir le droit de fe plaindre.

ARTICLE DIX-HUITIÈME.

Lalli & les autres prifonniers conduits en Angleterre, relâchés fur leur parole. Procès criminel de Lalli.

LES prifonniers continuèrent dans la route & en Angleterre leurs reproches mutuels que le défefpoir aigriffait encore. Le général avait fes partifans, furtout parmi les officiers du régiment de fon nom ; prefque tous les autres étaient fes ennemis déclarés ; chacun écrivait aux miniftres de France ; chacun accufait le parti oppofé d'être la caufe du défaftre. Mais la véritable caufe était la même que dans les autres parties du monde ; la fupériorité des flottes anglaifes, l'opiniâtreté attentive de la nation, fon crédit, fon argent comptant, & cet efprit de patriotifme, qui eft plus fort à la longue que l'efprit mercantile & que la cupidité des richeffes.

Le général Lalli obtint de l'amirauté d'Angleterre la permiffion de repaffer en France fur fa parole. La plupart de fes ennemis eurent la même grace : ils arrivèrent précédés de toutes les plaintes, des accufations formées de part & d'autre, & de mille écrits dont Paris était inondé. Les partifans de Lalli étaient en très-petit nombre ; & fes adverfaires, innombrables.

Un conseil entier ; deux cents employés sans ressources ; les directeurs de la compagnie des Indes voyant leur grand établissement anéanti ; les actionnaires tremblant pour leur fortune, des officiers irrités, tous se déchaînaient avec d'autant plus d'animosité contre Lalli, qu'ils croyaient qu'en perdant Pondicheri, il avait gagné des millions. Les femmes, toujours moins modérées que les hommes dans leurs terreurs & dans leurs plaintes, criaient au traître, au concussionnaire, au criminel de lèze-majesté.

Le conseil de Pondicheri en corps présenta une requête contre lui au contrôleur-général. Il disait dans cette requête ; *ce n'est point le desir de venger nos injures & notre ruine personnelle qui nous anime, c'est la force de la vérité, c'est le sentiment pur de nos consciences, c'est le cri général.*

Il paraissait pourtant que le sentiment pur des consciences était un peu corrompu par la douleur d'avoir tout perdu, par une haine personnelle, peut-être excusable, & par la soif de la vengeance qu'on ne peut excuser.

Un très-brave officier de la noblesse la plus antique, fort mal-à-propos outragé par le général, & même dans son honneur, écrivait en termes beaucoup plus violens que le conseil de Pondicheri. *Voilà*, disait-il, *ce qu'un étranger sans nom, sans actions devers lui, sans naissance, sans aucun titre, enfin, comblé cependant des honneurs de son maître, prépare en général à toute cette colonie. Rien n'a été sacré pour ses mains sacrilèges ; ce chef les a portées jusqu'à l'autel, en s'appropriant six chandeliers d'argent & un crucifix, que le général Anglais lui a fait rendre à la sollicitation du supérieur des capucins, &c. &c.*

Le général s'était attiré par ses fougues indiscrètes,

& par ſes reproches injuſtes, une accuſation ſi cruelle : il eſt vrai qu'il avait fait porter chez lui ces chandeliers & ce crucifix, mais ſi publiquement qu'il n'était pas poſſible qu'au milieu de tant de grands intérêts, il voulût s'emparer d'un objet ſi mince. Auſſi l'arrêt qui le condamna ne parle point de ſacrilège.

Le reproche d'une baſſe naiſſance était bien injuſte : nous avons ſes titres munis du grand ſceau du roi Jacques. Sa maiſon était très-ancienne. On paſſait donc les bornes avec lui comme il les avait paſſées avec tant d'autres. Si quelque choſe doit inſpirer aux hommes la modération, c'eſt ſans doute cette fatale aventure.

Le miniſtre des finances devait naturellement protéger une compagnie de commerce dont la ruine ſemblait ſi préjudiciable au royaume : il y eut un ordre ſecret d'enfermer Lalli à la Baſtille. Lui-même offrit de s'y rendre ; il écrivit au duc de Choiſeul : *J'apporte ici ma tête & mon innocence. J'attends vos ordres.*

Le duc de Choiſeul, miniſtre de la guerre & des affaires étrangères, était généreux à l'excès, bienfaiſant & juſte ; la hauteur de ſon ame était égale à la grandeur de ſes vues ; mais dans une affaire ſi eſſentielle & ſi compliquée il ne pouvait s'oppoſer aux clameurs de tout Paris, ni négliger la foule des imputations faites à l'accuſé. Lalli fut enfermé à la Baſtille dans la même chambre où avait été la Bourdonnaye, & n'en ſortit pas de même.

Il s'agiſſait d'abord de voir quels juges on lui donnerait. Un conſeil de guerre ſemblait le tribunal le plus convenable ; mais on lui imputait des malverſations, des concuſſions, des crimes de péculat dont les maréchaux de France ne ſont pas juges. Le comte de Lalli avait d'abord formé ſes plaintes : ainſi ſes adverſaires ne firent en quelque ſorte que récrimi-

ner. Ce procès était si compliqué, il fallait faire venir tant de témoins, que le prisonnier resta quinze mois à la Bastille, sans être interrogé, & sans savoir devant quel tribunal il devait répondre. C'est-là, disaient quelques jurisconsultes, le triste destin des citoyens d'un royaume célèbre par les armes & par les arts, mais qui manque encore de bonnes loix, ou plutôt chez qui les sages loix anciennes sont quelquefois oubliées.

Le jésuite Lavaur était alors à Paris; il demandait au gouvernement une modique pension de quatre cents francs, pour aller prier DIEU le reste de ses jours au fond du Périgord où il était né. Il mourut, & on lui trouva douze cent cinquante mille livres dans sa cassette, en or, en diamans, en lettres de change. Cette aventure d'un supérieur des missions de l'Orient, & la banqueroute de trois millions que fit en ce tems-là le supérieur des missions de l'Occident, nommé la Valette, excitèrent dans toute la France une indignation égale à celle qu'on inspirait contre Lalli, & fut une des causes qui produisirent enfin l'abolissement des jésuites : mais en même tems la cassette de Lavaur prépara la perte de Lalli. On trouva dans ce coffre deux mémoires, l'un en faveur du comte; l'autre qui le chargeait de tous les crimes. Il devait faire usage de l'un ou de l'autre de ces écrits, selon que les affaires tourneraient. De ce couteau tranchant à double lame, on porta au procureur-général celle qui blessait l'accusé. Cet homme du roi fit sa plainte au parlement contre le comte, de vexations, de concussions, de trahisons, de crimes de lèze-majesté. Le parlement renvoya l'affaire au châtelet en première instance. Et bientôt après des lettres-patentes du roi renvoyèrent à la grand'chambre & à la tournelle assemblées *la connaissance de tous les délits commis dans l'Inde, pour être le procès fait &* parfait *aux auteurs desdits délits, selon la rigueur*

des ordonnances Le mot de juſtice conviendrait mieux peut-être que celui de rigueur.

Comme le procureur-général avait inſéré dans ſa plainte les termes de haute-trahiſon, de lèze-majeſté, on refuſa un conſeil à l'accuſé. Il n'eut pour ſa défenſe d'autre ſecours que lui-même. On lui permit d'écrire : il ſe ſervit de cette permiſſion pour ſon malheur. Ses écrits irritèrent encore ſes adverſaires, & lui en firent de nouveaux. Il reprochait au comte d'Aché d'avoir été cauſe de la perte de l'Inde, en ne reſtant pas devant Pondicheri. Mais ce chef d'eſcadre avait des ordres précis de défendre les iſles de Bourbon & de France contre une invaſion dont elles étaient menacées. Il accuſait en lui un homme qui ayant combattu trois fois contre la flotte anglaiſe, avait été bleſſé dans ces trois batailles. Il faiſait des reproches ſanglans au chevalier de Soupire, qui lui répondit, & qui dépoſa contre lui avec une modération auſſi eſtimable qu'elle eſt rare.

Enfin ſe rendant à lui-même le témoignage, qu'il avait toujours fait rigoureuſement ſon devoir, il ſe livra avec la plume aux mêmes emportemens qu'il avait eus quelquefois dans ſes diſcours. Si on lui eût donné un conſeil, ſes défenſes auraient été plus circonſpectes : mais il penſa toujours qu'il lui ſuffiſait de ſe croire innocent. Il força ſurtout Mr. de Buſſy à lui faire une réponſe auſſi mortifiante que bien écrite. Tous les hommes impartiaux virent avec douleur deux braves officiers, tels que MM. de Lalli & de Buſſy, tous deux d'une valeur éprouvée, & qui avaient cent fois prodigué leur vie, affecter de ſe ſoupçonner l'un l'autre d'avoir manqué de courage. Lalli en avait trop en inſultant tous ſes adverſaires dans ſes mémoires. C'était ſe battre ſeul contre une armée ; il n'était guère poſſible que cette multitude ne l'accablât pas ; tant les diſcours de toute une ville font impreſſion ſur les juges, lors même qu'ils croient être en garde contre cette ſéduction.

ARTICLE DIX-NEUVIÈME.

Fin du procès criminel de Lalli. Sa mort.

PAR une fatalité ſingulière, & qui ne ſe voit peut-être qu'en France, le ridicule ſe mêle preſque toujours aux événemens funeſtes. C'était un très-grand ridicule en effet de voir des hommes de paix, qui n'étaient jamais ſortis de Paris que pour aller à leurs maiſons de campagne, interroger avec un greffier des officiers généraux de terre & de mer ſur leurs opérations militaires.

Les membres du conſeil marchand de Pondicheri, les actionnaires de Paris, les directeurs de la compagnie des Indes, les employés, les commis, leurs femmes, leurs parens, criaient aux juges & aux amis des juges contre le commandant d'une armée qui conſiſtait à peine en mille ſoldats, & contre celui d'une flotte qui n'avait qu'un vaiſſeau du roi. Les actions étaient tombées parce que le général était un traître, & que l'amiral s'était allé radouber au-lieu de livrer un quatrième combat naval! On répétait les noms de Trichenapali, de Vandavachi, de Chétoupet. Les conſeillers de la grand'chambre achetaient de mauvaiſes cartes de l'Inde où ces places ne ſe trouvaient pas.

On faiſait un crime à Lalli de ne s'être pas emparé de ce poſte nommé Chétoupet, avant d'aller à Madraſs. Tous les maréchaux de France aſſemblés auraient eu bien de la peine à décider de ſi loin ſi on devait aſſiéger Chétoupet ou non; & on portait cette queſtion à la grand'chambre! les accuſations étaient ſi multipliées qu'il n'était pas poſſible que parmi tant de noms indiens un juge de Paris ne prît ſouvent une ville pour un homme, & un homme pour une ville.

Le général de terre accuſait le général de mer d'être

la première cause de la chûte des actions, tandis que lui-même était accusé par tout le conseil de Pondicheri d'être l'unique principe de tous les malheurs.

Le chef d'escadre fut assigné pour être ouï. On l'interrogeait, après serment de dire la vérité, pourquoi il avait mis le Cap au sud, au-lieu de s'être embossé au nord-est entre Alamparvé & Goudelour? noms qu'aucun Parisien n'avait entendu prononcer auparavant.

A l'égard du général Lalli, on le chargeait d'avoir assiégé Goudelour au-lieu d'assiéger d'abord St. David; de n'avoir pas marché aussi-tôt à Madrass; d'avoir évacué le poste de Chéringan; de n'avoir pas envoyé trois cents hommes de renfort, noirs ou blancs à Mazulipatan; d'avoir capitulé à Pondicheri, & de n'avoir pas capitulé (*a*).

Il fut question de savoir si Mr. de Soupire, maréchal de camp, avait continué ou non le service militaire depuis la perte de Cangivaron, poste assez inconnu à la Tournelle. Il est vrai qu'en interrogeant Lalli sur de tels faits, on avait soin de lui dire que c'étaient des opérations militaires sur lesquelles on n'insistait pas. Mais on n'en tirait pas moins des inductions contre lui. A ces chefs d'accusation que nous avons entre les mains, en succédaient d'autres sur sa conduite privée. On lui reprochait de s'être mis en colère contre un conseiller de Pondicheri, & d'avoir dit à ce conseiller qui se vantait de donner son sang pour la compagnie, Avez-vous assez de sang pour fournir du boudin aux troupes du roi qui

(*a*) Le maréchal Keith disait à une impératrice de Russie; Madame, si vous envoyez en Allemagne un général traître & lâche, vous pouvez le faire pendre à son retour. Mais s'il n'est qu'incapable, tant pis pour vous, pourquoi l'avez-vous choisi? c'est votre faute, il a fait ce qu'il a pu, vous lui devez encore des remerciemens.

manquent de pain ? . . . . N°. 74.

On l'accuſait d'avoir dit des ſottiſes à un autre conſeiller . . . . N°. 87.

D'avoir condamné un perruquier qui avait brûlé de ſon fer chaud l'épaule d'une négreſſe, à recevoir un coup du même fer ſur ſon épaule. . . . . N°. 88.

De s'être enivré quelquefois. . . . . N°. 104.

D'avoir fait chanter un capucin dans la rue. . . . . N°. 105.

D'avoir dit que Pondicheri reſſemblait à un bordel, où les uns careſſaient les filles, & où les autres les voulaient jeter par les fenêtres. . . . . N°. 106.

D'avoir rendu quelques viſites à madame Pigot, qui s'était échappée de chez ſon mari. . . . . N°. 108.

D'avoir fait donner du riz à ſes chevaux dans le tems qu'il n'avait point de chevaux. . . . . , ... N°. 112.

D'avoir donné une fois aux ſoldats du punch fait avec du coco. . . . . . . N°. 131.

De s'être fait traiter d'un abcès au foie ſans que cet abcès eût crevé. Et ſi l'abcès eût crevé il en ferait heureuſement mort. N°. 147.

Des griefs étaient mêlés d'accuſations plus importantes. La plus forte était d'avoir vendu Pondicheri aux Anglais; & la preuve en était que pendant le blocus il avait fait tirer des fuſées ſans qu'on en ſût la raiſon, & qu'il avait fait la ronde la nuit tambour battant. . . . . N°. 144 & 145.

On voit aſſez que ces accuſations étaient intentées par des gens fâchés, & mauvais raiſonneurs. Leur énorme extravagance ſemblait devoir décréditer les autres imputations. Nous ne parlerons point ici de cent petites affaires d'argent, qui forment un chaos plus aiſé à débrouiller par un marchand que par un hiſtorien. Ses défenſes nous ont paru très-plauſibles, & nous renvoyons le lecteur à l'arrêt même qui ne le déclara pas concuſſionnaire.

Il y eut cent ſoixante chefs d'accuſation contre lui, les cris du public en augmentaient encore le nombre & le poids : ce procès devenait très-ſérieux malgré ſon extrême ridicule; on approchait de la cataſtrophe.

Le célèbre d'Agueſſeau a dit dans une de ſes mercuriales, en adreſſant la parole aux magiſtrats en 1714. *Juſtes par la droiture de vos intentions, êtes-vous toujours exempts de l'injuſtice des préjugés? Et n'eſt-ce pas cette eſpèce d'injuſtice que nous pouvons appeller l'erreur de la vertu, & ſi nous l'oſons dire, le crime des gens de bien?*

Le terme de crime eſt bien fort, un honnête-homme ne commet point de crime; mais il fait ſouvent des fautes pernicieuſes : & quel homme, quelle compagnie n'a pas commis de telles fautes?

Le rapporteur paſſait pour un homme dur, préoccupé & ſanguinaire. S'il avait mérité ce reproche dans toute ſon étendue, le mot de crime alors n'aurait pas été peut-être trop violent. Il aimait la juſtice; mais il la voulait toujours rigoureuſe, & enſuite il s'en repentait. Ses mains étaient encore teintes du ſang d'un enfant (l'on peut donner ce nom à un jeune gentilhomme d'environ dix-ſept ans) coupable d'un excès dont l'âge l'aurait corrigé, & que ſix mois de priſon auraient expié. C'était lui qui avait déterminé quinze juges contre dix à faire périr cette victime par la mort la plus affreuſe, réſervée aux par-

ricides (*a*). Cette fcéne fe paffait chez un peuple réputé fociable, dans le tems même où le monftre de l'inquifition s'apprivoifait ailleurs, & où les anciennes loix des tems barbares s'adouciffaient dans les autres états. Tous les princes, tous les peuples de l'Europe eurent horreur de cet effroyable affaffinat juridique. Ce magiftrat même en eut des remords; mais il n'en fut pas moins impitoyable dans le procès du comte Lalli.

Quelques autres juges & lui étaient perfuadés de la néceffité des fupplices dans les affaires les plus graciables; on eût dit que c'était un plaifir pour eux. Leur maxime était qu'il faut toujours en croire les délateurs plus que les accufés; & que s'il fuffifait de nier, il n'y aurait jamais de coupables. Ils oubliaient cette réponfe de l'empereur Julien le philofophe, qui avait lui-même rendu la juftice dans Paris : *s'il fuffifait d'accufer, il n'y aurait jamais d'innocens.*

Il fallait lire & relire un tas énorme de papiers, mille écrits contradictoires d'opérations militaires faites dans des lieux dont la pofition & le nom étaient inconnus aux magiftrats; des faits dont il leur était impoffible de fe former une idée exacte, des incidens, des objections, des réponfes qui coupaient à tout moment le fil de l'affaire. Il n'eft pas poffible que chaque juge examine par lui-même toutes ces piéces; & quand on aurait la patience de les lire, combien peu font en état de démêler la vérité dans cette multitude de contradictions! on s'en rapporte prefque toujours fur le rapporteur dans les affaires com-

(*a*) Cinq voix ont donc fuffi pour condamner un enfant aux fupplices accumulés de la torture ordinaire & extraordinaire, de la langue arrachée avec des tenailles, du poing coupé, & d'être jeté dans les flammes. Un enfant! un petit-fils d'un lieutenant-général qui avait bien fervi l'état! & cet événement plus horrible que tout ce qu'on a jamais rapporté ou inventé fur les Cannibales, s'eft paffé chez une nation qui paffe pour éclairée & humaine.

pliquées; il dirige les opinions ; on l'en croit ſur ſa parole ; la vie & la mort, l'honneur & l'opprobre ſont dans ſa main.

Un avocat-général ayant lu toutes les piéces avec une attention infatigable, fut pleinement convaincu que l'accuſé devait être abſous. -- C'était Mr. Séguier, de la même famille que ce chancelier qui ſe fit un nom dans l'aurore des belles-lettres, cultivées trop tard en France ainſi que tous les arts ; homme d'ailleurs de beaucoup d'eſprit, & plus éloquent encore que le rapporteur dans un goût différent. Il était ſi perſuadé de l'innocence du comte, qu'il s'en expliquait hautement devant les juges & dans tout Paris : Mr. Pellot ancien conſeiller de grand'-chambre, le juge peut-être le plus appliqué & du plus grand ſens, fut entiérement de l'avis de Mr. Séguier.

On a cru que l'ancien parlement, aigri par ſes fréquentes querelles avec des officiers généraux chargés de lui annoncer les ordres du roi ; exilé plus d'une fois pour ſa réſiſtance, & réſiſter toujours ; devenu enfin, ſans preſque le ſavoir, l'ennemi naturel de tout militaire élevé en dignité, pouvait goûter une ſecrète ſatisfaction en déployant ſon pouvoir ſur un homme qui avait exercé un pouvoir ſouverain. Il humiliait en lui tous les commandans. On ne s'avoue pas ce ſentiment caché au fond du cœur : mais ceux qui le ſoupçonnent, peuvent ne ſe pas tromper.

Le vice-roi de l'Inde françaiſe fut, après plus de cinquante ans de ſervices, condamné à la mort à l'âge de ſoixante - huit ans.

Quand on lui prononça ſon arrêt, l'excès de ſon indignation fut égal à celui de ſa ſurpriſe. Il s'emporta contre ſes juges, ainſi qu'il s'était emporté contre ſes accuſateurs ; & tenant à la main un compas qui lui avait ſervi à tracer des cartes géographiques dans ſa priſon, il

s'en frappa vers le cœur : le coup ne pénétra pas assez pour lui ôter la vie. Réservé à la perdre sur l'échaffaut, on le traîna, par ordre du rapporteur, dans un tombereau de boue, ayant dans la bouche un large bâillon, qui débordant sur ses lèvres & défigurant son visage, formait un spectacle affreux. Une curiosité cruelle attire toujours une foule de gens de tout état à un tel spectacle. Plusieurs de ses ennemis subalternes vinrent en jouir. On lui bâillonnait ainsi la bouche, de peur que sa voix ne s'élevât contre ses juges sur l'échaffaut ; & qu'étant si vivement persuadé de son innocence, il n'en persuadât le peuple. Ce tombereau, ce bâillon soulevèrent les esprits de tout Paris ; & la mort de l'infortuné ne les révolta pas.

L'arrêt portait que Thomas Arthur Lalli *était condamné à être décapité, comme duement atteint & convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi, de l'état & de la compagnie des Indes*, d'abus d'autorité, vexations & exactions.

On a déjà remarqué ailleurs que ces mots *trahir les intérêts* ne signifient point une perfidie, une trahison formelle, un crime de lèze-majesté, en un mot la vente de Pondicheri aux Anglais, dont on l'avait accusé. Trahir les intérêts de quelqu'un veut dire les mal ménager, les mal conduire. Il était évident que dans tout ce procès il n'y avait pas l'ombre de trahison, ni de péculat. L'ennemi implacable des Anglais, qui les brava toujours, ne leur avait pas vendu la ville. S'il l'avait fait, on le saurait aujourd'hui. De plus, les Anglais n'auraient pas acheté une ville qu'ils étaient sûrs de prendre. Enfin Lalli aurait joui à Londres du fruit de sa trahison, & ne fût pas venu chercher la mort en France parmi ses ennemis. A l'égard du péculat, comme il ne fut jamais chargé de l'argent du roi, ni de celui de la compagnie, on ne pouvait l'accuser de ce crime, qu'on dit trop commun.

Abus d'autorité, vexations, exactions, sont aussi des termes vagues & équivoques, à la faveur desquels il n'y a point de présidial qui ne pût condamner à mort un général d'armée, un maréchal de France. Il faut une loi précise & des preuves précises. Le général Lalli usa sans doute très-mal de son autorité, en outrageant de paroles tant de braves officiers, en manquant toujours d'égards, de circonspection, de bienséance : mais, comme il n'y a point de loi qui dise : *tout maréchal de France, tout général d'armée, qui sera un brutal, aura la tête tranchée*, plusieurs personnes impartiales pensèrent que c'était l'ancien parlement qui paraissait abuser de son autorité.

Le mot d'exaction est encore un terme qui n'a pas un sens bien déterminé. Lalli n'avait jamais imposé une contribution d'un denier ni sur les habitans de Pondicheri, ni sur le conseil. Il ne demanda même jamais au trésorier de ce conseil le paiement de ses appointemens de général : il comptait les recevoir à Paris, & il n'y reçut que la mort.

Nous savons de science certaine (autant qu'il est permis de prononcer ce mot de *certaine*) que trois jours après sa mort, un homme très-respectable ayant demandé à un des principaux juges sur quel délit avait porté l'arrêt : *il n'y a point de délit particulier*, répondit le juge en propres mots : *c'est sur l'ensemble de sa conduite qu'on a assis le jugement*. Cela était très-vrai ; mais cent incongruités dans la conduite d'un homme en place, cent défauts dans le caractère, cent traits de mauvaise humeur, mis ensemble, ne composaient pas un crime digne du dernier supplice. S'il était permis de se battre contre son général, il méritait peut-être de mourir de la main des officiers outragés par lui, mais non du glaive de la justice qui ne connaît ni haine ni colère. On peut assurer qu'aucun militaire ne l'eût accusé si violemment, s'ils avaient

prévu que leurs plaintes le conduiraient à l'échaffaut. Au contraire, ils l'auraient excusé. Tel est le caractère des officiers Français.

Cet arrêt semble aujourd'hui d'autant plus cruel, que dans le tems même où l'on avait instruit ce procès, le châtelet, chargé par ordre du roi de punir les concussions évidentes faites en Canada par des gens de plume, ne les avait condamnés qu'à des restitutions, à des amendes, & à des bannissemens. Les magistrats du châtelet avaient senti que dans l'état d'humiliation & de désespoir où la France était réduite en ce tems malheureux, ayant perdu ses troupes, ses vaisseaux, son argent, son commerce, ses colonies, sa réputation, on ne lui aurait rien rendu de tout cela, en faisant pendre dix ou douze coupables, qui n'étant point payés par un gouvernement alors obéré, s'étaient payés par eux-mêmes. Ces accusés n'avaient point contr'eux de cabale; & il y en avait une acharnée & terrible contre un Irlandais qui paraissait avoir été bizarre, capricieux, emporté, jaloux de la fortune d'autrui, appliqué à son intérêt sans doute comme tout autre; mais point voleur, mais brave, mais attaché à l'état, mais innocent. Il fallut du tems pour que la pitié prît la place de la haine: on ne revint en faveur de Lalli qu'après plusieurs mois, quand la vengeance assouvie laissa rentrer l'équité dans les cœurs avec la commisération.

Ce qui contribua le plus à rétablir sa mémoire dans le public, c'est qu'en effet, après bien des recherches, on trouva qu'il n'avait laissé qu'une fortune médiocre. L'arrêt portait qu'on prendrait sur la confiscation de ses biens cent mille écus pour les pauvres de Pondicheri. Il ne se trouva pas de quoi payer cette somme, dettes préalables acquittées. Les vrais pauvres intéressans étaient ses parens. Le roi leur accorda des graces qui ne réparèrent pas le malheur de la famille. La plus grande grace qu'elle espérait était de faire revoir, s'il est possible, par le nouveau parlement, le procès jugé par l'ancien, ou d'en faire re-

mettre la décifion à un confeil de guerre, aidé de magiftrats.

Il parut enfin aux hommes fages & compatiffans que la condamnation du général Lalli était un de ces meurtres commis avec le glaive de la juftice. Il n'eft point de nation civilifée chez qui les loix faites pour protéger l'innocence, n'aient fervi quelquefois à l'opprimer. C'eft un malheur attaché à la nature humaine, faible, paffionné, aveugle. Depuis le fupplice des Templiers, point de fiècle où les juges en France n'aient commis plufieurs de ces erreurs meurtrières. Tantôt c'était une loi abfurde & barbare qui commandait ces iniquités judiciaires; tantôt c'était une loi fage qu'on pervertiffait (*a*).

Qu'il foit permis de remettre ici fous les yeux ce que nous avons dit autrefois, que fi on avait différé les fupplices de la plupart des hommes en place, un feul à peine aurait été éxécuté. La raifon en eft que cette même nature humaine, fi cruelle quand elle eft échauffée, revient à la douceur, lorfqu'elle fe refroidit.

(*a*) La maréchale d'Ancre fut accufée d'avoir facrifié un coq blanc à la lune, & brûlée comme forcière.

On prouva au curé Gaufredy qu'il avait eu de fréquentes conférences avec le diable. Une des plus fortes charges contre Vanini était qu'on avait trouvé chez lui un grand crapaud & en conféquence il fut déclaré forcier & athée.

Le jéfuite Girard fut accufé d'avoir enforcelé la Cadière. Le Curé Grandier d'avoir enforcelé tout un couvent.

L'ancien parlement défendit d'écrire contre Ariftote fous peine des galères.

Montécuculi chambellan, échanfon du dauphin François, fut condamné comme féduit par l'empereur Charles-Quint pour empoifonner ce jeune prince, parce qu'il fe mêle un peu de chymie. Ces exemples d'abfurdité & de barbarie font innombrables.



ARTICLE VINGTIÈME.

Destruction de la compagnie française des Indes.

LA mort de Lalli ne rendit pas la vie à la compagnie des Indes : elle ne fut qu'une cruauté inutile. S'il est triste de s'en permettre de nécessaires, combien doit-on s'abstenir de celles qui ne servent qu'à faire dire aux nations voisines : ce peuple auparavant généreux & redoutable n'était en ce tems-là dangereux que pour ceux qui le servaient.

Ce fut depuis un grand problême à la cour, dans Paris, dans les provinces maritimes, parmi les négocians, parmi les ministres, s'il fallait soutenir, ou abandonner ce cadavre à deux têtes qui avait fait également mal à la fois le commerce & la guerre, & dont le corps était composé de membres qui changeaient tous les jours. Les ministres, qui penchaient vers le dessein de lui ôter son privilège exclusif, employèrent la plume de Mr. l'abbé Morrelet, à la vérité docteur de sorbonne, mais homme très-instruit ; d'un esprit net & méthodique, plus propre à rendre service à l'état dans des affaires sérieuses, qu'à disputer sur des fadaises de l'école. Il prouva que dans l'état où se trouvait la compagnie, il n'était pas possible de lui conserver un privilège qui l'avait ruinée. Il voulut prouver aussi qu'il eût falu ne lui en jamais donner. C'était dire en effet que les Français ont dans leur caractère, & trop souvent dans leur gouvernement quelque chose qui ne leur permet pas de former de grandes associations heureuses ; car les compagnies anglaise, hollandaise & même danoise prospéraient avec leur privilège exclusif. Il fut prouvé que les différens ministères depuis 1725, jusqu'à 1769, avaient fourni à la compagnie des Indes aux dépens du roi & de

l'état la somme étonnante de trois cent soixante & seize millions, sans que jamais elle eût pu payer ses actionnaires du produit de son commerce, comme on ne peut trop le redire.

Enfin le fantôme de cette compagnie, qui avait donné de si grandes espérances, fut anéanti. Il n'avait pu réussir par les soins du cardinal de Richelieu, ni par les libéralités de Louis XIV, ni par celles du duc d'Orléans, ni sous aucun des ministres de Louis XV. Il fallait cent millions pour lui donner une nouvelle existence; & cette compagnie aurait encore été exposée à les perdre. Les actionnaires & les rentiers continuèrent à être payés sur la ferme du tabac; desorte que si le tabac passait de mode, la banqueroute serait inévitable.

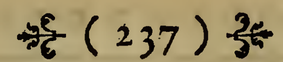
La compagnie anglaise mieux dirigée, mieux secourue par des flottes maîtresses des mers, animée d'un esprit plus patriotique, s'est vue au comble de la puissance & de la gloire qui peuvent être passagères. Elle a eu aussi ses querelles avec les actionnaires & avec le gouvernement: mais ces querelles étaient des disputes de vainqueurs, qui ne s'accordaient pas sur le partage des dépouilles: & celles de la compagnie française ont été des plaintes & des cris des vaincus, s'accusant les uns les autres de leurs infortunes, au milieu de leurs débris.

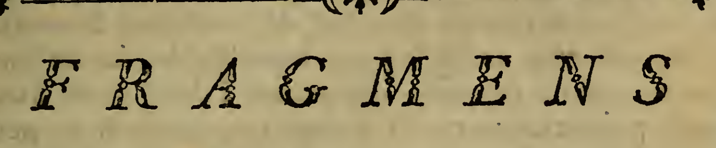
On a voulu dans le parlement d'Angleterre, ravir au lord Cilve & à ses officiers les richesses immenses acquises par leurs victoires. On a prétendu que tout devait appartenir à l'état & non à des particuliers; ainsi que le parlement de Paris semblait l'avoir préjugé. Mais la différence entre le parlement d'Angleterre & celui de Paris était infinie, malgré l'équivoque du nom: l'un représentait légalement la nation entière, l'autre était un simple tribunal de judicature chargé d'enrégistrer les édits des rois. Le parlement anglais décida le 14 Mai 1773, qu'il était honteux de redemander dans Londres au lord Clive & à tant de braves gens le prix légitime de leurs belles actions

dans l'Inde : que cette baſſeſſe ſerait auſſi injuſte que ſi on avait voulu punir l'amiral Anſon d'avoir fait le tour du globe en vainqueur : & qu'enfin, le plus sûr moyen d'encourager les hommes à ſervir leur patrie, était de leur permettre de travailler auſſi pour eux-mêmes. Ainſi il y eut en tout une différence prodigieuſe entre le ſort de l'Anglais Clive & celui de l'Irlandais Lalli ; mais l'un était vainqueur, & l'autre vaincu ; l'un s'était fait aimer ; & l'autre s'était fait déteſter.

De ſavoir à préſent ce que deviendra la compagnie anglaiſe, de dire ſi elle établira ſa puiſſance dans le Bengale & ſur la côte de Coromandel ſur d'auſſi bons fondemens que les Hollandais en ont jeté à Batavia ; ou ſi les Marates & les patanes trop aguerris prévaudront contr'elle : ſi l'Angleterre dominera dans l'Inde comme dans l'Amérique ſeptentrionale, ... c'eſt ce que le tems doit apprendre à notre poſtérité. Ce que nous ſavons de certain juſqu'à préſent, c'eſt que tout change ſur la terre.







FRAGMENS SUR L'INDE.

SECONDE PARTIE.

ARTICLE PREMIER.

De la ſcience des Bracmanes.

C'EST une conſolation de quitter les ruines de la compagnie françaiſe des Indes, l'échaffaut ſur lequel le meurtre de Lalli fut commis, & les malheureuſes querelles de nos marchands & de nos officiers. On ſort avec plaiſir d'un chaos ſi triſte pour retourner à la contemplation philoſophique de l'Inde ; & pour examiner avec attention cette vaſte & ancienne partie de la terre, que certainement les prévarications du jéſuite Lavaur, & les menſonges imprimés du jéſuite Martin, & même les miracles attribués à François Xavero, appellé chez nous Xavier, ne nous feront jamais connaître.

C'eſt d'abord une remarque très-importante que Pythagore alla de Samos au Gange pour apprendre la géométrie, il y a environ deux mille cinq cents ans au moins, & plus de ſept cents ans avant notre ère vulgaire, ſi récemment adoptée par nous. Or certainement Pythagore n'aurait pas entrepris un ſi étrange voyage, ſi la

réputation de la ſcience des bracmanes n'avait été dès long-tems établie de proche en proche en Europe, & ſi pluſieurs voyageurs n'avaient déjà enſeigné la route.

On ſait avec quelle lenteur tout s'établit : ce ne ſont pas des prêtres égyptiens qui auront d'abord couru dans l'Inde pour s'inſtruire. Ils étaient trop infatués du peu qu'ils ſavaient. Leurs intrigues & leurs propres ſuperſtitions occupaient toute leur vie ſédentaire. La mer leur était en horreur; c'était leur typhon. Nul auteur ne parle d'aucun prêtre d'Egypte qui ait voyagé. Ennemis des étrangers, ils ſe feraient crus ſouillés de manger avec eux; il fallait qu'un étranger ſe fît couper le prépuce pour être admis à leur parler. Un lévite n'était pas plus inſociable.

Il eſt vraiſemblable que des marchands Arabes furent les premiers qui paſsèrent dans l'Inde, dont ils étaient voiſins. L'intérêt eſt plus ancien que la ſcience. On alla chercher des épiceries pendant des ſiècles, avant de chercher des vérités.

Nous avons obſervé ailleurs que dans l'hiſtoire allégorique de Job (*a*), écrite en arabe long-tems avant le pentateuque, que ce Job parle du commerce des Indes, & de ſes toiles peintes.

Nous avons rapporté que l'hiſtoire de Bacchus, né en Arabie, était fort antérieure à Job. Son voyage dans l'Inde eſt auſſi certain qu'une ancienne hiſtoire peut l'être; mais il eſt encore plus certain que les Arabes chargèrent cet événement de plus de fables qu'ils n'en mirent depuis dans leurs *Mille & une nuit.* Ils firent de Bacchus un conquérant, muſicien, débauché, ivrogne, magicien & dieu. Des rayons de lumière lui ſortaient de la tête. Une colonne de feu marchait devant ſon armée pendant la nuit. Il écrivait ſes loix en chemin ſur des tables de marbre. Il traverſait à pied la mer Rouge, avec une multitude d'hommes, de femmes & d'enfans.

(*a*) Chap. XXVIII. v. 16.

D'un coup de baguette, il faisait jaillir d'un rocher une fontaine de vin. Il arrêtait à la fois d'un seul mot la lune qui marche & le soleil qui ne marche pas. Toutes ces merveilles peuvent être des figures emblématiques; mais il est difficile d'en pénétrer le sens. C'est ainsi que long-tems après, quand les Grecs ayant équipé un vaisseau pour aller trafiquer en Mingrélie, leurs prophètes poëtes embellirent cette entreprise utile, en y mêlant des oracles, des miracles, des demi dieux, des héros & des prostituées. Enfin des sages voyagèrent pour s'instruire.

Le premier qui soit connu pour être venu chercher la science dans l'Inde, est l'un de ces anciens Zerdust que les Grecs appellaient Zoroastre. Le second est Pythagore. Mr. Holwell nous assûre qu'il a vu leurs noms consacrés dans les annales de bracmanes à la suite des noms des autres disciples venus à l'école de Bénarès sur la frontière septentrionale du Bengale. Ils ont aussi dans leurs registres le nom d'Alexandre; mais il est parmi les destructeurs, tout grand homme qu'il était; & les Pythagores & les Zoroastres sont parmi les anciens précepteurs du genre humain qui étudièrent chez les bracmanes, & qui rapportèrent dans leur patrie le peu de vérités & la foule des erreurs qu'ils avaient apprises.

Nous avons déjà reconnu que l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie étaient enseignées chez les bracmanes. Les douze signes de leur zodiaque & leurs vingt-sept constellations en étaient une preuve évidente.

Les bracmanes connaissaient la précession des équinoxes de tems immémorial, & ils se trompèrent bien moins que les Grecs dans leur calcul; car ce mouvement apparent des étoiles était chez eux, & est encore de cinquante-quatres secondes par an; de sorte que cette période était pour eux de vingt-quatre mille ans; au-lieu que les Grecs la firent de trente-six mille. Elle est chez nous de vingt-cinq mille neuf cents ans; ainsi les

bracmanes ſe rapprochaient plus de la vérité, que les Grecs qui vinrent long-tems après eux.

Mr. le Gentil, ſavant aſtronome, qui a demeuré quelque tems à Pondicheri, a rendu juſtice aux brames modernes, qui ne ſont que les échos des premiers bracmanes. Il a très-ingénieuſement réſolu le problême de la durée du monde, fixée par ces anciens philoſophes de l'Inde, à quatre millions trois cent vingt mille ans, dont il y a trois millions, huit cent quatre-vingt-dix-ſept mille huit cent quatre-vingt-un d'écoulés en l'an 1773 de notre ère. Ainſi notre monde n'aurait plus que quatre cent vingt-deux mille cent dix-neuf ans à ſubſiſter.

Mr. le Gentil s'eſt très-bien apperçu que ce nombre qui ſemble prodigieux, & qui n'eſt rien par rapport au tems néceſſairement éternel, n'eſt qu'une combinaiſon des révolutions de l'équinoxe à-peu-près comme la période julienne de Jules Scaliger, qui eſt une multiplication des cycles du ſoleil par ceux de la lune & par l'indiction.

Mais en même tems Mr. le Gentil a reconnu avec admiration la ſcience des bracmanes, & l'immenſité des tems qu'il fallut à ces Indiens pour parvenir à des connaiſſances dont les Chinois même n'ont jamais eu l'idée, & qui ont été inconnues à l'Egypte & à la Caldée qui enſeigna l'Egypte.

Egyptum docuit Babylon, Egyptus achivos.



ARTICLE

ARTICLE SECOND.

De la religion des bracmanes, & de l'adoration d'un ſeul Dieu.

Le gouvernement chinois accuſé d'athéiſme

LA théologie des bracmanes s'enfonce dans des tems qui doivent encore plus étonner l'eſpèce humaine, dont la vie n'eſt qu'un inſtant.

Mr. Dow, Mr. Holwell ſont d'accord dans l'expoſition de cette antique théogonie (*a*). Tous deux ſavaient la langue ſacrée du hanſcrit, ou ſanſcrit : tous deux avaient demeuré long-tems dans le Bengale, où la première école des bracmanes ſubſiſte encore.

Ces deux hommes, également utiles à l'Angleterre par leurs ſervices, & au genre humain par leurs découvertes, conviennent de ce que nous avons dit & de ce que nous ne pouvons trop répéter, que les brames ont conſervé des livres écrits depuis près de cinq mille années, leſquels prouvent néceſſairement une ſuite prodigieuſe de ſiècles précédens.

Que les Indiens aient toujours adoré un ſeul DIEU, ainſi que les Chinois, c'eſt une vérité inconteſtable. On n'a qu'à lire le premier article de l'ancien ſhaſta traduit par Mr. Holwell. La fidélité de la traduction eſt reconnue par Mr. Dow, & cet aveu a d'autant plus de poids, que tous deux diffèrent ſur quelques autres articles ; voici

(*a*) On en trouvera quelque choſe dans l'*Eſſai ſur l'hiſtoire générale des mœurs & de l'eſprit des nations* : mais c'eſt ſurtout chez meſſieurs Holwel & Dow qu'il faut s'inſtruire. Conſultez auſſi les judicieuſes réflexions de Mr. Sinner, dans ſon *Eſſai ſur les dogmes de la métempſycoſe & du purgatoire.*

cette profeſſion de foi : nous n'avons point ſur la terre d'hommage plus antique rendu à la Divinité.

« DIEU eſt celui qui fut toujours : il créa tout ce qui » eſt ; une ſphère parfaite, ſans commencement ni fin, » eſt ſa faible image. DIEU anime & gouverne toute la » création par la providence générale de ſes principes » invariables & éternels. Ne ſonde point la nature de » l'exiſtence de celui qui fut toujours : cette recherche » eſt vaine & criminelle : c'eſt aſſez que jour par jour » & nuit par nuit ſes ouvrages t'annoncent ſa ſageſſe, ſa » puiſſance & ſa miſéricorde. Tâche d'en profiter. »

Quand nous écririons mille pages ſur ce ſimple paſſage, ſelon la méthode de nos commentateurs d'Europe, nous n'y ajouterions rien : nous ne pourrions que l'affaiblir. Qu'on ſonge ſeulement que dans le tems où ce morceau ſublime fut écrit, les habitans de l'Europe, qui ſont aujourd'hui ſi ſupérieurs au reſte de la terre, diſputaient leurs alimens aux animaux, & avaient à peine un langage groſſier.

Les Chinois étaient, à-peu-près dans ce tems, parvenus à la même doctrine que les Indiens. On en peut juger par la déclaration de l'empereur Cam-hi, tirée des anciens livres, & rapportée dans la compilation de Du Halde. (*a*)

» Au vrai principe de toutes choſes.

» Il n'a point eu de commencement, & il n'aura » point de fin. Il a produit toutes choſes dès le com» mencement. C'eſt lui qui les gouverne & qui en eſt » le véritable ſeigneur. Il eſt infiniment bon, infiniment » juſte ; il éclaire, il ſoutient, il règle tout avec une » ſuprême autorité & une ſouveraine juſtice. »

L'empereur Kien-long s'exprime avec la même énergie dans ſon poëme de Moukden, compoſé depuis peu d'années. Ce poëme eſt ſimple : il célèbre ſans enthouſiaſme les bienfaits de DIEU & les beautés de la nature. Com-

(*a*) Page 41, édition d'Amſterdam.

bien d'ouvrages moraux la Chine n'a-t-elle pas de ses premiers empereurs ! Confucius était vice roi d'une grande province. Avons-nous, parmi nous, beaucoup d'hommes pareils ?

Quand le gouvernement chinois n'aurait montré d'autre prudence que celle d'adorer un seul DIEU sans superstition, & de contenir toujours les bonzes aux rêveries desquels il abandonne la populace, il mériterait nos plus sincères respects. Nous ne prétendons point inférer delà que ces nations orientales l'emportent sur nous dans les sciences & dans les arts ; que leurs mathématiciens aient égalé Archimède & Newton ; que leur architecture soit comparable à St. Pierre de Rome, à St. Paul de Londres, à la façade du Louvre ; que leurs poëmes approchent de Virgile & de Racine ; que leur musique soit aussi savante, aussi harmonieuse que la nôtre. Ces peuples seraient aujourd'hui nos écoliers en tout ; mais ils ont été en tout nos maîtres.

Les monumens les plus irréfragables sur l'unité de DIEU qui nous restent des deux nations les plus anciennement policées de la terre, n'ont pas empêché nos disputeurs de l'Occident de donner à des gouvernemens si sages le nom ridicule d'idolâtres. Ils étaient bien loin de l'être ; & il faut avouer avec le père le Comte, qu'*ils offraient à* DIEU *un culte pur dans les plus anciens temples de l'univers.*

C'est ainsi que les premiers Persans adorèrent un seul DIEU, dont le feu était l'emblême, comme le savant Hyde l'a démontré dans un livre qui méritait d'être mieux digéré.

C'est ainsi que les Sabéens reconnurent aussi un DIEU suprême, dont le soleil & les étoiles étaient les émanations, comme le prouve le sage & méthodique Salles, le seul bon traducteur de l'alcoran.

Les Egyptiens malgré la consécration de leurs bœufs, de leurs chats, de leurs singes, de leurs crocociles & de

leurs oignons, malgré leurs fables d'Ishet, d'Ofireth & de Typhon, adorèrent un DIEU suprême, désigné par une sphère posée sur le frontispice de leurs principaux temples. Les mystères d'Egypte, de Thrace, de Grèce, de Rome, eurent toujours pour objet l'adoration d'un seul DIEU.

Nous avons rapporté ailleurs mille preuves de cette vérité évidente. Les Grecs & les Romains, en adorant le DIEU très-bon & très-grand, rendaient aussi leurs hommages à une foule de divinités secondaires: mais nous répétons ici qu'il est aussi absurde de leur reprocher l'idolâtrie, parce qu'ils reconnaissaient des êtres supérieurs à l'homme, & subordonnés à DIEU, qu'il serait injuste de nous accuser d'être idolâtres, parce que nous vénérons des saints. (*a*)

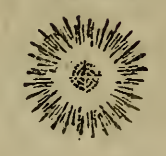
Les métamorphoses d'Ovide n'étaient point la religion de l'empire romain ; & ni *la fleur des saints*, ni le *pensez y bien*, ne sont la religion des sages chrétiens.

Toutes les nations ont toujours élevé les unes contre les autres des accusations fondées sur l'ignorace & sur la mauvaise foi. On a hautement imputé l'athéisme au gouvernement chinois ; & les ennemis des jésuites les ont accusés de fomenter l'athéisme à Pékin. Il y a sans doute à la Chine & dans l'Inde comme ailleurs des philosophes, qui ne pouvant concilier, le mal physique & le mal moral dont la terre est inondée, avec la croyance d'un DIEU, ont mieux aimé ne reconnaître dans la nature qu'une nécessité fatale. Les athées sont partout ; mais aucun gouvernement ne le fut par principe, & ne le sera jamais : ce

(*a*) Que pourraient en effet penser des Chinois, des Tartares, des Arabes, des Persans, des Turcs, s'ils voyaient tant d'églises dédiées à St. Janvier, à St. Antoine, à St. François, à St. Fiacre, à St. Roch, à Ste. Claire, à Ste. Ragonde, & pas une au maître de la nature, à l'essence suprême & universelle par qui nous vivons.

n'eſt l'intérêt ni des royaumes, ni des républiques, ni des familles; il faut un frein aux hommes.

D'autres jéſuites, miſſionnaires aux Indes, moins éclairés que leurs confrères de la Chine, & ſoldats crédules naguères d'un deſpote artificieux, ceux-là ont pris les brames, adorateurs d'un ſeul DIEU, pour des idolâtres. Nous avons déjà vu avec quelle ſimplicité ils croyaient que le diable était un des dieux de l'Inde. Ils l'écrivaient à notre Europe; ils le perſuadaient dans Pondicheri, dans Goa, dans Diu, à des marchands plus ignorans qu'eux. L'idée d'adorer le diable n'eſt jamais tombée dans la tête d'aucun homme, encore moins d'un bracmane, d'un gymnoſophiſte. Nous ne pouvons ici adoucir les termes : il faut avoir bien peu de raiſon & beaucoup de hardieſſe pour croire qu'il ſoit poſſible de prendre pour ſon dieu un être qu'on ſuppoſe condamné par DIEU même à des ſupplices & à des opprobres éternels, un fantôme abominable & ridicule occupé à nous faire tomber dans l'abyme de ſes tourmens. Recherchons dans la mythologie indienne ce qui peut avoir donné un prétexte à l'ignorance, de calomnier ſi brutalement l'antiquité.



ARTICLE TROISIÈME.

De l'ancienne mythologie philoſophique avérée, & des principaux dogmes des anciens bracmanes ſur l'origine du mal.

Les anciens bracmanes ſont, ſans contredit, les premiers qui osèrent examiner pourquoi ſous un Dieu bon il y a tant de mal ſur la terre. Et ce qui eſt très-remarquable, c'eſt que ces mêmes philoſophes, qu'on dit avoir vécu dans la tranquillité la plus heureuſe, & dans une apathie uniquement animée par l'étude, furent les premiers qui ſe fatiguèrent à rechercher l'origine d'un malheur qu'ils n'éprouvaient guère. Ils virent des révolutions dans le nord de l'Inde, des crimes & des calamités amenées par ces peuples inconnus qui n'avaient pas même alors de nom, & que les Juifs, dans des tems plus récens, appellèrent Gog & Magog, termes qui ne pouvaient avoir aucune acception préciſe chez un peuple ſi ignorant.

Les crimes & les calamités des nations barbares, voiſines de l'Inde, & probablement des provinces de l'Inde même, toutes les misères du genre humain, durent pénétrer profondément des eſprits philoſophiques. Il n'eſt pas étonnant que les inventeurs de tant d'arts & de ces jeux qui exercent & qui fatiguent l'eſprit humain, aient voulu ſonder un abyme que nous creuſons encore tous les jours, & dans lequel nous nous perdons.

Peut-être était-il convenable à la faibleſſe humaine de penſer qu'il n'y a du mal ſur la terre que parce qu'il eſt impoſſible qu'il n'y en ait pas; parce que l'Etre parfait & univerſel ne peut rien faire de parfait & d'univerſel comme lui; parce que des corps ſenſibles

font néceſſairement ſoumis aux ſouffrances phyſiques ; parce que des êtres qui ont néceſſairement des deſirs, ont auſſi néceſſairement des paſſions & que ces paſſions ne peuvent être vives ſans être funeſtes.

Cette philoſophie ſemblait devoir être d'autant plus adoptée par les bracmanes, que la philoſophie de la réſignation. Et les bracmanes dans leur apathie ſemblaient les plus réſignés des hommes.

Mais ils aimèrent mieux donner l'eſſort à leurs idées métaphyſiques, que d'admettre le ſyſtême de la néceſſité des choſes ; ſyſtême embraſſé par tant de grands génies, mais dont l'abus peut conduire à cet athéiſme qu'on a reproché à beaucoup de Chinois, & dont nos philoſophes d'Europe ſont encore aujourd'hui ſi ſoupçonnés (*a*).

Les premiers bracmanes imaginèrent donc une fable très-ingénieuſe & très-hardie, qui ſemblait juſtifier la providence divine, & rendre raiſon du mal phyſique & du mal moral. Il ſupposèrent que l'être ſuprême n'avait crée d'abord que des êtres preſque ſemblables à lui, ne pouvant rien former qui l'égalât. Il forma ces demi-dieux, génies, *debta*, auxquels les Perſes donnèrent depuis le nom de *péris*, ou *féris*, d'où vient le mot de *fée*. Nous n'avons pas de terme pour exprimer ce que les anciens entendaient préciſément par demi-dieux en Aſie, & même en Grèce & à Rome. Nous employons le mot d'ange qui ne ſignifie que meſſager ; & nous avons attribué mille faits miraculeux à ces meſſagers divins, dont il eſt parlé dans la ſainte écriture : tant les hom-

(*a*) L'auteur des recherches philoſophiques ſur les Egyptiens & ſur les Chinois rapporte (Tome II, page 93.) que le minime Merſenne, colporteur des rêveries de Deſcartes, écrivit dans une de ſes lettres qu'il y avait ſoixante mille athées dans Paris de compte fait, & qu'il en connaiſſait douze dans une ſeule maiſon. La police ſupprima cette lettre pour l'honneur du corps.

mes ont aimé également à la fois la vérité & le merveilleux (*a*).

Ces demi-dieux, ces génies, ces debta inventés dans l'Inde, reçurent la vie long-tems avant que l'Eternel créât les étoiles, les planètes & notre terre. DIEU tenant lieu de tout, avec ses debta, qui partageaient autour de lui sa béatitude. Voici comme l'ancien livre attribué à Brama lui-même s'exprime.

« L'Eternel . . . . absorbé dans la contemplation de son » essence, résolut de communiquer quelques rayons de sa » grandeur & de sa félicité à des êtres capables de sentir » & de jouir . . . . ils n'existaient pas encore. DIEU » voulut, & ils furent. »

Il faut avouer que ces mots, ce tour de phrase, cette exposition sont sublimes, & qu'on ne peut disputer sur ce passage comme Boileau disputa contre l'évêque d'Avranches & contre Le Clerc sur cet endroit de la génèse : *il dit que la lumière se fasse, & la lumière se fit* (*b*).

Quoi qu'il en soit, les debta, ces favoris de DIEU,

(*a*) *Aggelos*, chez les Grecs, ne signifiait que messager, Tous les commentateurs de la Ste. écriture conviennent que les *meléachim* hébreux, qu'on a traduit par aggelol, angeli, anges, n'ont été connus que lorsque les Juifs furent captifs chez les Babyloniens. *Raphaël* n'est nommé que dans le livre de Tobie, & *Tobie* était captif en Médie. *Michel* & *Gabriel* ne se trouvent pour la première fois que dans Daniel. C'est par ces recherches qu'on parvient à découvrir quelque chose dans la filiation des idées anciennes.

(*b*) *Longin*, ancien rhéteur grec attaché à *Zénobie* reine de Palmire, dit dans son traité du sublime, chap. VII. « *Moïse* » législateur des Juifs, qui n'é- » tait pas sans doute un homme » ordinaire, ayant fort bien con- » çu la grandeur & la puissance » de DIEU, l'a exprimée dans » toute sa dignité au commence- » ment de ses loix par ces pa- » roles : DIEU *dit, que la lu-* » *mière se fasse, & la lumière se* » *fit ; que la terre se fasse, &* » *la terre se fit* ». Il faut que *Longin* n'eût pas lu le texte de *Moïse*, puisqu'il l'altère & qu'il l'alonge. On sait qu'il n'y a point, *que la terre se fasse & la terre se fit*. La création est sans doute sublime : mais le récit de *Moïse* est très-simple, comme le style de toute la genèse l'est &

abusant de leur bonheur & de leur liberté (*a*), se révoltèrent contre leur créateur. Une partie de cette fable fut sans doute l'origine de la guerre des géants contre les dieux, les attentats de Typhon contre Ishet & Oshiret, que les Grecs appellèrent Isis & Osiris, & de la rebellion éternelle d'Arimane contre son créateur, Orosmade ou Oromase chez les Perses. On sait assez que la fable se propage plus aisément, & plus loin que la vérité. Les extravagances théologiques des Indiens firent plus de progrès chez leurs voisins que leur géométrie.

Il ne paraît pas que les Syriens aient jamais rien adopté de la théologie indienne. Ils avaient leur Astarté, leur

le doit être. Le sublime est ce qui s'élève, & l'histoire de la genèse ne s'élève jamais. On y raconte la production de la lumière, comme tout le reste, en répétant toujours la même formule; *& la terre était informe & vide, & les ténèbres étaient sur la superficie de l'abyme, & le vent de* DIEU *soufflait sur les eaux, &* DIEU *dit que la lumière se fasse & la lumière se fit, & il vit que la lumière était bonne; & il divisa la lumière des ténèbres, & il appella la lumière jour, & il fut fait un jour le soir & le matin.* DIEU *dit aussi que le firmament se fasse au milieu des eaux, & qu'il divise les eaux des eaux; &* DIEU *fit le firmament, & il divisa les eaux sous le firmament des eaux sur le firmament; & il appella le firmament ciel; & il fut fait un second jour le soir & le matin &c. &* DIEU *dit, que les eaux qui sont sous le ciel se rassemblent en un seul lieu, & que l'aride paraisse; & il fut fait ainsi. Et* DIEU *appella la terre l'aride, & appella l'assemblage des eaux la mer, & il vit que cela était bon.* Il est de la plus grande évidence que tout est également simple & uniforme dans ce récit, & qu'il n'y a pas un mot plus sublime qu'un autre.

Ce fut le sentiment de *Huet*. *Boileau* le combattit rudement avant que *Huet* fût évêque. Celui-ci répondit, savamment & *Boileau* se tut quand *Huet* fut promu à un évêché. *Le Clerc* ayant soutenu l'opinion de *Huet* & n'étant point évêque, *Boileau* tomba plus rudement encore sur *Le Clerc* qui lui répondit de même.

(*a*) Cet abus énorme de la liberté, cette révolte des favoris de DIEU contre leur maître pouvait éblouir, mais ne résolvait pas la question: car on pouvait toujours demander, pourquoi DIEU donna à ses favoris le pouvoir de l'offenser? pourquoi il ne les nécessita pas à une heureuse impuissance de mal faire? Il est démontré que cette difficulté est insoluble.

Moloc leur Adonis ou Adoni : ils n'entendirent jamais parler en Syrie de la révolte des debta dans le ciel. Le petit peuple Juif n'en fut un peu plus informé que vers le premier siècle de notre ère, lorsque dans la foule de mille cris apocryphes on en supposa un qu'on osa attribuer à Enoc, septième homme après Adam. On fait dire à ce septième homme que les anges firent autrefois une conspiration ; mais c'était pour coucher avec des filles. Le prétendu Enoc nomme les anges coupables ; il ne nomme point leur maîtresse. Il se contente de dire que les géants naquirent de leurs amours (*a*). L'apôtre St. Jude ou Juda, ou Lebée ou *Tebeus*, ou *Thadeus*, cite ce faux Enoc comme un livre canonique dans la lettre qui lui est attribuée, sans qu'on sache à qui elle est adressée. St. Jude dans cette lettre parle de la défection des anges.

Voici ses paroles : « Or je veux vous faire souvenir » de tout ce que vous savez, que JESUS, sauvant le » peuple de la terre d'Egypte, détruisit ensuite ceux » qui ne crurent pas, & qu'il retient dans des chaînes » éternelles & dans l'obscurité les anges qui n'ont pas » gardé leur principauté, mais qui ont quitté leur » domicile. »

Et dans un autre endroit, en parlant des méchans : « ce sont des nuées sans eau ; des arbres d'automne sans » fruit, deux fois morts & déracinés ; des flots de la mer » agitée, écumant ses confusions ; des étoiles errantes, » à qui la tempête des ténèbres est réservée pour l'éter-

(*a*) *Dom Calmet* était persuadé de l'existence de cette race de géants, comme de celle des vampires. Il se prévaut surtout dans sa dissertation sur cette matière, de la découverte que fit en 1613 un fameux chirurgien très-inconnu. Il trouva, dit *Calmet*, le tombeau & les os du roi *Teutoboc* qui avait trente pieds de long & douze pieds d'une épaule à l'autre : c'était en Dauphiné près de Montrigaut. Ce roi *Teutoboc* descendait évidemment des anges qui daignèrent faire des enfans aux filles.

» nité. Or c'eſt d'eux qu'a prophétiſé Enoc le ſeptième » après Adam. »

On s'eſt donc ſervi, dans notre Occident, d'un livre apocryphe pour fonder la chûte des anges, la première cauſe de la chûte de l'homme. On a corrompu auſſi le ſens naturel d'un paſſage d'Iſaïe pour transformer le premier des anges en diable, en tordant ſingulièrement ces paroles : *Comment es-tu tombé du ciel, Lucifer?* Il eſt vrai que notre populace appelle notre diable Lucifer; mais le mot Lucifer n'eſt point dans Iſaïe : c'eſt Hélel : c'eſt l'étoile du matin; c'eſt l'étoile de Vénus; c'eſt une métaphore dont Iſaïe ſe ſert pour exprimer la mort du roi de Babylone : *Comment as-tu pu mourir, malgré tes muſettes? comment es-tu couché avec les vers? comment es-tu tombée, étoile du matin?* Les commentateurs figuriſtes ont imaginé cette équivoque pour faire accroire que le diable Lucifer eſt tombé du ciel, & cette erreur s'eſt long-tems ſoutenue (*a*).

Mais la vérité eſt qu'il n'a jamais été queſtion d'un génie, d'un demi-dieu, d'un ange, précipité du ciel que dans le shaſta des bracmanes. Ni Lucifer, ni Belzébuth, ni Satan n'étaient ſon nom. Il s'appellait Moiſaſor : c'était le chef de la bande rebelle; il devint diable, ſi on veut, avec ſa ſuite : il fut du moins damné en effet. L'Eternel le précipita dans le vaſte cachot de l'ondera; mais il ne fut point tentateur, il ne vint point exciter les hommes au péché; car ni les hommes, ni la terre n'exiſtaient alors. DIEU l'enferma dans ce grand enfer de l'ondera lui & les ſiens pour des milliers de monontours. il faut ſavoir qu'un monontour eſt une période de quatre cent vingt-ſix millions d'années. Chez nous, DIEU n'a pas encore pardonné au diable; mais chez les Indiens Moiſaſor & ſa troupe obtinrent leur grace au bout d'un monontour.

(*a*) Voyez l'article BEKER dans les *Queſtions ſur l'Encyclopédie.*

Ainsi l'enfer de l'ondéra n'avait été à proprement parler qu'un purgatoire (*a*).

Alors DIEU créa la terre & la peupla d'animaux. Il fit venir les délinquans dont il adoucit les peines. Ils furent changés d'abord en vaches. C'est depuis ce tems que les vaches sont si sacrées dans la presqu'isle de l'Inde, & que les dévots n'y mangent aucun animal. Ensuite les anges pénitens furent changés en hommes, & distingués en quatre castes. Comme coupables ils apportèrent dans ce monde le germe des vices : comme punis, ils apportèrent le principe de tous les maux physiques : voilà l'origine du bien & du mal.

On reprochera peut-être à ce systême, que les animaux n'ayant point de péché, sont pourtant aussi malheureux que nous, qu'ils se dévorent tous les uns les autres, qu'ils sont mangés par tous les hommes, excepté par les brames. C'eût été une faible objection du tems qu'il y avait des cartésiens.

Nous n'entrerons point ici dans les disputes des théologiens de l'Inde sur cette origine du mal. Les prêtres ont disputé partout ; mais il faut avouer que les querelles des brames ont été toujours paisibles.

Des philosophes pourront s'étonner que des géomètres, inventeurs de tant d'arts, aient formé un systême de religion, qui quoiqu'ingénieux, est pourtant si peu raisonnable. Nous pourrions répondre qu'ils avaient à faire à des imbécilles ; & que les prêtres Caldéens, Persans, Egyptiens, Grecs, Romains, n'eurent jamais de systême ni mieux lié, ni plus vraisemblable.

Il est absurde sans doute de changer des êtres célestes en vaches ; mais on voit chez toutes les nations policées & savantes la plus méprisable folie marcher à côté de la

(*a*) Vous retrouvez le purgatoire chez les Egyptiens, vous le retrouvez très-expressément dans le sixième chant de l'Enéide. Nous avons tout pris des anciens, presque sans exception.

plus respectable sagesse. Les vaisseaux d'Enée changés en nymphes chez les Romains, la fille d'Inachus devenue vache chez les Grecs, & de vache devenue étoile, valaient bien les debta changés en vaches & en hommes. Milton na-t-il pas, chez un peuple à jamais célèbre pour les sciences exactes, transformé notre diable en crapaud, en cormyran, en serpent ? quoique la Ste. écriture dise positivement le contraire (*a*). De pareilles niaiseries eurent cours partout, hors chez les sages Chinois & chez les Scythes, trop simples pour inventer des fables.

L'antre de Trophonius fut plus respecté en Grèce que l'académie : les augures à Rome, eurent plus de crédit que les Scipions. La fable s'établit d'abord, ensuite vient la vérité, qui voyant la place prise est trop heureuse de trouver un asyle obscur chez les sages.

ARTICLE QUATRIÈME.

De la métempsycose.

LE dogme de la métempsycose suivit naturellement, de la transformation des génies en vaches, & des vaches en hommes.

Des gens qui avaient été demi-dieux dans le ciel pendant des siècles innombrables, ensuite damnés dans l'ondéra pendant quatre cent vingt-six millions de nos années solaires, puis vaches douze ou quinze ans, & enfin hommes quatre-vingts ans tout au plus, devaient bien être quelque chose, quand ils cessaient d'être hommes. N'être rien du tout semblait trop dur. Les bracmanes croyaient qu'on avait une ame dans l'Inde aussi-bien que partout ailleurs, sans être plus instruits que le reste du genre humain de la nature de cet être ; sans savoir s'il est une substance ou

(*a*) Or le serpent était le plus fin de tous les animaux.

une qualité ; ſans examiner ſi DIEU peut animer la matière ; ſans rechercher ſi, tout venant de lui, il ne peut pas communiquer la penſée à des organes formés par lui ; en un mot, ſans rien ſavoir. Ils prononçaient vaguement & au haſard le nom d'ame, comme nous le prononçons tous. Et puiſqu'il eſt plus aiſé à tous les hommes d'imaginer que de raiſonner, ils ſe figurèrent que l'ame d'un homme de bien pouvait paſſer dans le corps d'un perroquet ou d'un docteur, d'un éléphant ou d'un raïa ; ou même retourner animer le corps du défunt dans le ciel ſa première patrie. C'eſt pour revoir cette patrie que tant de jeunes veuves ſe ſont jetées dans le bûcher enflammé de leurs maris, & ſouvent ſans les avoir aimés. On a vu dans Bénarès des diſciples de brames, & juſqu'à des brames même, ſe brûler pour renaître bienheureux. C'eſt aſſez qu'une femme ſenſible & ſuperſtitieuſe, comme il y en a tant, ſe ſoit jetée dans les flammes d'un bûcher, pour que cent femmes l'aient imitée ; comme il ſuffit qu'un faquir marche tout nud, chargé de fers & de vermine pour qu'il ait des diſciples (*a*).

Le dogme de la métempſycoſe était d'ailleurs ſpécieux & même un peu philoſophique ; car en admetttant dans tous les animaux un principe moteur, intelligent, (chacun en raiſon de ſes organes) on ſuppoſait que ce principe intelligent étant diſtingué de ſa demeure, ne périſſait point avec elle. Cette ame était faite pour un corps, diſaient les Indiens ; donc elle ne pouvait exiſter dans un corps. Si après la diſſolution de ſon étui, on ne lui en donne pas un autre, elle devient entiérement inutile. Il

(*a*) Nous liſons dans la relation des deux Arabes qui voyagèrent aux Indes & à la Chine dans le neuvième ſiècle de notre ère, qu'ils virent ſur les côtes de l'Inde un faquir tout nud, chargé de chaînes, ayant le viſage tourné au ſoleil, les bras étendus, les parties viriles enfermées dans un étui de fer, & qu'au bout de ſeize ans, en repaſſant au même endroit, ils le virent dans la même poſture.

fallait en ce cas que DIEU fût continuellement occupé à créer de nouvelles ames. Il se délivrait de ce soin en faisant servir les anciennes. Il en créait de nouvelles, quand les races se multipliaient Le calcul était bon jusques-là; mais lorsque les races diminuaient; il se trouvait une grande difficulté. Que faisait-on des ames qui n'avaient plus de logement (*a*)? Il n'était guère possible de bien répondre à cette objection; mais quel est l'édifice bâti par imagination humaine qui n'ait des murs qui écroulent.

La doctrine de la métempsycose eut cours dans toute l'Inde, & autant au-delà du Gange que vers le fleuve Indus. Elle s'étendit jusqu'à la Chine chez le peuple gouverné par les bonzes; mais non pas chez le colao & chez les lettrés gouvernés par les loix. Pythagore, après une longue suite de siècles, l'ayant apprise dans la presqu'isle de l'Inde, put à peine l'établir à Crotone. Apparemment qu'il trouva la grande Grèce attachée à d'autres fables; car chaque peuple avait la sienne.

Les Egyptiens inventèrent une autre folie; ils imaginèrent qu'ils ressusciteraient au bout de trois mille ans: & même enfin trouvant le terme trop éloigné, ils obtinrent de leurs choen, de leurs prêtres, que leurs ames rentreraient dans leurs corps après dix siècles de mort seulement. Dans cette douce espérance ils essayèrent de ne perdre de leur corps que le moins qu'ils pourraient. L'art d'embaumer devint le plus grand art de l'Egypte. Une ame, à la vérité, devait être fort embarrassée de se trouver sans ses entrailles & sans sa cervelle que les embaumeurs avaient arrachées: mais les difficultés n'arrêtent jamais les systêmes. Nous avons bien eu parmi nous un philosophe qui a dit que nous ressusciterions sans derrière.

Platon enfin, qui avait puisé quelques idées dans Pythagore & dans Timée de Locre, admit la métempsycose dans son livre d'une république chimérique, & dans son dialogue non moins chimérique de Phèdre. Il semblerait

(*a*) Voyez le catéchisme des bracmanes, article VI.

que Virgile crût à ce ſyſtême dans ſon ſixième chant, s'il croyait quelque choſe.

O Pater! anne aliquas ad cælum hinc ire putandum eſt,
Sublimes animas, iterumque ad tarda reverti
Corpora? Quæ lucis miſeris tam dira cupido eſt?

Quel deſir inſenſé d'aſpirer à renaître!
D'affronter tant de maux, pour le vain plaiſir d'être?
De reprendre ſa chaîne, & d'éprouver encor
Les chagrins de la vie & l'horreur de la mort?

On prétent que les Gaulois, les Celtes, avaient adopté la croyance de la métempſycoſe, quoiqu'ils ne connuſſent ni le Léthé de Virgile, ni les embaumemens de l'Egypte. Céſar dit dans ſes commentaires: *Ils penſent que les ames ne meurent point, mais qu'elles paſſent d'un corps à un autre. Cette idée, ſelon eux, inſpire un courage qui fait mépriſer la mort.*

Mais Céſar qui était épicurien, ne croyant point à l'immortalité de l'ame, avait encore plus de courage que les Gaulois. Que Céſar ait eu tort, & que les Gaulois aient eu raiſon, il eſt toujours indubitable que les Indiens ſont les inventeurs de la métempſycoſe, & les premiers auteurs de la théologie.

Il nous ſemble que c'eſt au grand Thibet que la ſublime folie de la métempſycoſe a produit le plus grand effet. Les lamas ont ſu perſuader aux Tartares de ce pays, que leur grand-prêtre était immortel; & la populace qui croit tout, le croit encore. Le fait eſt que les lamas eux-mêmes étant imbus de l'idée fantaſque que l'ame de leur pontife paſſait dans l'ame de ſon ſucceſſeur, ils ont enté ſur cette abſurdité ſacrée une autre folie plus reſpectée encor du peuple, c'eſt que ce grand lama ne meurt jamais. On a vu

ailleurs

ailleurs des opinions si bizarres qu'un homme sage est en doute de savoir dans quel pays le bon sens a été le plus outragé. *Optimus ille est qui minimis urgetur.*

ARTICLE CINQUIÈME.

D'une trinité reconnue par les brames. De leur prétendue idolâtrie.

PERSONNE ne doute aujourd'hui que les bracmanes & leurs successeurs n'aient toujours reconnu un DIEU suprême, créateur, conservateur, rémunérateur, punisseur & miséricordieux. Ces idolâtres, dit le jésuite Bouchet, (a) *reconnaissent un* DIEU *infiniment parfait, qui existe de toute éternité, & qui renferme en soi les plus excellens attributs.* Ensuite pour prouver qu'ils sont idolâtres, il dit que, selon eux, *il y a une distance infinie entre* DIEU *& tous les êtres & qu'il a crée des substances intermédiaires entre lui & les hommes.* Le jésuite Bouchet n'est ni conséquent ni poli : il veut empêcher les brames d'ériger des temples à ces êtres subalternes supérieurs à l'homme, tandis que ces brames permettaient aux jésuites de bâtir des chapelles à Ignace & à Xavier, de baiser à genoux le prétendu cadavre de Xavier, de l'invoquer, & d'offrir de l'encens à ses os vermoulus. Certes, si on avait demandé dans Goa à un voyageur chinois, quel est l'idolâtre ou de ce jésuite ou de ce brame, il aurait répondu, en jugeant selon les apparences, c'est ce jésuite.

Tout le monde convient que les brames reconnurent toujours une espèce de trinité sous un DIEU unique. Il parait qu'en ce point les théologiens des côtes du Malabar & du Coromandel diffèrent de ceux qui habitent vers le Gange & de l'ancienne école de Bénarès ; mais où sont les

(a) Recueil IX[e]. page 6.

théologiens qui s'accordent? tous admettent trois dieux sous un seul DIEU. Ces trois dieux sont Brama, Vishnou & Sib. Mais ces trois dieux sont-ils des substances distinctes, ou simplement des attributs du grand DIEU créateur? c'est sur quoi les brames disputent.

Ils ne conviennent guère que sur le dogme de la création. Toutes les sectes & toutes les castres rassemblées une fois l'an dans le fameux temple de Jaganat, entre Orixa & le Bengale, y viennent célébrer le jour où le monde fut tiré du néant par la seule pensée de l'Eternel. C'est cette fête surtout que nos missionnaires ont appellée la grande fête du diable.

Les bracmanes représentèrent DIEU sous trois emblêmes. Brama est le dieu créateur; Vishnou, ou bien Vithnou, ou Bichnou, est le dieu conservateur, qui s'est incarné tant de fois; Sib est le dieu miséricordieux. D'autres théologiens indiens très-anciens, l'appellent le dieu destructeur, tant il est difficile à ceux qui osent dogmatiser sur la nature divine, de s'accorder ensemble.

Nous n'avons pas assez de monumens de l'antiquité pour oser affirmer que l'Isis, l'Osiris & l'Orus des Egyptiens soient une copie de la trinité indienne. Nous ne déciderons pas si les trois frères Jupiter, Neptune & Pluton, qui se partagèrent le monde, sont une fable imitée d'une autre fable. Nous répéterons seulement ici combien le nombre trois fut toujours mystérieux dans l'antiquité. Il semblait que dans l'Orient un secret instinct eût pressenti quelques idées imparfaites d'une vérité encore ignorée.

Mais, comme tout se contredit chez les hommes, on ajouta bientôt une quatrième personne aux trois autres. Cette quatrième personne est Routren selon plusieurs docteurs, le dieu destructeur, celui que le grand Origène (*a*) appelle le dieu supplantateur.

(*a*) Origène, dans la réfutation qu'il publia de Celse après la mort de ce philosophe, assure que les conjurations de

On voit encore dans quelques anciens temples des bracmanes, cette représentation des quatre attributs de DIEU, figurée par quatre têtes sous une même couronne; & c'est cet emblême de la divinité unique & multiforme, que nos aumôniers de vaisseau ne manquèrent pas de prendre pour le diable dès qu'ils furent descendus à terre.

Nous ne chargerons point cet abrégé de toutes les superstitions indiennes, mêlées dans ce pays comme dans d'autres, avec la connaissance d'un être suprême. Nous ne parlerons point des mille noms de Dieu, des voyages de Dieu en homme sur la terre, des oracles, des prodiges, & de toutes les folies qui ont partout déshonoré la sagesse. Nous ne prétendons point faire la somme de la théologie des Gangarides.

Mais n'oublions pas d'observer que l'amour est un de leurs dieux; il s'appelle Cam-débo, ou lui donne encore dix-huit noms qui nous sembleraient barbares, & dont aucun du moins, ne sonnerait si agréablement que celui d'amour à nos oreilles. Ce dieu d'amour est le propre fils de Vishnou, & par conséquent le petit-fils du Dieu suprême.

Ils ont des ussera; ce sont des filles charmantes qui chantent dans la musique du ciel, & dont Mahomet pourrait bien avoir emprunté ses houris.

Les Indiens paraissent aussi être les premiers qui aient inventé les Salamandres, les Ondains, les Sylphes & les Gnomes; si pourtant ce n'a pas été une idée naturelle à tous les hommes de peupler le ciel & les quatre élémens.

la magie ne peuvent réussir que quand le magicien se sert des noms propres convenables; que si l'on fait une conjuration par le nom de dieu supplantateur, destructeur, ou même par des noms traduits d'après les noms d'Adonaï & de Sabaoth, on n'opérera rien; mais que si on se sert des noms propres syriaques Adonaï, Sabaoth, la cérémonie magique aura son plein & entier effet. Origène contre Celse. Article 20 & article 262.

ARTICLE SIXIÈME.

Du catéchiſme indien.

MONSIEUR Daw nous aſſure que les bracmanes eurent depuis quatre mille ans un catéchiſme, dont voici la ſubſtance. C'eſt un entretien entre la raiſon humaine, qu'ils appellent narud, & la ſageſſe de Dieu, qu'ils nomment brim ou bram.

La raiſon.

O premier né de DIEU ! on dit que tu créas le monde. Ta fille la raiſon, étonnée de tout ce qu'elle voit, te demande comment tout fut produit ?

La ſageſſe divine.

Mon fils, ne te trompe pas : ne penſe point que j'aie créé le monde indépendamment du premier moteur. DIEU a tout fait. Je ne ſuis que l'inſtrument de ſa volonté. Il m'appelle pour exécuter ſes deſſeins éternels.

La raiſon.

Que dois-je penſer de DIEU ?

La ſageſſe divine.

Qu'il eſt immatériel, incompréhenſible, inviſible, ſans forme, éternel, tout-puiſſant, qu'il connaît tout, qu'il eſt préſent partout.

La raiſon.

Comment DIEU créa-t-il le monde ?

La ſageſſe divine.

La volonté demeura dans lui de toute éternité : elle était triple ; créatrice, conſervatrice, exterminante..... Dans une conjonction des deſtins & des tems, la volonté de DIEU ſe joignit à ſa bonté, & produiſit la matière. Les actions oppoſées de la volonté qui crée, & de

la volonté qui détruit, enfantèrent le mouvement qui naît & qui périt (*a*). Tout sortit de DIEU, & tout rentrera dans DIEU .... Il dit au sentiment, viens; & il le logea chez tous les animaux; mais il donna la réflexion à l'homme pour l'élever au-dessus d'eux.

La raison.

Qu'entends-tu par le sentiment?

La sagesse divine.

C'est une portion de la grande ame de l'univers; elle respire dans toutes les créatures pour un tems marqué.

La raison.

Que devient-il après leur mort?

La sagesse divine.

Il anime d'autres corps, ou il se replonge, comme une goutte d'eau, dans l'océan immense dont il est sorti.

La raison.

Les ames vertueuses seront-elles sans récompense, & les criminelles sans punition?

La sagesse divine.

Les ames des hommes sont distinguées de celles des autres animaux. Elles sont raisonnables. Elles ont la conscience du bien & du mal. Si l'homme fait le bien, son ame, dégagée de son corps par la mort, sera absorbée dans l'essence divine, & ne ranimera plus un corps de terre. Mais l'ame du méchant restera revêtue des quatre élémens; & après qu'elles auront été punies, elles reprendront un corps; mais si elles ne reprennent leur première pureté, elles ne seront jamais absorbées dans le sein de DIEU.

La raison.

Quelle est la nature de cette infusion dans DIEU même?

(*a*) Nous passons quelques lignes, de peur d'être longs & obscurs.

La ſageſſe divine.

C'eſt une participation à l'eſſence ſuprême : on ne connaît plus les paſſions : toute l'ame eſt plongée dans la félicité éternelle.

La raiſon.

O ma mère! tu m'as dit que ſi l'ame n'eſt parfaitement pure, elle ne peut habiter avec DIEU. Les actions des hommes ſont tantôt bonnes, tantôt mauvaiſes. Où vont toutes ces ames mi-parties, immédiatement après la mort ?

La ſageſſe divine.

Elles vont ſubir, dans l'ondéra, pendant quelque tems des peines proportionnées à leurs iniquités. Enſuite elles vont au ciel, où elles reçoivent quelque tems la récompenſe de leurs bonnes actions; enfin elles rentrent dans des corps nouveaux.

La raiſon.

Qu'eſt-ce que le tems, ma mère ?

La ſageſſe divine.

Il exiſte avec DIEU pendant l'éternité; mais on ne peut l'appercevoir & le compter que du point où DIEU créa le mouvement qui le meſure.

Tel eſt ce catéchiſme, le plus beau monument de toute l'antiquité. Ce ſont là ces idolâtres auxquels on a envoyé, pour les convertir, le jéſuite Lavaur, le jéſuite St. Eſtevan, & l'apoſtat Norogna (*a*).

Au reſte, le lieutenant-colonel Dow, & le ſous-gouverneur Holwell, ayant gratifié l'Europe des plus ſublimes morceaux de ces anciens livres ſacrés, ignorés juſqu'à préſent, nous ſommes bien éloignés de ſoupçonner leur véracité ſous prétexte qu'ils ne ſont pas d'accord ſur des objets très-futiles, comme ſur la manière de prononcer

(*a*) Voyez l'article XV, de la II. Part. pag. 208.

shaſta-bad, ou shaſtra-beda, & ſi beda ſignifie ſcience ou livre. Souvenons-nous que nous avons vu nier dans Paris les expériences de Newton ſur la lumière, & lui faire des objections plus frivoles.

ARTICLE SEPTIÈME.

Du baptême indien.

IL n'eſt pas ſurprenant qu'un fleuve auſſi bienfaiſant que le Gange ait été regardé comme un don de DIEU, qu'il ait été réputé ſacré, & qu'enfin on ait imaginé que ſes eaux qui lavaient & rafraîchiſſaient le corps, en puſſent faire autant à l'ame. Car tous les peuples de l'antiquité ſans exception, faiſaient de l'ame une figure légère enfermée dans ſon logis. Et qui nettoyait l'un, nettoyait l'autre.

Le bain expiatoire & ſacré du Gange paſſa bientôt vers le fleuve Indus, enſuite vers le Nil, & enfin vers le Jourdain. Les prêtres Juifs, imitateurs en tout des prêtres d'Egypte leurs maîtres & leurs ennemis, eurent des jours de bain comme eux. Les iſiaques ne pouvaient ſe baptiſer, ſe plonger toujours dans le Nil à cauſe des crocodiles, & les lévites d'Hershalaïm, que nous nommons Jéruſalem, étant éloignés dans leur petit pays d'une cinquantaine de milles du Jourdain, ſe plongeaient comme les prêtres iſiaques dans de grandes cuves. Les prêtres de Babylone, de Syrie, de Phénicie en faiſaient autant.

Nous avons remarqué ailleurs que les Juifs avaient chez eux deux baptêmes. L'un était le baptême de juſtice pour ceux qui voulaient ajouter cette cérémonie à celle de la circonciſion. L'autre était le baptême des proſélytes pour les étrangers, pour leurs eſclaves quand ils n'é-

taient pas esclaves eux-mêmes, & qu'ils en avaient quelques-uns qui voulaient embrasser la religion juive. On les circoncisait, & ensuite on les plongeait nuds ou dans le Jourdain, ou dans des cuves. On plongeait aussi des femmes nues, & trois prêtres étaient chargés de les baptiser. Enfin l'on sait comment notre religion sanctifia cet antique usage, & apposa le sceau de la vérité à ces ombres.

ARTICLE HUITIÈME.

Du paradis terrestre des Indiens, & de la conformité apparente de quelques-uns de leurs contes avec les vérités de notre Ste. écriture.

ON dit que dans la foule de ces opinions théologiques, quelques brames ont admis une espèce de paradis terrestre; cela n'est pas étonnant. Il n'y a point de pays au monde où les hommes n'aient vanté le passé aux dépens du présent. Partout on a regretté un tems où les hommes étaient plus robustes, les femmes plus belles, les saisons plus égales, la vie plus longue, & la lune plus lumineuse.

Si nous en croyons le jésuite Bouchet, les Indiens eurent leur jardin Chorcam, comme les Juifs avaient eu leur jardin d'Eden. C'est à ce jésuite à voir si les bracmanes avaient été les plagiaires du pentateuque, ou s'ils s'étaient rencontrés avec lui, & quel est le plus ancien peuple, celui des vastes Indes, ou celui d'une partie de la Palestine (*a*).

Il prétend que Brama est une copie d'Abraham, parce

(*a*) Le Bengale est appellé paradis terrestre dans tous les rescrits du grand-mogol & des souba.

qu'Abraham s'était appellé Abram en première inſtance, & qu'Abram eſt évidemment l'anagramme de Brama.

Vishnou eſt, ſelon lui, Moïſe; quoiqu'il n'y ait pas le moindre rapport entre ces deux perſonnages, & qu'il ſoit difficile de trouver l'anagramme de Moïſe dans Vishnou.

A-t-il plus heureuſement rencontré avec le fort Samſon, qui aſſembla un jour trois cents renards, les attacha tous par la queue, & leur mit le feu au derrière, moyennant quoi toutes les moiſſons des Philiſtins, dont il était l'eſclave, furent brûlées (*a*)?

Le révérend père Bouchet affirme dans ſa lettre à Mgr. Huet, ancien évêque d'Avranches, qu'une eſpèce de dieu ou de génie ayant la guerre contre le roi de Serindib, leva contre lui une armée de ſinge; & ayant mis le feu à leurs queues, brûla toute la cannelle & tout le poivre de l'iſle.

Notre Bouchet ne doute pas que les queues des renards n'aient formé les queues de ces ſinges.

C'eſt ainſi qu'aux Indes, en Perſe, à la Chine on lit mille hiſtoires à-peu-près ſemblables aux nôtres, non-ſeulement ſur les choſes de la religion, mais en morale, & même en fait de romans. Le conte de la matrone d'Ephèſe, celui de Jocond, ſont écrits dans les plus anciens livres orientaux.

On trouve l'aventure d'Amphitrion parmi les plus vieilles fables des bracmanes. Il y a même, ce me ſemble, plus de ſagacité dans le dénouement de l'aventure indienne que dans celui de la grecque. Un homme d'une force extraordinaire avait une très belle

(*a*) A Rome le peuple ſe donnait tous les ans le plaiſir de faire courir dans le cirque quelques renards, à la queue deſquels on attachait des branches. Bochard l'étymologiſte ne manque pas de dire que c'était une commémoration de l'aventure de Samſon, très-célèbre dans l'ancienne Rome.

femme ; il en fut jaloux, la battit & s'en alla. Un égrillard de dieu, non pas un Brama ou un Vishnou, mais un dieu du bas étage & cependant fort puissant, fait passer son ame dans un corps entiérement semblable à celui du mari fugitif, & se présente sous cette figure à la dame délaissée. La doctrine de la métempsycose rendait cette supercherie vraisemblable. Le dieu amoureux demande pardon à sa prétendue femme de ses emportemens, obtient sa grace, couche avec elle, lui fait un enfant & reste le maître de la maison. Le mari repentant, & toujours amoureux de sa femme, revient se jeter à ses pieds : il trouve un autre lui-même établi chez lui. Il est traité par cet autre d'imposteur & de sorcier. Cela forme un procès tout semblable à celui de notre Martinguerre. L'affaire se plaide devant un juge plus ingénieux que le bailli qui s'est trompé dans le procès de Mr. de Morangiès. Ce juge était un bracmane qui devina tout-d'un-coup que l'un des deux maîtres de la maison était une dupe, & que l'autre était un dieu. Voici comme il s'y prit pour faire connaître le véritable mari. Votre époux, madame, dit-il, est le plus robuste de l'Inde. Couchez avec les deux parties l'une après l'autre, en présence de notre parlement indien. Celui des deux qui aura fait éclater les plus nombreuses marques de valeur sera sans doute votre mari. Le mari en donna douze. Le fripon en donna cinquante. Tout le parlement brame décida que l'homme aux cinquante était le vrai possesseur de la dame. Vous vous trompez tous, répondit le premier président. L'homme aux douze est un héros, mais il n'a pas passé les forces de la nature humaine : l'homme aux cinquante ne peut être qu'un dieu qui s'est moqué de nous. Le dieu avoua tout, & s'en retourna au ciel en riant.

De pareils contes dont l'Inde fourmille, ont du moins cela de bon qu'ils peuvent tenir une nation entière dans une douce joie, ainsi que les métamorphoses recueillies

& embellies par Ovide. Ils n'excitent point de querelles, la moitié d'un peuple ne perſécute point l'autre pour la forcer à croire que la fable de deux maris indiens eſt priſe des deux Amphitrions & des deux Soſies.

ARTICLE NEUVIÈME

Du lingam & de quelques autres ſuperſtitions.

ON nous a envoyé des Indes un petit lingam d'une eſpèce de pierre de touche. Il eſt expoſé à la vue de tout le monde, & n'a jamais effarouché les yeux de perſonne; ſoit que ſa petiteſſe ne puiſſe faire une impreſſion dangereuſe, ſoit qu'on le regarde comme un ſimple objet de curioſité. On nous a aſſuré que la plupart des dames indiennes ont de ces petites figures dans leurs maiſons, comme on avait des Phallus en Egypte, & des Priapes à Rome.

Les parties naturelles de l'homme ſont viſibles dans toutes nos ſtatues antiques & dans mille modernes. La plus belle fontaine de Bruxelles eſt un enfant de bronze admirablement ſculpté par François Flamand : il piſſe continuellement de l'eau, & les dames lui donnent un bel habit & une perruque le jour de ſa fête. On fait plus : l'enfant JESUS eſt repréſenté avec cette partie dans un grand nombre d'égliſes catholiques, ſans que jamais perſonne ſe ſoit aviſé ni d'être ſcandaliſé de cette nudité, ni d'en faire une raillerie indécente. Le lingam eſt preſque toujours repréſenté chez les Indiens, dans l'attitude de la propagation, & par conſéquent ſerait parmi nous un objet obſcène & abominable. Cette figure eſt révérée dans pluſieurs de leurs temples. Il y a même, nous dit-on, des filles que leurs mères y conduiſent pour lui offrir leur

virginité, avant d'être mariées ; quelques-unes, dit-on, par le besoin d'une opération physique, quelques autres par dévotion.

Nous avons toujours présumé que le culte du lingam dans l'Inde, celui du phallus en Egypte, celui même de priape à Lampsaque ne put être l'effet d'une débauche effrontée, mais bien plutôt de la simplicité & de l'innocence. Dès que les hommes surent tailler des figures, il est très-naturel qu'ils consacrassent à la Divinité ce qui perpétuait l'humanité. Nous répéterons ici qu'il y a plus de piété, plus de reconnaissance à porter en procession l'image du Dieu conservateur que du dieu destructeur ; qu'il est plus humain d'arborer le symbole de la vie que l'instrument de la mort, comme faisaient les Scythes qui adoraient une épée, & à-peu-près comme nous faisons aujourd'hui dans notre occident, en insultant DIEU dans nos temples, où nous entrons armés comme si nous allions combattre, & où quelques évêques d'Allemagne célèbrent une fois l'an la messe l'épée au côté.

St. Augustin nous instruit que dans Rome on faisait quelquefois asseoir la mariée sur le sceptre énorme de Priape. (*a*)

Ovide ne parle point de cette cérémonie dans ses fastes ; & nous ne connaissons aucun auteur romain qui en

(*a*) *Sed quid hoc dicam ? cûm ibi sit à Priapus nimius masculus super cujus immanissimum & turpissimum fas unum nova nupta sedere jubeatur, more honestissimo & religiossimo matronarum.* Giri traduit : « Mais que dis- » je ? on trouve en ce lieu-là » même un autre dieu que l'on » nomme mâle par excellence. « C'est ce dieu dont un objet » infame, ayant, comme ces » idolâtres croyaient, la force » d'empêcher la malignité des » charmes : c'était une cou- » tume reçue avec tant de re- » ligion & de chasteté, parmi » les honnêtes femmes d'y faire » asseoir l'épousée. » Il est difficile de traduire plus infidèlement, plus obscurément, plus mal. On croit avoir en français une traduction de la cité de Dieu, & on n'en a point.

faſſe mention. Il ſe peut que la ſuperſtition ait ordonné cette poſture à quelques femmes ſtériles. Nous ne voyons pas même que les Romains aient jamais érigé un temple à Priape. Il était regardé comme une de ces divinités ſubalternes dont on tolérait les fêtes plutôt qu'on ne les approuvait. Nous avons dans nos provinces un ſaint, dont nous n'oſons écrire le nom monoſyllabe, à qui plus d'une femme a quelquefois adreſſé ſes prières. Le dieu Priape, le dieu Jugatin qui uniſſait les époux, le ſubjugant *Mâter-prema*, qui empêchait la matrice de faire la difficile; la Pertunda, qui préſidait au devoir conjugal, tous ces magots, tous ces pénates n'étaient point regardés comme des dieux. Ils n'avaient point de place dans le panthéon d'Agrippa, non plus que Rumilia la déeſſe des tetons; Stercutius le dieu de la chaiſe-percée, & Crepitus le dieu pet. Ciceron ne s'abaiſſe point à citer ces prétendues divinités dans ſon livre de la nature des dieux, dans ſes tuſculanes, dans ſa divination. Il faut laiſſer à la populace ſes amuſemens, ſon St. Ovide, qui reſſuſcite les petits garçons, & ſon St. Rabbonit qui r'abonnit les mauvais maris, ou qui les fait mourir au bout de l'année.

Il eſt vraiſemblable que le lingam indien & le phallus égyptien furent autrefois traités plus ſérieuſement chez des nations qui exiſtaient tant de ſiécles avant Rome. L'amour, ſi néceſſaire au monde, & qui eſt l'ame de la nature, n'était point une plaiſanterie comme du tems de Catulle & d'Horace. Les premiers Grecs ſurtout en parlèrent avec reſpect. Les poëtes étaient ſes prophêtes. Héſiode, en appellant Vénus l'amante de la génération, (philometa) révère en elle la ſource des êtres.

On a prétendu qu'Aſtaroth, chez les Syriens, était autrefois le même que le Priape de Lampſaque. Chez les Indiens, ce ne fut jamais qu'un ſymbole. On y attache encore quelque ſuperſtition, mais on ne l'adore pas. Ce

mot d'adorer, employé par quelques compilateurs, eſt la profanation d'un mot conſacré à l'Etre des êtres.

On demande pourquoi ce ſymbole exiſte encore dans quelques endroits des côtes du Malabar & du Coromandel? C'eſt qu'il exiſta. Les habitans de ces climats conſervèrent long-tems cette ſimplicité groſſière qui ne fait rougir ni railler de la nature. Les femmes indiennes n'ont jamais eu de commerce avec les Européans. La malignité des peuples éclairés rit d'un tel uſage; l'innocence le voit impunément. Il paraît qu'une telle coutume a dû s'établir d'autant plus aiſément, que l'adultère, ce vol domeſtique, ce parjure dont nous nous moquons, fut long-tems inconnu dans l'Inde, & que la vie retirée des femmes, le rend encore aujourd'hui extrêmement rare. Ainſi, ce qui ne nous paraît qu'un ſigne honteux de la débauche, n'était pour eux que le ſigne de la foi conjugale.

Qu'il nous ſoit permis de répéter ici que ſi dans preſque toutes les religions il y eut des uſages atroces, ſi on fit couler le ſang humain pour appaiſer le ciel, il n'y eut jamais de fêtes inſtituées par les magiſtrats pour favoriſer le libertinage. Il ſe mêle bientôt aux fêtes, mais il n'en fut jamais l'objet. Les excès des orgies de Bacchus à la fin réprimés par les loix, n'avaient pas certainement été ordonnés par les loix. Au contraire, les prêtreſſes de Bacchus dans Athènes juraient d'*obſerver la chaſteté & de ne point voir d'hommes.* (*a*) Partout les prêtres voulurent être terribles, mais nulle part mépriſables. Les plus infames débauches accompagnèrent ſouvent nos pélérinages, & n'étaient point commandées.

Nous avons une ordonnance de 1671, renouvellée en 1738, par laquelle il eſt défendu ſous peine des galères d'aller à notre-dame de Lorette & à St. Jacques en Galice,

(*a*) Démoſthène, dans ſon plaidoyer contre Nécera.

ſans une permiſſion expreſſe ſignée d'un ſecretaire d'état. Ce n'eſt pas que les chapelles de St. Jacques & de la Vierge aient été inſtituées pour le libertinage.

ARTICLE DIXIÈME.

Epreuves.

CES épreuves d'un pain d'orge, qu'on mange ſans étouffer; de l'eau bouillante, dans laquelle on enfonce la main ſans s'échauder; le plongement dans la rivière ſans ſe noyer; une barre de fer rouge qu'on touche, ou ſur laquelle on marche ſans ſe brûler; toutes ces manières de trouver la vérité, tous ces jugemens de DIEU, ſi uſités autrefois dans notre Europe, ont été & ſont encore communs dans l'Inde. Tout vient d'Orient, le bien & le mal. Il n'eſt pas étonnant que pour découvrir les crimes ſecrets, pour effrayer les coupables, & pour manifeſter l'innocence accuſée, on ait imaginé que DIEU même interrompait les loix de la nature. On ſe permit du moins cet artifice. Si tu es coupable, avoue; ou DIEU va te punir. Cette formule pouvait être un frein au crime chez le peuple groſſier.

L'épreuve la plus commune dans l'Inde était l'eau bouillante; ſi l'accuſé en retirait ſa main ſaine, il était déclaré innocent. Il y a plus d'une manière de ſubir cette épreuve impunément. On peut remplir le vaſe d'eau bouillante & d'huile froide qui ſurnage. On peut avoir un vaſe à double fond, dans lequel l'eau froide ſera ſéparée en-haut de l'eau qui bouillira dans la partie inférieure. On peut s'endurcir la peau par des préparations; & les charlatans vendaient chèrement ces ſecrets aux accuſés. Le plongement dans une rivière était trop équivoque. Il eſt trop clair qu'on ſurnage, quand on eſt lié par des cordes qui ſont, avec le

corps, un volume moins pesant qu'un pareil volume d'eau. Manier un fer brûlant était plus dangereux, mais aussi beaucoup plus rare. Passer rapidement entre deux bûchers n'était pas un grand risque : on pouvait tout-au-plus brûler ses cheveux & ses habits.

Ces épreuves sont si évidemment le fruit du génie oriental, qu'elles vinrent enfin aux Juifs. Le Vaiedabber, que nous appellons les nombres, nous apprend qu'on institua dans le désert l'épreuve des eaux de jalousie. Si un mari accusait sa femme d'adultère, le prêtre faisait boire à la femme d'une eau chargée de malédictions, dans laquelle il jetait un peu de poussière ramassée sur le pavé du tabernacle, c'est-à-dire, probablement sur la terre; car le tabernacle composé des piéces de rapport, & porté sur une charrette, ne pouvait guère être pavé. Il disait à la femme : *si vous êtes coupable, votre cuisse pourira, & votre ventre crévera.* On remarque que dans toute l'histoire juive il n'y a pas un seul exemple d'une femme soumise à cette épreuve; mais ce qui est étrange, c'est que dans l'évangile de St. Jacques il est dit, que St. Joseph & la Ste. Vierge furent condamnés tous deux à boire de cette eau de jalousie, & que tous deux en ayant bu impunément, St. Joseph reprit son épouse, dont il s'était séparé après les premiers signes de sa grossesse. L'évangile de St. Jacques, quoiqu'intitulé *premier évangile*, fut à la vérité rayé du catalogue des livres canoniques : il est proscrit, mais en quelque tems qu'il ait été composé; c'est un monument qui nous apprend que les Juifs conservèrent très-long-tems l'usage de ses épreuves.

Nous ne voyons point qu'aucun peuple de l'Asie ait jamais adopté les jugemens de DIEU par l'épée, ou par la lance. Ce fut une coutume inventée par les sauvages qui détruisirent l'empire romain. Ayant adopté le christianisme, ils y mêlèrent leurs barbaries. C'était une jurisprudence bien digne digne de ces peuples, que le meurtre devint

devînt une preuve de l'innocence, & qu'on ne pût se laver d'un crime que par en commettre un plus grand. Nos évêques consacrèrent ces atrocités : nos parlemens les ordonnèrent, comme on ordonne un *apointé à mettre*. Nos rois en firent le divertissement solemnel de leurs cours gothiques. Nous avons remarqué que ces jugemens de DIEU furent condamnés à la cour de Rome, plus sage que les autres, & plus digne alors de donner des loix dans tout ce qui ne touchait pas à son intérêt. Nous avons traité ailleurs cette matière (*x*). Nous ne ferons ici qu'une réflexion. Comment l'erreur, la démence & le crime, ayant presqu'en tout tems gouverné la terre entière, les hommes ont-ils pu cependant inventer & perfectionner tant d'arts merveilleux, faire de bonnes loix parmi tant de mauvaises, & parvenir à rendre la vie non-seulement tolérable dans tant de campagnes, mais agréable dans tant de grandes villes, depuis Méaco, la capitale du Japon, jusqu'à Paris, Londres & Rome? La véritable raison est, à notre avis, l'instinct donné à l'homme. Il est poussé, malgré lui, à s'établir en société, à se procurer le nécessaire & ensuite le superflu; à réparer toutes ses pertes & à chercher ses commodités; à travailler sans cesse soit à l'utile, soit à l'agréable. Il ressemble aux abeilles: elles se font des habitations commodes, on les détruit, elle les rebâtissent; la guerre souvent s'allume entr'elles; mille animaux les dévorent, cependant la race se multiplie; les ruches changent: l'espèce subsiste impérissable. Elle fait partout son miel & sa cire, sans que les abeilles de Pologne viennent d'Egypte, ni que celles de la Chine viennent d'Italie.

(*a*) *Essai sur l'histoire générale des mœurs & de l'esprit des nations*, chap. XXII.



ARTICLE ONZIÈME.

De l'hiſtoire des Indiens juſqu'à Timur ou Tamerlam.

JUSQU'OU l'inſatiable curioſité de l'eſprit européan s'eſt-elle portée ? Du tems de Tite-Live c'était être ſavant de connaître l'hiſtoire de la république romaine, & d'avoir quelque teinture des auteurs grecs. Cette nouvelle paſſion des archives n'a peut-être pas ſix mille ans d'antiquité, quoique Platon diſe en avoir vu de dix mille ans. Les hommes ont été très-long-tems comme tous nos ruſtres qui, entièrement occupés de leurs beſoins & de leurs travaux toujours renaiſſans, ne s'embarraſſent jamais de ce qui s'eſt fait dans leur chaumière cinquante ans avant eux. Croit-on que les habitans de la Forêt-noire ſoient fort curieux de l'antiquité, & que les quatre villes foreſtières aient beaucoup de monumens ? La paſſion de l'hiſtoire eſt née, comme toutes les autres, de l'oiſiveté. Maintenant qu'il faut entaſſer dans ſa tête les révolutions des deux mondes, maintenant qu'on veut connaître à fond les Nègres d'Angola & les Samoyédes, le Chili & le Japon ; la mémoire ſuccombe ſous le poids immenſe dont la curioſité l'a chargée. Le lieutenant-colonel Dow s'eſt donné la peine de traduire en ſa langue une partie d'une hiſtoire de l'Inde compoſée dans Déli même par le perſan Caſſim Féristha, ſous les yeux de l'empereur de l'Inde Jean-guir, au commencement de notre dix-ſeptième ſiècle.

Cet écrivain perſan, qui paraît un homme d'eſprit & de jugement, commence par ſe défier des fables indiennes, & principalement de leurs quatre grandes périodes qu'ils appellent jog, dont la première, dit-il, fut de qua-

torze millions quatre cent mille années, pendant laquelle chaque homme vivait cent mille ans; alors tout était sur la terre vertu & félicité.

Le second jog ne dura que dix-huit cent mille ans. Il n'y eut alors que les trois quarts de vertu & de bonheur, de ce qu'on en avait eu dans la première période; & la vie des hommes ne s'étendit pas au-delà de cent siècles.

Le troisième jog ne fut que de soixante & douze mille ans. La vertu & le bonheur furent réduits à la moitié, & la vie de l'homme à dix siècles.

Le quatrième jog fut raccourci jusqu'à trente-six mille ans, & le lot des hommes fut un quart de vertu & de bonheur, avec trois quarts de méchancetés & de misères: aussi les hommes ne vécurent plus qu'environ cent ans, & c'est jusqu'à présent leur condition. Ce conte allégorique est probablement le modèle des quatre âges, d'or, d'argent, de cuivre & de fer. Ces origines sont bien éloignées de celles des Caldéens, des Chinois, des Egyptiens, des Persans, des Scythes, & surtout de notre Sem, de notre Cham & de notre Japhet. Nos étrennes mignonnes ne ressemblent en rien aux almanachs de l'Asie.

Si l'auteur persan Féristha avait pris pour une histoire de l'Inde l'ancienne fable morale des quatre jog, ce serait comme si Thucidide avait commencé l'histoire de la Grèce à la naissance de Vénus & à la boîte de Pandore.

Mr. Dow remarque que ce persan ne savait pas la langue du hanscrit, & que par conséquent l'antiquité lui était inconnue.

Après les tems fabuleux chez toutes les nations, viennent les tems historiques; & cet historique est encore partout mêlé de fables. Ce sont chez les Grecs les travaux d'Hercule, la toison d'or, le cheval de Troie. Les Romains ont le viol & la mort de Lucrèce, l'aventure de Clélie & de Scévola; le vaisseau qu'une vestale tire sur le sable avec sa ceinture, le pontife Névius qui coupe un cail-

lou avec un rasoir. Tous nos peuples barbares Germains, Gaulois, habitans de la Grande-Bretagne, faisaient des miracles avec le gui de chêne ; les bretons descendaient de Brutus fils cadet d'Enée ; leur roi Vortiger était sorcier. Un prétendu roi de France, nommé Childéric, s'enfuyait en Allemagne qui n'avait point de rois ; & là il enlevait au roi Bazin la reine sa femme Bazine. Un ange descendait du ciel, on ne sait pas précisément de quelle partie, pour apporter un étendart au sicambre Hildovic. Un pigeon descendait aussi du ciel, & lui apportait dans son bec une petite fiole d'huile. Les Espagnols, mêlés d'anciens Tyriens, & ensuite d'Africains, des Juifs, de Romains, de Vandales, de Goths & d'Arabes, venaient pourtant en droite ligne de Japhet par Tubal fils d'Ibérus. Hispan appella le pays Espagne. Lusus fils d'Elie, fonda le royaume de Lusitanie, qui est aujourd'hui le Portugal ; mais ce fut Ulysse qui bâtit Lisbonne.

Parcourez toutes les nations de l'univers, vous n'en trouverez pas une dont l'histoire ne commence par des contes dignes des quatre fils Aymon, & de Robert-le-diable. Férishta sentit bien ce ridicule universel, & son traducteur anglais le sent encore mieux.

Ce qu'il y a de pis, c'est que le savant Férishta ne nous apprend ni les mœurs, ni les loix, ni les usages du pays dont il parle, & dans lequel il vivait.

Nous n'avons vu dans toute son histoire qu'un roi juste ; il se nommait Biker - mugit. Les poëtes de son tems disaient que l'aimant n'osait attirer le fer, & l'ambre n'osait s'attacher à la paille sans sa permission.

Ce qu'il rapporte peut-être de plus curieux, c'est qu'il a trouvé d'anciens mémoires qui confirment ce que les Persans disent de leur héros Rustant ; qu'il conquit l'Inde environ douze cents ans avant notre ère vulgaire.

Cette découverte prouve ce que nous avons dit, que

l'Inde, ainſi que l'Egypte, appartint toujours à qui voulut s'en emparer. C'eſt le ſort de preſque tous les climats heureux.

La chronologie eſt très-bien obſervée par cet auteur ; il ſemble qu'il ait prévu la réforme que le grand Newton a faite à cette ſcience. Newton & Féríſtha s'accordent dans l'époque de Darius fils d'Hiſtaſpe, & dans celle d'Alexandrie.

L'auteur perſan dit qu'Alexandre devenu roi de Perſe, ne fit la guerre à Porus, que ſur le refus de ce prince Indien de payer le tribut ordinaire qu'il devait aux rois de Perſe. Ce Porus, que d'autres nomment Por, il l'appelle For, qui était probablement ſon véritable nom ; mais il ne dit point comme Quinte-Curce, qu'Alexandre rendit ſon royaume au roi vaincu : au contraire il aſſure que Porus, ou For, périt dans une grande bataille ; il ne parle point de Taxile, ce n'eſt point un nomindien. Féríſtha ne dit rien de l'invaſion de Gengiskan, qui probablement ne fit que traverſer le nord de l'Inde : mais il dit qu'avant la conquête de cette vaſte région par Tamerlan, un prince perſan dans neuf expéditions en rapporta vingt mille livres peſant de diamans & de pierres précieuſes. C'eſt une exagération ſans doute : elle prouve ſeulement que les conquérans n'ont jamais été que des voleurs heureux, & que ce prince perſan avait volé les Indiens neuf fois.

Il rapporte encore qu'un capitaine d'un autre brigand ou ſultan perſan réſidant à Déli, ayant conduit un détachement de ſon armée dans le Bengale, à Golconde, au Décan, au Carnate, où ſont aujourd'hui Madraſs & Pondicheri, revint préſenter à ſon maître trois cent douze éléphans chargés de cent millions de livres ſterling en or. Et le lieutenant-colonel Dow, qui ſait ce que de ſimples officiers de la compagnie des Indes ont gagné dans ces pays, n'eſt point étonné de cette ſomme incroyable.

L'Inde n'a presque point de mines métalliques. Ces trésors ne venaient que du commerce des pierres précieuses & des diamans du Bengale, des épiceries de l'isle de Serindib, & de mille manufactures, dont le génie des bracmanes avait enseigné l'art aux peuples sédentaires, patiens & appliqués, dans le midi de ces contrées, depuis Sûrate & Bénarès jusqu'à l'extrémité de Serindib, sous l'équateur.

Les barbares, vomis de Candahar, de Caboul, du Sablestan, avaient, sous le nom de sultans, ravagé le séjour paisible de l'Inde, dès l'an 975 de notre ère jusques vers 1420, quand le tartare Timur vint fondre sur eux, comme un vautour sur d'autres oiseaux carnassiers.

C'était le tems où notre Europe occidentale n'avait presqu'aucun commerce avec l'Orient. C'était la fin du grand schisme, aussi ridicule qu'affreux qui désola l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, la France & l'Espagne, pour savoir lequel de trois fripons serait reconnu pour le vicaire infaillible de DIEU. C'était l'époque où un roi, devenu fou, deshérita son fils pour donner le royaume de France à un étranger son vainqueur. Nos contrées, alors barbares par les mœurs & par l'ignorance, avaient leurs malheurs de toute espèce, comme la riche Asie avait les siens.



ARTICLE DOUZIÈME.

De l'hiſtoire indienne depuis Tamerlam juſqu'à Mr. Holwell.

NOUS avons été étonnés que notre auteur perſan n'ait fait qu'une mention courte, froide & ſéche de ce Tamerlan, fondateur du trône des mogols. Apparemment qu'il n'a pas voulu répéter ce qu'en avaient dit Abulcaſi & le perſan Mirkond. Il épargne ſes lecteurs. Une telle retenue eſt bien contraire à la profuſion de nos Européans qui répètent tous les jours ce qu'on a publié cent fois, & qui, pour notre malheur, ne répètent ſouvent que des fables.

Férifiha nous apprend du moins que le tyran Tamerlan, après avoir vaincu la Perſe, vint combattre ſous les murs de Déli un tyran nommé Mahmoud, qu'on dit fou & auſſi méchant que lui, & qui opprima les peuples pendant vingt années. Tamerlan vengea l'Inde de ce brigand couronné : mais qui la vengea de Tamerlan ? Quel droit avait ſur les terres de l'Indus & du Gange un tartare, un obſcur mirza d'un petit déſert nommé Kech, ou Cash ? Il exerça d'abord ſes brigandages vers Caboul comme nous avons vu Abdala commencer les ſiens, après avoir volé quelques beſtiaux à ſes hordes voiſines, & comme a commencé Sha-Nadir. Bientôt il ravagea la moitié de la Perſe. On l'eût empalé, s'il eût été pris : ſes vols furent heureux, & il fut roi. On dit qu'il entra dans Iſpaham; & qu'il en fit égorger tous les citoyens : enfin il ſoumit tous les peuples depuis le nord de la mer d'Hircanie juſqu'à Ormus.

La raiſon de tous ſes ſuccès n'eſt pas qu'il fût plus brave que tant de capitaines qui le combattirent ; mais il avait

des troupes plus endurcies aux fatigues & mieux disciplinées que celles de ses voisins : mérite qui, après tout, n'est pas plus grand que celui d'un chasseur qui a de meilleurs chiens qu'un autre ; mais, mérite qui donna presque toujours la victoire & l'empire.

C'est Tarmerlan qui arrêta un moment les invasions des Turcs dans l'Europe, lorsqu'il prit Bajazet prisonnier dans la célèbre bataille d'Ancire. Il est arrivé en Angleterre, par une singulière fantaisie, qu'un poëte de ce pays, ayant composé une tragédie sur Tamerlan & Bajazet, dans laquelle Tamerlan est peint comme un libérateur, & Bajazet comme un tyran, les Anglais font jouer tous les ans cette tragédie le jour où l'on célèbre le couronnement du roi Guillaume III, prétendant que Tamerlan est Guillaume, & que Bajazet est Jacques II. Il est clair cependant que Tamerlan est encore plus usurpateur que Bajazet.

Ce héros du vulgaire, dévastateur d'une grande partie du monde, conquit la partie septentrionale de l'Inde jusqu'à Lahor & jusqu'au Gange par lui ou par ses fils en très-peu d'années. Féristha assure qu'ayant pris dans Déli cent mille captifs, il les fit tous égorger : qu'on juge parlà du reste. La conquête n'était pas difficile : il avait à faire à des Indiens ; & tout était partagé en factions. La plupart de ces invasions subites qui ont changé la face de la terre, furent faites par des loups qui entraient dans les bergeries ouvertes. Il est assez connu que lorsqu'une nation est aisément soumise par un peuple étranger, c'est parce qu'elle était mal gouvernée.

L'auteur persan qui raconte briévement une partie des victoires de Tamerlan, & qui paraît saisi d'horreur à toutes ses cruautés, n'est point d'accord avec les autres écrivains sur une infinité de circonstances. Rien ne nous prouve mieux combien il faut se défier de tous

les détails de l'hiſtoire. Nous ne manquons pas en Europe d'auteurs qui ont copié au haſard des écrivains aſiatiques plus ampoulés que vrais, comme il le ſont preſque tous.

Parmis ces énormes compilations nous avons l'*introduction à l'hiſtoire générale & politique de l'univers, commencée par Mr. le baron de Puffendorf, complettée & continuée juſqu'en 1745 par Mr. Bruzen de la Martinière, premier géographe de ſa majeſté catholique, ſecretaire du roi des deux Siciles & du conſeil de ſa majeſté.*

Cet écrivain, d'ailleurs homme de mérite, avait le malheur de n'être en effet que le ſecretaire des libraires de Hollande. Il dit (*a*) que Tamerlan entama les Indes par ſes ravages au Cabouleſtan, & revint ſur la fin du quatorzième ſiècle dans *ce même Cabouleſtan qui avait cru pouvoir ſecouer impunément ſa domination, & qu'il châtia les rebelles.* Le ſecretaire d'un valet de chambre de Tamerlan aurait pu s'exprimer ainſi : J'aimerais autant dire que Cartouche châtia des gens qu'il avait volés, & qui voulaient reprendre leur argent.

Il paraît, par notre auteur perſan, que Tamerlan fut obligé de quitter l'Inde après en avoir ſaccagé tout le nord; qu'il n'y revint plus; qu'aucun de ſes enfans ne s'établit dans cette conquête. Ce ne fut point lui qui porta la religion mahométane dans l'Inde; elle était déjà établie long-tems avant lui dans Déli & ſes environs. Mahmoud, chaſſé par Tamerlan, & revenu enſuite dans ſes états pour en être chaſſé par d'autres princes, était mahométan. Les Arabes, qui s'étaient emparés depuis long-tems de Surate, de Patna & de Déli, y avaient porté leur religion.

Tamerlan était, dit-on, théiſte, ainſi que Gengiskan, & les Tartares, & la cour de la Chine. Le jéſuite Catrou, dans ſon hiſtoire générale du Mogol, dit que cet illuſtre meurtrier, l'ennemi de la ſecte muſulmane,

(*a*) Tom. VII. Page 35 & 36.

se fit assister à la mort par un iman mahométan & qu'il mourut plein de confiance en la miséricorde du Seigneur, & de crainte pour sa justice, en confessant l'unité d'un DIEU. *Malheureux prince d'avoir cru pouvoir arriver jusqu'à* DIEU, *sans passer par* JESUS-CHRIST;

A DIEU ne plaise que nous entrions, & que nous conduisions nos lecteurs, si nous en avons, dans l'abominable chaos où l'Inde fut plongée après l'invasion de Tamerlan, & que nous tirions les princes qui se disputèrent Déli de l'obscurité profonde où des hommes qui n'ont fait aucun bien à la terre doivent être ensevelis.

Je ne sais quel écrivain, gagé par Desaint & Saillant libraires de Paris, rue saint Jean de Beauvais, vis-à-vis du collège, a compilé l'*histoire moderne des Chinois, Japonois, Indiens, Persans, Turcs, Russes, pour servir de suite à l'histoire ancienne de Rollin.*

Rollin, d'ailleurs utile & éloquent, avait transcrit beaucoup de vérités & de fables sur les Carthaginois, les Perses, les Grecs, les anciens Romains, pour former l'esprit & le cœur des jeunes Parisiens. Il n'y a pas d'apparence que le compilateur de l'histoire moderne des Chinois, Japonois, &c. ait prétendu former l'esprit & le cœur de personne. Au reste, il nous apprend qu'Abou-said, fils de Tamerlan, régna dans l'Inde, dont il n'approcha jamais. Ce fut Babar, petit-fils de Tamerlan, qui forma véritablement l'empire Mogol. Il arriva de la Tartarie comme Tamerlan, & commença ses conquêtes à la fin du quinzième siècle, au tems où les Portugais s'établissaient déjà sur les côtes du Malabar, où le commerce du monde changeait, où un nouvel hémisphère était découvert pour l'Espagne, & où le pontife de Rome Alexandre VI, si horriblement célèbre, donnait de sa pleine autorité les Indes orientales aux Espagnols, & les occidentales aux Portugais, par une bulle.

L'audace, le génie, la cruauté & le ridicule gouvernaient l'univers.

L'invention du canon, qui ne fut que si tard connue des Chinois, quoiqu'ils eussent depuis plus de dix siècles le secret de la poudre, était déjà parvenu dans l'Inde. Ces instrumens de destruction y avaient été portés de l'Europe chez les Turcs, & des Turcs chez les Persans. Féristha nous instruit que dans la grande bataille de Mavar, qui décida du sort de l'Inde, l'an de notre ère 1526, le premier de notre mois de Mars, Babar plaça ses petits canons au front de son armée, & les lia ensemble par des chaînes de fer, de peur qu'on ne les lui prît. Cette victoire remportée contre tous les raïas de l'Inde septentrionale, donna l'empire qu'on nomme des Mogols à Babar : empire d'abord assez faible, & qui ne remonte pas si haut que l'élection de l'empereur Charles-Quint.



ARTICLE TREIZIÈME.

De Babar qui conquit une partie de l'Inde après Tamerlan, au ſeizième ſiècle. D'Acbar, brigand encore plus heureux. Des barbaries exercées chez la nation la plus humaine de la terre.

FERISTHA nous avertit que le vainqueur Babar fit ériger ſur une éminence, près du champ de bataille, une pyramide toute incruſtée de têtes des vaincus. Cela n'eſt pas étonnant ; les Suiſſes avaient dreſſé quarante ans auparavant, ſur le chemin de Morat, un pareil monument qui ſubſiſte encore.

Il nous conte que Babar, ayant gagné la bataille, malgré les prédictions de ſon aſtrologue, lui fit donner un laks de roupies & le chaſſa. Cela prouve que la démence de l'aſtrologie était plus reſpectée dans l'Orient que parmi nous. l'Europe était remplie de princes qui payaient des aſtrologues ; mais ils ne donnaient pas deux cent quarante mille francs à ces charlatans pour avoir menti.

Lorſqu'après ſa victoire il aſſiégea un fort, nommé Chingeri, défendu par les Indiens attachés au bramiſme, ils commencèrent par égorger leurs femmes & leurs enfans, & ſe précipitèrent enſuite ſur les épées des Tartares. Sont-ce là ces mêmes peuples qui tremblaient de bleſſer une vache & un inſecte ? Le déſeſpoir eſt plus fort que les préjugés même de l'enfance & que la nature. Ces faibles habitans de Chingeri n'ont fait que ce qu'on rapporte de Sardanapale plus amolli & plus énervé qu'eux, & ce qu'on a dit de Sagonte & de quelques autres villes. Enfin, ayant étendu ſes conquêtes de Caboul au Gange, il faut finir ſon

hiſtoire par ces mots qui en montrent la vanité, il mourut.

Ce qui nous paraît étrange, c'eſt que Babar était muſulman. Son aïeul Tamerlan ne l'était pas. Babar, né dans le Cabouleſtan, avait-il embraſſé cette religion afin de paraître partager le joug des peuples qu'il voulait écraſer? il avait choiſi la ſecte d'Omar: c'était ſans doute parce que les Perſes ſes voiſins & ſes ennemis étaient de la ſecte d'Ali. La religion muſulmane & la bramiſte partagèrent l'Inde: elles ſe haïrent, mais ſans perſécution. Les mahométans vainqueurs n'en voulaient qu'aux bourſes, & non aux conſciences des Indous.

Humaiou, fils de Babar, régna dans l'Inde avec des fortunes diverſes. C'était, dit-on, un bon aſtronome, & plus grand aſtrologue. Il avait ſept palais, dédiés chacun à une planète. Il donnait audience aux guerriers dans la maiſon de Mars, & aux magiſtrats dans celle de Mercure. En s'occupant ainſi des choſes du ciel, il riſqua de perdre celles de la terre. Un de ſes frères lui prit Agra, & le vainquit dans une grande bataille. Ainſi la maiſon de Tamerlan fut preſque toujours plongée dans les guerres civiles.

Pendant que les deux frères ſe battaient & s'affaibliſſaient l'un l'autre, un tiers s'empara des terres qu'ils ſe diſputaient. C'était un aventurier du Candahar; il ſe nommait Sher. Ce Sher mourut dans une de ſes expéditions. Toute ſa famille ſe fit la guerre pour partager les dépouilles; & pendant ce tems l'aſtrologue Humaiou était refugié en Perſe chez le ſophi Thamas. On voit que la nation indienne était une des plus malheureuſes de la terre, & méritait ſes malheurs, puiſqu'elle n'avait ſu ni ſe gouverner elle-même, ni réſiſter à ſes tyrans. L'écrivain perſan fait un long récit de toutes ces calamités, bien ennuyeux pour quiconque n'eſt pas né dans l'Inde, &

peut-être pour les naturels du pays. Quand l'hiſtoire n'eſt qu'un amas de faits qui n'ont laiſſé aucune trace, quand elle n'eſt qu'un tableau confus d'ambitieux en armes, tués les uns par les autres, autant vaudrait tenir des regiſtres des combats des bêtes.

Humaiou revint enfin de Perſe, quand la plupart des autres uſurpateurs qui l'avaient chaſſé ſe furent exterminés. Il mourut pour s'être laiſſé tomber de l'eſcalier d'une maiſon qu'il faiſait conſtruire ; mais qu'importe ? Ce qui importe, c'eſt que les peuples gémiſſaient & périſſaient ſur les ruines, non-ſeulement dans l'Inde, mais dans la Perſe, dans l'Aſie mineure, & dans nos climats.

Après Humaiou vient Acbar ſon fils, plus heureux dans l'Inde que tous ſes prédéceſſeurs, & qui établit une puiſſance durable, au moins juſqu'à nos jours. Quand il ſuccéda à ſon père par le droit des armes, & que l'uſurpation commençait à ſe tourner en droit ſacré, il ne poſſédait point encore la capitale Déli. Agra était fort peu de choſe. De l'argent, il n'en avait pas; mais il avait des troupes du nord aguerries, de l'eſprit & du courage, avec quoi on prend aiſément l'argent des Indiens. Il nourrit la guerre par la guerre, prit Déli & s'y affermit. Il ſut vaincre les petits princes, ſoit Indiens, ſoit Tartares, cantonnés partout depuis l'irruption paſſagère de Tamerlan.

Féricſtha nous conte qu'Acbar ſe voyant bientôt à la tête de deux mille éléphans & de cent mille chevaux, pourſuivait avec des détachemens de cette grande armée un kan Tartare, nommé Ziman, retiré derriére le Gange, du côté de Lahor, dans un endroit nommé Manezpour. On cherchait des bateaux, le tems ſe perdait, il était nuit ; Acbar ayant devancé ſon armée, apprend que les ennemis ſe croyant en ſûreté à l'autre bord du fleuve, ont célébré une fête à la manière de tous les ſoldats, &

qu'ils ſont en débauche. Il paſſe le grand fleuve du Gange à la nage ſur ſon éléphant, ſuivi ſeulement de cent chevaux, aborde, trouve les ennemis endormis & diſperſés: ils ne ſavent quel nombre ils ont à combattre, ils fuient; les troupes d'Acbar, ayant paſſé le fleuve, voient Acbar & cent hommes vainqueurs d'une armée entière. Ceux qui aiment à comparer peuvent mettre en paralléle le paſſage du Granique par Alexandre, Céſar paſſant à la nage un bras de la mer d'Alexandrie, Louis XIV dirigeant le paſſage du Rhin, Guillaume III combattant en perſonne au milieu de la Boyne, & Acbar ſur ſon éléphant.

Acbar fut le premier qui s'empara de Surate & du royaume de Guzarate, fondé par des marchands Arabes devenus conquérans à-peu-près comme des marchands Anglais ſont devenus les maîtres du Bengale.

Ce même Bengale fut bientôt ſoumis par Acbar; il envahit une partie du Décan : toujours à cheval ou ſur un éléphant, toujours combattant du fond de Cachemire juſqu'au Viſapour, & mêlant toujours les plaiſirs à ſes travaux, ainſi que tant de princes.

Notre jéſuite Catrou, dans ſon hiſtoire générale du Mogol, compoſée ſur les mémoires des jéſuites de Goa, aſſure que cet empereur mahométan fut preſque converti à la religion chrétienne par le père Aquaviva : voici ſes paroles.

« JESUS-CHRIST (lui diſaient nos miſſionnaires,) » vous paraît avoir ſuffiſamment prouvé ſa miſſion par » des miracles atteſtés dans l'alcoran. C'eſt un prophête » autoriſé; il faut donc le croire ſur ſa parole. Il nous » dit qu'il était avant Abraham. Tous les monumens qui » reſtent de lui confirment la Trinité, &c....

» L'empereur ſentit la force de ce raiſonnement, quitta » la converſation les larmes aux yeux, & répéta pluſieurs » fois . . .devenir chrétien ! changer la religion de mes » pères ! Quel péril pour un empereur ! Quel poids pour

» un homme élevé dans la molleſſe & dans la liberté de
» l'alcoran !... »

S'il eſt vrai que ſi Acbar prononça ces paroles après avoir quitté la converſation, le père Aquaviva ne les entendit pas. Il eſt encore vrai qu'Acbar n'avait pas été élevé dans la molleſſe, & que l'alcoran n'eſt pas ſi mou que le dit le jéſuite Catrou. On ſait aſſez qu'il n'eſt pas beſoin de calomnier l'alcoran pour en montrer le ridicule. D'ailleurs il ordonne le jeûne le plus rigoureux, l'abſtinence de toutes les liqueurs fortes, la privation de tous les jeux, cinq prières par jour, l'aumône de deux & demi ponr cent de ſon bien ; & il défend à tous les princes d'avoir plus de quatre femmes, eux qui en prenaient auparavant plus de cent. Catrou ajoute que le muſulman *Acbar honorait à certains tems* JESUS *&* Marie ; *qu'il portait au cou un reliquaire*, *un Agnus Dei & une image de la Ste. Vierge.* Notre perſan, traduit par Mr. Dow, ne dit rien de tout cèla.



ARTICLE QUATORZIÈME.

Suite de l'hiſtoire de l'Inde juſqu'à 1770.

L'AUTEUR perſan finit ſon hiſtoire à la mort d'Acbar. Mr. Dow en donne la ſuite en peu de mots, juſqu'à ce qu'il arrive au tems où ſes compatriotes commencent eux-mêmes à être en partie un grand objet de l'hiſtoire de l'Inde.

C'eſt ainſi, ce me ſemble, qu'on doit s'y prendre en toutes choſes. Ce qui nous touche davantage doit être traité plus à fond que ce qui nous eſt étranger.

Quand nous répéterions que Géan-gir, fils & ſucceſſeur d'Acbar, était un ivrogne, & que ſon frère aîné plus ivrogne que lui avait été déshérité, nous ne pourrions nous flatter d'avoir travaillé aux progrès de l'eſprit humain.

Sha-géan ſuccéda à Géan-gir ſon père, contre lequel il s'était révolté tant qu'il avait pu; de même que ſes enfans ſe révoltèrent depuis contre lui.

Les noms de Géan-gir & de Sha-géan ſignifient, dit-on, empereur du monde. Si cela eſt, ces titres ſont du ſtyle aſiatique. Ces empereurs-là n'étaient pas géographes. Les trois quarts de l'Inde en-deçà du Gange, dont ils ne furent jamais les maîtres bien reconnus, & bien paiſibles juſqu'à Aurengzeb, ne compoſaient pas le monde entier. Mais le globe entre les mains de l'empereur d'Allemagne & du roi d'Angleterre, à leur ſacre, n'eſt pas plus modeſte que les titres de Sha-géan & de Géang-ir.

Nous n'avons dit qu'un mot de cet Aurengzeb, fameux dans toute notre hémiſphère; & nous en avons dit aſſez en remarquant qu'il fut le barbare le plus tranquille, l'hypocrite le plus profond, le méchant le plus atro-

ce, & en même tems le plus heureux des hommes, & celui qui jouit de la vie la plus longue & la plus honorée: exemple funeste au genre humain, mais qui heureusement est très-rare.

Nous ne pouvons dissimuler que nous avons vu avec douleur l'éloge de ce prince parricide dans Mr. Dow; & nous l'excusons, parce qu'étant guerrier, il a été plus ébloui de la gloire d'Aurengzeb qu'effarouché de ses crimes. Pour nous, notre principal but, dont on a dû assez s'appercevoir, était d'examiner dans ces fragmens les désastres de la compagnie française des Indes & la mort du général Lalli: époque remarquable chez une nation qui se pique de justice & de politesse.

Nous avons fait voir (*a*) les malheureux grands-mogols descendans de Tamerlan amollis, corrompus & détrônés; l'empereur Sha-Amed, mourant après qu'on lui eut arraché les yeux; Alumgir assassiné; le brigand abdala devenu grand prince & saccageant tout le nord de l'Inde; les Marates lui résistant; ces Marates tantôt vainqueurs, tantôt vaincus; & enfin l'Indoustan plus malheureux que la Perse & la Pologne.

Nous doutions du tems & de la manière dont ce grand mogol Alumgir fut assassiné; mais Mr. Dow nous apprend que ce fut en 1760, dans la maison, ou plutôt dans l'antre d'un hermite musulman qui passait pour un santon, pour un saint. Les propres domestiques de l'empereur dévot l'engagèrent à faire ce pélérinage; & le grand-visir le fit égorger dans le tems qu'il se prosternait devant le saint. Tout était en combustion après ce crime, précédé & suivi de mille crimes, quand le brigand Abdala revint de Caboul & des frontières orientales de la Perse, augmenter l'horreur du désordre. Quoique cet Abdala fût déjà un souverain considérable, il pouvait à peine payer ses troupes. Il lui fallait subsister continuellement de rapines. Il y a peu de distinction à faire entre les scélérats que nous

(*a*) Première partie, article IX.

condamnons à la roue en Europe, & ces héros qui s'élèvent des trônes en Asie. Abdala vint en 1761 exiger des contributions de Déli. Les citoyens, appauvris par quinze ans de rapines, ne purent le satisfaire : ils prirent les armes dans leur désespoir. Abdala tua & pilla pendant sept jours; la plupart des maisons furent réduites en cendres. Cette ville, longue de dix-sept lieues de deux mille trois cents pas géométriques, & peuplée de deux millions d'habitans, n'avait pas éprouvé, dans l'invasion de Sha-Nadir, une calamité si horrible. Mais elle n'était pas à la fin de ses malheurs. Les Marates accoururent pour partager la proie ; ils combattirent Abdala sur les ruines de la ville impériale. Les voleurs chassèrent enfin ce voleur, & pillèrent Déli à leur tour avec une inhumanité presqu'égale à la sienne.

Un autre petit peuple, voisin des Marates & de Visapour, habitant des montagnes appellées les Gates, & qui en a pris le nom, vint encore se joindre aux Marates & mettre le comble à tant d'horreurs.

Qu'on se figure les Anglais & les Bourguignons déchirant la France du tems de l'imbécille Charles VI, ou les Goths & les Lombards dévorant l'Italie dans la décadence de l'empire, on aura quelque idée de l'état où était l'Inde dans la décadence de la maison de Tamerlam. Et c'était précisément dans ce tems-là que les Anglais & les Français sur la côte du Coromandel se battaient entr'eux & contre les Indiens, pillaient, ravageaient, intriguaient, trahissaient; étaient trahis..... pour vendre en Europe des toiles peintes.

Que l'on compare les tems, & qu'on juge du bonheur dont on jouit aujourd'hui en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne dans une paix profonde, dans le sein des arts & des plaisirs. Ils ne sont point troublés par l'ordre donné aux jésuites de vivre chacun chez soi en habit court, au-lieu de porter une robe longue. La France n'est que plus florissante par l'abolissement de la vénalité infame

de la judicature. L'Angleterre eſt tranquille & opulente malgré les petites ſatyres des oppoſans. L'Allemagne ſe polit & s'embellit tous les jours. L'Italie ſemble renaître. Puiſſe durer longtems une félicité dont on ne ſent pas aſſez le prix !

Au milieu des convulſions ſanglantes dont l'empire mogol était agité, quelques omras, quelques raïas avaient élu dans Deli un empereur qui prit le nom de Sha-Géan. Il était de la maiſon Tamerlane. Nous avons obſervé qu'on n'a point encore choiſi de monarque ailleurs, tant le préjugé a de force. Abdala même n'oſant ſe déclarer empereur, conſentit à l'élévation de ce prince Sha-Géan. Les Marates le détrônèrent & mirent à ſa place un autre prince de cette race. C'eſt ce fantôme d'empereur qui eſt aujourd'hui, en 1773, ſur ce malheureux trône. Il a pris le nom de Sha-Allum. Un fils de l'autre Allum, ſurnommé Gir, aſſaſſiné dans la cellule d'un faquir, lui a diſputé l'ombre de ſa puiſſance; & tous deux ont été & ſont encore également infortunés, mais moins que les peuples qui ſont toujours victimes, & dont les hiſtoriens parlent rarement. Trop d'écrivains ont imité trop de princes ; ils ont oublié les intérêts des nations pour les intérêts d'un ſeul homme.



ARTICLE QUINZIÈME.

Portrait d'un peuple singulier dans l'Inde. Nouvelles victoires des Anglais.

PARMI tant de désolations, une contrée de l'Inde a joui d'une profonde paix ; & au milieu de la dépravation affreuse des mœurs, a conservé la pureté des mœurs antiques. Ce pays est celui de Bishnapore, ou Vishnapore Mr. Holwell, qui l'a parcouru, dit qu'il est situé au nord-ouest du Bengale, & que son étendue est de soixante journées de chemin : ce qui ferait à dix de nos lieues communes par jour, six cents lieues. Par conséquent ce pays serait beaucoup plus grand que la France : en quoi nous soupçonnons quelque exagération, ou une faute d'impression trop commune dans tous les livres. Il vaut mieux croire que l'auteur a entendu par soixante journées de marche le circuit de toute la province : ce qui donnerait environ cent lieues de diamètre. Elle rapporte trente-cinq laks de roupies par année à son souverain, huit millions deux cent mille de nos livres. Ce revenu ne paraît pas proportionné à l'etendue de la province.

Ce qui nous étonne encore, c'est que le Bishnapore ne se trouve point sur nos cartes. Le lecteur éprouvera son étonnement plus agréable, quand il saura que ce pays est peuplé des hommes les plus doux, les plus justes, les plus hospitaliers & les plus généreux qui aient jamais rendu la terre digne du ciel.

« La liberté, la propriété y sont inviolables. On n'y » entend jamais parler de vol ni particulier ni public. Tout » voyageur, trafiquant ou non, y est sous la garde im- » médiate du gouvernement, qui lui donne des guides » pour le conduire sans aucun frais, & qui répondent de

» ses effets & de sa personne. Les guides, à chaque station » ou couchée, le remettent à d'autres conducteurs avec » certificat des services que les premiers lui ont rendus ; » & tous ces certificats sont portés au prince. Le voya- » geur est défrayé de tout dans sa route, aux dépens de » l'état, trois jours entiers dans chaque lieu où il veut sé- » journer, &c. . . . . . »

Tel est le récit de Mr. Howell. Il n'est pas permis de croire qu'un homme d'état dont la probité est connue, ait voulu en imposer aux simples. Il serait trop coupable & trop aisément démenti. Cette contrée n'est pas contre l'isle imaginaire de Pancaye, le jardin des Hespérides, les isles fortunées, l'isle de Calypso, & toutes ses terres fantastiques, où des hommes malheureux ont placé le séjour du bonheur.

Cette province appartient de tems immémorial à une race de brames qui descend des anciens bracmanes. Et ce qui peut faire penser que le vrai nom du pays est Vishnapor, c'est que ce nom signifierait le royaume de Vishnou, *la bienfaisance* de DIEU. Ses mœurs furent autrefois celles de l'Inde entière, avant que l'avarice y eût conduit des armées d'oppresseurs. La caste des brames y a conservé sa liberté & sa vertu, parce qu'étant toujours maîtres des écluses qu'ils ont construites sur un bras du Gange, & pouvant inonder le pays, ils n'ont jamais été subjugués par les étrangers. C'est ainsi qu'Amsterdam s'est mise à l'abri de toutes les invasions.

Ce peuple asiatique aussi innocent, aussi respectable que les Pensilvaniens de l'Amérique anglaise, n'est pas pourtant exempt d'une superstition grossière. Il est très-compatible que la vertu la plus pure subsiste avec les rites les plus extravagans. Cette superstition même des Vishnaporiens paraît une preuve de leur antiquité. L'espèce de culte qu'ils rendent à la vache, affaibli dans le reste de l'Inde, s'est conservée chez cette nation isolée dans toute la simplicité crédule des premiers tems. Quand la vache consa-

crée meurt, c'eſt un deuil univerſel dans le pays. Une telle bêtiſe eſt bien naturelle dans un peuple à qui l'on avait fait accroire que des milliers de puiſſances céleſtes avaient été changées en vaches & en hommes. Le peuple révère & chérit dans ſa vache conſacrée la nature céleſte & la nature humaine. Si nous nous abandonnions aux conjectures, nous pourrions penſer que le culte de la vache indienne eſt devenu dans l'Egypte le culte du bœuf. Notre idée ſerait toujours fondée ſur l'impoſſibilité phyſique & démontrée que l'Egypte ait été peuplée avant l'Inde. Mais il ſe pourrait très-bien que les prêtres de l'Inde & ceux d'Egypte euſſent été également ridicules, ſans rien imiter les uns des autres.

La doctrine, la pureté, la ſobriété, la juſtice des anciens bracmanes s'eſt donc perpétuée dans cet aſyle. Il ſerait bien à ſouhaiter que Mr. Holwell y eût ſéjourné plus long-tems. Il ſerait entré dans plus de détails; il aurait achevé ce tableau ſi utile au genre humain dont il nous a donné l'eſquiſſe. Tous les Anglais avouent que ſi les brames de Calcuta, de Madraſs de Mazulipatan, de Pondicheri, liés d'intérêt avec les étrangers, en ont pris tous les vices; ceux qui ont vécu dans la retraite ont tous conſervé leur vertu. A plus forte raiſon ceux de Vishnapor, ſéparés du reſte du monde, ont dû vivre dans la paix de l'innocence, éloignés des crimes qui ont changé la face de l'Inde, & dont le bruit n'a pas été juſqu'à eux. Il en a été des brames comme de nos moines : ceux qui ſont entrés dans les intrigues du monde, qui ont été confeſſeurs des princes & de leurs maîtreſſes, ont fait beaucoup de mal. Ceux qui ſont reſtés dans la ſolitude ont mené une vie inſipide & innocente.



T iv

ARTICLE SEIZIÈME.

Des provinces entre lesquelles l'empire de l'Inde était partagé, vers l'an 1770, *& particuliérement de la république des Seikes.*

SI toutes les nations de la terre avaient pu ressembler aux Pensilvaniens, aux habitans de Vishnapor, aux anciens Gangarides, l'histoire des événemens du monde serait courte; on n'étudierait que celle de la nature. Il faut malheureusement quitter la contemplation du seul pays de notre continent, où l'on dit que les hommes sont bons, pour retourner au séjour de la méchanceté.

Le lecteur peut se souvenir que le colonel Clive, à la tête d'un corps de quatre mille hommes, avait vaincu & pris dans le Bengale le souverain Suraia-Doula, comme Fernand Cortez avait pris Montezuma dans le Mexique au milieu de ses troupes innombrables. On a vu comment cet officier, au service de la compagnie, créa Jaffer souverain de Bengale, de Golconde & d'Orixa: un fils de Jaffer, nommé Suia-Doula, succéda à son père avec la protection des Anglais. Ils disent qu'il fut ingrat envers eux; & qu'il voulut à la fois les chasser du Bengale, & achever la ruine du nouvel empereur Sha-Allum. Ce nouveau grand-mogol Allum, presque sans défense, eut recours aux Anglais à son tour. Le colonel Clive le protégea. Le tyran Abdala était absent alors, & occupé dans le Corassan. Clive livra bataille aux oppresseurs de l'empereur Sha-Allum, & les défit dans un lieu nommé Buxar. Cette nouvelle victoire de Buxar combla les Anglais de gloire & de richesses. Ni le gouverneur Holwell, ni le lieutenant-colonel Dow, ni le capitaine Scrafton ne nous instruisent de la date de cette grande action. Ils s'en rapportent à leurs

dépêches envoyées à Londres, que nous ne connaiſſons pas. Mais cet événement ne doit pas être éloigné du tems où les Anglais prenaient Pondicheri. Le bonheur les accompagnait partout; & ce bonheur était le fruit de leur valeur, de leur prudence & de leur concorde dans le danger. La diſcorde avait perdu les Français: mais bientôt après la déſunion ſe mit dans la compagnie anglaiſe; ce fut le fruit de leur proſpérité & de leur luxe; au-lieu que la méſintelligence entre les Français avait été principalement produite par leurs malheurs.

La compagnie anglaiſe des Indes a été depuis ce tems maîtreſſe de Bengale & d'Orixa; elle a réſiſté aux Marates & aux nabab qui ont voulu la dépoſſéder; elle tend encore la main au malheureux empereur Sha-Allum qui n'a plus que la moitié de la province d'Allabad entre le Gange & la rivière de Sérong au vingt-cinquième degré de latitude. Cette province d'Allabad n'eſt pas ſeulement marquée dans nos cartes françaiſes de l'Inde. Il faut être bien établi dans un pays pour le connaître.

Le diſtrict qu'on a laiſſé comme par pitié à cet empereur, lui produiſait à peine douze lacs de roupies; les Anglais lui en donnaient vingt-ſix de leur province de Bengale. C'était tout ce qui reſtait à l'héritier d'Aurengzeb le roi le plus riche de la terre. Tout le reſte de l'Inde était partagé entre diverſes puiſſances, & cette diviſion affermiſſait le royaume que l'Angleterre s'eſt formé dans l'Inde.

Parmi toutes ces révolutions, la ville impériale de Déli tomba entre les mains de ce fils de Jaffer, de ce Suia-Doula vaincu par le colonel Clive, & relevé de ſa chûte. Les révolutions rapides changeaient continuellement la face de l'empire. Ce fils de Jaffer eut encore la province d'Oud qui touche à celle d'Allabad, où le grand-mogol était retiré, & au Bengale où les Anglais dominaient.

Patna au nord du Gange appartenait à un ſouba des Patanes. Les Gates, que nous avons vu deſcendre de leurs

rochers pour augmenter les troubles de l'empire, avaient envahi la ville impériale d'Agra. Les Marates s'étaient emparés de toute la province, ou si l'on veut, du royaume de Guzarate, excepté de Surate & de son territoire.

Un nabab était maître du Décan, & tantôt il combattait les Marates, tantôt il s'unissait avec eux pour attaquer les Anglais dans leur possession d'Orixa & du Bengale. Le tyran Abdala possédait tout le pays situé entre Candahar & le fleuve Indus.

Tel était l'état de l'Inde vers l'an 1770; mais depuis le commencement de tant de guerres civiles, il s'était formé une nouvelle puissance qui n'était ni tyrannique, comme celle d'Abdala & des autres princes, ni trafiquante du sang humain, comme celle des Marates, ni établie à la faveur du commerce comme celle des Anglais. Elle est fondée sur le premier des droits, sur la liberté naturelle. C'est la nation des Seikes, nation aussi singulière dans son espèce que celle des Vishnapores. Elle habite l'orient de Cachemire, & s'étend jusqu'au-delà de Lahor. Libre & guerrière elle a combattu Abdala, & n'a point reconnu les empereurs mogol; sûre d'avoir beaucoup plus de droit à l'indépendance, & même à la souveraineté de l'Inde, que la famille tartare de Tamerlam étrangère & usurpatrice.

On nous dit qu'un des lamas du grand Thibed donna des loix & une religion aux Seikes vers la fin de notre dernier siècle. Ils ne croient ni que Mahomet ait reçu un livre assez mal fait de la main de l'ange Gabriel, ni que DIEU ait dicté le shastabad à Brama. Enfin n'étant ni mahométans, ni brames, ni lamistes, ils ne reconnaissaient qu'un seul DIEU sans aucun mélange. C'est la plus ancienne des religions; c'est celle des Chinois & des Scythes; & sans doute la meilleure pour quiconque ne connaît pas la nôtre. Il fallait que ce prêtre lama, qui a été le législateur des Seikes, fût un vrai sage, puisqu'il n'abusa pas de la confiance de ce peuple pour le tromper &

pour le gouverner. Au-lieu d'imiter les preſtiges du grand lama qui règne au Thibet, il fit voir aux hommes qu'ils peuvent ſe gouverner par la raiſon. Au-lieu de chercher à les ſubjuguer, il les exhorta à être libres, & ils le ſont. Mais juſqu'à quand le seront-ils ? Juſqu'au tems où les eſclaves de quelque Abdala ſupérieurs en nombre viendront, le cimeterre à la main, les rendre eſclaves comme eux. Des drogues à qui leur maître a mis un collier de fer, peuvent étrangler des chiens qui n'en ont pas.

Tel eſt en général le ſort de l'Inde ; il peut intéreſſer les Français, puiſque malgré leur valeur, & malgré les ſoins de Louis XIV & de Louis XV, ils y ont eſſuyé tant de diſgraces. Il intéreſſe encore plus les Anglais, puiſqu'ils ſe ſont expoſés à des calamités pareilles, & que leur courage a été ſecondé de la fortune.

Fin de la ſeconde partie des Fragmens ſur l'Inde.







FRAGMENS

SUR L'HISTOIRE GÉNÉRALE.

ARTICLE PREMIER.

Qu'il faut se défier de presque tous les monumens anciens.

IL y a plus de quarante ans que l'amour de la vérité, & le dégoût qu'inspirent tant d'historiens modernes, inspirèrent à une dame d'un grand nom, & d'un esprit supérieur à ce nom, l'envie d'étudier avec nous ce qui méritait le plus d'être observé dans le tableau général du monde; tableau si souvent défiguré.

Cette dame, célèbre par ses connaissances singulières en mathématiques, ne pouvait souffrir les fables que le tems a consacrées, qu'il est si aisé de répéter, qui gâtent l'esprit & qui l'énervent.

Elle était étonnée de ce nombre prodigieux de systêmes sur l'ancienne chronologie, différens entr'eux d'environ mille années. Elle l'était encore davantage que l'histoire consistât en récits de bataille sans aucune connaissance de la tactique, excepté dans Xénophon & dans Polibe, qu'on parlât si souvent de prodiges; & qu'on eût si peu de lumière sur l'histoire naturelle; que chaque auteur regardât sa secte comme la seule vraie, & calomniât toutes les autres. Elle voulait connaître le génie, les mœurs, les loix, les préjugés, les cultes, les arts; & elle trouvait qu'en l'année de la création du monde trois mille deux cent, ou trois mille neuf cent, il n'importe, un roi

inconnu avait défait un roi plus inconnu encore, près d'une ville dont la ſituation était entiérement ignorée.

Pluſieurs ſavans recherchaient en quel tems Europe fut enlevée en Phénicie par Jupiter; & ils trouvaient que c'était juſte treize cents ans avant notre ère vulgaire. D'autres réfutaient cinquante-neuf opinions ſur le jour de la naiſſance de Romulus, fils du dieu Mars & de la veſtale Rhéa-Sylvia. Ils établiſſaient un ſoixantième ſyſtême de chronologie. Nous en fîmes un ſoixante & unième; c'était de rire de tous les contes ſur leſquels on diſputait ſérieuſement depuis tant de ſiècles.

En vain nous trouvions par toutes les médailles des veſtiges d'anciennes fêtes célébrées en l'honneur des fables; des temples érigés en leur mémoire; elles n'en étaient pas moins fables. La fête des lupercales atteſta, le 15 Février, pendant neuf cents ans, non-ſeulement le prodige de la naiſſance de Romulus & de Rémus, mais encore l'aventure de Faunus qui prit Hercule pour Omphale dont il était amoureux. Mille événemens étaient ainſi conſacrés en Europe & en Aſie. Les amateurs du merveilleux diſaient: il faut bien que ces faits ſoient vrais, puiſque tant de monumens en ſont la preuve. Et nous diſions: il faut bien qu'ils ſoient faux, puiſque le vulgaire les a crus. Une fable a quelque cours dans une génération; elle s'établit dans la ſeconde; elle devient reſpectable dans la troiſième; la quatrième lui élève des temples. Il n'y avait pas, dans toute l'antiquité profane, un ſeul temple, une ſeule fête, un ſeul collège de prêtres, un ſeul uſage, qui ne fût fondé ſur une ſottiſe. Tel fut le genre humain; & c'eſt ſous ce point de vue que nous l'enviſageâmes.

Quelle pouvait être l'origine du conte d'Herodote, que le ſoleil, en onze cents années, s'était couché deux fois à l'orient? où Licophron avait-il pris qu'Hercule, embarqué ſur le détroit de Calpé dans ſon gobelet, fût avalé par une baleine; qu'il reſta trois jours & trois nuits

dans le ventre de ce poiſſon, & qu'il fit une belle ode dès qu'il fut ſur le rivage.

Nous ne trouvons d'autre raiſon de tous ces contes que dans la faibleſſe de l'eſprit humain, dans le goût du merveilleux, dans le penchant à l'imitation, dans l'envie de ſurpaſſer ſes voiſins. Un roi égyptien ſe fait enſevelir dans une petite pyramide de douze à quinze pieds; un autre veut être placé dans une pyramide de cent; un troiſième va juſqu'à cinq ou ſix cents. Un de ces rois eſt allé dans les pays orientaux par mer; un des miens eſt allé dans le ſoleil, & a éclairé le monde pendant un jour. Tu bâtis un temple à un bœuf; je vais en bâtir un pour un crocodile. Il y a eu dans ton pays des géants qui étaient les enfans des génies & des fées: nous en aurons qui eſcaladeront le ciel & qui ſe battront à coups de montagnes.

Il était bien plus aiſé, & même plus profitable d'imaginer & de copier tous ces contes que d'étudier les mathématiques. Car avec des fables on gouvernait les hommes; & les ſages furent preſque toujours mépriſés & écraſés par les puiſſans. On payait un aſtrologue, & on négligeait un géomètre. Cependant il y eut partout quelques ſages qui firent des choſes utiles; & c'était-là ce que la perſonne illuſtre dont nous parlons voulait connaître.

L'hiſtoire univerſelle anglaiſe, plus volumineuſe que le diſcours de l'éloquent Boſſuet n'eſt court & reſſerré, n'avait point encore paru. Les ſavans qui travaillèrent depuis avec un juif & deux presbytériens à ce grand ouvrage, eurent un but tout différent du nôtre. Ils voulaient prouver que la partie du mont Ararat, ſur laquelle l'arche de Noé s'arrêta, était à l'orient de la plaine de Sénaar, ou Shinaar, ou Seniar; que la tour de Babel n'avait point été bâtie à mauvaiſe intention; qu'elle n'avait qu'une lieue & un quart de hauteur, & non pas cent trente lieues, comme des exagérateurs l'avaient dit;

que *la confusion des langues à Babel produisit dans le monde les effets les plus heureux & les plus admirables* : ce sont leurs propres paroles. Ils examinaient avec attention lequel avait le mieux calculé ou du savant Pétau qui comptait six cent vingt-trois milliards six cent douze millions d'hommes sur la terre, environ trois siècles après le déluge de Noé, ou du savant Cumberland qui n'en comptait que trois millards trois cent trente-trois mille. Ils recherchaient si Usaphed, roi d'Egypte, était fils ou neveu du roi Véneph. Ils ne savaient pourquoi Cayomarat, ou Cayoumaras, ayant été le premier roi de Perse, cependant son petit-fils Siamek passa pour être l'Adam des Hébreux, inconnu à tous les autres peuples.

Pour nous, notre seule intention était d'étudier les arts & les mœurs.

Comme l'histoire du respectable Bossuet finissait à Charlemagne, madame du Châtelet nous pria de nous instruire en général avec elle de ce qu'était alors le reste du monde, & de ce qu'il a été jusqu'à nos jours. Ce n'était pas une chronologie qu'elle voulait, un simple almanach antique des naissances, des mariages & des morts de rois, dont les noms sont à peine parvenus jusqu'à nous, & encore tout falsifiés. C'était l'esprit des hommes qu'elle voulait contempler.

Nous commençâmes nos recherches par l'Orient, dont tous les arts nous sont venus avec le tems. Il n'est aucune histoire qui commence autrement; ni le prétendu Hermès, ni Manéthon, ni Bérose, ni Sanchoniaton, ni les shasta, ni les veidam indiens, ni Zoroastre, ni les premiers auteurs chinois ne portèrent ailleurs leurs premiers regards; & l'auteur inspiré du pentateuque ne parla point de nos peuples occidentaux.



ARTICLE SECOND.

De la Chine.

IL ne nous fallut ni de profondes recherches, ni un grand effort pour avouer que les Chinois, ainsi que les Indiens, ont précédé dès long-tems l'Europe dans la connaiſſance de tous les arts néceſſaires. Nous ne ſommes point enthouſiaſtes des lieux éloignés & des tems antiques; nous ſavons bien que l'Orient entier, loin d'être aujourd'hui notre rival en mathématiques & dans les beaux-arts, n'eſt pas digne d'être notre écolier; mais s'ils n'ont pas décoré, comme nous, le grand édifice des arts, ils l'ont conſtruit. Nous crûmes, ſur la foi des voyageurs & des miſſionnaires de toute eſpèce, tous d'accord enſemble, que les Chinois inventèrent l'imprimerie environ deux mille ans avant qu'on l'imitât dans la baſſe Allemagne; car on y grava d'abord des planches en bois comme à la Chine, & ce ne fut qu'après ce tâtonnement de l'art qu'on parvint à l'admirable invention des caractères mobiles. Nous dîmes que les Chinois n'ont jamais pu imiter à leur tour l'imprimerie d'Europe. Mr. Warburton, qui ne hait pas à tomber ſur les Français, crut que nous propoſions aux Chinois de fondre des caractères de leurs quatre-vingt dix mille mots ſymboliques. Non; mais nous deſirâmes que les Chinois adoptaſſent enfin l'alphabet des autres nations, ſans quoi il ne ſera guère poſſible qu'ils faſſent de grands progrès dans des ſciences qu'ils ont inventées.

Toutefois leur méthode de graver ſur planche nous paraît avoir de grands avantages ſur la nôtre. Premièrement, le graveur qui imprime n'a pas beſoin d'un fondeur. Secondement, le livre n'eſt pas ſujet à périr, la planche reſte. Troiſièmement, les fautes ſe corrigent

aiſément

aifément après l'impreffion. Quatrièmement, le graveur n'imprime qu'autant d'exemplaires qu'on lui en demande, & par-là on épargne cette énorme quantité d'imprimés qui chez nous fe vendent au poids pour fervir d'enveloppes aux ballots.

Il paraît inconteftable qu'ils ont connu le verre avant nous. L'auteur des *Recherches philofophiques fur les Egyptiens & fur les Chinois*, vrai favant puifqu'il penfe, & qui ne paraît pas trop prévenu en faveur des modernes, dit que les Chinois n'ont encore que des fenêtres de papier. Nous en avons auffi beaucoup, & furtout dans nos provinces méridionales; mais des officiers très-dignes de foi nous ont affuré qu'ils avaient été invités à dîner, auprès de Kanton, dans des maifons dont les fenêtres étaient figurées en arbres chargées de feuilles & de fruits, qui portaient entre leurs branches de beaux deffeins d'un verre très-tranfparent.

Il n'y a pas foixante ans que notre Europe a imité la porcelaine de la Chine: nous la furpaffons à force de foins; mais ces foins mêmes la rendent très-chère, & d'un ufage peu commun. Le grand fecret des arts eft que toutes les conditions puiffent en jouir aifément.

Mr. P...., auteur des *Réflexions philofophiques*, ne fait pas des réflexions indulgentes. Il reproche aux Chinois leurs tours verniffées à neuf étages, fculptées, & ornées de clochettes. Quel eft l'homme pourtant qui ne voudrait pas en avoir une au bout de fon jardin, pourvu qu'elle ne lui cachât pas la vue? le grand-prêtre juif avait des cloches au bas de fa robe; nous en mettons au cou de nos vaches & de nos mulets. Peut-être qu'un carillon aux étages d'une tour ferait affez plaifant.

Il condamne les ponts, qui font fi élevés, que les mâts de tous les bateaux paffent facilement fous les arcades; & il oublie que fur les canaux d'Amfterdam & de Roterdam on voit cent ponts levis qu'il faut lever & baiffer plufieurs fois jour & nuit.

Il méprife les Chinois, parce qu'ils aiment mieux conftruire leurs maifons en étendue qu'en hauteur. Mais du moins il faudrait avouer qu'ils avaient des maifons vernies, plufieurs fiècles avant que nons euffions des cabanes où nous logions avec notre bétail, comme on fait encore en Veftphalie. Au refte, chacun fuit fon goût. Si l'on aime mieux loger à un feptième étage, *ubi ponunt ova columbæ*, qu'au rez-de-chauffée; fi l'on préfère le danger du feu & l'impoffibilité de l'éteindre, quand il prend au faîte d'un logis, à la facilité de s'en fauver quand la maifon n'a qu'un étage; fi les embarras, les incommodités, la puanteur, qui réfultent de fept étages établis les uns fur les autres, font plus agréables que tous les avantages attachés aux maifons baffes, nous ne nous y oppofons pas. Nous ne jugeons point du mérite d'un peuple par la façon dont il eft logé; nous ne décidons point entre Verfailles & la grande maifon de l'empereur Chinois, dont le frère Attiret nous a fait depuis peu la defcription.

Nous voulons bien croire qu'il y eut autrefois en Egypte un roi appellé d'un nom qui a quelque rapport à celui de Séfoftris; lequel n'eft pas plus un mot égyptien que celui de Charles & de Fréderic. Nous ne difputerons point fur une prétendue muraille de trente lieues que ce prétendu Séfoftris fit élever pour empêcher les voleurs arabes de venir piller fon pays. S'il conftruifit ce mur pour n'être point volé, c'eft une grande préfomption qu'il n'alla pas lui-même voler les autres nations, & conquérir la moitié du monde pour fon plaifir, fans fe foucier de la gouverner, comme nous l'affure Mr. Larcher répétiteur au collège Mazarin.

Nous ne croyons pas un mot de ce qu'on nous dit d'une muraille bâtie par les Juifs, commençant au port de Joppé, qui ne leur appartenait point, jufqu'à une ville inconnue, nommée Carpafabé, tout le long de la mer, pour empêcher un roi Antiochus de s'avancer contr'eux

par terre. Nous laiſſons là tous ces retranchemens, toutes ces lignes qui ont été d'uſage chez tous les peuples. Mais il faut convenir que la grande muraille de la Chine eſt un des monumens qui font le plus d'honneur à l'eſprit humain. Il fut entrepris trois cents ans avant notre ère : la vanité ne le conſtruiſit pas, comme elle bâtit les pyramides. Les Chinois n'imitèrent point les Huns qui élevèrent des paliſſadés de pieux & de terre pour s'y retirer après avoir pillé leurs voiſins. L'eſprit de paix ſeul imagina la grande muraille. Il eſt certain que la Chine, gouvernée par les loix, ne voulut qu'arrêter les Tartares qui ne connaiſſaient que le brigandage. C'eſt encore une preuve que la Chine n'avait point été peuplée par des Tartares, comme on l'a prétendu. Les mœurs, la langue, les uſages, la religion, le gouvernement étaient trop oppoſés. La grande muraille fut admirable & inutile : le courage & la diſcipline militaire euſſent été des remparts plus aſſurés.

Mr. P.... a beau regarder avec des yeux de mépris tous les ouvrages de la Chine, il n'empêchera pas que le grand canal, fait de main d'homme, dans la longueur de cent ſoixante de nos grandes lieues, & les autres canaux qui traverſent ce vaſte empire, ne ſoient un exemple qu'aucune nation n'a pu encore imiter : les Romains mêmes ne tentèrent jamais une telle entrepriſe.



ARTICLE TROISIÈME.

De la population de la Chine, & des mœurs.

VOILA donc deux travaux immenſes qui n'ont pour but que l'utilité publique; la grande muraille qui devait défendre l'empire Chinois, & les canaux qui favoriſent ſon commerce. Joignons-y un avantage encore plus grand, celui de la population, qui ne peut être que le fruit de l'aiſance & de la sûreté de chaque citoyen dans ſa petite poſſeſſion en tems de paix; les mendians ne ſe marient en aucun lieu du monde. La polygamie ne peut être regardée comme contraire à la population; puiſque par le fait, les Indes, la Chine, le Japon, où la polygamie fut toujours reçue, ſont les pays les plus peuplés de l'univers. S'il eſt permis de citer ici nos livres ſacrés, nous dirons que DIEU même, en permettant aux Juifs la pluralité des femmes, leur promit *que leur race ſerait multipliée comme les ſables de la mer.*

On allégue que la nature fait naître à-peu-près autant de femelles que de mâles, & que par conſéquent ſi un homme prend quatre femmes, il y a trois hommes qui en manquent. Mais il eſt avéré aujourd'hui que dans l'Europe, s'il naît un dix-ſeptième de plus d'hommes que de femmes, il en meurt auſſi beaucoup plus avant l'âge de trente ans, par la guerre, par la multitude des profeſſions pénibles, plus meurtrières encore, & par les débauches non moins funeſtes. Il en eſt probablement de même en Aſie. Tout état, au bout de trente ans, aura donc moins de mâles que de femelles. Comptez encore les eunuques & les bonzes, il reſtera peu d'hommes. Enfin, obſervez qu'il n'y a que les premiers d'un état, preſque toujours très-opulens, qui puiſſent entretenir pluſieurs femmes, & vous verrez que la polygamie peut être non-ſeulement

utile à un empire, mais néceſſaire aux grands de cet empire.

Conſidérez ſurtout que l'adultère eſt très-rare dans l'Orient, & que dans les harem gardés par des eunuques il eſt impoſſible. Voyez au contraire comme l'adultère marche la tête levée dans notre Europe; quel honneur chacun ſe fait de corrompre la femme d'autrui; quelle gloire ſe font les femmes d'être corrompues; que d'enfans n'appartiennent pas à leurs pères! combien les races les plus nobles ſont mêlées & dégénérées! jugez après cela lequel vaut le mieux ou d'une polygamie permiſe par les loix, ou d'une corruption générale autoriſée par les mœurs.

Si dans la Chine pluſieurs femmes de la lie du peuple expoſent leurs enfans dans la crainte de ne pouvoir les nourrir, c'eſt peut-être encore une preuve en faveur de la polygamie: car ſi ces femmes avaient été belles, ſi elles avaient pu entrer dans quelque ſerrail, leurs enfans auraient été élevés avec des ſoins paternels.

Nous ſommes loin d'inſinuer qu'on doive établir la polygamie dans notre Europe chrétienne. Le pape Grégoire II, dans ſa décrétale adreſſée à St. Boniface, permit qu'un mari prît une ſeconde femme, quand la ſienne était infirme. Luther & Mélanction permirent au landgrave de Heſſe deux femmes, parce qu'il avait au nombre de trois ce qui chez les autres ſe borne à deux. Le chancelier d'Angleterre Cowper, qui était dans le cas ordinaire, épouſa cependant deux femmes, ſans demander permiſſion à perſonne; & ces deux femmes vécurent enſemble dans l'union la plus édifiante; mais ces exemples ſont rares.

Quant aux autres loix de la Chine, nous avons toujours penſé qu'elles étaient imparfaites, puiſqu'elles ſont l'ouvrage des hommes qui les exécutent. Mais, qu'on nous montre un autre pays, où les bonnes actions ſoient

récompenſées par la loi, où le laboureur le plus vertueux & le plus diligent ſoit élevé à la dignité de mandarin, ſans abandonner ſa charrue; partout on punit le crime : il eſt plus beau ſans doute d'encourager à la vertu.

A l'égard du caractère général des nations, la nature l'a formé. Le ſang des Chinois & des Indiens eſt peut-être moins âcre que le nôtre, leurs mœurs plus tranquilles. Le bœuf eſt plus lent que l e cheval; & la laitue diffère de l'abſynthe.

Le fait eſt qu'à notre orient & à notre occident la nature a de tout tems placé des multitudes d'êtres de notre eſpèce que nous ne connaiſſons que d'hier. Nous ſommes ſur ce globe comme des inſectes dans un jardin : ceux qui vivent ſur un chêne rencontrent rarement ceux qui paſſent leur courte vie ſur un orme.

Rendons juſtice à ceux que notre induſtrie & notre avarice ont été chercher par-delà le Gange, ils ne ſont jamais venus dans notre Europe pour gagner quelque argent; ils n'ont jamais eu la moindre penſée de ſubjuguer notre entendement; & nous avons paſſé des mers inconnues pour nous rendre maîtres de leurs tréſors, ſous prétexte de leur rendre le ſervice de gouverner leurs ames.

Quand les Albuquerques vinrent ravager les côtes du Malabar, ils menaient avec eux des marchands, des miſſionnaires, & des ſoldats. Les miſſionnaires baptiſaient les enfans que les ſoldats égorgeaient. Les marchands partageaient le gain avec les capitaines; le miniſtère portugais les rançonnait tous; & des auteurs moines, traduits enſuite par d'autres moines, tranſmettaient à la poſtérité tous les miracles que fit la St. Vierge dans l'Inde pour enrichir des marchands portugais.

Les Européans entraient alors dans deux mondes nouveaux; celui de l'occident a été preſque tout entier noyé dans ſon ſang. Si des fanatiques d'Europe ne ſont pas venus à bout d'exterminer l'Orient, c'eſt qu'ils n'en ont

pas eu la force ; car le desir ne leur a pas manqué ; & ce qu'ils ont fait au Japon ne l'a prouvé que trop à leur honte éternelle.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer aux yeux épouvantés des lecteurs judicieux, ces portraits que nous avons déjà exposés, de la subversion de tant d'états sacrifiés aux fureurs de l'avarice, & de la superstition, plus cruelle encore que la soif des richesses. Contenons-nous dans les bornes des recherches historiques.

ARTICLE QUATRIÈME.

Si les Egyptiens ont peuplé la Chine, & si les Chinois ont mangé des hommes.

NOUS avons toujours soupçonné que les grands peuples des deux continens ont été *autoctones*, indigènes; c'est-à-dire, originaires des contrées qu'ils habitent, comme leurs quadrupèdes, leurs singes, leurs oiseaux, leurs reptiles, leurs poissons, leurs arbres & toutes leurs plantes.

Les rangifères de la Lapponie, & les girafes d'Afrique ne descendent point des cerfs d'Allemagne & des chevaux de Perse. Les palmiers d'Asie ne viennent point des poiriers d'Europe. Nous avons cru que les Nègres n'avaient point des Irlandais pour ancêtres. Cette vérité est si démontrée aux yeux, qu'elle nous a paru démontrée à l'esprit ; non que nous osions avec St. Thomas (*a*) dire que l'Etre suprême, agissant de toute éternité, ait produit de toute éternité ces races d'animaux qui n'ont jamais changé parmi les bouleversemens d'une terre qui change toujours. Il ne nous appartient pas de nous per-

(*a*) *Summa catholicæ fidei*, liv. II, chap. XXXII.

dre dans ces profondeurs ; mais nous avons pensé que ce qui est, a du moins été long-tems. Il nous a paru, par exemple, que les Chinois ne descendent pas plus d'une colonie d'Egypte que d'une colonie de basse-Bretagne. Ceux qui ont prétendu que les Egyptiens avaient peuplé la Chine, ont exercé leur esprit & celui des autres. Nous avons applaudi à leur érudition & à leurs efforts ; mais ni la figure des Chinois, ni leurs mœurs, ni leur langage, ni leur écriture, ni leurs usages, n'ont rien de l'antique Egypte. Ils ne connurent jamais la circoncision : aucune des divinités égyptiennes ne parvint jusqu'à eux : ils ignorèrent toujours les mystères d'Isis.

Mr. P...., auteur des réflexions philosophiques, a traité d'absurde ce système, qui fait des Chinois une colonie égyptienne, il se fonde sur les raisons les plus fortes. Nous ne sommes pas assez savans pour nous servir du mot absurde ; nous persistons seulement dans notre opinion, que la Chine ne doit rien à l'Egypte. Le père Parennin l'a démontré à Mr. de Mairan. Quelle étrange idée dans deux ou trois têtes de Français, qui n'étaient jamais sortis de leur pays, de prétendre que l'Egypte s'était transportée à la Chine, quand aucun Chinois, aucun Egyptien n'a jamais avancé une telle fable.

D'autres ont prétendu que ces Chinois si doux, si tranquilles, si aisés à subjuguer & à gouverner, ont dans les anciens tems sacrifié des hommes, à je ne sais quel Dieu, & qu'ils en ont mangé quelquefois. Il est digne de notre esprit de contradiction de dire que les Chinois immolaient des hommes à Dieu, & qu'ils ne reconnaissaient pas de Dieu. Pour le reproche de s'être nourris de chair humaine, voici ce que le père Parennin avoue à Mr. de Mairan (*a*).

(*a*) Dans sa lettre datée de Pékin du 11 Auguste 1730, page 163, Tome XXI des lettres édifiantes, édition de Paris 1734.

« Enfin si l'on ne distingue pas les tems de calamités
» des tems ordinaires, on pourra dire de presque tou-
» tes les nations & de celles qui sont les mieux policées,
» ce que les Arabes ont dit des Chinois : car on ne nie
» pas ici que des hommes réduits à la dernière extrê-
» mité n'aient quelquefois mangé de la chair humaine ;
» mais on ne parle aujourd'hui qu'avec horreur de ces
» malheureux tems, auxquels, disent les Chinois, le
» ciel irrité contre la malice des hommes, les punissait
» par le fléau de la famine, qui les portait aux plus
» grands excès.

» Je n'ai pas trouvé néanmoins que ces horreurs soient
» arrivées sous la dynastie des Tang, qui est le tems au-
» quel ces Arabes assurent qu'ils sont venus de la Chine,
» mais à la fin de la dynastie des Han, au second siècle
» après JESUS-CHRIST. »

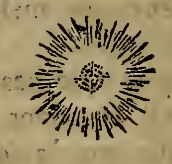
Ces Arabes dont parlent MM. de Mairan & Parennin, sont les mêmes que nous avons déjà cités ailleurs. Ils voyagèrent, comme nous l'avons dit, à la Chine au milieu du neuvième siècle, quatre cents ans avant ce fameux Vénitien Marco Paolo, qu'on ne voulut pas croire lorsqu'il disait qu'il avait vu un grand peuple plus policé que les nôtres, des villes plus vastes, des loix meilleures en plusieurs points. Les deux Arabes y étaient abordés dans un tems malheureux, après des guerres civiles & des invasions de barbares, au milieu d'une famine affreuse. On leur dit, par interprêtes, que la calamité publique avait été au point que plusieurs personnes s'étaient nourries des cadavres humains. Ils firent comme presque tous les voyageurs, ils mêlèrent un peu de vérité à beaucoup de mensonges.

Le nombre des peuples que ces deux Arabes nomment antropophages, est étonnant : ce sont d'abord les habitans d'une petite isle auprès de Ceilan, peuplée de noirs. Plus loin sont d'autres isles qu'ils appellent Rammi & Angaman, où les peuples dévoraient les voyageurs

qui tombaient entre leurs mains. Ce qu'il y a de trifte, c'eft que *Marco Paolo* dit la même chofe, & que l'archevêque *Navarete* l'a confirmé au dix-feptième fiécle, *à los Europeos que cogen es conftante que vivos fe los van comiendo*.

Texera dit que les Javans avaient encore cette abominable coutume au commencement du feizième fiècle, & que le mahométifme a eu de la peine à l'abolir. Quelques hordes de Caffres & d'Afriquains ont été accufés de cette horreur.

Si on ne nous a point trompés fur la Chine, fi dans un de ces tems défaftreux où la faim ne refpecte rien, quelques Chinois fe livrèrent à une action de défefpoir qui foulève la nature, fouvenons-nous toujours qu'en Hollande la canaille de la Haye mangea de nos jours le cœur du refpectable de Vith, & que la canaille de Paris mangea le cœur du maréchal d'Ancre. Mais fouvenons nous auffi que ceux qui percèrent ces cœurs furent cent fois plus coupables que ceux qui les mangèrent. Songeons à nos matines de Paris, à nos vêpres de Sicile, en pleine paix; aux maffacres d'Irlande, pendant lefquels les Irlandais catholiques faifaient de la chandelle avec la graiffe des Anglais proteftans. Songeons aux maffacres des vallées du Piémont, à ceux du Languedoc & des Cevenes, à ceux de tant de millions d'Amériquains par des Efpagnols qui récitaient leur rofaire, & qui établiffaient des boucheries publiques de chair humaine. Détournons les yeux & paffons vîte.



ARTICLE CINQUIÈME.

Des anciens établissemens & des anciennes erreurs avant le siècle de Charlemagne.

AVANT de venir au mémorable siècle de Charlemagne, il fallut voir quelles révolutions avaient amené ce siècle dans notre occident, & comment les deux religions chrétienne & musulmane s'étaient partagé le monde depuis le golfe de Perse jusqu'à la mer Atlantique. C'était un grand spectacle, mais une pénible recherche : il fallut presser cent quintaux de mensonges pour en extraire une once de vérités. La foule des auteurs qui n'ont écrit que pour nous tromper est effrayante. Qu'on en juge seulement par cinquante évangiles apocryphes, écrits dès le premier siècle, & suivis sans interruption de fables absurdes, jusqu'aux fausses décrétales forgées au siècle de Charlemagne, & jusqu'à la donation de Constantin, & cette donation de Constantin, suivie de la légende dorée, & cette légende dorée renforcée par la fleur des saints, & cette fleur des saints perfectionnée par le pédagogue chrétien; le tout couronné par les miracles de l'abbé Pâris dans le fauxbourg St. Médard au dix-huitième siècle.

Nous osâmes d'abord douter de ces donations immenses faites aux évêques de Rome par Charlemagne & par son fils, & surtout des donations des pays que Charles & Louis le faible ne possédaient pas. Mais nous ne prétendîmes point mettre en doute le droit que les papes ont acquis par le tems sur les pays qu'ils possèdent. Ils en sont souverains, comme les évêques d'Allemagne sont souverains dans leurs diocèses. Leurs droits ne sont pas à la vérité écrits dans l'évangile. Une religion formée par des pauvres & qui anathématise la richesse & l'esprit de

domination, n'a pas ordonné à ſes prêtres de monter ſur des trônes & d'armer leurs mains du glaive ! mais rien n'exiſte aujourd'hui de ce qu'était l'égliſe dans ſon origine ; le tems a tout changé & changera tout encore ; il a établi dans notre occident les ſouverainetés des barbares vomis de la Scythie, & changé les chaires d'inſtruction en trônes.

Nous avons reſpecté ces dominations nouvelles dans notre hiſtoire, & nous avons même remarqué combien notre antique barbarie les avait rendues néceſſaires. Quelques jéſuites, & ſurtout je ne ſais quel Nonotte, écrivirent alors contre nous avec plus d'amertume que de ſcience. Ils nous accuſèrent d'avoir été peu reſpectueux envers St. Pierre & St. Charlemagne. Ils ne ſe doutaient pas alors que les ſucceſſeurs de Charlemagne & de Pierre aboliraient l'ordre des jéſuites, & que les généraux caſſeraient leurs ſoldats mal payés. Quoique nous euſſions parlé de l'établiſſement du chriſtianiſme avec le plus profond reſpect, on nous accuſa cependant d'en avoir un peu manqué.

On voulut nous écraſer ſous ſoixante volumes de pères de l'égliſe, pour nous prouver que St. Pierre avait été à Rome, ſans que St. Luc & St. Paul en euſſent jamais parlé ; qu'il avait été ſur le trône épiſcopal de Rome, quoiqu'aſſurément il n'y eût point de trône épiſcopal en ce temslà, ni même d'évêques d'aucun diocèſe. La principale démonſtration du voyage de St. Pierre à Rome ſe tirait d'une lettre qu'il avait écrite & datée de Babylone : or Babylone ſignifiait évidemment Rome, comme Falaiſe ſignifie Perpignan. Les autres preuves étaient fondées ſur certains contes d'un Abdias, d'un Marcel & d'un Egeſippe qui n'étaient dignes aſſurément d'être ni pères ni fils de l'égliſe.

Ces faiſeurs de mille & une nuits nous contaient donc que Simon Pierre, étant venu à Rome (quoique ſa miſſion fût pour les circoncis), y rencontra le magicien

Simon, qui ſe changeait tantôt en brebis & tantôt en chèvre. Ce Simon d'abord lui envoya faire un compliment par un de ſes chiens, auquel Simon Pierre répondit fort poliment. Ils ſe brouillèrent enſuite pour un couſin de l'empereur Néron qui était mort. Simon, qu'on appellait vertu de DIEU, défia St. Pierre à qui reſſuſciterait le mort. Simon le fit remuer ; mais Pierre le fit marcher, & gagna la gageure. Enſuite ils ſe défièrent au vol, en préſence de l'empereur. Simon vola dans les airs mieux que Dédale ; mais Pierre pria le Seigneur ſi ardemment de faire tomber Simon vertudieu, comme Icare, qu'il tomba & ſe caſſa les jambes. Néron, indigné de voir ſon ſorcier eſtropié, fit crucifier Pierre les pieds en haut, & couper la tête à Paul, &c.... &c.... Cela arriva la dernière année de Néron. Pierre avait gouverné l'égliſe vingt-cinq ans ſous cet empereur, qui n'en régna que treize.

Ce livre d'Abdias, écrit en ſyriaque, fut traduit en grec par ſon diſciple nommé Eutrope, & nous l'avons en latin de la traduction de Jules Africquain, homme ſavant du troiſième ſiècle, & preſque un père de l'égliſe par ſes autres écrits.

Quoi qu'il en ſoit, que St. Pierre eût fait ou non le voyage de Rome, cela était abſolument indifférent pour le gouvernement de l'égliſe. Ce gouvernement fut modélé du tems de Conſtantin, ſur l'adminiſtration politique de l'empire. Les principaux ſiéges, Rome, Conſtantinople, Alexandrie, devaient avoir l'autorité principale. Et de même que les rois d'Eſpagne régnèrent en ce pays, ſoit que Tubal ou Hercule l'eût peuplé, de même que la race des Francs poſſéda les Gaules, ſoit qu'elle deſcendît de Francus fils d'Hector, ſoit qu'elle eût une autre origine ; ainſi les papes dominèrent bientôt dans la ville impériale du conſentement même des Romains, ſans ſe mettre en peine ſi la première égliſe de cette capitale avait été dédiée à St. Jean de Latran,

ou à St. Pierre hors des murs. Ainſi les patriarches des grandes villes de Conſtantinople & d'Alexandrie eurent plus d'honneurs, de richeſſes & d'autorité que des évêques de village. Les hommes d'état n'établiſſent guère leurs droits ſur des diſcuſſions théologiques : ils vont au ſolide & ils laiſſent leurs écrivains s'épuiſer en citations & en argumens.

ARTICLE SIXIÈME.

Fauſſes donations.

Faux martyres.

Faux miracles.

LA vérité de l'hiſtoire, bien plus utile qu'on ne penſe, nous força d'examiner les fauſſes légendes auſſi attentivement que le voyage de St. Pierre. Nous crûmes que le menſonge ne pouvait que déshonorer la religion. Les miracles de JESUS-CHRIST & des apôtres ſont ſi vrais, qu'on ne doit pas riſquer d'affaiblir le profond reſpect qu'on a pour eux, en leur aſſociant de faux prodiges. Admirons, célébrons, révérons le Lazare reſſuſcité; le bienfait des noces de Cana; les démons chaſſés du corps des poſſédés; ces eſprits immondes précipités dans les corps d'animaux, immondes comme eux, & noyés avec eux dans le lac de Génézareth; le fils de DIEU enlevé ſur le faîte du temple & ſur une montagne par l'ennemi de DIEU & des hommes; JESUS confondant d'un ſeul mot cet éternel ennemi qui oſait propoſer à DIEU même d'adorer le diable; JESUS transfiguré ſur le Thabor pour manifeſter ſa gloire à Moïſe & à Elie qui viennent du ſein des morts recevoir ſes leçons éternelles; JESUS la ſource de la vie; JESUS créateur du genre humain,

mourant pour le genre humain ; les morts ressuscitans quand il expire, & remplissant les rues de Jérusalem ; le soleil s'éclipsant en plein midi & en pleine lune par toute la terre, à la confusion de tout l'empire romain, assez aveugle pour négliger ce grand événement ; le St. Esprit descendant en langue de feu sur les apôtres, &c... Ces vrais miracles sont assez nombreux, assez avérés. Des hommes inspirés les ont écrits ; tout lecteur judicieux les apprécie ; tout bon chrétien les adore.

Mais c'était (nous osons le dire) une impiété & une folie de vouloir soutenir ces prodiges que DIEU daigna lui-même opérer en Judée, par des fables absurdes que des hommes inconnus ont inventées tant de siècles après.

La personne illustre qui étudia l'histoire avec nous fut très-scandalisée qu'un jésuite, nommé Papébroke, prétendît avoir traduit un manuscrit grec qui contenait le martyre de St. Théodote cabaretier, & de sept vierges, âgées de soixante & douze ans chacune, que le gouverneur de la ville d'Ancire condamna à livrer leur pucelage aux jeunes gens de la ville. Cette sentence, portée contre sept vieilles, ou plutôt contre ces jeunes gens, était encore la plus simple & la moins merveilleuse anecdote de toute cette aventure. La légende de ce saint cabaretier & de son ami le curé Frontin est assez connue.

On arrache la langue à St. Romain, qui était bégue, & aussi-tôt il parle avec la plus grande volubilité ; & l'auteur, grand physicien, remarque *qu'il est impossible de vivre sans langue* : ce qui rend le miracle plus beau.

Que dire de St. Paulin, qui voyant un possédé se promenant la tête en bas, comme une mouche, à la voûte d'une église, envoya vîte chercher des reliques de St. Félix de Nole : dès qu'elles furent arrivées, le possédé tomba par terre.

Est-il possible qu'on ait écrit sérieusement que St. Denis l'aréopagite, étant venu d'Athènes à Paris, fut pendu à

Montmartre ; qu'il prêcha du haut de la potence dès qu'il fut étranglé, & qu'ensuite il porta sa tête entre ses bras, dès qu'il eut le cou coupé ?

Nous pourrions citer trois morts ressuscités en un jour par St. Dominique, vingt-huit aveugles, quatre possédés, six lépreux, trois sourds, trois muets guéris & quatre morts ressuscités, le tout par St. Victor.

St. Maclou, pressé de ressusciter un mort, répond : qu'il attende que j'aie dit ma messe. La messe finie, il le ressuscite : le mort demande à boire, soudain St. Maclou change de l'eau en vin, un caillou en gobelet, un balai en serviette. Le mort boit & reconnaît que ces trois miracles sont à l'honneur de la trinité. C'est-là pourtant ce qu'écrivent les jésuites Ribadeneira & Antoine Girard, dans la vie des saints.

On a écrit, & depuis la renaissance des lettres on a imprimé plus de dix mille contes de cette force. Le bénédictin Ruinard nous en a donné de pareils dans ses prétendus actes sincères, qui sont évidemment du treizième siècle, & tous écrits du même style. C'est-là qu'il renouvelle l'histoire du cabaretier Théodote, & de la langue de Romain.

On rendit à la raison & à la religion le service de détruire ces fables. elles étaient encore si accréditées, qu'un jésuite, nommé Nonotte, prit leur défense, & fut même secondé par quelques écrivains.

Plusieurs regardaient comme un article de foi l'apparition du labarum dans les nuées. Ils ne savaient si c'était vers Besançon, ou vers Troye, ou vers Rome ; & si l'inscription était en latin ou en grec ; mais ils étaient sûrs de l'apparition.

Par quel excès de démence a-t-on écrit & répété si souvent que dans l'année 287, au tems même que Dioclétien favorisait le plus notre sainte religion, lorsque les principaux officiers de son palais étaient chrétiens, lorsque sa femme était chrétienne, cet empereur fit cou-

per

per la tête à toute une légion, appellée Thébaine, composée de six mille sept cents hommes, & cela parce qu'elle était chrétienne? Nous avions anéanti cette fable impertinente attribuée à l'abbé Eucher, depuis évêque de Lyon, mort en 454, cent soixante-sept ans après cette aventure. Nous avions fait voir combien il était ridicule d'attribuer à cet évêque une rapsodie, dans laquelle il est parlé, avant l'année quatre cent cinquante-quatre, du roi de Bourgogne Sigismond qui mourut en 523. Cette ineptie était assez sensible. Nous avions prouvé qu'aucun auteur ne parla jamais d'une légion thébaine. Il y avait trois légions en Egypte; mais aucune n'était composée d'habitans de Thèbes. Cette prétendue légion n'avait pu arriver d'Orient en Occident par le Valais, comme on le dit: elle n'avait pu être entourée de troupes supérieures en nombre qui l'auraient égorgée dans le petit défilé d'Agaune, où l'on ne peut ranger deux cents hommes en bataille, & où la moitié d'une cohorte aurait aisément arrêté toutes les légions de l'empire romain. Ce monstrueux amas de bêtises méritait d'être développé; & il s'est trouvé un Nonotte qui les a défendues comme son bien propre. Il a intitulé son livre, nos erreurs, & il a trouvé des dévotes qui l'ont cru sur sa parole.



ARTICLE SEPTIÈME.

De David, de Conſtantin, de Théodoſe, de Charlemagne, &c.

APRÈS les exemples continuels d'injuſtice, de cruauté, de meurtre, de brigandage, dont l'hiſtoire de preſque toutes les nations eſt ſurchargée, il nous parut utile & conſolant de ne pas canoniſer ces crimes chez les princes; de quelque religion qu'ils fuſſent. David était ſans doute un bon Juif; mais ce n'était pas une choſe honnête (humainement parlant) de ſe révolter contre ſon ſouverain, de ſe mettre à la tête de quatre cents voleurs, de rençonner, de piller ſes compatriotes, de trahir à la fois ſa patrie & le roitelet Achis ſon bienfaicteur; de maſſacrer tout dans les villages de ce bienfaicteur, juſqu'aux enfans à la mammelle, afin qu'il ne reſtât perſonne pour le dire; de faire cuire dans des fours, de déchirer ſous des herſes de fer les habitans de Rabath; de ſcier le crâne & la poitrine aux autres Amorrhéens; d'écraſer ſous des chariots leurs membres palpitans; de donner ſept enfans du roi Saül ſon maître aux Gabaonites, pour les pendre, &c. &c.

Plus nous étions touchés reſpectueuſement de ſon repentir, plus il nous ſembla qu'en effet jamais repentir ne fut mieux fondé. Nous fûmes même très-étonnés qu'on chantât encore, dans quelques égliſes des hymnes attribuées à David, dans leſquelles il eſt dit: *Heureux qui prendra tes petits enfans, & qui les écraſera contre la pierre!* pſeaume 137. *Que vos pieds ſoient teints de leur ſang, & que la langue de vos chiens en ſoit abreuvée!* pſeaume 67. On y peut chercher un ſens myſtique; mais le ſens naturel eſt dur. Il nous

femble qu'on aurait pu s'attacher aux pfeaumes qui enfeignent la clémence plus qu'à ceux qui célèbrent la cruauté. Nous refpectâmes le texte ; mais nous ne pouvions fouler aux pieds la nature.

Le même efprit d'équité nous anima, quand nous nous crûmes obligés de ne point diffimuler les crimes de Conftantin, de Théodofe & de Clovis, &c. Ils favorisèrent le chriftianifme, nous en béniffons DIEU ; & fi Conftantin mourut, Arien après avoir tour-à-tour favorifé & perfécuté Athanafe, on doit en être affligé, & adorer les décrets de la providence. Mais les meurtres de tous fes proches, de fon fils même & de fa femme, n'étaient pas fans doute des actions chretiennes.

Conftantin, tout voluptueux qu'il était, s'était fait une telle habitude de la férocité, qu'il la porta jufques dans fes loix. Dioclétien avait été affez humain pour abolir la loi qui permettait aux pères de vendre leurs enfans; Conftantin rétablit cette loi barbare. Il permit aux citoyens Romains de faire leurs fils efclaves en naiffant (*a*). On dit pour l'excufer, qu'il ne permit ce trafic qu'aux pauvres ; mais il n'y a que les pauvres qui puiffent être tentés de vendre leurs enfans. Il fallait les mettre à l'abri du befoin qui les forçait à ce commerce dénaturé. Mais l'affaffin de fon fils devait approuver qu'un père vendît les fiens. Par la même jurifprudence, il abolit les peines établies par les loix contre les calomniateurs ; c'eft ce que nous foumettons au jugement de toutes les ames honnêtes.

Nous ne pensâmes pas que Théodofe eût fuffifamment réparé le maffacre fi longtems prémédité des habitans de Théffalonique, en n'allant point à la meffe pendant quelques mois.

Pour Clovis, le jéfuite Daniel lui-même convient qu'il fut plus méchant après fon baptême qu'auparavant.

(*a*) Cod. liv. I, *de patribus qui filios*.

On eſt obligé d'avouer qu'il engagea un Clodoric, fils d'un roi de Cologne, à tuer ſon propre père ; & que pour récompenſe il le fit aſſaſſiner lui-même & s'empara de ſon petit état ; qu'il trahit & aſſaſſina Rancacaire roi de Cambrai ; qu'il en fit autant à un roi du Mans nommé Ronomer & à quelques autres princes ; après quoi il tint un concile d'évêques à Orléans. On ne lui reprocha dans ce concile aucun de ces aſſaſſinats, ils n'avaient été commis que ſur des princes idolâtres.

Nous avons déteſté le crime partout où nous l'avons trouvé ; & ſi les infidèles & les hérétiques ont fait quelques bonnes actions ; s'ils ont eu des vertus que St. Auguſtin appelle des péchés ſplendides, nous n'avons pas cru devoir les taire. L'empereur Julien fut ſobre & chaſte comme un anachorète, auſſi brave que Céſar, auſſi clément que Marc-Aurèle, puiſqu'il pardonna à douze chrétiens qui avaient comploté de l'aſſaſſiner. Il fallait ou en convenir ou être un ſot ; nous prîmes le premier parti. Un ex-jéſuite de province, nommé Paulian, vient encore de répéter en dernier lieu, que Julien bleſſé à mort, au milieu de ſa victoire, jeta ſon ſang contre le ciel & s'écria, *Tu as vaincu Galiléen.* Rien n'éclairera donc jamais les ignorans ! Rien ne corrigera les gens de mauvaiſe foi ! Ce n'était pas contre les Galiléens que ce grand-homme combattait, c'était contre les Perſes. Ce conte du calomniateur Théodoret eſt mis actuellement par tous les ſavans avec l'autre conte des femmes que Julien immola aux dieux pour obtenir leur protection dans cette guerre. Le bon ſens rejette ces abſurdités & l'équité réprouve ces calomnies.

La raiſon eſt l'ennemie des faux prodiges ; les globes de feu qui ſortirent des fondemens du temple juif, lorſque Julien permit qu'on le rebâtit, ſont avérés (diſait-on) par Ammien Marcellin, auteur

payen ; & on nous allègue cette puérilité comme un témoignage que nos ennemis furent forcés de rendre à la vérité.

Nous exposâmes tout le ridicule de ce prodige. Nous montrâmes combien Ammien aimait le merveilleux ; & à quel point il était crédule. On ne pouvait donner de nouveaux fondemens au temple bâti par Hérode, puisque ces fondemens de larges pierres de vingt-cinq pieds de long subsistent encore. Des globes de feu ne peuvent sortir de ces pierres, puisque jamais les flammes ne s'arrondissent en globes & qu'elles s'élèvent toujours en spirales & en cônes. D'ailleurs on sait que dans ces tems-là, plusieurs villes de Syrie furent endommagées par des volcans souterrains, sans qu'il fût question de rebâtir un temple. On ajouta encore à ce prodige des globes de feu, ces petites croix enflammées qui s'attachaient aux vêtemens des ouvriers. Voilà bien du merveilleux.

Il est évident que si Julien discontinua la réconstruction du temple de Jérusalem, ce fut par d'autres raisons. Si les prétendus globes de feu l'en avaient empêché, il en aurait parlé dans sa lettre sur cette aventure. Voici cette lettre importante.

« Que diront les Juifs de leur temple, qui a été bâti
» trois fois, & qui n'est point encore rebâti ? Ce n'est
» point un reproche que je leur fais, puisque j'ai
» voulu moi-même relever ses ruines ; je n'en parle
» que pour montrer l'extravagance de leurs prophètes,
» qui trompaient de vielles femmes imbécilles. *Quid
» de templo suo dicent, quod cùm tertio sit eversum,
» nondum ad hodiernum usque diem instauratur ? Hæc
» ego, non ut illis exprobrarem in medium adduxi,
» utpote qui templum illud tanto intervallo à ruinis
» excitare voluerim. Sed ideò commemoravi, ut ostenderem delirasse, prophetas istos quibus cùm stolidis
» aniculis negotium erat.* »

N'eſt-il pas clair par cette lettre, que *Julien* ayant d'abord eu la condeſcendance de permettre que les Juifs achetaſſent le droit de bâtir leur temple, comme ils achetaient tout; il changea d'avis enſuite, & ne voulut pas qu'une nation ſi fanatique & ſi atroce eût un ſignal ſacré de ralliement, & une fortereſſe au milieu de ſes états? Une telle explication eſt ſimple, naturelle, vraiſemblable. Il ne faut point embrouiller par un miracle ce qu'on peut démêler par la raiſon. Nous déplorons encore une fois, nous deteſtons l'erreur de Julien; mais il faut être équitable.

Si nous défendîmes la cauſe de Julien avec quelque chaleur, c'eſt qu'en effet ce prince philoſophe qui était ſi dur pour lui-même, fut très-indulgent pour les autres. C'eſt qu'étant à la tête d'un des deux partis qui diviſaient l'empire, il ne fit jamais couler le ſang du parti oppoſé au ſien.

L'empereur Conſtance ſon proche parent & ſon perſécuteur, aſſaſſin de toute ſa famille, avait toujours été ſanguinaire. Julien fut le plus tolérant des hommes, & l'unique chef de parti qui fût tolérant.

La Blétrie, qui dans le dix-huitième ſiècle a oſé écrire une vie de Julien avec quelque modération, & le défendre contre pluſieurs calomnies groſſières dont on chargeait ſa mémoire, n'a pas oſé pourtant le juſtifier ſur ſon attachement à l'ancienne religion de l'empire. Il le repréſente comme un ſuperſtitieux qui croyait combattre une autre ſuperſtition. Nous eûmes une autre idée de Julien; il était certainement un ſtoïcien rigide. Sa religion était celle du grand Marc-Aurèle, & du plus grand Epictète. Il nous ſemblait impoſſible qu'un tel philoſophe adorât ſincèrement Hécate, Pluton, Cibèle, qu'il crût lire l'avenir dans le foie d'un bœuf, qu'il fût perſuadé de la vérité des oracles & des augures, dont Ciceron s'etait tant moqué.

En un mot, l'auteur de la ſatyre des Céſars ne nous

parut pas un fanatique, c'eſt-à-dire, un furieux imbécille. Une forte preuve, c'eſt qu'il donna ſouvent bataille malgré des aruſpices que tous ſes prêtres croyaient funeſtes. Il courut même en dépit d'eux à ſon dernier combat, où il fut tué au milieu de ſes victoires.

L'auteur du livre de la félicité publique, homme en effet digne de la faire cette félicité, ſi elle était au pouvoir d'un ſage, ſemble n'être pas de notre avis en ce point, & par conſéquent il nous a réduit à nous défier long-tems de notre opinion. Julien, dit-il, *au-lieu de montrer ſur le trône un philoſophe impartial, ne fit voir en lui qu'un payen dévot.*

Les apparences en effet ſont quelquefois pour l'eſtimable auteur de la félicité publique. Julien paraît trop zélé pour l'ancien culte de ſa patrie ; il fait trop de ſacrifices, il eſt trop prêtre. Jules Céſar, tout grand pontife qu'il était, ſacrifiait beaucoup moins.

Mais qu'on ſe repréſente l'état de l'empire ſous Julien ; deux factions acharnées le partagent : l'une à la vérité divine dans ſon principe, mais s'écartant déjà de ſon origine par l'eſprit de parti & par toutes les fureurs qui l'accompagnent : l'autre fondée ſur l'erreur, & défendant cette erreur avec tout l'emportement qui ſe met à la place de la raiſon : même opiniâtreté des deux côtés, mêmes fraudes, mêmes calomnies, mêmes complots, mêmes barbaries, même rage. La plupart des chrétiens, il faut l'avouer, éclairés d'abord par DIEU même, étaient auſſi aveugles que ceux qu'on appella depuis payens.

Que pouvait faire un empereur politique entre ces deux factions; lorſqu'il s'était déclaré hautement pour la ſeconde ? S'il n'avait pas montré un grand zèle pour ſon parti, ce parti lui eût reproché de n'en avoir pas aſſez, ce parti l'eût abandonné, & l'autre l'eût peut-être détrôné. Il fallait mener les payens avec les brides qu'ils

s'étaient faites eux-mêmes. Qui a montré plus de zèle pour sa religion, qui a été plus assidu à des prêches & au chant des pseaumes que le prince d'Orange Guillaume le taciturne, fondateur de la république de Hollande? & Gustave-Adolphe, vainqueur de l'Allemagne? Cependant il s'en fallait beaucoup que ces deux grands-hommes fussent des enthousiastes.

L'Europe, & surtout le Nord, a le bonheur de posséder aujourdh'ui des souverains éclairés & tolérans, dont aucun fanatisme n'obscurcit les lumières, dont aucune dispute théologique n'a égaré la raison, & qui tous savent très-bien distinguer ce que la politique exige, & ce que la religion conseille. Il en est même qui n'ont ni cour, ni conseil, ni chapelle, & qui consument les journées entières dans le travail de la royauté. Mais qu'il s'élève dans leurs états une querelle de religion, une guerre intestine de fanatisme, telle qu'on en vit au tems de Julien, ou nous nous trompons fort, ou tous agiront comme lui.

Quant au nom d'apostat que des écrivains des charniers donnent encore à l'empereur Julien, il nous semble que ce sobriquet infame ne lui convenait pas plus que le titre d'empereur chrétien à Constantin qui ne fut baptisé qu'à sa mort. Julien baptisé dans son enfance, eut le malheur de n'être chrétien que pour sauver sa vie. Il n'était pas plus chrétien que notre grand Henri IV & son cousin le prince de Condé ne furent catholiques, lorsqu'on les força d'aller à la messe après la St. Barthelemi. La ligue osa appeller ces princes relaps; ils ne l'étaient point, on les avait forcés; on força de même Julien à recevoir ce qu'on appelle l'un des quatre mineurs, à être lecteur dans l'église de Nicomédie. Mais il est certain par ses écrits, que dès-lors il se livrait tout entier aux instructions de Libanius, le philosophe le plus entêté du paganisme.

Ce qu'on peut donc reprocher bien plus raisonnablement à cet empereur, c'est d'avoir été l'ennemi du chris-

tianiſme dés qu'il put ſe connaître ; & ce qu'il y a de plus déplorable, ce qu'il était le plus beau génie de ſon tems, & le plus vertueux de tous les empereurs après les Antonins.

La Blétrie répète ſérieuſement le conte ridicule que Julien, dans les opérations theurgiques qui étaient viſiblement une initiation aux myſtères d'Eléuſine, fit deux fois le ſigne de la croix, & que deux fois tout diſparut. Cependant malgré cette ineptie, La Blétrie a été lu, parce qu'il a été ſouvent plus raiſonnable.

Au reſte, nous oſons dire qu'il n'eſt point de Français, & ſur tout de Pariſien, à qui la mémoire de Julien ne doive être chère. Il rendit la juſtice parmi nous comme un Lamoignon ; il combattit pour nous en Allemagne comme une Turenne ; il adminiſtra les finances comme un Roni ; il vécut parmi nous en citoyen, en héros, en philoſophe, en père ; tout cela eſt exactement vrai. On verſe des larmes de tendreſſe quand on ſonge à tout le bien qu'il nous fit. Et voilà ce qu'un poliſſon appelle Julien l'apoſtat.

En admirant la valeur de Charlemagne, fils d'un héros uſurpateur, & ſon art de gouverner tant de peuples conquis, c'était aſſez d'être homme pour gémir des cruautés qu'il exerça envers les Saxons ; & nous avouons que nous n'exprimâmes pas aſſez fortement notre horreur. Le tribunal veimique, qu'il inſtitua pour perſécuter ces malheureux, eſt peut-être ce qu'on inventa jamais de plus tyrannique. Des juges inconnns recevaient les accuſations rédigées par un délateur, n'entendaient ni les témoins ni les accuſés, jugeaient en ſecret, condamnaient à la mort, envoyaient des bourreaux déguiſés, qui exécutaient leurs ſentences. Cette cour d'aſſaſſins privilégiés ſe tenait à Ormound en Veſtphalie : elle étendit ſa juriſdiction ſur toute l'Allemagne, & ne fut entièrement abolie que ſous Maximilien I. C'eſt une vérité horrible,

dont peu d'auteurs parlent, mais qui n'en eſt pas moins avérée.

Que devait-on dire de l'iniquité dénaturée avec laquelle il dépouilla de leurs états les fils de ſon frère? La veuve fut obligée de fuir & d'emporter dans ſes bras ſes malheureux enfans chez Didier ſon frère, roi des Lombards. Que devinrent-ils, lorſque Charlemagne les pourſuivit dans leur aſyle, & s'empara de leurs perſonnes? les ſecretaires, les moines, qui fabriquaient des annales, n'oſent le dire: nous nous taiſons comme eux; & nous ſouhaitons que ce Karl n'ait pas traité ſon frère, ſa ſœur & ſes neveux, comme tant de princes en ces tems-là traitaient leurs parens. La foule des hiſtoriens a encenſé la gloire de Charlemagne & juſqu'à ſes débauches. Nous nous ſommes arrêtés la balance à la main: nous avons laiſſé marcher la foule; on nous a remarqués; on a voulu nous arracher notre balance; & nous avons continué de peſer le juſte & l'injuſte.

Nous n'avons pu encore découvrir quel droit avait Charlemagne ſur les états de ſon frère, ni quel droit ſon frère & lui & Pepin leur père avaient ſur les états de la race d'Ildovic, ni quel droit avait Ildovic ſur les Gaules & ſur l'Allemagne, provinces de l'empire romain, ni même quel droit l'empire romain avait ſur ces provinces.

C'eſt immédiatement après Charlemagne que commença cette longue querelle entre l'empire & le ſacerdoce, qui a duré à tant de repriſes pendant plus de neuf ſiècles: guerre dans laquelle tous les rois furent enveloppés: guerre tantôt ſourde, tantôt éclatante; tour-à-tour ridicule & funeſte, qui n'a ſemblé terminée que par l'abolition des jéſuites, & qui pourrait recommencer encore, ſi la raiſon ne diſſipait pas aujourd'hui preſque par-tout les ténèbres dans leſquelles nous avons été plongés ſi long-tems.



ARTICLE HUITIÈME.

D'une foule de menſonges abſurdes qu'on a oppoſés aux vérités énonéces par nous

NOus nous ſervons rarement du grand mot *certain* : il ne doit guère être employé qu'en mathématiques, ou dans ces eſpèces de connaiſſances, *je penſe*, *je ſouffre*, *j'exiſte*, *deux & deux ſont quatre.* Cependant ſi l'on peut quelquefois employer ce mot en fait d'hiſtoire, nous crûmes *certain* ou du moins extrêmement probable.

Que les premiers étrangers qui prirent & qui ſaccagèrent Conſtantinople furent les croiſés, qui avaient fait ſerment de combattre pour elle.

Que les premiers rois Francs avaient pluſieurs femmes en même tems, témoins Gontran, Caribert, Childebert, Sigebert, Chilperic, Clotaire, comme le jéſuite Daniel l'avoue lui-même.

Que le comble du ridicule eſt ce qu'on a inſéré dans l'hiſtoire de Joinville, que les émirs mahométans & vainqueurs offrirent la couronne d'Egypte à St. Louis leur ennemi, vaincu, captif, chrétien, ignorant leur langue & leurs loix.

Que toutes les hiſtoires écrites dans ce goût doivent être regardées comme celles des quatre fils Aymon.

Que la croyance de l'égliſe romaine, après le tems de Charlemagne, était différente de l'égliſe grecque en pluſieurs points importans, & l'eſt encore.

Que long-tems après Charlemagne, l'évêque de Rome, toujours élu par le peuple, ſelon l'uſage de toutes les égliſes toutes républicaines, demandait la confirmation de ſon élection à l'exarque, que le clergé romain était tenu d'écrire à l'exarque ſuivant cette formule. « Nous

» vous ſupplions d'ordonner la conſécration de notre père » & paſteur. »

Que le nouvel évêque était par le même formulaire obligé d'écrire à l'évêque de Ravenne ; & qu'enfin par une conſéquence indubitable, l'évêque de Rome n'avait encore aucune prétention ſur la ſouveraineté de cette ville.

Que la meſſe était très-différente au tems de Charlemagne de ce qu'elle avait été dans la primitive égliſe : car tout changea ſuivant le tems & ſuivant les lieux, & ſuivant la prudence des paſteurs. Du tems des apôtres, on s'aſſemblait le ſoir pour manger la cène, le ſoupé du Seigneur. (Paul aux Corinth.) On demeurait dans la fraction du pain. (*Act. ch.* 2.) Les diſciples étaient aſſemblés pour rompre le pain. (*Act. ch.* 20.) L'égliſe romaine, dans la baſſe latinité, appelle *miſſa* ce que les Grecs appellaient ſynaxe. On prétend que ce mot *miſſa*, meſſe, venait de ce qu'on renvoyait les catéchumènes, qui n'étant pas encore baptiſés n'étaient pas encore dignes d'aſſiſter à la meſſe. Les liturgies étaient différentes, & cela ne pouvait alors être autrement : une aſſemblée de chrétiens en Caldée ne pouvait avoir les mêmes cérémonies qu'une aſſemblée en Thrace. Chacun faiſait la commémoration du dernier ſoupé de notre Seigneur en ſa langue. Ce fut vers la fin du ſecond ſiècle que l'uſage de célébrer la meſſe le matin s'établit dans preſque toutes les égliſes.

Le lendemain du ſabbat, on célébrait nos ſaints myſtères, pour ne ſe pas rencontrer avec les Juifs. On liſait d'abord un chapitre des évangiles ; une exhortation du célébrant ſuivait ; tous les fidèles, après l'exhortation, ſe baiſaient ſur la bouche en ſigne de fraternité qui venait du cœur ; puis on poſait ſur une table du pain, du vin & de l'eau ; chacun en prenait ; & on portait du pain & du vin aux abſens. Dans quelques égliſes de l'Orient le prêtre prononçait les mêmes paroles par leſquelles on finiſſait les anciens myſtères : paroles que notre divine religion avait retenues & conſacrées : *veillez & ſoyez purs.*

Tous ces rites changèrent : le rite grégorien ne fut point le rite ambroisien. Le baptême qui était le plongement dans l'eau, ne fut bientôt dans l'Occident qu'une légère aspersion; les barbares du Nord devenus chrétiens, n'ayant ni peintres ni sculpteurs, ignorèrent le culte des images. L'église grecque différa surtout de l'église romaine en dogmes & en usages.

Jusqu'au tems de Charlemagne, il n'y eut point ce qu'on appelle de messe-basse. Les formules qui subsistent encore nous le prouvent assez. On n'aurait pas souffert alors qu'un seul homme officiât, aidé d'un petit garçon, qui lui répond & qui le sert : les évêques eurent cette condescendance pour les grands seigneurs & pour les malades. Enfin les religieux mendians dirent des messes basses pour de l'argent; & l'abus vint au point que le jésuite Emmanuel Sa dît dans ses aphorismes : « Si un prêtre » a reçu de l'argent pour dire des messes, il peut les af- » fermer à d'autres, à un moindre prix, & retenir pour » lui le surplus. *Cui datur certa pecunia pro missis à se* » *dicendis, potest alios minore pretio conducere, & re-* » *liquum sibi retinere.* »

Nous dîmes que la confession de ses fautes était de la plus haute antiquité : que le repentir fut la première ressource des criminels; que ce repentir & cette confession furent exigés dans tous les mystères d'Egypte, de Thrace & de Grèce; que l'expiation suivait la confession, &c....

La fable même imita l'histoire, en ce point nécessaire aux hommes. Apollonius de Rhodes rapporte que Médée & Jason, coupables de la mort d'Ahsirthe, allèrent se faire expier dans l'Æa par Circé reine & prêtresse de l'isle, & tante de Médée. Jason, en arrivant au foyer sacré de la maison de Circé, enfonça son épée en terre : ce qui signifiait que sa femme & lui avaient commis un crime avec l'épée, & qu'ils avaient répandu le sang innocent sur la terre. Après quoi Circé les expia tous

deux avec les luſtrations uſitées chez elle. Peut-être même cette ancienne fable n'eſt pas ſi fable qu'on le croit.

On ſait que Marc-Aurèle, le plus vertueux des hommes, ſe confeſſa en s'initiant aux myſtères de Cérès. Cette pratique ſalutaire eut ſes abus : ils furent pouſſés au point qu'un Spartiate, voulant s'initier, & le prêtre voulant le confeſſer, *eſt-ce à* DIEU *ou à toi que je parlerai ?* dit le Spartiate. A DIEU, répondit l'autre. *Retire-toi donc, ô homme.*

Les Juifs étaient obligés par la loi d'avouer leur délit lorſqu'ils avaient volé leurs frères, & de reſtituer le prix du larcin avec un cinquième par-deſſus. Ils confeſſaient en général leurs péchés contre la loi, en mettant la main ſur la tête d'une victime. Buxtorf nous apprend que ſouvent ils prononçaient une formule de confeſſion générale, compoſée de vingt-deux mots ; & qu'à chaque mot on leur plongeait la tête dans une cuvette d'eau froide ; que ſouvent auſſi ils ſe confeſſaient les uns aux autres ; que chaque pénitent choiſiſſait ſon parrain qui lui donnait trente-neuf coups de fouet, & qui en recevait autant de lui à ſon tour. Enfin l'égliſe chrétienne ſanctifia la confeſſion. On ſait aſſez comment les confeſſions & les pénitences furent d'abord publiques ; quel ſcandale il arriva ſous le patriarche Netaire, qui abolit cet uſage ; comment la confeſſion s'introduiſit enſuite peu à peu dans l'Occident. Les abbés confeſsèrent d'abord leurs moines (*a*) ; les abbeſſes même eurent ce droit ſur leurs religieuſes.

St. Thomas dit expreſſément dans ſa ſomme (*b*). *Confeſſio, ex defectu ſacerdotis, laïco facta, ſacramentalis eſt quodam modo.* Confeſſion à un laïque, au défaut d'un prêtre, eſt comme ſacrement.

St. Baſile fut le premier qui permit aux abbeſſes d'ad-

(*a*) Voyez les Queſtions ſur l'Encyclopédie, au mot confeſſion.

(*b*) Tome III, page 255.

miniſtrer la confeſſion à leurs religieuſes & de prêcher dans leurs égliſes. Innocent III, dans ſes lettres, n'attaqua point cet uſage. Le père Martène, ſavant bénédictin, parle fort au long de cet uſage dans ſes rites de l'égliſe. Quelques jéſuites, & ſurtout un Nonotte, qui n'avaient lu ni Baſile, ni Martène, ni les lettres d'Innocent III, que nous avions lues dans l'abbaye de Sénones, où nous ſéjournâmes quelque tems dans nos voyages entrepris pour nous inſtruire, s'élevèrent contre ces vérités. Nous nous moquâmes un peu d'eux. Il faut l'avouer : notre amour extrême de la vérité n'exclud pas les faibleſſes humaines.

C'eſt une choſe rare que cette perſévérance d'ignorance & de hauteur avec laquelle ces bons Garaſſes nous attaquèrent ſans relâche, & ſans ſavoir jamais un mot de l'état de la queſtion.

Nous fûmes obligés d'approfondir l'étonnante aventure de la Pucelle d'Orléans, ſur laquelle nous avions recueilli beaucoup de mémoires. Il fallut revenir ſur une Marie d'Arragon, prétendue femme de l'empereur Othon III, qu'on fit paſſer (dit la légende) pieds nuds ſur des fers ardens. Il fallut leur prouver que la ville de Livron en Dauphiné fut aſſiégée par le maréchal de Belle-Garde, qui leva le ſiége ſous Henri III. Ils n'en ſavaient rien, & ils criaient que Livron n'avait jamais été une ville, parce que ce n'eſt aujourd'hui qu'un bourg. La choſe n'eſt pas bien importante, mais la vérité eſt toujours précieuſe.

Il fallut ſoutenir l'honneur de notre corps calomnié, & faire voir que Lognac, le chef des aſſaſſins qui maſſacrèrent le duc de Guiſe, n'avait jamais été du nombre des gentils-hommes ordinaires de la chambre du roi, qu'il était un de ces *gentilshommes d'expéditions*, fournis par le duc d'Epernon, & payés par lui. Nous en avions cherché & trouvé des preuves dans le regiſtres de la chambre des comptes.

Quelle perte de tems ! quand nous fûmes forcés de leur prouver que la terre d'Yeſſo n'avait point été découverte par l'amiral Drake. Et le petit nombre des lecteurs qui pouvaient lire ces diſcuſſions diſait, qu'importe ?

Enfin dans deux volumes de *nos erreurs*, ils trouvèrent le ſecret de ne pas mettre un ſeul mot de vérité.

Que firent-ils alors ? Ils nous appellèrent hérétiques & athées. Ils envoyèrent leur libelle au pape : ils s'adreſſaient mal. Le pape n'a pas accueilli, depuis peu, bien gracieuſement leurs libelles.

Le jéſuite Patouillet minuta contre nous un mandement d'évêque, dans lequel il nous traitait de vagabonds, quoique nous demeuraſſions depuis vingt ans dans notre château ; & d'écrivain mercénaire, quoique nous euſſions fait préſent de tous nos ouvrages à nos libraires. Le mandement fut condamné, pour d'autres conſidérations plus ſérieuſes, à être brûlé par le bourreau. Nous continuâmes à chercher la vérité.

ARTICLE NEUVIÈME.

Eclairciſſemens ſur quelques anecdotes.

NOUS penſâmes toujours qu'il ne faut jamais répondre à ſes critiques, quand il s'agit du goût. Vous trouvez la Henriade mauvaiſe, faites-en une meilleure. Zaïre, Mérope, Mahomet, Tancrède, vous paraiſſent ridicules, à la bonne-heure. Quant à l'hiſtoire, c'eſt autre choſe. L'auteur, à qui on conteſte un fait, une date, doit ou ſe corriger, s'il a tort, ou prouver qu'il a raiſon. Il eſt permis d'ennuyer le public, il n'eſt pas permis de le tromper.

Notre eſquiſſe de l'eſſai ſur l'hiſtoire de l'eſprit & des mœurs des nations fut terminée par celle du grand ſiècle de

de Louis XIV. Nous ne cherchâmes que le vrai, & nous pouvons assurer que jamais l'histoire contemporaine ne fut plus fidèlle. On nous nia d'abord l'anecdote de l'homme au masque de fer; & il est très-utile que de tels faits ne passent pas sans contradiction. Celui-ci fut reconnu aussi véritable qu'il était extraordinaire; vingt auteurs s'égarèrent en conjectures, & nous ne hasardâmes jamais notre opinion sur ce fait avéré, dont il n'est aucun exemple dans l'histoire du monde.

Les préjugés de l'Europe & de tous les écrivains s'élevaient contre nous, lorsque nous assurâmes que Louis XIV n'avait eu aucune part au testament de Charles II, roi d'Espagne, en faveur de la maison de France: cette vérité fut confirmée par les mémoires de Mr. de Torci & par le tems.

C'est le tems qui nous a aidés à ouvrir les yeux du public sur ce débordement de calomnies absurdes, qui se répandit partout vers les derniers jours de Louis XIV contre le duc d'Orléans, régent de France.

Les Nonottes nous soutinrent que l'archevêque de Cambrai, Fénélon, n'avait jamais fait ces vers agréables & philosophiques sur un air de Lulli:

Jeune, j'étais trop sage
Et voulais trop savoir:
Je ne veux, à mon âge,
Que badinage;
Et touche au dernier âge,
Sans rien prévoir.

On les avait insérés dans une édition de madame Guyon, & lorsque Mr. de Fénélon, ambassadeur en Hollande, fit imprimer le Télémaque de son oncle, ces vers furent restitués à leur auteur: on les imprima dans

plus de cinquante exemplaires, dont un fut en notre poſſeſſion. Quelques lecteurs craignirent que ces vers innocens ne donnaſſent un prétexte aux janſéniſtes d'accuſer l'auteur qui avait écrit contr'eux; de s'être paré d'une philoſophie trop ſceptique, & furent cauſe qu'on retrancha ce madrigal du reſte de l'édition du Télémaque. C'eſt de quoi nous fûmes témoins. Mais les cinquante exemplaires exiſtent; qu'importe d'ailleurs que l'auteur d'un beau roman ait fait ou non une chanſon jolie.

Faiſons ici l'aveu que toutes ces vérités hiſtoriques, qui ne peuvent intéreſſer que quelques curieux dans un petit canton de la terre, ne méritent pas d'être comparées aux vérités mathématiques & phyſiques qui ſont néceſſaires au genre humain. Cependant les querelles ſur ces bagatelles ont été ſouvent vives & fatales. Les diſputes ſur la phyſique ſont moins dangereuſes : ce ſont des procès dont il y a peu de juges; mais en fait d'hiſtoire, le plus borné des hommes peut vous chicaner ſur une date, déterrer un auteur inconnu qui a penſé différemment de vous, abuſer d'un mot pour vous rendre ſuſpect. Un moine, ſi vous n'avez pas flatté ſon ordre, peut calomnier impunément votre religion. Un parlement même était ulcéré, ſi vous aviez décrit les folies & les fureurs de la fronde.



ARTICLE DIXIÈME.

De la philofophie de l'hiftoire.

Lorsqu'après avoir conduit notre effai fur les mœurs & l'efprit des nations depuis l'établiffement du chriftianifme jufqu'à nos jours, nous fûmes invités à remonter aux tems fabuleux de tous les peuples, & à lier, s'il était poffible, le peu de vérités que nous trouvâmes dans les tems modernes aux chimères de l'antiquité; nous nous gardâmes bien de nous charger d'une tâche à la fois fi pefante & fi frivole. Mais nous tâchâmes dans un difcours préliminaire, qu'on intitula *philofophie de l'hiftoire*, de démêler comment naquirent les principales opinions qui unirent des fociétés, qui enfuite les divisèrent, qui en armèrent plufieurs les uns contre les autres. Nous cherchâmes toutes ces origines dans la nature; elles ne pouvaient être ailleurs. Nous vîmes que fi on fit defcendre Tamerlan d'une race célefte, on avait donné pour aïeux à Gengiskan une vierge & un rayon du foleil. Mango Capak s'était dit de la même famille en Amérique. Odin dans les glaces du Nord avait paffé pour le fils d'un dieu. Alexandre long-tems auparavant effaya d'être fils de Jupiter, dût-il brouiller, comme on le dit, fa mère avec Junon. Romulus paffa chez les Romains pour le fils de Mars. La Grèce avant Romulus fut couverte d'enfans des dieux. La fable de l'Arabe Bak ou Bacchus, à qui on donna cent noms différens, eft le plus ancien exemple qui nous foit refté de ces généalogies. D'où put venir cette conformité d'orgueil & de folie entre tant d'hommes féparés par la diftance des tems & des lieux, fi ce n'eft de la nature humaine partout orgueilleufe, partout menteufe, & qui veut toujours en impofer ? ce fut donc en

consultant la nature que nous tâchâmes de porter quelque faible lumière dans le ténébreux chaos de l'antiquité.

Il ne faut pas s'enquérir quel est le plus savant, dit Montagne, mais quel est le mieux savant. Il a plu à Mr. Larchet, très-savant homme, à la manière ordinaire, de combattre notre philosophie par son autorité. Ainsi il était impossible que nous nous rencontrassions.

Nous avions, parmi les contes d'Hérodote; trouvé fort ridicule avec tous les honnêtes gens, le conte qu'il nous fait des dames de Babylone, obligées par la loi sacrée du pays d'aller une fois dans leur vie se prostituer aux étrangers pour de l'argent au temple de Milita. Et Mr. Larchet nous soutenait que la chose était vraie, puisqu'Hérodote l'avait dite. Il joint pourtant une raison à cette autorité, c'est qu'on avait dans d'autres pays sacrifié des enfans aux dieux, & qu'ainsi on pouvait bien ordonner que toutes les dames de la ville la plus opulente & la plus policée de l'Orient, & surtout les dames de qualité, gardées par des eunuques, se prostituassent dans un temple.

Mais il ne réfléchissait pas, que si la superstition immola des victimes humaines dans de grands dangers & dans de grands malheurs, ce n'est pas une raison pour que des législateurs ordonnent à leurs femmes & à leurs filles de coucher avec le premier venu dans un temple ou dans la sacristie pour quelques deniers. La superstition est souvent très-barbare; mais la loi n'attaque jamais l'honnêteté publique, surtout quand cette loi se trouve d'accord avec la jalousie des maris, & avec les intérêts & l'honneur des pères de famille.

Mr. Larchet voulut donc nous démontrer que les maris prostituaient leurs femmes dans Babylone, & que les mères en faisaient autant de leurs filles. Sa raison était que Sextus-Empiricus & quelques poëtes ont dit qu'il fallait absolument qu'un mage en Perse fût né de l'in-

ceste d'un fils avec sa mère. On eut beau lui remontrer que cette calomnie des Romains contre les Perses leurs ennemis ressemble à tous les contes que notre peuple fait encore tous les jours des Turcs, & de Mahomet II, & de Mahomet le prophête. Mr. Larchet n'en démordit point, & préféra toujours les vieux auteurs à la vérité ancienne & moderne.

Il nous traita d'homme ignorant & dangereux, parce que nous osions douter des cent portes de la ville de Thèbes, des dix mille soldats qui sortaient par chaque porte avec deux cents chars armés en guerre. Il est persuadé que le prétendu Concosis, père du prétendu Sésostris, pour accomplir un de ses songes, & pour obéir à un de ses oracles, destina son fils, dès le jour de sa naissance, à conquérir le monde entier; que pour parvenir à ce bel exploit, il fit élever auprès de Sésostris tous les petits garçons nés le même jour où naquit son fils; que pour les accoutumer à conquérir le monde, il les faisait courir à jeun huit de nos grandes lieues, où quatre, comme on voudra, sans quoi ils n'avaient point à déjeûner.

Quand ils furent en âge d'aider Sésostris à sa conquête, ils étaient dix-sept cents qui avaient environ vingt ans. Il en était mort le tiers, selon les supputations de la vie humaine les plus modérées. Ainsi il était né en Egypte deux mille deux cent soixante - six garçons le même jour que Sésostris. Un pareil nombre de filles devait aussi être né ce jour-là; ce qui fait quatre mille cinq cent trente-deux enfans.

Or comme il n'est pas probable que le jour de la naissance de Sésostris fut plus fécond que les autres, il suit évidemment qu'au bout de l'année il était né un million six cent cinquante - quatre mille cent quatre - vingts Egyptiens.

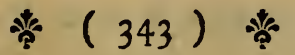
Si vous multipliez ce nombre par trente - quatre, selon la méthode de Mr. Kersebaum, reconnue très-exacte

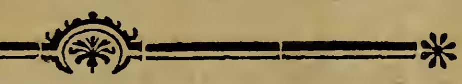
en Hollande, vous trouverez que l'Egypte était peuplée de cinquante-ſix millions deux cent quarante-deux mille cent vingt perſonnes. Il eſt vrai qu'elle n'en a jamais eu, depuis qu'elle eſt connue, qu'environ trois millions, & que ſon terrain cultivable n'eſt pas le tiers du terrain cultivable de la France

Enfin Séſoſtris partit avec une armée de cent mille hommes, & vingt-ſept mille chars de guerre. Le pays, à la vérité, a toujours eu peu de chevaux & très-peu de bois de conſtruction ; mais ces difficultés n'embarraſſent jamais les héros qui montent à cheval pour ſubjuguer toute la terre, & pour obéir à un oracle. Elles n'embarraſſent pas plus Mr. Larchet notre adverſaire.

Nous ne répéterons point ici les groſſes injures de ſavant qu'il prodigue à propos des velus & du bouc de Mendès, & de Sanctus Socrates pederaſta, dont il nous flatte qu'il parlera encore, & des autres injures qu'il répète d'après Mr. Warburton auſſi grand compilateur que lui de fatras & d'injures. Mais il nous eſt permis de répéter auſſi que le ſavant Mr. Warburton a prétendu donner pour la plus grande preuve de la miſſion divine de Moïſe, que Moïſe n'avait jamais enſeigné l'immortalité de l'ame. Nous ne ſommes point de l'avis de Mr. l'évêque Warburton ; nous croyons l'ame immortelle ; nous penſons (comme de raiſon) que Moïſe devait avoir la même croyance ; & ſi l'ame de Mr. Larchet eſt mortelle, c'eſt à eux à le prouver. Ces diſputes ne doivent point altérer la charité chrétienne ; mais auſſi cette charité peut admettre quelques plaiſanteries, pourvu qu'elles ne ſoient point trop fortes.







FRAGMENT SUR LA SAINT BARTHELEMI.

On prétend en vain que le chancelier de l'Hôpital & Christophe de Thou, premier président, disaient souvent, *excidat illa dies*, *que ce jour périsse*. Il ne périra point (*a*), ces vers mêmes en conservent la mémoire. Nous fîmes aussi nos efforts autrefois pour la perpétuer. Virgile avait mieux réussi que nous à transmettre aux siècles futurs la journée de la ruine de Troyes. La grande poésie s'occupa toujours d'éternifer les malheurs des hommes.

Nous fûmes étonnés de trouver en 1758, près de deux cents ans après la St. Barthelemi, un livre contre les protestans, dans lequel est une dissertation sur ces massacres; l'auteur veut prouver ces quatre points qu'il énonce ainsi,

1°. Que la religion n'y a eu aucune part.

2°. Que ce fut une affaire de proscription.

3°. Qu'elle n'a dû regarder que Paris.

4°. Qu'il y a péri beaucoup moins de monde qu'on n'a écrit.

Au 1°. nous répondons. Non sans doute, ce ne fut pas la religion qui médita & qui exécuta les massacres de la St. Barthelemi, ce fut le fanatisme le plus exécrable. La religion est humaine, parce qu'elle est divine; elle prie pour les pécheurs & ne les extermine pas;

(*a*) Ce sont des vers de Silius Italicus,
Excidat illa dies ævo, nec postera credant
Sæcula... &c.

elle n'égorge point ceux qu'elle veut inſtruire. Mais ſi on entend ici par religion ces querelles ſanguinaires de religion, ces guerres inteſtines qui couvrirent de cadavres la France entière pendant plus de quarante années, il faut avouer que cet effroyable abus de la religion arma les mains qui commirent les meurtres de la St. Barthelemi. Nous convenons que Catherine de Médicis, le duc de Guiſe, les cardinaux de Birague & de Retz, qui conſeillèrent ces maſſacres, n'avaient pas plus de religion que Mr. l'abbé, qui en veut diminuer l'horreur. Il nous reproche de les avoir appellés cardinaux, ſous prétexte qu'ils ne furent décorés de la pourpre romaine qu'après avoir répandu le ſang des Français. Mais ne dit-on pas tous les jours qu'un autre cardinal de Retz fit la première de la Fronde, quoiqu'il ne fût alors que coadjuteur de Paris? que fait aux maſſacres de la St. Barthelemi le quantième du mois où un Birague reçut ſa barrette? eſt-ce par de tels ſubterfuges qu'on peut défendre une ſi déteſtable cauſe? oui, le fanatiſme religieux arma la moitié de la France contre l'autre. Oui, il changea en aſſaſſins ces Français aujourdhui ſi doux & ſi polis, qui s'occupent gaiement d'opéra comiques, de querelles de danſeuſes & de brochures. Il faut le redire cent fois, il faut le crier tous les ans le 24 Auguſte, ou le 24 Août, afin que nos neveux ne ſoient jamais tentés de renouveller religieuſement les crimes de nos déteſtables pères.

2°. *Que ce fut une affaire de proſcription.*

Qu'elle affaire! proſcrire ſes propres ſujets, ſes meilleurs capitaines, ſes parens, le prince de Condé, notre Henri IV, depuis reſtaurateur de la France, notre héros, notre père, qui n'échappa qu'à peine à cette boucherie! On dit une affaire de finance, une affaire d'honneur ou d'intérêt, affaire de barreau, affaire au conſeil, affaires du roi, homme d'affaires. Mais qui avait

jamais entendu parler d'affaires de profcription ! il femble que ce foit une chofe fimple & en ufage. Il n'eft que trop vrai que ce fut une profcription, & c'eft ce qui excitera toujours nos cris & nos larmes.

Mais on laiffa au peuple fanatique & barbare le foin de choifir fes victimes. Le frère pouvait affaffiner fon frère, le fils plonger le couteau dans les mammelles qui l'avaient allaité. Il n'eft que trop vrai qu'on égorgea des femmes & des enfans. *Les charrettes chargées de corps morts, de demoifelles, de femmes, de filles & d'enfans, étaient menées & déchargées dans la rivière.* Quelle affaire !

3°. *Que cette affaire n'a jamais dû regarder que Paris.*

Et pour nous prouver cette étrange affertion, Mr. l'abbé nous affure qu'à Troyes un catholique voulut fauver la vie à Etienne Marguien ! mais il ne nous dit point qu'Etienne Marguien échappât au carnage. Si cette affaire n'avait regardé que Paris, pourquoi la cour envoya-t-elle des ordres à tous les gouverneurs des provinces & des villes de répandre partout le fang des fujets. Il y en eut qui s'en excusèrent. Les feigneurs de St. Herem, d'Ortes, d'Ognon, de la Guiche, Gordes, & d'autres écrivirent au roi en différens termes, qu'ils avaient des foldats pour fon fervice, & non des bourreaux.

Au refte, il doit nous être permis d'en croire les véridiques Augufte de Thou & Maximilien duc de Sulli, qui virent de bien plus près la St. Barthelemi que Mr. l'abbé, qui n'y était pas, & qui ne paffe peut-être pas pour auffi véridique.

4°. *Qu'il y a péri beaucoup moins de monde qu'on n'a écrit.*

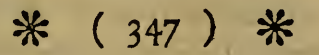
Il n'eft pas poffible de favoir le nombre des morts ; on ne fait pas dans les villes le nombre des vivans. Tel auteur exagère, tel autre diminue, perfonne ne compte. Nous n'avons jamais cru aux trois cent mille Sarrafins

tués par Charles Martel; il n'eſt pas queſtion ici de ſavoir au juſte combien de Français furent maſſacrés par leurs compatriotes. Qui pourra jamais avoir une liſte exacte des habitans de Theſſalonique égorgés par l'ordre de Théodoſe dans le cirque où il les invita par des jeux ſolemnels? il eſt avéré que tout ce qui entra fut tué. Theſſalonique était une ville marchande, opulente & peuplée. Il n'eſt pas vraiſemblable qu'elle ne contînt que ſept mille ames. Mais que Théodoſe dans ſa St. Barthelemi ait fait maſſacrer quinze mille de ſes ſujets, ou trente mille, le crime eſt égal.

L'archevêque Péréfixe pouſſe juſqu'à cent mille le nombre des victimes frappées dans la proſcription de Charles IX. Le ſage de Thou réduit ce nombre à ſoixante & dix mille. Prenons une moyenne proportionnelle arithmétique, nous aurons quatre-vingt-cinq mille. Quelle affaire, encore une fois!

De nos jours, un avocat irlandais a plaidé pour les maſſacres d'Irlande, exécutés ſous le règne de l'infortuné Charles I. Il a ſoutenu que les Irlandais catholiques n'avaient aſſaſſiné que quarante mille proteſtans. Nous ne voulons pas compter après lui; mais en vérité ce n'eſt pas peu de choſe que quarante mille citoyens expirans dans les tourmens recherchés, des filles attachées vivantes encore aux cous de leurs mères ſuſpendues à des potences, les parties génitales des pères de famille miſes toutes ſanglantes dans la bouche de leurs femmes égorgées, & leurs enfans coupés par morceaux ſous les yeux des pères & des mères; le tout à la plus grande gloire de Dieu.

Nous aurions mauvaiſe grace de nous plaindre des reproches que nous fait Mr. l'abbé ſur ce que nous fîmes, il y a cinquante ans, je ne ſais quel poëme épique dans lequel il eſt parlé de la St. Barthelemi. Un de nos parens fut tué dans cette journée, mais nous nous tenons très-heureux d'en être quittes aujourd'hui pour des injures.



FRAGMENT SUR LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

LA fameuſe révocation de l'édit de Nantes eſt regardée comme une grande plaie de l'état. Lorſque nous fûmes obligés d'en parler dans le ſiècle de Louis XIV, nous fûmes bien loin de vouloir dégrader un monument que nous élevions à la gloire de ce ſiècle mémorable ; mais (*a*) madame de Cailus, nièce de madame de Maintenon, dit que le roi avait été trompé. La reine Chriſtine (*b*) écrit que Louis XIV s'était coupé le bras gauche avec le bras droit. Nous dûmes plaindre la France d'avoir porté chez les étrangers & même chez ſes ennemis, ſes citoyens, ſes tréſors, ſes arts, ſon induſtrie, ſes guerriers. Nous avouâmes que l'indulgence, la tolérance, dont les hommes ont tant de beſoin les uns envers les autres, était le ſeul appareil qu'on pût mettre ſur une bleſſure ſi profonde.

Ce divin eſprit de tolérance, qui au fond n'eſt que la charité, *charitas humani generis*, comme dit Ciceron, a depuis quelques années tellement animé les ames nobles & ſenſibles, que Mr. de Fitz-James, évêque de Langres, a dit dans ſon dernier mandement : *Nous devons regarder les Turcs comme nos frères.*

Aujourd'hui nous voyons en France des proteſtans, autrefois plus odieux que les Turcs, occuper publique-

(*a*) Souvenirs de madame de Cailus.

(*b*) Lettre de la reine Chriſtine.

ment des places qui, ſi elles ne ſont pas les plus conſidérables de l'état, ſont du moins les plus avantageuſes. Perſonne n'en a murmuré. On n'a pas été plus ſurpris de voir des fermiers généraux calviniſtes, que s'ils avaient été janséniſtes.

Le miniſtère, ayant écrit en 1751 une lettre de recommandation en faveur d'un négociant proteſtant nommé Frontin, homme utile à l'état, un évêque d'Agen, plus zélé que charitable, écrivit & fit imprimer une lettre aſſez violente contre le miniſtère. Il remontrait dans cette lettre qu'on ne doit jamais recommander un négociant huguenot, attendu qu'ils ſont tous ennemis de DIEU & des hommes. On écrivit contre cette lettre; & ſoit qu'elle fût de l'évêque d'Agen, ſoit de l'abbé de Caveirac, cet abbé la ſoutint dans ſa révocation de l'édit de Nantes. Il voulut perſuader qu'il n'y avait eu aucune perſécution dans la dragonade; que les réformés méritaient d'être beaucoup plus maltraités; qu'il n'en ſortit pas du royaume cinquante mille; qu'ils emportèrent très-peu d'argent; qu'ils n'établirent point ailleurs des manufactures dont aucun pays n'avait beſoin, &c.... &c....

Autrefois un tel livre eût occupé toute l'Europe: les tems ſont ſi changés qu'on n'en parla point. Nous fûmes les ſeuls qui prîmes la peine d'obſerver que Mr. de Caveirac n'avait pas eu des mémoires exacts ſur pluſieurs faits.

Par exemple, il diſait qu'il n'y a pas cinquante familles françaiſes à Genève. Nous qui demeurons à deux pas de cette ville, nous pouvons affirmer qu'il y en a plus de mille, ſans compter celles que la mort a éteintes, ou qui ſont paſſées dans d'autres familles par les femmes. Et nous ajoutons ici que ce ſont des familles qui ont porté dans Genève une induſtrie & une opulence inconnue juſqu'alors. Genève, qui n'était autrefois qu'une ville de théologie, eſt aujourd'hui célèbre par ſes richeſſes & par ſes connaiſſances ſolides: elle les doit aux

refugiés Français ; ils l'ont mise en état de prêter au roi de France des fonds dont elle retire cinq millons de rente, au tems où nous écrivons.

Monsieur l'abbé donnait un démenti au roi de Prusse, qui dans l'histoire de sa patrie a prononcé que son grand-père reçut dans ses états plus de vingt mille refugiés. Et pour décréditer le témoignage du roi de Prusse, il prétend que son histoire du Brandebourg n'est point de lui, & que c'est nous qui l'avons faite sous son nom. Ce fut donc pour nous un devoir indispensable de rendre gloire à la vérité ; de ne nous point parer de ce qui ne nous appartient pas ; d'avouer que nous ne servîmes au roi de Prusse que de grammairien, & même de grammairien fort inutile. Il n'avait pas besoin de nous pour être l'historien & le législateur de son royaume, comme il en a été le héros. (*a*)

(*a*) Il arriva depuis un événement favorable, qui avança considérablement les projets du grand électeur ; Louis XIV révoqua l'édit de Nantes, & quatre cent mille Français sortirent pour le moins de ce royaume ; les plus riches passèrent en Angleterre & en Hollande, les plus pauvres, mais les plus industrieux, se refugièrent dans le Brandebourg, au nombre de vingt mille ou environ ; ils aidèrent à repeupler nos villes désertes, & nous donnèrent toutes les manufactures qui nous manquaient.

A l'avénement de Fréderic-Guillaume à la régence, on ne faisait dans ce pays ni chapeaux, ni bas, ni serges, ni aucune étoffe de laine ; l'industrie des Français nous enrichit de toutes les manufactures ; ils établirent des fabriques de draps, de serges, d'étamines, de petites étoffes, de droguets, de grisettes, de crepon, de bonnets & de bas, tissus sur des métiers ; des chapeaux de castor, de lapin & de poil de liévre ; des teintures de toutes les espèces. Quelques-uns de ces refugiés se firent marchands, & débitèrent en détail l'industrie des autres. Berlin eut des orfèvres, des bijoutiers, des horlogers, des sculpteurs ; & les Français qui s'établirent dans le plat pays y cultivèrent le tabac, & firent venir des fruits & des légumes excellens dans les contrées sablonneuses, qui par leurs soins devinrent des potagers admirables. Le grand electeur, pour encourager une colonie aussi utile, lui assigna une pension annuelle de quarante mille écus dont elle jouit encore.

Hist. de Brandebourg par le roi de Prusse, édition de Jean

Monsieur l'abbé récusait de même le témoignage de tous les intendans des provinces de France & de nos ambassadeurs qui, témoins de la décadence de nos manufactures & de leur transplantation dans le pays étranger, en avaient formé de justes plaintes. Nous aimâmes mieux les en croire que Mr. de Caveirac, qui était moins à portée qu'eux d'être bien instruit.

Il prétend que ceux qui s'expatrièrent n'étaient que des gueux à charge à l'état. Mais les La Rochefoucault, les Bourbons-Malause, les La Force, les Ruvigny, les Schomberg, tant d'autres officiers principaux qui servirent sous le roi Guillaume, & sous la reine Anne, étaient-ils des gueux ? il est vrai qu'il sortit plusieurs familles pauvres, & qu'elles furent secourues par les rois d'Angleterre & de Prusse, par plusieurs princes de l'empire, par les Hollandais, par les Suisses. Cela même est un très-grand malheur. Les pauvres sont nécessaires à un état; ils en sont la base; il faut des mains nécessitées au travail. Ceux qui auraient cultivé des campagnes en France allèrent défricher la Caroline, la Pensilvanie, & jusqu'à la terre des Hottentots. L'Orient & l'Occident, les extrêmités de l'ancien & du nouveau monde virent leurs travaux & leurs larmes.

Si donc l'Angleterre & la Hollande donnèrent à ces proscrits des asyles en Europe & au bout de l'univers, il est étrange que Mr. l'abbé se soit exprimé sur les Anglais en ces termes : *une fausse religion devait produire nécessairement de pareils fruits : il en restait un seul à meurir : ces insulaires le recueillent ; c'est le mépris des nations.* On n'a jamais rien dit de si étrange.

Quelles sont donc les nations pour qui les Anglais ne sont qu'un objet de mépris ? sont-ce les peuples qu'ils ont vaincus ? sont-ce les peuples qu'ils ont secourus ? est-ce l'Inde où ils ont conquis des états trois fois plus

Neaulme 1751, Tome II, pages 311, 312 & 314.

grands & plus peuplés que l'Angleterre ? eſt-ce la moitié de l'Amérique dont ils ſont ſouverains ?

A l'égard des Hollandais, Mr. l'abbé dit qu'ils n'accueillirent les refugiés Français que parce qu'ils ſont ſans religion. *Les Hollandais*, dit-il, *ne ſont pas tolérans, ils ſont indifférens. La philoſophie ne les a pas éclairés, elle a obſcurci leurs lumières.* Il en fait enſuite un portrait affreux. C'eſt ainſi qu'il juge le monde entier.

Nous ne pouvons paſſer ſous ſilence un reproche ſingulier que Mr. l'abbé fait aux proteſtans de France. (*a*) *Reprochez-vous, ô huguenots, les meurtres de* Henri III *& de* Henri IV, *en conſpirant contre* François II, *& contre* Charles IX. *Vous avez enhardi les cruelles mains des parricides.* On ne ſavait pas encore que le jacobin Jacques Clément, & le feuillant Ravaillac fuſſent huguenots. C'eſt une fleur de rhétorique, & quelle fleur !

Il eſt tems de paſſer de Mr. l'abbé de Caveirac à Mr. l'abbé Sabatier, tous deux également pieux, & également illuſtres.

(*a*) Page 32.





CALOMNIES

CONTRE LOUIS XIV.

IL eſt des faits plus graves, des calomnies plus atroces, qui attaquent les rois & les nations, & qui exigent des réfutations plus complettes & plus réitérées. C'était un devoir eſſentiel à l'auteur du Siècle de Louis XIV, hiſtoriographe de France, de repouſſer les injures affreuſes vomies contre la mémoire de Louis XIV & contre Louis XV, par un Français refugié, & apprentif paſteur à Genève (*a*), & indigne également de ſes deux patries.

Nous dîmes, & nous perſiſtons à dire, & nous redirons dans toutes les occaſions, que ces odieux libelles, tout mépriſables qu'ils ſont, ne laiſſent pas de pénétrer dans l'Europe, du moins pour quelque tems, pour cela même qu'ils ſont calomnieux : leur ſcélérateſſe leur tient lieu quelquefois de mérite, auprès des eſprits ignorans & pervers. Si on multiplie les impoſtures, il faut bien multiplier auſſi les réponſes.

Nous remettrons donc ici ſous les yeux du lecteur une partie de ce que nous écrivîmes alors, moins en faveur de Louis XIV qu'en faveur de la vérité.

(*a*) Langlevieil, dit La Beaumelle, reçu par le paſteur De la Rive en 1745, le 12 Octobre.





DÉFENSE DE LOUIS XIV,

CONTRE LES ANNALES POLITIQUES DE L'ABBÉ DE SAINT PIERRE.

DANS un dictionnaire d'impostures & d'ignorances intitulé, *Les trois siècles*, voici ce qu'on trouve, tome III, page 262, à l'article de l'abbé Castel de Saint Pierre.

« Le plus connu de ses autres ouvrages est celui qui a » pour titre *Annales politiques de Louis XIV*, où l'au- » teur offre un tableau frappant des progrès de l'esprit » chez notre nation pendant le règne de ce monarque, & » où Mr. de Voltaire a puisé l'idée si mal remplie de son » siècle de Louis XIV .... le détail des faits ne se pré- » sente chez l'un & l'autre écrivain que de profil. »

Il est aussi facile que nécessaire de faire voir qu'il n'y a pas un mot de vérité dans tout ce passage.

Premiérement, il est bien faux que le siècle de Louis XIV, composé en 1745, & imprimé d'abord en 1750, ait pu être pris des Annales politiques de l'abbé de Saint Pierre, qui n'ont vu le jour qu'en 1757. Nous ne cesserons de redire qu'il sied bien à un écrivain de ne point répondre quand on attaque son style; il serait inutile d'examiner si des faits se présentent de profil; mais il est

juſte & néceſſaire de mettre un frein au menſonge & à la calomnie. (*a*)

Secondement, nous dirons que nous fûmes juſtement ſurpris, quand nous lûmes les annales de l'abbé de St. Pierre : il traite Louis XIV & ſon conſeil de grands enfans en trente endroits. Louis XIV fit des fautes comme tant d'autres ſouverains ; & il eut par-deſſus eux le courage de l'avouer ; mais ces fautes ne ſont pas aſſurément celles d'un grand enfant.

L'abbé de St. Pierre répète ſouvent que tous les vices du gouvernement de ce monarque venaient de ce qu'il n'avait pas adopté la méthode du ſcrutin perfectionné, & de ce qu'il n'avait pas penſé à établir la diète européane ou europaine avec les quinze dominations égales & la paix perpétuelle.

Ces chimères avaient été ſouvent rebattues par l'abbé de St. Pierre, dans pluſieurs de ces petits livres, & n'avaient été remarquées que pour leur ſingularité. Il croyait avoir perfectionné la république de Platon & le gouvernement imaginaire de Salente. Nous avons eu en France, en Angleterre, beaucoup de ces projets, quelques-uns peut-être deſirables, & nul de praticable ; nous ſommes même encore aujourd'hui accablés de ſyſtêmes. Celui de Maximilien de Roni, duc de Sulli, a paru le plus étonnant de tous. Bouleverſer toute l'Europe pour y introduire une paix perpétuelle, changer toutes les dominations pour les rendre égales, ſubſtituer un intérêt général à tous les intérêts de chaque pays, avoir une ville commune, une armée commune, des finances communes !

(*a*) Voyez les trois ſiècles à l'article de St. Didier où l'abbé Sabatier, auteur de ces trois ſiècles, affirme que la Henriade eſt pillée d'un poëme de St. Didier, intitulé Clovis. Vous remarquerez qu'il y avait déjà trois éditions de la Henriade ſous le titre de la Ligue ; quand le Clovis de St. Didier parut & diſparut.

Un tel roman n'était bon que dans la comédie du Potier d'étain, ou de Sir politik.

Il se peut que Henri IV & le duc de Sulli se fussent quelquefois égayés, dans la conversation, à parler de ce roman; mais qu'on en ait sérieusement fait le plan, que Henri IV, la reine Elizabeth, la république de Venise, & plusieurs princes d'Allemagne se soient ligués ensemble pour l'exécuter, c'est ce qui est démontré faux. La démonstration consiste en ce qu'on n'a jamais retrouvé aucun vestige d'une pareille négociation, ni dans les archives de Londres, ni chez aucun prince d'Allemagne, ni à Venise, ni dans les mémoires du secretaire d'état Villeroi, ministre du dehors sous Henri. Le silence en cas pareil parle assez hautement.

L'abbé de St. Pierre osa supposer que les projets de gouverner la France par scrutin, & de partager l'Europe en quinze dominations, pour lui assurer une paix perpétuelle, avaient été adoptés & rédigés par le dauphin duc de Bourgogne, père de sa majesté Louis XV, & qu'à la mort de ce prince ils avaient été trouvés parmi ses papiers. On lui remontra qu'il était faux que dans les papiers du duc de Bourgogne on en eût trouvé un seul qui eût le moindre rapport à ces romans politiques; qu'il n'était pas permis d'abuser ainsi d'un nom si respectable, & de mentir si grossiérement pour autoriser des chimères. Voici ce qu'il répondit en propres mots (*a*).

» Je n'en ai de preuves que des oui-dire vrai-
» semblables. C'était un prince très appliqué à la
» science du gouvernement.... De-là sont nées appa-

(*a*) Ouvrage de politique, par Mr. l'abbé de St. Pierre, à Roterdam, chez Beman; & à Paris, chez Briasson, Tome III, pages 191 & 192.

» remment les opinions qu'il eût exécuté ces beaux » projets, ſi une mort précipitée ne l'eût empêché » de régner. Je n'ai donc ſur cela que des oui-» dire &c. »

On pourrait repliquer à l'abbé de St. Pierre que ces prétendus oui-dire n'avaient pas le moindre fondement, & qu'il les inventait pour s'autoriſer d'un grand nom. Il ne tenait qu'à Mr. Caritides d'attribuer ſes projets à Louis XIV.

Cependant après une telle réponſe, il ſe crut le réformateur du genre humain. Il appella ſon ſcrutin perfectionné antropomètre & baſilomètre, & continua à gouverner.

Malheureuſement pour lui, parmi quarante de ſes volumes, on diſtingua ſa poliſinodie, & on y fit quelque attention. Cet ouvrage eſſuya le même ſort que l'éloge du ſyſtême de Laſs, par l'abbé Terraſſon. A peine cet éloge avait-il paru que le ſyſtême s'écroula de fond en comble; & lorſque l'abbé de St. Pierre démontrait que la poliſinodie, c'eſt-à-dire, la multitude des conſeils était la ſeule forme du gouvernement qu'on pût admettre, le duc d'Orléans, régent, qui d'abord avait adopté cette forme, prenait déjà des meſures pour l'abolir.

Comme l'auteur avait donné au gouvernement de Louis XIV le nom de viſirat & de demi-viſirat, le cardinal de Polignac, & le cardinal de Fleuri alors précepteurs du roi, furent choqués de ces expreſſions; ils crurent que puiſqu'on traitait de viſirs les miniſtres de Louis XIV, on traitait ce monarque chrétien de grand turc: tous deux étaient de l'académie, ainſi que l'abbé; ils y portèrent leurs plaintes contre leur confrère dans deux diſcours qui ſont imprimés.

On ne voit pas que le terme de grand-viſir ſoit

plus injurieux que celui de préfet du prétoire sous les empereurs romains ; mais enfin les plaintes des deux académiciens prévalurent contre leur confrère, & il fut exclus de l'académie. Ce qu'il y eut de plus singulier dans cette affaire, & que nous avons remarqué dans le siècle de Louis XIV, c'est que le cardinal de Polignac en poursuivant l'auteur de la polisinodie, adoptée alors par le duc d'Orléans, régent du royaume, conspirait contre lui dans ce tems-là même. Cependant le régent qui se doutait déjà des intrigues de Polignac, & qui ne voulut pas manifester ses soupçons, lui abandonna St. Pierre premier aumônier de sa mère ; & ce pauvre aumônier fut la victime du service qu'il avait cru rendre au régent : accident fort commun aux gens de lettres.

L'abbé continua tranquillement à éclairer le monde & à le gouverner. Il publia une ordonnance pour rendre les ducs & pairs utiles à l'état ; il diminua toutes les pensions par un de ses édits, vuida tous les procès, permit aux prêtres & aux moines de se marier ; & ayant ainsi rendu la terre heureuse, il s'occupa de ses annales politiques, qui sont poussées jusques à l'année 1739, & qui ne furent imprimées que long-tems après sa mort. Elles finissent par une comparaison entre Louis XIV & Henri IV. Il donne la préférence entière à Henri IV, sans concurrence ; & une de ses plus fortes raisons est que ce prince voulait établir, selon lui, *la diète europaine & le scrutin perfectionné.*

Si nous osions mettre dans la balance Henri IV & Louis XIV, nous laisserions-là ce scrutin & cette paix perpétuelle. Nous dirions que Henri IV & Louis XIV naquirent heureusement tous deux avec des caractères & des talens convenables aux tems où ils vécurent.

Henri, né loin du trône, élevé dans les guerres civiles, toujours éprouvé par elles, persécuté par Phi-

lippe II jufqu'à la paix de Vervins, avait befoin du courage d'un foldat. Louis, né fur le trône, maître abfolu vers le tems de fon mariage, eut cette valeur tranquille que forment l'honneur, la gloire & la raifon. il vit fouvent le danger fans s'émouvoir. C'était ce même courage d'efprit qu'il déploya les derniers jours de fa vie : ce n'était pas dans lui l'emportement d'un fang bouillant, comme dans Charles XII, ou dans Henri IV.

Il y avait entre Henri & Louis cette différence qui fe trouve fi fouvent entre un gentilhomme qui a fa fortune à faire & un autre qui eft né avec une fortune toute faite. L'un fut toujours obligé de chercher des reffources ; l'autre trouva tout préparé autour de lui pour feconder en tout genre fa paffion pour la gloire, pour la magnificence & pour les plaifirs. Henri IV, par fa pofition, fut long-tems un chef de parti : forcé de fe mefurer fouvent avec des aventuriers, qui dans d'autres tems auraient attendu refpectueufement les ordres de fes domeftiques. L'autre, dès qu'il agit par lui-même, attira les regards de l'Europe entière ; tous deux ennemis de la maifon d'Autriche ; mais Henri, accablé trente ans par elle ; & Louis XIV l'accablant trente ans de fuite du poids de fa grandeur & de fa gloire.

Henri, forcé d'être toujours très-économe ; & Louis, invité par fa puiffance & par l'amour de cette gloire à répandre des libéralités, furtout dans fes voyages, à protéger tous les beaux-arts, non-feulement chez lui, mais chez les étrangers, à élever des hôpitaux, des palais, des églifes & des fortereffes.

Tous deux, quoique d'un caractère oppofé, avaient le goût de l'ancienne chevalerie, mêlant la galanterie à la guerre, s'échappant des bras de leurs maîtreffes pour aller furprendre une ville. Péliffon, dans fes

lettres, nous apprend que Louis XIV lui demanda ſi la religion lui permettait de propoſer un duel à l'empereur Léopold, qui était à-peu-près de ſon âge. Il ſe peut qu'un tel diſcours ne fut pas inſpiré par une envie déterminée de ſe battre contre ce prince; mais pour Henri, on ſait aſſez qu'il n'y eut point de rencontre où il ne fît *le coup de main*; & l'hiſtoire n'a point de héros qu'il n'eût défié au combat. Lorſqu'à l'âge de cinquante-ſept ans il était prêt de partir pour aller ſur le Rhin ſe mettre à la tête de la ligue, qu'on appellait proteſtante, contre celle à qui l'on donna le nom de papiſte, il ſe préparait à porter les armes comme à l'âge de vingt ans. Louis XIV, après huit ans de déſaſtres dans la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne, prit la réſolution ferme d'aller combattre lui-même à la tête de ce qui lui reſtait de troupes, quoiqu'à l'âge de ſoixante & dix années.

Tous deux portèrent cet eſprit de chevalerie dans leurs amours : l'un voulut épouſer ſa maîtreſſe; l'autre en effet épouſa la ſienne.

Il y eut dans Henri plus d'activité, plus d'héroïſme; dans Louis, plus de majeſté & plus d'éclat, plus d'art d'en impoſer; l'un ſemblait né pour être guerrier, l'autre pour être roi.

Si Henri fut plus grand que Louis par l'excès du courage, par une lutte continuelle contre la mauvaiſe fortune, & contre une foule d'ennemis & de perſécutions; le ſiècle de Louis XIV fut beaucoup plus grand que celui de Henri IV, car il fut le ſiècle des grands talens dans tous les genres; & celui de Henri fut le ſiècle des horreurs de la guerre civile, des ſombres fureurs du fanatiſme, & de l'abrutiſſement féroce des eſprits ignorans.

Voilà à-peu-près l'idée que nous eûmes de ces deux

règnes, ſans nous mettre plus en peine du *ſcrutin perfectionné*, que Henri IV & Louis XIV ne s'en embarraſsèrent.

EXTRAIT D'UN MÉMOIRE

Sur les calomnies contre Louis XIV, & contre Louis XV, & contre toute la famille royale, & contre les principaux perſonnages de la France.

LES gens de lettres ſavent aſſez qu'un nommé Langlevieil-Labeaumelle, vendit à Francfort en 1753, au libraire Eſlinger, une édition du *ſiècle de Louis XIV*, falſifiée & chargée de ſes notes; qu'il traveſtit en libelle diffamatoire un ouvrage entrepris pour l'honneur & l'encouragement de la nation françaiſe.

C'eſt dans ces notes qu'on trouve (*a*) qu'*un roi qui veut le bien eſt un être de raiſon, & que* Louis XIV *ne réaliſa jamais cette chimère.* (*b*) *Que les libéralités de* Louis XIV *ſont tout ce qu'il y a de beau dans ſa vie.* (*c*) *Que la politeſſe de la cour de* Louis XIV *eſt un être de raiſon.* -- *Que* Louis XIV *avait peu de religion.* (*d*) *Que le roi n'employait le maréchal de* Villars *que par faibleſſe.* (*e*) *Qu'il faut que les écrivains ſéviſſent contre* Chamillard *& les autres miniſtres.*

On n'oſe répéter ici ce qu'il dit contre la famille royale & contre le duc d'Orléans, pages 346, 347 & 348. Ce ſont des calomnies ſi abominables & ſi abſurdes qu'on ſouillerait le papier en les copiant. On croira ſans peine qu'un homme aſſez dépourvu de ſens & de pudeur pour

(*a*) Tome I, page 184. (*b*) Page 193. (*c*) Page 211.
(*d*) Page 275. (*e*) Tome II, page 159.

vomir tant de calomnies, n'a pas aſſez de ſcience pour ne pas tomber à chaque page dans les erreurs les plus groſſières; mais c'eſt une choſe curieuſe que le ton de maître dont il les débite.

Il ne s'en eſt pas tenu là, il a répété les mêmes outrages & les mêmes abſurdités dans les prétendus mémoires qu'il a donnés de madame de Maintenon.

Ce ſont ſurtout les mêmes outrages à Louis XIV, à tous les princes, & à toutes les dames de ſa cour.

(*a*) *Qui a loué XIV?* dit-il, *les ſages, les politiques, les bons chétiens, les bons Français? non, un tas de moines ſans eſprit & ſans ame, des évêques, des miniſtres, qui ne connaiſſaient en France d'autre loi que le bon plaiſir du maître.*

Il feint d'avoir écrit ces mémoires pour honorer Mad. de Maintenon, & ce n'eſt qu'un libelle contre elle & contre la maiſon de Noailles; il ramaſſe tous les vers infames qu'on a faits ſur elle.

Il imprime de vieux noëls remplis des plus groſſières ordures contre le roi, la dauphine & toutes les princeſſes.

Il attribue à Md. de Maintenon une parodie impie du décalogue, dans laquelle on trouve ces vers :

Ton mari cocu tu feras, (*b*)
Et ton bon ami mêmement.
A table en ſoudart tu boiras
De tout vin généralement.

On n'imputerait pas de pareils vers à la veuve du cocher de Vertamon, & c'eſt ce qu'on oſe mettre ſur le conte de la femme la plus polie & la plus décente.

(*a*) Mem. de Maintenon, Tome IV, page 99.
(*b*) Tome VI, page 123.

On paſſe ſous ſilence tous les contes faits pour des femmes de chambre, dont ces rapſodies ſont pleines. A la bonne-heure qu'un homme ſans éducation écrive des ſottiſes : mais de quel front oſe-t-il prétendre que le roi écrivit à Mr. d'Avaux au ſujet de l'évaſion des proteſtans, (*a*) *Mon royaume ſe purge*, & que Mr. d'Avaux lui répondit, *Il deviendra étique &c.* ? Nous avons les lettres de Mr. d'Avaux au roi & ſes réponſes, il n'y a certainement pas un mot de ce que cet homme avance.

Comment peut-il être aſſez ignorant de tous les uſages & de toutes les choſes dont il parle, pour dire qu'aux tems de la révocation de l'édit de Nantes, (*b*) *le roi étant à la promenade en carroſſe avec madame* de Maintenon, *mademoiſelle* d'Armagnac & Mr. Fagon *ſon premier médecin, la converſation tomba ſur les vexations faites aux huguenots, &c.* ? Aſſurément ni Louis XIV ni Louis XV n'ont été en carroſſe à la promenade, ni avec leur médecin, ni avec leur apoticaire. Fagon d'ailleurs ne fut premier médecin du roi qu'en 1693. A l'égard de la princeſſe d'Armagnac dont il parle, elle était née en 1678 ; & n'ayant alors que ſept ans, elle ne pouvait aller familièrement *en carroſſe à une promenade* avec le roi & Fagon en 1685.

C'eſt avec la même érudition de cour qu'il dit que le père Ferrier (*b*) *ſe fit donner la feuille des bénéfices qu'avait auparavant le premier valet de chambre.* Que l'archevêque de Paris dreſſa l'acte de célébration du mariage du roi avec madame de Maintenon, qu'à ſa mort on trouva ſous la *clef quantité de vieilles culottes, dans l'une deſquelles était cet acte.*

Il connaît l'hiſtoire ancienne comme la moderne. Pour juſtifier le mariage du roi avec madame de Maintenon,

(*a*) Mem. de Maintenon, Tome III, page 30.
(*b*) Page 36. (*c*) Page 48.

il dit (*a*) que Cléopatre *déjà vieille enchaîna* Auguſte.

Chaque page eſt une abſurdité ou une impoſture. Il réclame le témoignage de Burnet évêque de Salisburi, & lui fait dire *joliment*, *que* Guillaume III *roi d'Angleterre n'aimait que les portes de derrière.* Jamais Burnet n'a dit cette infamie; il n'y a pas un ſeul mot dans aucun de ſes ouvrages qui puiſſe y avoir le moindre rapport.

S'il ſe bornait à dire au haſard des inepties ſur des choſes indifférentes, on aurait pu l'abandonner au mépris dont les auteurs de pareilles indignités ſont couverts, mais qu'il oſe dire que monſeigneur le duc de Bourgogne père du roi trahit le royaume dont il était héritier (*b*) *& qu'il empêcha que Lille ne fût ſecourue*, lorſque cette place était aſſiégée par le prince Eugène; c'eſt un crime que les bons Français doivent au moins réprimer, & une calomnie ridicule qu'un hiſtoriographe de France ſerait coupable de ne pas réfuter.

Et ſur quoi fonde-t-il cette noire impoſture? voici ſes paroles: « Le roi entra chez madame de Maintenon, » & dans le premier mouvement de ſa joie lui dit, Vos » prières ſont exaucées, madame de Vendôme tient mes » ennemis. Lille ſera délivrée, & vous ſerez reine de » France. Ces paroles furent entendues & répétées: » monſeigneur les ſut: il trembla pour la gloire de la » famille royale: & pour parer le coup qui la menaçait, » il écrivit à monſeigneur le duc de Bourgogne qui » aimait ſon père autant qu'il craignait ſon aïeul, » *qu'à ſon retour il trouverait deux maîtres.* Madame la » ducheſſe de Bourgogne conjura ſon époux de ne pas » contribuer à lui donner pour ſouveraine une femme » née tout-au-plus pour la ſervir. *Le prince ébranlé par*

(*a*) Mem. de Maintenon, Tom. III, pag. 75.
(*b*) Tome IV, page 109.

» *par ces instances, empêcha que Lille ne fût secourue* »

On demande où ce calomniateur du père du roi a trouvé ces paroles de Louis XIV : *Vous serez reine de France ?* était-il dans la chambre ? quelqu'un les a-t-il jamais rapportées ? ce mensonge n'est-il pas aussi méprisable que celui qu'il ajoute ensuite, (*a*) *De-là ces billets que les ennemis jetaient parmi nous, Rassurez-vous, Français elle ne sera pas votre reine, nous ne léverons pas le siége.*

Comment une armée jette-t-elle des billets dans une ville assiégée ? Peut-on joindre plus de sottises à plus d'horreurs ?

Après avoir tenté de jeter cet opprobre sur le père du roi, il vient à son grand-père ; il veut lui donner des ridicules ; il lui fait épouser (*b*) Mlle. Chouin ; il lui donne un fils de la Raisin au-lieu d'une fille ; & aussi instruit des affaires des citoyens que de celles de la famille royale, il avance que ce fils ferait mort dans la misère si le trésorier de l'extraordinaire des guerres La Jonchère ne lui avait pas donné sa sœur en mariage. Enfin pour couronner cette impertinence, il confond ce trésorier avec un autre La Jonchère sans emploi, sans talens & sans fortune, qui a donné, comme tant d'autres, un projet ridicule de finances en quatre petits volumes.

Il fallait bien qu'ayant ainsi calomnié tous les princes, il portât sa fureur sur Louis XIV. Rien n'égale l'atrocité avec laquelle il parle du marquis de Louvois ; (*c*) il ose dire que ce ministre craignait que le roi ne *l'empoisonnât*. (*d*) Ensuite voici comme il s'exprime : *Au sortir du conseil il rentre dans son appartement & boit un verre d'eau avec précipitation ; le chagrin l'avait déjà consumé ; il se jette dans un fauteuil, dit quelques mots mal articulés & expire. Le roi s'en réjouit & dit que cette année l'avait*

(*a*) Mem. de Maintenon, Tome IV, page 110. (*b*) Page 200. (*c*) Tome III, page 269. (*d*) Tome III, page 271.

délivré de trois hommes qu'il ne pouvait plus ſouffrir, Seignelai, la Feuillade & Louvois

Il eſt inutile de remarquer que MM. de Seignelai & de Louvois ne moururent point la même année. Une telle remarque ſerait convenable s'il s'agiſſait d'une ignorance; mais il eſt queſtion du plus grand des crimes dont un enragé oſe ſoupçonner un roi honnête homme; & ce n'eſt pas la ſeule fois qu'il a oſé parler de poiſon dans ſes abominables libelles. Il dit dans un endroit (*a*) que le grand-père de l'impératrice-reine avait des empoiſonneurs à gages: & dans un autre endroit, il s'exprime ſur l'oncle de ſon propre roi d'une façon ſi criminelle, & en même tems ſi folle, que l'excès de ſa démence prévalant ſur celui de ſon crime, il n'en a été puni que par ſix mois de cachot.

Mais à peine ſorti de priſon, comment répare-t-il des crimes qui ſous un miniſtère moins indulgent l'auraient conduit au ſupplice? Il fait publier un libelle intitulé *Lettres de Mr. de la Beaumelle*, à Londres chez Jean Nourſe 1763. C'eſt-là ſurtout qu'il aggrave ſes calomnies contre le prédéceſſeur de ſon roi.

Ce n'eſt pas aſſez pour ce monſtre de ſoupçonner Louis XIV d'avoir empoiſonné ſon miniſtre. L'auteur du ſiècle de Louis XIV avait dit dans un écrit à part: « Je » défie qu'on me montre une monarchie dans laquelle » les loix, la juſtice diſtributive, les droits de l'huma- » nité aient été moins foulés aux pieds, & où l'on ait » fait de plus grandes choſes pour le bien public, que » pendant les cinquante-cinq années où Louis XIV régna » par lui-même. »

Cette aſſertion était vraie, elle était d'un citoyen & non d'un flatteur. *La Beaumelle*, l'ennemi de l'auteur

(*a*) Tome II, page 345, 346 & 347 du ſiècle de Louis XIV, falſifié par La Beaumelle.

du *fiècle* de Louis XIV, qui n'a jamais eu que de tels ennemis; *La Beaumelle*, dis-je, dans fa 23e. lettre, page 88, dit: *Je ne puis lire ce paffage fans indignation, quand je me rappelle toutes les injuftices générales & particulières que commit le feu roi. Quoi*! Louis XIV *etait jufte quand il oubliait (& il oubliait fans ceffe) que l'autorité n'était confiée à un feul que pour la félicité de tous.* Et après ces mots, c'eft un détail affreux.

Ainfi donc Louis XIV oubliait fans ceffe le bien public, lorfqu'en prenant les rênes de l'état il commença par remettre au peuple trois millions d'impôts! quand il établit le grand hôpital de Paris & ceux de tant d'autres villes! Il oubliait le bien public en réparant tous les grands chemins, en contenant dans le devoir fes nombreufes troupes auffi redoutables auparavant aux citoyens qu'aux ennemis, en ouvrant au commerce cent routes nouvelles, en formant la compagnie des Indes à laquelle il fournit de l'argent du tréfor royal, en défendant toutes les côtes par une marine formidable qui alla venger en Afrique les infultes faites à nos négocians! Il oublia fans ceffe le bien public lorfqu'il réforma toute la jurifprudence autant qu'il le put, & qu'il étendit fes foins jufques fur cette partie du genre humain qu'on achète chez les derniers Africains pour fervir dans un nouveau monde! Oublia-t-il fans ceffe le bien public en fondant dix-neuf chaires au collège royal, cinq académies; en logeant dans fon palais du Louvre tant d'artiftes diftingués; en répandant des bienfaits fur les gens de lettres jufqu'aux extrêmités de l'Europe, & en donnant plus lui feul aux favans que tous les rois de l'Europe enfemble? comme le dit l'illuftre auteur de *l'Abrégé chronologique.*

Enfin était-ce oublier le bien public que d'ériger l'hôtel des Invalides pour plus de quatre mille guerriers, & St. Cyr pour l'éducation de deux cents cinquante filles

nobles ? Il vaudrait autant dire que Louis XV a négligé le bien public en fondant l'école royale militaire, & en mettant aujourd'hui dans toutes ſes troupes, par le génie actif d'un ſeul homme, cet ordre admirable que les peuples béniſſent, que les officiers embraſſent à préſent avec ardeur, & que les étrangers viennent admirer.

Il y a toujours des eſprits mal faits & des cœurs pervers que toute eſpèce de gloire irrite, dont toute lumière bleſſe les yeux, & qui par un orgueil ſecret proportionné à leurs travers haïſſent la nature entière. Mais qu'il ſe ſoit trouvé un homme aſſez aveuglé par ce miſérable orgueil, aſſez lâche, aſſez bas, aſſez intéreſſé pour calomnier à prix d'argent tous les noms les plus ſacrés & toutes les actions les plus nobles, qu'il aurait louées pour un écu de plus; c'eſt ce qu'on n'avait point vu encore.

L'intérêt de la ſociété demande qu'on effraie ces criminels inſenſés; car il peut s'en trouver quelqu'un parmi eux qui joigne un peu d'eſprit à ſes fureurs. Ses écrits peuvent durer. Bayle lui-même, dans ſon dictionnaire, a fait revivre cent libelles de cette eſpèce. Les rois, les princes, les miniſtres pourraient dire alors : A quoi nous ſervira de faire du bien ſi le prix en eſt la calomnie ?

La Beaumelle pouſſe ſa furieuſe démence juſqu'à repréſenter par bravade ſes confrères les proteſtans de France (qui le déſavouent) comme une multitude redoutable au trône. (*a*) » Il s'eſt formé, dit-il, un ſéminaire de pré- » dicans, ſous le nom de miniſtres du déſert, qui ont » leurs cures, leurs fonctions, leurs appointemens, leurs » conſiſtoires, leurs ſynodes, leur juriſdiction eccléſiaſ- » tique. — Il y a cinquante mille baptêmes & autant de » mariages bénis illicitement en Guienne, des aſſemblées

(*a*) Page 110, des Lettres de La Beaumelle à Mr. de V. à Londres, chez Jean Nourſe.

» de vingt mille ames en Poitou, autant en Dauphiné, » en Vivarais, en Béarn, ſoixante temples en Saintonge, » un ſynode national tenu à Niſmes, compoſé des députés » de toutes les provinces. »

Ainſi, par ces exagérations extravagantes, il ſe rend le délateur de ſes confrères ; & en écrivant contre le trône, il les expoſerait à paſſer pour les ennemis du trône, il ferait regarder la France parmi les étrangers comme nourriſſant dans ſon ſein les ſemences d'une guerre civile prochaine, ſi on ne ſavait que toutes ces accuſations contre les proteſtans ſont d'un fou également en horreur aux proteſtans & aux catholiques.

Acharné contre tous les princes de la maiſon de France, & contre le gouvernement, il prétend que Mgr. le duc, père de Mgr. le prince de Condé, fit aſſaſſiner Mr. Vergier (*a*) commiſſaire des guerres en 1720 ; & que ſa mort a été récompenſée de la croix de St. Louis. L'auteur du ſiècle de Louis XIV avait démontré la fauſſeté de ce conte. Tout le monde ſait aujourd'hui que Vergier avait été aſſaſſiné par la troupe de Cartouche ; les aſſaſſins l'avouèrent dans leur interrogatoire ; le fait eſt public, n'importe, il faut que La Beaumelle non moins coupable que ces malheureux, & non moins puniſſable, calomnie la maiſon de Condé comme il a fait la maiſon d'Orléans & la famille royale.

De pareilles horreurs ſemblent incroyables ; perſonne n'avait joint encore tant de ridicule à tant d'exécrables atrocités.

C'eſt ce même miſérable qui dans un petit livre intitulé *Mes penſées*, a inſulté Mgr. le duc de Saxe-Gotha, Mrs. d'Erlach, Sinner, Diesbach, en les nommant par leur nom ſans les connaître, ſans leur avoir jamais parlé.

C'eſt-là

(*a*) Tome III, page 323 du ſiècle de Louis XIV.

C'eſt-là que ſa furieuſe folie s'emporte juſqu'à ne connaître de héros que Cromwell & Cartouche, & à ſouhaiter que tout l'univers leur reſſemble ; voici ſes propres paroles :

« Les forfaits de Cromwell ſont ſi beaux, que l'en-
» fant bien né ne peut les entendre ſans ſe joindre les
» mains d'admiration. Une république fondée par Car-
» touche aurait eu de plus ſages loix que la république
» de Solon. »

Dans un autre libelle intitulé, Examen de l'hiſtoire de Henri IV, voici comme il s'exprime :

« Je lis avec un charme infini, dans l'hiſtoire du Mo-
» gol, que le petit-fils de Sha-Abas fut bercé pendant
» ſept ans par des femmes, qu'enſuite il fut bercé pen-
» dant huit ans par des hommes ; qu'on l'accoutuma de
» bonne heure à s'adorer lui-même, & à ſe croire formé
» d'un autre limon que ſes ſujets ; que tout ce qui l'en-
» vironnait avait ordre de lui épargner le pénible ſoin
» d'agir, de penſer, de vouloir, & de le rendre inha-
» bile à toutes les fonctions du corps & de l'ame ; qu'en
» conſéquence un prêtre le diſpenſait de la fatigue de
» prier de ſa bouche le grand Etre ; que certains officiers
» étaient propoſés pour lui mâcher noblement, comme
» dit Rabelais, le peu de paroles qu'il avait à prononcer ;
» que d'autres lui tâtaient le pouls trois ou quatre fois le
» jour comme à un agoniſant ; qu'à ſon lever, qu'à ſon
» coucher trente ſeigneurs accouraient, l'un pour lui
» dénouer l'aiguillette, l'autre pour le déconſtiper ; ce-
» lui-ci pour l'accoutrer d'une chemiſe, celui-là pour l'ar-
» mer d'un cimeterre, chacun pour s'emparer du mem-
» bre dont il avait la ſurintendance. Ces particularités me
» plaiſent ; parce qu'elles me donnent une idée nette du
» caractère des Indiens, & que d'ailleurs elles me font

» affez entrevoir celui du petit-fils de Sha-Abas, de cet » empereur otomate. »

Cet homme eft bien mal inftruit de l'éducation des princes Mogols. Ils font à trois ans entre les mains des eunuques, & non entre les mains des femmes. Il n'y a point de feigneur à leur lever & à leur coucher; on ne leur dénoue point l'aiguillette. On voit affez qui l'auteur veut défigner. Mais reconnaîtra-t-on à ce portrait le fondateur des invalides, de l'obfervatoire, de St. Cyr; le protecteur généreux d'une famille royale infortunée; le conquérant de la Franche-Comté, de la Flandre françaife, le fondateur de la marine, le rémunérateur éclairé de tous les arts utiles ou agréables; le légiflateur de la France qui reçut fon royaume dans le plus horrible défordre, & qui le mit au plus haut point de la gloire & de la grandeur; enfin, le roi que Dom Uftaris, cet homme d'état fi eftimé, appelle un homme prodigieux, malgré des défauts inféparables de la nature humaine.

Y reconnaîtra-t-on le vainqueur de Fontenoi & de Laufelt, qui donna la paix à fes ennemis étant victorieux; le fondateur de l'école militaire, qui à l'exemple de fon aïeul, n'a jamais manqué de tenir fon confeil? Où eft ce petit-fils automate de Sha-Abas?

Il croit que Sha-Abas était un Mogol, & c'était un Perfon de la race des fophi. Il appelle au hafard fon petit-fils automate, & ce petit-fils était Abas, fecond fils de Saïn-Mirza, qui remporta quatre victoires contre les Turcs, & qui fit enfuite la guerre aux Mogols.

On ne peut étaler, ni plus de méchanceté, ni plus d'ignorance. Qui le croirait? cet homme a trouvé enfin de la protection.

Pour mieux confondre non feulemeut ces impoftures,

mais auſſi cet eſprit de critique, & ce ſtyle âcre & violent, employés depuis quelque tems à décrier le grand ſiècle, à rabaiſſer Louis XIV, à dénigrer tous ceux qui illuſtraient la France ; nous réimprimons ici la défenſe de Louis XIV.

DÉFENSE DE LOUIS XIV.

J'AI lu les Ephémérides du citoyen, ouvrage digne de ſon titre. Ce journal & les bons articles de l'Encyclopédie ſur l'agriculture, pourraient ſuffire, à mon avis, pour l'inſtruction & le bonheur d'une nation entière.

Occupé des travaux de la campagne depuis vingt ans, j'ai puiſé ſouvent dans les Ephémérides des leçons dont j'ai profité. J'ai vu même avec étonnement quels avantages on pourrait procurer aux cantons que la nature ſemble avoir le plus diſgraciés. J'avais choiſi exprès un des plus mauvais terrains pour y bâtir & pour y labourer une terre ingrate qu'il fallait toujours rompre avec ſix bœufs, & qui ne rapportant que trois grains pour un, était à charge à tous les propriétaires. Je voulus eſſayer, s'il était poſſible, de changer en quelque ſorte la nature; il fallait du travail & de la conſtance; mes ſoins n'ont point été entiérement inutiles dans ce déſert ; un hameau délabré qui nourriſſait mal environ cinquante infortunés, & où l'on ne connaiſſait que les écrouelles & la misère, s'eſt changé en un ſéjour aſſez propre, & par conſéquent devenu plus ſain, qui contient déjà plus de ſept cents habitans, tous utilement occupés.

Un petit terrain, pire que le plus mauvais de la partie de la Champagne, qu'on nomme ſi indignement pouil-

leuſe, a rapporté des récoltes, & on a eu dix pour un toutes les années, d'un champ qui ne rapportait que trois ; & encore de deux ans en deux ans.

Je n'ai rien écrit ſur l'agriculture, parce que je n'aurais jamais rien pu faire qui eût mieux valu que les Ephémérides. Je me ſuis borné à exécuter ce que les eſtimables auteurs de cet ouvrage ont recommandé, & ce que Mr. de St. Lambert a chanté avec tant d'énergie & de grace. Mais j'ai été un peu affligé de voir quelquefois le beau ſiècle de Louis XIV, le ſiècle des talens en tout genre, dénigré dans pluſieurs livres nouveaux, & même dans ces Ephémérides à qui je dois tant d'inſtructions. Voici comme on en parle dans un endroit.

« C'était un empire entiérement énervé par des efforts » exceſſifs, mal entendus, malheureux, & ſurtout par » les ſuites du régime fiſcal le plus dur, le plus impé- » rieux, le plus méthodiquement inconſidéré, le plus » réglementaire qui ait jamais exiſté. Ces deux inven- » tions terribles, dis-je, ne ſont pas l'héritage le moins » funeſte que nous ait laiſſé ce ſiècle tant vanté & ſi » déſaſtreux. »

Voici comme on s'explique au commencement d'un autre chapitre. « La gloire de ce grand ſiècle, ſi cher à » nos beaux eſprits, était paſſée comme les étoupes qu'on » brûle devant le pape à ſon exaltation. »

Je vais d'abord répondre à cette ironie. Je parlerai enſuite du règne *funeſte & déſaſtreux.*

Oui, ſans doute, ce ſiècle doit être cher à tous les amateurs des beaux-arts, à tous ceux que vous appellez beaux eſprits ; oui, je me regarderai comme un barbare, comme un eſprit faux & bas, ſans culture, ſans goût, quand je pourrai oublier la force majeſtueuſe des belles ſcènes de Corneille, l'inimitable Racine, les belles épîtres de Boileau & ſon art poétique ; le nombre des fables

charmantes de la Fontaine, quelques opéra de Quinault, qu'on n'a jamais pu égaler; & ſurtout ce génie à la fois comique & philoſophe, cet homme qui en ſon genre eſt ſi au-deſſus de toute l'antiquité, ce Molière dont le *trône eſt vacant.* (*a*)

En reliſant les proſateurs, je mets hardiment la défenſe de l'infortuné Fouquet par le généreux Péliſſon, à côté des plus beaux diſcours de l'orateur romain. J'admire d'autant plus quelques oraiſons funèbres du ſublime Boſſuet, qu'elles n'ont point eu de modèle dans l'antiquité. Qui ne chérira l'auteur humain & tendre du Télémaque? qui ne ſentira le mérite unique des Provinciales? quel homme du monde n'aimera les ſermons de Maſſillon, & quel art a-t-il fallu pour les faire aimer? Ils durent ces chefs-d'œuvre, ils dureront autant que la France. Nous avons aujourd'hui du galimatias à deux colonnes contre un chapitre de Béliſaire, & des mandemens compoſés par le révérend père Patouillet.

Si l'on veut des recherches hiſtoriques, trouvera-t-on quelque choſe de plus ſavant & de plus profond que les ouvrages de du Cange?

S'il eſt queſtion de mathématiques, avons nous en France beaucoup de mathématiciens qui aient été inventeurs comme Deſcartes en géométrie? Et malgré les chimères abſurdes de toute ſa phyſique, ne mérite-t-il pas le bel éloge qu'en a fait Mr. Thomas couronné par l'académie françaiſe & par le public?

Nous avons aujourd'hui de bons ouvrages philoſophi-

(*a*) Expreſſion pittoreſque & vraie de Mr. Chamfort, dans le diſcours juſtement couronné par l'académie. Quand on emploie une expreſſion neuve & de génie, ce que Boileau appellait un mot trouvé, il faut citer l'inventeur. Ce ſiècle-ci a de beaux côtés, mais il eſt un peu le ſiècle des plagiaires.

ques ; mais en eſt-il beaucoup qui l'emportent ſur le traité des erreurs des ſens & de l'imagination par Mallebranche, excellent commencement d'un ſyſtême qui finit trop mal ?

On nous a donné depuis peu de beaux morceaux d'hiſtoire : mais on mettra toujours à côté de Sallufte la conſpiration de Veniſe par l'abbé de St. Réal. L'hiſtoire des oracles de Fontenelle (perſécuté d'une manière ſi infame par les jéſuites) ne rendit-elle pas de grands ſervices à l'eſprit humain ? Et ſi vous faites grace aux tourbillons de Deſcartes qui ſont malheureuſement la baſe de la pluralité des mondes, ſi vous ôtez quelques plaiſanteries déplacées, a-t-on jamais traité la philoſophie avec plus de netteté & d'agrémens que dans ce même livre de la pluralité des mondes ? production du ſiècle de Louis XIV dans un goût abſolument nouveau ?

Si vous paſſez aux autres arts qui dépendent moins de la profondeur de la penſée, à l'architecture, à la peinture, à la ſculpture, à la muſique, il faudra toujours mettre au premier rang ce Perrault auteur de la façade du Louvre & de la traduction de Vitruve, les Pouſſin, les le Brun, les Sueurs, les Girardon ; il ne faudra pas tourner en ridicule Lulli qui né Italien, trouva le ſecret d'inventer le ſeul récitatif qui convint à la langue françaiſe, & qui le premier enſeigna la muſique à un peuple qui ne la ſavait pas.

Comment s'eſt-il pu faire que tant d'hommes ſupérieurs dans tant de genres différens aient fleuri tous enſemble dans le même âge ? Ce prodige était arrivé trois fois dans l'hiſtoire du monde, & peut-être ne reparaîtra plus.

Sortons de la carrière des beaux-arts pour conſidérer les grands capitaines & les habiles miniſtres ; nous avouerons que la gloire des Condés, des Turenne, des

Luxembourg, des Villars, ne ſera jamais éclipſée, & nous redirons que le nom des Colbert doit être immortel.

Henri IV que nous révérons aujourd'hui, & que nous aimons, ſi on l'oſe dire, comme un Dieu tutélaire, était un très-grand homme : mais le tems de Louis XIV fut un très-grand ſiècle. A peine notre Henri IV eut-il le tems de réparer les brêches de la France & le ſang qu'elle avait perdu pendant près de quarante années de guerres civiles & de fanatiſme.

Repaſſons les tems qui ſuivirent le crime épouvantable de ſa mort (uniquement commis par la ſuperſtition) juſqu'au moment où Louis XIV régna par lui-même ; tout fut odieux & funeſte, & ce tems contient encore quarante années.

Voilà donc quatre-vingts ans pendant leſquels, ſi j'en excepte les dix belles années du héros de la France, je ne vois que confuſion, diſcorde, ſéditions, guerres civiles, fanatiſme affreux, tyrannie de toute eſpèce, pauvreté & ignorance. Je ne crois pas que depuis François II juſqu'à l'extinction de la fronde en France, il y ait eu un ſeul jour ſans meurtre. Le plus abominable de tous, celui qui fait encore verſer des larmes, eſt celui de cet adorable Henri IV dont toutes les faibleſſes ſont ſi pardonnables, & dont toutes les vertus ſont ſi héroïques !

Ce fut donc ces quatre-vingts années dont je parle qui ſont *funeſtes & déſaſtreuſes*, & non pas le ſiècle de Louis XIV, pendant lequel notre nation (aujourd'hui célèbre dans l'Europe par l'opéra comique) fut le modèle des nations en tout genre.

J'ai moins fait l'hiſtoire de Louis XIV, que celle des Français ; mon principal but a été de rendre juſtice aux hommes célèbres de ce tems illuſtre dont j'ai vu la fin ;

mais je n'ai pas dû être injuste envers celui qui les a tous encouragés. Puisse la raison qui s'affaiblit quelquefois dans la vieillesse me préserver de ce défaut trop ordinaire d'élever le passé aux dépens du présent ! Je sais que la philosophie, les connaissances utiles, le véritable esprit, n'ont jamais fait tant de progrès parmi les gens de lettres, que dans les jours où j'achève de vivre. Mais qu'il me soit permis de défendre la cause d'un siècle à qui nous devons tout, & d'un roi qui n'a pas été assurément indigne de son siècle.

Je porte les yeux sur toutes les nations du monde; & je n'en trouve aucune qui ait jamais eu des jours plus brillans que la française depuis 1655 jusqu'à 1704.

Je prie tous les hommes sages & désintéressés de juger si un petit nombre d'années très-malheureuses dans la guerre de la succession, doivent flétrir la mémoire de Louis XIV. Je leur demande s'il faut juger par les événemens? Je leur demande si le feu roi devait priver son petit-fils du trône que le roi d'Espagne lui avait laissé par son testament, & où ce jeune prince était appellé par les vœux de toute la nation. Philippe V avait pour lui les loix de la nature, celles du droit des gens, celles même par qui toutes les familles de l'Europe sont gouvernées, les dernières volontés d'un testateur, les acclamations de l'Espagne entière; disons la vérité, il n'y a jamais eu de guerre plus légitime.

Louis XIV la soutint seul avec constance pendant plusieurs années; il la finit heureusement après les plus grandes infortunes. C'est à lui que le roi d'Espagne d'aujourd'hui, le roi de Naples, le duc de Parme doivent leurs états.

Je n'ai pas justifié de même (& Dieu m'en garde) la guerre contre la Hollande qui lui attira celle de 1689. L'Europe a prononcé que c'est une grande faute; il en fit

l'aveu en mourant. Il ne faut pas charger de reproches ceux qui ont eu la gloire de ſe repentir.

Le public en général eſt plus éclairé qu'il ne l'était. Servons-nous donc de nos lumières pour voir les choſes ſans paſſion & ſans préjugés.

Louis XIV veut réformer les loix, elles en avaient certes beſoin. Il choiſit pour cette ſage entrepriſe les magiſtrats les plus éclairés du royaume. Ce n'eſt pas ſa faute s'ils ont conſervé des uſages barbares, & ſi les avis auſſi humains que judicieux du préſident de Lamoignon n'ont pas été ſuivis ; on s'en rapporta toujours à la pluralité des voix, & l'on ne pouvait guère en agir autrement. Que reſte-t-il à faire aujourd'hui pour achever ce grand ouvrage de Louis XIV ? De trouver des Lamoignon qui nettoient nos loix de la rouille ancienne de la barbarie.

Quelques perſonnes ne ceſſent depuis pluſieurs années de critiquer l'adminiſtration du célèbre Colbert. Il eſt condamné dans plus de vingt volumes pour n'avoir pas rendu le commerce des grains entiérement libre ; mais les cenſeurs ſe ſouviennent-ils que le duc de Sulli fit la même défenſe depuis 1598 ? Il craignait le tranſport des blés hors du royaume ; il avait fait l'expérience de l'impétuoſité françaiſe dans qui l'avidité du gain préſent l'emportait ſouvent ſur la prévoyance. Il voyait une nation expoſée à ſouffrir la faim pour avoir outré la vente du blé dans l'eſpérance d'une nouvelle récolte heureuſe.

Depuis ce tems la défenſe ſubſiſta toujours juſqu'à l'année 1764, où le conſeil du roi régnant a jugé pour le bonheur de la nation devenue plus éclairée, qu'il faut encourager la ſortie des blés avec les tempéramens convenables.

Il me ſemble qu'on ne doit pas attaquer légérement

la mémoire d'un homme tel que Colbert. Il ne faut pas dire qu'il a ſacrifié la culture des terres à l'eſprit *mercantile.* Ses vues étaient certainement grandes & nobles ſur la marine & ſur le commerce qu'il créa en France. L'épithète de mercantile ne convient pas plus au génie de ce miniſtre, que celle d'aigrefin à un général d'armée.

Qu'il me ſoit permis de rapporter ici ce qu'on a pu déja lire dans le ſiècle de Louis XIV. « Colbert arriva » au maniement des finances avec de la ſcience & du » génie, commença comme Sulli par arrêter les abus » & les pillages qui étaient énormes. La recette fut » ſimplifiée autant qu'il était poſſible : & par une éco- » nomie qui tient du prodige ; il augmenta le tréſor du » roi en diminuant les tailles. On voit par l'édit mémo- » rable de 1664, qu'il y avait tous les ans un million de » ce tems-là deſtiné à l'encouragement des manufactures » & du commerce maritime. Il négligea ſi peu les cam- » pagnes abandonnées juſqu'à lui à la rapacité des » traitans, que des négocians Anglais s'étant adreſſés » à Mr. Colbert de Croiſſy ſon frère, ambaſſadeur à » Londres, pour fournir en France des beſtiaux d'Ir- » lande & des ſalaiſons pour les colonies en 1667, le » contrôleur général répondit que depuis quatre ans on » en avait à revendre aux étrangers. »

Mr. de Forbonnais, qui a fourni de ſi grandes lumières ſur les finances de la France, cite le même fait, & il eſt lui-même trop eſtimable pour ne pas eſtimer un Colbert.

Dans le dictionnaire de l'encyclopédie, à l'article VINGTIÈME, page 87, tome XVII, il eſt dit ; « que » ce miniſtre préféra la gloire d'être pour tous les » peuples un modèle de futilités, & de les ſurpaſſer » dans tous les arts d'oſtentation, à l'avantage plus » ſolide & toujours sûr de pourvoir à leurs beſoins » naturels. »

Il eſt dit, « qu'il n'avait pas les matières pre-
» mières, qu'il en provoqua l'importation de toutes
» ſes forces, & prohiba l'exportation de celle du
» pays. »

J'aimais l'auteur de cet article, mais j'aime encore plus la vérité. Je ſuis obligé de dire qu'il s'eſt trompé en tout. Le miniſtre qu'il condamne, était ſi loin de négliger l'agriculture, que dans ſon mémoire préſenté au roi le 22 Octobre 1664, il s'exprime en ces mots, *Les principaux objets ſont l'agriculture, la marchandiſe, la guerre de terre & celle de mer*. Ce mémoire eſt public aujourd'hui.

Il eſt encore très-faux qu'il n'eût point de matières premières, car il ſe les donna. Il établit dans les ports, pour le ſervice de la marine, les manufactures & les magaſins de tout ce qu'on achetait avant lui chez les Hollandais. Il eut auſſi la matière première de la ſoie en preſſant les plantations des mûriers. Je ſais par expérience de quelle prodigieuſe utilité eſt cette entrepriſe. L'auteur de l'article vingtième ne le ſavait pas : & je ſuis endroit de rendre témoignage en ce point à la ſageſſe du miniſtre.

C'eſt la mode aujourd'hui de dégrader les grands hommes ; mais ſi les critiques veulent ſe ſouvenir qu'il doivent aux ſoins infatigables de ce miniſtre toutes les manufactures qui contribuent à l'aiſance de leur vie, depuis les tapiſſeries des Gobelins juſqu'aux bas au métier, ils connaîtront qu'il y aurait non-ſeulement de l'injuſtice à ſe plaindre de lui, mais encore de l'ingratitude.

Il me ſemble que Boileau avait raiſon dans ſon tems alors heureux de dire à Louis XIV, qu'il peindrait ....

Les ſoldats dans la paix doux & laborieux.

Nos artisans grossiers rendus industrieux.
Et nos voisins frustrés de ces tributs serviles
Que payait à leur art le luxe de nos villes.

Je ne m'attendais pas qu'on dût faire à Louis XIV & à son ministre un reproche de l'établissement de la compagnie des Indes ; elle n'était pas nécessaire peut-être du tems de Henri IV. On consommait alors dix fois moins d'épiceries que de nos jours. On ne connaissait ni café, ni thé, ni tabac, ni curiosités de la Chine, ni étoffes fabriquées chez les brames. Nous étions moins riches, moins éclairés qu'aujourd'hui, mais plus sages. N'accusons que nous de nos nouveaux besoins, & ne calomnions point les vues étendues des vrais hommes d'état qui n'ont été occupés qu'à nous satisfaire.

Jamais édit du roi n'ordonna aux Parisiens de faire contribuer les quatre parties du monde au déjeûner de leurs femmes de chambre, de tirer des rivages de la mer Rouge une petite fêve âcre, de l'herbe de la Chine, leurs tasses du Japon & leur sucre de l'Amérique.

Louis XIV ne dit jamais aux Français, je vous ordonne de mettre pour quatre millions cinq cent mille livres par an d'une poudre puante dans votre nez, & vous l'irez chercher dans la Virginie & chez les quakers. J'ordonne que toutes les bourgeoises aient des engageantes de mousseline brodées par les filles des bracmanes, & des robes filées au bord du Gange.

Joignez à toutes nos fantaisies le besoin moins imaginaire peut-être des épiceries & cet ancien proverbe : *Cela est cher comme poivre*, proverbe trop bien fondé sur ce qu'en effet une livre de poivre valait au moins deux marcs d'argent avant les voyages des Portugais. Enfin, il fallait ou nous ruiner pour acheter ce superflu de nos voisins, ou nous ruiner un peu moins en allant le chercher nous-mêmes. Les Anglais avaient des com-

pagnies dans l'Inde, & les Hollandais des royaumes. Il s'agiſſait d'être leur tributaire ou leur rival.

Qu'on ſe tranſporte dans ces tems de gloire & d'eſpérance; qu'on juge ſi on aurait été bien venu à dire alors aux Français, payez à vos ennemis ce que vous pouvez vous procurer vous-mêmes. Une preuve que ce grand projet de commerce était très-bien imaginé par le miniſtère, c'eſt qu'il fut redouté des puiſſances maritimes. Tout établiſſement eſt bon quand vos ennemis en ſont jaloux.

Les Hollandais nous prirent Pondicheri en 1693. C'était la moindre récompenſe que le roi de France dût attendre de ſon invaſion en Hollande; invaſion qu'aſſurément on n'attribuera pas au ſage Colbert, mais au ſuperbe & laborieux ennemi de Colbert, des Hollandais & de Turenne.

Le miniſtre des finances fut jeté hors de toutes ſes meſures pour cette guerre, pour laquelle il fallut faire quatre cents millions de mauvaiſes affaires qu'il avait en horreur. Il dépendit des traitans dont il avait voulut abolir pour jamais le fatal ſervice.

Ce n'eſt pas lui non plus qui perſécuta les proteſtans. Il ſavait trop combien ils étaient utiles dans les finances, le commerce, les manufactures, la marine & même l'agriculture. Il ſentit la plaie de l'état. J'ai vu des notes de lui chez Mr. de Montmartel, dans leſquelles il dit qu'il a eu les mains liées. Ces notes ſont de 1683, l'année la plus brillante de la finance, & malheureuſement l'année de ſa mort.

Madame de Cailus, nièce de madame de Maintenon, née proteſtante comme ſa tante, dit expreſſément dans ſes ſouvenirs, *que le roi fut trompé dans cette longue & malheureuſe affaire par ceux en qui ce monarque avait mis ſa confiance.* Il avait le jugement ſain & droit, mais

qui n'étant pas éclairé par l'hiſtoire de ſon propre royaume, pouvait être aiſément ſéduit par un confeſſeur, par un miniſtre, & faſciné par les proſpérités. On lui fit toujours croire qu'il était aſſez grand pour dominer d'un mot ſur toutes les conſciences. Il fut trompé comme il le fut depuis par le jéſuite Le Tellier ; on ne l'aurait pas trompé, ſi on lui avait dit qu'il était aſſez grand pour ſe faire obéir également des deux religions rivales. Trente ans de victoires & de ſuccès en tout genre, avec trois cent mille hommes de troupes, devaient l'aſſurer de la ſoumiſſion de tout l'état.

On condamne encore ſes bâtimens. Cependant la famille royale & toute la cour & les miniſtres ne ſont logés que par lui, ſoit à Verſailles, ſoit à Fontainebleau, ſoit à Paris même qui deſire depuis Henri IV de voir ſes rois ; mais ces bâtimens ont-ils été à charge à l'état ? Ils ont ſervi à faire circuler l'argent dans tout le royaume & à perfectionner tous les arts qui marchent à la ſuite de l'architecture.

L'établiſſement de St. Cyr qui ſubſiſte principalement du revenu de l'abbaye de St. Denis en ſoulageant deux cent cinquante familles nobles, n'a rien coûté à la France. Ce monument & celui des Invalides ont été les plus beaux de l'Europe, ſans contredit, juſqu'à celui de l'Ecole militaire (*a*).

Les faibleſſes & les fautes de Louis XIV n'ont pas empêché Dom Uſtaris de le propoſer pour modèle au gouvernement de l'Eſpagne & de l'appeller *un homme prodigieux*. Ses anciens ennemis lui ont payé à ſa mort le tribut d'eſtime qu'ils lui devaient.

Il eſt très-aiſé de gouverner un royaume de ſon ca-

(*a*) NB. C'eſt Mr. du Verney qui inventa l'école militaire ; c'eſt madame de Pompadour qui le propoſa. Il faut rendre juſtice, la gloire eſt le ſeul prix du bien qu'on a fait.

binet avec une brochure ; mais quand il faut réſiſter à la moitié de l'Europe après cinq grandes batailles perdues, & l'affreux hiver de 1709, cela n'eſt pas ſi facile.

Il n'eſt pas ſi facile non plus de gouverner une compagnie à ſix mille lieues. Il eſt clair que Louis XIV en bâtiſſant Pondicheri, & le duc d'Orléans en le relevant, ne purent avoir d'autre objet que la gloire & le bien de la nation ; je défie qu'on en imagine un troiſième. La compagnie, à ſa réſurrection vers 1720 ſous la régence, a commencé ſon commerce avec beaucoup plus d'argent que la fameuſe compagnie hollandaiſe n'avait commencé le ſien avant ſa conquête des Moluques. Quel fléau l'a détruite une ſeconde fois ? La guerre.

Dès qu'on tire un coup de canon en Flandres, il retentit en Amérique & à la côte du Coromandel. A cette guerre contre les Anglais, ſe ſont joints une foule de maux auſſi dangereux ; la diſcorde inteſtine, la rapacité, la jalouſie entre les déprédateurs heureux & les malheureux ; une autre jalouſie plus furieuſe encore, celle du commandement qui eſt ſi ſouvent accompagnée de l'inſolence, de la perfidie, des plus noires intrigues, & des plus fatales impoſtures.

Les vaiſſeaux de l'Inde partaient moins chargés de marchandiſes que de délateurs, de calomniateurs, de faux témoins, de procès verbaux ſignés par le menſonge dans l'Inde, & ſoutenus par la corruption en France. Il en coûta quatre ans de liberté au vainqueur de Madraſs, à un homme d'un rare mérite, à ce la Bourdonnaye qui ſeul avait vengé l'honneur du pavillon français dans les mers de l'Inde. Il en a coûté la vie au lieutenant-général Lalli, qui du jour qu'il aborda dans Pondicheri pour y remettre l'ordre & y rétablir le ſervice, eut dix fois plus d'ennemis dans la ville qu'il n'avait d'Anglais à combattre : brave homme ſans doute, jacobite juſqu'au martyre, implacable contre les Anglais, attaché à la France par

paſſion : ſa fatale cataſtrophe eſt aujourd'hui confondue avec tant d'autres qui font inutilement frémir la nature humaine, & que Paris oublie le lendemain pour des plaiſirs ſouvent ridicules & bientôt oubliés auſſi.

Quel fut depuis le ſort de la compagnie ? des procès contre des citoyens qui avaient combattu pour elle des dettes immenſes avec l'impuiſſance de payer, la reſſource inutile des loteries, le deſir & l'incapacité de ſe ſoutenir. Elle avait été la ſeule compagnie dans l'univers qui eût commercé pendant près de cinquante années ſans jamais partager entre les actionnaires le moindre profit, le moindre ſoulagement produit par ſon commerce.

Tout ce que je ſais, c'eſt que la compagnie anglaiſe partage actuellement cinq & demi pour cent pour les ſix mois courans.

A l'égard de celle de Hollande, c'eſt une grande puiſſance ſouveraine. Les actionnaires avaient déjà partagé 150 pour cent de leur première miſe en 1608 après les dépenſes immenſes de l'établiſſement payées ſur les profits.

Maintenant qu'on reproche tant qu'on voudra au duc d'Orléans régent d'avoir rendu la vie à notre compagnie des Indes, & à Louis XIV de l'avoir fait naître ; je dirai, ils ont tous deux fait une belle entrepriſe. Le roi de Dannemarck les a imités & a réuſſi. Les Français ſe ſont mal conduits, & ils ont échoué ; la vérité ordonne d'en convenir.

On ſait aſſez que l'hiſtoire ne doit être ni un panégyrique, ni une ſatyre, ni un ouvrage de parti, ni un ſermon, ni un roman. J'ai eu cette règle devant les yeux quand j'ai oſé jeter un œil philoſophique ſur la terre entière. J'enviſage encore le ſiècle de Louis XIV comme celui du génie, & le ſiècle préſent comme celui qui raiſonne ſur le génie. J'ai travaillé ſoixante ans à

rendre

rendre exactement justice aux grands-hommes de ma patrie. J'ai obtenu quelquefois pour récompense la persécution & la calomnie. Je ne me suis point découragé. La vérité m'a été plus précieuse que les clameurs injustes ne sont méprisables. Je ne me défends point ; je défends ceux qui sont morts en servant la patrie ou en l'instruisant. Je défends le maréchal de Villars, non parce que j'ai eu l'honneur de vivre dans sa familiarité dix années consécutives dans ma jeunesse, mais parce qu'il a sauvé l'état. Un misérable refugié affamé ose, dans sa démence, imprimer (*a*) qu'à la bataille de Malplaquet ce général passa pour s'être blessé légérement lui-même, afin d'avoir un prétexte de quitter le champ de bataille & de faire croire qu'il eût été vainqueur sans sa blessure. Je dois confondre l'infamie absurde de ce calomniateur.

A-t-il la scélératesse non moins extravagante d'imputer (*b*) au régent de France des actions que les plus vils des hommes ne regardent aujourd'hui (grace à mes soins peut-être) que comme des rêveries dignes du mépris le plus profond ; j'ai dû faire rentrer dans le néant cette exécrable imposture.

A-t-il dit (*c*) que le premier président de Maisons (dont le fils mon ami intime est mort entre mes bras) était premier président quand le duc d'Orléans fut déclaré régent, & qu'il faisait une cabale contre ce prince. J'ai dû faire appercevoir que jamais ce magistrat ne fut premier président, & apprendre au public que loin de vouloir priver le prince de son droit, ce fut lui qui arrangea tout le plan de la régence.

Plus de cent histoires modernes ont été compilées sur

(*a*) Mém. de Maintenon ; tome V, page 99.

(*b*) Tome IV, page 346 & suivantes de l'édition de l'Histoire de Louis XIV, falsifiées par lui & chargées de notes infames, chez Eslinger, à Francfort.

(*c*) Tome V ; page 228.

des journaux remplis de nouvelles impertinentes semblables à ces mensonges imprimés dont je parle. Peut-être un jour ces histoires passeront pour authentiques. Celui qui consacrerait son travail à prévenir le public contre cette foule d'impostures, éleverait un monument utile. Ce serait le serpent d'airain qui guérirait les morsures des vrais serpens. Si j'ai pris la liberté de réfuter le livre estimable des Ephémérides du Citoyen, j'ai dû à plus forte raison confondre les calomnies de l'extravagant ennemi de tous les citoyens.





FRAGMENT

Sur le procès criminel de MONBAILLI, *roué & brûlé vif à St. Omer en* 1770, *pour un prétendu parricide, & de sa femme condamnée à être brûlée vive, tous deux reconnus innocens.*

SECOND MÉMOIRE, CONCERNANT CETTE MALHEUREUSE AFFAIRE.

C'EST encore la démence de la canaille qui produisit l'affreuse catastrophe dont nous allons parler en peu de mots. Il faut passer ici de l'extrême ridicule à l'extrême horreur.

Un citoyen de St. Omer, nommé Monbailli, vivait paisiblement chez sa mère avec sa femme qu'il aimait. Ils élevaient un enfant né de leur mariage, & la jeune femme était grosse d'un second. La mère Monbailli était malheureusement sujette à boire des liqueurs fortes, passion commune & funeste dans ces pays. Cette habitude lui avait déjà causé plusieurs accidens qui avaient fait craindre pour sa vie. Enfin la nuit du 26 au 27 Juillet 1770, après avoir bu avant de se coucher plus de liqueurs qu'à l'ordinaire, ells est attaquée d'une apoplexie subite, se débat, tombe de son lit sur un coffre, se blesse, perd son sang & meurt.

Son fils & sa bru couchaient dans une chambre voisine, & étaient endormis. Une ouvrière vient frapper à leur porte le matin & les éveille; elle veut parler à leur mère

pour finir quelques comptes. Les enfans répondent que leur mère dort encore. On attend long-tems, enfin on entre, on trouve la mère renversée sur un coffre, un œil enflé & sanglant, les cheveux hérissés, la tête pendante ; elle était absolument sans vie.

Le fils à cette vue s'évanouit, on cherche partout des secours inutiles, un chirurgien arrive, il examine le corps de la mère, nul secours à lui donner. Il saigne le jeune homme qui revient enfin à lui. Les voisins accourent, chacun s'empresse à le consoler. Tout se passe selon l'usage ; le cadavre est enseveli dans une bière au tems prescrit ; on commence un inventaire ; tout est en règle & en paix.

Quelques femmes du peuple dans l'oisiveté de leurs conversations, raisonnent au hasard sur cette mort. Elles se ressouviennent qu'il y eut un peu de mésintelligence entre les enfans & la mère quelque tems auparavant. Une de ces femmes remarque qu'on a vu quelques gouttes de sang sur un des bas de Monbailli. C'était un peu de sang qui avait jailli lorsqu'on le saignait. La légéreté maligne d'une de ces femmes la porte à soupçonner que c'est le sang de la mère. Bientôt une autre conjecture que Monbailli & sa femme l'ont assassinée pour hériter d'elle. D'autres, qui savent que la défunte n'a point laissé de bien, disent que ses enfans l'ont tuée par vengeance. Enfin ils l'ont tuée. Ce crime dès le lendemain passe pour certain parmi la populace, à laquelle il faut toujours des événemens extraordinaires & atroces pour occuper des ames désœuvrées.

Le bruit devient si fort, que les juges de St. Omer sont obligés de mettre en prison Monbailli & sa femme. Ils sont interrogés séparément ; nulle apparence de preuve ne s'élève contr'eux, nul indice. D'ailleurs les juges étaient suffisamment informés de la conduite régulière & innocente des deux époux ; on ne leur avait jamais reproché la moindre faute ; le tribunal ne put les

condamner. Mais par condefcendance pour la rumeur publique qui ne méritait aucune condefcendance ; il ordonna un plus amplement informé d'un an, pendant lequel les accufés devaient demeurer en prifon. Il y avait de la faibleffe à ces juges de retenir dans les fers deux perfonnes qu'ils croyaient innocentes. Il y eût bien de la dureté dans celui qui faifait les fonctions de procureur du roi d'en appeller *à minima* au confeil d'Artois, tribunal fouverain de la province.

Appeller *à minima*, c'eft demander que celui qui a été condamné à une peine en fubiffe une plus terrible. C'eft préfenter requête contre la plus belle des vertus, la clémence. Cette jurifprudence d'antropophages était inconnue aux Romains. Il était permis d'appeller à Céfar pour mitiger une peine, mais non pour l'agraver. Une telle horreur ne fut inventée que dans nos tems de barbarie. Les procureurs de cent petits fouverains, pauvres & avides, imaginèrent d'abord de faire prononcer en dernière inftance des amendes plus fortes que dans les premières : & bientôt après ils requirent que les fupplices fuffent plus cruels pour avoir un prétexte d'exiger des amendes plus fortes.

Le confeil fouverain d'Artois qui fiégeait alors, & qui fut caffé l'année fuivante, fe fit un mérite d'être plus févère que le tribunal de St. Omer. Les lecteurs qui pourront jeter les yeux fur ce mémoire, & qui n'auront pas lu ce que nous écrivîmes dans fon tems fur cette horrible affaire, ne pourront démêler comment les juges d'Arras, fans interroger les témoins néceffaires, fans confronter les accufés avec les autres témoins entendus, osèrent condamner Monbailli à être rompu vif & à expirer dans les flammes ; & fa femme à être brûlée.

Il faut donc qu'il y ait des hommes que leur profeffion rende cruels, & qui goûtent une affreufe fatiffaction à faire périr leurs femblables dans les tourmens !

mais que ces êtres infernaux se trouvent si souvent dans une nation qui passe depuis environ cent ans pour la plus sociable & la plus polie, c'est ce qu'on peut à peine concevoir. On avait, il est vrai, les exemples absurdes & effroyables des Calas, des Sirven, des chevaliers de Labarre, & c'est précisément ce qui devait faire trembler les juges d'Arras; ils n'écoutèrent que leur illusion barbare.

L'épouse de Monbailli, âgée de vingt-quatre ans, était grosse, comme on l'a déjà dit. On attendit ses couches pour exécuter son arrêt, & elle resta chargée de fers dans un cachot d'Arras. Son mari fut reconduit à St. Omer pour y subir son supplice.

Ce n'est que chez nos anciens martyrs qu'on retrouve des exemples de la patience, de la douceur, de la résignation de cet infortuné Monbailli; protestant toujours de son innocence, mais ne s'emportant point contre ses juges, ne s'en plaignant point, levant les yeux au ciel, & ne lui demandant point vengeance.

Le bourreau lui coupa d'abord la main droite. *On ferait bien de la couper*, dit-il, *si elle avait commis un parricide.* Il accepta la mort comme une expiation de ses fautes, en attestant DIEU qu'il était incapable du crime dont on l'accusait. Deux moines qui l'exhortaient & qui semblaient plutôt des sergens que des consolateurs, le pressaient dans les intervalles des coups de barre d'avouer son crime. Il leur dit, *pourquoi vous obstinez vous à me presser de mentir? Prenez vous devant* DIEU *ce crime sur vous? Laissez moi mourir innocent.*

Tous les assistans fondaient en larmes & éclataient en sanglots. Ce même peuple qui avait poursuivi sa mort l'appellait le saint, le martyr; plusieurs recueillirent ses cendres.

Cependant le bûcher dans lequel cette vertueuse victime expira, devait bientôt se rallumer pour sa femme.

Elle avançait dans sa grossesse ; & les cris de la ville de St. Omer ne l'auraient pas sauvée. Informés de cette catastrophe, nous prîmes la liberté d'envoyer un mémoire au chef suprême de toute la magistrature de France. Ses lumières & son équité avaient déjà prévenu notre requête. Il remit la revision du procès entre les mains d'un nouveau conseil établi dans Arras.

Ce tribunal déclara Monbailli & sa femme innocens. L'avocat qui avait pris leur défense, ramena en triomphe la veuve dans sa patrie ; mais le mari était mort par le plus horrible supplice, & son sang crie encore vengeance. Ces exemples ont été si fréquens, qu'il n'a pas paru plus nécessaire de mettre un frein aux crimes qu'à la cruauté arbitraire des juges.

On s'est flatté qu'enfin le grand projet de Louis XIV de réformer la jurisprudence pourrait être exécuté, que les lumières naissantes de ce siècle mémorable, augmentées par celles du nôtre, répandraient un jour plus favorable sur l'humanité. On a dit, nous verrons le tems où les loix seront plus claires & plus uniformes, où les juges motiveront leurs arrêts ; où un seul homme n'interrogera plus secrétement un autre homme, & ne se rendra plus le seul maître de ses paroles, de ses pensées, de sa vie & de sa mort ; où les peines seront proportionnées aux délits ; où les tortures, inventées autrefois par des voleurs, ne seront plus mises en usage au nom des princes. On forme encore ces vœux. Celui qui les remplira sera béni du siècle présent & de la postérité.





FRAGMENT

SUR LA JUSTICE,

A l'ocasion du procès de Mr. le comte de MORANGIÉS,

Contre les JONQUAY.

LE procès du général Lalli fut cruel : celui que le comte de Morangiés essuya fut absurde. Il y va de l'honneur de la nation de transmettre à la postérité ces aventures odieuses, afin de laisser un préservatif contre les excès auxquels l'aveuglement de la prévention & la démence de l'esprit de parti peuvent entraîner les hommes.

Un jeune aventurier de la lie du peuple est assez extravagant & assez hardi pour supposer qu'il a prêté cent mille écus à un maréchal de camp, de l'argent de sa pauvre grand'mère qui logeait dans un galetas avec lui & le reste de sa famille ; il affirme, il jure qu'il a porté lui-même à pied ces cent mille écus au maréchal de camp en treize voyages, & qu'il a couru environ six lieues en un matin pour lui rendre ce service. Ce jeune homme, nommé Liégard, surnommé Jonquay, sachant à peine lire & écrire, & orthografiant comme un laquais mal élevé, avait été pourtant reçu docteur ès loix par bénéfice d'âge : condescendance ridicule & trop commune, abus intolérable, dont cet exemple fait assez voir les conséquences. Ce docteur ès loix, dans sa misère, trouve le secret d'associer toute sa famille à son imposture, sa mère, sa grand'mère, ses sœurs, tous ses parens qui logent avec lui, excepté un ancien sergent aux gardes. Il n'y a qu'un militaire dans toute cette bande, & c'est le seul honnête homme.

Liégard Jonquay ſe lie avec un cocher & avec un clerc de procureur qui doivent lui ſervir de témoins, & partager une partie du profit. Il s'aſſure de deux courtières, dont l'une avait été pluſieurs fois enfermée à l'hôpital, & qui depuis près d'un an, avait fait monter madame Verron, grand'mère de Jonquay, à la dignité de prêteuſe ſur gages. Toute cette troupe s'unit dans l'eſpérance d'avoir part aux cent mille écus. Voilà donc le docteur Liégard Dujonquay & ſa mère & ſa grand'mère qui préſentent requête au lieutenant-criminel pour qu'on aille enfoncer les portes de la maiſon de Mr. le comte de Morangiés, dans laquelle on trouvera ſans doute les cent mille écus en eſpèces. Et ſi on ne les trouve pas, la troupe de Jonquay dira que leur recherche montre leur bonne foi, & que le maréchal de camp a mis l'argent en ſûreté.

Cependant la famille & ſon conſeil s'aſſemblent; ils ont quelque ſcrupule : un des complices remontre le danger qu'on peut courir dans cette affaire épineuſe. On ne croira jamais que ni vous, ni votre grand'mère ayez pu poſſéder cent mille écus en argent comptant, vous qui vivez ſi à l'étroit dans un troiſième étage preſque ſans meubles, vous qui couchiez ſur la paille dans un fauxbourg avant d'être logés ici ! . . . Un des meilleurs eſprits de la bande ſe charge alors de faire un roman vraiſemblable. Par ce roman la pauvre vieille grand'mère eſt transformée en veuve opulente d'un fameux banquier nommé Verron. Ce mari, mort il y a trente ans, lui a laiſſé ſourdement, par un fidéicommis, de la vaiſſelle d'argent, des ſommes immenſes en or. Un ami intime, nommé Chotard, a rendu fidélement ce dépôt à la vieille ; elle n'y a jamais touché, pendant près de trente années ; elle a vécu noblement dans la plus extrême misère, pour faire un jour une grande fortune à ſon petit-fils Liégard Jonquay ; & elle n'attend que la reſtitution de cent mille écus prêtés à Mr. le comte de

Morangiés, à six pour cent d'usure, pour acheter à Mr. Jonquay une charge de conseiller au parlement; car l'honneur de rendre la justice se vendait alors; & Jonquay pouvait l'acheter tout comme un autre.

Le roman paraît très-plausible : il reste seulement une difficulté. On vous demandera pourquoi un docteur ès loix, prêt d'être reçu conseiller au parlement, s'est déguisé en crocheteur pour aller porter cent mille écus en treize voyages ? Mr. Jonquay répond qu'il ne s'est donné cette peine que pour plaire au maréchal de camp, qui lui avait demandé le secret. La réponse n'est pas trop bonne; mais enfin un cocher & un ancien clerc de procureur jureront qu'ils m'ont vu préparer les sacs & les porter; une courtière, en sortant de l'hôpital, m'aura vu revenir tout en eau de mes treize voyages. Avec de si bons témoignages nous réussirons. J'ai eu l'adresse de persuader au maréchal de camp que je lui ferais prêter les cent mille écus par une compagnie d'usuriers; j'ai tiré de lui des billets à ordre pour la même somme, payable à ma grand'mère, créancière prétendue de cette prétendue compagnie. Il faudra bien qu'il les paie. Il a beau nier la réception de l'argent & mes treize voyages : j'ai sa signature; j'aurai des témoins irréprochables; nous jouirons du plaisir de le ruiner, de le déshonorer, de le voler, & de le faire condamner comme voleur.

Ce plan arrangé entre les complices, chacun se prépare à jouer son rôle. Le cocher va soulever tous les fiacres de Paris en faveur du docteur ès loix & de la famille; le clerc de procureur va se faire guérir de la vérole chez un chirurgien; & il attendrit les cœurs de ses camarades & des filles de joie pour une famille respectable & infortunée, indignement volée par un homme de qualité, officier général des armées du roi.

Pendant que cette piéce commence à se jouer, le maréchal de camp, informé des préparatifs, va trouver le magistrat de la police & lui expose le fait. Le lieu-

tenant de police, qui a l'inſpection ſur les uſuriers & ſur les troiſièmes étages, fait interroger la famille Jonquay par des officiers de police. Le crime tremble toujours devant la juſtice. On intimide, on menace Jonquay & ſa mère : les ſcélérats déconcertés avouent leur délit les larmes aux yeux ; ils ſignent leur condamnation. On croit l'affaire finie.

Qu'arrive-t-il alors ? un praticien qui était de la troupe, ranime le courage des confédérés. « Souffrirons » nous, mes chers amis, qu'une ſi belle proie nous » échappe ? il s'agit ou de partager entre nous cent mille » écus, gagnés par notre induſtrie, ou d'aller aux ga- » lères ; choiſiſſez. Vous avez avouez votre crime devant » un commiſſaire de quartier : cette faibleſſe peut ſe ré- » parer. Dites que vous y avez été forcés. Dites que vous » avez été détenus en chartre privée, au mépris des » loix du royaume ; qu'on vous a chargés de fers, que » vous avez été mis à la torture.

» C'eſt le *cædebatur virgis cives romanus* de Ciceron. » C'eſt le *metus cadens in conſtantem virum* de Tribo- » nien. N'êtes vous pas *conſtans vir*, Mr. Jonquay ? » oui, monſieur ; eh bien, demandez juſtice contre la » police qui perſécute les gens de bien. Criez qu'un ma- » réchal de camp vous vole, que toute la police eſt ſon » complice, & qu'on vous a outrageuſement battu pour » vous faire avouer que vous êtes un fripon.

» Il faut de l'argent pour ſoutenir un procès ſi déli- » cat. Nous vous amenons Mr. Aubourg, autrefois la- » quais, puis tapiſſier, & maintenant uſurier ; vendez » lui votre procès, il fera tous les frais ; c'eſt un homme » d'honneur & de crédit, qui manie les affaires d'une » dame de grande conſidération, & qui ameutera pour » vous tout Paris.

Mr. Jonquay & ſa vieille grand'mère Verron vendent donc leur procès à Mr. Aubourg. On aſſigne de-

vant le parlement le maréchal de camp comme ayant volé cent mille écus à la famille d'un jeune docteur prêt d'être reçu conseiller, comme instigateur des fureurs tyranniques de la police, comme suborneur de faux témoins, comme oppresseur des bons bourgeois de Paris.

La vieille grand'mère Verron meurt sur ces entrefaites; mais avant de mourir on lui dicte un testament absurde, un testament qu'elle n'a pu faire. Toute la famille en grand deuil, accompagnée de son praticien & de l'usurier Aubourg, va se jeter aux pieds du roi & implorer sa justice. Il se trouve quelquefois à la cour des ames compatissantes, quand cette compassion peut servir à perdre un officier général. Presque tout Versailles, & presque tout Paris, & bientôt presque tout le royaume, se déclarèrent pour le candidat Jonquay, & pour cette famille honnête si indignement volée, & si cruellement mise à la torture.

L'affaire se plaida d'abord devant la grand'chambre & la tournelle assemblées. Un avocat des Jonquay prouva que tous les officiers des armées du roi sont des escrocs & des fripons; qu'il n'y a d'honneur & de vertu que chez les cochers, les clercs de procureur, les prêteurs sur gages, les entremetteuses & les usurières. Il fit voir que rien n'est plus naturel, plus ordinaire, qu'une vieille femme très-pauvre, qui possède pendant trente ans cent mille écus dans son armoire, qui les prête à un officier qu'elle ne connaît pas, & un jeune docteur ès loix qui court six lieues à pied pour porter ces cent mille écus à cet officier dans ses poches.

Ensuite il peignit patétiquement le candidat Jonquay & sa mère entre les mains des bourreaux de la police, chargés de fers, meurtris de coups, évanouis dans les tourmens, forcés enfin d'avouer un crime dont ils étaient innocens; leur vertu barbarement immolée au crédit &

à l'autorité, n'ayant pour soutien que la générosité de Mr. Aubourg, qui avait bien voulu acheter ce procès, à condition qu'il n'en aurait pour lui qu'environ cent vingt mille livres. Toutes les bonnes femmes pleurèrent; les usuriers & les escrocs battirent des mains; les juges furent ébranlés; le parlement renvoya l'affaire en première instance au bailliage du palais; petite jurisdiction inconnue jusqu'alors.

Le ridicule, l'absurdité du roman de la bande Jonquay, étaient assez sensibles; l'infamie de leurs manœuvres, l'insolence de leur crime étaient manifestes; mais la prévention était plus forte. Le public séduit, séduisit le juge du bailliage.

La populace gouverne souvent ceux qui devraient la gouverner & l'instruire. C'est elle qui dans les séditions donne les loix, elle asservit le sage à ses folles superstitions; elle force le ministère, dans des tems de cherté, à prendre des partis dangereux. Elle influe souvent dans les jugemens des magistrats subalternes. Une prêteuse sur gages persuade une servante, qui persuade sa maîtresse, qui persuade son mari. Un cabaretier empoisonne un juge de son vin & de ses discours. Le bailliage fut ainsi endocumenté. Le plaisir d'humilier la noblesse chatouillait encore en secret l'amour-propre de quelques bourgeois qui étaient devenus ses juges.

Le maréchal de camp fut plongé dans la prison la plus dure, condamné à payer un argent qu'il n'avait jamais reçu, & à des amendes infamantes: le crime triompha.

Alors le public des honnêtes gens commença d'ouvrir les yeux. La maladie épidémique qui s'était répandue dans toutes les conditions avait perdu de sa malignité.

L'affaire ayant été enfin rapportée de droit au parlement, le premier président Mr. de Sauvigni interrogea

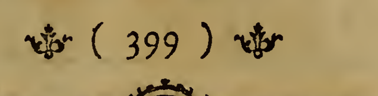
lui-même les témoins. Il produisit au grand jour la vérité si long-tems obscurcie. Le parlement vengea par un arrêt solemnel le comte de Morangiés & ses accusateurs. Dujonquay & sa mère furent condamnés au bannissement, peine bien douce pour leur crime, mais que les incidens du procès ne permettaient pas de rendre plus griève.

Il était d'ailleurs plus nécessaire de manifester l'innocence du comte que de flétrir la canaille des accusateurs dont on ne pouvait augmenter l'infamie. Enfin tout Paris s'étonna d'avoir été deux ans entiers la dupe du mensonge le plus grossier & le plus ridicule que la sottise & la friponnerie en délire aient pu jamais inventer.

Puissent de tels exemples apprendre aux Parisiens à ne pas juger des affaires sérieuses comme d'un opéra comique, sur les discours d'un perruquier ou d'un tailleur, répétés par des femmes de chambre ! Mais un peuple qui a été vingt ans entiers la dupe des miracles de Mr. l'abbé Paris, & des gambades de Mr. l'abbé Bécherand, pourra-t-il jamais se corriger ?

Odi profanum vulgus, & arceo.





PRÉCIS DU PROCÈS

DE MR. LE COMTE DE MORANGIÉS,

CONTRE

LA FAMILLE VERRON.

PLUSIEURS perſonnes qui cherchent le vrai en tout genre ont deſiré qu'après le procès criminel du comte Lalli, on leur donnât un précis du procès civil & criminel que le comte de Morangiés à aſſuyé. Le voici.

La maiſon de Morangiés avait des dettes dont le comte de Morangiés maréchal de camp s'était chargé. Pour éteindre ces dettes il voulut faire exploiter & vendre en détail une forêt dans le Gévaudan, laquelle a, dit-on, environ dix mille arpens d'étendue, & dont il pouvait diſpoſer par un accord public avec les créanciers de ſa maiſon. Il montre le plan de cette forêt ſigné d'un arpenteur juré ; il préſente toutes les piéces néceſſaires; mais un homme endetté ne pouvait guère trouver de l'argent à Paris pour faire couper une forêt dans le Gévaudan.

Il s'adreſſe à une courtière d'uſure. Cette courtière lui indique un jeune homme nommé Dujonquay, que ſes avocats diſent très-bien né, petit-fils d'une veuve opulente, arrivé depuis un an de province, ayant travaillé quelques mois chez un procureur, reçu docteur ès loix par bénéfice d'âge, comme tant de magiſtrats bien élevés, & prêt d'acheter une charge de conſeiller de la cour des aides ou du parlement, dans le tems où le droit de juger les hommes ſe vendait encore.

Après quelques pourparlers, le maréchal de camp vient ſigner au jeune magiſtrat des billets de trois cent mille livres avec les intérêts à ſix pour cent. Ces billets à ordre ſont faits dans un galetas où logeait ce prêteur, & où il y avait pour tous meubles trois chaiſes de paille & une table de ſapin. L'emprunteur en voyant cet ameublement crut être chez un jeune courtier d'agent de change. Il affirme & jure qu'il n'a fait ces billets que pour être négociés ſur la place, & qu'il n'en a point reçu la valeur, qu'il ne devait la recevoir que quand l'affaire ſerait conſommée, ſelon l'uſage établi dans toutes les villes de commerce.

Le jeune homme affirme & jure que c'eſt l'or de madame ſa grand'mère qu'il a donné ; qu'il a porté cet or à pied en treize voyages en un matin ; qu'il a fait environ cinq lieues & demie à pied pour obliger monſieur le comte, quoi qu il pût porter cet or dans un fiacre en un ſeul voyage (*a*).

Il a fait faire ces billets au profit de la dame Verron ſa grand'mère. Il n'y a pas d'apparence qu'un homme d'un âge mûr les eût ſignés s'il n'en avait pas reçu la valeur. Mais il y a peut-être encore moins d'apparence que la grand'mère Verron qui demeurait dans un galetas avec la Romain mère de Dujonquay, & trois ſœurs de Dujonquay, très-pauvrement vêtues, & ſubſiſtant elle & toute ſa famille, d'un très-petit fonds qu'elle faiſait valoir à uſure, eût poſſédé la ſomme exorbitante de trois cent mille livres en or.

La

(*a*) On voit en effet au procès un écrit de Mr. le Comte de Morangiés du 24 Septembre 1771, par lequel de pluſieurs plans d'emprunts propoſés par Dujonquay (qu'il prenait pour un courtier), il adopte celui de 327000 liv. payables pour 300000 comptant: & promet de faire des billets de 327000 liv. y compris l'uſure quand il recevra l'argent. Or Dujonquay prétend avoir donné cet argent le 23. Il eſt impoſſible que l'emprunteur ait promis le 24 de ſigner, ſi-tôt qu'on lui apporterait un argent qu'il aurait reçu la veille.

La famille prévient cette objection qu'on ne lui faisait pas encore, en disant que la veuve Verron, la grand'mère, avait reçu secrétement une grande partie de cet argent depuis plus de trente ans, par les mains d'un nommé Chotard qui était mort banqueroutier; que son mari prétendu banquier avait donné secrétement cette somme à l'inconnu Chotard par un fidéicommis secret. La veuve l'avait fait valoir secrétement chez un notaire; elle l'avait retirée secrétement de ce notaire qui était mort alors; elle l'avait portée à Vitry secrétement au fond de la Champagne dans une charrette; elle y avait vendu secrétement à des Juifs de beaux diamans, dont le prix servit à completter les trois cent mille livres; elle fit porter secrétement à Paris ces trois cents mille livres en or dans une charrette d'un voiturier qu'on ne nomme pas (*a*) à un troisième étage rue St. Jacques. Et moi, ajoutait Dujonquay, je les ai portés secrétement à pied en treize voyages à Mr. de Morangiés pour mériter sa protection. J'ai pour témoins un cocher de mes amis; qui est comme moi un très-bon brétailleur, & un ancien clerc de procureur qui se faisait guérir dans ce tems-là même de la vérole chez le chirurgien Menage; j'ai pour témoins mes sœurs qui subsistent de leur travail de couturières & de brodeuses, & une prêteuse sur gages qui a été enfermée à l'hôpital.

Il demande au nom de madame Verron & au sien, que la justice aille enfoncer toutes les portes chez le comte de Morangiés & chez son père, lieutenant-général des armées du roi, pour voir si les cent mille écus en or ne s'y trouvaient pas (*b*). La justice n'y va

(*a*) Il est étrange que dans le cours de ce procès on n'ait point songé à rechercher le fait de ce prétendu voiturier; tous les voituriers sont connus; leurs noms sont sur des registres; comment n'a-t-on fait aucune enquête à Paris & à Vitry!

(*b*) Cette requête n'est-elle pas un artifice par lequel on voulait se ménager l'avantage

point, & on ne ſait pourquoi. Mais le comte de Morangiés demande au magiſtrat de la police, qui a l'inſpection ſur les prêteurs à uſure, qu'on approfondiſſe cette affaire.

Le magiſtrat délègue le ſieur Dupuis inſpecteur de police, homme très-ſage & reconnu pour tel, qui ſe tranſporte accompagné d'un autre officier nommé Desbruguières, chez un procureur, où l'on fait venir Dujonquay & ſa mère nommée Romain, fille de la veuve Verron. La mère & le fils interrogés avouent ſéparément qu'ils ont menti, & qu'ils n'ont jamais donné cent mille écus au comte de Morangiés. On les transfère alors chez un commiſſaire, ils ſignent leur délit l'un après l'autre. Le fils dit à ſa mère, *ma mère, je viens de déclarer la vérité.* Elle lui répond, *tu l'as dite, mon fils, tu aurais bien fait de la dire plutôt.* Le commiſſaire, ſon clerc, l'inſpecteur Dupuis entendent cet aveu, & il eſt conſigné au procès. Tout étant ainſi avéré & juridiquement conſtaté, on mène les deux coupables au fort l'Evêque. Ils confirment leur aveu dans la priſon (*a*).

de paraître au moins prévenir les plaintes de l'emprunteur? il eſt bien vraiſemblable que ſi cet emprunteur avait reçu les cent mille écus qu'il déniait, il les aurait mis à couvert, & aurait rendu très-inutiles les démarches de la famille Verron. Il n'eſt pas moins probable que ſi l'emprunteur avait été de mauvaiſe foi, il n'avait nul beſoin de nier la dette, il aurait dit à l'échéance, arrangez-vous avec les directeurs des créanciers, & il aurait joui des cent mille écus. S'il n'a pas pris un parti ſi facile, c'eſt une preuve aſſez forte qu'il n'avait rien touché.

Il n'y a qu'à lire attentivement les lettres du ſieur Dujonquay mentionnées au procès, pour voir que cet homme n'avait point porté & donné cent mille écus.

(*a*) C'eſt ce que rapporte l'avocat de Mr. le comte de Morangiés dans ſon dernier memoire intitulé, *ſupplément.* Si le fait eſt vrai, comme il n'eſt pas permis d'en douter, il eſt démontré que les Dujonquay ſont coupables & que le comte de Morangiés eſt innocent. Tout devait finir-là; mille procédures, mille ſentences ne peuvent affaiblir une démonſtration.

Dujonquay dès le lendemain écrit à un homme qui était son conseil, & qui était dépositaire des billets.

MONCIEUR,

» La malheureuse afaire où je suis plongé ma ré-
» duit ainsi que ma cher mère ès prison du fort l'Evê-
» que, nous fumes arrêté yere par ordre du roi. Si
» vous voulé nous secondé pour nous en tirer, il faut
» que vous ayez la bonté de remettre au porteur les
» éfets que je vous ait confié, lesquelles dits éfets
» j'ay promire à monsieur Dupuy de lui faire paccr au
» plus tard à dix heures du matin, d'après la parolle
» que j'ay donné je vous cerai obligé de me mettre à
» même de la mettre à exécution comme aussi je vous
» prie moncieur de cecer toute poursuite & aussi-tôt
» que nous aurons nôtre liberté nous aurons l'honneur
» de vour marquer nôtre reconnoissance au sujet de tous
» les soins que vous vous ête donné ».

J'ai l'honneur d'être

MONCIEUR,

Votre très humble & très obéissant serviteur,
Dujonquay

Ma chère mère à l'honneur de vous assurer de ses respects.

Du Forlevesque, ce 1er Octobre 1771.

Et dans une autre lettre du même jour.

MONSIEUR,

» Si vous pouvié être porteuse vous même de la

» réponſe vous m'obligerié ainſi que ma cher mère ».

Votre cerviteur, *Dujonquay*.

Ces lettres ne paraiſſent pas plus d'un homme innocent que le ſtyle & l'ortographe ne ſont d'un homme qui allait être inceſſamment magiſtrat dans une cour ſupérieure.

On croyait cette affaire entièrement terminée, lorſqu'un praticien habile engage la famille à démentir ſes aveux & ſes ſignatures. Dujonquay & ſa mère crient alors que Desbruguières les a battus chez le procureur, qu'ils n'ont ſigné que par crainte chez le commiſſaire, & que le comte de Morangiés a corrompu toute la police pour les opprimer.

Le docteur ès loix Dujonquay, qui ne ſait pas un mot de latin, ſoutient que c'eſt le *metus cadens in conſtantem virum*, & qu'il eſt *conſtans vir*. Je ne vous ai pas battus, répond Desbruguières, je vous ai pouſſés, je vous ai ſeparés vous & votre mère, pour vous empêcher de concerter enſemble vos réponſes. J'étais convaincu, j'étais indigné de votre friponnerie. Vous nous avez pouſſés trop rudement, vous avez fauſſé un de mes boutons, reprend Dujonquay, & cela nous a tellement troublés ma mère & moi que nous avons ſigné la vérité quatre heures après, ne ſachant ce que nous faiſions.

Alors tous les uſuriers de Paris, tous les gens qui vivent d'intrigues, tous les eſcrocs, fâchés depuis long-tems contre la police, font entendre leurs clameurs contr'elle. Une autre eſpèce de gens ſe joint à eux. Juſqu'à quand ſouffrira-t-on ce tribunal irrégulier qui ne fut établi que par Louis XIV ? auparavant nous volions impunément, on pouvait s'enrichir ſoit par l'uſure, ſoit par le larcin; Paris était un grand coupe-gorge, favorable à l'induſtrie : il y avait

un chef des voleurs accrédité, qui faiſait rendre les effets volés aux propriétaires, moyennant une ſomme convenue; tout était dans la règle. Aujourd'hui un tribunal inconnu à nos pères tient des regiſtres funeſtes des prêteurs ſur gages, & perſécute les gens de bien. On oſe fauſſer les boutons d'un homme qui va acheter une charge de conſeiller. Tous crient que la nobleſſe n'eſt depuis quelques années qu'un amas de petits tyrans eſcrocs, inſolens & lâches, qui vexent les bons ſujets du roi autant qu'ils ſervent mal l'état. On répand partout que Mr. de Morangiés a voulu payer ſes créanciers en les faiſant pendre. On le dit dans les plaidoyers, on l'imprime dans les mémoires, on parvient à le faire croire à la moitié de Paris. Un des avocats qui ont voulu ſe ſignaler en écrivant contre lui, pouſſe l'indécence juſqu'à ſupputer les ſommes que Mr. de Morangiés a dû donner à la police.

Le comte de Morangiés ſon père, lieutenant-général des armées du roi, reſpectable vieillard chéri & eſtimé généralement, ſes frères qui jouiſſent du même avantage, toute ſa famille enfin, vend le peu de meubles qui lui reſte pour ſoutenir ce procès affreux; elle paie quelques dettes preſſées, elle ſe réduit à la pauvreté la plus grande & la plus honorable. La cabale crie que c'eſt avec l'argent des Dujonquay qu'elle a fait ces dépenſes; & cette infame impoſture eſt répétée par des écumeurs de barreau, & par des uſuriers de Paris.

La nobleſſe du Gévaudan écrit la lettre la plus forte en faveur du comte de Morangiés; c'eſt une lettre mendiée, c'eſt une conjuration contre le tiers-état.

Un avocat célèbre prend-il en main la défenſe de l'accuſé ſans eſpoir de rétribution, tous les cafés, tous les cabarets, tous les lieux moins honnêtes retentiſſent des injures qu'on lui prodigue; c'eſt à la fois un impudent & un lâche, c'eſt un eſpion de la police; on veut

le rendre exécrable, parce qu'il soutint il y a quelque tems la cause d'un officier général qui avait battu & chassé les Anglais descendus en France, & qui avait hasardé son sang pour sauver la patrie.

Cet avocat a pour son frère & pour lui une cuisinière & un petit carrosse. Est-il une preuve plus éclatante qu'il a partagé les cent mille écus avec le comte de Morangiés, & que la police en a eu sa part? on le poursuit par vingt libelles, on le déchire encore plus qu'on n'insulte son client.

Dans cette prodigieuse effervescence on va jusqu'à soutenir que jamais la maison de Morangiés n'a eu de forêt, qu'il ne lui reste qu'un vieux tronc pourri sur un rocher du Gévaudan. Toute la basse faction le répète, & les gens qui veulent faire les entendus disent d'abord & assez long-tems, Mr. de Morangiés a tort, pourquoi a-t-il voulu emprunter de l'argent sur une forêt qui n'existe pas? on ne croit rien de ce qui peut lui être favorable; mais on croit aveuglément aux cent mille écus portés par Dujonquay un matin en treize voyages à pied l'espace de cinq lieues.

Un agioteur nommé Aubourg trouve ce procès si bon qu'il l'achète. La veuve Verron, grand'mère de Dujonquay lui vend cet effet avant de mourir, comme on vend des actions sur la place. On lui fait ratifier cette vente dans son testament six heures avant sa mort; & pour donner plus de poids à l'histoire incompréhensible des trois cent mille livres, on lui fait déclarer qu'elle avait eu deux cent mille livres de plus, parce qu'abondance de droit ne peut nuire. Ainsi cette veuve Verron, qui avait toujours vécu dans l'état le plus médiocre, est morte riche de cinq cent mille livres. C'est une espèce de miracle, aussi les avocats n'ont pas manqué de faire voir dans ce testament le doigt de Dieu qui a multiplié tout-d'un-coup les richesses du pauvre, & qui a révélé sa gloire aux petits en la cachant aux grands.

Aubourg pourſuit le procès au bailliage du palais auquel cette affaire eſt renvoyée en première inſtance. Les témoins qui dépoſent en faveur de Mr. de Morangiés ſont mis au cachot. Mr. le comte de Morangiés, maréchal de camp, eſt traîné en priſon comme ſuborneur de ces témoins, & coupable d'un crime énorme.

Cependant on interroge tous ceux qui peuvent donner quelques éclairciſſemens ſur une affaire ſi extraordinaire. Les ſœurs de Dujonquay comparaiſſent. Le juge leur demande s'il n'eſt pas vrai que leur grand' mère avait beaucoup d'or, lorſqu'elle partit de Paris pour aller à la petite ville de Vitry en Champagne vers l'an 1760? elles répondent qu'elle en avait prodigieuſement, mais qu'elles n'en ont jamais rien vu ni rien ſu.

N'avait-elle pas beaucoup de beaux diamans qu'elle vendit dans la ville de Vitry quarante mille francs à des Juifs pour completter ſes trois cent mille livres?

Oui ſans doute, elle avait des épingles de diamans, qui n'étaient pas inventées alors.

N'avait-elle pas auſſi de belles boucles d'oreilles, de beaux nœuds, de belles aigrettes, qui convenaient parfaitement à une perſonne d'environ quatre-vingts ans?

Oui, monſieur; de belle aigrettes, de beaux bracelets à la nouvelle mode, répond l'une de ſes ſœurs. La femme Romain, fille de la veuve Verron, & mère de Dujonquay, répond au contraire que la veuve Verron ſa mère n'avait rien de tout cela, & qu'elle ne croyait pas qu'elle eût jamais eu un diamant fin.

Cette même ſemaine Romain, mère de Dujonquay, interrogée ſi les richeſſes ſecrètes de la veuve Verron ne venaient pas d'un fidéicommis ſecret de ſon mari & de la généroſité ſecrète d'un banqueroutier nommé Chotard, répond que non, que rien n'eſt plus faux.

Mais, madame, vos avocats ont plaidé, ont imprimé cette anecdote. Ils ont eu tort, replique-t-elle.

Le juge demande à Dujonquay, s'il n'y avait pas cent mille écus en or à ſon troiſième étage dans l'armoire à linge de la veuve Verron ſa grand'mère ? oui, Mr., & c'eſt ma mère Romain qui m'en a donné la clef pour porter ces cent mille écus ſecrétement en treize voyages à pied chez Mr. de Morangiés (*a*).

La mère Romain répond que cela n'eſt pas vrai; que ſon fils Dujonquay a pris la clef des mains de la Verron ſa grand'mère.

Après toutes ces contradictions, on interroge les témoins, qui ont été empriſonnés comme ſubornés par Mr. de Morangiés ; on ne trouve pas malheureuſement le plus léger indice de ſubornation, de ſéduction.

Enfin on prononce la ſentence. Cette ſentence déclare d'abord que Mr. de Morangiés mis en priſon pour avoir ſuborné des témoins, en eſt parfaitement innocent, & qu'en conſéquence il paiera aux Dujonquay trois cent mille livres qui ſont le fonds de l'affaire avec les intérêts, plus vingt mille livres de dépens, plus trois mille au cocher qui a dépoſé contre lui, plus quinze cents livres ſolidairement avec les officiers de police ; le tout ſans dire un mot de l'uſure ſtipulée par Dujonquay, & puniſſable par les loix.

Et comme le juge reconnaît avoir empriſonné injuſtement Mr. de Morangiés, il le condamne à garder priſon ; en outre, à être admoneſté & à l'aumône, pour avoir oſé nier qu'un homme tout prêt d'être

(*a*) Si toutes ces contradictions, rapportées par l'avocat de Mr. de Morangiés, ne ſont pas une preuve évidente du complot le plus abſurde & le plus ridicule qu'on ait jamais formé, il faut vivre déſormais dans un ſcepticiſme imbécille. Il n'y a plus de caractère de vérité ſur la terre. Il n'y a plus de juſte & d'injuſte.

reçu confeiller de la cour des aides ou du parlement, lui ait apporté trois cent mille livres en treize voyages, & ait fait cinq lieues à pied en un matin, quand il pouvait porter cet or prétendu dans un fiacre en un quart d'heure.

Ce n'eft pas tout; une pauvre fille qui avait fervi de faux témoin contre Mr. de Morangiés, fe rétracte, elle avoue fon crime. Son père avoue le crime de fa fille, tous deux en demandent pardon à DIEU & à la juftice. On ne les écoute pas. Ils ont demandé pardon à DIEU trop tard. On les condamne au banniffement, non pas pour avoir fait un faux ferment en juftice, non pas pour avoir calomnié l'innocent, mais pour s'être repentis mal-à-propos.

Il faut avouer que fi ce jugement d'un bailli fubfifte, fi Mr. de Morangiés eft coupable, s'il a reçu en effet cent mille écus des mains du docteur ès loix Dujonquay, tout le monde doit dire avec un grand auteur très-fenfé:

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraifemblable.

Tout Paris aujourd'hui, toute la France s'élève contre cette fentence. On croit Mr. de Morangiés innocent, on le plaint autant qu'on s'était déchaîné contre lui, toutes les opinions ont changé : tel eft le petit & le grand vulgaire, tels font les hommes : ils ont vérifié ce qu'avait dit un écrivain impartial, que Mr. de Morangiés pouvait perdre fon procès fans perdre fon honneur.

Ce qu'on peut conclure de cette affaire jufqu'à préfent, c'eft que rien n'eft plus dangereux fouvent pour les officiers du roi, que des négociations au troifième étage.

Celui qui a réclamé avec la hardieffe la plus intrépide contre cette fentence eft l'avocat du condamné. Il trouve

dans ce jugement une foule de contradictions palpables & d'obscurités qu'il veut mettre au grand jour. Les oracles de la justice ne doivent être en effet jamais susceptibles ni de la moindre obscurité, ni de la contradiction la plus légère. Cela n'appartenait autrefois qu'à des oracles d'un autre genre.

Le zèle & l'indignation de cet avocat l'ont emporté jusqu'à dire que les juges n'ont écouté ni la raison, ni la justice ; qu'il se regarde comme Renaud dans la forêt enchantée du Tasse, infectée par des monstres ; qu'il est Curtius se précipitant dans le gouffre pour le fermer, que son client est Tantale & Orphée dans les enfers, que les juges sont les furies, & qu'il prend à partie tous ces gens-là.

Les sept gradués qui ont jugé cette affaire en première instance, disent qu'ils ne sont ni monstres ni furies, ni même des imbécilles, qu'ils en savent autant que cet avocat qui répand sur eux tant de mépris & qui leur fait tant de reproches ; que n'ayant nul intérêt à l'affaire, ils ont jugé suivant leur conscience & leurs lumières. Voilà donc un nouveau procès entre cet avocat & ces sept juges.

Les hommes impartiaux & judicieux disent, ne prévenons point la décision du parlement ; ne nous hâtons point de prononcer sur une cause si compliquée dont nous n'avons peut-être que des connaissances superficielles, puisque nous n'avons pas vu toutes les piéces secrètes, non plus que les avocats (a). Le parlement ne jugera qu'avec bien de la peine sur des connaissances approfondies. Les magistrats du parlement sont les interprêtes

(a) Et pourquoi les piéces sont-elles secrètes quand les sentences sont publiques ? pourquoi dans Rome dont nous tenons presque toute notre jurisprudence, tous les procès criminels étaient-ils exposés au grand jour, tandis que parmi nous ils se poursuivent dans l'obscurité.

des loix, dont un tribunal inférieur doit être, dit-on, l'efclave. Il n'appartient qu'à eux de décider entre l'efprit & la lettre. La balance de Thémis n'a été inventée que pour pefer les probabilités.

Les nations qui nous ont tout appris, publièrent autrefois que Thémis était fille de DIEU, mais que la fille n'avait pas les yeux de père, qu'il voyait tout clairement & qu'elle ne voyait qu'à travers fon bandeau, qu'il connaiffait & qu'elle devinait. Thémis felon cette mythologie fublime, remit fa balance & fon glaive entre les mains de vieillards fans paffions, fans intérêt, fans vice, (non pas fans défauts) exercés dans l'art de fonder les cœurs, de démêler les plus grandes vraifemblances & les moindres. Retirés de la foule, ils ne fe montraient aux hommes que pour appaifer leurs miférables différends & pour réprimer leurs injuftices; ils s'aident mutuellement de leurs lumiéres que la pureté de leurs intentions rendait encore plus pures. La vérité était le feul tréfor qu'ils cherchaient fans ceffe; & avec tout cela ils fe trompaient fouvent, parce qu'ils étaient hommes & que DIEU feul eft infaillible.

Ce qui pouvait les induire en erreur, ce n'était pas feulement la mauvaife foi des plaideurs, c'était furtout l'artifice des avocats. Autant les juges employaient de lumières à découvrir la vérité, autant les clients affemblaient de nuages pour l'obfcurcir. Ils fe faifaient un mérite, un honneur, un devoir d'égarer les juges pour fervir les accufés; de-là eft venue enfin la défiance que les miniftres de la juftice ont aujourd'hui de l'éloquence, ou plutôt de ces fleurs de rhétorique qui confiftent dans l'exagération des plus minces objets, & dans la rétinence des faits les plus graves, dans l'art de tirer des conféquences qui ne font pas renfermées dans le principe, & d'éluder celles qui fe préfentent d'elles-mêmes, dans l'art encore plus adroit d'alléguer des exemples qui pa-

raiſſent ſemblables & qui ne le ſont pas ; dans l'affectation de citer des loix détruites par d'autres loix ou de les mal appliquer, ou de les corrompre, en un mot dans l'art de ſéduire. La plupart des magiſtrats dégoûtés de ces plaidoyers inſidieux ne ſe donnent plus la peine de les lire ; & c'eſt encore un malheur. Car dans la foule de tant de raiſons apparentes, d'objections bien ou mal faites & bien ou mal répondues, dans ces labyrinthes de difficultés on peut trouver encore un ſentier qui conduiſe au vrai.

Le parlement trouvera-t-il quelque vraiſemblance dans la fable de cent mille écus ? les billets de Mr. de Morangiés l'emporteront-ils ſur l'abſurdité de cette fable ? y a t-il des cas où les billets à ordre valeur reçue doivent être déclarés nuls ? & l'eſpèce préſente eſt-elle un de ces cas ? les témoins qui ont dépoſé une choſe très-probable en faveur de Mr. de Morangiés détruiront-ils le témoignage de ceux qui ont dépoſé une choſe très improbable en faveur de Dujonquay ? écoutera-t-on la rétraction d'un faux témoin qui ne s'eſt repenti qu'après la confrontation ?

Les attentions paternelles du magiſtrat de la police à réprimer l'uſure & la friponnerie feraient-elles réputées illégales ? & l'aveu cinq fois répété d'un délit évident ſera-t-il compté pour rien, parce que celui qui a arraché cet aveu des coupables n'a pas été aſſez inſtruit des règles, & s'eſt laiſſé emporter à ſon zèle ?

Un procès acheté par un inconnu & pourſuivi par cet inconnu, aura-t-il auprès des juges la même prépondérance qu'aurait le procès d'une famille reſpectable jouiſſant d'une renommée ſans tache ?

Se pourrait-il qu'une foule de probabilités preſque équivalentes à la démonſtration, fût anéantie par des billets dont il eſt évident que la valeur n'a jamais été comptée ? qu'on mette d'un côté dans la balance les ſubtilités ;

les ſubterfuges d'une cabale auſſi obſcure qu'acharnée, & de l'autre l'opinion de celui qui eſt en France le premier juge d'honneur; ce premier juge a ſenti qu'il était impoſſible que le conte de Morangiés eût jamais reçu l'argent qu'on lui demande. Qui l'emportera de ce juge ſacré ou de la cabale ?

Enfin Mr. de Morangiés reconnu aujourd'hui innocent par toute la cour, par tous les hommes éclairés dont Paris abonde, par toutes les provinces, par tous les officiers de l'armée, ſera-t-il déclaré coupable par les formes?

Attendons reſpectueuſement l'arrêt du parlement dont tous les jugemens ont eu juſqu'ici les ſuffrages de la France entière.





DÉCLARATION DE Mr. DE VOLTAIRE, SUR LE PROCÈS ENTRE Mr. LE COMTE MORANGIÉS ET LES VERRON.

MA famille fut attachée à la famille de Mr. le comte de Morangiés. Mon père fut long-tems ſon conſeil. Mais ſans écouter aucune prévention, & étant abſolument ſans intérêt, je ne me déterminai à croire Mr. le comte de Morangiés entièrement innocent dans ſon étrange procès contre la famille Verron, qu'après avoir lu toutes les piéces & tous les mémoires contre lui.

Il me parut abſurde & impoſſible qu'un maréchal de camp, qu'un père de famille, dont les affaires à la vérité ſont dérangées, mais qui n'a jamais commis aucune action criminelle, eût conçu le projet extravagant & abominable qu'on lui impute. Non, il n'eſt pas poſſible qu'un ancien officier, qui n'a pas l'eſprit aliéné & endurci dans la ſcélérateſſe, eût imaginé non-ſeulement de voler cent mille écus à une veuve nonagénaire, mais d'accuſer la famille de cette veuve de lui avoir volé à lui-même ces cent mille écus, & de chercher à faire périr cette famille dans les ſupplices.

Il ne me paraiſſait pas dans la nature qu'un homme obéré, qu'on prétend avoir été tiré tout-d'un-coup, par le ſieur Dujonquay, de l'état le plus cruel, & nanti par lui d'une ſomme exorbitante de cent mille écus, eût refuſé de payer une ſomme légère à la courtière qu'on ſuppoſait lui avoir procuré un argent ſi inattendu. Mr. de Morangiés aurait eu l'intérêt le plus preſſant à ſatisfaire cette entremetteuſe. Qu'on ſe repréſente un homme tourmenté par le beſoin d'argent à qui une femme fait tomber tout-d'un-coup dans les mains cent mille écus comme par enchantement, refuſera-t-il dans les premiers tranſports de ſa joie & de ſa reconnaiſſance une rétribution légitime à ſa bienfaictrice ? Je ſoutiens que cela n'eſt pas dans la nature humaine.

S'il avait reçu tant d'argent, & s'il avait formé le deſſein coupable de ne point payer ſon créancier, il n'avait qu'à garder paiſiblement la ſomme ; il pouvait attendre ſans inquiétude le tems de paiemens, & renvoyer alors le prétendu prêteur à l'aſſemblée de ſes créanciers pour ſe faire payer à ſon rang comme il pourrait. Mais il ne ſe ſerait pas expoſé à un procés criminel prématuré.

Il était donc de la plus grande vraiſemblance que Mr. de Morangiés n'avait rien reçu, puiſqu'il oſait ſoutenir un procès criminel contre ceux qui prétendaient lui avoir prêté.

D'un autre côté, la manière dont on alléguait qu'on lui avait fait ce prêt tenait de la fable la plus incroyable. De l'argent qui doit être toujours porté en ſecret par Dujonquay, tandis que le lendemain matin le même homme donne au même Mr. de Morangiés de l'argent en public; cent mille écus portés à pied en treize voyages, tandis qu'il était ſi aiſé de les porter en carroſſe ; une courſe de cinq à ſix lieues, lorſqu'il était ſi ſimple de s'épargner cette fatigue inouie ; tout cela eſt tellement romaneſque,

que quand je lus la réfutation de cette aventure dans le plaidoyer de Mr. Linguet, j'eus peine à me persuader qu'on eût osé proposer sérieusement de telles chimères devant la première cour du royaume, & qu'on eût abusé à ce point de la patience des juges.

Ce fut pis encore, j'ose le dire, lorsqu'on remonta à la source des prétendus cent mille écus en or qu'une pauvre veuve, logée à un troisième étage, & ayant à peine de quoi soutenir sa famille, avait, dit-on, prêté par les mains de son petit-fils Dujonquay qui avait couru six lieues à pied chargé de ce fardeau. Mr. Linguet remarque fort bien que pour prêter cent mille écus il faut les avoir. Le roman de la fortune si long-tems inconnue de cette veuve Verron, me parut aussi étonnant que l'histoire des treize voyages. On ne faisait voir aucune preuve, aucune trace des origines de cette fortune secrète, qui formait un si grand contraste avec la pauvreté de la famille. On m'assurait que la Verron était la veuve d'un agioteur obscur & mal-aisé de la rue Quinquempoix, qui louait à la vérité un corps de logis de 1050 liv., mais qui en relouait une partie, & qui mourut insolvable, au point qu'on n'a jamais payé le frais de l'inventaire fait à sa mort, frais encore dûs au successeur de ce même gillet notaire, chez qui la veuve Verron prétendait avoir fait valoir clandestinement ces prétendus cent mille écus.

On m'avait écrit encore que ce Verron qu'on nous donnait pour un fameux banquier, avait fait plusieurs métiers bien éloignés de la finance. Qu'entr'autres il avait été boulanger chez Mr. le duc de St. Agnan.

Je ne parlais d'aucune de ces anecdotes qui forment pourtant un trés-puissant préjugé dans cette cause, parce que c'est à Mr. de Morangiés qui est sur les lieux à les vérifier & à en tirer avantage.

Je savais d'ailleurs que la famille Verron vivait très à l'étroit; & subsistait mesquinement d'un petit fonds que

la veuve faisait valoir en prêtant, dit-on, sur gages par les mains des courtières. Je le savais par le rapport naïf d'un doméstique d'un de mes neveux Mr. de Florian, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Brionne, qui était alors à Ferney, & qui y est encore. Ce domestique nommé Montreuil nous disait souvent qu'il connaissait ce Dujonquay, qu'il avait mangé plusieurs fois avec lui, que ses sœurs travaillaient l'une en broderie, l'autre en linge, & vendaient leurs ouvrages. Ces discours toujours uniformes d'un ancien laquais me frappèrent; & enfin j'ai pris le parti de tirer de lui une déclaration authentique pardevant notaire.

L'an mil sept cent soixante & treize, le seize Février &c. En présence des témoins, á comparu Charles Montreuil, *natif de Montreuil-sur-mer en Picardie, ci-devant domestique à Paris, & actuellement chez Mr. de* Florian, *ancien capitaine de cavalerie, lequel a déclaré; qu'il a connu à Paris le sieur* Dujonquay *avec lequel il a mangé plusieurs fois, qu'il logeait dans la rue St. Jacques avec sa grand'mère la veuve* Verron, *laquelle prêtait de petites sommes sur gages à deux sous par mois par vingt sous. Que la veuve* Durand *courtière proposa plusieurs fois à lui* Montreuil *de lui faire prêter par ladite* Verron *quelques petites sommes sur de bons effets. Que ledit* Dujonquay *avait deux sœurs qui travaillaient fort bien en linge & en broderie, & qu'elles avaient permission de leur grand'mère de vendre leurs ouvrages à leur profit &c:*

Signé NICOD; notaire:

Contrôlé à GEX le même jour;

LA CHAUX.

Toutes ces probabilités réunies faisaient sur moi la forte impression qu'elles doivent faire sur tout esprit

impartial qui n'eſt d'aucune faction, qui aime la vérité, & qui s'indigne contre l'injuſtice. Dans ces circonſtances Mr. le comte de Morangiés m'écrivit ſouvent, & me fit tout le détail de ſa malheureuſe aventure. Il s'ouvrait à moi avec une confiance ſans bornes ; & dans toutes ſes lettres jamais je n'ai pu remarquer la moindre apparence de contradiction ; je voyais toujours un homme pénétré d'horreur en m'expoſant les artifices employés pour le ſurprendre.

J'étais frappé de la contradiction énorme qui ſe trouve dans le roman des cent mille écus portés en or en treize voyages le vingt-trois Septembre 1771, & la promeſſe de Mr. de Morangiés du vingt-quatre d'accepter les propoſitions du prêteur, dès qu'il aurait reçu l'argent. Ce ſeul trait de lumière me ſemblait devoir déciller tous les yeux. Il eſt impoſſible que Mr. de Morangiés ait reçu l'argent la veille, & qu'il ait ſigné le lendemain qu'il ferait ſes billets dès qu'il aurait reçu l'argent.

Il me paraiſſait fort naturel, & il me le paraîtra toujours, que le prétendu prêteur ait fait accroire le 24 à Mr. de Morangiés qu'il fallait qu'il lui confiât quatre billets de trois cent vingt-ſept mille livres y compris les intérêts payables à la veuve Verron. Il perſuada à Mr. de Morangiés qu'il avait en main une compagnie opulente, qui avait des affaires avec cette veuve d'un prétendu banquier, & que dans peu de jours il lui apporterait l'argent ſur ſes billets qu'il fallait montrer à cette compagnie. Pour mieux aveugler le comte de Morangiés par cette chimère incroyable, il lui prêta généreuſement douze cents francs, dont le comte avait malheureuſement un beſoin preſſant. Voilà les extrémités où des officiers ſe réduiſent tous les jours dans Paris par l'obligation où ils croient être de ſoutenir un extérieur d'opulence.

Je ſais quel beſoin avait Mr. de Morangiés de ces douze cents francs. Il eſt bien clair qu'il ne ferait pas venu les chercher lui-même à un troiſième étage, s'il avait

reçu environ cent mille écus la veille. Tout homme sensé conclura de ce que Mr. de Morangiés courut chercher douze cents francs le 24, qu'il n'avait pas touché 300000 livres le vingt-trois. Cette faible somme qu'on lui donnait acheva son malheur.

Le comte crut qu'il pouvait confier ses billets à cet inconnu, comme on les confie à un agent de change. Il ne savait pas que la Verron, qui était alors dans une chambre voisine, était la propre grand'mère de Dujonquay. Ce sont-là de ces tours qui sont assez communs dans toutes ces affaires obscures & honteuses. Enfin il fut séduit, & il laissa ses billets exigibles entre les mains de Dujonquay, sans en tirer de reconnaissance. Voilà ce qu'il me mandait dans le plus grand détail. Ces démarches, cette conduite avec un inconnu, me paraissaient très-peu prudentes; mais il me paraissait aussi fort vraisemblable qu'un officier obéré, tourmenté de sa situation, fasciné par l'espoir chimérique de posséder bientôt cent mille écus en espèces, eût été séduit par un si grand appas. Je voyais bien que Mr. de Morangiés avait fait une très-grande faute de fournir de telles armes contre lui. Je le lui mandais; à peine en voulait-il convenir; mais plus la faute était grande, plus je voyais l'art avec lequel on l'avait fait tomber dans ce piége grossier.

Je demande à présent à tous les avocats, à tous les juges, à tous ceux qui connaissent le cœur humain, est-il possible que Mr. de Morangiés que je n'ai jamais vu, ayant en sa possession cent mille écus, m'eût écrit des volumes plus gros que toute la procédure pour me persuader qu'il ne les avait pas reçus! quel besoin avait-il de descendre dans les plus petits détails avec un vieillard mourant qui demeure à cent vingt lieues de lui. Certes s'il avait possédé cet argent, il en aurait joui sans se mettre en peine de mon opinion inutile.

Cette opinion reçut un nouveau degré d'évidence, quand j'appris qu'enfin Dujonquay & sa mère qu'on

nommé Romàin, participante à toute cette affaire, avaient enfin tout avoué devant un commiſſaire de police, qu'ils avaient reconnu & ſigné la fauſſeté de l'hiſtoire des cent mille écus, que tout était avéré. Ils firent cette déclaration étant libres chez ce commiſſaire, & pouvant faire une déclaration toute contraire. Donc aſſurément la force de la vérité leur arrachait cet aveu.

Je n'examine point ſi cet aveu eſt revêtu de toutes les formes légales, & ſi on peut revenir contre une déclaration ſi authentique. Je m'en tiens à ſoutenir qu'il eſt bien difficile qu'une mère & un fils, dans la fortune la plus ſerrée, abandonnent tout-d'un-coup d'un commun accord leurs prétentions à une fortune de cent mille écus qui leur appartiendrait légitimement. Je préſume qu'il n'y a pas une ſeule famille dans le royaume qui ſe dépouillât ainſi de tout ſon bien par une déclaration chez un commiſſaire. Je maintiens que les tortures ne forceraient perſonne à confeſſer que ſon bien n'eſt point à lui, ſi les remords & le trouble qu'ils inſpirent ne tiraient cette vérité du fond d'une ame coupable.

Dujonquay & ſa mère diſent long-tems après, qu'ils n'ont tout avoué, tout ſigné chez un commiſſaire, que parce qu'un commis de la police, nommé Desbruguières, leur avait donné précédemment un coup de poing chez un procureur. C'était préciſément cette raiſon-là même, je le repète, qui devait les exciter à ſoutenir la légitimité de leurs cent mille écus chez le commiſſaire. C'était-là qu'ils devaient demander juſtice contre ce commis: c'était-là qu'ils devaient dire; voilà l'homme qui nous á violentés, qui ne nous a parlé que de cachots, qui nous a battus pour nous dépouiller de notre bien; nous voilà libres à préſent ſous les yeux d'un premier juge. Nous faiſons ſerment devant lui que les cent mille écus nous appartiennent, & que ce commis a employé la force & la barbarie pour nous en dépouiller. Nous atteſtons les témoins qui nous ont vu porter notre or

qu'on nous ravit. Nous demandons notre bien & vengeance.

Au-lieu de prendre ce parti, que la nature dicterait aux hommes les plus faibles & les moins instruits, ils se taisent ; ils ne citent aucun témoin en leur faveur, donc ils n'en avaient point trouvé encore. Ils ne se défendent pas, ils conviennent de leur délit, ils signent leur condamnation. Avant même de signer ils avouent tout, non pas d'abord au commis dont ils prétendent avoir été durement traités, mais à un clerc d'un inspecteur de police nommé Colin, & au clerc du commissaire, ils confessent qu'ils ont trompé Mr. de Morangiés. La femme Romain, mère de Dujonquay ; demande pardon à Mr. de Morangiés, & le conjure de ne la pas perdre. Ils font plus. Le lendemain étant en prison, ils écrivent à leur conseil pour redemander les billets qu'ils ont extorqués & pour les remettre entre les mains de la police. Ils confirment l'aveu de leur délit. La grand'mère Verron vient dans la prison, & elle semble faire le même aveu tacitement à Desbruguières, en recommandant ses petits-enfans à ses bons offices. Dujonquay & sa mère renouvellent encore leur déclaration de la veille.

Voyez combien d'aveux ! au sieur Colin, à un clerc du commissaire, à Desbruguières, au commissaire, à Mr. de Morangiés lui-même dont ils ont imploré la miséricorde. N'est-ce pas la vérité qui a parlé ? Et cette vérité serait anéantie sous prétexte qu'un homme réputé coupable a été menacé & saisi par ses boutons chez un procureur !

La manière dont on s'y est pris pour tirer cette vérité de leur bouche peut n'être pas dans la forme ordinaire de la justice réglée. Je sais qu'on objecte que ce commis de la police les avait conduits & intimidés chez ce procureur qui n'était pas fait pour tenir audience ; que ce commis trop zélé & trop vif n'a pas eu cette sévérité tranquille & circonspecte, si nécessaire à quiconque agit

au nom de la juſtice. Je veux croire enfin que toute cette affaire a été mal ménagée. Il en réſulte que plus on avait trangreſſé les règles, plus Dujonquay & ſa mère devaient éclater en plaintes & non pas confeſſer leur délit : ils ſe ſont avoués cinq fois coupables, donc on pouvait croire qu'ils l'étaient, donc ils peuvent l'être encore aux yeux du public impartial, qui prononce ſuivant l'équité naturelle, qui n'écoute que les principes du ſens commun, & qui ne s'informe pas ſi les formalités des loix ont été bien ou mal obſervées.

On pouſſe aujourd'hui la chicane juſqu'à prétendre que les déclarations authentiques de Dujonquay & de ſa mère ne peuvent être regardées comme des preuves par écrit, quoi qu'elles ſoient écrites ; que Dujonquay n'eſt que témoin quoi qu'il ait toujours été partie principale. Les honnêtes gens n'entendent point ces ſubtilités ; il leur ſuffit que deux accuſés aient avoué cinq fois l'iniquité dont on les charge.

Enfin le procès étant engagé en règle entre Mr. de Morangiés & la famille Verron, cette famille vend ſon procès à un nommé Aubourg (qu'on a cru un prêteur ſur gages, & qui eſt un homme inconnu,) comme on vend une maiſon qui demande des réparations. Le marché fait, la veuve Verron meurt, & quelques heures avant ſa mort, on lui fait faire un teſtament, dans lequel elle contredit tout ce qu'elle & ſa famille avaient ſoutenu auparavant. Elles criaient qu'en perdant ces cent mille écus, elles perdaient tout ce que la Verron avait jamais poſſédé. Elle articule dans ce teſtament qu'elle a donné deux cent mille francs à ſa fille Romain, mère de Dujonquay, à cette même Romain qui à peine a de quoi ſubſiſter : voilà la Verron, qui n'avait preſque rien, & qui meurt riche par ſon teſtament de plus de cinq cent mille livres.

Ce tiſſu étrange de choſes incroyables, qui ſe ſuccèdent ſi rapidement, forme aujourd'hui un des procès les

plus ſinguliers qui aient jamais occupé les tribunaux : c'eſt alors que preſſé par des amis de Mr. de Morangiés j'écrivis, malgré ma répugnance & mon peu de capacité, dans l'abſence de Mr. Linguet, quelques réflexions ſommaires ſur les probabilités en fait de juſtice (*), ſans y mettre mon nom, ſans nommer même ni Mr. de Morangiés, ni ſes adverſaires, me tenant dans les bornes du doute, & cherchant la vérité. Mes doutes me conduiſirent à reconnaître Mr. de Morangiés très-innocent.

Ce petit écrit ſimple & ſans aucun art fit revenir en ſa faveur pluſieurs eſprits prévenus. En ne décidant rien, je les perſuadai. Je me gardai bien de prévenir orgueilleuſement les déciſions de la juſtice. Au contraire je déclarai, & je dis encore, que j'écrivais pour le public, juge de l'honneur, & non pour les magiſtrats, juges des formes, des procédures, & de l'eprit de la loi.

J'obſervai, & j'obſerve de nouveau, qu'on peut gagner ſon procès dans le fond du cœur de tous ſes juges, & le perdre très-juſtement par un défaut de formes. Il en était de même chez les Romains; & c'était une maxime chez eux ; qui viole les formes perd ſa cauſe. Si vous avez payé votre créancier, votre marchand, & que vous ayez oublié d'en tirer quittance, vous êtes condamné juſtement à payer deux fois, parce que votre dette exiſtante dépoſe contre vous. Si vous avez eu la dangereuſe bonne foi de laiſſer entre les mains d'un inconnu des promeſſes ſignées de vous, valeur reçue, ſans en avoir reçu la valeur, & ſans avoir de contre-lettre, vous pouvez être juſtement condamné à payer ce que vous ne devez pas, faute d'avoir obſervé une formalité néceſſaire.

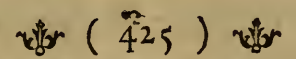
Si deux témoins ou trompés, ou trompeurs, perſiſtent uniformément à dépoſer contre vous dans la crainte que lui impoſe notre loi rigoureuſe d'être punis

(*) On trouvera ces deux piéces ci-après.

s'ils ſe rétractent après le récolement, vous êtes condamné quoi qu'évidemment innocent.

Qu'un piqueur, & un homme à-peu-près de cette condition, il n'importe, tout eſt egal devant la juſtice, aient vu quelques ſacs étalés ſur une table, & qu'on leur ait dit qu'il y avait cent mille écus, qu'ils l'aient cru, qu'ils le croient d'autant plus qu'on les a traités durement pour l'avoir dit, qu'ils prétendent avoir vu porter cet argent chez vous, qu'une courtière enfermée autrefois à l'hôpital les encourage ou non à cette dépoſition, mais qu'on vous repréſente pour cent mille écus de billets ſignés de vous imprudemment le même jour ou le lendemain, vous êtes condamné avec dépens, dommages & intérêts. La juſtice vous dit : je ne juge pas les cœurs, je juge les piéces du procès.







ESSAI

SUR LES PROBABILITÉS

EN FAIT DE JUSTICE.

PRESQUE toute la vie humaine roule ſur des probabilités.

Tout ce qui n'eſt pas démontré aux yeux, ou reconnu pour vrai par les parties évidemment intéreſſées à le nier, n'eſt tout au plus que probable.

J'ignore pourquoi l'auteur de l'article probabilité dans le grand Dictionnaire encyclopédique, admet une demi-certitude. Il me ſemble qu'il n'y a pas plus de demi-certitude que de demi-vérité. Une choſe eſt vraie ou fauſſe, point de milieu. Vous êtes certain ou incertain. L'incertitude étant preſque toujours le partage de l'homme, vous vous détermineriez très-rarement, ſi vous attendiez une démonſtration.

Cependant il faut prendre un parti, & il ne faut pas le prendre au haſard. Il eſt donc néceſſaire à notre nature faible, aveugle, toujours ſujette à l'erreur, d'étudier les probabilités avec autant de ſoin que nous apprenons l'arithmétique & la géométrie.

Cette étude des probabilités eſt la ſcience des juges : ſcience auſſi reſpectable que leur autorité même; puiſqu'elle eſt le fondement de leurs déciſions.

Un juge paſſe ſa vie à peſer des probabilités les unes contre les autres, à les calculer, à évaluer leur force.

Dans le civil, tout ce qui n'eſt pas ſoumis à une loi clairement énoncée, eſt ſoumis au calcul des probabilités.

Dans le criminel, tout ce qui n'eſt pas prouvé évi-

demment y eſt ſoumis de même; mais avec une différence eſſentielle. Quelle eſt cette différence ? Celle de la vie & de la mort : celle de l'honneur de toute une famille, & de ſon opprobre.

S'il s'agit d'expliquer un teſtament équivoque, une cauſe ambigue d'un contrat de mariage, d'interprêter une loi obſcure ſur les ſucceſſions, ſur le commerce, il faut abſolument que vous décidiez, & alors la plus grande probabilité vous conduit. Il ne s'agit que d'argent.

Mais il n'en eſt pas de même quand il s'agit d'ôter la vie & l'honneur à un citoyen. Alors la plus grande probabilité ne ſuffit pas. Pourquoi ? C'eſt que ſi un champ eſt conteſté entre deux parties, il eſt évidemment néceſſaire, pour l'intérêt public & pour la juſtice particulière, que l'une des deux parties poſsède le champ. Il n'eſt pas poſſible qu'il n'appartienne à perſonne. Mais quand un homme eſt accuſé d'un délit, il n'eſt pas évidemment néceſſaire qu'il ſoit livré au bourreau ſur la plus grande probabilité. Il eſt très-poſſible qu'il vive ſans troubler l'harmonie de l'état. Il ſe peut que vingt apparences contre lui ſoient balancées par une ſeule en ſa faveur. C'eſt-là le cas, & le ſeul cas de la doctrine du probabiliſme.

Si dans le fameux & triſte jugement contre d'Anglade & ſa femme, on avait peſé probabilité contre probabilité, indice contre indice; un gentilhomme innocent ne ſerait pas mort aux galères après avoir ſubi deux fois la torture.

Les juges de Toulouſe, qui condamnèrent Calas au plus horrible ſupplice, devaient avoir certainement plus de préſomptions de ſon innocence que de ſon crime.

Les juges d'un bailliage de Bar, qui firent périr en 1768 un père de famille, un vieillard nommé Martin ſur la roue, le condamnèrent ſur les plus fauſſes con-

jectures. Un meurtre & un vol s'étaient commis ſur le grand chemin à quelques pas de la maiſon de l'accuſé. On trouva ſur le ſable la trace de deux ſouliers, & on conclut que c'étaient les ſiens. Un témoin du meurtre fut confronté avec lui, & dit : *ce n'eſt pas là l'aſſaſſin.* — DIEU *ſoit loué* ! (s'écria le vieillard innocent) *en voici un qui ne m'a pas reconnu.* Le juge interprête ces paroles comme un aveu du crime. Il crut qu'elles ſignifiaient : *Je ſuis coupable, & on ne m'a pas reconnu.* Elles ſignifiaient tout le contraire ; mais la ſentence fut portée, le condamné transféré à Paris, & le jugement confirmé à la Tournelle, dans un tems où de malheureuſes affaires publiques ne permettaient pas un examen réfléchi des malheurs particuliers. L'innocent reconduit au bailliage de Bar fut exécuté, ſon bien confiſqué, ſa nombreuſe famille diſperſée. Quelques jours après un ſcélérat condamné & exécuté dans le même lieu avoua à la potence qu'il était coupable du meurtre pour lequel un père de famille très-vertueux avait été rompu vif. Il eſt évident que le juge n'avait porté ce jugement affreux que parce qu'il avait très-mal raiſonné.

La fatale mépriſe d'Arras eſt encore toute récente : elle criait vengeance. Le conſeil d'Artois, réformé depuis, avait en 1770 condamné un jeune homme très-eſtimable, nommé Monbailli, à mourir ſur la roue, & ſa femme, dont il était tendrement aimé, à être brûlée. Monbailli fut exécuté dans la ville de St. Omer. Le ſupplice de ſon épouſe fut différé, parce qu'elle était groſſe. On a eu le tems d'obtenir du chef éclairé de la juſtice que le procès fût revu par le nouveau conſeil d'Arras. Les deux époux ont été abſous d'une voix unanime. La malheureuſe veuve eſt revenue en triomphe dans ſa patrie. Tout St. Omer a couru au devant d'elle. On a allumé des feux de joie ; on a donné une fête à l'avocat qui a défendu l'innocence. Cette femme vit

respectée, mais elle vit pauvre; son vertueux mari a été roué, & les juges qui l'ont assassiné juridiquement, restent tranquilles.

Il faut le dire, ces exemples étaient très-fréquens il y a quelques années : la justice était égarée hors de ses limites : l'attention portée aux affaires d'état, la précipitation, & je ne sais quel faux honneur attaché au desir secret de se rendre redoutables coûta la vie à plus d'un innocent, & de cruels supplices suivirent de légers délits qu'une correction paternelle aurait suffisamment expiés. L'Europe en fut indignée, & n'en parle encore qu'avec une horreur douloureuse.

Un fameux procès civil & criminel attire à présent l'attention de toute la France. Il n'est fondé que sur des improbabilités. Les juges ne peuvent être embarrassés qu'à découvrir qu'elle est la plus absurde. Il n'est pas question ici d'alléguer des loix qui souvent se contredisent, de concilier des coutumes extraites l'une de l'autre, & opposées l'une à l'autre; de débrouiller les commentaires confus de quelque interprête obscur d'une loi oubliée. Ce grand procès (supposé qu'il reste dans l'état où il est) ressemble à une énigme, dont le mot sera trouvé par la sagacité des juges après les plus pénibles recherches.

Une veuve obscure, inconnue, logée dans la rue St. Jacques à un troisième étage avec toute sa famille, liée avec des courtières, dont une fut autrefois enfermée à l'hôpital, une veuve qui paraissait tout au plus jouir du nécessaire, accuse un homme de qualité, un officier général de vouloir lui voler cent mille écus; & l'officier général accuse la femme & la famille de lui excroquer cent mille écus.

Dans le cours de ce procès, la femme meurt, âgée de quatre-vingt-huit ans; & avant d'expirer proteste, devant DIEU & pardevant notaire, que les cent mille écus ont été réellement prêtés à l'officier général.

Avant d'examiner les probabilités pour & contre, dans cette affaire singulière, commençons par rapporter un procès non moins étrange, qui occupa le conseil de Bruxelles en 1740 & 1741.

Histoire de la veuve Genep.

La dame Genep, veuve d'un commis à cent écus de gages dans le Brabant hollandais, envoie dire au jésuite Yancin son confesseur & procureur des jésuites de Bruxelles qu'elle est très-malade, & le prie de venir vîte la confesser. Le jésuite arrive, il la trouve agitée de convulsions, car il y en a dans Bruxelles comme dans Paris. *Mon père,* (lui dit-elle) *vous avez sans doute placé avantageusement mes trois cents mille florins de Hollande* (cela fait 640000 livres de notre monnoie). Père Yancin qui la crut en délire, lui répondit : *N'en soyez pas en peine : ne songez qu'à votre ame. — Je veux savoir* (replique la dame en haussant la voix) *si les trois cent mille florins que je vous ai confiés sont en sûreté ? — Eh ! oui, encore une fois, ma bonne ; calmez vous. — Mais mon père, trois cent mille florins en or sont quelque chose. — Je le sais : ce sont des bagatelles qui ne doivent pas vous troubler ; l'essentiel est de se confesser & de faire son salut. — Ah ! mon salut ; oui, je veux faire mon salut ; mais j'ai la tête si bouleversée de mes trois cent mille florins, que je ne me souviens plus de mes péchés. Je serai peut-être demain plus tranquille, & alors j'aurai la consolation de me confesser. — A demain donc, ma chère enfant.* Il lui donne sa bénédiction & s'en va.

Il y avait derrière la tapisserie un notaire, un avocat & deux témoins qui rédigeaient par écrit toute cette conversation. Ces Mrs. passaient pour être des nouveaux disciples de St. Augustin, qui n'étaient pas fâchés de procurer quelque humiliation salutaire aux disciples de

St. Ignace. Le lendemain madame Genep, au-lieu de ſonger au ſacrement de pénitence, envoie un huiſſier ſommer ſon confeſſeur de juſtifier de l'emploi de ces trois cent mille florins, ou de les rendre en eſpèces ſonnantes.

On peut juger quel bruit ce procès excita en Flandre, à Vienne, & même à Rome. La ſociété ſe défendait en diſant qu'il était impoſſible que madame Genep, veuve d'un petit commis, eût jamais eu tant de florins. Madame Genep ſoutint qu'elle les avait légitimement gagnés *in*, *cum*, *ſub*, Mr. le prince d'Orange.

Il y avait à cet aveu quelque probabilité. Madame l'archiducheſſe, gouvernante des Pays-Bas, fut obligée de députer à Mr. le prince d'Orange, pour le prier, avec tous les ménagemens poſſibles, de vouloir bien lui dire s'il avait pouſſé la générosité jusqu'à faire un ſi beau préſent à Madame Genep. Le prince répondit qu'il pouvait être tombé dans quelques péchés, qu'il ne ſe ſouvenait pas ſi madame Genep en avait jamais augmenté le nombre, mais qu'il n'était ni aſſez riche, ni aſſez ſot pour payer ſi chèrement une paſſade.

Pendant cette négociation, les cabales ſe multipliaient à Bruxelles. On trouva un honnête fiacre qui dépoſa qu'il avait mené madame Genep à la porte des jéſuites avec des ſacs pleins d'or. C'était apparemment un fiacre janſéniſte. Il jura que lui-même avait porté les ſacs dans la chambre de père Yancin, laquelle il dépeignit parfaitement ; & il ajouta avec la candeur de l'innocence qu'il était tombé deux fois en ſuccombant ſous le fardeau.

A peine l'ambaſſadeur dépêché à la conſcience de Mr. le prince d'Orange fut-il de retour avec la déclaration qui n'était pas à l'avantage de madame Genep, que cette bonne femme mourut. Mais en mourant elle proteſta

que le père Yancin lui devait légitimement trois cent mille florins.

Comment concilier la probabilité résultante du certificat du prince d'Orange avec celle que fournissait le testament de mort de madame Genep ? Les héritiers de cette bonne femme n'osèrent poursuivre le procès, le fiacre janséniste s'enfuit; les jésuites gardèrent l'argent, supposé qu'il y en eût; & ils ne gardèrent que leur innocence, supposé, comme je le crois, qu'ils ne fussent point coupables. (a) On voit assez qu'il est souvent très-difficile de découvrir la vérité soit qu'elle se cache dans le fond d'un puits, soit qu'elle se refugie dans la chambre d'un jésuite ou d'un janséniste.

Prenons maintenant nos balances, pour peser les vraisemblances entre la vieille pauvre veuve qui jure avoir prêté cent mille écus en or, & un maréchal de camp qui jure ne les avoir pas reçus.

Première probabilité en faveur de la veuve.

D'abord, madame, (comme a très-bien dit l'avocat qui plaide contre vous) pour prêter cent mille écus, il faut les avoir. Il n'est pas à croire que vous eussiez cent mille écus en or depuis long-tems, en demeurant avec toute votre famille dans un galetas de la rue St. Jacques. Vous avez articulé une origine de cette fortune secrète, mais vous n'en avez jamais fourni la moindre preuve; cependant comme la chose est physiquement possible, cette probabilité sera comptée, & elle vaudra . . . . 1.

(a) La même histoire est racontée dans une lettre qui courut à Paris, mais avec des particularités un peu différentes. Il est aisé de s'informer à Bruxelles du détail de cette étrange aventure.

SECONDE.

Votre petit-fils dit que vous lui confiâtes cet or, pour le prêter à six pour cent à un officier qui était mal dans ses affaires, & qui n'était connu ni de vous ni de lui. Cela est encore possible, quoique fort extraordiraire, & j'évalue cette possibilité à . . . . 2.

TROISIÈME

Votre petit-fils prétend qu'il porta cet or à pied, en treize voyages, de son galetas chez l'officier. Cela est physiquement possible; & moralement ridicule. Il faut être fou pour porter tant d'or à pied, en treize voyages, l'espace de deux lieues & demie ou environ, & pour marcher cinq lieues en comptant les retours, tandis qu'on pouvait aisément transporter cette somme dans un carrosse de louage, ou dans celui de l'emprunteur. La vraisemblance pour vous est ici zéro; & la probabilité contre vous est au moins... 50.

QUATRIÈME.

Enfin, vous avez des billets de cet officier, valeur reçue. La probabilité peut ici s'évaluer à ... 100.

Elle doit même être regardée en justice comme une évidence entière, sans autre examen, si elle n'est pas balancée par des probabilités opposées & plus fortes qui puissent la détruire.

Voilà donc jusqu'à présent cent-trois probabilités que je trouve pour la famille de la veuve, contre le gentilhomme, officier-général, dont il faut retrancher cinquante. Reste à 53.

Voyons celles qui militent en faveur de l'officier.



PREMIÈRE

Première probabilité pour l'officier-général.

Ses avocats assurent que voulant emprunter de l'argent, il a employé une courtière qui est morte pendant le procès, que cette courtière étant une maquignonne d'affaires, qui prêtait & empruntait sur gages; qu'elle promit de lui faire négocier ses billets par le moyen de la veuve & de son petit-fils, lequel, ayant travaillé chez un procureur, & ayant fait son droit, pouvait servir dans cette négociation. L'officier fit donc pour cent mille écus de billets payables dans dix-huit mois à six pour cent. Il donna lui-même ces billets à la veuve chez elle pour les faire négocier par la courtière & par la famille de la vieille. Il dit avoir eu l'imprudence de ne point tirer de reconnaissance de ces billets, qu'il se contenta d'une modique somme de douze cents francs, en attendant que ces billets fussent négociés.

Il n'est pas naturel, sans doute, qu'un officier, un père de famille, âgé de quarante-cinq ans, dont le bien est en direction, soit assez neuf en affaires, assez simple, pour confier des billets d'une si grande importance, sans en tirer un reçu. Et à qui les confie-t-il ? à une veuve de quatre-vingt-huit ans, qui peut mourir demain : à un jeune inconnu, fils de cette veuve. C'est tout ce qu'il aurait pu faire s'il eût négocié avec le banquier le plus accrédité de l'Europe. Aussi avons-nous compté pour 100 la probabilité qui s'élève ici contre lui.

Mais, de cela même qu'il était environné de créanciers, & que son bien était en direction, il résulte qu'il était capable de cette inadvertence. Il a pu se faire illusion : il a pu supposer que le petit-fils de la prêteuse pourrait, de concert avec la courtière, lui procurer sur

ces billets quelque ſomme d'argent dans l'eſpérance de toucher un jour de lui 300000 livres ; c'eſt une fatale reſſource ; mais elle eſt très - poſſible, & n'eſt que trop ordinaire à ceux qui ſont chargés de dettes. Cette conjecture, aſſez plauſible par les circonſtances qui l'accompagnent, diminue un peu la force de l'extrême probabilité qui l'accable ; je diminue d'un dixième.

La pauvre famille reſte donc contre lui, tout compté, en poſſeſſion de quarante-trois probabilités.

Seconde.

Il eſt avoué, de part & d'autre, que le lendemain du jour où le jeune homme prétend lui avoir porté cent mille écus en treize voyages, l'officier eſt allé lui-même au troiſième étage de la veuve. Là, il lui a fait à ſon ordre des billets pour trois cent vingt-ſept mille livres, en comptant les intérêts. Là, il a reçu d'elle un ſac de douze cents francs ; & ces 1200 livres ſont à compte de cette ſomme de 300000 livres qu'on doit négocier pour lui, & que le jeune homme dit avoir livrée la veille à douze cents francs près.

Voilà une preuve très-forte qu'il était inutile que le jeune homme eût fait cinq lieues à pied, comme un coureur, pour lui apporter cent mille écus en or. Il aurait pu très - aiſément faire mettre cet or dans une caſſette chez ſa mère : la caſſette eût été porté dans l'équipage de l'officier. Cette vraiſemblance en ſa faveur devient très-forte ; mais elle eſt moindre que celle des billets qui parlent en juſtice. Je l'évalue à la moitié. Je comptais la probabilité extrême réſultante de ces billets à 100, dont j'avais ſouſtrait cinquante pour la chimère des treize voyages en une matinée, il reſtait cinquante pour la veuve ; ces 50, dont j'ôte ici 25, étaient réduits à quarante - trois, reſte dix-huit probabilités pour les prêteurs & rien pour le maréchal de camp.

Cependant, la courtière qui a conduit cette étrange affaire, reçoit une lettre du maréchal de camp, dans laquelle il lui fait entendre qu'elle ne sera payée de son droit de courtage que quand il aurait reçu les cent mille écus. Il est probable qu'on n'écrit point une telle lettre, quand on peut être démenti sur le champ par cette courtière même, par toute la famille, par ses propres billets.

Il est très-probable qu'un gentilhomme qui a besoin d'argent, & à qui une entremetteuse vient de faire compter trois cent mille francs en or, ne refuse point vingt-cinq louis à cette entremetteuse. Il ne paraît pas même dans la nature que ce gentilhomme forme le dessein absurde de nier un jour le prêt qu'il a reconnu, si en effet il a reçu l'argent.

Quand je ne mettrais cette vraisemblance que pour dix-huit, il y aura alors égalité de vraisemblance & d'incertitude. Ici la guerre est déclarée.

La veuve & les siens commencent par présenter requête au lieutenant-criminel. Elle se plaint que l'officier ait séduit son petit-fils : elle avance que ce jeune homme lui a porté tout son or : elle craint qu'on ne la paie pas, attendu que l'officier vient d'écrire qu'il attend ces cent mille écus, lesquels il a cependant touchés.

De son côté l'officier court chez le lieutenant de police : il expose à ce magistrat qu'il a eu la confiance imprudente de donner à une femme de 88 ans des billets payables à ordre, lesquels doivent être négociés ; qu'il n'a point reçu l'argent de ses billets, & que la famille de la veuve prétend les lui faire payer à l'échéance. Ainsi donc les deux parties plaident avant le terme. l'une dit : On abuse de mes billets & de mon imprudence. L'autre crie : On me prend mon or. Chacun se plaint d'être volé. A qui croire ? Le magistrat de la police ne voyant de preuves ni d'une part ni d'une

autre, conclut qu'il faut en chercher en tâchant de tirer la vérité de la bouche du jeune homme, que l'hiſtoire des treize voyages à pied lui rendait fort ſuſpect.

Il pouvait raiſonner ainſi. « Voilà un gentilhomme » endetté qui paraît avoir fait des billets de 300000 liv. » pour en tirer peut-être quarante mille comptant » dans l'incertitude d'être en état de les payer ; il s'eſt » aveuglé, il a très-grand tort ; mais ſes adverſaires » ſemblent avoir un tort plus funeſte & bien plus ré- » préhenſible. »

Il pouvait intimider la vieille ; mais elle était trop affaiblie, & ſon âge la rendait reſpectable. Il imagine de faire examiner le petit-fils & ſa mère, fille de la vieille, par un procureur accrédité en qui il a confiance, par un inſpecteur de police intelligent, & par un commiſſaire réputé très-ſage. La courtière pouvait donner les plus grandes lumières ſur ces obſcurités. Mais la fatalité veut qu'elle meure dans ce tems là même. On ne peut donc rien démêler dans ce labyrinthe que par les parties mêmes. Il eſt à croire que le magiſtrat de la police, en donnant audience à l'officier, a employé toute ſa prudence à découvrir s'il était de bonne ou de mauvaiſe foi, & que ſa longue expérience lui a fait conclure que la famille du galetas devait être coupable ; ſans quoi ce magiſtrat lui aurait dit : » *Vous avez fait des » billets, payez-les à l'échéance. Il n'y a là ni matière » à procès ni objet de police.* » Nous mettrons cette vraiſemblance pour dix en faveur de l'officier. Ainſi de ce chef il aura dix ſur ſes adverſaires.

Les officiers de la police ſe tranſportent au troiſième étage où demeure la famille accuſée & accuſatrice ; ils y voient l'ameublement de la pauvreté ; ils ne peuvent croire que des gens qui n'ont pas pour cinquante louis de meubles, aient eu trois cent mille francs à prêter à un militaire chargé publiquement de dettes. Les treize

voyages leur paraissent surtout une fable absurde. Il faut approfondir ce mystère.

On mène doucement le petit-fils & sa mère chez le procureur à qui le lieutenant de police s'en rapportait, & on laisse la grand'mère tranquille, sans insulter à son âge en l'effarouchant.

Le maréchal de camp de son côté se rend secrétement chez ce procureur. Jusques-là tout est dans l'ordre, & les deux parties conviennent de ces faits.

Les avocats de la famille du troisième étage disent qu'on a cruellement maltraité la mère & le fils chez le procureur. Les avocats du gentilhomme le dénient. Aucune probabilité encore sur cet article. (*a*)

L'homme aux treize voyages à pied prétend que le procureur, dans un mouvement d'indignation, lui déboutonna sa veste pour faire voir sa chemise sale & grossière; & lui dit : *Malheureux! tu n'as pas de chemises, & tu prétends avoir prêté cent mille écus?*

Cette exclamation paraît à sa place, & ce raisonement est judicieux. Il est probable qu'un homme qui dispose de tant d'or, a des chemises; comme il est vraisemblable qu'il ne fait point cinq lieues à pied pour aller hasarder cent mille écus.

C'est une probabilité contre le jeune homme en faveur de l'officier plaignant. Mais elle ne peut être évaluée à plus de *quatre*? parçe qu'après tout, le petit-fils d'une vielle femme qui a cent mille écus en or, peut n'en pas recevoir beaucoup de sa grande-mère. Ainsi l'officier aurait quatorze en sa faveur.

Enfin, après un long interrogatoire, après qu'on a mis en usage les raisons & les menaces, la mère du jeune homme avoue le crime en pleurant : elle confesse qu'on

(*a*) Il est à remarquer que les avocats des deux parties sont diamétralement opposés sur plusieurs faits essentiels; ce qui augmente l'incertitude.

n'a délivré que 1200 livres à l'officier, & que les treize voyages sont une fable. Alors un commis de l'inspecteur de police fait mettre des menottes à son fils qui fait le même aveu, & qui dit : *je signerai, si l'on veut, que j'ai volé tout Paris.* Ce commis de police était-il en droit de charger de fers un docteur en droit ? est-il permis de traiter ainsi un citoyen ? Ce commis me paraît punissable : mais enfin le docteur en droit avoue.

La mère & le fils sont conduits chez le commissaire qui passe pour un homme très-doux & très-sage : on ôte les menottes au fils, & tous deux libres signent devant lui leur condamnation. On les mène en prison, & la chose paraît juste. Alors plus de probabilité en faveur des accusés, tout est contr'eux, tout est pour le maréchal de camp.

On croirait que l'affaire finit ici : point du tout ; on la fait bientôt revivre. Le petit-fils & la mère rétractent leur aveu, & reviennent contre leur signature. Ils soutiennent qu'on les a violentés chez le procureur, qu'on les a battus, qu'on les a menacés de la corde s'ils ne signaient pas. Ils crient qu'ils ont cédé à la tyrannie, mais qu'enfin, ayant repris leurs sens, ils espèrent tout de la justice.

Ici le *calcul des probabilités* augmente contr'eux. Vous prétendez avoir été maltraités, & vous signez chez un commissaire que vous méritez de l'être ! Vous dites qu'on vous a traités de coquins, & vous signez que vous êtes des coquins ! Vous criez qu'on vous a menacés de la corde, & vous signez que vous avez fait une action à vous faire pendre ! Et chez qui écrivez-vous votre condamnation ? Chez un commissaire honnête-homme, à qui vous pouviez au contraire rendre une plainte juridique contre vos bourreaux, qui vous ont fait (dites-vous) tant de violence. La crainte a arraché votre aveu & conduit votre main ! Quelle crainte aviez-vous, si vous étiez innocent ? C'était aux suppôts de

la police, à ces bourreaux volontaires de deux citoyens à trembler. Ne sentez-vous pas qu'en les déférant à la justice, vous aviez pour vous tout Paris & toute la France? Le peuple aurait voulu déchirer ces barbares. Leurs vexations étaient ce qui pouvait vous arriver de plus avantageux. Il n'y a pas un homme dans Paris qui à votre place eût été seulement tenté de faire le lâche mensonge que vous dites avoir fait. Quoi! vous docteur en droit, vous mentez pour vous couvrir d'opprobre vous & votre aïeule & toute votre pauvre famille! Vous vous calomniez exprès pour perdre cent mille écus que vous réclamiez; vous vous calomniez pour vous perdre vous-mêmes!

Cette probabilité contre vous & en faveur de votre adversaire est très-grande. Je l'évalue au double de la vraisemblance, qui naissait des billets de l'officier, c'est-à-dire, *à deux cent*. Ainsi il a pour lui *deux cent quatorze*.

Un solliciteur de procès (je ne puis le nommer autrement, puisqu'il sollicite), un homme, dis-je, qui n'est ni parent, ni ami de la famille, achète un procès de votre grande-mère, pour la somme de cent dix mille livres qu'il doit prendre un jour sur les biens restans au maréchal de camp, s'il le gagne; moyennant quoi il se charge des frais. Voilà un étrange marché. On dit que la seule conviction, la seule pitié pour une famille opprimée, lui a fait entreprendre cette action généreuse. Il ne fallait donc pas l'avilir en prenant de l'argent. Si au contraire il en avait donné, comme tant de personnes en ont donné, comme tant de personnes en ont prodigué dans la catastrophe des Calas & des Sirven pour venger l'innocence évidemment reconnue, il mériterait l'estime & la reconnaissance de tout le public; & la probabilité pour la cause de la famille augmenterait considérablement. Mais sa conduite intéressée, loin de fortifier les vraisemblances, les diminue.

Toutefois il paraît qu'elle ne les diminue pas de beau-



coup ; car il ſe peut que cet homme ſoit avide, & que la famille ſoit innocente. Il eſt vraiſemblable ſurtout qu'il ait cru qu'en juſtice réglée, des billets payables à ordre l'emporteraient ſur toute autre conſidération, qu'on jugerait au parlement comme on juge aux conſuls, & à la conſervation de lyon ; que les preuves teſtimoniales ne feraient point admiſes, quand les preuves par écrit parlent ſi haut.

Que fait-il donc ? C'eſt lui qui ranime le courage abattu de ce jeune homme & de ſa mère qui ont fait l'aveu du crime imputé : c'eſt lui qui les excite à renier cette confeſſion extorquée par la violence. Il dreſſe leur requête, il parle en leur nom, il les préſente au public & aux juges comme des victimes ſous le couteau de la tyrannie. Il obtient leur élargiſſement. Preſque toute la France élève la voix avec lui pour une famille du peuple trompée, volée, opprimée par un homme qui n'a pour lui que ſa qualité & ſes dettes. Ces dettes le rendent très-ſuſpect ; ſa qualité ne lui ſert pas de défenſe dans l'eſprit d'une nation alarmée qui a vu tant d'hommes indignes de leur nom ſe déshonorer par des actions baſſes & cruelles.

L'intervention de ce ſolliciteur ferait donc une grande probabilité pour les accuſés, ſi elle était gratuite ; mais étant mercénaire, elle ſemble être contr'eux ; & tout ce qu'on peut faire de plus favorable pour eux, c'eſt de ne la pas compter.

Le calcul va bien changer. L'aïeule, ſur qui roule toute l'affaire, paie enfin le tribut à la nature ; elle reçoit ſes ſacremens, & fait ſon teſtament le jour même de ſa mort.

Il n'eſt point dit par ſes avocats qu'elle ait fait ſerment ſur l'euchariſtie d'avoir prêté les cent mille écus au maréchal de camp ; mais elle le dit par ſon teſtament. Et cet acte, fait immédiatement après ſa communion, peut

être regardé comme un ferment fait à DIEU même. Cette probabilité, dépouillée de toutes les circonftances qui pourraient l'affaiblir, eft la plus forte de toutes: elle eft double plus puiffante que celle de l'aveu de la fourberie, fait par fa fille & par fon petit-fils; parce que cet aveu a pu, à toute force, être arraché par des violences. Cet aveu a été rétracté, & le teftament ne peut l'être. Les dernières volontés d'une mourante, après avoir communié, font affurément plus croyables qu'une confeffion faite en tremblant devant un commiffaire. Je n'héfiterais pas à faire valoir cette probabitité au-deffus de toutes les vraifemblances qui dépofent contre la famille.

Mais auffi pefons tout: confiderons qu'il y a plus d'un exemple de fauffes déclarations de mourans. Qui a cru tromper DIEU pendant fa vie, peut croire le tromper à fa mort. Une femme qui prête à ufure au deffus du taux du roi, peut n'avoir pas la confcience bien délicate. Il paraît qu'elle a demeuré dans la rue Quinquempoix, précifément dans le tems du fyftême, & cette rue n'était pas l'école de la probité.

Cette femme qui confirme par fon teftament la vente de fon procès pour (*a*) cent dix mille livres à un folliciteur, peut avoir été encouragée par ce folliciteur. Le foin de fa réputation & de fa famille peut l'avoir emporté dans fon cœur fur la crainte de DIEU même. Entre le malheur d'expofer fes enfans à des peines très-rigoureufes, & la hardieffe d'un menfonge, elle a pu ne pas balancer.

La Genep, dont nous avons parlé, fit une déclaration plus importante en mourant, & elle était fauffe.

Dans l'étonnant procés de la comteffe de St. Géran, la fage femme qui l'avait gardée jura fur l'euchariftie avant de mourir, que la comteffe n'avait point accou-

(*a*) Les avocats ne font pas d'accord fur la fomme, ceux de l'officier géneral difent 100000 livves, les autres l'évaluent 60000 livres; mais il réfulte que ce procès a été vendu.

ché. Et les juges n'eurent aucun égard à ce ferment.

Un nommé Cognot ayant affuré par fon teftament que celle qui depuis fe dit fa fille, ne l'était pas, ne fut point cru par le parlement.

Cérifantes inftitua dans Naples le duc de Guife fon exécuteur teftamentaire, il lui légua fa vaiffelle d'or, fes diamans à la ducheffe de Popoli, vingt mille piftoles aux jéfuites, trente mille à fes parens ; il n'avait rien.

On a vu cent teftamens frauduleux depuis celui de Ser Ciapelletto, jufqu'à celui de Cérifantes.

Pourquoi notre veuve affirme-t-elle dans ce dernier acte que fon petit-fils a porté 300000 liv. en or en treize voyages ? elle ne l'a pas vu, & cela peut lui avoir été fuggéré.

Sa déclaration ne rend pas les treize voyages de fon petit-fils moins ridicules, fa fille & fon petit-fils n'en ont pas moins avoué devant un commiffaire un crime affez grand : la poffeffion de cent mille écus en or, fans en faire ufage pendant plufieurs années, n'en eft pas moins improbable. Elle avait un appartement de mille livres dans la rue Quinquempoix du tems du fyftème, & immédiatement après la mort de fon mari, elle prit un logement de quatre cents livres, ce qui fait croire que fon mari n'avait pas fait une grande fortune, & que ces cent mille écus en or pourraient bien être une fable.

Toutes ces vraifemblances, balancées avec fon teftament, paraiffent lui oter beaucoup de fon poids. Ayant donc porté à cent contre la famille la valeur de l'aveu fait par les accufés, je ne peux porter plus haut la valeur du teftament. En ce cas, il y aurait encore *cent quatorze* pour l'accufateur.

Peut-être dans cette évaluation j'ai trop donné à l'arbitraire ; mais le réfultat donne beaucoup plusde probabilités favorables à l'officier-général, qu'il n'en laiffe pour la famille dés prêteurs.

Ce procès n'eft pas de ceux dont les Athéniens ren-

voyaient le jugement à cent ans. Il faudra une décifion. L'officier fera-t-il tenu de payer à l'échéance les cent mille écus avec les intérêts ftipulés, & fera-t-il deshonoré ? La pauvre famille fera-t-elle condamnée à perdre fes cent mille écus qu'elle dit avoir livrés ? Les vraifemblances contr'elle font-elles affez puiffantes pour opérer cette condamnation ? N'eft-il pas à préfumer que les juges fe conduiront comme s'eft conduit le magiftrat de la police ? Ils effaieront par tous les moyens permis, de forcer les parties à manifefter la vérité qui fe cache.

Mais fi toutes les parties bien averties du danger d'une rétractation perfiftent dans leurs demandes, que faire ? Les billets de l'officier ferviront-ils contre lui d'une preuve imcomparablement plus juridique que la chimère des treize voyages à pied, & que la force de l'aveu fait devant un commiffaire ?

Je fuppofe que les juges interrogent le commiffaire, l'infpecteur de la police, le procureur devant qui la mère & le fils ont avoué la fourberie & toute la manœuvre dont ils étaient accufés. Je fuppofe que ces juges demeurent convaincus de la fageffe de ces trois prépofés, & qu'ils foient furtout bien perfuadés qu'ils n'ont eu aucun intérêt dans cette affaire, puifqu'ils ont été choifis par le magiftrat de la police & non par le maréchal de camp.

Alors il eft de la plus grande probabilité aux yeux de la juftice, que l'aveu du crime doit conferver un poids confidérable, non quant aux formes, mais quant au fonds de l'affaire, & au tribunal de la confcience & de la raifon. Il demeure plaufible que le folliciteur, qui a acheté ce procès cent dix mille livres, rend la caufe des accufés fufpecte. Il demeure probable que la veuve n'a point eu dans fon galetas cent mille écus en or dont elle ne favait que faire, dont elle n'a jamais pu prouver l'origine. Il demeure de la plus grande

vraiſemblance que la fable des treize voyages eſt abſurde. Les juges pourront ſe dire à eux-mêmes, en conſultant toutes les préſomptions : « L'officier-général » ayant mal fait ſes affaires, ayant abandonné tous ſes » biens à ſes créanciers, voulait emprunter de l'ar- » gent ſecrétement, au riſque, d'être hors d'état de le » rendre ; & en cela il eſt très-répréhenſible. Une cour- » tière avide ſe charge de la négociation. Cette cour- » tière s'adreſſe à la veuve ſon amie & à ſon petit-fils. » L'officier fait ſes billets avec la même imprudence » dont il a gouverné ſon bien. Les billets une fois » donnés dépoſent contre lui : la loi veut qu'on les » paie ſans difficulté. Mais s'il eſt de la plus grande » vraiſemblance que l'emprunteur n'a reçu que douze » cents francs, doit-il payer trois cent vingt-ſept » mille livres ? »

A la juriſdiction des conſuls, à celle de Lyon, ce ne ſerait pas un procès. On n'y connaît que l'écriture qui fait foi ; mais dans un tribunal ſuprême, on juge les probabilités, on juge le cœur humain, autant que des billets à ordre. Une promeſſe par écrit doit être acquittée ſans doute ; mais ſi j'ai fait un billet de quatre millions valeur reçue à un mendiant, mon billet ſera jugé extravagant & non légitime. Il eſt plus d'une conjoncture dans laquelle on peut n'être point obligé de payer un billet à ordre.

Je ſuppoſe à préſent que les juges eſtiment que les treize voyages ſont poſſibles, que l'aveu de la fourberie eſt combattu par la rétractation, que la déclaration, de la grand'mère à l'article de la mort l'emporte ſur les probabilités contraires ; haſarderont-ils malgré ces probabilités contraires de faire payer par le maréchal de camp trois cent mille livres qu'il peut n'avoir pas touchés & de flétrir ſon honneur ? D'un autre côté, s'ils ſont plus frappés de l'extravagance des treize voyages ; s'il leur paraît que l'aveu fait par la fille & le petit-fils de

la veuve eſt dans cette affaire ce qu'il y a de plus fort, haſarderont-ils de dépouiller & de flétrir une famille qui peut être innocente ? ou ſe contenteront-ils de lui retrancher les intérêts ſelon la loi qui ne les permet pas.

Ou bien, diront-ils, il n'y a point encore de ſujet de procès, on ne plaide point ſur des billets à ordre avant l'échéance ; pourvoyez-vous quand il en ſera tems. Alors qui a fait les billets les devra payer. *Dicta ſibi eſt lex.*

Ou bien enfin, ſi on veut entrer dès-à-préſent dans les détails de cette cauſe ſi délicate & ſi équivoque, faudra-t-il, comme en Angleterre, recourir à la cour de chancellerie, qu'on appelle cour d'équité, & qui juge indépendamment de la loi, quand la loi eſt diſputée ?

Décidez, meſſieurs : vous êtes juſtes, éclairés, appliqués & ſages. Mais quelle pénible fonction de ſe priver du ſommeil & de toutes les conſolations de la vie pour la conſumer à réſoudre tous les problêmes que la cupidité, l'avarice, la perfidie, la méchanceté accumulent continuellement ſous vos yeux ! Vous ſeriez bien plus à plaindre que les plaideurs, ſi vous n'étiez ſoutenus par la nobleſſe de votre miniſtère.





NOUVELLES PROBABILITÉS EN FAIT DE JUSTICE,

Dans l'affaire d'un maréchal de camp & de quelques citoyens de Paris.

NON-SEULEMENT il s'agit dans ce procès étonnant d'une ſomme de cent mille écus, ſans compter les frais immenſes; non-ſeulement l'affaire eſt criminelle; mais l'honneur y eſt en péril encore plus que la fortune. C'eſt le public qui eſt juge ſouverain de l'honneur : il faut donc que le public ſoit parfaitement inſtruit.

Tous les faits avancés par les avocats des deux parties ſont contradictoires, ils alléguent des raiſons non moins oppoſées; il y a des témoins de part & d'autre; chacun des plaideurs traite les témoins qui ne ſont pas favorables de ſubornés & de parjures. Les deux adverſaires ſe diſent l'un à l'autre vous me volez cent mille écus.

Le prêteur crie à l'emprunteur, je vous ai apporté chez vous le 23 Septembre 1771, douze mille quatre cent vingt-cinq louis d'or en treize voyages à pied, pour rendre cette négociation ſecrète ſelon vos vues: j'ai couru pendant cinq lieues pour vous donner tout le bien de mon aïeule.

C'eſt un menſonge auſſi impudent que ridicule, répond l'emprunteur, je n'ai reçu de vous que douze cents francs dans votre chambre; c'était le 24 Septembre.

Mais voilà vos billets à ordre ſignés de vous, lui

replique le prêteur. Voilà plus encore, s'il eſt poſſible; reconnaiſſez cette promeſſe que vous me fîtes le 24 Septembre, d'accepter les conditions auxquelles je vous faiſais prêter ces cent mille écus. Vous approuvâtes par écrit mon opération, vous vous engageâtes ce jour du 24 à me faire vos billets dès que vous auriez reçu l'argent; vous l'avez reçu; oſez-vous bien réclamer contre vos deux ſignatures?

Votre fourberie eſt auſſi inſolente qu'abſurde, répond l'emprunteur. Il eſt impoſſible que vous m'ayez compté cent mille écus le 23 Septembre comme vous le dites, ſi je vous ai ſigné le 24 que je vous ferais mes billets dès que j'aurais l'argent. Cela ſeul manifeſte votre manœuvre criminelle.

Le prêteur ne s'intimide pas. Il répond cette piéce ne peut me nuire, elle était reſtée entre vos mains, c'eſt vous qui l'avez remiſe entre celles des juges; elle eſt écrite par votre ſecretaire & non par moi, vous l'avez ſignée du jour qu'il vous a plû; j'ai d'autres piéces aſſez victorieuſes pour vous confondre. J'ai vos quatre billets pour trois cent mille livres & les intérêts, à l'ordre de ma grand'mère: un maréchal de camp ne m'aurait pas fait ces billets s'il n'avait reçu la ſomme. Ces titres inconteſtables reçoivent un ſurcroît de force par les dépoſitions de quatre témoins qui m'ont vu compter l'or & le porter.

Il eſt évident que ce ſont des faux témoins, lui dit le gentilhomme inculpé. Votre grand'mère, au profit de laquelle vous m'avez fait donner mes billets à ordre, m'était abſolument inconnue; vous me dîtes dans votre chambre que cette femme était la veuve d'un banquier à laquelle une compagnie devait les trois cent mille livres que vous promettiez de me faire prêter. Vous étiez mon courtier & non mon prêteur; vous m'avez trompé en tout; il ſe trouve que cette prétendue créancière d'une prétendue compagnie eſt

votre grand'mère qui prête un peu d'argent ſur gages, & que vous avez engagé toute votre famille dans votre fourberie.

Le prêteur inſiſte, quoi ! vous ne me fîtes pas chez vous treize billets au nom de ma grand'mère le 23 Septembre, jour auquel je vous apportai dans mes poches douze mille quatre cent vingt-cinq louis d'or en treize voyages ! Et le lendemain vous ne vîntes pas chez moi changer vos treize billets contre quatre autres que vous fîtes ſur ma table ?

Rien n'eſt plus faux, ni plus mal imaginé, ni plus incroyable, dit le gentilhomme, je vous ai fait chez vous le 24 Septembre quatre billets montant à la ſomme de 327000 livres pour le principal & les intérêts ; je vous confiai ces billets ſur leſquels vous ne me les avez jamais donné ; vous ne pouviez jamais les avoir ; vous me volez par une friponnerie avérée que vous déguiſez par les plus groſſiers menſonges.

C'eſt vous qui me volez indignement, replique l'autre, & on voit plus de gentilhommes chargés de dettes, trahir leur honneur pour ne les point payer, qu'on ne voit de familles bourgeoiſes comploter de voler au péril de leur vie un gentilhomme, & ſurtout un gentilhomme obéré.

Ce procès étrange entre un maréchal de camp & des citoyens obſcurs, devient bientôt une querrelle entre la nobleſſe & la bourgeoiſie, tout Paris prend parti, tous les eſprits s'aigriſſent, plus on inſtruit la cauſe & plus les préventions, les contradictions, les animoſités augmentent des deux côtés.

On recherche toute la vie de ſon adverſaire, on ne convient ſur rien : on empoiſonne toutes ſes actions, on ſe blanchit pour le noircir ; il y a pourtant de part ou d'autre une fraude manifeſte, tranchons le mot, un crime honteux. Les juges pourront prononcer ſeulement ſur

les piéces, ſur les témoignages, ſur la loi : l'honneur eſt d'une autre eſpèce. Il dépend de l'opinion publique, & cette opinion ne peut être que le réſult t des probabilités.

Il ſe peut qu'un homme ſoit juſtement condamné par les loix à payer ce qu'il ne doit pas ; ſi on produit ſes propres billets ſignés de lui avec trop de facilité ; ſi des témoins ou trompés, ou trompeurs, perſiſtent à le charger, & ſurtout ſi dans le cours de l'affaire, il a fait ou occaſionné malheureuſement quelques démarches contraires aux loix. Mais alors en perdant ſon argent il ne peut perdre ſa réputation ; il ne portera que la peine d'une imprudence.

Réſumons donc ici les principales probabilités qui peuvent déterminer le public. Peut-être ces vraiſemblances accumulées & portées juſqu'à un degré approchant de la conviction, ne feront pas mépriſées par les juges mêmes.

1°. Il paraît très-vraiſemblable que ni le prêteur, ni ſon aïeule, ni ſa famille n'ont jamais pu diſpoſer de cent mille écus. On a vu de vieilles avares très-riches ; mais plus on eſt avare, moins on prête tout ſon bien à un militaire chargé de dettes. Une telle imbécillité ſerait auſſi incroyable que le roman de la fortune de cette grand'mère, qui eſt un principal perſonnage dans l'affaire.

2°. Ce jeune homme ſon petit-fils, qui prétend avoir prêté tout le bien de ſon aïeule ; ce jeune homme achevant ſon droit par bénéfice d'âge, paſſant ſa vie dans les ſalles d'armes, & avec des gens de la lie du peuple, ne peut guère avoir eu aſſez de crédit pour faire prêter ces cent mille écus par d'autres.

3°. On allègue qu'il eſt docteur ès loix, qu'il a été très-bien élevé & à grands frais, & que ſon aïeule allait lui acheter une charge de magiſtrat ; mais quel magiſtrat qu'un homme qui écrit ce qu'on va lire !

Il ne ſera pas dit qu'un honnête-homme comme moi ;

passe pour avoir escroqué des titres qui ne lui sont pas dus, & que pour le tout à droit de mont voisin le qualifiant de f.... fripon on lui couperait le visage. (a)

Monsieur, je vous prie de m'obliger de suivre de point en point la lettre que j'ai eut l'honneur de vous écrire.

J'esper que quelque jour vous connoiteroit nôtre innocence, & que vous ne pouroit point vous empeché de me plaindre, &c. Vous verrez l'extirpation d'honneur que vous voulez me faire.

Vous serez obligé de me réparer.

Vous cherchez a en pauser a une pauvre femme.

De telles expressions, une telle ortographe ne sont pas d'un homme élevé si noblement, & qui pouvait avoir une charge de conseiller au parlement lorsqu'on les vendait encore. *Loquela tua manifestum te facit.* Et les habitudes, les liaisons d'un tel homme avec des cochers & des laquais, suffisent pour le rendre très-suspect. Il faut avouer que ces premières probabilités contre lui sont assez fortes.

4°. L'histoire qu'il fait de treize voyages consécutifs à pied, pour porter secrétement de l'or le 23 Septembre au même gentilhomme auquel il donne publiquement un sac d'argent le lendemain, est si dénuée de vraisemblance, si contradictoire, si opposée au sens commun, si extravagante, qu'elle ne serait pas soufferte dans le roman le plus ridicule & le plus incroyable. Cela seul peut indigner tout homme impartial qui ne cherche que la vérité.

5°. Quand l'officier-général qui s'est si tristement compromis avec de tels personnages, qui s'est rabaissé jusqu'à s'exposer à recevoir des lettres offensantes d'une courtière & de ce docteur ès loix, s'abaisse encore en allant implorer le magistrat de la police contre ses propres

(a) Voyez les mémoires du Sr. La Ville.

billets, quand les menaces des délégués de ce magiſtrat forcent le docteur & ſa mère à faire l'aveu de leur crime, quand tous deux ſans être contraints ſignent chez un commiſſaire que l'hiſtoire des treize voyages eſt fauſſe, que jamais le gentilhomme n'a reçu les cents mille écus, qu'on ne lui a prêté que douze cents livres; alors tout ſemble éclairci. il n'eſt pas dans la nature (je le répéte ici) qu'une mère & un fils avouent qu'ils ſont coupables quand un péril inévitable ne les y force pas.

Je veux que deux délégués de la police aient outre-paſſé leurs pouvoirs; qu'un procureur nommé pour examiner l'affaire & en rendre compte, ſe ſoit érigé mal-à-propos en juge, qu'il ait fait prêter ſerment, qu'un autre officier de la police ait traité ſa mère & le fils avec dureté; ils ſont en cela très-répréhenſibles, mais leur faute n'a rien de commun avec le crime avoué par la mère & le fils. On s'eſt écarté de la loi avec eux; mais ils n'ont pas moins fait leur aveu légalement devant un commiſſaire, ils ne l'ont pas fait moins librement, ils pouvaient aiſément proteſter devant ce commiſſaire contre les vexations illégales de ces deux hommes ſans caractère. Plus on avait exercé contr'eux de violences, plus ils étaient en droit de demander hautement une juſtice qu'on ne pouvait leur refuſer.

Le fils & la mère diſent qu'on les a battus chez le procureur. Je veux que la choſe ſoit vraie; c'eſt pour cela même qu'ils devaient crier à la tyrannie. Quel eſt l'homme qui ſignera en juſtice qu'il eſt un ſcélérat parce qu'on l'a maltraité ailleurs; quel homme conſentira à perdre librement d'un trait de plume cent mille écus, parce qu'on aura précédemment uſé de quelque violence envers lui? c'eſt à peine ce qu'il pourrait faire s'il était appliqué à la torture.

Mais qu'une mère & un fils, un docteur ès loix ſignent ainſi leur condamnation quand ils ſont innocens, qu'ils

ſe dépouillent eux-mêmes de tous leurs biens, c'eſt de quoi il n'y a pas un ſeul exemple. La force de la vérité, & le trouble qui ſuit le crime, peuvent ſeuls arracher un tel aveu.

Cet aveu juridique paraît être le dénouement de toute l'affaire : il ne peut avoir été dicté par cette crainte que les juriſconſultes appellent, *metus cadens in conſtantem virum.* Ce n'était qu'en niant leur crime, & non pas en le confeſſant, que la mère & le fils pouvaient ſe mettre en ſûreté : ils n'avaient rien à redouter que leur propre confeſſion, & ils la font ! tant le premier remords attaché au crime en préſence d'un ſeul homme de loi les a tranſportés hors d'eux-mêmes, & leur a ôté cette fermeté qui eſt rarement inébranlable.

Ce qui doit ſurtout faire penſer que cet aveu était très-ſincère, c'eſt qu'il eſt articulé expreſſément par leurs avocats, que le docteur ès loix dit aux délégués de la police qui l'interrogeaient : *je ſignerai, ſi l'on veut, que j'ai volé tout Paris.*

Certainement un tel diſcours n'eſt point celui de l'innocence : c'eſt plutôt celui du crime & de la baſſeſſe. On ne dit point, *je ſignerai que j'ai volé tout Paris*, quand on peut ſauver cent mille écus qui nous appartiennent, & échapper aux galères en ne ſignant rien.

6°. Pluſieurs jours après ils paraiſſent avoir eu le tems de reprendre leurs eſprits ; ils ſe ſont raffermis, on leur a donné des conſeils. On voit tout-d'un-coup paraître ſur la ſcène un nommé Aubourg autrefois domeſtique, puis tapiſſier, & maintenant prêteur ſur gages ; il achète de la grand'mère ce procès funeſte ; il s'engage à le pourſuivre à ſes frais. Ainſi dans toute cette affaire il y a d'un côté des prêteurs & des prêteuſes ſur gages, des entremetteuſes, des courtières : & de l'autre eſt un officier-général endetté, qui cherchait à rétablir ſes affaires par un

emprunt. De quel côté eſt la vraiſemblance la plus favorable ?

7°. Le teſtament de la grand'mère du docteur ès loix, qui paraît au premier coup d'œil un témoignage terrible contre l'officier-général, ſemble, quand il eſt examiné de près, une nouvelle preuve du crime du docteur ès loix. La grand'mère avait dit auparavant, & ſon petit-fils l'avait dit avec elle, que ſa fortune entière conſiſtait en trois cent mille livres : on aſſurait que cette fortune venait d'un fidéicommis de ſon mari, & que ſon argent auquel elle n'avait point touché pendant trente années, lui avait été remis par un nommé Chotard, qu'on prétend être mort inſolvable.

Cependant, elle déclare dans ſon teſtament qu'elle a prêté & avancé à ſa fille, mère du docteur ès loix, deux cent mille livres argent comptant, outre ces cent mille écus qu'elle réclame.

Elle aſſurait avant ce teſtament qu'elle avait toujours caché ſon bien à ſa fille ; & maintenant voici deux cent mille francs qu'elle lui a donnés. On voit une femme qui ſubſiſtait à peine d'une induſtrie honteuſe & qui meurt dans un galetas, riche de cinq cent mille livres au-lieu de trois cent mille. Ou elle a menti toute ſa vie, ou elle ment à l'heure de la mort.

Elle déclare, *qu'elle a prêté à l'officier-général trois cent mille livres qui lui ont été portées en or par ſon petit-fils en pluſieurs voyages* : & cependant elle n'en a rien vu. Elle confirme le marché qu'elle a fait de ſon procès avec le nommé Aubourg, prêteur ſur gages : preſque tout ſon teſtament reſſemble à un plaidoyer dicté par une partie intéreſſée.

Cette piéce enfin, jointe à toutes les préſomptions contre la famille des accuſés, ſemble mettre toutes les probabilités du côté de l'officier-général, & contre les prétendus prêteurs.

Si tout cela n'eſt pas une preuve démonſtrative en juſtice, c'en eſt une très-forte en morale. Il n'y a, je crois, perſonne qui puiſſe ſe perſuader ſur cet expoſé, que le maréchal de camp ait ourdi la trame la plus noire pour voler trois cent mille livres à une pauvre famille obſcurément réléguée dans un troiſième étage de la rue St. Jacques. Pour que cet officier, cet ancien gentilhomme, ce père de famille, fût coupable d'une lâcheté ſi atroce, il faudrait qu'il eût raiſonné ainſi :

Je ſuis endetté, je vais pour me libérer emprunter cent mille écus d'une famille qui paraît très-peu riche. Dès que je les aurai, je jurerai ne les avoir point reçus. J'accuſerai la famille d'avoir exigé mes billets pour les négocier, & de ne m'avoir point donné d'argent. Je ferai mettre cette famille au cachot; je pourrai la faire punir d'une peine afflictive, & je jouirai de tout ſon bien que je lui aurai volé. Pour mieux faire réuſſir mon horrible deſſein, je refuſerai de payer cent écus à la courtière qui m'aura fait prêter cette ſomme immenſe : par-là je la ſouleverai contre moi & je m'expoſerai à être perdu.

Il ne paraît pas poſſible qu'un homme qui n'a pas l'eſprit aliéné, conçoive un projet ſi fou; & qu'un homme qui n'a jamais commis de crime commence par un crime ſi infame.

Une telle démarche aurait été auſſi inutile qu'abominable & dangereuſe. S'il eût en effet touché cent mille écus, il n'avait qu'à les garder, à ſe taire, à ne les point payer à l'échéance; quitte pour dire enfin au docteur ès loix, mon bien eſt en direction, pourvoyez-vous envers mes autres créanciers, vous ne pouvez être payé qu'après eux.

Cette marche était ſimple, aiſée & sûre, s'il avait voulu agir avec mauvaiſe foi. Il ſemble évident qu'il ne peut être coupable de la manœuvre déshonorante & abſurde dont on l'accuſe.

Comment donc cette querelle ſi funeſte a-t-elle pu

s'élever ? comment ce procès si compliqué a-t-il pu se former ? ne pourra-t-on pas enfin trouver la solution de ce problême ?

Voici comme il semble que tout s'est passé. Ce gentilhomme cherche à emprunter de l'argent, il met en campagne des courtières. Une d'elles qui est liée avec la grand'mère du docteur ès loix s'adresse à lui. Celui-ci prête douze cents francs à l'officier qui en avait un besoin pressant, & lui fait espérer de lui négocier cent mille écus. Donnez moi vos billets, lui dit-il, vous ne payerez que six pour cent d'intérêt, & dans quelques jours vous aurez votre argent.

Le gentilhomme aveuglé par cette promesse prend le le jeune docteur ès loix pour un homme simple : il l'est lui-même, il signe sa ruine dans l'espérance d'avoir de l'argent. Au bout de deux jours il entre en défiance. Le docteur qui en est instruit, & qui craint la police, n'a d'autre ressource que de la prévenir. Il s'adresse lui & sa grand'mère au lieutenant-criminel. Cette démarche même paraît celle d'un homme égaré ; car il demande qu'on saisisse chez l'officier les cent mille écus qu'il dit avoir prêtés : mais de quel droit peut-on faire saisir un argent dont le paiement n'est pas échu ? Et si l'officier veut abuser de cet argent, s'il l'a détourné, comment le trouvera-t-on ?

Le gentilhomme de son côté, dès qu'il est sûr que le docteur l'a voulu tromper, court chez le lieutenant de police, & demande qu'on oblige les délinquans à restituer des billets dont ils n'ont point donné la valeur. Toute cette marche est naturelle & s'explique aisément.

L'autre au contraire est incompréhensible. Il faut supposer d'abord cent mille écus donnés secrétement à une pauvre femme, depuis plus de trente ans, cachés pendant tout ce tems à une famille entière, tirés enfin d'une armoire, prêtés au hasard à un officier chargé de dettes.

Le docteur a fait environ cinq lieues à pied pour porter cette somme en secret à un homme qu'il n'a vu qu'une fois. Enfin ces cent mille écus si long-tems ignorés se trouvent tout d'un coup portés à cinq cent mille livres, par le testament de la grand'mère. De ces cinq cent mille livres il y en a eu deux cent mille donnés à la mère du docteur, laquelle n'a pas de quoi vivre, & dont les filles gagnent leur vie par leur travail. Tout cela est si sottement romanesque, & d'une absurdité si révoltante, qu'il n'y a pas moyen de l'examiner sérieusement.

L'honneur de l'officier paraît donc à couvert aux yeux de tout homme qui ne juge que suivant les lumières de la raison.

Il n'en est pas de même de la justice ; elle a nécessairement ses formes & ses entraves. Il faut des interrogatoires réguliers ; de faux témoins préparés de longue main peuvent ne se pas démentir. L'officier a fait des billets payables à ordre : & quand les juges seraient persuadés de son innocence, ils seraient forcés peut-être de le condamner à payer ce qu'il ne doit pas.

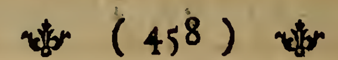
Il est vrai qu'il y a ici signature contre signature, preuve par écrit contre preuve par écrit. Il est vrai même que l'aveu du crime signé par la mère & par le fils a plus de poids dans la balance de la raison & de la simple équité que n'en ont les billets du maréchal de camp. Car il est très-naturel qu'un officier ébloui de l'espérance de rétablir sa maison, & sachant que la coutume est de confier aveuglément ses billets aux agens de change accrédités, en ait usé de même avec un jeune homme dont l'âge lui inspirait quelque confiance, & qui lui prêtait même douze cents francs pour le mieux tromper. Mais assurément il n'est point vraisemblable que la vieille grand'mère ait eu cent mille écus par un fidéicommis ; qu'elle les ait gardés plus de trente ans sans les placer ; qu'elle les ait prêtés à un officier sans

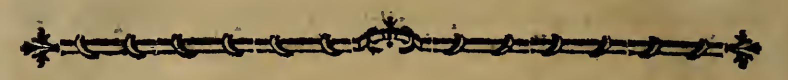
le connaître ; que ſon petit-fils les ait portés à pied en treize voyages l'eſpace de cinq lieues, &c.

Il ſe pourrait à toute force que le juge obligé de décider non ſur ces raiſons, mais ſur des billets en bonne forme, ſur les dépoſitions de témoins aguerris qui ne ſe démentiraient pas, condamnât malgré lui le maréchal de camp ; mais il paraît que le public éclairé doit l'abſoudre ; puiſque ce public eſt le ſeul juge qui préfère le fonds à la forme. Si l'officier eſt condamné, il ne le ſera que pour l'imprudence avec laquelle il a remis pour cent mille écus de billets avec les intérêts à ſix pour cent, entre les mains d'un jeune inconnu ſans crédit & ſans aveu, comme s'il les avait confiés à l'agent de change le plus opulent & le plus accrédité de Paris. C'eſt une faute d'attention, mais elle eſt celle d un cœur noble, c'eſt l'imprudence d'un moment ; mais elle ne peut déshonorer perſonne. Il eſt même encore très-poſſible que la juſtice prononce comme le public. Il eſt vraiſemblable qu'elle trouvera dans la forme comme dans le fond, de quoi juſtifier l'officier.

L'auteur de ce petit écrit n'a nul intérêt dans cette affaire. Il n'a jamais vu ni aucune des parties, ni aucun des avocats. Mais il aime la vérité. Il eſt indigné de toutes les calomnies ſous leſquelles il a vu ſuccomber ſouvent l'innocence. Il croit qu'un honnête homme ne peut mieux employer ſon loiſir qu'à demêler le vrai dans une affaire qui eſt ſi eſſentielle pour pluſieurs familles, & ſurtout pour une maiſon qui a ſi long-tems ſervi le roi dans ſes armées. Il a tâché de réſoudre un problême difficile. Et certes ce problême eſt plus important que pluſieurs queſtions de philoſophie dont il ne peut réſulter aucune utilité pour le genre humain.







RÉPONSE

A L'ÉCRIT D'UN AVOCAT,

INTITULÉ:

PREUVES DÉMONSTRATIVES

EN FAIT DE JUSTICE.

UN avocat qui ne se nomme pas, & c'est un funeste préjugé contre lui, écrit un libelle diffamatoire contre Mr. de Morangiés & contre moi, sous ce titre moins modeste que le mien : *Preuves démonstratives*, &c. Libelle dans lequel assurément rien n'est démontré que le desir cruel de diffamer & de nuire. Il me demande de quel droit j'ai écrit en faveur de Mr. de Morangiés. Je lui réponds, du droit qu'a tout citoyen de défendre un citoyen : du droit que me donne l'étude que j'ai faite des ordonnances de nos rois, & des loix de ma patrie : du droit que me donnent des prières auxquelles j'ai cédé ; de la conviction intime où j'ai été & où je suis jusqu'à ce moment de l'innocence de Mr. le comte de Morangiés ; de mon indignation contre les artifices de la chicane qui accablent si souvent l'innocence. Je pouvais, monsieur, exercer comme vous la noble profession d'avocat. Je pouvais même être votre juge, ainsi que le sont mes parens. Si j'ai préféré les belles lettres, ce n'est pas à vous qui les cultivez à me le reprocher.

Oui, monsieur, je crois Mr. de Morangiés malheureux & innocent, peut-être mal conseillé d'abord dans cette affaire épineuse, peut-être inconsidérément servi par un com-

mis de police trop livré à ſon zèle, ayant contre lui la famille entière Verron, & tous ceux qui ont pris le parti de cette famille, & une faction nombreuſe. Mais pourquoi le chargez vous d'injures & d'opprobres avant le jugement ? Pourquoi dites vous d'un maréchal de camp, pag. 51, *qu'il n'eſt qu'un fourbe mal adroit, & qu'il n'a reçu de la nature que de médiocres diſpoſitions pour être fauſſaire ?*

Pourquoi lui dites vous, pag. 55, *vous mentez impudemment* ?

Et dans la même page, qu'*il ameute toutes les bouches impures qui veulent le ſervir* ?

Pourquoi enfin pouſſez vous l'atrocité (pag. 86) juſqu'à vous ſervir deux fois du terme de fripon ? Il était, dites vous, un *fripon de ſon aveu & du mien.* Quoi ! vous qui n'auriez pas eu la hardieſſe de lui manquer de reſpect en ſa préſence, vous lui dites dans un libelle ces odieuſes injures, que vous tremblez de ſigner ; & vous faites conſulter ce libelle comme l'ouvrage d'un avocat ! ainſi vous offenſez doublement l'honneur de votre corps en n'oſant pas paraître, & en oſant ſouiller de ces infames opprobres un mémoire que vous rendez juridique, en l'appuyant d'une conſultation !

Vous ne vous contentez pas de cet excès qui fait tant de tort à votre cauſe ; vous joignez ce que la bouffonnerie a de plus vil à ce que l'emportement a de plus groſſier.

Vous commencez dans une affaire capitale, où il s'agit de l'honneur & de la fortune de deux familles, & peut-être des peines les plus rigoureuſes ; vous commencez, dis-je, par annoncer que vous ne dînez point chez Fréron ; vous plaiſantez ſur le Calas & ſur Lavaiſſe : quel ſujet de raillerie ! Vous prenez Lavaiſſe pour le gendre de La Beaumelle, ſans être le moins

du monde au fait des choſes mêmes dont vous parlez & que vous voulez tourner en ridicule. Vous prenez des pirates pour des corſaires. Vous me faites dire ce que je n'ai jamais dit. Vous raillez indécemment ſur l'affaire criminelle la plus ſérieuſe; vous transformez le ſanctuaire de la juſtice, tantôt en un canton des halles, tantôt en un théatre de la foire. Ce n'eſt pas ainſi qu'en a uſé Mr. Vermeil le véritable avocat de la cauſe dans laquelle vous vous êtes intrus pour la gâter.

Quoi! monſieur, vous voulez intéreſſer pour le ſieur Dujonquay; vous voulez arracher des larmes en faveur d'un homme que vous peignez vertueux & opprimé; & vous le faites parler comme un farceur qui cherche à faire rire la canaille! Ah! monſieur, ſouvenez vous qu'il faut avoir le ſtyle de ſon ſujet : c'eſt un devoir qui eſt bien rarement rempli. Songez qu'Horace n'a point dit : *ſi vis me flere, ridendum eſt primum ipſi tibi.*

On vous pardonnerait de déguiſer des faits peu favorables, d'eſſayer de faire valoir les choſes les plus frivoles, de répondre par des parallogiſmes ridicules aux raiſons les plus ſolides, de crier que vous avez prouvé ce que vous n'avez point prouvé, & que vous avez détruit ce qui n'eſt point détruit. Vous pouvez donner au menſonge l'air de la vérité, & à la vérité les couleurs du menſonge; vous épuiſer en vaines déclamations ſur des faits qui n'ont aucun rapport au fonds de l'affaire, & courir rapidement ſur les faits les plus graves qui dépoſent contre vous. Cette méthode n'eſt pas honorable ſans doute; elle eſt tolérée pour le malheur des hommes. Mais j'oſe dire que nous retombons dans les ſiècles de la plus épaiſſe barbarie, s'il eſt permis déſormais de ſouiller le barreau par des injures & par des farces. La juſtice tranquille & ſévère, aſſiſe ſur le trône de la vérité, veut que tous ceux qui participent en quelque ſorte à ſon miniſtère auguſte, tiennent quelque choſe de ſa gravité & de ſa décence.

Vous avez voulu, dans cette cause, soulever le peuple contre la noblesse, & en faire une affaire de parti; vous avez voulu peindre un gentilhomme, qui se plaint d'avoir été surpris, comme un tyran appuyé du pouvoir despotique pour opprimer de pauvres innocens. Vous vous y êtes bien mal pris. Il se trouve par votre mémoire que c'est l'homme de qualité qui est opprimé, & que ce sont les pauvres citoyens qui insultent. Je vois que dans cette affaire on affecte d'envisager Mr. de Morangiés comme un homme puissant qui accable du poids de sa grandeur une famille obscure. Mr. de Morangiés est bien loin d'être un homme puissant: c'est un brave gentilhomme, un bon officier comme tant d'autres; & dans de telles affaires, c'est le peuple qui est puissant, c'est lui qui s'ameute, c'est lui qui crie, c'est lui qui soulève mille praticiens, c'est lui qui fait retentir mille voix: les gens de qualité se taisent.

Mr. de Morangiés est très-malheureux sans doute de s'être humilié jusqu'à recevoir des lettres insultantes d'une courtière & de Dujonquay. Il eût mieux valu cent fois vivre obscurément dans une de ses terres jusqu'au paiement de ses dettes: que dis-je? il eût mieux valu vivre de pain de munition sur la frontière dans une garnison, que d'avoir quelque chose à discuter avec des prêteuses sur gages, & de chercher en vain dans Paris de malheureuses ressources qui finissent toujours par ruiner un homme de qualité.

Mais Mr. le comte de Morangiés est encore plus à plaindre de s'être exposé à essuyer de vous des opprobres que votre sang ne réparerait pas.

Quoi qu'il en soit, monsieur, attendons vous & moi respectueusement le résultat des interrogatoires & de toute la procédure. Quelque jugement qu'on porte, il sera juste, parce qu'il sera fondé sur la loi. Un arrêt nous révélera peut-être ce que sont devenus ces cent

mille écus, donnés autrefois ſecrétement à la veuve Verron par un banqueroutier, tranſportés ſecrétement à Vitry-le-Brûlé par la veuve, reportés ſecrétement de Vitry dans la rue St. Jacques, & portés à pied ſecrétement chez Mr. de Morangiés. Je ſouſcris d'avance à l'arrêt que le parlement prononcera. Si Mr. de Morangiés eſt déclaré convaincu & coupable, je le crois alors coupable. Si ſes adverſaires ſont déclarés innocens, je les tiens innocens.

Mais je ſoutiendrai toujours qu'il ſerait poſſible que Mr. de Morangiés fût condamné juſtement par les formes à payer les cent mille écus & les dépens, quoiqu'il ne dût rien dans le fond; au-lieu qu'il eſt impoſſible que les Verron ſoient diſculpés, s'ils ſont condamnés. D'où vient cette grande différence entre Mr. de Morangiés & ſes adverſaires? La voici.

C'eſt que Mr. de Morangiés a fait malheureuſement des billets d'une forme très-légale qui parlent contre lui. Et ſi le déſaveu de Dujonquay & de ſa mère a été fait dans une forme illégale, ſi des témoins intéreſſés perſiſtent dans leurs témoignages, toutes les apparences ſont alors contre Mr. de Morangiés, quoique le fond de l'affaire ſoit pour lui. Le roman des cent mille écus de la Verron, ſoutenu par les formes, l'emportera ſur la vérité mal conduite; ce qui ferait un grand & fatal exemple.

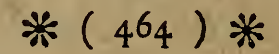
Si au contraire la famille Verron perdait ſon procès, elle le perdrait probablement, parce qu'on aurait des preuves judiciaires plus claires que le jour de la nullité des billets de Mr. de Morangiés.

Or il me ſemble qu'on a beaucoup de preuves morales de la nullité de ces billets. Mais pour les preuves légales, elles dépendent des procédures. Ces preuves morales ont paru victorieuſes dans l'eſprit du public im-

partial. Mais je l'ai déjà dit, il faut que la loi conduiſe les juges.

Le châtelet, ſaiſi d'abord de cette affaire, ſemblait n'écouter que les probabilités ; le bailliage du palais ſemble ne conſulter que les procédures. Les lumières réunies des chambres aſſemblées du parlement diſſiperont tous nos doutes. Ce tribunal, depuis qu'il eſt formé, n'a pas prononcé un ſeul arrêt dont le public ait murmuré.







LETTRE

DE

MR. DE VOLTAIRE,

A MESSIEURS DE LA NOBLESSE

DU GÉVAUDAN,

Qui ont écrit en faveur de Mr. le comte de MORANGIÉS.

A Ferney 10 Auguſte 1773.

MESSIEURS,

J'AI lu la lettre authentique par laquelle vous avez rendu juſtice a Mr. le comte de Morangiés. Mr. de Florian, mon neveu, votre compatriote, ancien capitaine de cavalerie, qui demeure à Ferney, aurait ſigné votre lettre, s'il avait été ſur les lieux. C'eſt l'honneur qui l'a dictée. Une partie conſidérable des cours des France & de Savoie, qui eſt venue dans nos cantons, a fait éclater des ſentimens conformes aux vôtres.

Mr. de Florian eſt en droit plus que perſonne de s'élever contre les perſécuteurs de Mr. de Morangiés, puiſqu'un de ſes laquais, nommé Montreuil, nous a dit vingt fois qu'il avait mangé ſouvent avec le ſieur Dujonquay, & qu'on lui avait propoſé de lui faire prêter de petites ſommes ſur gages, par cette famille qui ſubſiſtait de ce commerce clandeſtin. Les juges auraient pu interroger ce domeſtique qui eſt à Paris. Il ne faut rien négli-

ger

ger dans une affaire si étonnante, & qui a partagé si long-tems la noblesse & le tiers-état.

Pour moi, j'ai fait déposer pardevant notaire la déclaration de cet homme. La vérité est trop précieuse en tout genre, pour omettre un seul moyen de la découvrir, quelque petit qu'il puisse être. Je ne prétends point me mettre au rang des avocats qui ont plaidé pour & contre, & dont la fonction est de montrer dans le jour le plus favorable tout ce qui peut faire réussir leur cause, & d'obscurcir tout ce qui peut lui être contraire. Je n'entre point dans le labyrinthe des formes de la justice. Je ne cherche que le vrai. C'est de ce vrai seul que dépend l'honneur de la maison de Morangiés ; il n'est point dans les mains d'une courtière, prêteuse sur gages, enfermée à l'hôpital ; d'un cocher connu par des actions punissables ; d'un clerc de procureur, filleul de cette courtière couverte d'infamie, & qui, retenu chez un chirurgien par la suite de ses débauches, prétend avoir vu ce qu'il n'a pu voir : il n'est point dans les intrigues d'un tapissier, nommé Aubourg, qui a osé, à la honte des loix, acheter ce procès comme on achète sur la place des billets décriés qu'on espère faire valoir par les variations de la finance.

Cet honneur si précieux dépend de vous, messieurs ; vous en êtes les possesseurs & les arbitres.

Je commence par vous dire hardiment que le roi, qui est la source de tout honneur, & qui l'est aussi de toute justice, a décidé comme vous. Ce n'est point violer le respect qu'on doit à ce nom sacré ; c'est au contraire lui témoigner le respect le plus profond que de vous répéter ce que sa majesté a dit publiquement : *Il y a mille probabilités contre une que Mr. de Morangiés n'a point reçu les cent mille écus.* Les seigneurs qui ont entendu ces paroles, me les ont redites ces paroles respectables, qui sont sans doute du plus grand sens & du jugement le plus droit.

En effet, comment ferait-il poſſible que la dame Verron eût eu cent mille écus à prêter ? Comment cette veuve d'un courtier obſcur de la rue Quinquempoix eût-elle reçu d'un banqueroutier, ſix mois après la mort de ſon mari Verron, par un fidéicommis de ce mari, deux cent ſoixante mille livres en or, & de la vaiſſelle d'argent que le défunt pouvait ſi bien lui remettre de la main à la main ? Comment ce Verron aurait-il confié ſecrétement à un étranger cette ſomme en y comprenant ſa vaiſſelle d'argent, dont la moitié appartenait à ſa femme par la coutume de Paris ? comment cette femme aurait-elle ignoré que ſon mari eût tant d'or & tant de vaiſſelle ? & par quelle manœuvre contraire à tous les uſages aurait-elle fait valoir cette ſomme chez un notaire, ſans qu'on ait retrouvé dans l'étude de ce notaire la moindre trace de cette manœuvre frauduleuſe ? Par quel excès d'une démence incroyable aurait-elle porté cet or dans une charrette à Vitry au fond de la Champagne ? Comment l'aurait-elle reporté enſuite à Paris dans une autre charrette, ſans que ſa famille en eût jamais le moindre ſoupçon, ſans que dans le cours du procès perſonne ne ſe ſoit aviſé de demander ſeulement le nom du charretier qui doit être enrégiſtré ainſi que ſa demeure !

Après cette foule de ſuppoſitions extravagantes débitées ſi groſſiérement pour prévenir l'objection naturelle que la veuve Verron ne pouvait poſſéder cent mille écus dans ſon galetas ; après, dis-je, ce ramas d'abſurdités, vient l'autre fable des mêmes cent mille écus portés par Dujonquay dans ſes poches à Mr. de Morangiés, en treize voyages à pied, l'eſpace de cinq à ſix lieues. Ce dernier excès de folie était le comble ; & la nation en aurait partagé l'opprobre, ſi elle avait pu croire long-tems ce long tiſſu d'impoſtures ſtupides qui font frémir la raiſon, & que cependant on s'efforça d'abord d'accréditer.

Ne diſſimulons rien, meſſieurs, notre légéreté nous

fait ſouvent adopter pour un tems les fables les plus ridicules ; mais à la longue, la ſaine partie de la nation ramène l'autre. Je ne crains point de le dire : cette nation courageuſe, ſpirituelle, pleine de graces, mais trop vive, aura toujours beſoin d'un roi ſage.

Cette affaire auſſi affreuſe qu'extravagante aurait fini en quatre jours, ſi les formalités néceſſaires de nos loix avaient pu laiſſer agir Mr. le lieutenant de police dont le miniſtère s'exerce ſur les uſuriers, ſur les courtiers. Je ne parle pas ainſi pour le flatter : je n'ai pas l'honneur de le connaître ; & près de ma fin je n'ai perſonne à flatter, ni rois, ni magiſtrats.

Je vous remettrai ſeulement ſous les yeux que Mr. le lieutenant de police, par ſes ſoins & par ſes délégués, était parvenu en un ſeul jour à faire avouer à Dujonquay & à ſa mère Romain fille de la Verron, que jamais ils n'avaient porté cent mille écus à Mr. de Morangiés, qu'ils ne lui avaient prêté que douze cents francs. Non-ſeulement ils firent cet aveu verbalement, mais ils le déclarèrent enſemble, après l'avoir déclaré ſéparément ; non-ſeulement ils firent de vive voix cette déclaration authentique devant des juges & des témoins, mais ils la ſignèrent étant libres ; ils la confirmèrent dans la priſon. Ils n'articulèrent pas cet aveu une ſeule fois, il ſortit cinq fois de leur bouche.

Voilà, meſſieurs, le grand nœud, le ſeul nœud de cette affaire qu'on a voulu embrouiller par les tours & les retours de cent nœuds différens.

L'aveu formel, l'aveu irrévocable du délit de Dujonquay prévaudra-t-il ſur les billets faits par Mr. de Morangiés avec trop de facilité ? La choſe du monde la plus probable eſt que cet officier-général n'a fait ſes billets que pour les négocier, & qu'il a eu en Dujonquy la même confiance qu'on a tous les jours dans les agens de change accrédités, chez leſquels on ne négocie pas autrement.

La chose la plus improbable dans tous les sens & dans toutes les circonstances, c'est que Dujonquay ait porté à pied cent mille écus dans ses poches à l'officier-général. Qui l'emportera de la plus grande vraisemblance ou de l'extrême improbabilité.

J'ose avancer, messieurs, qu'il n'est point de juge éclairé qui ne pense comme le roi, que jamais Mr. de Morangiés n'a reçu les cent mille écus. Reste à savoir si les juges étant persuadés dans le fond de leur cœur de l'impossibilité de cette dette prétendue, nos loix sont assez précises pour les forcer à condamner Mr. de Morangiés à payer un argent que certainement il ne doit pas ?

La chicane, se mettant à la place de la justice dont elle est l'éternelle ennemie, s'est élevée pour lui lier les mains. Elle a dit ; l'aveu de Dujonquay est formel, il est incontestable, mais il est illégal ; c'est un aveu arraché par la crainte. Un des officiers de la police avait donné un coup de poing chez un procureur à Dujonquay, & l'avait menacé du cachot avant que ce Dujonquay avouât & signât son crime. Son aveu est nul, & les billets payables par son adverse partie existent.

Je sais, messieurs, combien cette matière est délicate, combien il importe à la sûreté des citoyens qu'il n'y ait jamais rien d'arbitraire dans la justice. La violence la déshonnore. Sa sévérité ne doit jamais être emportée. Mais ce coup de poing prétendu donné par un homme qui n'était pas en effet du corps de la justice, est-il bien avéré ? l'accusé le nie. Le parlement en jugera. Quand même un homme employé en subalterne aurait outrepassé sa commission dans l'excès de son indignation contre Dujonquay, quand il aurait montré un zèle indécent, ce léger oubli de la bienséance empêche-t-il que le sieur Dupuis inspecteur de la police, & le sieur Chinon commissaire au châtelet, & juges des délits, ne se soient comportés en ministres équitables des loix du royaume ?

Dujonquay & ſa mère ont ſigné leur crime devant eux en toute liberté. Si les Dujonquay n'ont pas donné les cent mille écus, ils ſont des voleurs. Et quel voleur échapperait à ſon chatiment, ſous prétexte qu'un officier du guet lui aurait donné un coup de poing avant que le juge tirât de lui l'aveu de ſon crime.

On oſe parler de violence ! & quelle plus grande violence que celle qui a été exercée envers Mr. le comte de Morangiés maréchal de camp des armées du roi ! il eſt traîné en priſon ſur le ſimple ſoupçon d'avoir ſéduit des témoins en ſa faveur ! & les premiers juges qui l'ont traité avec tant de rigueur ſont obligés d'avouer, par leur ſentence, qu'il n'a ſéduit perſonne. Ils font mettre au cachot un homme public, un homme néceſſaire, un père de famille, un chirurgien connu par ſa probité, uniquement parce qu'il n'a pas dépoſé conformément aux témoignages d'une uſurière ſortie de l'hôpital, & d'un débauché ſorti de ſes mains qui l'ont traité d'une maladie ignominieuſe !

Voilà des violences auſſi avérées qu'elles ſont étranges. Le comte de Morangiés en eſt encore la victime. Il eſt encore en priſon pour un délit dont ſes juges mêmes l'ont déclaré innocent : en ſeront-ils quittes pour dire qu'ils ſe ſont trompés ?

Nous eſpérons ; Meſſieurs, que le parlement ne ſe trompera pas. Il verra par le mémoire ſage & convainquant du ſieur Dupuis, & par les contradictions abſurdes des Dujonquay, quels ſont les coupables. Il appercevra dans la défenſe du chirurgien Ménage la foule des horreurs qui ont opprimé Mr. de Morangiés

Chaque juge lira toutes les piéces du procès (du moins les plus importantes.) l'équité éclairée & impartiale prononcera ſans prévention.

A qui a cultivé ſa raiſon, à qui a un peu connu le cœur humain, il ſuffit de lire les lettres de Dujonquay pour percer dans ces ténèbres d'iniquité. La ſeule aventure d'une malheureuſe nommée Hériſſé, qui ſe rétracte

& qui demande pardon d'avoir accufé Mr. de Morangiés (& cela fans avoir reçu de coup de poing de perfonne) eft une preuve affez convaincante des manœuvres employées par la cabale Dujonquay. Il n'y a peut-être pas une ligne dans tous les factums de Mr. de Morangiés, & même dans ceux de fes adverfaires qui ne manifefte fon innocence, & l'impofture qui l'attaque. Mais les juges font aftreints aux formes. Nous verrons qui l'emportera ou de ces formes, quelquefois funeftes, mais toujours indifpenfables, ou de la vérité qui s'eft montrée avec tant de clarté, & fans formes aux yeux du roi, aux vôtres, à ceux de tous les honnêtes gens.

Si les premiers juges de cette affaire fi fingulière fe font oubliés jufqu'à faire fubir les plus grandes rigueurs de la prifon à Mr. de Morangiés & au chirurgien Ménage qu'ils ont déclaré innocens; fi cette énorme contradiction foulève les efprits raifonnables, il ne la faut imputer, meffieurs, qu'à un fentiment d'équité qui s'eft mépris.

Vous connaiffez le ferment de rendre juftice aux pauvres comme aux riches, aux petits comme aux grands. Ce ferment, & la crainte de faire pencher la balance, emportent quelquefois les ames les plus vertueufes jufqu'à l'injuftice. Il faudrait leur impofer plutôt le ferment de rendre juftice au riche comme au pauvre, au puiffant comme au faible. Mais ce ferait ici la caufe de la famille Verron qui deviendrait la caufe du riche. Car fi elle gagne fon procès, elle a d'un côté les cent mille écus fuppofés prêtés à Mr. de Morangiés : & deux cent (*a*) mille francs fuppofés donnés à la femme Romain par le teftament abfurde & contradictoire dicté à la veuve

(*a*) Il eft à remarquer que dans la foule des contradictions étonnantes dont fourmillent toutes les piéces des Verrons, on a fait dire à cette veuve qu'elle n'avait amais eu ces cent mille écus, & on la fait riche de cinq cent mille francs par fon teftament.

Verron ; & la maiſon Morangiés eſt ruinée. Ce n'eſt pas ſans doute le maréchal de camp qui eſt puiſſant dans ſa priſon, c'eſt la cabale hardie ; induſtrieuſe, redoutable par ſes clameurs & par ſes efforts infatigables qui eſt puiſſante.

Enfin, meſſieurs, attendons l'arrêt définitif d'un parlement dont les lumières & les intentions ſont également pures.

Si l'avocat de l'infortuné maréchal de camp, pénétré de ſon innocence, a pu dans la chaleur du zèle le plus déſintéreſſé, manquer au reſpect qu'il devait à meſſieurs les gens du roi, ils ſont aſſez grands pour lui pardonner, & trop juſtes pour faire retomber ſur le plus malheureux des hommes de ſon rang, la faute d'un avocat, dont ils reconnaiſſent d'ailleurs l'éloquence & l'intégrité.

Je ſuis avec un profond reſpect,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

VOLTAIRE.





SECONDE LETTRE

AUX MÊMES,

Sur le procès de Mr. le comte de MORANGIÉS.

A Ferney 16 Auguſte 1773.

MESSIEURS,

UN de vos compatriotes, certain de l'innocence de Mr. de Morangiés, mais alarmé par le dernier mémoire fait contre lui, & ſachant combien il faut craindre les jugemens des hommes, m'a communiqué ſes inquiétudes. Je les partage. Et voici ma réponſe.

Je vous ai déjà mandé que l'honneur de Mr. le comte de Morangiés eſt à couvert par la publicité du ſentiment du roi & du vôtre. Je vous ſupplie de remarquer que ſa majeſté n'a déclaré ſon opinion qu'après avoir entendu parler à fond de ce procès, & après avoir peſé les raiſons. Vous en avez uſé de même. Songez que dans les commencemens la cabale avait ſéduit Paris & la cour contre l'accuſé : on n'eſt revenu que parce qu'enfin la vérité s'eſt montrée.

Souffrez que je vous retrace ici une partie des raiſons qui ont depuis déterminé toute la cour, toute l'armée, tous les magiſtrats éclairés, tous les gens conſidérables du royaume, & même un grand nombre d'étrangers.

1°. L'impoſſibilité que la Verron eût cent mille écus en or provenans de la ſource chimérique qu'elle alléguait.

2°. L'inconcevable abſurdité du tranſport clandeſtin de Paris au fond de la champagne d'un coffre rempli d'or

que quatre hommes ne pouvaient remuer, ſelon le dernier factum de l'avocat des Verrons, & ce même coffre rapporté clandeſtinement à Paris ſans qu'on diſe le nom du voiturier, ſans qu'aucun de la famille Verron ſe ſoit douté qu'il y eût de l'argent dans ce coffre; & l'on ne craint pas d'étaler aux yeux du parlement ce roman miſérable qui déshonorerait le ſiècle de la légende dorée.

3o. Le port clandeſtin de ces cent mille écus à pied en ſix heures de tems, l'eſpace d'environ ſix lieues, lorſqu'on pouvait ſi aiſément les voiturer en quelques minutes, & lorſque le lendemain le ſieur Dujonquay prête douze cents francs au même homme ouvertement. Et obſervez que ces malheureux douze cents francs ont ſeuls plongé Mr. de Morangiés dans cet abyme; il ne crut pas qu'un jeune homme qui lui prêtait, ſans vouloir de billet, cette ſomme dont il avait un beſoin preſſant, pût être aſſez perfide pour le tromper ſur les billets de cent mille écus. Voilà l'origine & le fond de toute cette affaire.

4o. L'extrême improbabilité & l'extrême abſurdité que le comte de Morangiés fût venu emprunter 1200 livres dans le galetas de Dujonquay le 24 Septembre 1771, ſuppoſé qu'il eût reçu cent mille écus de lui le 23.

5o. La lettre même de Dujonquay au comte, par laquelle il eſt évident qu'il prépare ſon crime. Il lui dit, vous cherchez à *en pauſer à une pauvre veuve, vous ſerez obligé de me réparer*. C'eſt ainſi que s'exprime un homme que ſon avocat nous repréſente comme un docteur ès loix prêt d'acheter une charge de conſeiller au parlement. Il oſe dire à Mr. de Morangiés, vous avez écarté tous vos domeſtiques le jour que je vous ai porté cent mille écus dans mes poches en treize voyages. Et remarquez, meſſieurs, que ce même Dujonquay interpelle enſuite tous les domeſtiques du comte qui étaient dans la maiſon. Cela ſeul n'eſt-il pas une preuve la plus

évidente, la plus forte, la plus inconteſtable de la friponnerie la plus avérée, & en même tems la plus groſſière ?

6o. L'improbabilité que le comte de Morangiés eût refuſé à une courtière ſon droit de courtage, s'il avait reçu de Dujonquay cent mille écus par les ſoins de cette femme.

7o. L'improbabilité qu'un homme qui vient de toucher cent mille écus, qui peut en jouir & ne les pas rendre, pourſuive le prétendu prêteur devant le magiſtrat de la police, comme un fripon qui veut faire valoir des billets, leſquels ne lui appartiennent pas, & qui l'a trompé avec le plus grand artifice, mêlé de l'impudence la plus effrontée, en lui diſant qu'il agiſſait au nom d'une compagnie, & en lui cachant que la Verron fût ſa grand-mère.

8o. L'impoſſibilité que Mr. de Morangiés ait ſigné le 24 Septembre 1771, *qu'il ferait ſes billets quand il aurait l'argent*, s'il avait reçu cet argent le 23.

9o. Le menſonge groſſier de Dujonquay qui le trahit dans ſa fable ſi mal ourdie. Il prétend dans le premier mémoire de ſon avocat que dans ſes treize voyages de ſix lieues, il faiſait ſigner chaque fois à Mr. de Morangiés, *je reconnais que Mr. Dujonquay m'a apporté mille louis, dont je promets faire mon billet à madame Verron ſa grand'mère.* Et dans le ſecond mémoire, ce même billet eſt conçu en ces termes : *je reconnais avoir reçu du ſieur Dujonquay mille louis au nom de la dame Verron ſa grand'mère, dont je promets lui faire mes billets lorſque la ſomme ſera comptée.* Quelle ſomme ? il aurait fallu au moins la ſpécifier. Voilà donc deux billets différens l'un de l'autre. Lequel eſt le vrai ? il eſt évident que tous les deux ſont faux.

10o. Le menſonge encore plus groſſier rapporté par le même avocat qui prétend défendre ſa partie, &

qui la convainc malgré lui d'impoſture. Il dit que la ſervante de la Verron, ſeule ſervante de cette femme riche, dépoſe avoir vu Mr. de Morangiés chez elle lui remettre ces billets importans qui faiſaient toute la preuve du port des cent mille écus, ces billets qui auraient prévenu tout procès. Eh ! famille Verron, que ne les avez-vous donc gardés ? C'était votre plus grande sûreté ; c'était la ſeule probabilité de vos treize voyages. N'eſt-il pas évident qu'ils n'ont jamais exiſté, & qu'ils ſont auſſi mal imaginés que le reſte de votre déteſtable fable ? La nation rougira d'avoir cru quelque tems une fourberie ſi mal-adroite & ſi atroce.

11°. L'improbabilité frappante que Dujonquay & ſa mère aient avoué tant de fois, & ſigné chez un commiſſaire, qu'ils n'avaient point donné les cent mille écus à Mr. de Morangiés, ſi en effet Dujonquay avait fait le prodige de les porter. Il n'eſt pas dans la nature qu'on ſe réſolve ainſi à perdre toute ſa fortune, à être puni d'un ſupplice flétriſſant, quand rien ne force à faire un tel aveu. On a déjà obſervé qu'il n'y a perſonne en France qui ſignât ainſi la perte de tout ſon bien, ſa honte & ſon ſupplice, même au milieu des tortures.

Certes, ſoit que Desbruguières ait froiſſé un bouton de Dujonquay, ſoit qu'il ne l'ait pas froiſſé, il réſulte que cet homme & ſa mère ont confeſſé très-librement un crime d'ailleurs avéré.

12°. Le diſcours tenu par Dujonquay devant les officiers de la police, *Je ſignerai, ſi l'on veut, que j'ai volé tout Paris.* Quel eſt l'homme qui s'exprimerait ainſi, ſi ſon ame n'était pas auſſi baſſe que criminelle ? Ce ſeul diſcours échappé au coupable dévoile le crime à quiconque connaît un peu le cœur humain, à quiconque réfléchit. On a du moins de deux côtés preuve contre preuve par écrit. Il ne s'agit donc plus que de con-

ſiderer laquelle doit prévaloir. Or quel eſt le plus probable, ou qu'un gentilhomme faſſe ſes billets à des entremetteurs avant de recevoir ſon argent, ce qui eſt d'un uſage très-commun, ou qu'une famille entière ſigne librement ſon crime & ſa perte ſi elle n'était pas coupable, ce qui n'eſt jamais arrivé ?

13o. La lettre même des ſœurs de Dujonquay au magiſtrat de la police, qu'on a eu l'abſurdité de faire valoir, & qui n'eſt qu'une preuve inconteſtable du crime de la famille. Car ces ſœurs ſeraient-elles venues chez un délégué de la police le ſupplier de les aider à obtenir la grace de leur frère, ſi elles n'avaient pas ſu que ce frère était coupable ? & ce délégué leur aurait-il laiſſé la minute de cette lettre s'il avait voulu les tromper?

14o. La publicité que la Verron prêtait par des entremetteuſes de petites ſommes ſur gages ; qu'elle ſubſiſtait de ce commerce infame. Ce qui prouve que cette maiſon était un repaire d'uſure & d'eſcroquerie.

15o. La certitude que la Verron avait vendu depuis peu une rente de ſix cents livres, ce qu'elle n'aurait pas fait dans une extrême vieilleſſe ſi elle avait eu alors cinq cent mille francs de bien qu'on lui attribue.

16o. Le teſtament auſſi vicieux qu'abſurde qu'on a fait ſigner à la Verron mourante, teſtament qui eſt un vrai plaidoyer, teſtament dans lequel elle contredit tout ce qu'on lui avait fait dire auparavant. Elle avait aſſuré qu'elle n'avait que ces cent mille écus prétendus ; & par cet acte elle avait poſſédé plus de cinq cent mille livres.

17o. Le comte de Morangiés traîné en priſon pour avoir ſuborné des témoins, déclaré innocent par le premier juge, & cependant priſonnier encore.

18o. Le chirurgien Ménage enfermé dans un ca-

chot par ordre du même juge, parce qu'un des témoins de Dujonquay était le 23 Septembre 1771 entre les mains de ce chirurgien; parce que ce témoin vérolé avait ce jour-là le corps frotté de mercure, la tête enflée, la langue pendante, & la mort entre les dents ébranlées; parce que ce vérolé avait osé dire qu'il avait vu ce jour-là même dans les rues Dujonquay portant cent mille écus à pied, & que ce chirurgien interrogé avait répondu qu'il était difficile qu'un vérolé dans cet état pût se promener dans Paris.

19°. La déposition précise d'un compagnon de ce vérolé qui jouait aux cartes avec lui dans le tems même que ce malheureux prétendaït avoir vu Dujonquay courir chargé d'or dans les rues.

20°. Une *tourtera*, une courtière, une prêteuse sur gage, une marraine du vérolé, une gueuse sortant de l'hôpital, écoutée comme un témoin irréprochable.

21°. Un cocher, un bretailleur, un ami de Dujonquay, écouté comme un témoin grave.

22°. Une autre gueuse condamnée au fouet par la Tournelle, écoutée quand elle calomnie Mr. de Morangiés, & rejettée quand elle se repent publiquement de son crime. Le parlement entendra sans doute cette misérable qui peut fournir un fils à l'aide duquel les juges sortiront de ce labyrinthe.

Je vous ai indiqué, messieurs, plus de vingt preuves de l'innocence de votre compatriote & du délit de ses adversaires. Vous en découvrirez plus de cent si vous voulez lire avec attention tous les mémoires. La cabale acharnée à diffamer, à perdre la maison Morangiés, vient d'abuser étrangement de la candeur d'un homme de bien, qui ayant d'abord soutenu cette abominable cause, s'est cru malheureusement engagé à la défendre encore.

Il eſt vrai qu'il n'oſe plus parler du teſtament frauduleux de la Verron à qui on fait dire qu'elle avait donné deux cent mille francs à ſa fille, après avoir atteſté ſi ſouvent le ciel qu'elle perdait tout en perdant les prétendus cent mille écus portés au comte de Morangiés. Il ſe tait ſur cette contradiction trop manifeſte, & trop terrible pour les accuſateurs de votre compatriote.

Il ne ramène plus ſur la ſcène ce généreux, ce bienfaiſant Aubourg, ce tapiſſier, cet homme d'affaire qui a eu la baſſeſſe inſolente d'acheter publiquement le procès de la Verron, dans lequel il pourrait gagner plus de cent cinquante mille livres. Ces infamies ont révolté ſans doute Mr. l'avocat Vermeil. Mais qu'on a trompé ſa bonne foi ſur le reſte! de combien d'anecdotes inutiles au fond de l'affaire l'a-t-on ſurchargé! que de contradictions on lui a préſentées comme des vérités qui ſe conciliaient! comme on l'a fait tomber dans le piége!

Pour ne pas rendre ma lettre trop prolixe, je vous en donnerai ſeulement quelques exemples bien frappans.

Mr. Vermeil avait dit dans ſon premier mémoire que Dujonquay était un jeune innocent arrivé de province pour acheter une charge dans la magiſtrature. Il nous le montre dans ſon ſecond factum comme un praticien conſommé dès l'an 1767 dans le métier de la chicane. Il faut voir avec quelle vivacité ce Dujonquay pourſuit le paiement d'un billet de deux mille livres que Mr. l'abbé le Rat avait fait à ſa grand'mère, ſans qu'on ſache à quelle uſure; comme après la mort de l'abbé le Rat il excède Mr. Gatou! Cette guerre, il faut l'avouer, dément un peu la ſimple innocence avec laquelle il a porté cent mille écus à un officier publiquement obéré, & les lui a confiés ſans prendre la moindre ſûreté. Ce contraſte ſeul, meſſieurs, démontre aſſez l'abſurdité de toute la fable qu'on a forgée.

Le même avocat ayant dit dans son premier mémoire d'après Dujonquay, que le comte de Morangiés avait écarté tous les domestiques de la maison le jour des treize voyages, avoue dans le second mémoire qu'ils y étaient tous ce jour-là même. Voilà déjà une contradiction bien formelle qui anéantit toute la fable de la cabale. Tous ces domestiques, témoins nécessaires, avouent cette vérité déjà tant reconnue, que Dujonquay n'est venu qu'une seule fois chez leur maître le 23 Septembre 1771.

Mr. Vermeil avoue ingénument que leurs dépositions sont *concordantes*. Et après avoir dit qu'elles sont *concordantes*, il essaie de les trouver contradictoires.

Un voisin dit qu'il était sur le pas de la porte les jambes croisées & qu'il n'a vu entrer personne, quoiqu'il en soit entré plusieurs dans cette matinée. Quel rapport ce fait minutieux peut-il avoir avec les treize voyages absurdes de Dujonquay ? Ce voisin doit-il avoir eu toujours les jambes croisées à la porte pendant huit heures ?

L'avocat croit voir des contradictions dans des domestiques qui peuvent se méprendre de quinze ou de trente minutes.

Mr. le chevalier de Bourdeix arrive chez Mr. de Morangiés ce matin même. Il y passe environ deux heures ; il ne voit point paraître Dujonquay ; il l'atteste devant les premiers juges. L'avocat veut infirmer le témoignage de ce gentilhomme, parce que la femme du suisse dit qu'il était en redingote, attendu qu'il pleuvait alors ; & que Mr. de Bourdeix à qui on demande quel habit il portait, répond que son juste-au-corps était de velours. L'avocat croit trouver une contradiction dans cette réponse, comme s'il n'était pas très-naturel de couvrir son velours d'une redingote pendant la pluie.

Du moins Mr. Vermeil a trop de pudeur pour dire que Mr. le chevalier de Bourdeix ſoit un faux témoin. Mais d'autres n'ont pas tant de délicateſſe. Ils le traitent de Gaſcon fripon qui jure pour un Languedocien fripon, parce qu'ils ſont tous deux gentilshommes. Si l'on en croit cette cabale, il ſuffit d'être d'un ſang noble pour être un coquin, & la vertu ne ſe refugie que chez une entremetteuſe ſortie de l'hôpital, chez le cocher Gilbert, chez un clerc de procureur vérolé, chez Dujonquay ſoldat dans les troupes des fermes, & marchandant une charge de magiſtrat.

A quelles reſſources hélas! l'éloquence & la raiſon même ſont-elles réduites quand elles combattent la vérité!

Qu'importe à toute cette grande affaire ce qu'aura conté un ſoir Mr. de Morangiés à madame Maiſon-neuve & à Mr. Cochois? On a la barbarie de reprocher à un maréchal de camp d'avoir vendu ſes boutons de manchettes d'or, & un crayon d'or. Je ne ſais pas quel jour il les a vendus; mais ſon avocat aſſure que la cabale uſurière a réduit ce gentilhomme à un état qui doit exciter la compaſſion des juges, & ſoulever tous les cœurs en ſa faveur.

Voyez, meſſieurs, contre quels ennemis vous avez à combattre. Vous avez le roi pour vous; il faut eſpérer que vous ne ſerez point battus. Mr. Linguet achèvera de détromper Mr. Vermeil; il achèvera de montrer la vérité à tous les juges. On s'eſt plaint de ſa vivacité; mais il faut pardonner à ſon feu qui brûle, en faveur de la clarté qu'il donne.

Je ſuppoſe, meſſieurs, que Solon, Numa, Ariſtide, Caton, le chancelier de l'Hôpital, reviennent ſur la terre, & qu'on leur donne cette cauſe à examiner, n'agiraient-ils

giraient-ils pas comme Mr. de Sartine ? ne diraient-ils pas, la famille Verron a confessé son délit de son plein gré, donc la famille l'a commis : elle a écrit de son plein gré à son propre avocat ; *rendez les billets* ; donc il faut les rendre ? Tel est l'arrêt de la voix publique. J'ignore si nos formes peuvent s'y opposer.

Je suis avec un profond respect ;

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

VOLTAIRE.





TROISIÈME LETTRE

AUX MÊMES.

A Ferney 26 Augufte 1773.

MESSIEURS,

VOUS favez que plufieurs officiers, pénétrés de l'innocence de Mr. le comte de Morangiés en connaiffance de caufe, ont fait un fonds pour lui en préfence de Mr. le marquis de Monteynard. Si votre province en fait un, mon neveu vous demande la permiffion de fe joindre à vous.

C'eft une réparation authentique de la fentence inouie du bailliage du palais, jurifdiction dont vous n'avez jamais entendu parler. Si cette malheureufe fentence fubfiftait, notre nation en devrait peut-être autant rougir que des arrêts qu'un aveuglement barbare dicta contre les Calas, contre les Sirven, contre les Monbailli, contre le cultivateur Martin, contre le brave Lalli, contre l'infortuné chevalier de la Barre, enfant imprudent à la vérité, mais enfant qu'il était fi aifé de corriger, mais enfant de grande efpérance, mais petit-fils d'un lieutenant-général qui avait fi bien fervi l'état; enfin contre tant d'autres citoyens, dont les meurtres juridiques ont épouvanté la nature & la raifon humaine.

La fentence rendue par le bailliage n'eft pas à la vérité de l'atrocité de ces arrêts; la caufe ne le permettait pas; mais l'abfurdité eft encore plus grande. Il ne faut pas que la France paffe pour ridicule aux yeux de l'Europe, après avoir paffé pour cruelle. Nous n'avons pas acquis

affez de gloire dans la dernière guerre pour que nous n'ayons pas foin de notre réputation dans le fein de la paix. Il ferait trifte qu'il ne nous reftât d'autre gloire que celle d'avoir cultivé les beaux-arts il y a cent ans, & que nous euffions aujourd'hui la honte d'avoir perfécuté la vérité en tout genre fans la connaître.

Le parlement de Paris, meffieurs, examine l'affaire avec autant d'attention que d'intégrité. Efpérons de lui la reftauration de la juftice qu'un bailli vient de violer à l'étonnement de quiconque a le fens commun.

Il eft démontré aujourd'hui qu'une foule de vils ufuriers efcrocs a volé cent mille écus en billets à Mr. de Morangiés. Tout le monde convient que la fable de leurs cent mille écus en or eft ce que la fourberie & l'infolence ont jamais inventé de plus abfurde & de plus puniffable.

Quelques perfonnes, d'abord trompées dans le commencement par les féductions de la famille Verron, fe réduifent aujourd'hui à dire qu'à la vérité Mr. de Morangiés n'a pas reçu les cent mille écus, mais qu'il en a touché probablement une partie. Elles font honteufes d'avoir cru un moment le roman des treize voyages : mais elles fubftituent une autre fable à cette fable décriée. Pardonnons à cette faibleffe de leur amour-propre ; mais il eût été plus beau d'avouer fon erreur fans détour.

Il ne faut pas fuppofer ce qu'aucun des avocats des Verron n'a jamais ofé dire. Tous ont fait retentir à vos oreilles le prêt imaginaire des cent mille écus. Du jonquay en a fait ferment, avant de fe dédire chez un commiffaire. Voilà le procès : il ne faut pas en imaginer un autre, qui au fond ferait plus abfurde encore. Car comment ferait-il poffible que Mr. de Morangiés, n'ayant reçu par exemple que cent mille francs (comme ces meffieurs le fuppofent) eût été affez ennemi de foi-même pour figner des billets de trois cent vingt-fept mille livres, qui feraient plus de trois fois & un quart la valeur reçue ? Ce

ferait une ufure de trois cent vingt-fept pour cent; ufure auffi chimérique que toute la fable des Verron : ufure plus criminelle encore, s'il eft poffible, que la manœuvre avérée dont ils font coupables; ufure qui mériterait la corde.

Que pour juftifier Mr. de Morangiés on ne rende donc pas cette affaire plus ridicule, plus abfurde & plus incroyable qu'elle ne l'eft en effet. Qu'on s'en tienne au procès; il eft affez extravagant.

Je ne connais, meffieurs, dans l'hiftoire du monde, aucune difpute à laquelle la démence n'ait préfidé, quand l'efprit de parti s'y eft joint. Vous favez que la baffe faction des Verron était il y a quelque tems un parti formidable; c'était celui du peuple, & vous connaiffez le peuple. La faction des convulfionnaires de St. Médard ne fut jamais ni plus fanatique, ni plus aveugle, ni plus opiniâtre, ni plus imbécille.

Les menfonges imprimés des avocats de la Verron tenaient tous des *mille & une nuits*, & ont été reçus comme des vérités par Mr. Pigeon.

Ils peignaient la Verron, veuve d'abord d'un commis des fermes, & enfuite d'un petit agioteur de la rue Quinquempoix, comme la veuve d'un riche banquier.

Ils lui attribuaient une fortune immenfe; & elle couchait à terre, elle & toute fa famille dans un galetas.

Ils préfentaient Mr. Dujonquay fon petit-fils comme un docteur ès loix, qui allait acheter trente mille francs une charge de confeiller au parlement, de juge fuprême des pairs de France. Et ce confeiller n'avait pu feulement demeurer garde dans une brigade d'employés des fermes, & ce confeiller a le ftyle & l'orthographe d'un laquais; & les avocats répondaient qu'un magiftrat n'eft pas purifte.

Ils affirmaient dans tous leurs mémoires que madame

Verron sa grand'mère, & madame Romain sa mère, étaient des personnes de considération très-opulentes, très-honnêtes, ne prêtant jamais sur gages, mais empruntant quelquefois sur gages comme de grandes dames. Et le nommé Montreuil, laquais de Mr. de Florian, affirme par serment qu'ayant mangé plusieurs fois avec le magistrat Dujonquay, la veuve Durand courtière lui a proposé de lui faire prêter par madame Verron vingt-quatre francs, douze francs, pourvu qu'il donnât quelques boucles de souliers, quelques chemises en nantissement. Et Mr. Pigeon n'a point interrogé ceux à qui la Verron a prêté sur gages des soixante, des quarante & jusqu'à des neuf francs ! petites sommes dont le trafic la faisait subsister par l'entremise de ses courtières, & qui sont consignées dans le registre des usures dont le dépôt est à la police.

Les avocats parlaient toujours de cent mille écus en or de la veuve, & ils ne disaient rien de sa seule véritable fortune, qui consistait principalement en une rente de six cents livres vendue pour prêter sur gages. C'était-là son meilleur effet.

Ces avocats qui ne pouvaient alléguer que les raisons suggérées par leurs commettans, & qui étaient malgré eux les organes de l'imposture, séduits par la faction, séduisaient le public, & faisaient voler l'erreur de bouche en bouche.

Ils célébraient la grandeur d'ame de Mr. Aubourg, qui touché de l'embarras d'une famille respectable de fripons, forcée de voler cent mille écus à Mr. le comte de Morangiés & à l'opprimer, a pris en main généreusement la cause de cette famille Verron, & se sacrifie aujourd'hui pour elle. Mais il se trouve que ce Mr. Aubourg, ce héros généreux, est un tapissier devenu écumeur du palais, qui a acheté ce malheureux procès pour en partager le profit; manœuvre qui n'est guère différente de celle des receleurs.

Mr. Linguet, défenſeur de Mr. le comte de Morangiés, affirme dans ſon réſumé que ce Mr. Aubourg a volé un étui d'or qu'il a été obligé de rendre. Il reproche à cet homme d'honneur cent autres traits pareils. Il aſſure qu'il a des preuves que cet Aubourg, inſtigateur de toute cette infame affaire, commandait publiquement des pâtés qu'il envoyait au bailliage pendant l'inſtruction du procès. De ſorte qu'au fond on voit un voleur & un recéleur protégés par Mr. Pigeon contre vous, meſſieurs, & contre l'opinion du roi.

Les avocats atteſtaient DIEU, devant qui la veuve Verron avait fait ſon teſtament après avoir communié. Elle ne pouvait pas tromper DIEU, diſaient-ils. -- Non, mais elle pouvait tromper les hommes, ou plutôt on ſe ſervait d'elle pour les tromper très-groſſiérement, en lui faiſant dire qu'au-lieu des trois cent mille livres qu'elle aſſura tant de fois compoſer tout ſon bien, elle avait poſſédé cinq cent mille livres. On la faiſait mentir dans ce teſtament comme elle avait menti pendant ſa vie.

Ces avocats fondaient leurs plaidoyers ſur le témoignage de perſonnages dignes de foi qui avaient dépoſé pour les Verron. Mais qui étaient ces témoins irréprochables? Une femme infame, enfermée pluſieurs fois à l'hôpital; ſon filleul commis des fermes & chaſſé; un cocher l'ami de Dujonquay, qui dépoſaient des choſes abſurdes, incroyables, impoſſibles. Cent dépoſitions de cette eſpèce ne pèſent pas le témoignage d'un honnête homme. C'eſt aſſez de deux témoins, quand ce ſont des hommes de bien qui s'accordent ſur des faits vraiſemblables. Mais la foule d'une canaille qui dépoſe des faits dont le ſeul récit choque la raiſon, & qui ſe contredit ſur preſque tous ces faits, n'a pas plus de poids que les quatre mille gredins qui virent les miracles de l'abbé Pâris.

Dira-t-on que ces contradictions de la bande de Dujonquay sont des preuves en sa faveur, *parce qu'elles ne se sont pas faites de concert*? Non, messieurs, ils ne se sont pas concertés pour se couper dans leurs réponses, mais ils s'étaient concertés pour le crime.

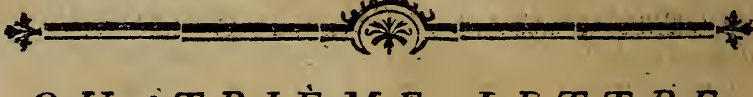
Enfin, messieurs, je vous le répète, Dujonquay & sa mère ont librement avoué, ont signé leur crime chez un commissaire au Châtelet, dont la réputation est intacte. Ils n'ont été forcés à cet aveu chez le commissaire ni par aucun traitement rigoureux, ni par la moindre menace. Ils ont confessé le crime le plus vraisemblable, le plus ordinaire; car est-il quelque chose de plus commun que de voir des usuriers escrocs ? Et on oserait encore accuser un maréchal de camp du crime le plus rare, le plus extravagant, le plus ridicule, le plus impossible, d'avoir emprunté cent mille écus en or des pauvres habitans d'un galetas, pour avoir le plaisir de les faire pendre ?

Les avocats ont osé dire que cet aveu ne vaut rien chez un commissaire, parce que Dujonquay avait reçu un coup de poing chez un procureur. Il semblait à les entendre que quatre bourreaux eussent mis Dujonquay & la Romain à la question ordinaire & extraordinaire. Cent mille personnes dans Paris étaient persuadées que la police avait torturé pendant sept heures, & presque jusqu'à la mort, un homme destiné à être conseiller au parlement, & madame Romain sa mère, pour leur escroquer cent mille écus, dont les voleurs privilégiés qui siégent dans les antres de la police partageaient le profit avec Mr. de Morangiés maréchal de camp des armées du roi. Ce nuage de mensonges absurdes, de calomnies grossières, est enfin dissipé, & peut-être pour en reproduire bientôt quelque autre plus ridicule encore & plus funeste.

Mais, messieurs, quand une fois la vérité a paru aux

yeux des ſages dans quelque genre que ce puiſſe être, il n'eſt plus poſſible de la détruire. On ne peut plus ôter l'honneur à la maiſon de Morangiés, on ne peut que la ruiner.

Je ſuis, &c.



QUATRIÈME LETTRE

AUX MÊMES.

A Ferney, 8 Septembre 1773.

MESSIEURS,

PERMETTEZ-moi de joindre mes acclamations & celles de mon neveu Mr. de Florian aux vôtres.

Il eût été honteux à jamais pour la France qu'une horde infame d'uſuriers eſcrocs, eût accablé en juſtice la vertu d'un maréchal de camp qui a ſervi la patrie avec honneur, ainſi que tous ſes ancêtres.

Le roi, ſans être inſtruit de la procédure, avait par les ſeules lumières d'un eſprit éclairé & droit, déclaré la fable inventée par les Verron ce qu'elle eſt en effet, le comble de l'abſurdité la plus groſſière, & de l'audace la plus effrénée. L'opinion du roi & de tous les hommes ſages me raſſurait. Les formes ſeules pouvaient me donner quelque légère inquiétude.

Mr. Linguet avocat de Mr. le comte de Morangiés, réſiſtant ſeul par ſa fermeté & par ſon éloquence à une



foule d'avocats séduits par les Verron, devenus malgré eux les organes du mensonge ; à la cabale d'une populace déchaînée ; à la sentence d'un bailliage prévenu & partial ; s'est fait une réputation qui durera autant que le barreau.

Le parlement s'en est fait une plus grande en débrouillant ce chaos de fraudes & d'impostures, accumulées pendant deux ans entiers par tant de suppôts de l'usure & de la chicane.

La raison & l'équité ont dicté son arrêt. La cabale est rentrée dans le néant ; il ne reste à ceux qu'elle avait entraînés, que la honte d'avoir été surpris par elle.

Cet exemple fera voir combien nous devons respecter & chérir des juges qui n'étant point entrés dans le sanctuaire de la justice par la porte de la vénalité & choisis par le roi pour être justes, avaient confondu eux mêmes toute cabale, en s'occupant uniquement de leurs devoirs sacrés.

Les chambres assemblées travaillèrent à ce jugement le trois de ce mois depuis cinq heures & demie du matin jusqu'à six heures & demie du soir, sans prendre ni repos ni nourriture. Il faut les regarder comme les pères de la patrie. On voit par cet arrêt mémorable qu'ils ont été encore plus occupés de justifier la vertu opprimée que de punir le crime. Et Mr. de Morangiés me mande que ses sentimens s'accordent avec l'arrêt.

La faction des Verron avait tellement préoccupé une grande partie de tout Paris, que j'ai lu dans les nouvelles à la main du troisième Auguste, ces propres mots : *Tout le monde s'étonne de la part singulière que prend Mr. de V.... à cette affaire ténébreuse.* C'est ce qu'avait déjà imprimé un des avocats des Verron.

La part que j'ai prise, messieurs, à cette affaire qui n'a jamais été ténébreuse pour moi, était fondée sur la

conviction, sur l'examen de tous les papiers que Mr. le comte de Morangiés avait bien voulu m'envoyer, sur les mémoires solides de Mr. Linguet, sur ceux même de ses adversaires, enfin sur l'ancienne amitié dont l'aïeul de Mr. de Morangiés honora toujours mon père. J'ai rempli mon devoir, & je crois le remplir encore en vous félicitant.

Je suis avec un profond respect,

MESSIEURS,

Votre . . . . .

FIN.



TABLE

Des piéces contenues dans ce volume.

Fin de la première partie.

SECONDE PARTIE.

Fin de la seconde partie.

FRAGMENT SUR L'HISTOIRE GÉNÉRALE.

Fin des fragmens sur l'histoire générale.

Fin de la Table.

